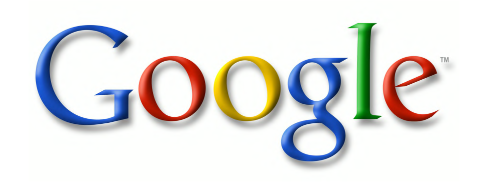
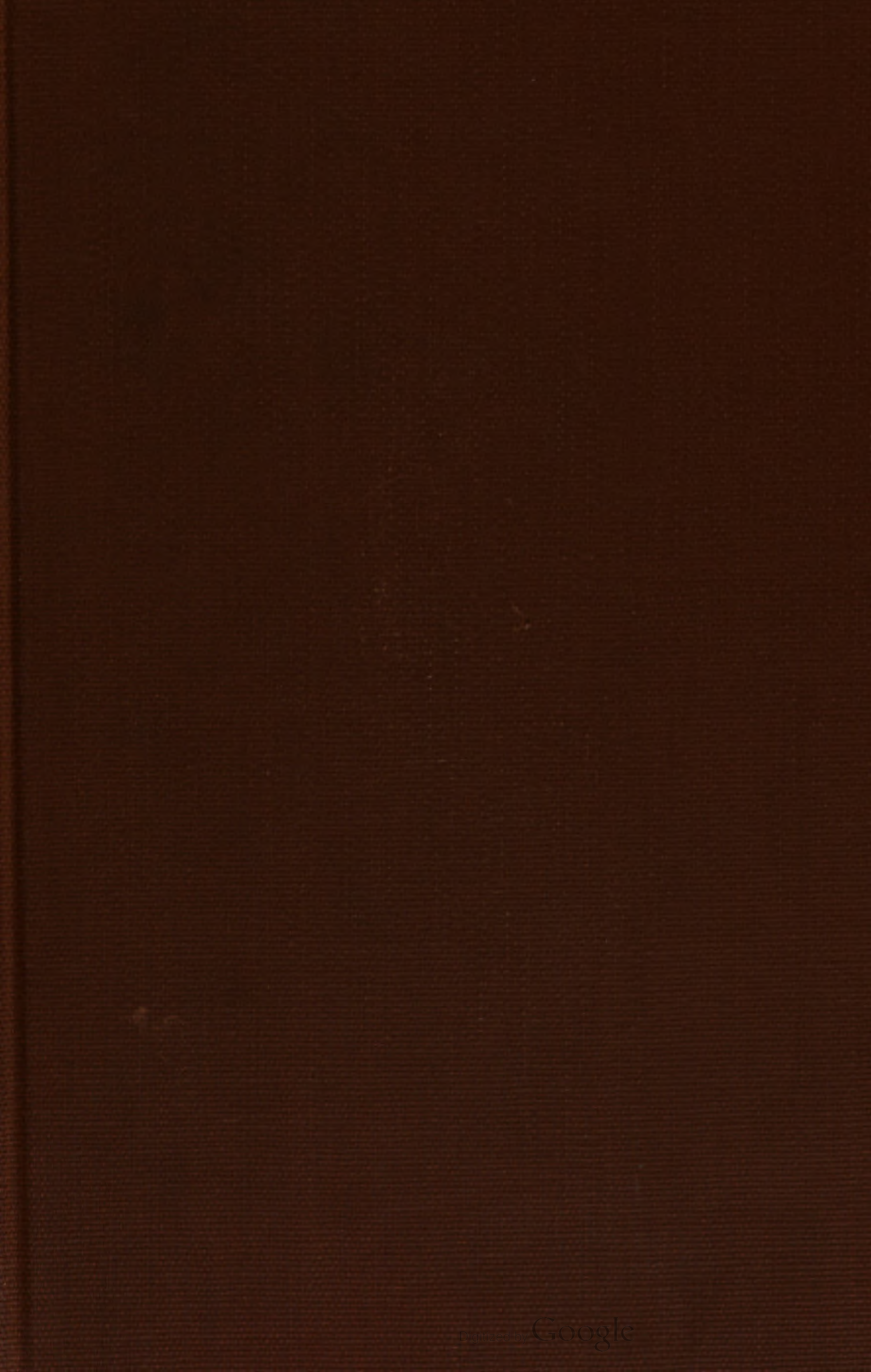
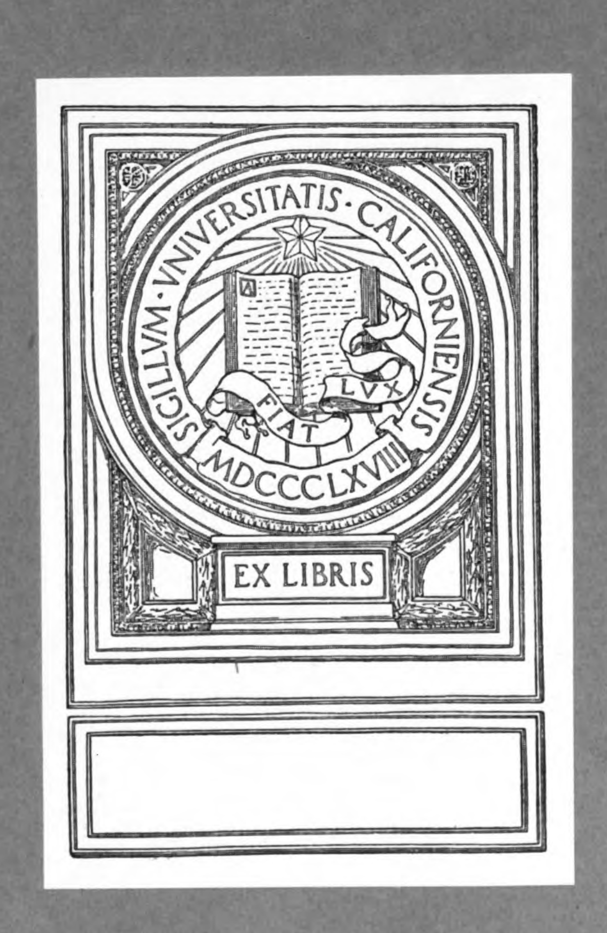





SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS


Digitized by Google


Digitized by Google

Annales de l'Est.

16^T
1902

ANNALES

# DE L'EST

# ANNALES
# DE L'EST

REVUE TRIMESTRIELLE

PUBLIÉE

**Sous la direction de la Faculté des Lettres de Nancy**

SEIZIÈME ANNÉE — 1902

---

BERGER-LEVRAULT ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS (6e) — 5, RUE DES BEAUX-ARTS | NANCY — 18, RUE DES GLACIS

1902



# PÉTRONE

ET LE

# ROMAN DES TEMPS NÉRONIENS

---

En France, jusqu'à ces dernières années, à l'exception de quelques parties populaires comme la *Matrone d'Éphèse* ou souvent traduites comme le poème de la *Guerre civile,* le roman de Pétrone, le *Satiricon,* semblait ne pas devoir franchir un cercle assez peu étendu d'érudits, de lettrés et de curieux mondains. Mais soudain l'apparition de l'*arbiter elegantiæ* en personne dans le *Quo Vadis* de M. Henrik Sienckiewicz et dans le drame qui en a été tiré, a placé en pleine lumière le personnage et l'œuvre qu'on lui attribue. Dès lors, son nom devient familier au grand public; pendant plusieurs mois, il n'est guère de salon qui ne s'entretienne de lui; il est célébré par les journaux et les revues, dont plusieurs, à cette occasion, découvrent le *Satiricon.*

Ce n'est pas cependant la seule fois que le roman et le théâtre ont mis Pétrone en scène. Ainsi, il joue un rôle épisodique dans l'*Orgie romaine* de M. Castanier; il figure dans l'*Incendie de Rome,* drame historique de MM. Armand Éphraïm et Jean de la Hode, avec lequel la *Martyre* de M. Jean Ri-

chapitre n'est pas sans offrir certaines analogies. Le Pétrone de l'*Incendie de Rome* n'est qu'un personnage secondaire, un courtisan élégant et spirituel, arbitre du bon ton, qui fait des mots au banquet de Pedanius Secundus, dont la magnificence rappelle un peu celui de Trimalcion[1].

Ces esquisses assez pâles s'éclipsent dans le rayonnement du Pétrone de *Quo Vadis*. Là ce patricien voluptueux et délicat, qui sut mourir avec un stoïcisme souriant, est un des protagonistes de l'action. Il n'a pas peu contribué au succès vraiment colossal du roman, succès qui peut s'expliquer par diverses causes. Tout d'abord, le sujet est, en lui-même, d'un intérêt saisissant : « L'orgie de Néron, dit Renan[2], fut le « grand baptême de sang qui désigna Rome, comme la ville « des martyrs, pour jouer un rôle à part dans l'histoire du « christianisme et être la seconde ville sainte. » C'est cette crise décisive que M. Sienckiewicz a voulu peindre.

Malgré des longueurs, le roman, dans son ensemble, est solidement construit et mené avec une habileté remarquable. L'intérêt se soutient jusqu'au bout et le dénouement est de ceux qui satisfont les âmes sensibles aux amours du jeune premier et de la jeune première. Ces termes sont ici de mise. Car, comme le fait avec raison observer M. Camille Mauclair[3], « tout l'ouvrage a un développement de drame en cinq actes « avec décors à effet; tout y est bien réglé. Je crois que les « adaptateurs à la scène ne se sont pas donné grand mal pour « bâtir leur scénario ; car il semble préparé dans le roman. »

L'antithèse est adroitement établie entre les scènes de débauche et de barbarie où éclate la perversité du paganisme,

1. J'ignore si les deux auteurs ont eu connaissance de *Quo Vadis*, dont la première édition, en polonais, est de 1895. Des fragments importants de cette œuvre ont été traduits par Mme la baronne C. de Baulny, née Rouher, et publiés par le *Correspondant* (nos du 25 décembre 1896, 10 et 25 janvier 1897), mais, à ce qu'il semble, sans attirer beaucoup l'attention du public. On sait que la traduction française intégrale du roman par MM. Kozakiewicz et de Janasz a paru seulement en 1900 (édition de la *Revue Blanche*).

2. *L'Antechrist*, p. 177.

3. *Nouvelle Revue*, 1er août 1901, *le Roman historique français*.

et les scènes de dévouement et d'héroïsme où se révèle dans toute sa pureté le christianisme naissant.

Quant aux caractères, quelques-uns sont fortement dessinés, ceux de Pétrone et de Néron surtout. A d'autres, tels que Vinicius, Lygie, Eunice, Chilon, M. Sienckiewicz a donné une teinte mélodramatique ou sentimentale qui séduit toujours une nombreuse classe de lecteurs.

Les descriptions ont de l'ampleur. Une documentation en général suffisante a permis à l'auteur de répandre sur son œuvre un vernis de couleur locale de nature à surprendre et à ravir les esprits encore peu versés dans la connaissance de l'antiquité. Avec Tacite, Suétone, de Rossi, Friedlænder, Renan, etc., et quelques livres d'archéologie, ce résultat a pu être obtenu sans trop de peine.

Est-ce assez de ces mérites d'ordre moyen, et que beaucoup de romanciers possèdent à un égal degré, pour expliquer la vogue prodigieuse de ce livre devenu si rapidement populaire, qui a été traduit dans toutes les langues, et dont les éditions se multiplient sans fin? Je ne le crois pas. Une autre raison, et non des moindres, de ce succès étonnant me paraît être celle-ci : cette œuvre, qui est le tableau des origines du christianisme et que, dit-on, le pape a bénie, a eu pour elle, outre les lecteurs habituels des romans, l'immense clientèle de ceux qui, dans tous les pays, n'avaient pas coutume d'en lire. Sur des tables où ne s'ouvraient que des livres de dévotion *Quo Vadis* a trouvé sa place. Les bibliothèques des ecclésiastiques et des couvents l'ont accueilli. Des éditions expurgées des pages où sont décrites librement les orgies de Néron ont pénétré jusque dans les familles les plus pieuses. La presse religieuse a vanté sur tous les tons ce roman édifiant. Les autres journaux, eux aussi, ont eu pour la plupart des dithyrambes célébrant « ce livre de foi, ce livre de ferveur idéaliste, où se font en- « tendre les cantiques les plus suaves et les hymnes les plus « puissants qui puissent donner l'avant-goût des concerts du « ciel...., livre essentiellement religieux qui glorifie et met en

« scène les origines du christianisme, qui montre les chrétiens « se réunissant la nuit dans les carrières de sable, dans les « cimetières, dans les lieux les plus âpres, pour entendre la « prédication du pêcheur Pierre et y puisant un courage inouï « pour affronter les tortures de l'arène[1]. » Une si retentissante réclame ne pouvait demeurer infructueuse.

Mon intention n'est pas d'ajouter une nouvelle dissertation à toutes celles qui, dans les diverses langues, ont été écrites sur *Quo Vadis*. Seul le personnage de Pétrone nous intéresse ici. Tout d'ailleurs a été dit sur ce roman. On n'a qu'à compulser quelques-uns des innombrables articles auxquels il a donné lieu et l'on aura aisément toute la gamme de la critique, depuis l'éloge hyperbolique, enthousiaste, délirant, de ceux qui vont criant au chef-d'œuvre, jusqu'à l'éreintement systématique. Il en est qui dénoncent le plagiat, dépècent le livre, s'efforcent de prouver que ce n'est qu'une rhapsodie assez vulgaire. Selon ces derniers, sans les *Martyrs* de Chateaubriand, *Fabiola* du cardinal Wiseman, les *Derniers jours de Pompéi* de sir Bulwer Lytton, *Acté* d'Alexandre Dumas et même *Melænis* de Louis Bouilhet, *Quo Vadis* n'existerait pas. Qu'est-ce que Vinicius et Lygie sinon Eudore et Cymodocée ? Le Pétrone de *Quo Vadis* figure sous le nom de Salluste dans le roman de Bulwer Lytton, etc., etc. Et que d'emprunts encore à d'autres œuvres ? *Ursus* par exemple, c'est le Porthos des *Trois Mousquetaires* ou le Moroch du *Juif errant*, etc, etc.

M. Sienckiewicz se défend d'avoir imité tel ou tel de ces romans. « Je vous avouerai un fait curieux, écrit-il à M. Koza- « kiewicz[2], c'est que je ne connais pas du tout les *Martyrs* de « Chateaubriand ni *Acté* de Dumas..., les *Martyrs* n'étant pas « tombés sous mes mains. Je savais que ce livre existait ; mais « c'est tout. Quant à *Acté*, je n'en avais jamais entendu « parler. » — Et plus loin : « En polonais il existe... *Rome* « *sous Néron* de Kraszewski et *Irydion* de Kraszinski, d'autant

1. Le *Matin*.
2. Lettre publiée par le *Figaro* du 7 avril 1901.

« plus supérieurs aux *Martyrs* de Chateaubriand et à l'*Acté* « de Dumas que Kraszinski était réellement plus grand écri- « vain et plus grand poète que ces deux auteurs. »

M. E. Faguet n'a pas eu de peine à faire ressortir l'illogisme de ce jugement. M. Sienckiewicz trouve *Irydion* infiniment supérieur aux *Martyrs* qu'il n'a jamais lus. Inclinons-nous et ne voyons là qu'une variante du mot historique : *Vive la Pologne ! Monsieur*.

Une chose du moins est hors de contestation, c'est qu'en écrivant, ainsi que l'indique son sous-titre, un roman des temps néroniens, M. Sienckiewicz est entré dans une voie déjà passablement foulée. Qu'il ait ou non connu ses devanciers, il est permis d'examiner s'il a fait mieux ou autrement qu'eux. On constate tout d'abord que son œuvre est composée selon la formule classique du genre : *roman de la décadence romaine*. Le fond est l'opposition entre le paganisme à son déclin, près de sombrer dans ses orgies sanguinaires, et le christianisme surgissant dans une aube sereine de foi, de sacrifice et d'amour. Avec des mérites littéraires fort inégaux, Chateaubriand, Dumas père, le cardinal Wiseman, Bulwer Lytton n'ont pas traité d'autre thème. A ce point de vue, une comparaison entre *Quo Vadis* et *Acté* serait particulièrement instructive. Les deux œuvres nous offrent, en plus d'une scène, un véritable parallélisme. Le récit de saint Paul à Acté (p. 147 sq.), c'est, à bien des égards, la prédication de saint Pierre à l'Ostrianum (*Quo Vadis*, 1re partie, chap. XX). Les combats de gladiateurs et les chrétiens aux lions sont dans Alexandre Dumas. Acté est sauvée presque miraculeusement parce que la tigresse qui devait la dévorer la reconnaît, car elle lui a autrefois appartenu, et se couche à ses pieds, tel le lion d'Androclès. Alors le peuple fait grâce à Acté. N'est-ce pas par une sorte de prodige analogue que, contre toute attente, Lygie est sauvée de l'aurochs? Dans *Acté* il y a encore un banquet donné par Néron, il y a le récit de sa mort, comme dans *Quo Vadis*.

D'autres tableaux, évidemment, s'y rencontrent qui ne sont

pas chez M. Sienckiewicz, de même que de nombreuses scènes de *Quo Vadis* n'ont rien de commun avec le roman de Dumas. Celui-ci nous décrit les jeux célébrés à Corinthe où Néron triomphe, il introduit Locuste et ses poisons, etc. Mais M. Sienckiewicz, avec l'incendie de Rome, les chrétiens éclairant comme des torches vivantes les jardins de Néron, la fête donnée par Tigellin sur les bords de l'étang d'Agrippa, etc., est infiniment plus riche en descriptions.

On n'a pas manqué non plus de signaler d'assez grandes analogies entre *Quo Vadis* et les *Derniers jours de Pompéi.* M. Maurice Muret[1] fait observer que les personnages de l'un et l'autre roman se correspondent d'une façon assez singulière : ainsi le groupe sympathique représenté par Lygie et Vinicius, est figuré chez Bulwer Lytton par Ione et Glaucus. « Glaucus « est un jeune Grec riche et beau. Par amour pour Ione, il « renonce à l'existence de plaisir qu'il menait, et désormais « n'a plus qu'un but : gagner le cœur de cette jeune fille chré« tienne si pure et si douce. » Glaucus aussi se convertit, Glaucus aussi est condamné aux bêtes et sauvé par une sorte de miracle.

Vers le même temps que M. Sienckiewicz, dans l'*Orgie romaine* (Paris, Charles, 1897), M. Castanier essayait de reconstituer un tableau aussi exact que possible de la décadence romaine. Son roman nous raconte les amours adultères de Messaline et de Silius ainsi que le châtiment arraché par Narcisse à la faiblesse de Claude. Mais ce qui, dans cette œuvre, est surtout développé, ce sont les descriptions topographiques de Rome, la peinture des différents aspects de la vie romaine au temps des Césars (séances du Sénat et audiences des tribunaux, combats du cirque, toilette d'une Romaine, scènes de magie, etc., etc.), enfin les débauches de la cour impériale avec tous leurs raffinements. Messaline est le centre du roman, c'est tout dire. Inévitablement aussi la société chrétienne naissante fait contraste.

1. *Débats*, 3 avril 1901.

Ce livre a eu, je crois, peu de succès, bien que l'érudition en soit de bon aloi et l'exécution consciencieuse. Mais il manque à M. Castanier le don de la création, de la vie. Surtout il n'a pas le style artiste et évocateur. Ici se révèle, bien plus que chez M. Sienckiewicz, tout le factice de ce genre du roman historique, placé entre ces deux écueils, de contenir trop d'histoire pour un roman ou trop de romanesque pour une histoire.

Dans l'*Orgie romaine* Pétrone apparaît. Aux premières pages du roman, on le voit dans les jardins de Lucius et de Caius, après le banquet de Claude et de Messaline. Il est représenté comme un jeune poète, ami de Silius Italicus. M. Castanier lui conserve son caractère de voluptueux élégant et distingué. Il lui prête (p. 51), en réponse à une question de Messaline, un couplet sur ses amours. Pétrone déclare qu'il ne courtise pas les femmes mariées : car trop de périls sont à courir pour celui qui poursuit les beautés patriciennes ; il ne va pas non plus chercher ses maîtresses dans les mauvais lieux de Suburre ou du Summénium. Les affranchies lui offrent un plaisir délicat et sans risques. Il est (p. 53) l'apologiste des amours faciles. Enfin on rappelle (p. 22 et 53) un caprice de Pétrone pour Poppéa Sabina.

Si je mentionne ce roman plus estimable que passionnant, c'est parce que, comme *Quo Vadis*, il compte Pétrone parmi ses personnages[1]. Mais ici l'auteur du *Satiricon* reste au troisième ou quatrième plan. M. Sienckiewicz a donc le mérite, qu'on s'accorde d'ailleurs à lui reconnaître, d'avoir, tout en s'inspirant du texte de Tacite, conçu ce caractère de Pétrone

1. Je ne rapproche de *Quo Vadis* que les romans et pièces construits à peu près sur les mêmes données. Je ne dirai donc rien du bizarre roman de M. Alfred Jarry, *Messaline*, roman de l'ancienne Rome (Paris, éd. de la *Revue blanche*, 1901) où Pétrone n'est ni nommé ni imité. Il ne sera pas davantage question ici du conte de *Melænis*, de Louis Bouilhet où il y a un effort souvent heureux pour reconstituer la vie romaine sous Commode, ni de l'*Agonie*, où M. Jean Lombard, avec une imagination puissante, mais en un style singulièrement tourmenté, a essayé de ressusciter l'époque d'Elagabal.

Je regrette de ne connaître encore que par son titre le conte que publiera prochainement M. Émile Gebhart. Dans *Le roi Trimalcion* Pétrone doit, selon toute vraisemblance, figurer.



d'une manière intéressante et assez neuve. « La figure de Pé-
« trone, dit très justement M. Camille Mauclair, la plus solide « du livre, est bien présentée et vraiment réalisée par un « homme de talent. On pourrait contester le goût de certaines « saillies, qui sont plutôt d'un rédacteur de journal mondain « que d'un Romain, et le personnage est un peu agaçant parce « qu'il ne manque jamais de placer sa maxime humoristique « dans toutes les situations, à point nommé. Lui aussi plas- « tronne à la rampe, mais enfin il existe, il est cohérent, il « intéresse, et c'est avec Néron la seule figure vivante de *Quo* « *Vadis*, auprès de véritables pantins comme Ursus ou Vini- « cius, construits sur deux ou trois traits qu'ils reproduisent « indéfiniment. »

L'originalité du livre de M. Sienckiewicz, en tant que roman des temps néroniens, est donc la grande place faite à Pétrone qui, ailleurs, n'est qu'un troisième rôle ou une grande utilité. Quoique le caractère de Néron, ce cabotin cruel et névrosé, soit également bien compris, on peut dire que Tacite, Suétone, Renan en son *Antechrist*, pour me borner à ces noms, facilitaient singulièrement la tâche du romancier.

Ainsi, le Pétrone de *Quo Vadis* est intéressant, nul ne le conteste. Mais on peut se demander s'il concorde avec l'idée que nous nous faisons de l'auteur du *Satiricon* (car, pour M. Sienckiewicz, l'identification est certaine entre l'écrivain qui a composé ce roman et le Pétrone dont parle Tacite). M. Émile Thomas, en un chapitre de son excellente étude sur *Pétrone*, s'est déjà posé cette question. Tout en rendant justice aux qualités du roman, il estime [1] que M. Sienckiewicz n'a guère fait de l'arbitre des élégances qu'un arbitre des voluptés, « et l'a ramené, pour presque tout le reste, à la taille d'un « bon oncle de comédie ou de roman ; son Pétrone ressemble « assez à quelque duc de Mora, surtout préoccupé de donner « à son terrible neveu d'utiles leçons de tenue ». Les quel-

1. *Pétrone*, Fontemoing, 1901, p. 217. *Le Pétrone de* Quo Vadis.

ques traits qui le caractérisent seraient plutôt anachroniques [1].

Le reproche que, pour ma part, j'adresserais encore à M. Sienckiewicz relativement à son personnage est celui-ci : Pourquoi, dans les lettres ou les conversations qu'il lui prête, a-t-il si peu tiré parti du *Satiricon*, dont il parle en ces termes, p. 21 :

« Devant la librairie d'Aviranus, la litière s'arrêta. Pétrone « descendit, acheta un élégant manuscrit et le remit à « Vinicius.

« — C'est un cadeau que je te fais, dit-il.

« — Merci, répondit Vinicius, en regardant le titre. Le « *Satiricon ?* C'est nouveau ? De qui ?

« — De moi. Mais je ne veux pas aller sur les traces de ce « Rufinus, dont je vais te conter l'histoire, ni sur celles de « Fabricius Veiento ; c'est pourquoi personne n'en sait rien ; « et toi, n'en parle à personne.

« — Tu me disais que tu ne faisais pas de vers, dit Vini- « cius, et je vois ici force vers alternant avec la prose.

« — Lorsque tu liras, porte ton attention sur le repas de « Trimalcion. Quant aux vers, j'en suis dégoûté depuis que « Néron écrit une épopée. »

Avec le nom de Trimalcion mentionné encore une fois incidemment, c'est tout ce que j'ai trouvé dans *Quo Vadis* qui impliquât un souvenir du *Satiricon*. J'ai peine cependant à croire qu'un écrivain qui possède, à un aussi haut degré que M. Sienckiewicz, le talent de l'assimilation, n'aurait pas pu puiser dans une étude plus approfondie du *Satiricon* des inspirations heureuses. Il y eût certainement trouvé de piquants motifs pour relever le thème, parfois assez banal, des lettres de Pétrone. Il aurait pu aussi assaisonner ses conversations de quelques citations appropriées. J'admets que le *Satiricon* ne lui eût pas été fort utile pour la peinture du caractère de l'*arbiter elegantiæ*, qu'il est malaisé d'entrevoir à travers son

1. Cf. p. 220.

œuvre. Mais cet ouvrage lui aurait rendu d'autres services. Tous les personnages de *Quo Vadis,* même ceux du peuple, parlent trop noblement. Ils ont le langage vague et convenu du mélodrame. Rien ou presque rien qui ait sa date, sa couleur propre. Eh bien ! c'est cette couleur que la conversation des affranchis chez Trimalcion lui aurait abondamment fournie. La plèbe qui, chez lui, s'aperçoit à peine, qui ne vit pas, serait apparue avec ses vices, ses habitudes, ses ridicules, ses superstitions, son amusante loquacité, et, sur ce fond de tableau, avec quel relief les figures héroïques se seraient détachées! J'ajoute que, même les personnages de premier plan, patriciens, courtisans de Néron, lettrés, ont, chez M. Sienckiewicz, un style apprêté qu'aurait corrigé une imitation intelligente de Pétrone.

On est donc en droit de regretter qu'il n'ait pas songé à mettre à profit le *Satiricon* pour donner un coloris plus exact à certaines de ses peintures de la vie antique. Je crains qu'il n'ait feuilleté cette œuvre d'une main trop nonchalante et qu'il n'en ait qu'une idée assez vague.

Ce qu'il sait de Pétrone, il le doit surtout à Tacite. Il a puisé dans les chapitres XVIII et XIX du seizième livre des *Annales* les principaux traits de ce caractère qu'il a, nous l'avons dit, heureusement développé. M. H. Sienckiewicz a pris aussi connaissance des autres textes si peu nombreux relatifs à Pétrone. On trouve, à la page 633, un souvenir de ce passage de Pline l'Ancien (*Nat. hist.*, l. XXXVII, chap. II) : *T. Petronius consularis moriturus, invidia Neronis principis, ut mensam ejus exheredaret, trullam murrhinam CCC H-S. emptam fregit.*

« Il leva, écrit M. Sienckiewicz, sa coupe de Myrrhène,
« coupe sans prix où s'irradiaient tous les reflets de l'arc-en-
« ciel, et dit aux convives :

« Voici la coupe de mon offrande à la reine de Cypre. Que
« nulles lèvres désormais ne l'effleurent et que nulle main ne
« s'en serve en l'honneur d'une autre divinité !

« Et la coupe alla se briser sur le dallage semé de pâle sa-
« fran. »

Ici, l'auteur de *Quo Vadis*, tout chaud d'une érudition un peu hâtive, me paraît avoir créé de toutes pièces, par suite d'un faux sens sur le texte de Pline, une ville de Myrrhène qui n'a jamais existé. *Trullam murrhinam* signifie un vase murrhin, vase précieux fait avec la murrhe, minéral qui serait, à ce que l'on croit, le fluate de chaux ou la fluorine[1].

Le trait assurément le plus inattendu du caractère de Pétrone dans *Quo Vadis*, c'est cette curiosité sympathique qu'il témoigne pour les chrétiens. On le voit, désireux de connaître la religion nouvelle, s'entretenir avec Paul de Tarse[2].

Que l'on ait imaginé des rapports entre Sénèque et saint Paul, cela n'est pas, après tout, pour surprendre, quand on connaît les tendances du stoïcisme à l'époque des Césars. On s'explique que, pendant longtemps, la correspondance apocryphe de l'Apôtre avec le ministre de Néron ait pu être considérée comme authentique[3]. Mais Pétrone et saint Paul! Ce rapprochement, tout d'abord, nous déconcerte. Entre eux, quoi de commun? Qui aurait pu les amener l'un vers l'autre?

Sans doute il n'est pas impossible que le regard observateur de Pétrone ait pénétré jusque dans les coins obscurs et reculés des quartiers misérables où vivaient alors les chrétiens. Il a pu, comme Tacite, blâmer l'excessive cruauté des supplices qui leur furent infligés par Néron, quelque mépris qu'il éprouvât pour ces hommes appartenant aux dernières classes de la société, affranchis, artisans, esclaves, qu'il devait considérer comme en proie à des superstitions malfaisantes[4]. Tels étaient les sentiments des patriciens de ce temps, et si Pétrone a pu soupçonner l'existence des chrétiens qui, d'ailleurs, aux yeux

1. La bévue serait-elle le fait du traducteur? Il faut alors lui signaler aussi, p. 570, *l'Aureolus* pour *Laureolus*; p. 341, *Gallon* pour *Gallion*, etc.

2. Cf., p. 358, 623.

3. V. Ch. Aubertin, *Sénèque et saint Paul*. Paris, Belin, 1857.

4. Cf. Tacite, *Annales*, XV, 44; Suétone, *Vita Neronis*, 16 : « *Afflicti suppliciis christiani, genus hominum superstitionis novæ et maleficæ*. »

des Romains, ne se distinguaient pas des Juifs, il est très peu probable qu'il ait poussé bien loin sur eux son enquête.

Admettons cependant pour un moment que Pétrone ait connu ou entrevu les chrétiens. Le *Satiricon* contient-il quelques indices de nature à confirmer cette hypothèse? Peut-on, jusqu'à un certain point, y démêler ce qu'il a pensé de la religion nouvelle? Ce petit problème, qu'il n'est pas inopportun de se poser à propos de *Quo Vadis*, avait été déjà soulevé par quelques critiques. Plus récemment, M. A. Sogliano l'a examiné d'une manière plus approfondie. Mais je ne saurais me ranger à sa conclusion.

Le très distingué archéologue italien a repris et traité divers points de la question de Pétrone en une série d'articles publiés sous ce titre : *Miscellanea epigrafica napolitane. Contributo alla storia e topografia antica di Napoli*[1]. Par une argumentation savante et ingénieuse, mais insuffisamment probante, il s'attache à démontrer que le Pétrone dont parle Tacite et l'auteur de *Satiricon* sont deux personnes distinctes[2]. Ce dernier aurait vécu, non pas sous Néron, mais dans la deuxième moitié du IIe siècle, sous les Antonins, ou même au IIIe siècle. Une des preuves que M. Sogliano apporte à l'appui de son opinion, est la suivante : Pétrone, non seulement a connu le christianisme, mais encore l'a combattu dans son *Satiricon*. « Nouvel Aristophane, il dirige le trait acéré de la satire contre la « personne même du Christ, le propagateur des idées nou« velles. » Il fait des allusions ironiques à la Passion et parodie le Cène. Or, s'il était vraiment le contemporain de Néron, l'*elegantiæ arbiter*, il est infiniment peu probable qu'il eût pu entendre parler de la Passion du Christ et surtout en connaître les détails. Sur ce point, nous donnons pleinement raison à M. Sogliano. En effet, dans aucun des écrivains latins ou grecs

1. *Archivio storico per le provincie Napolitane*, Napoli, Furchheim, anno XIX, fascicolo I, III, 1894 ; anno XX, fascicolo I, IV, 1895 ; anno XXI, fascicolo I, 1896.

2. La thèse est en soi fort soutenable. Mais ici je dois me borner à discuter la valeur d'un des arguments de M. Sogliano.

de l'époque de Néron, on ne découvre la moindre allusion au christianisme. « Au temps de Néron, dit M. Aubertin [1], les « chrétiens étaient trop peu nombreux, trop ignorés, trop « souvent confondus avec les sectateurs des superstitions bar- « bares, pour que leur doctrine et leurs écrits attirassent « l'attention des païens... Les livres chrétiens, écrits pour des « initiés, intelligibles pour eux seuls, dépouillés de tous les « agréments propres à piquer le goût des hommes, restèrent « secrets pendant de longues années, comme les assemblées « mêmes des premiers chrétiens, comme les dogmes et la doc- « trine qu'ils exprimaient. Ce n'est qu'au temps de Celse et « de Julien que les païens paraissent instruits de leur exis- « tence. »

Nous sommes donc tout disposé à concéder à M. Sogliano que, si le *Satiricon* parodie les croyances et le culte chrétiens, cette parodie se comprendrait bien mieux chez un auteur du commencement du IIIe siècle que chez un contemporain de Néron.

Mais voyons d'abord d'un peu près ces allusions ironiques à la Passion et à la Cène, que M. A. Sogliano a cru découvrir en divers passages du *Satiricon*. Le conte fameux de la matrone d'Éphèse contient cette phrase (chap. 112) : « *Itaque unius « cruciarii parentes, ut viderunt laxatam custodiam, detraxe- « runt nocte pendentem supremoque mandaverunt officio.* » « Pour lors, les parents de l'un des crucifiés, ayant remarqué du relâchement dans la surveillance, détachèrent nuitamment le cadavre de sa croix et lui rendirent les derniers devoirs. » M. A. Sogliano reconnaît ici non seulement une allusion à la résurrection du Christ, mais de plus une explication naturelle du miracle. Ce n'est pas tout. La matrone d'Éphèse, accompagnant, avec sa fidèle servante, jusqu'en son dernier gîte, jusqu'en ce caveau funèbre où elle veut mourir auprès de son tombeau, ce mari si passionnément adoré et si vite oublié, la

1. *Op. cit.*, p. 186, 187.

matrone d'Éphèse, ce type de l'inconstance et de la fragilité féminines, pourrait bien, selon M. Sogliano, rappeler, sous forme de parodie, la visite des saintes femmes au tombeau du Nazaréen. Pétrone aurait ainsi combiné d'une manière comique divers traits appartenant au dernier acte de la tragédie sacrée dont le Golgotha fut le théâtre.

Mais voici, paraît-il, une allusion plus claire encore. Au chapitre 141, Pétrone nous rapporte les dernières dispositions du testament d'Eumolpe. On sait que le vieux poète rusé vit à Crotone, aux dépens des coureurs d'héritages, en se faisant passer pour un vieillard d'Afrique, très riche et sans enfant. Il révèle à ses héritiers qu'une clause de son testament les oblige, s'ils veulent toucher le montant de leur legs, à manger son corps coupé en morceaux :

*Omnes, qui in testamento meo legata habent, præter libertos meos, hac condicione percipient quæ dedi, si corpus meum in partes conciderint et, adstante populo, comederint* : « Tous ceux qui ont des legs sur mon testament, sauf mes affranchis, ne recueilleront ce que je leur donne qu'à une condition, c'est qu'ils couperont mon corps en morceaux et en feront publiquement un repas. » Les interprètes de Pétrone sont d'accord, affirme M. Sogliano, pour reconnaître ici une parodie directe des paroles de l'Évangile de saint Jean : « *Nisi manducaveritis carnem filii hominis et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis* ». « Et, ajoute-t-il, je ne puis chasser de mon « esprit l'idée que le chant du coq (*gallus gallinaceus*) qui « vient, comme un mauvais présage, troubler Trimalcion au « commencement du second banquet (chap. 74) est une rémi- « niscence lointaine de ce chant du coq qui a aussi un rôle « dans le drame de la Passion. »

Il s'en faut de beaucoup, quoi qu'en dise M. Sogliano, que tous les commentateurs de Pétrone admettent ces prétendues allusions à la Cène, non plus que celles qui viseraient la déposition et l'ensevelissement du Christ. Si quelques-uns semblent accepter cette interprétation, si M. Ribbeck est porté à

considérer les mots : *corpus meum comederint* sq. comme une parodie du repas commun des chrétiens, d'autres critiques estiment qu'il n'y a là qu'un rapprochement de mots tout fortuit. Pour ma part, je me refuse absolument à voir dans les passages allégués par M. Sogliano la plus légère allusion au christianisme.

Je ferai d'abord remarquer que le *Satiricon* ne nomme nulle part les chrétiens. Sans doute il ne nous est parvenu de ce roman fort étendu que des fragments mutilés. Mais les Juifs s'y trouvent mentionnés expressément. « Pourquoi ne pas « aussi nous circoncire, dit Giton à Eumolpe, afin que nous « ayons l'air de Juifs (chap. 102). *Quidni ? inquit Giton,* « *etiam circumcide nos, ut Judæi videamur ?* » Si le fragment XXXVII de l'édition de Buecheler (1882, p. 117) appartient bien à Pétrone, sous le nom duquel Claude Binet l'a inscrit, il nous apporterait une preuve de plus que notre auteur a entendu parler des Juifs et de leur culte. Il est vrai qu'à des notions exactes il mêle les fables ridicules qui avaient cours sur leur compte.

Pourquoi, puisqu'il sait, selon M. Sogliano, faire la différence entre les deux religions et semble au courant de l'Évangile, n'a-t-il pas nommé les chrétiens tout comme les Juifs ? Pourquoi procède-t-il seulement à leur égard par voie d'allusions parodiques ? Qu'il ait écrit sous Néron ou sous les Antonins, quel intérêt cet épicurien sceptique pouvait-il avoir à ménager une secte détestée ou méprisée et à ne parler d'elle qu'à mots couverts ? Ne pouvait-il pas s'exprimer franchement et sans ambages ? Si réellement son intention eût été de parodier la Cène et la Passion, n'eût-il pas d'un mot précis souligné le rapprochement ?

Ces allusions si enveloppées, si indirectes, si discrètes, c'est je le crains bien, la subtile ingéniosité de M. Sogliano lui-même qui les a créées. Nous faudra-t-il chercher des railleries à l'adresse du christianisme dans tous les passages des écrivains satiriques latins ou grecs, postérieurs à Tibère, où il sera ques-

tion de crucifiement, d'ensevelissement, de chant du coq? On voit où pourrait mener un tel système d'exégèse et je m'étonne qu'on se soit arrêté en si beau chemin. Ainsi, au chapitre 71 du *Satiricon*, on lit : *inaudito... more pueri capillati attulerunt unguentum in argentea pelve pedesque recumbentium unxerunt*. N'est-ce pas une parodie évidente de ce passage de l'Évangile selon saint Jean (XII, 3) où est décrite l'onction des pieds de Jésus par Marie de Magdala : *Maria ergo accepit libram unguenti nardi pretiosi et unxit pedes Jesu* sq. ?

Je ne veux pas insister sur ce genre de réfutation. Bornons-nous à examiner sans parti pris les morceaux qui, d'après M. Sogliano, renferment une satire déguisée des dogmes et du culte chrétiens. L'épisode final du *Satiricon,* où est exposée la clause si singulière du testament d'Eumolpe par laquelle serait parodiée la Cène, présente, malgré les trous et les lacunes du texte, un sens très clair. Le genre d'ironie employé ici par Pétrone se laisse aisément saisir. La plaisanterie est poussée jusqu'à la fantaisie outrée et on peut dire macabre. Ces captateurs d'héritages naguère comparés par métaphore à des corbeaux qui déchirent un cadavre, *corvi qui lacerant* (chap. 115), vont se voir en réalité obligés de manger le corps du testateur pour jouir de ses richesses. Le vieux poète mystificateur s'amuse à leurs dépens comme cette vieille de Sparte dont parle Horace (*Satires,* II, 5, v. 84 sq.), qui impose à son héritier l'obligation de porter sur ses épaules son cadavre frotté d'huile. Cette condition, pour être moins répugnante que celle d'Eumolpe, est également funèbre.

L'ironie de celui-ci va vraiment jusqu'à la férocité. Il exhorte Gorgias, un des héritiers, à fermer les yeux quand il lui faudra s'exécuter et à se figurer qu'il avale, non pas de la chair humaine, mais un million de sesterces. On pourra au reste assaisonner le mets de façon à le faire accepter par l'estomac. Et l'érudition vient à l'appui de ces encouragements goguenards. Ne cite-t-on pas d'illustres exemples d'anthropophagie? Les Sagontins assiégés par Hannibal se sont nourris

de chair humaine, et pourtant ils n'attendaient pas un héritage ! De même les Pétéliens. Dans Numance réduite aux abois par Scipion, des mères ont dévoré leurs enfants. Il est encore des nations où l'usage de manger les morts se conserve, consacré par une loi formelle ; à telles enseignes qu'on y voit souvent gourmander les malades parce que la chair qu'ils laisseront sera de mauvaise qualité. C'est sur ces sinistres farces que s'arrêtent les fragments qui nous restent du *Satiricon*. Sous un air placide et froid, la charge a ici la même violence que chez tel humoriste moderne, chez Swift par exemple. Mais, malgré son outrance, elle se rattache logiquement au sujet que traite Pétrone, à la satire des captateurs de testaments.

Les allusions que contiendrait le conte de la *Matrone d'Éphèse* seraient plus invraisemblables encore. Ce conte est selon toute apparence une milésienne, antérieure par conséquent à l'ère chrétienne. Or, tous les détails que l'on veut y noter comme des allusions ironiques au christianisme font nécessairement partie intégrante du conte primitif, la descente de la veuve au caveau funèbre, en compagnie de sa servante, ainsi que l'enlèvement du corps du supplicié par ses parents. Aucune de ces circonstances n'a pu être ajoutée après coup par Pétrone, à supposer qu'il eût l'intention parodique qu'on lui prête.

De tout ce qui précède il résulte que le *Satiricon* ignore les chrétiens. Si par hasard Pétrone les a entrevus, il a dû, répétons-le, les confondre avec les Juifs ou avec les adeptes des superstitions orientales et demeurer fort indifférent à leurs dogmes. Ces chrétiens humbles, pauvres et résignés ne pouvait offrir aucun intérêt au peintre de la corruption savante et du libertinage raffiné, non plus qu'au curieux et sagace observateur de la plèbe romaine, dont il a si bien su représenter les burlesques travers et reproduire le babillage pittoresque. Ne cherchons aucun point de contact, même celui du dédain et de l'ironie, entre le *Satiricon* et le christianisme. Ce roman d'une immoralité si sereine et si dégagée est, pour me servir

d'une expression de M. Jules Lemaître, « trop visiblement de l'autre côté de la Croix ».

Pour en revenir à *Quo vadis,* quand M. H. Sienckiewicz nous montre son Pétrone s'entretenant avec Paul de Tarse et discutant la religion chrétienne[1], il use du droit concédé à tout romancier de modifier les traits d'un caractère et de le développer à son gré, mais mon sentiment est qu'en ceci il ne s'est pas conformé à la vraisemblance historique.

Je ne parlerai pas du drame que M. Émile Moreau a tiré pour la Porte-Saint-Martin du roman de M. Sienckiewicz, puisqu'il n'ajoute rien à la peinture du caractère de Pétrone. Ce fut surtout un prétexte à une somptueuse mise en scène.

Plus récemment, en une pièce intitulée: *Un soir des Saturnales,* fresque romaine en deux tableaux (I. *L'atrium de Perse,* II. *La mort de Pétrone,* Paris, Ollendorff, 1901), MM. Aimé Giron et Albert Tozza ont également essayé de porter au théâtre l'auteur du *Satiricon.* Leur préface intitulée: *Pour Pétrone* oppose le Pétrone qu'ils ont conçu, raffiné, délicat, mourant à l'âge de 28 ans avec un amour nouveau et chaste au cœur, au Pétrone de *Quo Vadis,* quadragénaire ou quinquagénaire, insolent et pusillanime à la fois, égoïste et rhumatisant, finissant par un amour ancillaire.

Si louable qu'ait pu être le dessein des deux auteurs, on est forcé, après les avoir lus, d'avouer que l'exécution laisse beaucoup à désirer. Ce drame, en alexandrins qui rappellent la facture de Ponsard, présente peu d'intérêt. De plus, la couleur en est généralement fausse. On n'y trouve trop souvent qu'une antiquité factice et romantisée.

Rendons cette justice au Pétrone de *Quo Vadis* qu'il reste, sans contredit, le mieux construit et le plus vivant de ceux qu'ont produits le théâtre ou le roman. Mais, encore une fois, cet esthète au cœur compatissant, qui ouvre l'oreille à l'éloquence de saint Paul, qui a avec l'Apôtre de longs entretiens,

1. P. 627 sq.

qui semble pressentir que l'avenir est au christianisme, ne répond que bien imparfaitement à l'idée que l'on se fait, d'après son œuvre, de l'auteur du *Satiricon*.

ALBERT COLLIGNON.

L'ORGANISATION ET LE RÉGIME INTÉRIEUR

DU

# CHAPITRE DE REMIREMONT

DU XIII[e] AU XVIII[e] SIÈCLE

(*Suite* [1].)

---

## TITRE III. — LES DAMES CHANOINESSES.

(*Suite.*)

### II. — ATTRIBUTION ET RÉPARTITION DES PRÉBENDES.

(*Suite.*)

Et maintenant — question importante — quelle était la valeur vénale d'une prébende? Il y a lieu de remarquer d'abord que, quelle qu'elle fût, elle était de nature essentiellement variable, en raison même des éléments dont elle se composait; la quantité des céréales produite par les dixmes, base principale de la prébende, dépendait naturellment de l'abondance ou de la pénurie de la récolte; leur prix variait nécessairement en sens inverse, sans qu'on puisse affirmer que l'un de ces phénomènes compensât l'autre. Il devait donc y avoir des fluctuations considérables dans le revenu net, et les différences pouvaient encore être accrues par les sinistres météorologiques, comme la grêle ou la gelée, qui, sans affecter les mercuriales

1. Voir *Annales de l'Est*, octobre 1899, p. 560; janvier 1900, p. 353; juillet 1900, p. 406; janvier 1901, p. 40, et avril 1901, p. 205.



d'une manière sensible, à cause de leur caractère local, réduisaient considérablement le revenu de telle ou telle prébende. C'était peut-être même une des raisons pour lesquelles chacune d'elles, comme nous l'avons vu, était disséminée sur différents points du pays. La guerre, si fréquente du XIIIe au XVIIIe siècle, apportait encore des perturbations plus profondes, et Dieu sait les misères que supportèrent les Dames de 1635 à 1660, leur revenu se trouvant réduit à bien peu de chose, sinon à rien, puisque la culture des terres était alors abandonnée dans toute la Lorraine par suite de l'occupation française.

En temps de paix, dans les déclarations qu'il faisait au fisc pour la répartition du *Don gratuit*, qui pesait sur lui d'une manière assez lourde, le Chapitre estimait chaque prébende à 550 livres, soit près de 1,300 francs barrois. Mais ce chiffre était de toute évidence beaucoup au-dessous de la réalité, comme toutes les évaluations faites en vue de l'établissement de l'impôt. Si nous consultons, par exemple, les comptes des deux prébendes de la *Bourse de grains*[1], nous voyons qu'en 1760 la recette des dixmes qui les composaient était de 7,145 livres 9 sous; en 1788, de 9,864 livres; en 1789, de 8,744, soit par prébende une moyenne de 4,300 livres environ, près de huit fois supérieure aux déclarations officielles; il est vrai que la recette ne s'élève pas toujours si haut. Dans le compte de la succession de Mme de Closen, en 1789 et 1790, le reliquat du compte des grains de ses trois prébendes pour 1788 s'élevait à 3,396 livres; et ce n'était qu'un reliquat. En 1781, lors du procès que soutint Mme de Raigecourt au sujet de la saisie de ses deux prébendes, celles-ci avaient produit une somme de 6,264 livres, en y comprenant les revenus accessoires ou distributions dont nous parlerons tout à l'heure. On peut donc dire, sans attribuer à la prébende une valeur fixe en général, que chacune en temps normal fournissait à celle qui en était

1. *Archives départ.*, G, 1462.

pourvue un revenu propre de 2,000 à 3,000 livres, quelquefois plus; ce qui donne une idée assez avantageuse de l'aisance relative dans laquelle vivaient les Dames jouissant, par exemple, d'une compagnie entière de trois, quatre ou cinq prébendes.

Bien que, pendant tout le moyen âge et les temps modernes, l'Église eût essayé de rendre aussi uniforme que possible la valeur des diverses prébendes canoniales, il était cependant arrivé, au moins dans les derniers siècles, que plusieurs d'entre elles étaient de beaucoup supérieures aux autres.

La cause principale de cet accroissement se trouvait dans les libéralités de certaines Chanoinesses qui, de leur vivant ou à l'article de la mort, avaient ajouté de leurs propres biens-fonds des revenus supplémentaires aux prébendes dont elles avaient été titulaires. Comme ces donations avaient une affectation spéciale, il avait fallu, pour respecter la volonté des donatrices, les tenir en dehors des « régalements » septennaux[1] qui avaient lieu; on les ajoutait ensuite aux prébendes qui devaient en bénéficier. Celles-ci étaient dites « prébendes avec adjonction »; il y en avait un certain nombre; nous ne noterons que celles dans lesquelles cette adjonction avait une réelle importance.

Ainsi, en 1763, M^me^ de Morond avait deux prébendes qui profitaient d'une adjonction de près de moitié de leur valeur;

1. Les neuf compagnies territoriales de douze prébendes chacune subissaient des variations continuelles, par suite du plus ou moins de développement de la culture dans certaines régions; il fallait en remanier périodiquement la composition, pour que les différences entre les prébendes ne fussent pas trop considérables; cette opération, qui avait lieu tous les sept ans, le troisième dimanche de Carême, prenait le nom de *Régalement*. C'était comme un souvenir de l'année sabbatique des Hébreux, où tous les biens retombaient en commun.

De chacun des dixmages qui étaient reconnus trop forts, on tirait, soit le blé, soit le seigle, soit l'avoine d'un ou de plusieurs villages, hameaux ou gagnages, et on en augmentait les plus faibles dixmages voisins. Le régalement terminé et arrêté par le Chapitre, on tirait les prébendes au sort, la Dame abbesse la première, non pour celles de sa crosse, qui ne changeaient jamais, mais pour les compagnies qui lui étaient survenues par déshérence; les Dames doyenne et secrette venaient ensuite, et enfin, les Dames-Tantes dans l'ordre de leur priorité de réception. (Art. 433.)

M^mes de Jodock et de Raigecourt étaient dans le même cas; les trois prébendes de M^me de Closen étaient augmentées des deux cinquièmes de la valeur de l'une d'elles; les deux que possédaient chacune des Dames de Friauville et de Schauenbourg étaient plus que doublées par une donation récente; d'autres étaient accrues de divers jardins, meix, prés, terres arables, que les Chanoinesses amodiaient dans la même forme que leurs bénéfices. Quelques-unes, par contre, étaient d'un revenu quelque peu inférieur au chiffre normal; exemple: le le bénéfice de l'enfermière et celui du maître de l'œuvre; mais ce cas était rare [1].

Enfin, outre le produit des dîmes d'une ou de plusieurs paroisses en froment, seigle, avoine, etc., qui faisaient le fond, l'essence même de la prébende, celle-ci comprenait certains revenus casuels, en assez grand nombre, qui, sous la forme de distributions périodiques, augmentaient sensiblement le revenu des Dames, en raison du nombre de prébendes que chacune possédait. Nous avons déjà fait connaître les distributions du chœur, pour lesquelles il fallait la résidence effective et l'assistance aux offices liturgiques. Pour toutes les autres, aucune condition spéciale n'était imposée : le Dames y avaient droit, même absentes, pourvu que l'absence ne dépassât pas le temps fixé par les règlements.

Ces distributions étaient faites sur les revenus libres de divers biens formant un fonds général et commun, par exemble, les grueries capitulaires, fort importantes; sur les redevances consenties par certains titulaires d'offices féodaux, tels que la Dame sonrière et les quatre grands officiers de l'église; sur certaines dîmes spéciales qui n'avaient pas été incorporées aux prébendes. Madame y prenait le quart, indépendamment de ce qui lui en revenait, à proportion des prébendes de grâce qui lui étaient advenues par déshérence.

Si nous consultons le compte dressé en 1675 pour les dix

1. Voir au ms. 14 de la *Bibl. de la ville*, les déclarations relatives au *Don gratuit*.

prébendes de ce genre que possédait alors la princesse Dorothée de Salm, abbesse, nous voyons qu'au revenu principal chaque Chanoinesse ajoutait :

1° Les distributions de la recette des Grandes-Aulmosnes ;

2° Celles faites par la Dame sonrière sur son office ;

3° Celles du grand prévôt à la Nativité-Notre-Dame et à la Purification ;

4° Celles du grand chancelier à la Nativité Notre-Seigneur et à la Division des Apôtres (15 juillet) ;

5° Celles du petit chancelier à la Division des Apôtres ;

6° Celles du grand sonrier à la Purification et à la Division des Apôtres ;

7° Le produit annuel des grueries de Marlou (Bourgogne), Arches, Bruyères, Dompaire, Ramonchamp et Mortagne ;

8° Les distributions des grand et petits ministraux, en pain, vin, huile, harengs, sel, etc. ;

9° Les distributions en sel et harengs par les *Ventiers* de Remiremont ;

10° Les distributions en argent, blé, seigle, avoine, poules, etc., par la recette des quartiers ;

11° Celles de pois et fèves sur les menues dîmes de Champ ;

12° Celles de vin faites par les Dames censières, par les Dames de la compagnie de Chamagne, par les prieurs du Saint-Mont et d'Hérival, par la cure de Hadol et les châtolliers ou marguilliers de Vagney ; enfin, celles qui étaient faites sur les dixmès des vignes de Dompaire. Nous en oublions peut-être plus d'une.

Quelques-unes de ces distributions étaient sans doute d'importance fort médiocre ; mais nombre d'autres n'étaient pas à dédaigner. Ainsi, pour ses trois prébendes, M^me de Closen recevait 46 livres 10 sols pour les distributions des « quartiers » de 1789 ; 825 livres 10 sols, sur la recette des Grandes-Aumônes et des quartiers de 1787 et 1788 ; 86 livres sur la gruerie de Marlou, 2^e semestre de 1788 ; 304 livres sur les redevances des Grands-Offices, en 1787 et 1788 ; 1,913 livres, en 1787,

sur les grueries des Vosges; 425 livres, en 1788, sur celle d'Arches, 771 livres sur celle de Dompaire, 439 livres sur celles de Bruyères et Mortagne, etc.[1].

Les archives du Chapitre ne fournissent aucun document de nature à éclairer cette question obscure de l'origine et des motifs de la répartition des prébendes canoniales en compagnies; aux yeux de ceux qui ont étudié attentivement l'organisation de l'église Saint-Pierre aux diverses époques de son existence, aux yeux de ceux qui comparent sa situation comme Chapitre séculier avec celle du monastère primitif, cette répartition et la distinction de Dames-Tantes et de Dames-Nièces qui en est la conséquence, semblent avoir été l'effet d'une évolution graduelle que nous allons essayer d'esquisser, sans nous dissimuler que nous entrons ici dans le domaine de l'hypothèse et de la conjecture. Nous espérons, toutefois, qu'aucune des explications que nous tenterons ne se trouvera en contradiction, ni avec les faits connus, ni avec l'esprit qui a généralement présidé à la transformation lente et progressive de nombre de monastères en instituts séculiers.

Un fait universellement accepté aujourd'hui, et que les récents travaux de M. l'abbé Didier-Laurent ont rendu indiscutable[2], nous servira de point de départ; c'est la régularité originelle du monastère de Romaric; par suite, l'indivision des biens destinés à la subsistance des religieuses et à l'entretien du monastère. L'attribution du quart de ces biens à la Dame abbesse fut le premier pas marqué dans la voie nouvelle; ce changement se fit, dit-on, après l'incendie du cloître en 1057, qui aurait obligé les religieuses à se réfugier dans des maisons particulières, à interrompre la vie commune, et aurait développé l'esprit de particularisme, précurseur de toute sécularisation. Toutefois, la mense capitulaire serait demeurée

1. *Archives mun.*, layette X, liasse II : *Comptes de la succession de Mme de Closen.*

2. *L'Abbaye de Remiremont : Contribution à l'histoire critique des cinq premiers siècles de ce monastère*, ouvrage déjà cité.



quelque temps encore indivise, et aurait servi indistinctement, dans ces conditions, à l'entretien des religieuses et à celui des novices; puis serait venu, avec le relâchement progressif de la règle, le partage qui affectait l'une des quatre-vingt-quatre prébendes conventuelles à l'entretien de chacune des religieuses, professes ou novices, qui faisaient partie du couvent. Mais ces dernières, au lieu d'être groupées en un corps unique, comme au beau temps de la régularité, sous la direction d'une maîtresse du noviciat, furent sans doute remises entre les mains d'autant de professes, qui reçurent en même temps la prébende destinée aux besoins de leur pupille, à charge par elles de veiller à son éducation monastique.

Lorsque la sécularisation fut un fait accompli, bien que non reconnu, et que la noblesse d'origine des membres du Chapitre, sans être encore une condition réglementaire d'admission, tendit à se généraliser, les Dames durent naturellement songer à faire entrer dans l'église celles de leurs parentes ou alliées, à qui leur situation de famille ou certaines circonstances particulières ne laissaient guère espérer un établissement convenable dans le monde. Dès lors, chaque fois qu'une admission de ce genre eut lieu, la Dame qui l'avait provoquée et obtenue fut, de préférence à d'autres, chargée de la direction de la jeune recrue, et cumula avec les revenus de sa prébende propre, ceux qui étaient affectés à l'entretien de sa parente comme novice; de là, suivant toute vraisemblance, l'origine de la dualité, puis, lorsqu'il y avait eu plusieurs admissions du fait d'une même religieuse, celle de la pluralité des prébendes dans la même main; de là aussi le nom de Dames-Nièces, pris d'abord dans son sens propre, et qui désigna bientôt indistinctement toutes les jeunes Dames, que celles-ci fussent ou non parentes des Chanoinesses qui avaient favorisé leur admission.

Il est à présumer que, tout d'abord, les Dames d'un certain âge jouirent seules du privilège d'assurer de cette façon le recrutement du monastère séculier; et l'on comprend faci-

lement que celles qui étaient trop jeunes pour exercer ce patronage devaient en être exclues. Il semble, et cette hypothèse nous paraît la seule qui explique certaines concordances de chiffres, que lors de la fixation définitive, de la cristallisation, pour ainsi dire, de cette nouvelle organisation, trente-quatre Dames aient joui de ce privilège de l'âge, et reçu à cet effet deux prébendes, une pour elles et une pour leur Nièce, tandis que seize autres, trop jeunes pour diriger une Nièce, ne possédaient qu'une prébende ; ce qui faisait le chiffre primitif de quatre-vingt-quatre, constaté encore en 1613 par les visiteurs du pape Paul V, mais peut-être seulement comme une réminiscence historique. Ce nombre aurait été ensuite ramené à soixante-dix-neuf par l'affectation de cinq prébendes à divers offices, et celui des Dames prébendières sans novices se serait trouvé réduit à onze, tandis que les Chanoinesses entretenant une Dame-Nièce auraient été au nombre de trente-quatre comme auparavant.

Tout cela, nous le répétons, n'est qu'une hypothèse ; mais, remarquons-le bien, c'est une hypothèse que rien ne contredit dans l'ancienne organisation du monastère, et que tout justifie dans le régime de la sécularisation. Les règles de la répartition des vingt et une compagnies de prébendes que nous avons indiquées au commencement de ce chapitre permettent, dans cette hypothèse, de constituer un collège de soixante-dix-neuf Chanoinesses au maximum, tel que le fixe l'article 2 du grand arrêt de règlement [1], qui ne fait que constater et sanctionner une tradition plusieurs fois séculaire, réserve faite de la distraction de cinq prébendes dont nous avons parlé plus haut. Rappelons seulement que chacune des cinq compagnies de cinq prébendes pouvait être partagée entre trois Dames prébendières au plus, dont deux pouvaient avoir une Nièce ; chacune

1. « L'église de Remiremont est composée d'une Abbesse, de deux dignités de Doyenne et de Secrette, d'une Sonrière, d'une aumônière, etc., sans que le nombre puisse excéder en tout celui de soixante-dix-neuf filles. »



des huit compagnies de quatre prébendes, entre deux Dames au plus ayant chacune une Nièce; chacune des six compagnies de trois prébendes, entre deux Dames au plus, dont une avec une Nièce; et les deux compagnies de deux prébendes, chacune à une seule Dame avec une Nièce. Nous avons vu qu'il y avait d'autres combinaisons; mais celle-là était la seule qui donnât au Chapitre son extension maxima.

Les cinq compagnies de cinq prébendes pouvaient donc fournir : dix Dames avec dix Nièces, et cinq Dames sans Nièces;

Les huit compagnies de quatre prébendes : seize Dames avec seize Nièces;

Les six compagnies de trois prébendes : six Dames avec six Nièces, et six Dames sans Nièces;

Les deux compagnies de deux prébendes : deux Dames avec deux Nièces.

Au total : trente-quatre Dames avec trente-quatre Nièces, et onze Dames sans Nièces, soit un chiffre de soixante-dix-neuf Dames, tant prébendières que Nièces.

Pour réaliser ces chiffres théoriques, il aurait suffi, on le voit, que chaque Dame apprébendât une Nièce aussitôt qu'elle possédait deux prébendes dans l'une quelconque des vingt et une compagnies. Et il est bien évident que cet apprébendement était canoniquement obligatoire à l'époque même où la mense capitulaire fut répartie en prébendes distinctes, et que par là le chiffre de quatre-vingt-quatre Chanoinesses — en y comprenant les cinq prébendes détachées plus tard — était celui qui aurait dû être toujours atteint.

Mais, dans la pratique, avec la tendance des institutions humaines à s'altérer et à se corrompre, ce maximum ne fut sans doute obtenu que dans les premiers temps de la sécularisation et du partage des prébendes. Certaines Dames ayant une Nièce sous leur direction conservèrent, au moins provisoirement, la prébende qui lui était dévolue, lorsque cette Nièce se retira ou vint à mourir; elles prirent du temps pour en choisir une nouvelle, et quelquefois moururent ou résignèrent

elles-mêmes sans l'avoir remplacée; de sorte que deux prébendes, se trouvant momentanément sans titulaire, purent être données à une Dame amie ou parente, en un mot « compagne » de la défunte, avec la mission, explicite d'abord, sous-entendue ensuite, de remplir les charges qui y étaient attachées.

Ces Dames elles-mêmes, avec le relâchement progressif de la règle, durent plus d'une fois négliger cette mission, comme elles négligeaient leurs obligations propres; leur bien-être et leur indépendance y étaient également intéressés, et, pour être de noble origine, elles n'en étaient pas moins sensibles, selon toute probabilité, aux avantages matériels qui résultaient de l'accumulation, même momentanée, de revenus multiples sur la même tête. Par suite d'une indifférence coupable ou d'une indulgence excessive de la part des dignitaires, intéressées sans doute à favoriser un tel état de choses, les Chanoinesses bénéficiaires de plusieurs prébendes purent vivre ainsi de longues années, et mourir ou résigner avant d'avoir rempli leur devoir et la mission qu'elles avaient acceptée. Et c'est de cette manière, par une suite de dérogations de plus en plus accentuées, qui dégénérèrent en habitude et finirent par constituer une tradition, puis un droit, que les Dames en vinrent à regarder comme parfaitement légitime de jouir seules d'une compagnie entière de prébendes sans s'être choisi de Nièces; de telle sorte qu'à leur mort cette compagnie revenait à la Dame abbesse, avec les mêmes obligations morales, qu'elle ne se croyait pas toujours obligée de remplir, puisque les règlements avaient prévu le cas où elle mourrait sans y avoir pourvu.

Si le mécanisme régulièrement pratiqué des institutions capitulaires pouvait amener un maximum de soixante-dix-neuf Chanoinesses, il n'y avait pas, à proprement parler, de minimum, car non seulement chacune des vingt et une compagnies de prébendes pouvait à la rigueur être possédée par une Dame seule, n'ayant pas elle-même fait de Dame-Nièce, mais, en

outre, un plus ou moins grand nombre de ces compagnies pouvaient revenir par déshérence à la Dame abbesse. En réalité, il n'y avait de limite à la diminution du nombre des Chanoinesses que dans la nécessité de pourvoir aux diverses dignités et charges capitulaires, qui ne pouvaient être cumulées.

En 1758, les soixante-dix-neuf prébendes étaient tenues par trente-deux Dames prébendières, au lieu de quarante-cinq, maximum de cette catégorie; une seule possédait cinq prébendes; trois Dames, chacune quatre; huit Dames, trois; dix-huit Dames, deux, et deux Dames, seulement une[1]. Chose extrêmement rare, à ce moment aucune compagnie n'était en déshérence; et il est facile de se rendre compte que quatre des cinq compagnies de cinq prébendes, cinq des huit compagnies de quatre et deux des six compagnies de trois étaient partagées entre deux Chanoinesses, comme le fait voir le tableau suivant :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 comp. de 5 : | 1 Dame 5 | » | 4 Dames 3 | 4 Dames 2 | » |
| 8 — de 4 | » | 3 Dames 4 | » | 10 Dames 2 | » |
| 6 — de 3 | » | » | 4 Dames 3 | 2 Dames 2 | 2 Dames 1 |
| 2 — de 2 | » | » | » | 2 Dames 2 | » |
| Totaux : | 1 Dame 5 | 3 Dames 4 | 8 Dames 3 | 18 Dames 2 | 2 Dames 1 |

Le plus souvent, un certain nombre de compagnies entières vaquaient et revenaient à la Dame abbesse. En 1691, la princesse Dorothée de Salm en possédait six de cette manière, qui formaient un total de vingt prébendes : deux compagnies de quatre et quatre compagnies de trois, parmi lesquelles celle où elle avait été apprébendée. Il est vrai qu'elle était depuis trente ans à la tête du Chapitre. Sur ces vingt prébendes, elle avait apprébendé douze jeunes Dames, selon l'esprit du règlement, dont elle était scrupuleuse observatrice. Elle avait même mis en ménage[2] ses quatre plus anciennes Nièces, et leur avait abandonné de son vivant la compagnie de quatre prébendes

1. Déclaration pour le *Don gratuit* de 1758, f[os] 279 à 361 du ms. 14.

2. Voir au chapitre suivant la signification de ce terme.

d'Oëlleville et celle de trois prébendes de Diarville, avec les quatre maisons canoniales qui y étaient attachées. Les huit autres jeunes Nièces étaient logées, nourries, instruites au palais abbatial à ses frais, avec quatre femmes attachées à leur service, bien que l'usage fût alors d'exiger de chaque Nièce une pension. Plusieurs d'entre elles, fatiguées de la situation dépendante qu'elles occupaient depuis longtemps, prétendaient avoir le droit de jouir, du vivant même de l'Abbesse et contre son gré, des revenus des prébendes sur lesquelles elles avaient été reçues, et de tenir leur ménage dans les maisons prébendières. La princesse eut la bonté de consulter à ce sujet; il va sans dire que la prétention des jeunes Dames ne fut pas admise, car, si elle pouvait avoir quelque fondement en droit naturel, suivant les circonstances, les règlements la condamnaient formellement[1].

De même que pour les Dames de prébendes, le chiffre maximum des Dames-Nièces pouvait être de quarante-cinq; il va sans dire que ces deux maxima ne se produisaient pas en même temps. En supposant, ce qui était théoriquement possible, que chaque compagnie fût entre les mains d'une seule Dame, les compagnies de cinq prébendes pouvaient avoir chacune trois Nièces, soit quinze en tout; les huit de quatre prébendes, deux Nièces chacune, ou seize en tout; les six compagnies de trois, deux également chacune, ou douze, et les deux de deux prébendes chacune une Nièce, soit au total quarante-cinq.

Il peut sembler puéril de demander si l'apprébendement en Chapitre conférait à celle qui en était l'objet la simple jouissance des prébendes, ou si les Chanoinesses en avaient eu la propriété à une époque quelconque. En réalité, la question ne manque pas d'intérêt, car dans le seul travail d'ensemble que nous possédions jusqu'à ce jour sur le Chapitre, une phrase de l'auteur a créé sur ce point une équivoque qu'il importe de

1. *Consultation*, etc., f° 57 à 60 du ms. 20 de la *Bibl. de la ville*.



dissiper. « Le partage de la mense conventuelle en prébendes, dit M. Guinot, fit disparaître en 1324 les dernières traces du vœu de pauvreté, et *les Chanoinesses purent dès lors disposer de leurs prébendes comme de leur propre patrimoine;* mais le consentement de la Dame abbesse était nécessaire pour la validité des transactions, et ce consentement se retrouve dans tous les actes de ventes et d'acquisitions[1]. »

Ces termes de patrimoine, de vente, d'acquisition, employés sans autre explication au sujet des prébendes, ont été considérés par plusieurs personnes comme s'appliquant au fonds même, à la propriété territoriale, tandis que, dans l'esprit de ceux à qui M. Guinot a emprunté ces expressions, il s'agissait seulement de la jouissance de ces mêmes prébendes. Il existe en effet dans les archives du Chapitre plus d'une pièce établissant que les Dames se croyaient, au moyen âge, le droit de céder à d'autres, moyennant finances, la jouissance des prébendes qu'elles délaissaient en quittant le monastère; elles passaient dans ce but des conventions avec leurs compagnes, ou bien elles accordaient le titre de Nièce à la plus offrante et dernière enchérisseuse; le recrutement de l'église Saint-Pierre était ainsi le prétexte et l'occasion de trafics scandaleux d'après nos idées modernes, et déjà regardés non sans raison, à cette époque, comme entachés de simonie. « Et comme, dit la princesse Catherine en 1613, toutes les Dames disent avoir la faculté de se marier, et, se mariant sans avoir apprébendé, quelques-unes ont pris et receu sommes notables de deniers de leurs prébendes impunément et sans en être reprises[2]. »

Ainsi, trop souvent, au moyen âge et jusque pendant la réforme de Luther, les Chanoinesses avaient trafiqué de leurs prébendes, et tiré un profit pécuniaire de cette transmission, qui aurait dû garder un caractère strictement canonique. L'abbesse Catherine elle-même, qui signalait avec raison cet abus

1. *Étude historique*, p. 147. — M. Guinot a pris cette phrase dans l'*Histoire monastique* de Dom Ch. George.
2. *Mémoire pour la princesse Catherine*, f° 58 du ms. 2, v°, 1re col.

simoniaque à l'attention des visiteurs apostoliques de 1613, n'était pas parvenue à l'abbatiat par une autre porte ; la résignation de la princesse Élisabeth de Salm à son profit avait été accompagnée de négociations laborieuses entre cette Dame et le duc Henri de Lorraine, frère de Catherine; elle n'avait été obtenue par ce prince que sous la condition d'une pension viagère annuelle de 9,000 francs; et un contrat du 7 mars 1611 obligeait Catherine à payer cette somme en deux termes égaux, à Noël et à la Saint-Jean d'été[1]. Une telle transaction, si elle ne constituait pas la simonie, en avait tout au moins les apparences; ce que l'on peut dire toutefois à la décharge de la pieuse Catherine, mais non de sa prédécesseresse, c'est que cette négociation avait été conduite à son insu, ou qu'elle en ignorait alors le caractère.

Mais dans ce cas aussi bien que dans ceux que nous avons rappelés plus haut, il ne s'agissait que de l'usufruit, de la jouissance des biens canoniques, nullement de leur propriété; encore était-ce là un abus qui, si fréquent qu'il eût pu être à un moment donné, n'avait nullement passé dans le droit. Cl. Huchère, qui écrivait pendant le XVII[e] siècle, témoigne que les Chanoinesses ne purent jamais disposer légitimement, ni de la propriété, ni même de la jouissance viagère de leurs prébendes en faveur d'autrui, sinon, pour ce dernier cas, en observant les règles canoniques. « Si quelques-unes de ces Dames de prébendes, dit-il, veuillent disposer *de leurs biens* par testament, elles le peuvent faire, pourvu qu'elles en aient demandé la permission à la Dame abbesse. Elles peuvent se faire tels héritiers qu'il leur plaît, et disposer *de leurs meubles ou acquêts,* soit qu'ils soient faits ou non *des fruits de leurs prébendes,* et généralement *de tous leurs biens,* quelque part qu'ils soient assis, *leurs prébendes réservées, qu'elles ne peuvent léguer ni transférer à autrui*[2]. » Cela est catégorique, et

1. *Archives départ*, G. 1159 et 1160.

2. *État général de l'insigne église*, etc., f° 14 du ms. 3, recto, 1[re] et 2[e] col.

l'on voit qu'il y a un abîme entre ces usages, très naturels dans un institut sécularisé, et ceux qui semblent résulter de la théorie hasardée de M. Guinot, ou du moins des termes dans lesquels il l'a formulée.

---

## III. — GENRE DE VIE DES DAMES EN CHAPITRE.

**Répartition des maisons canoniales en vingt et une compagnies; leur nombre probable. — Clôture ou enceinte canoniale; difficultés à ce sujet. — Clôture effective à la fin du dix-septième siècle. — Mise en ménage des Chanoinesses, Tantes ou Nièces. — Visites permises, visites prohibées. — Règles présidant aux congés; pénalités à ce sujet. — Abus à certaines époques. — Habillement de chœur; vêtements et parure de ville. — Inobservation des règlements relatifs au costume. — Plaisirs et distractions prohibés. — Éducation des jeunes Dames. — Les fautes contre les mœurs : le « décoëffement ». — Droit de résignation des Chanoinesses en cas de mariage ou de prise de voile. — Acte de mariage d'une Chanoinesse. — Destination effective de l'abbaye sécularisée.**

De même que les prébendes, les maisons canoniales étaient partagées en vingt et une compagnies ; elles étaient, cela va sans dire, la propriété de l'église. Situées dans l'enceinte du Chapitre, elles formaient autour de l'église capitulaire et de l'hôtel abbatial comme une ville distincte de Remiremont même, au sud de cette petite cité.

Les archives départementales, encore incomplètement inventoriées à ce jour, ne renferment pas, croyons-nous, de documents précis, spéciaux, sur ces habitations; et nous ignorons si, à une époque ou à une autre, il a été établi un plan topographique de l'enceinte canoniale avec toutes ses dépendances.

Quel était le nombre exact de ces maisons? a-t-il varié suivant les temps et les circonstances? Nous ne pouvons qu'émettre sur ce point des suppositions plus ou moins fondées, qui n'équivalent pas à une certitude; plusieurs existent en-

core aux environs de l'église paroissiale actuelle, ancienne capitulaire, et forment une enceinte qui portait alors le nom de *Place des Dames*, au moyen âge celui de *Place du Cloître*, aujourd'hui *Place de l'Église*.

Ce nombre ne dut jamais être de soixante-dix-neuf, non plus que celui des Chanoinesses, puisque nous avons vu que ce maximum n'était jamais atteint, et que, d'autre part, les Dames-Nièces étaient en général astreintes à vivre sous le même toit que leurs Tantes. Le partage des maisons en vingt et une compagnies semble indiquer qu'il y avait autant d'habitations distinctes qu'il pouvait y avoir de Dames prébendières, c'est-à-dire quarante-cinq au maximum ; et cette hypothèse se trouve corroborée par ce fait qu'il était interdit aux Dames de *louer leurs maisons de la place* à certaines catégories de personnes ; d'où cette conséquence que certaines Dames devaient avoir la jouissance de plusieurs habitations, sans doute dans le cas où elles possédaient par vacance les prébendes de leurs compagnes décédées sans avoir apprébendé. Cela résulte encore de ce que les Dames-Nièces, à un âge déterminé, pouvaient tenir ménage à part, si elles y étaient autorisées, ce qui conduit à la même conclusion. Les textes relatifs à la prise de possession des prébendes par la tradition des clefs permettent de supposer avec quelque fondement que chaque compagnie était pourvue d'autant de maisons canoniales qu'elle pouvait avoir de Dames prébendières, c'est-à-dire trois pour une compagnie de cinq prébendes, et deux dans toutes les autres, excepté celles de deux prébendes, qui n'en auraient eu qu'une. Notons encore que nulle part il n'est fait mention de Chanoinesses prébendières dépourvues de maisons, ce qui est assez fréquent lorsqu'il est question de bénéficiers, chanoines ou chapelains.

Dans les *Registres des Délibérations du Directoire du District de Remiremont*[1], nous trouvons quelques renseignements

1. Voir aux *Archives départ.* postérieures à 1789, série L.

plus explicites, quoique encore insuffisamment précis. On sait que le décret du 2 novembre 1789 mettait les biens ecclésiatiques à la disposition de la Nation ; ceux du Chapitre devenaient dès lors propriétés nationales. Le 12 mars 1791, le Directoire prit une délibération pour réclamer le siège de l'évêché constitutionnel en faveur de Remiremont, alléguant que l'État y possédait le palais abbatial et « les cinquante » maisons de Chanoinesses et de Chanoines. D'une autre délibération du 18 mai de la même année, il résulte qu'il y avait à Remiremont soixante-quatre maisons dépendantes du Chapitre, outre cinq églises ou chapelles ; mais il y a lieu de remarquer que dans ce nombre figuraient les maisons des Chanoines, de l'Enfermière, des Coquerelles, de l'Écolâtre, des Capucins, de divers Chapelains, et celles qu'avaient en ville les prieurés du Saint-Mont et d'Hérival. En déduisant ces divers immeubles, il en reste assez, ce semble, pour justifier au moins approximativement ce chiffre de quarante-cinq que nous avons énoncé plus haut. Il est toutefois probable qu'à l'ouverture de la Révolution, le nombre des habitations affectées aux Dames du Chapitre était depuis plus ou moins longtemps légèrement inférieur à ce chiffre. Comme le quantum des Chanoinesses prébendières n'atteignait jamais le maximum, et que par suite les disponibilités en matière de logement étaient supérieures aux besoins, on peut fort bien admettre que certaines maisons canoniales aient disparu sans être reconstruites, soit par suite de leur état de vétusté, soit à cause des inconvénients de leur situation topographique, soit encore parce qu'elles auraient été démolies pour agrandir l'Abbaye, ou pour élargir la *Place du Cloître* et la rendre plus régulière. Ce qui donne une certaine valeur à cette hypothèse, c'est qu'on trouve dans les archives mention de l'existence au profit de certaines Compagnies, de plusieurs « chasals de maisons », c'est-à-dire de plusieurs emplacements non bâtis.

Ajoutons encore, pour être exact, que les Chanoinesses, outre leur habitation canoniale dont elles avaient la jouissance

viagère, possédaient parfois, à titre de propriété personnelle, d'autres maisons dans la ville même ou dans la campagne environnante.

Les habitations des Chanoinesses formaient une enceinte continue, s'ouvrant seulement au nord-est, au nord et au nord-ouest, sur les trois rues des Prêtres, Sous-Saint-Jean (Franche-Pierre) et Quarterelle, qui la mettaient en communication avec le reste de la ville, et au sud sur le cimetière capitulaire et l'église paroissiale, situés avant 1789 sur la place actuelle des Écoles. Réglementairement, le débouché de ces rues sur la place des Dames ou du Cloître devait être fermé de portes s'ouvrant seulement de jour; et il l'avait été strictement pendant la période de transformation du monastère régulier en collégiale séculière. Les vantaux de ces portes n'existaient plus, toutefois, depuis le XIVe ou le XVe siècle, et les communications permanentes de ce prétendu cloître avec la ville étaient si faciles et si complètes, qu'une des attributions spéciales du Sénéchal de la Dame abbesse était la police de cette place pendant la nuit. S'il y trouvait des jeunes gens passé huit heures du soir, il les faisait enfermer, de quelque condition qu'ils fussent, par ordre de Madame et du Chapitre, dans la geôle du palais abbatial nommée la *Chambre des chiens,* que le concierge était tenu de pourvoir de paille fraîche, pour le coucher de ses habitants temporaires, moyennant une rétribution de cinq sols tollois pour chacun prisonnier[1].

Les Dames du XVIe et du XVIIe siècle, qui n'avaient jamais vu ces portes munies de leur vantaux, et qui du reste croyaient fermement à la sécularité originelle de leur institut, étaient persuadées que jamais aucune clôture effective n'avait été pratiquée; et cependant en 1614 on constatait encore les traces d'une fermeture antérieure, par l'existence de gonds aux pieds-droits des ouvertures.

1. Voir notamment aux *Archives départ.*, G. 1160, le compte de l'Abbaye en 1615.



Aussi l'émotion fut-elle grande au Chapitre, lorsque, en 1614, la princesse abbesse Catherine de Lorraine émit la prétention de donner une clôture un peu moins illusoire à la place des Dames, et que cette prétention fut admise par l'évêque d'Adrie, Mgr Louis de Sareggio, nonce apostolique en Suisse, visiteur de l'église délégué par le pape Paul V. Pour renouer la tradition interrompue, ce prélat ordonnait que les portes de la place des Dames seraient fermées de bonne heure, et ouvertes seulement au soleil levé[1].

Dans l'esprit des Dames, une clôture quelconque, fût-elle élargie jusqu'à leur permettre d'habiter des maisons distinctes, isolées seulement pendant la nuit du reste de la ville, était sinon une atteinte à leur liberté, du moins une insulte à leur honneur, « qui, disaient-elles fièrement, n'avoit besoin de grilles pour se garder » ; et elles protestèrent avec indignation contre cette décision du légat, « ne se souvenant ledit seigneur nonce que les mœurs honestes des Dames citramontaines et de ceste contrée ne sont à estre traictées, regies et gouvernées comme celles du climat de l'Italie, où les mœurs sont différentes[2]. » C'était là, il faut l'avouer, un noble et fier langage, à la hauteur de l'illustration du Chapitre, et que ne démentait pas la pureté générale des mœurs des Chanoinesses, malgré la choquante bizarrerie des coutumes de cette époque, reste grossier du moyen âge.

Mgr d'Adrie avait également ordonné de faire murer certaines fenêtres aux maisons des Chanoinesses, probablement celles qui donnaient sur la ruelle des Chasaulx, formant la limite de l'enceinte canoniale entre la rue Sous-Saint-Jean et celle de la Quarterelle[3]. Nouvelle plainte, très véhémente, des Chanoinesses contre cette prescription, que « le seigneur nonce avoit prise en conséquence plutôt de l'humeur de son pays ita-

1. *Ordinationes, constitutiones*, etc., ms. 14, f° 96, v°.

2. Paragraphe 11 du *Manifeste des Dames*, f° 68 du ms. 3 de la *Bibl. munic.*

3. Voir le croquis de l'enceinte canoniale aux *Annales de la Soc. d'Émulation des Vosges*, année 1897.

lien qu'il est, et qui ne pouvoit comprendre les conversations et libertés honestes des Dames de ce pays, que pour consideration qu'il ait eu au tort irreparable qu'il faisoit à leur reputation, en decernant ainsi et par voye indirecte une clôture ensuite d'une visite impetrée sur de faux rapports mis en avant par la Dame abbesse, à la suasion de laquelle, en tout ceci, il se laisse trop facilement emporter[1]. »

On voit que les Dames ne reculaient pas devant l'emploi de la critique la plus acerbe des intentions et des actes de leur Abbesse, pour défendre ce qu'elles considéraient comme un droit imprescriptible, tandis que ce n'était en réalité qu'un abus traditionnel. Mgr Coëffeteau, évêque de Dardanie, fut délégué en 1619 pour faire exécuter cette partie des règlements décrétés par Louis de Sareggio. « A la réquisition de la Dame abbesse, dit l'auteur d'une notice sur Catherine de Lorraine, les commissaires apostoliques ordonnèrent que des portes seraient posées aux deux extrémités du cloître. Le jour en fut désigné ; Madame en fit la dépense, et s'y trouva avec toutes les Dames, les députés et un grand concours du peuple. On commença par excommunier tous ceux ou celles qui auraient la témérité de s'opposer à cette exécution. Nonobstant cette menace, deux Dames, Rose de la Roche Aymon et Jeanne-Ève d'Oiselet, eurent l'effronterie d'arracher les haches des mains des ouvriers, et fendirent les portes pendant qu'elles étaient à terre.[2] » M. Guinot ajoute que ces Chanoinesses menacèrent les ouvriers, s'ils posaient les portes, « de les en faire repentir jusqu'à la septième génération », mais que ce furent Mesdames d'Haraucourt et de Trottedam qui fendirent les portes à coups de hache[3]. Nous ne savons sur quels fondements il base cette assertion ; nous ne voyons que les deux premières Dames qui aient été excommuniées[4] ; toujours est-il que les Chanoinesses

1. *Mémoire* ou *Manifeste des Dames doyenne et chanoinesses*, ms. 2, f° 68, r° et v°.
2. Alex. Royer : *Notice sur Catherine*, f° 217, recto, du ms. 16e.
3. *Étude historique*, p. 222.
4. *Archives départ.*, G. 900.

remportèrent en cette circonstance la victoire sur leur abbesse, que la liberté de communication entre le cloître et la ville fut aussi grande que par le passé, et que les bourgeois de la ville continuèrent à traverser l'église capitulaire par les deux portails latéraux, pour aller de l'église paroissiale à la rue Sous-Saint-Jean, et *vice versâ*.

Les divisions intestines qui se prolongèrent pendant de longues années au sein du Chapitre, puis les désastres de la guerre et de l'invasion de la Lorraine par la France sous Louis XIII et Louis XIV, suspendirent indéfiniment l'exécution de la fermeture de l'enceinte canoniale ; la minorité des abbesses qui succédèrent à Catherine, et la prépondérance des Dames doyennes, systématiquement hostiles à toute réforme, n'auraient du reste pas permis de la réaliser. Puis vint à la fin du XVII^e^ siècle le grand débat entre l'abbesse Dorothée de Salm et son Chapitre. En 1694, les arrêts de règlements de Louis XIV tranchèrent la question : « Sera la place des Dames fermée de portes, qui ne seront ouvertes le matin qu'à six heures et demie en hyver et cinq heures en esté ; et seront lesdites portes fermées le soir à neuf heures en hyver et à dix heures en esté ; dont les clefs seront mises ez-mains du portier choisi par la Dame abbesse et le Chapitre[1]. »

En exécution de cet arrêt, Mgr Thiard de Bissy, évêque de Toul, qui avait été chargé par le roi de France de procéder en 1696 à la visite du Chapitre, fit élever quatre portes aux points de communication de la place des Dames avec la ville ; et les Chanoinesses, dit M. Guinot[2], virent avec douleur tracer l'enceinte du cloître, et se fermer les grilles dont l'aspect avait excité de si violents orages au commencement de ce siècle.

Ces portes, qui donnaient à l'enceinte canoniale l'apparence bien plus que la réalité d'une clôture canonique, subsistèrent

1. Art. 8 de l'arrêt de règlement du 28 avril.
2. *Étude historique*, p. 278.

désormais sans outrage jusqu'aux premières années de la Révolution, où elles furent démolies à la suite d'un mouvement populaire. Les archives de la ville contiennent l'ampliation d'un arrêté pris au Directoire du district le 15 juillet 1791, pour « la vente et la démolition des portes qui faisoient la clôture du Chapitre, pour ôter à tous les aristocrates, prestres réfractaires et mauvais citoyens le projet de s'y renfermer[1] ».

La trace très visible de deux de ces portes capitulaires, dont l'une était placée à angle droit de l'autre, existe encore à l'angle externe de la boucherie Lièvre; elles fermaient la communication de la rue de la Quarterelle avec la ruelle des Chasaux d'une part, et de l'autre avec la place des Dames elle-même; la première, selon toute probabilité, devait être dormante, la seconde à vantaux mobiles, comme les deux dernières. Une troisième porte coupait, ou plutôt terminait en la barrant la rue Sous-Saint-Jean, aujourd'hui de la Franche-Pierre, à la hauteur de la ruelle des Chasaux, qu'elle mettait ainsi à l'intérieur de la clôture, et de l'ancien hôtel de ville, qu'elle laissait en dehors; les dernières assises d'angle de la maison située à l'intersection des rues des Chasaux et de la Franche-Pierre, ont dû faire partie du soubassement de cette porte. La quatrième fermait à l'est la place des Dames, interceptant lorsqu'il en était besoin toute communication entre cette place et la rue des Prestres, laquelle, ouverte à ses deux extrémités, contournait sur son parcours l'hôtel abbatial et les derrières des maisons capitulaires, pour ménager aux habitants de la ville un libre accès à l'église paroissiale[2].

Nous passerons sous silence les devoirs liturgiques ou purement religieux imposés aux Chanoinesses par les constitutions capitulaires, nous bornant à dire qu'ils consistaient principalement dans la récitation ou la psalmodie en commun des diverses heures canoniques, auxquelles elles devaient assister

1. *Archives mun. : Inventaire Vuillemin*, armoire seconde, liasse XV, pièce 17°.
2. Voir le croquis de l'enceinte canoniale aux *Annales de la Soc. d'Émul.*, 1897.

régulièrement, si elles n'en étaient empêchées par des causes légitimes. Nous parlerons surtout des règles qui présidaient au régime intérieur et à la vie domestique de chacune d'elles.

Canoniquement, les Dames, soit Tantes, soit Nièces, ne pouvaient « se mettre en ménage », c'est-à-dire habiter à part et tenir maison, qu'elles n'eussent vingt-cinq ans accomplis. Avant cet âge, les premières devaient prendre pension chez une compagne plus âgée, et les Nièces loger chez leur Tante d'église. Après vingt-cinq ans, elles pouvaient loger séparément, s'il y échéait, et recevoir chez elles leurs Tantes ou Nièces « d'église », et leur mère ou leurs sœurs « de sang »; dans ce cas, elles devaient tenir la main à ce que leurs pensionnaires « ne lussent point de roman ».

Les Dames-Nièces, autres que celles de la Dame abbesse, qui avaient trente ans accomplis et dix ans au moins de réception, étaient en droit de demander à leur Tante consentement pour se mettre en ménage dans une maison canoniale vacante de la compagnie à laquelle elles appartenaient; et ce consentement ne pouvait leur être refusé sans cause légitime, dont la connaissance était à la Dame abbesse, de l'avis et conseil des Dames doyenne, secrette et quatre plus anciennes en réception présentes.

Lorsqu'une Dame manquait à veiller sur la conduite de ses pensionnaires, ou qu'elle n'avait point donné avis à qui de droit de leurs fautes grièves, lors même qu'elle les en avait réprimandées elle-même, ses pensionnaires lui étaient ôtées sans qu'elle pût désormais en avoir d'autres.

Pour se mettre en ménage, prendre des Dames en pension, nommer aux Dames-Nièces qui auraient perdu leur Tante avant vingt-cinq ans d'autres Dames près desquelles elles pussent être élevées, se mettre en ménage avant l'âge de trente ans du consentement de leur Tante, il fallait la permission de la Dame abbesse, qui prenait l'avis et conseil que dessus. Mais la même Dame pouvait donner seule, c'est-à-dire sans cet avis et conseil, à ses propres Nièces et aux autres jeunes Dames qui

auraient demeuré chez elle pendant une année, la permission de se mettre en ménage et de prendre autres Dames ou Demoiselles en pension, si elles remplissaient d'ailleurs les conditions requises; elle pouvait aussi révoquer seule ces permissions quand le cas y échéait. Elle pouvait encore, si bon lui semblait, retenir celles des jeunes Dames qui lui en faisaient la demande, lorsqu'elles avaient perdu leur Tante[1].

Les Dames en ménage, qu'elles y fussent de plein droit ou qu'elles en eussent obtenu la permission, ne pouvaient laisser coucher chez elles aucun de leurs parents, à l'exception de leur père, leurs frères, leurs neveux et leurs oncles. L'interdiction ne s'étendait point aux parentes, à quelque degré qu'elles le fussent.

Il leur était également interdit de recevoir dans leur logement aucune visite d'homme, que dix ans après leur entrée en ménage, à moins qu'elles n'eussent quarante ans, et seulement jusqu'à neuf heures du soir en hiver, dix en été. Toutefois, les Dames doyenne et secrette, à quelque âge que ce fût, pouvaient recevoir visite d'homme, dans les conditions d'heures indiquées pour les Chanoinesses de quarante ans.

Aucune Dame ne devait avoir de domestiques mariés, de l'un et l'autre sexe, logés dans sa maison, excepté Madame en ce qui concernait son receveur exclusivement. Les domestiques des deux sexes devaient être de bonne vie et mœurs, mais sans condition d'âge. En outre, il était interdit aux Dames de louer les maisons de prébendes qu'elles n'occupaient pas —nous avons vu qu'elles pouvaient avoir la disposition de plusieurs — à des personnes assujetties au logement des gens de guerre[2].

Bien que les Chanoinesses ne fussent pas, comme nous le verrons, astreintes à résider toute l'année à Remiremont, elles ne devaient pas en sortir avant d'avoir rempli certaines for-

1. Art. 231 et suiv.; art. 4 de l'arrêt du 28 avril 1694.
2. Art. 224 et suiv.



malités. La seconde dignitaire même de l'église, si elle voulait « découcher », c'est-à-dire sortir de la ville pour plus d'un jour, était obligée d'en demander congé à la Dame abbesse en son hôtel abbatial, en lui faisant connaître quelle Dame elle laissait pour sa Lieutenante. Il en était de même de la Dame secrette et des Chanoinesses prébendières qui, en outre, avant l'âge de vingt-cinq ans, devaient faire connaître le lieu où elles se rendaient. Les Nièces demandaient congé à leurs Tantes; au refus de celles-ci, à la Dame abbesse, et, à son refus, au Chapitre qui statuait en dernier ressort.

Très souvent les Dames doyennes s'étaient refusées à cet acte de déférence, qui était en même temps une démarche de haute convenance envers la première dignitaire du Chapitre; mais elles y étaient astreintes par une tradition immémoriale, que les arrêts de règlement ne firent que consacrer. C'est ainsi qu'en 1580, Marguerite de Ludre, doyenne, reconnaissant Barbe de Salm pour Abbesse, lui demandait congé de sortir de Remiremont, et ajoutait : « J'ay de l'aage, et si puis scauoir et congnoistre que ce est mon deuoir, ayant esté fille de cinq abbesses, dont celle-ci est la cinquiesme[1]. »

Les Dames-Nièces qui portaient le deuil de leur Tante, ou les Compagnes qui succédaient à celle-ci, ne devaient point sortir de Remiremont d'une année entière, et de la place des Dames les trente premiers jours ; ce deuil était assimilé pour les convenances extérieures à celui des plus proches parents. Toutefois, pouvait Madame donner congé de sortir ou découcher aux Dames en deuil de leurs compagnes ou de leurs Tantes; sur son refus, ou en son absence, sur celui de la Dame doyenne, ou secrette, ou plus ancienne, les permissions étaient données par le Chapitre « s'il y avait lieu », c'est-à-dire dans le cas seulement où la nécessité de s'absenter pour un motif sérieux était démontrée[2].

1. Art. 9 de l'arr. du 11 février 1693; art. 365 à 370 (de l'arrêt général); pièces jointes à l'arrêt du 28 avril 1694.

2. Art. 378; art. 15 de l'arr. du 28 avril 1694.

De même, aucune Chanoinesse ne pouvait coucher dans la ville hors de l'enceinte canoniale, sans en demander congé au préalable et sans en dire les raisons; et la permission ne devait leur en être accordée que pour une cause importante.

Lorsqu'une Dame prébendière enfreignait cette disposition, ou découchait de Remiremont, elle encourait une peine pécuniaire de quarante livres par prébende au profit des distributions du chœur, dont nous avons parlé plus haut, peine qui ne pouvait être imposée par Madame que de l'avis et conseil des douze Dames présentes les plus anciennes en réception.

Si une Dame-Nièce découchait de chez sa Tante sans sa permission, ou une jeune Dame de prébende pensionnaire sans congé de celle chez laquelle elle était en pension, la Chanoinesse qui en avait la surveillance devait avertir sans retard le Chapitre de ce fait, même si ç'avait été pour coucher occasionnellement chez une autre Dame. Au chapitre le plus prochain, Madame, ou en son absence la Dame doyenne ou secrette ou plus ancienne, recevait ses explications et lui faisait une réprimande en présence de toutes ses compagnes. De plus, il lui était déclaré qu'elle serait pendant toute une année privée de son rang de réception, tant au chœur et à l'offrande qu'aux réunions capitulaires et aux processions, c'est-à-dire placée au dernier rang du Corps. Si la coupable niait le fait, il était ajouté une peine pécuniaire par Madame, de l'avis et conseil des douze plus anciennes.

Les congés demandés étaient généralement accordés aux Dames qui justifiaient du temps de résidence fixé par les réglements et dont nous parlerons plus loin; mais ils pouvaient être refusés ou ajournés, s'il n'y avait pas en ville un nombre de Dames suffisant pour faire l'office d'une manière décente, ce qu'il incombait à Madame d'apprécier, ou à son refus au Chapitre lui-même. De plus, la Dame abbesse ou les Chanoinesses qui accordaient des congés dans la limite de leurs droits étaient tenues d'en avertir le Chapitre à la plus prochaine réu-

nion ; on en tenait le tableau constamment à jour, avec la date des sorties et des rentrées [1].

Il va sans dire que les choses ne s'étaient pas toujours passées aussi régulièrement, ni aussi correctement que le laissent supposer les prescriptions minutieuses consignées dans les arrêts de règlement de 1693 et 1694, quoique ceux-ci ne fussent pour ainsi dire qu'une sorte de cristallisation des us et coutumes de l'église, du moins dans ce que ceux-ci avaient de plus rationnel, depuis la sécularisation. Il est bien certain qu'aux époques où les Doyennes triomphantes n'avaient laissé aux Abbesses qu'un pouvoir discuté et limité, aux périodes de troubles et de querelles intestines parfois violentes, les permissions de sortir de Remiremont, de « découcher », de recevoir des visites masculines, etc., se prenaient plutôt qu'elles ne s'accordaient, et que la répression d'actes pouvant porter atteinte à la considération des Dames était trop souvent illusoire. La princesse Catherine, abbesse de 1611 à 1648, nous a laissé sur les abus de cette nature qui de son temps régnaient dans le Chapitre, les renseignements suivants, tout à fait significatifs :

« Et comme toutes les Dames de prébendes ont la liberté de tenir ménage et se loger à part, « à quel âge il leur plaît », elles s'attribuent aussi la licence de loger et recepvoir en leurs maisons non seulement leurs parents, mais mesme leurs amis, qui d'ailleurs y hantent et fréquentent en tous tems et à toutes heures qu'il leur plaît, sans permission ni reprehension.

« Advient quelques fois qu'elles reçoivent comédiens, assistantes à leurs comédies et farces. Plus, en certaines saisons de l'année, aucunes vont publiquement en mascarades et habits déguisés, et font dresser ballets en leurs maisons.

« Lesdites Dames s'absentent de la ville pour quel tems il leur plaît, voire plusieurs années. Et ne laissent pendant leur absence de jouir de leurs revenus et distributions comme si elles estoient presentes.

1. Art. 371 et suiv.

« Depuis quelques années, aulcunes ont fait tumulte et excité querelles dans l'église et, pour se venger, ont convoqué plusieurs de leurs parents, qui ont eu les uns contre les autres plusieurs propos de colère et inimitié; et néantmoins demeurent tels désordres impunis.

« Les Chanoinesses prétendent avoir le droit de nommer aux prébendes en tous tems et mesme à l'article de la mort celles qu'elles veuillent, ce qui ne laisse pas d'estre simoniaque.

« La Dame abbesse est informée que le crime de simonie règne quelques fois entre les Dames, aulcunes acheptant leurs prébendes à prix d'argent; et d'aultres voulant se marier vendent les leurs pour en faire deniers. Et aultres apprebendent des jeunes filles qui ne sçavent encor lire, voire des enfants qui ne sçavent encor parler[1]. »

En ce qui concerne le costume, les Chanoinesses portaient pour habit d'église, sur leurs vêtements ordinaires, un grand manteau à queue traînante de laine noire avec collet d'hermine; ce manteau était bordé par-devant, des deux côtés, d'hermine d'un demi-tiers de large. Celui de Madame était bordé par en bas tout autour en dedans et en dehors, ainsi que des deux côtés, de quatre doigts plus large que le demi-tiers. La queue de son manteau était portée par une Dame d'honneur, dans le chœur à l'offrande en allant et revenant, et dans toutes les autres cérémonies, à l'exception de la communion, et de l'adoration de la Croix le vendredi-saint.

La coëffure de chœur des trois dignitaires était le grand Couvre-Chef, avec une espèce de mante s'attachant derrière la tête et pendant jusqu'à terre, ladite mante en « toile de quintin », couverte d'étamine noire, plus une grande coëffe de taffetas pendant sur les épaules. Les Chanoinesses portaient le petit Couvre-Chef en toile de quintin large d'environ trois doigts, avec au milieu le petit cordon noir appelé le *Mary*.

1. Voir sur ce sujet les *Mémoires de la princesse*, au ms. 2 de la *Bibl. munic.*

Lorsqu'elles étaient en deuil, une étamine noire couvrait toute la toile. Toutes les Dames, y compris les dignitaires, avaient en outre sur la tête une demi-couronne ou guirlande appelée *Touret*, que les simples Chanoinesses auraient dû porter en tous lieux et non pas seulement au chœur [1].

A la ville, toutes les Dames, réglementairement, auraient dû être habillées de noir hors de leurs maisons, sans or ni argent, ni pierreries sur la tête ou sur leurs habits, ni rubans de couleur. Hors de Remiremont, c'est-à-dire lorsqu'elles se trouvaient en séjour dans leur famille, chez des parents ou des amis, leurs vêtements devaient être gris, noirs, bruns ou blancs, ou de couleur de pourpre et de violette. Elles ne devaient jamais se découvrir la gorge, ne mettre ni rouge, ni fard, et ne porter ni dentelles, ni points. Les jeunes Dames, à quelque âge que ce fût, devaient être vêtues comme les autres Dames, et ainsi qu'elles avoir la gorge couverte [2].

Il faut le reconnaître : c'était demander un trop cruel sacrifice à la coquetterie féminine d'un chapitre séculier et noble, que d'exiger de ses membres une telle simplicité, une telle uniformité dans le costume ; aussi, de tous les articles des règlements capitulaires, ceux-ci furent-ils le plus constamment et le plus ouvertement violés. Il n'était au pouvoir d'aucun statut, d'aucune censure, d'aucune pénalité même, si sévère qu'elle fût, d'imposer à des personnes du sexe, qui, avant leur entrée en chapitre, avaient vécu dans un monde brillant, plié aux exigences et aux caprices de la mode, qui ne vivaient pas à proprement parler en communauté, si ce n'est pour les exercices religieux ; qui, en dehors de ces exercices, appartenaient encore au monde et à ses plaisirs ; de leur imposer, disons-nous, un costume plus grave que gracieux, ne comportant l'emploi d'aucun de ces mille et un accessoires ou compléments de toi-

1. Art. 4, 5 et 54 (de l'arrêt général).

2. Art. 238 et 239.

lette, dont aucune femme ne peut se passer sans une sorte d'héroïsme.

Aussi est-ce en vain que la princesse Catherine signale aux visiteurs apostoliques le luxe de ses Dames par trop mondaines, et constate en gémissant le peu d'harmonie entre leur condition ecclésiastique et la toilette qu'elles affectent de porter jusque dans le saint lieu. « Et quant aux habits, dit-elle, elles tiennent n'estre astreintes ny obligées à l'usage d'aulcuns limités et particuliers ; ains portent touttes sortes de vestemens mondains et somptueux d'étoffes de soye de touttes couleurs, découppez et ouverts ; les cheveux haut relevez, frisez, poudrez ; les pendans aux oreilles, la gorge découverte. Et entrent et officient au chœur avec cet équipage mondain, le couvrant seulement d'un grand manteau de serge noire à queuë traînante, lequel elles ne prennent pour la plupart qu'à l'entrée du chœur.

« Plusieurs Dames, dit-elle encore ailleurs, ce qui est malséant à la condition des personnes ecclesiastiques, ont la gorge et sein découverts, et les cottes d'étoffes de soye bigarrées de couleurs en diverses bandes chamarrées[1]. »

C'est en vain également que le nonce du pape en Suisse, Mgr d'Adrie, visiteur apostolique pour la réforme de l'église de Remiremont, après avoir constaté que le mal est porté au plus haut point, essaye d'y remédier en prescrivant, par le 40e de ses décrets[2], des vêtements noirs et sans soie[3], un voile blanc pendant par derrière d'un pied et demi, et un voile noir sur le blanc[4] ; c'est en vain qu'il interdit les ornements et les joyaux[5], qu'il proscrit les frisures et la poudre[6] ; la coquetterie, le goût

1. « Mémoires », déjà cités, de l'abbesse Catherine de Lorraine.
2. « *Ordinationes, constitutiones et decreta ab Illustrissimo Ludovico, episc. Adriæ* », ms. 14.
3. « *Vestes nigræ et simplices, non sericeæ.* »
4. « *Velum album et linteum, cujus lungitudo sit ad minus sesquipedalis, et aliud velum nigrum desuper, quod maritum vocant.* »
5. « *Nunquam vero amplius in collo, aut circa collum et in auriculis appendeant jocalia.* »
6. « *Capillos non cincinnatos, nec pulvere aspersos.* »

de la parure sont plus forts que les foudres de l'Église, les infractions les plus charmantes et les plus audacieuses au règlement en matière somptuaire se perpétuent dans le chapitre Saint-Pierre jusqu'au jour où il cessera d'exister. Le costume infiniment plus mondain que monastique, dont les portraits de l'abbesse Charlotte de Lorraine et des Dames de Monspey, qui ornent encore aujourd'hui l'un des salons de l'hôtel de Ville, nous offrent les gracieux spécimens, nous prouve que les chanoinesses, les dignitaires elles-mêmes, tinrent assez peu de compte des austères prescriptions du visiteur apostolique de 1614.

Toutes les chanoinesses, sans distinction de catégories, étaient tenues de faire une visite officielle aux trois dignitaires de l'église à l'une des fêtes de Pâques, Pentecôte ou Noël à leur choix ; pour les quatre plus anciennes en réception, cette démarche, de pure courtoisie, n'était pas strictement obligatoire.

Les Dames ne devaient jamais aller au bal, ni à l'opéra, ni à la comédie, ni se couvrir d'un masque le visage, en quelque lieu qu'elles se trouvassent ; telle était la règle formelle, absolue, sans restriction ni réserves[1]. Mais il en était de cet article, si impératif qu'il nous paraisse, comme de ceux qui prétendaient régir la toilette des Chanoinesses, il ne fut jamais exécuté sérieusement. Le besoin de plaisirs et de distractions, si naturel aux femmes qui ne vivent pas du travail de leurs mains, si vif surtout chez celles qui sont jeunes, et qui ont été habituées dès leur enfance au spectacle des pompes mondaines, faisait considérer toutes ces prohibitions comme non avenues par bon nombre d'entre elles ; n'étaient-elles pas, après tout, pétries d'une autre argile que le vulgaire, que ces robins, par exemple, qui prétendaient leur imposer des règles bonnes tout au plus pour leurs filles ou leurs veuves ? Puisque, non astrein-

1. Art. 236.

tes à une résidence continue, elles pouvaient pénétrer dans le monde, devaient-elles y vivre dans la retraite et la prière? Évidemment non. Les dignitaires du Chapitre donnaient l'exemple sous ce rapport, et il aurait été vraiment héroïque de la part des abbesses, princesses du sang, qui ne résidaient que peu ou pas, de vivre comme des recluses au milieu des splendeurs et des fêtes de la cour ; elles n'en avaient ni la possibilité ni le désir. Dans une lettre du 8 février 1771, la princesse Christine de Saxe, coadjutrice de l'abbesse Charlotte de Lorraine, s'exprime ainsi sur la nature des plaisirs qu'elle goûte à Paris : « Je cours beaucoup les spectacles : hier, j'étois aux Italiens où on a donné l'*Amitié à l'épreuve,* dont la musique me plaît beaucoup, parce qu'il y a des choses tout à fait dans le goût italien. Je ferai pénitence aujourd'hui, car j'irai à un grand opéra françois. Cette nuit, j'étois au bal de l'Opéra, et, par les embarras des rues, j'étois une heure en chemin pour y arriver. Le coup d'œil de la salle étoit très beau, mais le reste ne me paraît pas engageant pour y retourner, et je l'ai trouvé un charivari affreux. Mais en voilà assez de cette fête; de la vie je n'y retourne plus[1]. » Voilà, certes, des soirées assez mondaines pour la conductrice du troupeau de Romaric ; dans la circonstance, il est infiniment probable que les atours de Christine de Saxe se rapprochaient bien plus du costume porté par la princesse Charlotte dans son portrait, que de la robe gris-noir, avec voile blanc pour coiffure, prescrite au début du XVII[e] siècle par les trop rigoureux statuts de M[gr] Ludovic de Sareggio, évêque d'Adrie.

Les Dames-Nièces étaient sujettes à la correction des Dames

1. *Lettre de Christine à François-Xavier de Saxe, son frère, fils de Frédéric-Auguste III, roi de Pologne.* — La princesse Christine, qui se donnait, avant sa nomination à la Coadjutorerie de Remiremont, le titre suggestif de « *M[lle] de la Gueuserie* », lui écrivait en 1764, avec un certain enjouement : « Je voudrois que vous ne soyiez pas toujours « M. Jean-Sans-Terre » ; pour cela je vous offre de vous prendre pour Cha- « noinesse ; en attendant, vous seriez ma Nièce d'église, et, dès que je serois Abbesse, « je vous ferois ma Coadjutrice. » — Les lettres de cette princesse à son frère ont été publiées en partie par M. Thévenot dans les *Annales de la Soc. d'Émul. des Vosges,* 1871.



leurs Tantes, par rapport à leur éducation et à leur conduite. Les Tantes ne devaient point permettre que leurs jeunes pupilles ou pensionnaires se divertissent et jouassent sur la place des Dames, autrement qu'avec la modestie conforme à leur qualité et à leur condition.

Les Chanoinesses qui ne pouvaient on ne voulaient prendre le soin d'instruire elles-mêmes leurs Nièces ne devaient point les envoyer à d'autres écoles que celle qui était choisie en Chapitre, ou sous des maîtresses approuvées pour leur enseigner ce qu'elles devaient apprendre, particulièrement le plain-chant; ces maîtresses devaient être rétribuées aux frais des Dames chez qui les pupilles demeuraient. Les demoiselles de qualité, non Chanoinesses, mais en pension ou en séjour chez les Dames, fréquentaient la même école.

Tous les mois, au premier Chapitre tenu, il était nommé une Dame pour surveiller cet établissement, et pour y faire deux fois la semaine une instruction sur les maximes de piété et les sentiments d'honneur. La surveillante ainsi désignée était obligée d'accepter la mission qu'on lui confiait, mais qu'on ne pouvait lui continuer que de son plein gré; et elle pouvait en toute circonstance prendre une Dame à son choix pour l'aider dans cet emploi temporaire. Les Chanoinesses qui instruisaient ou faisaient instruire leurs Nièces chez elles étaient néanmoins obligées de les envoyer à cette école pour y assister aux instructions bi-hebdomadaires.

Les jeunes Dames qui la fréquentaient ne pouvaient la quitter avant que celle qui en avait la direction ne jugeât qu'elles étaient suffisamment instruites de ce qu'elles devaient savoir; et, même dans ce cas, l'assistance aux instructions morales était obligatoire pour elles jusqu'à seize ans, ainsi que pour les Nièces, pensionnaires ou pupilles de Madame[1].

Nul doute que les « sentiments d'honneur et de piété » n'aient été convenablement développés dans les instructions des Da-

1. Articles convenus entre Madame et les Dames opposantes (ms. 11 de la *Bibl.*).

mes directrices : la pureté générale des mœurs des Chanoinesses en est la preuve, et cette pureté a été constatée par la personne même, bien placée pour en rendre témoignage, qui critiquait si vivement les us et coutumes de l'institut et en demandait au Souverain Pontife la réforme radicale[1]. Mais, si l'on en juge par les nombreux autographes de Chanoinesses que l'on trouve dans les archives, le niveau des connaissances essentielles était des plus modestes chez la plupart d'entre elles, même au XVIIIe siècle : les Dames savaient lire le latin et la langue vulgaire, avaient appris à écrire en donnant généralement aux caractères qu'elles traçaient avec peine une hauteur d'un demi-pouce, et ignoraient presque complètement les principes de l'orthographe, même la plus simplifiée ; il y avait, cela va sans dire, des exceptions, surtout chez celles qui avaient fait leur première éducation hors du Chapitre.

Nous venons de parler des sentiments d'honneur qui animaient les membres du Chapitre. Les règlements avaient toutefois prévu le cas où l'un d'eux pouvait y manquer. Si une Dame, à quelque âge que ce fût, avait un attachement suspect, elle était avertie d'abord par la Dame abbesse; si elle continuait, elle était déchue de voix active et passive pour un certain temps, et mise en pension chez une Dame qui percevait ses revenus capitulaires ; ladite peine était prononcée par la Dame abbesse, de l'avis et conseil des douze plus anciennes, parmi lesquelles comptaient de droit les Dames doyenne et secrette. Quant à la Chanoinesse, Tante ou Nièce, qui avait « péché contre la pudeur », et « abusé de son corps » simplement ou sous promesse de mariage, elle était « décoëffée », c'est-à-

1. Voici ce que disait à ce sujet en 1613 la princesse Catherine dans les mémoires que nous avons cités plus haut : « Les Dames ne veulent point de pénitence et de correction de l'Abbesse ; la plus part ont en horreur le seul nom de régularité (la princesse voulait détruire la sécularité pour y substituer la règle mitigée de Saint-Benoit). Néanmoins, il est rare qu'elles manquent à leur honneur ; bien loin de cela, la plus part s'adonnent aux œuvres de piété, quoique on ne puisse disconvenir qu'elles s'occupent des maximes du siècle, et y donnent tous leurs soins et toute leur application. »

dire déchue de son apprébendement; les Dames ses Nièces ou ses Compagnes succédaient à ses prébendes, ou la Dame sa Tante était en droit d'apprébender de nouveau comme sa Nièce étant morte[1].

Ce cas particulier d'une Chanoinesse oubliant tous ses devoirs et la retenue de son sexe, s'il n'était pas sans exemple, se présentait très rarement, nous devons le dire à l'honneur de l'institut. C'était à l'assemblée des douze plus anciennes, convoquée extraordinairement, qu'il appartenait de statuer sur l'application de la peine du « décoëffement », euphémisme qui déguisait mal l'expulsion ignominieuse et irrévocable du Chapitre. Voici, à titre documentaire, la copie capitulaire d'un acte de déchéance :

« Cejourdhuy 20e juillet 1711, Madame Barbe des Armoises, dame et doyenne de Remiremont, le siège abbatial vacant, ayant fait rassembler le Chapitre, Mesdames de Stainville, secrette, de Neufchâtel, de Charmont, de Warembon, du Hamel, de Montcha, de Truchsess, de Saint-Pardoux, de Féé, de Montmain et de Montjoie, au nombre de douze, au sujet de la conduite que Madame Marie-Anne-Ursule d'Ulm a tenuë depuis son départ de Plombières, non obstant les avertissements particuliers qu'on lui a donnés, et la monition qui lui a été signifiée étant à Nancy le 8e du présent mois, de se rendre à Remiremont pour y répondre sur les bruits qui couroient de sa conduite au préjudice de l'honneur de la Compagnie et du sien[2]; à quoy elle n'a satisfait, mais est sortie de la ville clandestinement et à une heure induë, après avoir écrit à madite dame doyenne qu'elle alloit entrer dans un couvent de cette ville.

« Mesdites Dames, en conséquence de tout ce que dessus, et

1. Art. 225 et 226; acte capitulaire du 26 février 1632.

2. Mme Ursule d'Ulm de Langenheim, âgée de 26 ans, avait noué une intrigue de cœur avec un médecin de Remiremont, le sieur Richardot. C'est pour en cacher les suites qu'elle s'était retirée d'abord à Épinal, puis à Plombières. — Ceux qui désireraient connaître les curieux incidents de cette affaire en trouveront le détail dans les *Annales de la Soc. d'Émul. des Vosges*, année 1889.

pour la désobéissance de ladite dame d'Ulm à ladite monition, l'ont, en vertu des règlements de leur église, déclarée décoëffée, ses prébendes dévoluës et eschutes à Madame Marie-Anne Scheinck de Staffenberg, sa Nièce de prébende ; déchuë de ses qualité, honneur et prérogatives de Dame Chanoinesse de Remiremont, du rang qu'elle avoít l'honneur de tenir dans la Compagnie ; et que l'acte de son apprébendement sera rayé du registre des délibérations capitulaires, conformément aux statuts de ladite église. Et il a été ordonné que le présent acte sera enregistré pour être lu publiquement (*Par ordonnance capitulaire*, etc.). »

Depuis que les filles de saint Romaric avaient cessé de prononcer des vœux, vers le XII<sup>e</sup> siècle selon toute apparence, elles se considéraient comme formant une pieuse association dont chaque membre, sous certaines conditions, demeurait libre de sa personne, et non comme une congrégation de religieuses consacrées exclusivement au service de Dieu. Et bien que, depuis la sécularisation, l'usage se fût maintenu que les Abbesses fissent des vœux, au moins jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, néanmoins plusieurs d'entre elles s'en étaient dispensées, puisque Élisabeth de Salm en 1611, et Élisabeth d'Alençon en 1657, déposèrent la crosse et l'aumusse, et remplacèrent le saphir à leur doigt par l'anneau nuptial.

Les simples Chanoinesses, Tantes ou Nièces, moins liées encore que les dignitaires depuis un temps immémorial, considéraient comme leur principal privilège de pouvoir quitter leur stalle et de rentrer dans le monde, quand les circonstances le leur permettaient. Aussi l'arrêt de règlement de 1694 ne faisait-il que consacrer un état de choses universellement reconnu ou toléré, et pratiqué constamment depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, lorsqu'il disait : « Peuvent les Dames, Tantes ou Nièces, se marier selon l'ancien usage, ou se faire religieuses, sans nulle permission de la Dame abbesse et du Chapitre [1]. » Il était en effet de

1. Art. 149.



tradition constante que les Dames qui voulaient faire leur « remerciement », pour quelque cause que ce fût, n'avaient aucune autorisation à demander. Soit par lettre adressée à la Dame abbesse, soit verbalement en assemblée capitulaire, elles annonçaient leur intention de quitter l'institut, auquel elles cessaient d'appartenir *ipso facto*; il en était pris acte séance tenante, et mention en était inscrite au registre capitulaire. Naturellement, les Dames qui avaient ainsi résigné volontairement perdaient aussitôt leur qualité de Chanoinesses, avec les avantages honorifiques et pécuniaires qui y étaient attachés.

Les mariages de Chanoinesses, sans être très fréquents, n'étaient pas non plus absolument rares, et Cl. Huchère, au milieu du XVII[e] siècle, pouvait écrire : « Nous avons encor présentement, en cette insigne église, des Dames dont les mères ont été autrefois Chanoinesses, comme leurs filles le sont aujourd'hui [1]; » et il faisait même, quoique à tort, remonter ce privilège au temps de saint Romaric. Au commencement du XVIII[e] siècle, une Chanoinesse appartenant à l'une des plus illustres familles de l'aristocratie de France, Thérèse de Montmorency, épousait le marquis de Dreux de Nancré; des trois sœurs de Raigecourt, famille lorraine, qui étaient entrées au Chapitre, deux y restaient peu de temps : l'aînée épousait le baron Roll de Meinholz, capitaine au régiment de Waldner-Suisses, et la seconde le marquis de Saint-Mauris. Des quatre filles de leur frère Joseph, grand sénéchal de la Dame abbesse en 1770, plusieurs n'y firent qu'un séjour momentané, et en sortirent pour se marier. M[me] Laurence de Beauffremont, princesse du Saint-Empire, avait été apprébendée le 22 septembre 1760; elle ne tarda guère à quitter le Chapitre pour épouser le prince de Listenois, son oncle. Dans les diverses maisons du Châtelet, branche cadette de celle de Lorraine, nous trouvons Alix du Châtelet, chanoinesse en 1465, qui épousa en 1474

1. *État général*, ouvrage déjà cité (f° 15 du ms. 3 de la *Bibl.*).

Pierre du Fey, seigneur de Bazailles; Philiberte du Châtelet, Dame depuis 1576, mariée en 1591 à Josias d'Anglure, seigneur d'Autricourt; leur fille Madeleine fut aussi Dame de Remiremont; Gabrielle de Mailly de Clinchamp, Chanoinesse qui en 1633 épousa Antoine du Châtelet; Christine du Châtelet, qui fit son remerciement en 1650 pour épouser Saladin d'Anglure; Charlotte du Châtelet, qui résigna en 1660 pour se fiancer au seigneur de Rougemont; Élisabeth de la Fontaine, Dame-Nièce qui épousa Daniel du Châtelet en 1666[1].

Nous avons eu la bonne fortune de trouver, dans les registres paroissiaux de la ville de Remiremont, l'acte constatant le mariage de la première des Chanoinesses citées plus haut; en voici le texte :

« L'an mil sept cent deux, le 26e du mois de juin, après la publication d'un ban seulement pendant le prône de la messe paroissiale du dimanche 25e dudit mois, à Remiremont, dispense obtenue des deux autres de Mr de l'Aigle, official et vicaire général de l'évêque de Toul, ainsi qu'annonce audit prône du mariage d'entre *Messire Claude-Aymé de Dreux de Nancré,* capitaine dans le régiment Royal-Carabiniers, fils de Messire Claude de Dreux, comte de Nancré, *vivant* lieutenant-général des armées de Sa Majesté très chrestienne, gouverneur des ville et citadelle d'Arras et commandant dans la province d'Artois, et de Madame Aymée-Thérèse de Montgommery, son épouse, ses père et mère, d'une part; et *Madame Marie-Thérèse de Montmorency, cy-devant Chanoinesse et Dame dudit Remiremont,* à présent paroissienne audit lieu, fille de Messire François-Guillaume, *vivant* prince de Montmorency, et de Madame Claire-Eugénie, comtesse de Hornn (?), son épouse, ses père et mère, d'autre part; sans aucune opposition auxdites publications, Je Jacques Michel, prestre-curé dudit Remiremont, ay reçu leur mutuel consentement du (*sic*) ma-

1. Dom Calmet : *Histoire et généalogie de la maison du Châtelet.*

riage, et leur ay donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par l'Église, en présence des sieurs Charles-François de Teruenus, prestre-docteur en théologie, Chanoine de Saint-Romary de l'insigne église collégiale Saint-Pierre de Remiremont; Pierre Remy, prestre-sacristain de ladite église, et honnorable Jacques Bagré, marguilier de la paroisse dudit Remiremont. » Suivent les signatures des époux, puis celles des témoins, enfin celle du célébrant.

Les indications de cette pièce, un peu sommaires comme celles de tous les actes de même nature rédigés avant la Révolution, gardent le silence sur l'âge des époux, et ne permettent pas de dire si ce mariage fut célébré avec ou sans le consentemnnt de Mesdames de Nancré et de Montmorency, encore vivantes; il est toutefois à peu près certain qu'elles n'assistaient pas à la cérémonie, car on ne trouve pas leurs signatures au bas de l'acte; remarquons encore que les témoins sont des employés de l'église capitulaire ou paroissiale, ce qui indique l'absence d'amis ou de parents des deux familles; constatons enfin que l'union fut célébrée le lendemain même de l'unique publication des bans, contrairement, croyons-nous, à l'usage général.

Ce mariage d'une Chanoinesse est le seul dont nous ayons trouvé la trace dans les registres paroissiaux; cela n'a rien de surprenant, car la plupart d'entre eux devaient se célébrer au lieu d'habitation de la famille de l'un des époux, et non à Remiremont même, que quittaient presque toujours les ex-chanoinesses aussitôt après leur « remerciement ».

Nous voyons donc que l'apprébendement dans l'église de Remiremont était loin d'impliquer, de la part de celles qui l'avaient sollicité, l'idée d'une renonciation définitive aux joies de la famille. Les Chapitres féminins nobles étaient des refuges spéciaux, très honorables et très sortables, mais non sans issue, pour celles des filles de l'aristocratie dont l'état de fortune n'était pas proportionné à l'illustration de leur famille, pour celles

notamment à qui manquait l'occasion plutôt que le goût du mariage. Mais leur situation pouvait changer subitement par l'un de ces événements fortuits si fréquents dans les maisons de la noblesse, vouée au métier militaire; la mort d'un frère, d'un collatéral, ou même de parents éloignés qui avaient perdu leurs héritiers naturels, et mille autres circonstances pouvaient leur offrir de nouveaux horizons, et leur faire trouver la possibilité d'être recherchées en mariage.

Aussi Théophaste Renaudot, dans sa *Gazette*, origine du journalisme actuel, écrivait-il satiriquement à leur sujet : « Remiremont a une abbaye où cinquante-deux (c'était sans doute l'effectif du moment) des plus nobles Damoiselles du pays sont vestuës à l'ordinaire, sinon qu'elles portent sur leur teste une petite enseygne qu'on appelle un *Mary*, parce que vouloir se maryer est la *dévotion* particulière de cette abbaye[1]. »

---

## IV. — LA RÉSIDENCE; LES DERNIÈRES DISPOSITIONS; LES FUNÉRAILLES.

**Astriction des chanoinesses à un temps minimum de résidence. — Le « triennal » capitulaire. — Peines pécuniaires comme sanction de la résidence. — Déchéance après quatre années de non-résidence. Motifs d'une telle réglementation. — Exemples d'application de ces pénalités. — Le cas de Mme de Raigecourt. — Un bref déclaré nul et abusif. — Un arrêt du parlement de Nancy. — Interdiction de tout lien avec un autre Chapitre. — Les funérailles des Dames. — Le cimetière et sa division en vingt et une compagnies. — Le droit de tester; ses conditions pour les Dames. — Un testament de Chanoinesse en 1788. — Détails du compte de sa succession mobilière.**

En retour des avantages, tant utiles qu'honorifiques, que leur procurait la possession des dignités, offices et prébendes de l'église Saint-Pierre, les dames étaient astreintes à un mi-

1. Gazette de Renaudot, 14 novembre 1631.



nimum de résidence, que les constitutions capitulaires avaient fixé avec un luxe de précautions prouvant l'importance qu'y attachait le Chapitre. Le temps ne pouvait en être diminué par les Chanoinesses, sans que celles-ci fussent exposées à des peines pécuniaires et autres, qui tenaient leur esprit en éveil sur ce point.

La Dame abbesse y était assujettie dans la même mesure que les prélats, du corps desquels elle était; c'est-à-dire qu'elle ne pouvait régulièrement s'absenter sans congé du pape, et qu'elle devait faire en sorte de passer les fêtes solennelles dans l'église capitulaire. Mais le Chapitre n'exerçait aucune juridiction sur elle à ce sujet, non plus du reste qu'à tout autre point de vue; il n'avait d'autre recours, en cas d'infraction aux règles canoniques, que de se pourvoir par les voies de droit, en s'adressant à la cour de Rome. Aussi les Abbesses furent-elles bien loin de donner le bon exemple sur ce point particulier, et nombre d'entre elles, même des plus pieuses, parurent à peine, surtout pendant la période de décadence, au sein de leur Chapitre; elles s'y faisaient remplacer par leur Coadjutrice, qui elle-même était fort souvent absente, ou par leur Lieutenante, et vivaient à la cour ou dans leurs résidences particulières.

Une Dame qui n'avait qu'une prébende pouvait s'absenter sept mois de l'année contre cinq mois de résidence, tandis que celle de deux à cinq prébendes devait être présente à Remiremont au moins sept mois, contre cinq de congé régulier; les Dames-Nièces ne devaient qu'un séjour annuel de trois mois. Les Dames doyenne et secrette, à raison de leur dignité, étaient tenues de résider huit mois, qu'elles eussent une ou plusieurs prébendes; la Dame sonrière sept mois, et les Dames aumônière et trésorière cinq mois si elles étaient Dames-Nièces; les titulaires des autres petits offices n'étaient tenues qu'au séjour afférent à leurs prébendes[1].

Dans la pratique, conformément aux traditions de l'église,

1. Art 128, 129, 139, 144 à 146.

pour ménager aux Chanoinesses la faculté d'un plus long congé ininterrompu, on avait imaginé une période de trois ans qu'on appelait le *Triennal*. Les Chanoinesses avaient la faculté, si elles le désiraient, de réunir les absences réglementaires de trois années et d'en jouir consécutivement soit au commencement soit à la fin de leur triennal; de même il leur était loisible de les répartir à leur gré par fractions inégales dans le cours des trois années. Mais les portions non utilisées au cours de chaque période étaient périmées, c'est-à-dire ne pouvaient être portées au triennal suivant.

En conséquence, les Dames doyenne et secrette étaient libres de disposer au maximum de douze mois de congé contre vingt-quatre de résidence; les Dames de plusieurs prébendes, de quinze mois d'absence contre vingt et un mois de résidence; celles d'une seule prébende avaient le droit de s'absenter vingt et un mois et de résider seulement quinze mois, et les Dames-Nièces de passer neuf mois à Remiremont et vingt-sept au dehors au cours de chaque période.

Les Dames des diverses catégories pouvaient même jouir sans interruption d'un congé double, en s'absentant à la fin d'un triennal et au commencement du suivant; le tout, bien entendu, sous bénéfice de l'observation des formalités imposées pour ce qui concernait la production des demandes de congé, dont nous avons parlé plus haut.

Les Dames-Nièces étaient en outre, à la mort de leur Tante, astreintes à une année de *stage*, ou séjour ininterrompu à Remiremont. Les revenus étaient saisis au profit des distributions du chœur, depuis le jour de la mort — ou de la résignation — de la Dame-Tante, jusqu'à celui de l'arrivée de sa Nièce à Remiremont, pour y faire son stage. Celui-ci commencé, les mêmes revenus étaient consignés entre les mains du receveur, pour être ensuite remis à la Dame qui l'avait accompli sans interruption; dans le cas contraire, ils étaient employés au profit de la recette des Ponctuations.

Le premier triennal de chaque Chanoinesse commençait le

jour où, ayant accompli son stage, elle entrait en jouissance effective de sa ou ses prébendes ; le second trois ans après exactement, et ainsi de suite. Ce n'était qu'à la fin de chaque période de trois ans propre à une Dame, que le Chapitre pouvait se rendre compte du temps réel d'absence de celle-ci, et savoir de combien, le cas échéant, le maximum réglementaire avait pu être dépassé. Pour réaliser à cet égard un contrôle utile, le jour du départ et celui du retour de chaque Chanoinesse ayant obtenu congé étaient inscrits, ainsi que la date d'ouverture de la période triennale qui lui était propre, dans un registre spécial.

Les revenus des Dames qui s'absentaient au delà des termes prescrits étaient, constatation faite, arrêtés *ipso facto*, tant à l'égard du gros, c'est-à-dire du produit des prébendes, que des distributions mensuelles, hebdomadaires ou autres faites sur les excédents de certaines recettes spéciales, dont nous avons parlé en leur temps et lieu ; et cela sans nulles déclarations ni actes préalables adressés aux intéressées. Ces revenus étaient perçus par le receveur des Grandes-Aumônes, et employés par lui aux distributions du chœur. A cet effet, il était averti de l'absence de chaque Dame par la Dame abbesse et le Chapitre.

Lorsqu'une Dame prébendière commençait un triennal par tout ou partie des mois d'absence auxquels elle avait droit, ses revenus canoniaux, gros et distributions diverses, étaient mis sous séquestre provisoire par ordonnance capitulaire, et perçus par le même receveur, qui en faisait ultérieurement, s'il y avait lieu, la répartition entre la titulaire et la recette des distributions du chœur, au prorata des droits constatés de l'une et de l'autre.

Lorsqu'une Chanoinesse possédant plusieurs prébendes, astreinte en conséquence à sept mois de résidence annuelle, avait par exemple sept mois surérogatoires d'absence dans son triennal, c'est-à-dire vingt-deux mois au lieu de quinze, on

admettait qu'elle avait perdu les revenus d'une année entière, parce que c'étaient ces sept mois qui, affectés à la résidence, lui auraient procuré la jouissance des revenus de l'année. Par voie de conséquence, chaque mois de non-résidence excédant ceux auxquels elle avait droit autorisait et amenait la saisie d'un septième de ses revenus annuels, l'absence de quinze jours celle d'un quatorzième, et ainsi de suite.

De même, chaque Dame à une seule prébende, ayant droit par suite à sept mois de congé contre cinq mois de résidence, venait-elle à dépasser de cinq les vingt et un mois d'absence qui lui étaient dévolus dans son triennal, elle perdait une année de revenus annuels, parce que ces cinq mois passés à Remiremont lui auraient assuré pour un an la possession de ses revenus. Chaque mois d'absence irrégulière avait pour résultat la saisie d'un cinquième de la prébende, d'un dixième pour quinze jours, et ainsi de suite à l'« équipollent ».

Telle était la jurisprudence établie et suivie par le Chapitre de temps immémorial, avant comme après les arrêts de règlements de 1692 à 1695, sauf des variantes de détail qu'il nous paraît inutile de rapporter; et quoique ces arrêts, par une lacune regrettable, fussent muets sur la quotité de revenus à saisir pour chaque mois d'absence en trop, le Chapitre par diverses délibérations en avait ainsi décidé à différentes époques, en vertu de ses pouvoirs de juridiction économique[1].

Lorsque, malgré cette mesure dont l'application ne souffrait aucune exception, pas même celle qui pouvait résulter de cas de force majeure, l'absence d'une Chanoinesse prébendière se prolongeait depuis trois années, au commencement de la quatrième il lui était fait première sommation de résider, suivie, s'il y avait lieu, d'un seconde à un intervalle de quatre mois, puis d'une troisième dans les mêmes conditions. Ces sommations étaient signifiées à la délinquante par ministère d'huissier en sa résidence effective, et de plus affichées à la porte de

.Pièce non classée des *Archives munic.* . au 4e des nouveaux ms. de la *Bibl.*



sa maison canoniale. La quatrième année d'absence accomplie sans que les monitions eussent produit aucun résultat, la Dame absente était et demeurait privée de plein droit de ses prébendes. Le Chapitre assemblé la déclarait déchue de son apprébendement, de sa qualité et de ses prérogatives de Chanoinesse de l'église Saint-Pierre; les Dames ses Nièces, ou à leur défaut ses Compagnes, lui succédaient comme si elle était morte ou avait résigné[1].

Dans le cas où, au contraire, elle obéissait à l'une ou l'autre des sommations à elle faites, elle rentrait en possession de ses prébendes à partir du jour de sa rentrée à Remiremont. Mais alors elle était tenue d'y résider deux années sans interruption, sauf les cas de force majeure dont l'appréciation appartenait au Chapitre; ce n'était qu'après ces deux années qu'avait lieu pour elle l'établissement d'un nouveau triennal. Si, au cours de cette sorte de stage prolongé, elle s'absentait de rechef, ses revenus étaient aussitôt arrêtés, pour être perçus et employés comme ci-dessus jusqu'à son retour, et ainsi de suite jusqu'à la fin des deux années.

Et si cette même Dame qui devait résider deux années prolongeait une absence pendant trois ans consécutifs, la deuxième année d'absence étant écoulée, les sommations et monitions de quatre en quatre mois lui étaient faites en la forme que dessus, et, la troisième année écoulée sans résultat, Madame et le Chapitre assemblés la déclaraient déchue de son apprébendement, et sa succession canoniale ouverte[2].

Les Dames doyenne et secrette, sonrière, aumônière et trésorière dépassaient-elles le temps permis de leur absence triennale, non seulement le revenu de leurs prébendes, tant pour le gros que l'éventuel, était saisi comme ci-dessus, mais encore celui de leurs dignités ou offices était arrêté entre les mains de la Lieutenante de doyenne, de l'Administratrice de secrette, ou des Dames qui faisaient pour les trois autres; lesquelles en re-

1. Art. 130 à 138.
2. Art. 134 à 137.

tenaient ce qui leur revenait pour salaire de leur administration, et versaient le reste entre les mains du receveur des Grandes-Aumônes pour ce que dessus.

En cas de sommations restées infructueuses, les Dames doyenne, secrette et sonrière étaient privées et déchues de leurs dignités et offices dans les mêmes conditions que les Dames de prébendes; les Dames aumônière et trésorière en étaient privées de même si elles étaient Dames-Tantes; dans le cas contraire, elles profitaient de l'avantage accordé aux Dames-Nièces, qui n'étaient déchues de leurs prérogatives de Chanoinesses qu'après six années d'absence non interrompue au lieu de quatre [1].

Cette réglementation, quelque peu étroite et rigoureuse au premier abord, était cependant assez douce en réalité, si on la comparait surtout au régime de claustration absolue et perpétuelle qui avait été autrefois celui des religieuses de saint Romaric, sous les règles colombane et bénédictine. Elle laissait en somme les trois quarts de leur temps aux Dames-Nièces, un peu plus ou un peu moins de la moitié aux Chanoinesses prébendières et aux Officières, le tiers aux seconde et troisième Dignitaires, avec des délais considérables et des avertissements réitérés, dans le but de permettre aux délinquantes la conservation des droits acquis. Bien que rendue seulement en 1694, cette réglementation ne faisait que rajeunir et codifier des dispositions analogues, qui avaient toujours été observées assez strictement, au moins pendant les périodes d'ordre et de calme; car il va sans dire qu'elles étaient plus ou moins éludées, lorsque les rênes de l'église n'étaient pas tenues d'une main ferme et vigilante. La nécessité de conserver à Remiremont un nombre de Dames suffisant pour que le service divin fût célébré avec décence et pour que le Chapitre ne parût pas désert, obligeait la Dame abbesse, ou la doyenne en son absence, de veiller à la stricte exécution des clauses relatives à la résidence.

1. Art. 147 et 139.

Sans ces prescriptions tutélaires, l'entrée dans l'église de Remiremont n'aurait été qu'un prétexte pour se décorer d'un titre bien porté, et pour vivre dans le monde aux frais de l'institut, sans remplir aucun des devoirs de l'état ecclésiastique.

On n'admettait même pas que les raisons les plus sérieuses, les infirmités physiques ou intellectuelles les plus évidentes, pussent motiver le maintien des prébendes ou de leurs fruits aux Dames qui ne résidaient pas. Et l'on avait raison, puisque en fait la récitation quotidienne en commun de l'office capitulaire était la seule condition essentielle imposée aux Dames pour qu'elles pussent profiter des nombreux avantages que leur offrait l'église.

En 1617, aux temps mêmes du relâchement stigmatisé par l'abbesse Catherine, plusieurs Chanoinesses ayant dépassé le temps permis pour les absences, le Chapitre fit écrire à chacune d'elles en ces termes :

« Madame nostre cousine, voyant que vous négligés les advertissements que nous vous avons faits de revenir à vos debvoirs, pour le desir que nous avons que le sainct service se fasse, nous sommes contrainctes d'user d'ordonnances pour que vous ayiés à retourner dedans la Sainct-Remy prochaine ; nous estant bien désagreable que vous ayiés plus de soins d'estre à la Court que de venir servir Dieu, selon l'obligation de vostre condition. Si vous y manqués, nous vous déclarons que nous ferons saisir vos prebendes[1]. »

Et, en 1618, M[me] d'Anglure d'Autricourt, s'étant absentée sans permission réglementaire, fut condamnée par acte capitulaire à la saisie du tiers de ses revenus, pour ceux-ci être employés comme bon semblerait au Chapitre.

Au commencement du XVIII[e] siècle, M[me] de Saint-Just fut plus de vingt ans sans pouvoir résider, à cause des soins à donner à son père infirme. C'était là, certes, une cause d'ab-

1. Pièce non classée des *Archives mun.* aujourd'hui au 4[e] ms. nouveau de la *Bibl.*

sence respectable et légitime s'il en fût; mais ses revenus canoniaux n'en furent pas moins employés aux distributions du chœur; et, respectueuse du règlement, cette Dame, qui tenait à conserver son titre de chanoinesse, venait faire tous les trois ans un court voyage à Remiremont, afin d'éviter les monitions de la quatrième année d'absence[1].

De 1720 à 1730, le Chapitre soutint un procès au sujet de la non-résidence, contre les parents de la chanoinesse Anne-Agnès de Cléron, comtesse d'Haussonville, que la faiblesse de son esprit obligeait de tenir enfermée dans une « maison de santé ». Le Chapitre, conformément au règlement et à la tradition, avait fait saisir les revenus canoniaux de cette Dame; mais la famille s'adressa en 1721 à la cour de Rome, et, arguant de l'impossibilité absolue de résider où se trouvait M^me^ d'Haussonville, demanda que celle-ci conservât la qualité et les prérogatives de Dame prébendière. La Sacrée Congrégation des Rites, mal informée et croyant que la saisie des prébendes ne frappait que les Chanoinesses coupables de tiédeur ou de négligence, accorda à cette Dame l'autorisation de percevoir les fruits de ses prébendes et les distributions y attachées, et même le droit de succéder à ses compagnes, si le cas échéait. Le Chapitre, désireux de maintenir intact le principe sans lequel il n'y avait plus possibilité d'assurer le séjour des Dames à Remiremont en nombre suffisant, soutint ce procès avec la plus grande fermeté; mais par esprit de modération, il offrit de payer à Mme d'Haussonville une pension alimentaire et viagère, bien que cette personne fût fort riche, pourvu que les règlements sur la résidence fussent observés strictement. Et en 1730, la Cour souveraine de Lorraine, adoptant le dispositif d'un décret de la Congrégation mieux informée, en date du 24 septembre 1729, ordonna qu'il serait payé par le Chapitre, au nom de Mme d'Haussonville et au profit de sa famille, une pension viagère de neuf cents livres exempte de toutes charges[2].

1. *Archives départ.*, G. 924; *Cartulaire Wuillemin*, t. II, p. 45.
2. *Archives départ.*, G. 925; ms. 14 de la *Bibl. munic.*, et 4° (nouveau).

En 1758, le Chapitre ayant constaté que Mme de Daux, Nièce d'église, avait passé cinq années consécutives hors de Remiremont, fit faire les monitions prescrites pour l'obliger à la résidence, ou la déclarer déchue de son apprébendement, par suite inapte à recueillir la succession canoniale de sa Dame-Tante[1].

En 1782, Mme de Montsuéjols fut déléguée par les Dames opposantes à l'élection de Mme de Ferrette comme Dame secrette, pour en suivre le procès près du parlement de Nancy ; elle fut ainsi obligée de s'éloigner de Remiremont pour un temps indéterminé, mais supérieur à celui que lui assignaient les règlements. Le Chapitre, divisé sur la question de l'élection de Mme de Ferrette, disposait néanmoins d'une majorité favorable à la validation de cette élection. Il ne pouvait admettre que la Chanoinesse déléguée pour la faire déclarer nulle, profitât à ce titre d'une immunité exceptionnelle, et pût enfreindre impunément les articles sur la résidence ; il ordonna donc la saisie des revenus canoniaux de Mme de Montsuéjols. Mais le Parlement, sans s'arrêter à la légalité de cette mesure, qui n'était cependant que l'application d'un statut élaboré par le Conseil d'État lui-même, déclara la saisie nulle et en donna main-levée à cette Dame, avec faculté de toucher les fruits de ses prébendes et de participer aux distributions du chœur, quoique absente, aussi longtemps qu'elle représenterait les Dames opposantes[2]. C'était là, il faut bien le reconnaître, une double entorse à la légalité, puisque aucun cas ne pouvait dispenser de la résidence, et moins encore le soin d'un procès soutenu par une minorité, si importante que fût celle-ci ; mais le Chapitre ne pouvait que s'incliner devant une décision de la justice.

L'une des affaires juridiques les plus importantes qu'ait soulevées la question de la résidence fut celle de Mme de Raige-

1. Ch. Renauld : *Cahiers*, f° 146 du ms. 16.
2. *Arch. dép.*, G. 926.

court à la fin du XVIII^e siècle. En 1777, Catherine-Diane de Raigecourt, âgée de quarante-cinq ans, apprébendée à l'âge de dix ans, et Dame-Tante depuis vingt-quatre, prétexta de son état de santé pour se retirer en quelque sorte définitivement de Remiremont, sans toutefois résigner; elle séjournait dans son domaine de Bellevue, près du faubourg Saint-Pierre de Nancy. C'était, dit M. A. Benoît auquel nous empruntons plusieurs détails, une maison de campagne magnifique que cette Dame se plaisait à orner de toutes les manières; elle y faisait travailler sous sa direction, retrouvant au sein de cette activité en plein air une santé quelque peu compromise peut-être par la monotone oisiveté des exercices religieux.

Malheureusement, elle ne se souvenait pas ou feignait d'oublier que, titulaire de deux prébendes, elle était obligée à une résidence annuelle de sept mois effectifs, sous peine de saisie-arrêt sur ses revenus. Et le Chapitre, en effet, constatant que M^me de Raigecourt ne paraissait plus à Remiremont et qu'elle avait dépassé en 1778 le temps d'absence permis pour son triennal, qui courait du 29 avril 1777 au même jour 1780, ordonna la saisie du produit de ses prébendes, ce qui fut exécuté en 1779, malgré ses explications et ses démarches. Or, c'était pour elle une diminution de plus de six mille livres de ses ressources annuelles, au moment même où elle en avait le plus besoin pour mener à bien l'œuvre de restauration entreprise par elle avec tant d'ardeur.

Elle protesta donc contre la saisie, tant sur le fond que sur la forme, objectant que son état de santé ne lui permettait pas le séjour de Remiremont et par suite la dispensait de toute résidence, ajoutant qu'en tout état de cause il ne pouvait lui être retenu pour chacune des trois années que sept douzièmes du produit de ses prébendes, puisqu'elle n'avait été absente indûment que sept mois sur douze, et que, par suite, les cinq autres douzièmes devaient être perçus à son profit.

A cette prétention, la Chanoinesse récalcitrante en ajoutait une seconde : selon elle, la saisie de ses revenus canoniaux, si

elle avait lieu, devait faire préalablement déduction des frais d'entretien ou de réparation des maisons de prébendes et ne porter que sur le reliquat.

C'était la première fois que se produisait devant le Chapitre cette double prétention de ne perdre qu'un douzième de ses revenus pour chaque mois d'absence indue, et d'en défalquer les frais de réparations et d'entretien. Bien que sûr de son droit, consacré par une jurisprudence constante, le Chapitre fit consulter par quatre avocats de Nancy, qui, le 18 décembre 1779, déclaraient la thèse de la protestataire inadmissible, et faisaient fort sensément remarquer que si elle venait à triompher sur le premier point, toute Chanoinesse qui aurait été absente pendant les trente-six mois de son triennal au lieu de quinze, ne subirait de retenue que sur vingt-un douzièmes au lieu de vingt-un septièmes, c'est-à-dire que, ne paraissant jamais à Remiremont, elle percevrait cependant chaque année cinq mois de son revenu, ce qui était absurde. Ils ajoutaient qu'en fait les prébendes étaient l'honoraire du service, et que l'année canoniale étant de sept mois pour chaque Dame de plusieurs prébendes, chaque absence extra-réglementaire devait subir une retenue au prorata de ces sept mois d'honoraires.

Sur le second point, le Chapitre, par l'organe de ses conseils, répondait qu'à la vérité les arrêts de 1692 à 1695 faisaient le silence sur cette question, mais que la jurisprudence invariablement suivie était pour la négative, attendu que les bâtiments affectés à chaque prébende étaient mis gratuitement à la disposition des prébendières, à la condition expresse de les réparer à leurs frais, qu'elles y logeassent ou non, et que leurs absences fussent plus ou moins considérables ; attendu encore qu'au moment où les Dames les recevaient, ils étaient mis en bon état, ce qui impliquait pour elles l'obligation de les y maintenir tant qu'elles étaient Dames de prébende, qualité qu'elles conservaient jusqu'à leur mort, résignation ou déchéance, lors même que par leur faute elles n'en toucheraient pas les revenus, comme c'était ici le cas.

Craignant, non sans raison, de perdre sa cause si elle la plaidait dans des conditions aussi défavorables, Mme de Raigecourt se hâta de la porter sur un autre terrain. Elle adressa au pape Pie VI et fit appuyer près de lui une supplique à l'effet d'obtenir l'autorisation de ne résider que trois mois par année au lieu de sept — elle n'osait aller jusqu'à l'exemption complète — ; et elle donnait pour motif de sa demande le mauvais état de sa santé et l'insalubrité reconnue du climat de Remiremont. Le Saint-Père, ou plutôt la Sacrée Congrégation des Rites accueillit favorablement la requête sans consulter le Chapitre, ni prendre connaissance des règlements de l'église sur la matière, règlements que la cour de Rome avait cependant approuvés et rendus obligatoires à la suite de la visite apostolique du cardinal de Rohan en 1727. Le bref du souverain Pontife, en date du 22 avril 1780, accordait en conséquence à Mme de Raigecourt la dispense de résider, dans les conditions mêmes où elle l'avait sollicitée.

Sans perdre de temps, cette Dame, déployant une activité digne d'une cause plus juste, demanda et obtint du roi, le 6 juin 1780, les lettres d'attache nécessaires pour permettre l'exécution du bref pontifical dans le royaume[1] ; puis le 28 du même mois, sur sa requête, le parlement de Nancy rendait un arrêt ordonnant l'exécution du bref, après la formalité de l'enregistrement de cette pièce et des lettres d'attache. Se croyant ainsi assurée du succès, elle fit signifier le bref au Chapitre par ministère d'huissier. Mais le Chapitre, qui y voyait avec raison une atteinte à son autorité et une menace pour ses institutions, s'empressa, sur l'avis de ses avocats-conseils, de former devant le parlement opposition simple à l'arrêt d'enregistre-

1. Remarquons à ce sujet que, dans la catholique Lorraine aussi bien que dans la France très chrétienne, il fallait l'assentiment du pouvoir civil pour y rendre exécutoires les décisions de la cour [illegible]ficale. En ce qui concerne la Lorraine notamment, une ordonnance du duc René [illegible] juin 1484, une autre d'Antoine du 13 décembre 1519, une troisième de Charles [illegible] du 5 may 1629, défendaient la publication et l'exécution dans les duchés de Lorraine et de Bar d'aucune bulle, d'aucun bref, d'aucun acte ou jugement ecclésiastique, sans le congé et l'agrément du souverain, qui donnait à cet effet les « pareatis » nécessaires.

ment et opposition à fin de nullité au bref de Pie VI, comme contenant des « allégués » faux qui en infirmaient la valeur. Il objectait en outre que l'exposé de M^me^ de Raigecourt fût-il aussi exact qu'il était controuvé, et ses infirmités prétendues aussi graves qu'elles étaient illusoires, il n'était pas au pouvoir de Sa Sainteté de modifier ou d'abroger pour un cas particulier des statuts qui avaient été élaborés avec le triple concours de l'Etat, du pouvoir ecclésiastique et du Chapitre ; que la maladie, quand elle était réelle et non simulée comme dans l'espèce, pouvait bien dispenser d'assister aux offices choraux, ce qui était affaire de conscience (encore n'était-ce que sous réserve de non-participation aux distributions du chœur), mais qu'aucune infirmité n'exemptait de résider pendant toute la période prescrite.

Cette défense habile fut développée devant le parlement par l'avocat du Chapitre et acceptée par le procureur du roi ; l'un et l'autre firent prévoir la désertion à bref délai des stalles capitulaires et la ruine de l'un des plus beaux instituts de la noblesse, si la thèse de M^me^ de Raigecourt triomphait ; car, disaient-ils, la plupart des Chanoinesses s'autoriseraient de son exemple et solliciteraient des bulles de non-résidence, pour l'obtention desquelles les prétextes ne feraient jamais défaut.

Le parlement, qui saisissait volontiers les occasions de mettre en échec le pouvoir ecclésiastique, adopta les conclusions du procureur : son arrêt, rendu le 22 décembre 1780, déclarait le bref nul et abusif, et condamnait la dame de Raigecourt aux dépens. Celle-ci se pourvut aussitôt en cassation devant le conseil du roy ; l'affaire y traîna en longueur ; mais la Chanoinesse n'en fut pas moins déboutée de sa demande par arrêt du conseil privé en date du 3 juin 1782. Celui du 28 décembre fut lu et enregistré en assemblée capitulaire, pour y avoir recours le cas échéant et bien marquer que sous aucun prétexte, même sérieux, personne ne pouvait s'affranchir des résidences obligatoires, sans encourir les peines pécuniaires qui en formaient la sanction.

La prévision de la perte de son procès n'avait pas empêché Mme de Raigecourt de suivre les mêmes errements au cours de l'instance; dans un nouveau triennal, de 1780 à 1783 (29 avril), elle ne fut présente à Remiremont que onze mois dix-sept jours au lieu de vingt et un, soit neuf mois treize jours d'absences indues. Aussi, dès le 6 mars 1781, le Chapitre ordonnait-il de nouveau la saisie des prébendes de cette Dame. Sans se décourager, elle y fit aussitôt opposition devant le parlement de Nancy; mais elle en fut encore déboutée par arrêt du 2 décembre 1782. Force lui était de s'exécuter; toutefois, essayant une nouvelle diversion, elle émit la prétention de percevoir à la fin de son triennal les revenus de ses prébendes pour les quinze mois d'absence auxquels lui donnait droit le règlement. Le Chapitre tint ferme : un acte capitulaire du 20 décembre 1782 affirma de nouveau le droit de saisie d'un septième pour chaque mois d'absence indue, et la Chanoinesse récalcitrante se soumit enfin; du moins nous n'avons rien trouvé qui indique qu'elle ait poussé plus loin la résistance. Pour ne pas compromettre davantage ses ressources, fortement amoindries par la perte de deux procès, elle dut se résigner, comme toutes ses compagnes à plusieurs prébendes, à une résidence effective de vingt et un mois pour son triennal.

Le 15 janvier 1783, elle faisait au Chapitre la déclaration du produit de ses deux prébendes, gros et éventuel, de la manière suivante :

| | |
|---|---|
| 1. — Revenu annuel de 1781. . . . . . . . . . . . | 6,264l 11s 10d |
| 2. — Y ajouter pour 2 mois 13 jours en plus . . . | 1,270 05 10 |
| Total de la saisie . . . . . . | 7,534l 17s 08d |

Une remarque curieuse à faire à ce sujet : les absences donnant lieu à saisie étaient de 9 mois 13 jours; on a bien compté les sept premiers mois pour une année entière, selon la tradition, mais les mois restants n'ont été pris que pour un douzième chacun, au lieu d'un septième, et la saisie consignée à l'article 2 aurait dû être de 2,177 livres environ au lieu de 1,270.

Nous ignorons si cette erreur a été rectifiée dans le compte définitif[1].

Dans un autre ordre d'idées, il était interdit aux Chanoinesses de Saint-Pierre, Tantes ou Nièces, sous peine de déchéance, de s'attacher à aucune cour, ni à aucune princesse, dont on considérait le service comme incompatible avec les obligations du canonicat et avec la considération qui s'y attachait. Si donc une Dame s'engageait dans ces conditions, un an à compter du jour de l'engagement, sommation et monitions lui étaient faites comme pour la non-résidence ; et si elle ne le rompait, elle était déclarée déchue de son apprébendement : la Dame sa Tante était en droit de se choisir une autre Nièce, ou ses Nièces et Compagnes lui succédaient comme si elle avait résigné spontanément[2].

Cette défense, qui a dû être enfreinte assez souvent avant le XVI[e] siècle, datait vraisemblablement de l'époque où l'institut de Romaric était politiquement indépendant, ou du moins ne relevait que de l'Empire ; elle fut maintenue jusqu'à la suppression du Chapitre, car une pièce non classée des archives de la ville nous apprend qu'en 1782 les trois monitions réglementaires furent adressées les 11 mars, 11 juillet et 11 novembre au nom du Chapitre par Joseph Bagré, clerc de l' « Insigne Église », à M[me] de Boisgelin, nièce de prébende de M[me] de Messey, pour avoir accepté une situation à la cour de France. Cette jeune Dame était avertie de « remercier de cette place pour s'en tenir à son état de Chanoinesse, ou remercier la Dame sa Tante de la place qu'elle tenait d'elle », sous peine de déchéance. Copie de cette notification fut remise à M[me] de Messey, en même temps qu'une autre était affichée à la porte et

1. Pour cette affaire, voir : *Arch. dép.*, G. 926; *Registre de M. Folyot* (collection de M. l'abbé Pierfitte, curé de Portieux) ; *Décrets du cardinal de Rohan en 1727* ; Pièces non classées des *Arch. munic.*, actuellement au 4[e] des nouveaux Ms de la *Bibl.* — Voir aussi le récit de M. Arthur Benoit aux *Annales de la Soc. d'Émul. des Vosges* (1883).

2. Art. 148.

principale entrée de la maison de cette Dame, comme étant en même temps celle de Mme de Boisgelin.

Nous ignorons le résultat de cette mesure ; il est toutefois probable que la jeune Chanoinesse opta pour le « remerciement » de la Dame sa Tante, car nous ne trouvons pas son nom parmi ceux des Chanoinesses qui faisaient partie du Chapitre à l'ouverture de la Révolution.

De même, il était interdit à une Dame de se faire apprébender dans un autre Chapitre, et toute chanoinesse étrangère devait renoncer à son canonicat avant de demander son admission à Remiremont. La Dame abbesse elle-même était tenue de résigner toute dignité, abbatiale ou autre, qu'elle possédait dans un chapitre étranger, ou de quitter l'église de Saint-Romaric. Nous en avons plusieurs exemples : Nicolle de Dommartin en 1524, et Marguerite de Neufchâtel en 1547, furent mises en demeure de choisir entre leur titre d'abbesses de Remiremont et la même dignité à Épinal pour la première, et à Beaume-les-Dames pour la seconde. Nous ne savons pour quelles raisons elles optèrent pour Épinal et Beaume. Cette sage prescription n'avait pas toujours été respectée : Oda de Luxembourg, abbesse de Remiremont de 1042 à 1070, avait été en même temps abbesse de Saint-Remy de Reims ; Judith de Vaudémont (1124-1158), de Saint-Pierre de Metz ; Mathilde de Bourgogne (1158-1189), de Bouxières-aux-Dames, ainsi que Agathe de Lorraine (1231-1242) ; Anne de Serocourt (1279-1284), de Siconie, diocèse de Constance ; et plus près de nous Anne-Charlotte de Lorraine, fille du duc Léopold, abbesse non résidente de 1738 à 1773, était en même temps abbesse de Sainte-Wandrille, dans les Pays-Bas, où elle mourut. La pieuse Catherine elle-même, qui voulait restaurer dans son Chapitre la règle de Saint-Benoît, avait peut-être inconsciemment porté atteinte au principe de l'interdiction du cumul, en fondant à Nancy le monastère bénédictin de N.-D. de Consolation, dont elle fut religieuse et abbesse, tout en conservant la

première dignité dans le Chapitre de Remiremont, de 1611 à 1648.

Lorsqu'une Chanoinesse, tombée dangereusement malade, avait reçu les saintes huiles, les *Coquerelles*, pauvres veuves dont nous avons parlé au chapitre de la Dame doyenne, devaient la veiller et garder l'une après l'autre jour et nuit en sa maison canoniale jusqu'à son enterrement, suivant un ordre de roulement établi par leur supérieure ; bien entendu sans que cela empêchât que la malade fût servie par ses gens. L'*Enfermière* devait fournir les étoupes nécessaires aux dernières onctions ; au décès de la Dame, elle avait les bagues qui se trouvaient à ses doigts, ainsi que sa ceinture, sa jupe, ses chausses et ses souliers.

Aussitôt la mort survenue, les coquerelles ensevelissaient le corps, l'enfermière l'habillait, et la Dame aumônière la coiffait en la même façon que pendant la vie ; il y avait toujours une coquerelle ou l'enfermière présente jour et nuit auprès du corps, indépendamment d'un Chanoine et d'un des trois sacristains-prêtres, suivant l'ordre spécialement établi en Chapitre pour la circonstance[1].

Le jour des funérailles arrivé, le corps était porté à l'église capitulaire, couvert d'un grand drap de velours noir « croisé » de satin blanc ; il était suivi de ceux des bourgeois de la ville qui jugeaient convenable de lui rendre un dernier hommage, et précédé des Dames et des Chanoines qui chantaient l'office des morts ; il était exposé au milieu de la nef pour recevoir l'eau bénite et l'encens à l'absoute. On faisait à l'autel de tierce (dans la chapelle de la Vierge, collatérale au chœur) un service de trois messes hautes, puis on portait le corps à l'église paroissiale en passant par le bas de la place des Dames et la rue des Prêtres ; le curé y disait une messe à l'autel de Sainte-

1. Art. 385, 393, 394 ; Cl. Huchère : *État général*, etc , f° 16 du ms. 3. — M. Guinot (ouvrage cité, p. 141) dit que c'étaient « les Dames aumônières » qui coiffaient la défunte ; il s'est trompé, confondant les deux Grandes-Aumônières avec la Dame aumônière, d'attributions bien différentes, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

Catherine, messe au cours de laquelle le corps était mis en terre. Et devait en même temps le Chanoine de la Croix en dire une autre en sa chapelle du cimetière. La procession funèbre, avant d'aller à la paroisse, était entrée en station dans la petite église de Saint-Jean, si la Dame défunte avait fait partie de la confrérie de Saint-Nicolas, qui y était installée[1].

Les armes en deuil de la Chanoinesse se mettaient en tête et aux pieds du cercueil ; la Nièce la plus âgée ou la parente la plus proche distribuait à la fin des vigiles dix-huit gros à chacun des Chanoines présents, et réitérait cette distribution sur la fosse. L'on sonnait matin et soir le salut à la paroisse pendant un mois entier, en témoignage de ce que la ville était en deuil de l'une de ses Dames, et sa successeresse donnait un demi-resal de froment au marguillier pour sa rétribution.

Si une Chanoinesse décédait hors de Remiremont après avoir manifesté le désir d'y être enterrée, la compagnie entière des Dames allait au-devant d'elle jusqu'à la barrière, pour rendre les honneurs à sa dépouille mortelle. Les scellés, si la mort était survenue à Remiremont, étaient apposés dans la maison mortuaire par la Dame abbesse ou son délégué, de concert avec la doyenne[2].

Le cimetière des Dames, situé comme celui de la paroisse entre l'église de la ville et celle du Chapitre, offrait les mêmes divisions que le Chapitre lui-même et les maisons canoniales en vingt et une Compagnies ; toutes les Chanoinesses, suivant celle à laquelle elles appartenaient, pouvaient y avoir des tombes à leurs armes. Les Abbesses, les Dignitaires et les Officières électives y avaient les leurs élevées au-dessus de terre ; mais si une Chanoinesse de la même Compagnie qu'elles venait à mourir, elle était enterrée auprès de la tombe de la Dignitaire, et non point dessous[3].

1. Voir aux *Annales de la Soc. d'Émul. des Vosges*, année 1897, le croquis de l'enceinte canoniale.

2. *État général*, etc., déjà cité ; art. 418 ; art. 4 de M. de Suzemont.

3. Art. 392.



« Ce qui rendait intéressant le cimetière de nos Dames, dit M. Didelot qui l'a vu dans les années qui en précédèrent la destruction, c'était le grand nombre de mausolées et d'autres monumens de la piété du Chapitre[1]. Au milieu se voyait une colonne cylindrique surmontée d'un Christ à trois faces, au pied duquel étaient écrites quelques lignes du *Miserere*, avec la date 1458. A l'entour du pied, on avait pratiqué une sorte de siège ; à quelques pas de là, on voyait le tombeau d'Alix de Parroye (1474), entouré d'un beau grillage; sa tombe était soulevée par des pleureuses. Celui de Dorothée de Salm (1702) présentait un beau coup d'œil ; il était entouré d'un haut grillage en fer « cizelé » d'un travail achevé; au fond était une tombe sur laquelle était représentée l'abbesse revêtue de ses habits de chœur, la crosse à son côté.

« Près du cimetière de la ville, on voyait quatre tombes à « platte-terre », où étaient représentées dans l'ancien costume les premières abbesses qui y avaient été enterrées après la descente « définitive » du Chapitre dans la plaine : Gisla II en 942, Mathilde III en 975, Henriette de Vienne en 1001, et Henriette de Lorraine en 1042. Les autres tombes étaient sans inscriptions et ne présentaient rien de rare ni de curieux. Depuis le XIe siècle, les places des Dames abbesses, comme celles des autres Dames, étaient distribuées dans le cimetière suivant les Compagnies, et la plupart des abbesses y étaient enterrées sans distinction hors de terre, lorsqu'elles n'avaient pas demandé à reposer dans la chapelle abbatiale. Leurs corps étaient portés au cimetière; on les descendait dans un cercueil de pierre qui était ensuite recouvert d'une autre grosse pierre taillée en forme de berceau ; tout était profond dans la terre. Au-dessus se trouvait une large table de pierre souvent sans inscription[2]. »

1. M. Guinot n'est donc pas tout à fait exact lorsqu'il affirme que « ce cimetière aristocratique était sans luxe funèbre » (p. 344). — Il est fort regrettable qu'au moment de la désaffectation de ce cimetière, on n'en ait pas dressé un état descriptif exact.

2. Le *cimetierre*, f° 50 du ms. 16e de la *Bibl.* — Il existe encore plusieurs de ces cercueils ou sarcophages dans la crypte Saint-Benoit, sous le chœur de l'église capitulaire.

Dans ce cimetière se trouvait une chapelle double « adossée à l'église paroissiale », celle du Saint-Sépulchre et celle de Sainte-Croix, où le chanoine de ce nom disait la messe pendant les funérailles. En 1727, le cardinal de Rohan ordonna de décorer l'autel de Sainte-Croix et de démolir celui du Saint-Sépulchre, qui « était au-dessus du premier ». Le cimetière canonial fut malheureusement ravagé en 1791 par les révolutionnaires; les tombes furent vendues plus tard; les inhumations bourgeoises s'y firent comme dans le cimetière communal, qui y attenait, et l'on ne sait même plus aujourd'hui exactement quelle place ils occupaient l'un et l'autre par rapport à l'église paroissiale et à l'église capitulaire[1]. Ils ont été désaffectés tous les deux en 1844, et les ossements qu'ils contenaient transportés dans la nouvelle nécropole, située au sud-est de la ville.

Les Dames de Remiremont étaient astreintes, pour faire leur testament, à en demander la permission à Madame « une fois au moins en leur vie », ce qui laisse supposer que si elles voulaient révoquer ou modifier les dispositions ainsi prises, elles devaient renouveler leur demande. Si la Dame abbesse refusait, la permission pouvait en être accordée par la Doyenne ou le Chapitre. Madame elle-même, pour tester, devait s'adresser

1. Selon le texte des décrets de Mgr d'Adrie en 1614, la chapelle Sainte-Croix était « adossée à l'église paroissiale », et le cardinal de Rohan, dans son décret IV, dit que cette même chapelle est « dans le cimetière des Dames ». Si ces deux textes sont exacts, c'est-à-dire s'ils expriment bien la chose qu'ils ont voulu dire, il en résulterait que le cimetière capitulaire aurait entouré l'église paroissiale de Notre-Dame, ou du moins aurait été contigu à cette église sur une partie plus ou moins grande de son pourtour; par suite le cimetière paroissial aurait été situé entre le premier et l'église capitulaire (voir le croquis de l'enceinte canoniale). En l'absence de plans géométraux authentiques antérieurs à la Révolution, nous avons cherché à contrôler cette hypothèse par les souvenirs des vieillards; mais les actes de vandalisme de 1791 et la dispersion du Chapitre ayant supprimé toute distinction entre les deux champs de repos depuis la fin du XVIIIe siècle, les notions précises sur les emplacements respectifs des deux cimetières se sont évanouies. Nous ignorons si des documents existent, qui soient de nature à jeter un jour décisif sur cette question, intéressante surtout pour ceux qui pensent qu'avant d'être paroissiale l'église Notre-Dame aurait été capitulaire; la situation du cimetière des Dames autour de cette église donnerait un grand poids à leur sentiment.

au souverain Pontife. Il va sans dire qu'il ne s'agissait que des dispositions testamentaires qui pouvaient intéresser le Chapitre au point de vue de la succession canoniale, comme l'argent et le mobilier existant dans les maisons de prébendes, et les acquêts à Remiremont même et aux environs. Pour tout le reste, les Dames avaient la faculté de tester à leur guise, comme elles avaient celle de succéder à leurs parents ou à leurs proches.

Lorsqu'une Dame mourait sans avoir testé, ou après avoir testé sans la permission de qui de droit, ses acquêts à Remiremont ou aux environs étaient réunis de plein droit à la compagnie de prébendes dont elle avait fait partie. C'est ce qui explique, avec les donations et les legs faits par les Dames dans leurs testaments, les accroissements de revenus, quelquefois assez considérables, connus sous le nom d'*Adjonctions aux prébendes.*

De même tous les meubles, et l'or et l'argent jusqu'à concurrence de trois mille livres, appartenaient, en payant les dettes et les frais funéraires, à la première Nièce de prébende, à son défaut, à la première Compagne, et, à défaut de celle-ci, à Madame, qui jouissait en outre sa vie durant des acquêts avant leur réunion aux prébendes.

Si c'était une Dame-Nièce qui décédait avant d'avoir fait son testament ou d'en avoir obtenu la permission, tous ses biens meubles et immeubles revenaient à ses héritiers naturels, à la réserve des meubles de Remiremont, et de l'argent jusqu'à concurrence de mille livres, dont héritait la Dame sa Tante, sans aucune charge de dettes ni de frais funéraires[1].

Les Dames jouissaient d'une réputation de bienfaisance justement méritée; elle n'était pas toutefois sans quelque inconvénient pour la ville abbatiale, car elle y attirait nombre de gens dénués de ressources, qui vivaient surtout des aumônes du Chapitre. L'exercice de la charité ne prenait pas fin tou-

1. Art. 386 et suivants.

jours pour les Chanoinesses avec leur existence, et plusieurs songèrent encore à laisser après leur mort des marques durables de leur esprit de libéralité ; les ressources de l'hôpital et du « Bureau des pauvres » provenaient en grande partie de dons faits par les abbesses, les dignitaires et les chanoinesses.

Nous avons eu la bonne fortune de trouver dans les archives municipales une pièce qui nous fournit sur ce point des renseignements fort intéressants : c'est le compte rendu le 1er avril 1789 et le 13 décembre 1790 par Mme de Bergh de Hohenzollern, Dame chanoinesse, de son mandat d'exécutrice testamentaire de Mme de Closen, sa compagne, Dame sonrière, décédée le 9 décembre 1788. La défunte donnait aux pauvres de Remiremont « la rémanence de sa succession mobiliaire », c'est-à-dire ce qui pouvait en rester une fois les legs servis et les charges acquittées. Cette succession comprenait l'argent trouvé dans la maison canoniale, le produit de la vente des meubles et effets, le produit des prébendes et des distributions qui y étaient attachées.

Mme de Bergh, ou plutôt M. Petitmengin, son homme d'affaires, a disposé judicieusement son compte de gestion en trois parties : les dettes actives ou créances, les dettes passives ou charges, et le placement de l'excédent des premières sur les secondes au profit du Bureau des pauvres, régi par les officiers municipaux sous le contrôle du Chapitre. En voici le résumé ; les sommes y sont exprimées en livres lorraines valant 0ll775 environ, et une livre tournois valant 1,29 livre lorraine.

1° *Actif de la succession mobiliaire.*

| | |
|---|---|
| 1. — Compte du 1er avril 1789 . . . . . . . . . . . . . . . . . | 25,531l 6s3d |
| 2. — Compte supplémentaire du 13 novembre 1790. . . . . | 9,900 6 5 |
| Total de l'actif en 1790 . . . . . . . | 35,431l12s8d |

2° *Passif ou charges de la succession.*

| | |
|---|---|
| 1. — Compte du 1er avril 1789 . . . . . . . . . . . . . . . . . | 9,736l16s3d |
| 2. — Compte supplémentaire du 13 novembre 1790. . . . . | 906 11 |
| Total du passif en 1790. . . . . . . | 10,642l17s2d |

*3° Balance du compte.*

| | |
|---|---|
| 1. — Actif en 1790 | 35,431l 12s 8d |
| 2. — Passif en 1790 | 10,642 17 2 |
| Rémanence de la succession | 24,788l 15s 6d |

*4° Emploi de la rémanence.*

| | |
|---|---|
| 1. — Onze constitutions de rente, du 1er avril 1789 | 15,049l |
| 2. — Trois constitutions de rente, du 13 novembre 1790 | 7,223 |
| 3. — Versement direct dans la caisse des pauvres | 2,361 15s 6d |
| 4. — Allocation au greffier Pernot (dresse du compte) | 155 |
| Total égal | 24,788l 15s 6d |

La plupart des articles du compte de la succession ci-dessus étant caractéristiques des idées, des mœurs et des institutions capitulaires, nous croyons devoir les reproduire en les résumant :

I. — COMPTE DU 1er AVRIL 1789.

*Actif.*

| | |
|---|---|
| Argent monoyé, suivant inventaire en dressé | 7,305l 17s |
| Autre, trouvé dans le secretaire au decez | 310 |
| A compte des 3 prébendes de Madame pour 1787 | 1,550 |
| Reliquat de ces 3 prébendes pour 1787 | 1,006 9 3d |
| Distributions du dernier trimestre de 1788 | 78 4 |
| Premier terme de 1788 de la recette de Marlou | 152 9 9 |
| 49 jours restants sur l'office de Dame sonrière | 709 8 6 |
| Forêts seigneuriales du Val d'Ajol au 23 février 1788 | 968 15 |
| Vente des meubles et effets de Madame | 13,450 2 9 |
| Total | 25,531l 6s 3d |

*Charges.*

| | |
|---|---|
| Frais d'enterrement et de services religieux | 240l 19s |
| Messes votives à Remiremont, Biécourt et Saint-Claude | 150 10 |
| Entretien du ménage au moment du decez | 181 11 6d |
| Don gratuit de 1788 sur les prébendes et la sonrerie | 507 10 |
| Frais de scellés, testament et vente mobiliaire | 1,697 11 9 |
| Travaux et gages du forestier du Val d'Ajol | 274 |
| Fournitures de drogues par l'hôpital | 69 13 |
| Honoraires de M. Deguerre, médecin (10 louis) | 310 |
| *Id.*, de Me Richard, avocat de la sonrerie | 204 1 |
| *A reporter* | 3,635l 16s 3d |

| | |
|---|---|
| *Report*. . . . | 3,635$^{l}$16$^{s}$3$^{d}$ |
| 2 années de gages au valet, à la femme de chambre et à la cuisinière (20 louis) . . . . . . | 620 |
| Deuil de ces trois serviteurs (11 louis) . . . . . . | 341 |
| Legs à la femme de chambre . . . . . . | 3,000 |
| *Id.*, aux Capucins de Remiremont et à l'hôpital . . . . . . | 800 |
| *Id.*, aux pauvres du Val d'Ajol. . . . . . | 1,054 |
| *Id.*, aux pauvres de Raon-aux-Bois. . . . . . | 186 |
| Distribution aux pauvres de Remiremont le jour du décès . . | 100 |
| Total. . . . . . | 9,736$^{l}$16$^{s}$3$^{d}$ |

II. — Compte du 13 novembre 1790.

*Actif.*

| | |
|---|---|
| Distribution des « quartiers » de 1789 (3 prébendes) . . . . . | 46$^{l}$10$^{s}$ |
| Canon des prébendes de Saint-Étienne (adjonction). . . . . . | 148 |
| Distribution des grandes-aumônes et quartiers (1787 et 1788) . | 825 10 |
| Gruerie de Marlou (2$^{e}$ semestre de 1788). . . . . . | 86 12 3$^{d}$ |
| Distributions de 1789 aux 3 prébendes (sur la sonrerie). . . . | 3 10 6 |
| Produit des seigneuries dépendantes de la sonrerie. . . . . . | 429 3 5 |
| Distributions de 1787 et 1788 sur les grands offices . . . . . . | 304 3 |
| Distributions de 1787 sur les grueries d'Arches, Bruyères, Dompaire et Mortagne. . . . . . | 1,912 18 |
| *Id.*, sur la prébende du *Deûs* en 1789 . . . . . . | 38 14 |
| Reliquat du compte des grains des 3 prébendes (1788) . . . . | 3,396 12 6 |
| Redevances seigneuriales à Corbency et Val d'Ajol (1789 et 1790) . . . . . . | 86 5 6 |
| Reliquat des grandes-aumônes (1788 et 1789). . . . . . | 685 10 |
| Distributions sur les quartiers (1788 et 1789) . . . . . . | 110 16 3 |
| Reliquat de la grande-prévôté (1788 et 1789) . . . . . . | 180 14 3 |
| *Id.*, de la gruerie d'Arches (1788) . . . . . . | 425 3 |
| *Id.*, de la gruerie de Dompaire (1788) . . . . . . | 781 14 3 |
| *Id.*, des grueries de Bruyères et Mortagne (1788). . . . . . | 438 12 3 |
| Total des recettes supplémentaires. . . | 9,900$^{l}$6$^{s}$5$^{d}$ |

Il y avait encore certainement d'autres recettes à opérer sur les années 1789 et 1790; mais elles n'étaient pas liquides à la date du compte, par suite n'y figurent pas.

*Charges.*

| | |
|---|---|
| Vacations, serments, expertises de réparations des maisons canoniales. . . . . . | 93$^{l}$ |
| Frais de réparations aux dites maisons. . . . . . | 307 13$^{s}$ |
| Port du marbre de l'épitaphe de M$^{me}$ de Closen . . . . . . | 6 6 3$^{d}$ |
| *A reporter*. . . . | 406$^{l}$19$^{s}$3$^{d}$ |



| | | | |
|---|---|---|---|
| *Report*. . . . | 406$^{l}$ | 19$^{s}$ | 3$^{d}$ |
| Sculpture de la tombe . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 46 | 10 | |
| Marbre, gravure et dorure . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 66 | 4 | 8 |
| Tombe et taille du monument . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 110 | | |
| Serrurerie et dépenses d'entourage. . . . . . . . . . . . . . | 47 | 15 | |
| Frais d'un procès soutenu à Faucogney. . . . . . . . . . . . | 164 | | |
| Dresse du présent compte . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 64 | 12 | |
| Total des dépenses supplémentaires. . . | 906$^{l}$ | | 11$^{d}$ [1] |

M$^{me}$ de Briey, doyenne, qui mourut en 1789, avait aussi légué une partie de ses biens aux pauvres ; nous n'avons trouvé ni son testament ni le compte de liquidation de sa succession ; mais ce qui nous paraît hors de doute, c'est que les Dames faisaient un noble usage des ressources que l'église mettait à leur disposition.

1. *Arch. munic.*, anc. layette X, liasse II, pièces 5 et 9.

(*A suivre.*) A. BERGEROT.

# LA QUERELLE DES INVESTITURES

## DANS LES ÉVÊCHÉS DE METZ, TOUL ET VERDUN

## DE 1075 AU CONCORDAT DE WORMS 1122

(NOVEMBRE 1900)

### BIBLIOGRAPHIE.

#### A. — SOURCES.

*Manuscrites.* — Epître d'un inconnu à Henri le Jeune (Henri V). Bibliothèque de Verdun, collection de S. Vanne, n° 77. Sur vélin. Sur la dernière feuille de garde. — Chronique de Jean de Bayon, manuscrit de la bibliothèque de Nancy, écrit en 1544, portant le n° 537 (348). Cf. Favier, Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de Nancy, Paris, 1886, in-8°. — Fragments imprimés de cette chronique dans Belhomme, *Historia Mediani monasterii*, p. 228, et dans Calmet, 1re édit., II, Pr. 52.

*Imprimées.* — Alberici monachi trium fontium, éd. Schæffer-Boichorst. *Monumenta Germaniæ,* in-fol., Scriptores, t. XXIII. — *Altercatio inter Urbanum et Clementem,* éd. Sackur, MG., in-4°, *Libelli de Lite,* II. — *Annales Augustani,* éd. Pertz, MG., in-fol., Scriptores, III. — *Annales Hildesheimenses,* éd. Pertz, MG., Ss., III. — *Annales metenses brevissimi,* ed. Pertz, MG., Ss., III. — *Annales Sancti Benigni divionensis,* éd. Waitz, MG., Ss., V. — *Annales Sancti Disibodi,* éd. Waitz, MG., Ss., V. — *Annalesi Sanct*

*Georgii in nigra silva,* éd. Pertz. MG., Ss., XVII, — *Annales Sancti Vincentii Mettensis,* éd. Pertz, MG., Ss., III. — *Annales Sancti Vitoni Virdunensis,* éd. Waitz, MG., Ss., X. — Baluze, *Miscellanea,* 2e édit., Lucques 1764, 4 in-fol. — Bernoldi *apologeticæ rationes,* éd. Thaner, MG., *Libelli de Lite.* — Bernoldi monachi Sancti Blasii *chronicon,* éd. Pertz, MG., Ss., V. — Bernoldi monachi augiensis *annales,* éd. Pertz, MG., Ss., V. — Brunonis *liber de Bello Saxonico,* éd. Pertz, MG., Ss., V. — *Conventus mettensis,* MG., Leges, II. — *Chronicon afflighmense,* éd. Pertz. MG., Ss., IX. — *Chronicon Sancti Clementis mettense,* éd. Waitz, MG., Ss,, XXIV. — *Chronicon Sancti Huberti Andaginensis,* éd. Bethmann et Wattenbach, MG., Ss., VIII. — *Chronicon Laureshamense,* éd. Pertz, MG., Ss., XXI. — *Chronica universalis mettensis,* éd. Pertz, MG., Ss., XXIV. — *Disputatio vel defensio Paschalis papæ,* éd. Sackur, MG., *Libelli de Lite,* II. — Ekkehardi monachi uraugiensis *chronicon,* éd. Waitz, MG., Ss., VI. — Gebehardi Salisburgensis archiepiscopi *epistola ad Herimannum mettensem episcopum,* éd. Francke, MG., Libelli de Lite, I. — *Gesta Alberonis archiepiscopi* auctore Baldrico, éd. Waitz, MG., Ss., VIII. — *Gesta Alberonis metrica,* éd. Waitz, MG., Ss, VIII. — *Gesta abbatum Lobiensum,* éd. Arndt, MG., Ss., XXI. — *Gesta abbatum Trudonensium,* éd. Kœpke, MG., Ss., X. — *Gesta episcoporum mettensium,* éd. Waitz, MG., Ss., X. — *Gesta episcoporum tullensium,* éd. Waitz, MG., Ss., VIII. — *Gesta Gotefridi archiepiscopi,* éd. Waitz, MG., Ss., VIII. — *Gesta Treverorum,* éd. Waitz, MG., Ss., VIII. — Hugonis abbatis Flaviniacensis *chronicon,* éd. Pertz, MG., Ss., VIII. — Hugonis Metelli *opuscula,* éd. Bœhmer, MG., Libelli de Lite, III. — Hunaldi *carmen de Annulo et Baculo,* éd. Bœhmer, MG., Libelli de Lite, III. — Lamberti monachi Hersfeldensis *Annales,* éd. Hesse, MG., Ss., V. — Laurentii de Leodio *gesta episcoporum virdunensium et abbatum Sancti Vitoni,* éd. Waitz, MG., Ss., X. — Laurentii abbatis Sancti Vitoni Virdunensis *epistola,* dans le Recueil des historiens des Gaules et de la France, t. XV, Paris 1808. — *Liber de unitate ecclesiæ conservanda,* éd. Schwenkenbrecher, MG., Libelli de Lite, II. — Mabillon, *Vetera analecta,* Paris 1723, in-fol. — Manegoldi monachi Lautenbacensis ad Gebehardum archiepiscopum salisburgensem *liber,* éd. Franke, MG., Libelli de Lite, I. — Mariani Scoti *chronica,* éd. Waitz, MG., Ss., XIII. — Petri Grassi *défensio Heinrici IV regis,* éd. Heinemann, MG., Libelli de Lite, I. — *Querela in gratiam nothorum,* dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France,* t. XI. — *Satira in mettenses,* éd. Duemmuler et Bœhmer, MG., Libelli de Lite, III. — Seheri abbatis *primordia calmosacensia,* éd. Jaffé, MG., Ss., XII. — Sigeberti monachi gemblacensis *chronographia,* éd. Bethmann, MG., Ss., VI. — *Translatio Sancti Modoaldi,* éd. Jaffé, MG., Ss., XII. — Trithemii *Annales Hirsaugienses,* S. Gall 1690, 2 in-fol.

— *Vita Heinrici IV imperatoris,* éd. Wattenbach, MG., Ss., XII. — *Vita Theodorici abbatis Sancti Huberti Andaginensis,* éd. Wattenbach, MG., Ss., XII. — *Vita Theogeri abbatis Sancti Georgii in nigra silva et episcopi mettensis,* éd. Jaffé, MG., Ss., XII. — Watterich, *Pontificum romanorum vitæ,* Leipzig, 1862, 2 in-8°. — Wenrici Scholastici Trevirensis *epistola,* éd. Franke, MG., Libelli de Lite, I.

B. — Ouvrages de seconde main.

Baumont, *Histoire de Lunéville,* Lunéville 1900, in-8. — Belhomme, *Historia mediani in monte vosago monasterii,* Argentorati 1724, in-8. — Benoît (Picart), *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul,* Toul 1707, in-4°. — Beyer, *die Bischofs und Abtswahlen in Deutschland unter Heinrich IV in den Jahren* 1056-1076. Diss. Halle 1881. — Beyer, *Urkundenbuch zur Geschichte des Mittelrheins* fortgesetzt von Eltester und Gœrz. Coblenz 1860, 3 vol. in-8°. — Bonin, *die Besetzung der deutschen Bisthümer in den 30 letzten Jahren* Heinrichs IV, (1077-1105). Diss. Leipzig 1889. — Bonvalot, *Histoire du droit et des institutions de la Lorraine et des trois évêchés,* Paris 1895, in-8°. — Brennecke, *Leben und Wirken des heiligen Theogers,* Diss. Halle 1873. — Broverii *Antiquitatum et annalium trevirensium libri* XXV, éd. J Masenius, Liège 1670, in-fol. — Calmet, *Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine,* Nancy 1718, 3 in-folio. Nancy 1745, 7 in-folio. — Calmet, *Bibliothèque lorraine,* Nancy 1757, in-folio. — Cauchie, *La querelle des Investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai,* Paris et Louvain 1890-1891, 2 in-8°. — Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques,* Paris 1729-1782, 25 in-4°. — Chaussier, *L'abbaye de Gorze,* Metz 1894, in-8°. — Clouet, *Histoire de Verdun et du pays verdunois,* Verdun 1867-1870, 3 in-8°. — Delarc, *Saint-Grégoire VII et la réforme de l'église au* XI<sup>e</sup> *siècle,* Paris 1889, 3 in-8°. — De l'Isle, *Histoire de..... l'abbaye de Saint-Mihiel,* Nancy 1717, in-4°. — Diekmann, *Gottfried der Bärtige,* Diss. Erlangen 1885. — Dœring, *Beiträge zur ælteslen Geschichte des Bisthums Metz,* Innsbrück 1886, in-8°. — Floto, *Der Kaiser Heinrich IV and sein Zeitalter,* Stuttgard 1855, 2 in-8°. — (François et Tabouillot), *Histoire de Metz* par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne, 1769-1790, 6 in-8°. — Gabriel, *Verdun au* XI<sup>e</sup> *siècle,* Verdun 1891, in-8°. — Gallia christiana, t. XIII, Paris 1871, in-4°. — Gam, *Series episcoporum ecclesiæ catholicæ,* Ratisbonne 1873, in-4°. — Goerz, *Mittelrheinische Regesten,* Coblenz 1876-1886, 4 vol. in-8°. — Gfrörer, *Gregor VII und sein Zeitalter,* t. VII, Schaffhouse 1861, in-8°. — Giesebrecht, *Geschichte*

*der deutschen Kaiserzeit,* t. III, Leipzig 1890, in-8°. — Guillaume, *Histoire du diocèse de Toul et de celui de Nancy,* Nancy 1866-1867, 5 in-8°. — Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands,* Leipzig 1887-1896, 3 in-8°. — Hefelé, *Histoire des conciles,* trad. Delarc, Paris 1869-1876, 5 in-8°. — Hontheim, *Historia Trevirensis diplomatica,* Augsbourg 1750-1757, 5 in-folio. — Huhn, *Geschichte Lothringens,* Berlin 1877-1878, 2 in-8°. — Hugo, *Sacræ antiquitatis monumenta,* Saint-Dié 1731, 2 in-folio. — Jaffé, *Regesta pontificum romanorum,* t. I, Leipzig 1885, in-4°. — Kilian, *Itinerar Kaiser Heinrichs IV,* Karlsruhe 1886, in-8°. — Klippfel, *Metz, cité épiscopale et impériale,* Bruxelles 1867, in-8°. — Langen, *Geschichte der Römischen Kirche,* Bonn 1882-1893, 4 in-8°. — Mabillon, *Annales ordinis Sancti Benedicti occidentalium monachorum patriarchæ,* t. VI, Paris 1704, in-folio. — Mansi, *Conciliorum amplissima collectio,* t. XX, Lucques 1775, in-folio. — Martin, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié,* t. I, Nancy 1900, in-8°. — Martin, *État d'âme d'un religieux toulois au* XII*e* *siècle,* Paris 1895, in-8°. — Meltzer, *Papst Gregor VII und die Bischofswahlen,* Diss. Dresde 1876. — Meurisse, *Histoire des évêques de l'église de Metz,* Metz 1634, in-folio. — Meyer von Knonau, *Jahrbuch des deutschen Reichs unter Heinrich IV und Heinrich V,* Leipzig 1890-1900, 3 in-8°. — Mirbt, *Die Publizistik im Zeitalter Gregors VII,* Leipzig 1894, in-8°, — Muller (Hugo), *Hermann von Luxemburg,* Diss. Halle 1888. — Piper, *Politik Gregors VII gegen die deutschen Metropoliten,* Diss. Halle 1886. — Roussel, *Histoire ecclésiastique et civile de Verdun,* Bar-le-Duc 1863, in-8°. — Sackur, *Die Cluniacenser bis zur Mitte des elften Jahrhunderts,* Halle 1894, 2 in-8°. — Sommier, *Histoire de l'église de Saint-Diez,* Saint-Dié 1726, in-8°. — Spohr, *Gebhard von Salzburg,* Diss. Halle 1881. — Stumpf Brentano, *Die Reichskanzler vormuthlich des X, XI und XII Jahrhunderts,* Innsbruck 1861-1881, 3 vol. in-8°. — Südendorf, *Registrum oder werkwürdige Urkunden für die deutsche Geschichte,* Iena 1849, 5 vol. in-8°. — Thibault, *Histoire des lois et usages de la maison de Lorraine et du Barrois dans les matières bénéficiales,* Nancy 1763, in-folio. — Valladier, *L'auguste basilique de l'abbaye royale de Saint-Arnoul de Metz,* Paris 1615, in-8°. — Voigt, *Histoire du pape Grégoire VII et de son siècle,* trad. Jager, Bruxelles 1838, 2 in-8°. — Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte,* t. VII, Kiel 1876, in-8°. — Wassebourg, premier volume (et second) des *Antiquitez de la Gaule, Belgique, royaulme de France, Austrasie et Lorraine,* Paris 1549, 2 tomes en 1 vol. in-folio. — Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter bis zur Mitte des dreizehnten Jahrhunderts,* Berlin, 6e édition, 1886-1893, 2 in-8°.

---

## INTRODUCTION

La Lorraine a été très agitée par la querelle des Investitures. Ses prélats furent tour à tour des partisans convaincus de l'empire ou de la papauté; et ces dissentiments ont provoqué de nombreux troubles, dont nous retrouvons l'écho dans les pamphlets ou les chroniques de l'époque.

Depuis le xe siècle, les évêques de Metz, Toul et Verdun, nommés et protégés par l'Empereur, étaient devenus de puissants seigneurs territoriaux. Ils entretinrent en général de bons rapports avec la papauté; ils favorisèrent la réforme clunisienne, et l'un d'eux, Brunon de Toul, monta sur le siège pontifical sous le nom de Léon IX.

Vers 1070-1075, le siège de Verdun était occupé par Thierry[1], allemand d'origine, ancien chapelain de Henri III qui en 1046 l'avait luimême présenté aux suffrages du chapitre; celui de Toul par Pibon[2], un Saxon, familier et en 1068 chancelier de Henri IV[3], évêque depuis 1070; — enfin celui de Metz, qu'en 1073 la mort d'Adalberon laissait vacant, par Heriman, chanoine et prévôt de Liège, disciple d'Annon de Cologne[4]. Les trois diocèses étaient profondément religieux. Là, avait prospéré le puissant mouvement parti de Cluny à la fin du xe siècle; sous la vigoureuse impulsion des Jean de Vandières, des Richard de Saint-Vanne, le zèle s'était réveillé dans les abbayes, la discipline s'était fortifiée. Nulle part Rome ne trouvait une population plus sincèrement croyante, une milice de moines plus dévouée à sa cause. Cette population, ces moines, étaient aussi attachés à leurs évêques, qui souvent les avaient couverts de leur protection. Ces deux sentiments s'étaient confondus jusque-là; mais ils entreront en conflit et deviendront exclusifs l'un de l'autre, si dans la querelle imminente les prélats viennent à se prononcer pour l'Empereur contre le pape.

1. Hug. Flav. *Monumenta Germaniæ, Scriptores* (nous abrégerons Ss.), VIII, 406; Laur. Leod., X, 491.

2. *Gesta epp. tull.*, Ss., VIII, 646.

3. Stumpf-Brentano, *Kaiserurkunden*, II, 209.

4. Hug. Flav., Ss., VIII, 453.

## PREMIÈRE PARTIE.

### Rapports des évêques lorrains avec Grégoire VII et Henri IV jusqu'en 1075.

Thierry de Verdun en 1073 a des démêlés avec les moines de Saint-Mihiel; ceux-ci lui refusent obéissance, à l'instigation de la comtesse Sophie de Bar, qui possédait la vouerie de leur monastère [1]. L'évêque jeta l'interdit sur Saint-Mihiel, qu'il mit à feu et à sang. Grégoire VII sur la plainte des moines intervint auprès de Thierry [2], mais en vain : l'évêque maintint sa sentence. Le pape ne fut pas plus heureux avec Pibon de Toul, accusé de simonie par un clerc de son église [3]; à plusieurs reprises, il le cite à comparaître; il invita l'archevêque Udon de Trèves à faire une enquête, de concert avec Hériman de Metz [4]; cette enquête n'aboutit pas, Henri IV ayant pris en main la cause de son ancien chancelier. Pibon n'en garda pas moins rancune au pape : il ne tarda pas à le montrer. Seul Hériman professa dès l'abord une grande soumission à Rome, sans manquer à ses devoirs envers l'Empereur. Nous le trouvons investi de missions de confiance tour à tour par Grégoire VII et par Henri IV; en 1073, il négocia à Gerstungen, au nom d'Henri, avec les Saxons [5], à la demande du pape, il protège Walon, abbé de Saint-Arnould de Metz et de Saint-Remy de Reims, contre les vexations de l'archevêque de cette dernière ville [6]. En 1074, il se rend à Rome, où il soutient les revendications de l'abbé Thierry de Saint-Hubert contre le duc Godfroy le Bossu [7]; dès cette époque, il noue des relations avec la grande amie du pape, la comtesse Mathilde de Toscane [8], qui possédait de mombreux biens en Lorraine.

1. Ss., X, 496.
2. Jaffé, *Biblioth.*, II, 101.
3. *Ibid.*, 125.
4. Cf. la lettre d'Udon au pape, dans Sudendorf, Registrum, 6-8.
5. Meyer von Knonau, II, 287.
6. Jaffé, *Biblioth.*, II, 73.
7. *Chron. S. Hub.*, Ss., VIII, 580; *Vita Theodorici abb.*, Ss., XII, 51.
8. *Chron. S. Hub.*, Ss., VIII, 583.

## DEUXIÈME PARTIE.

### LES ÉVÊQUES LORRAINS PRENNENT POSITION : THIERRY ET CANOSSA HÉRIMAN ET L'ANTI-ROI RODOLPHE.

Au synode romain de 1075, Grégoire VII promulguait la sentence qui défendait aux ecclésiastiques de recevoir une investiture laïque ; ce fut le signal de la lutte avec l'empire. Le 24 janvier 1076, Henri IV réunit le concile de Worms. Pour un motif inconnu, Thierry de Verdun ne s'y rendit pas ; du moins, il n'a pas signé la lettre par laquelle les évêques allemands renonçaient à l'obédience de Rome. Pibon et Hériman, au contraire, furent présents tous deux, et, après quelques timides protestations, tous deux se rangèrent du côté des schismatiques [1]. Leur position devint embarrassante, quand Grégoire VII, au concile romain de février 1076, eut excommunié Henri IV et enjoint aux évêques présents à Worms de faire amende honorable, sous peine d'être déchus de leur dignité [2] ; il fallait se déclarer ou pour le pape ou pour Henri. Les prélats lorrains hésitaient encore. Pibon et Thierry assistèrent à l'assemblée d'Utrecht convoquée par Henri pour faire excommunier solennellement Hildebrand, le dimanche de Pâques 1076. Même Pibon fut chargé de fulminer cette sentence d'excommunication du haut de la chaire de l'église cathédrale ; mais, pris de scrupules au dernier moment, il s'enfuit d'Utrecht, en compagnie de Thierry, dans la nuit du samedi au dimanche [3].

Il ne restait plus aux prélats lorrains qu'à se tourner résolument vers le pape. Déjà Hériman lui avait écrit une lettre de soumission, et lui avait demandé quels arguments il devait opposer à ses adversaires [4]. Grégoire VII répondit par un bref d'absolution, dont seul Pibon de Toul était exclu : il restait sous le coup de l'accusation de simonie, antérieurement portée contre lui. Hériman et Thierry semblent à ce moment avoir définitivement abandonné le parti de Henri. Et de fait, dans une circonstance importante, Thierry suivit la ligne de conduite que lui traçait Grégoire VII. Le comte de Verdun Godefroy le Bossu avait été assassiné à Anvers en février 1075 ; le pape souhaitait voir son héritage revenir tout entier à l'épouse du duc, Mathilde : de la sorte il aurait en Allemagne même un sérieux point

1. *Lamberti annal.*, Ss., V, 242. — Floto, II, 80.
2. Jaffé, *Biblioth.*, II, 222.
3. Hug. Flav., Ss., VIII, 458.
4. Jaffé, *Biblioth.*, II, 241.

d'appui contre Henri IV. Il écrivit en ce sens à Thierry[1], qui empêcha Godefroy de Bouillon de se mettre en possession des biens de son oncle, et investit du comté de Verdun, Albert de Namur, châtelain de Briey[2].

A la même époque, Hériman intriguait ouvertement contre Henri IV ; il se joignit aux nobles mécontents, Welf de Bavière, Rodolphe de Souabe, Berthold de Carinthie[3] ; il relâcha les prisonniers saxons que Henri avait confiés à sa garde, et contribua ainsi à provoquer une nouvelle révolte de la Saxe[4]. Henri, vivement irrité, voulut tirer une vengeance éclatante de cet acte qu'il appelait une trahison[5] ; mais il dut y renoncer, pour faire face aux dangers qui le menaçaient vers l'Est. Le pape, informé de ces événements par les feudataires lorrains de Mathilde, écrivit à Hériman la longue lettre du 25 août 1076[6] : c'est un véritable manifeste, qu'il charge l'évêque de répandre en Allemagne. Dès 1076, Hériman apparaît donc dans nos contrées comme le champion le plus ferme de la papauté.

De jour en jour les ennemis de Henri IV, fortement soutenus par Grégoire VII, stimulés par Hériman, s'enhardissaient, se réunissaient à la diète de Tribur, 16 octobre 1076[7]. Les trois prélats lorrains s'y rendirent. Pibon fut solennellement réconcilié avec l'Église par le légat Altmann de Passau[8]. Henri IV était déclaré déchu de la royauté, à moins qu'il ne fût relevé de son excommunication avant le 1er janvier suivant. Thierry de Verdun fut seul à le suivre dans sa retraite de Spire[9]. Il lui rendit plus facile le voyage en Italie, et usa du crédit dont il jouissait auprès de Mathilde depuis qu'il lui avait assuré le comté de Verdun, pour lui faire ménager par elle une entrevue avec le pape (Canossa)[10].

Un instant déconcertés par ce dénouement imprévu, les ennemis de Henri IV cependant ne désarmèrent pas ; ils élurent l'anti-roi Rodolphe, 1077[11]. Henri IV revint en toute hâte d'Italie pour abattre son rival ; il invita les évêques lorrains à se rendre à son camp[12]. Hériman lui-même dut

1. Cf. la lettre écrite au pape par l'archevêque Manassès de Reims, Hardouin, Concil., part. I, 1569. — Clouet, II, 106, N. 1.

2. Laur. Leod., Ss., X, 494. — Briey était l'une des possessions de Mathilde en Lorraine.

3. *Lamberti annal.*, Ss., V, 243. — Voigt, trad. Jager, II, 148.

4. *Ibid.*, Ss., V, 244.

5. *Ibid.*, 246.

6. Jaffé, *Biblioth.*, II, 241.

7. *Lamb. annal.*, Ss., V, 250.

8. *Bertholdi annal.*, *ibid.*, 286.

9. *Lamberti annal.*, *ibid.*, 254.

10. Clouet, II, 102-103 ; abbé Gabriel, 314.

11. *Lamb. annal.*, Ss., V, 262.

12. Meyer von Knonau, III, 45.

céder à contre-cœur : sous main cependant, il entretenait une active correspondance avec le légat pontifical Bernard, abbé de Marseille, et cherchait à provoquer un soulèvement de la Lorraine [1]. Avertis, Henri IV et le duc de Lorraine Thierry accourent à Metz, en chassent Hériman, y mettent une garnison ; les biens de l'évêché sont pillés ou pris par le duc de Lorraine [2]. Hériman n'eut d'autre ressource que d'excommunier le duc, et d'aller demander asile au pape. Il assista au synode romain de février 1079 [3].

Tandis qu'Hériman était ainsi victime de son attachement à Rome, l'évêque Thierry de Verdun embrassait sans retour le parti de Henri IV. En 1078, il alla représenter les intérêts de Henri au concile romain, et, en dépit des ambassadeurs de Rodolphe, réussit à maintenir le pape dans la neutralité [4]. En 1079, il fit élire à l'archevêché de Trèves un partisan de Henri, Egilbert [5]. En 1080, après la seconde excommunication de Henri par le pape, il lançait à travers l'Allemagne une circulaire passionnée, pour préparer l'opinion à accepter l'élévation de l'anti-pape Wibert de Ravenne (élu à Brixen le 15 juin 1080, sous le nom de Clément III [6]). Mais il eut à compter alors avec l'opposition des moines de Saint-Vanne, grégoriens zélés, qui refusèrent d'obéir plus longtemps à un évêque schismatique. Thierry sembla d'abord revenir à d'autres sentiments ; il se démit lui-même de ses fonctions épiscopales, demanda pardon à Grégoire VII, refusa de procéder au sacre d'Egilbert de Trèves, donna asile à Hériman qui était revenu d'Italie. Mais ce repentir devait être de courte durée. L'évêque faisait bientôt une nouvelle volte-face pour revenir au parti henricien [7].

A ce moment les passions étaient surexcitées en Lorraine. Grégoriens et henriciens s'y faisaient une guerre de plume acharnée. Nous en avons la preuve dans trois monuments lorrains remarquables, qui se placent au premier rang parmi les nombreux écrits de polémique suscités par la querelle des Investitures : ce sont, la lettre de Wenric de Trèves, diatribe violente écrite à l'instigation de Thierry de Verdun contre le moine Hildebrand [8] ; la lettre de Gebhard de Salsbourg à Hériman de Metz [9] et la lettre adressée au même par Grégoire VII, en date du 15 mars 1081 [10].

1. Sudendorf, *Registrum*, I, 16-18.
2. *Sigeb. chronic.*, Ss., VI, 364.
3. *Bertholdi annal.*, Ss., V, 316.
4. Hug. Flav., Ss., VIII, 448.
5. *Gesta trever.*, *ibid.*, 184.
6. Jaffé, *Bibl.*, V, 129.
7. Hug. flav., Ss., VIII, 459-461.
8. MG, *Libelli de Lite*, I, 284-299.
9. *Ibid.*, 261.
10. Jaffé, *Bibl.*, II, 453.

Peu auparavant, en 1080, l'anti-roi Rodolphe était mort ; Hériman de Metz se concerta aussitôt avec les grands saxons pour opposer à Henri IV un nouveau rival ; c'est lui qui guida leur choix sur un Lorrain, vassal de l'église de Metz, le comte Hermann de Salm (dans le Luxembourg)[1]. De son côté, Thierry exerçait en Allemagne une véritable régence, pendant que Henri IV assiégeait Rome ; fidèlement il lui rendait compte des événements survenus, et lui demandait conseil sur la conduite à tenir[2]. Il négociait avec les Saxons, et sacrait enfin Egilbert de Trèves, quelques jours avant que l'Empereur ne revînt d'Italie[3].

Un des premiers soins de Henri fut de s'assurer à nouveau de la fidélité des Messins. Il se rendit dans leur ville, dont Hériman, trop faible pour résister, dut lui ouvrir les portes[4]. Mais la soumission du prélat n'était qu'apparente ; il continuait à intriguer avec les Saxons, et s'il ne parut pas en personne à l'assemblée de Quedlinburg (semaine de Pâques 1085), du moins y envoya-t-il un délégué[5]. Cette démarche lui attira la disgrâce définitive de Henri IV ; il fut englobé dans la sentence de déposition dont le concile de Mayence (1085) — auquel assista Thierry de Verdun — frappa tous les évêques grégoriens ; il fut déclaré ennemi public de l'État, tout le temporel de l'évêché fut aliéné[6]. Henri vint lui-même à Metz installer comme évêque l'abbé Walon de Saint-Arnould, et Thierry procéda immédiatement à la consécration du nouveau prélat[7]. Walon se démit de sa charge en 1086, et fut remplacé par Brunon, fils du comte de Calw[8], qui se signala par son âpreté et ses rapines, notamment à Saint-Tron[9].

---

## TROISIÈME PARTIE.

### Pibon veut se démettre. — Mort de Thierry et d'Hériman.

Devant ces événements, Pibon de Toul, vieillard timoré, qui n'avait joué qu'un rôle insignifiant, jugea prudent de quitter quelque temps la

1. *Sigeb. chron.*, Ss., VI, 364. — Meyer von Knonau, III, 417.
2. *Gesta trever.*, Ss., VIII, 185.
3. *Ibid.*, 186.
4. *Annal. augustani*, Ss., III, 131.
5. Mansi, XX, 609.
6. Hug. Flav., Ss., VIII, 471 ; *Gesta abbat. trudon.*, X, 240.
7. *Ibid.*, Ss., X, 240.
8. Hug. Flav., Ss., VIII, 471 ; *Gesta abb. trud.*, X, 246 ; Libelli de Lite, II, 256.
9. Monastère situé dans le diocèse de Liège, et dépendant, au temporel, de l'évêché de Metz.

Lorraine et de faire un pèlerinage en Terre Sainte. Grégoire VII venait de mourir, Urbain II venait d'être élevé sur le trône pontifical. Pibon espérait sans doute qu'avant son retour cette circonstance aurait amené une accalmie. Il fut absent jusqu'en 1087. Mais, voyant que ses prévisions optimistes étaient déjouées, il se retira au monastère de Saint-Bénigne de Dijon ; et il ne fallut rien moins qu'un ordre direct du pape pour le décider à reprendre en main le gouvernement de son diocèse [1].

Thierry cependant avait recueilli les fruits de son dévouement au roi. Le 1er juin 1085, Henri IV lui donna plusieurs biens que Mathilde possédait dans le diocèse de Verdun (Stenay, Mouzay), et qui lui avaient été confisqués [2]. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner de l'ardeur que mit l'évêque à réprimer à Verdun les tendances anti-impérialistes, et de son acharnement contre les moines de Saint-Vanne, dont l'opposition devenait chaque jour plus bruyante et plus menaçante. L'abbé Rodolphe dut, avec ses frères se réfugier à Dijon, où l'abbé Jaranton de Saint-Bénigne leur fit un accueil empressé [3]. Cet exil dura jusqu'à la mort de Thierry, qui survint en 1089. Auparavant Thierry, par une dernière volte-face, avait imploré son pardon du pape et des religieux de Saint-Vanne [4]. Peu après, Hériman le suivait dans la tombe ; il avait été rappelé par les Messins eux-mêmes, outrés de la conduite de l'intrus Brunon [5]. Il eut encore le temps de faire une translation solennelle du corps de saint Clément, le premier évêque de Metz [6].

---

## QUATRIÈME PARTIE.

### ÉCHEC DES GRÉGORIENS.

Ainsi, des trois prélats qui avaient assisté au début de la querelle des Investitures, seul, Pibon restait encore en fonctions ; mais il était toujours aussi indécis, comme le témoigne la lettre que lui adressa Urbain II, en février 1090, en lui faisant connaître les décisions du synode de Melfi des 10

1. *Gesta epp. tullens.*, Ss., VIII, 647.
2. Stumpf Brentano, *Kaiserurk.*, II, 240, nos 2883 et 2884.
3. Hug. Flav., Ss., VIII, 468 ; Laur. Leod., X, 496.
4. Ss., VIII, 472 ; X, 496.
5. *Bernoldi chron.*, Ss., V, 448.
6. Hug. Flav., Ss., VIII, 472 ; Migne, *Patrol. lat.*, t. 150, col. 1181.

et 11 septembre 1089 [1]. Il semble toutefois qu'il essaya dans une certaine mesure d'imposer à son clergé ces décisions, qui condamnaient principalement l'admission des fils de prêtres aux ordres sacrés; il souleva ainsi de nombreuses protestations, dont un écho nous est resté dans la *Querela in gratiam nothorum* [2].

Pourtant quelques esprits commençaient à être fatigués en Lorraine de la querelle des Investitures. Ils souhaitaient de la voir se terminer au plus tôt : c'est encore ce que nous indique une pièce de vers lorraine, intitulée : *Altercatio inter Urbanum et Clementem,* où sont passées en revue les diverses solutions possibles du litige [3]. Malheureusement, ces vœux devaient longtemps encore rester stériles. D'une part, en effet, les orthodoxes verdunois avaient élu pour évêque le doyen de l'église de Metz, Richer [4]; mais les impérialistes le contraignirent à recevoir l'investiture de l'Empereur. Il n'avait cédé qu'à contre-cœur, et Henri IV ne lui sut aucun gré de sa démarche : d'autant plus que l'évêque refusa de se laisser sacrer par le schismatique Egilbert de Trèves; il préféra exercer les fonctions pastorales sans être intronisé. Du moins essaya-t-il de calmer les esprits, en rappelant de Dijon l'abbé Rodolphe et la congrégation de Saint-Vanne [5].

D'autre part, à Hériman avait succédé Poppon, qui était tout dévoué au pape, et ne demanda pas à Henri IV de le confirmer [6]. Mais, pas plus que Richer, il ne put se faire sacrer; les impérialistes faisaient bonne garde, et empêchaient les évêques du parti adverse de pénétrer en Lorraine. En 1093 seulement, Poppon put se rendre à Lyon, où il reçut la consécration des mains de l'archevêque Hugues [7]. Son exemple fut imité la même année par Richer de Verdun [8]. Par suite, le parti grégorien se trouvait fortement représenté en Lorraine par les évêques de Metz et de Verdun. Tous deux s'employèrent à influencer Pibon, et l'amenèrent à renoncer avec eux à l'obédience d'Egilbert [9].

C'était un acte d'audace, que Henri IV ne laissa pas impuni. Il ne sévit pas contre Pibon dont il connaissait le caractère inconsistant, mais à Poppon il suscita un compétiteur du nom d'Adalbéron, qui dès lors gouverna l'évêché de Metz [10]. Poppon tenta bien de se maintenir sur son siège,

1. Jaffé, reg. 5409; Mansi XX, 676.
2. Bouquet, XI, 444.
3. Jaffé, *Bibl.*, V, 158.
4. Laur. Leod., Ss., X, 497.
5. Hug. Flav., Ss., VIII, 472.
6. *Gesta epp. mettens.*, Ss., X, 543.
7. *Chron. S. Huberti*, Ss., VIII, 605.
8. Hug. flav., *ibid.*, 473.
9. *Bernoldi chron.*, Ss., V, 456.
10. *Ibid.*

mais il fut expulsé par le duc Thierry de Lorraine, tous ses partisans durent s'enfuir. En vain, élevèrent-ils la voix en faveur de Poppon; en vain, l'un d'eux décocha-t-il aux Messins la *Satira in Mettenses;* en vain [1], l'archidiacre Adalbéron se rendit-il à Rome pour y plaider la cause de Poppon [2]. Celui-ci mourut en exil [3]. Contre Richer de Verdun, Henri IV avait une vengeance toute prête : les frères de l'évêque se trouvaient à sa cour, il les retint en otage, jusqu'à ce que Richer eût fait amende honorable [4].

Le parti grégorien, ainsi malmené, perdit en outre à ce moment l'un de ses plus illustres représentants : l'abbé Rodolphe de Saint-Vanne. Il est vrai que l'abbé Laurent sut, comme son prédécesseur, rester inébranlable au milieu des persécutions qui s'abattirent bientôt sur lui [5].

---

## CINQUIÈME PARTIE.

### Chute des évêques henriciens de Metz et de Verdun.

En effet, le schisme devint aigu à la mort de Pibon de Toul (25 novembre 1107), et de Richer de Verdun (9 mars 1108) A Toul, les impériaux élurent Conrad de Schwarzenbourg : les grégoriens donnèrent leur voix à Riquin de Commercy [6]. A Verdun, c'est un partisan de Henri V qui l'emporta : Richard de Grand Pré [7]. Menacé, excommunié par le pape, il eut un instant d'hésitation ; il alla à Rome pour se faire absoudre, mais, dès son retour, il suivit de nouveau la cause henricienne, et, comme autrefois Thierry, brisait toutes les oppositions. Ce fut une guerre acharnée entre le chapitre cathédral, soutenu par l'évêque, et les moines de Saint-Vanne. Finalement ceux-ci durent s'avouer vaincus et s'exiler une seconde fois à Dijon [8]. L'abbé Laurent n'eut qu'une consolation, écrire une apologie pour réfuter les calomnies des chanoines [9].

1. *Libelli de Lite*, II, 619.
2. *Gesta Alber.*, Ss., VIII, 246.
3. *Chron. univers. mettens.*, Ss., XXIV, 514.
4. Laur. Leod., Ss., X, 498.
5. Hug. Flav., Ss., VIII, 497.
6. Ben. Pic., 401.
7. Laur. Leod., Ss., X, 499.
8. *Ibid.*, Ss., X, 501-503.
9. Bouquet, XV, 207.

Ainsi, jusqu'en 1111-1112, la Lorraine est franchement schismatique, ou du moins les trois sièges épiscopaux sont occupés par des évêques schismatiques. Mais les grégoriens ne restent pas inactifs; ils s'agitent dans l'ombre, et ils font si bien que subitement la face des choses change; vers 1118, ils aboutissent à être de nouveau les maîtres, ils expulsent les évêques henriciens et leur substituent des personnages bien pensants.

Richard de Grand Pré fut la première victime. Se voyant attaqué par le comte Renaud de Bar, excommunié par le pape, abandonné par Henri V, il prit la croix, et se mit en route pour la Terre Sainte en compagnie du comte Hugues de Troyes. Mais il mourut en Italie, sans avoir été réconcilié avec l'Église; il fut inhumé au mont Cassin. L'évêché resta vacant pendant trois ans (1114-1117), pendant lesquels l'abbé Laurent put rentrer à Saint-Vanne [1]. A Metz, Adalbéron s'était maintenu assez longtemps après la mort de Poppon; mais l'archidiacre Adalbéron n'avait pas cessé de l'accuser en cour de Rome; il décida le pape à envoyer le légat Conon de Préneste, qui réunit un concile à Reims et y déposa Adalbéron [2]. C'était donc une double victoire des ecclésians à Verdun et à Metz.

---

## SIXIÈME PARTIE.

### Apaisement final.

D'ailleurs, à ce moment, les forces commençaient malgré tout à manquer aux combattants des Investitures. Déjà plusieurs signes étaient perceptibles qui annonçaient une fin prochaine de la lutte. Ainsi en 1117 était terminée la querelle des Investitures qui durait depuis 1077 au monastère de Saint-Mihiel : querelle peu mouvementée du reste, et tranchée par une transaction à l'amiable entre les moines et le comte de Bar, qui prétendait investir tout abbé nouvellement élu [3]. En outre, deux poètes lorrains, Huges Metel et Hunald, élevaient presque simultanément la voix (vers 1118-1119) pour prêcher l'entente et la concorde : le premier, dans son dialogue du pape et du roi [4], le second dans son *Carmen de annulo et*

1. Ss., X, 503-504.
2. *Gesta Alber.*, Ss., VIII, 246; *Vita Theog.*, XII, 466.
3. Calmet, 1re éd., II, Pr. 262.
4. MG, *Libelli de Lite*, III, 711.

*baculo*[1]. Ces deux œuvres ont sans doute été inspirées par les négociations de paix qui s'engageaient alors entre Callixte II et Henri V.

Successivement l'ordre se rétablit dans les trois diocèses : à Toul d'abord ; l'évêque Riquin resta seul en fonctions, son rival s'étant désisté[2]. A Metz, les Grégoriens, sous la direction de l'archidiacre Adalbéron, avaient élu, à la place d'Adalbéron, Théoger, abbé du monastère de Saint-Georges dans la Forêt-Noire, 1118[3]. Sans doute celui-ci ne put pénétrer dans sa ville épiscopale : le peuple, qui avait pillé tous les biens de l'évêché, s'y opposa formellement. Il dut suivre le légat Cenon en Allemagne et en France où il mourut à Cluny, le 20 avril 1119. Mais son successeur, Étienne, frère du comte Renaud de Bar et neveu de Callixte II[4], s'employa à réparer les ruines amoncelées par la tempête des Investitures, et il faut croire qu'il y réussit rapidement, car, peu après, il recevait une lettre de saint Bernard qui le félicitait d'avoir rendu la paix à son église[5].

C'est à Verdun que la tranquillité tarda le plus à revenir. L'évêché était resté vacant pendant trois ans ; Henri V y nomma de sa propre autorité un Anglais, le chapelain de sa femme Mathilde, Henri de Winchester[6]. Celui-ci, trahissant la confiance du roi, se déclara pour le pape. Mais Henri V sut se ménager les sympathies des habitants de Verdun, qui fermèrent les portes à l'évêque. L'évêque emporta la ville d'assaut, la ravagea. Cette attitude poussa le clergé à faire cause commune avec le peuple ; tous deux demandèrent à Callixte II, puis à Honorius II, de déposer Henri de Winchester : ce qui fut fait au concile de Châlons, février 1129[7]. L'on peut dire que cette déposition est le dernier écho qu'ait éveillé en Lorraine la querelle des Investitures.

---

## CONCLUSION.

Ainsi se déroula et se termina dans nos contrées la querelle des Investitures. Les trois diocèses de Metz, Toul et Verdun furent tour à tour plus ou moins atteints ; et, après ces longues luttes, la réforme morale, qu'a-

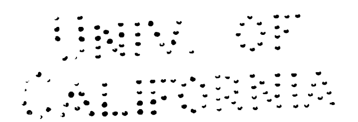
1. *Ibid.*, 720.
2. Jaffé, Bibl. V, 408 ; Benoît Picart, 402.
3. *Vita Theog.*, Ss., XII, 467.
4. *Gesta epp. mettens.*, Ss., X, 544.
5. Migne, *Patrol. lat.*, t. 182, col. 132.
6. Laur. Leod., Ss. X, 504.
7. *Ibid.*, 506-508.

vait voulue la papauté, triomphait. Mais si l'autorité spirituelle des prélats lorrains s'était affermie, leur autorité temporelle était fortement ébranlée; grâce à ces cinquante années de troubles, les anciens sujets de l'évêque se trouvaient déjà presque affranchis et mûrs pour la période communale qui s'annonçait. Pour toutes ces raisons, la querelle des Investitures est l'une des époques les plus riches en faits et en monuments littéraires, l'une aussi des plus mouvementées et des plus passionnantes de notre histoire locale.

André DANTZER.



## NÉCROLOGIE




# M. CAMPAUX

**Le mardi 17 décembre s'éteignait à l'âge de 83 ans M. Campaux, professeur honoraire à la Faculté des lettres. Les obsèques eurent lieu le jeudi 19 au cimetière de Préville. Nous publierons prochainement une étude sur la vie et les travaux de notre regretté collègue. Aujourd'hui, nous donnons le discours qui a été prononcé sur sa tombe par M. Thiaucourt, son successeur dans la chaire de littérature latine.**

MESSIEURS,

Nous ne voulons pas laisser nous quitter pour toujours le maître vénéré et l'homme excellent que nous pleurons aujourd'hui sans lui adresser un dernier adieu, au nom de ses anciens élèves, dont je fus un des premiers à la Faculté des lettres de Nancy, au nom de ses anciens collègues, de ses camarades d'École normale et de tous ceux qui le connaissaient et l'aimaient, pour son talent si rare et son noble caractère.

M. Campaux meurt plein de jours. Sa vie n'a pas été exempte des souffrances physiques et des inquiétudes morales qui sont le partage de l'humaine condition. Mais, malgré ce douloureux accompagnement, il y a peu d'existences qui aient été mieux remplies.

La Lorraine était la patrie d'adoption de M. Campaux. Et pourtant cet homme, qui aimait tant notre ville, était presque Parisien de naissance. M. Campaux n'était pas né à Paris même, mais tout près, à Thillay, dans le département de Seine-et-Oise, le 15 juillet 1818.

Après de brillantes études dans l'enseignement secondaire, M. Campaux fut reçu à l'École normale en 1841.

Il y avait été précédé par un homme qu'il devait plus tard retrouver à notre Faculté et avec qui il présentait tant de caractères communs. Dans nos regrets nous ne voulons point le séparer du souvenir de M. Benoît.

A la sortie de l'École normale, M. Campaux commença par enseigner la rhétorique à Remiremont. C'est là qu'il connut celle qui devait être la compagne de toute sa vie, et qui est l'inspiratrice et l'héroïne de *Maisonnette*, ce poème si frais et si gracieux, qui fait songer au *Jocelyn* de Lamartine. M. Campaux ne resta qu'un an à Remiremont. Ensuite il occupa la chaire de rhétorique à Thionville, et celle de troisième à Saint-Omer et à Nancy. A ce moment il prit un congé, pour se faire recevoir agrégé des classes supérieures ; il alla passer ce congé à Paris.

Ici se place un événement considérable dans la vie de M. Campaux. Il nous a souvent raconté que dans un jour périlleux de la Révolution de 1848, le jour où Lamartine prononça son discours contre le drapeau rouge, l'orateur fut ramené de l'Hôtel de ville à sa maison par celui dont nous déplorons la mort aujourd'hui.

Reçu agrégé des classes supérieures, M. Campaux fut heureux d'être nommé à la chaire de rhétorique à Mâcon, parce que dans cette ville habitait Lamartine, qu'il admirait et aimait par une affinité d'esprit et de nature. Lamartine l'admit dans son intimité, le fit souvent asseoir à sa table à Saint-Point et lui adressa plusieurs lettres.

Mais l'agrégation des classes supérieures ne suffit pas à M. Campaux. Il résolut de conquérir un grade plus élevé. Pour

avoir le loisir de travailler, il revint à l'École normale comme maître surveillant. Il choisit pour sujet de thèse tout naturellement un poète, Villon. Déjà Villon lui avait fourni l'idée et le cadre d'un volume de vers, couronné par l'Académie française. Les *Legs de Marc Antoine* sont de même nature que les legs faits par Villon dans le *Grand* et le *Petit Testaments*. Dans sa thèse française M. Campaux sut parler de Villon avec une bonne grâce parfaite. Il faut relire le charmant article que Sainte-Beuve a consacré à cet ouvrage dans les *Causeries du lundi*. A bon droit M. Campaux put être fier des éloges que lui donnait le grand critique.

Reçu docteur ès lettres, M. Campaux fut nommé en 1859 inspecteur d'académie du Haut-Rhin, à Colmar. Nous avons peut-être peine à nous représenter M. Campaux s'occupant de l'administration, et, pourtant, il remplit ses fonctions à la satisfaction générale. Par son tact et son savoir-faire il s'imposa à tous ses subordonnés, calmant toutes les susceptibilités, et montrant à tous cette qualité si précieuse chez un chef, la bonté. Aussi fut-il aimé de son personnel, et l'on peut encore rencontrer en Alsace quelque vieil instituteur qui rappelle, avec émotion, le souvenir de son ancien inspecteur.

A Colmar fit ses études celui qui devait être plus tard le gendre de M. Campaux, Albert Richard, mort professeur agrégé de philosophie au lycée d'Amiens. Ce n'était pas pour M. Campaux le premier deuil, et il devait être suivi de beaucoup d'autres, dont un des plus cruels fut la mort de son fils aîné, Louis Campaux, enlevé dans la fleur de la jeunesse, professeur au collège d'Épinal.

L'Alsace s'était attaché M. Campaux par un lien plus étroit : il fut, en 1863, nommé professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Strasbourg. Il y eut pour collègue M. Fustel de Coulanges, à qui il était uni par les liens de la plus étroite amitié, et à qui il indiqua le titre de son plus beau livre peut-être, la *Cité antique*.

En 1871, après l'annexion, M. Campaux dut quitter Stras-

bourg. De la capitale de l'Alsace il revint à celle de la Lorraine. Bien longtemps auparavant il avait comme pressenti dans quel endroit il achèverait sa carrière. Dans un petit recueil de vers publié ces dernières années, il nous apprend ce qu'était Nancy en 1843, l'année où il sortit de l'École normale. Il termine par ces mots : « Que je finirais volontiers en ce coin ! » Ce vœu devait être exaucé, mais d'une façon bien cruelle. M. Campaux nous le dit lui-même :

... Quarante ans ont passé sur ma tête,
Et l'ancien voyageur, par un coup de tempête,
Dont la France a le flanc encore tout meurtri,
A ces murs est venu demander un abri.
Il ne se doutait pas alors que sa vieillesse
Quelque soir y viendrait soupirer sa tristesse.

M. Campaux fut un des nombreux professeurs exilés de Strasbourg qui se réfugièrent dans notre ville, et ce n'est pas sans un serrement de cœur que nous voyons disparaître les uns après les autres ces maîtres vénérés, qui sont comme un lien entre le passé et le présent, et qui nous ont légué, comme un droit imprescriptible, le glorieux héritage de l'Université de Strasbourg.

M. Campaux enseigna la littérature latine à la Faculté des lettres de Nancy pendant seize ans, de 1872 à 1888. Il s'attacha surtout aux poètes dont, poète lui-même, il découvrait les beautés en une claire et directe vision. Là était le charme de son enseignement.

Ce n'est pas à dire que M. Campaux se désintéressât des études philologiques si en honneur au delà du Rhin. On le vit bien par sa savante étude du texte d'Horace, dont il s'occupa pendant ses dernières années passées à la Faculté. Son bon sens et son goût de lettré s'élevèrent contre les paradoxes de la critique qui, sous prétexte de nous donner un Horace authentique, déniait à l'ami de Virgile quelques-uns de ses plus beaux vers.

Lorsqu'en 1888 M. Campaux prit sa retraite, il n'entendait pas se confiner dans le repos. Il continua de cultiver la poésie, qui fut toujours sa passion la plus vive. Plusieurs volumes de vers attestent son labeur infatigable. Surtout il donnait aux jeunes gens, particulièrement à ses anciens élèves, les affectueux conseils de sa longue expérience.

A Nancy, M. Campaux publia, outre *Maisonnette*, les *Pécheurs*, petit poème où il affirmait les profonds sentiments religieux qui l'ont soutenu toute sa vie. M. Campaux était un croyant sincère et, en même temps, l'homme le plus tolérant qui ait jamais existé.

M. Campaux a partagé les dernières années de sa vie entre la poésie et la charité. Il était aimé à Nancy non seulement par ses anciens élèves et ses anciens collègues, mais encore par tous ceux qui faisaient appel à sa bienfaisance inépuisable.

En M. Campaux on ne saurait séparer le poète, le professeur et l'homme. Cet homme était profondément sympathique, il ne connaissait véritablement pas le mal et ne le soupçonnait pas autour de lui. Il a goûté une joie réconfortante et bienfaisante lorsqu'il a vu élevés et établis les trois enfants de sa fille aînée M[me] Richard, qui, en mourant, lui avait laissé cette lourde tâche.

Pour le seconder, il avait la femme si courageuse et si modeste qu'il a célébrée dans *Maisonnette*. Il le reconnaissait hautement lui-même, comme on le voit dans un beau sonnet pour ses noces d'or, le 5 octobre 1896.

M. Antoine Campaux, vos anciens élèves n'oublieront pas votre enseignement ; vos anciens collègues et vos amis se rappelleront toujours les rares qualités de votre esprit et de votre cœur. Votre existence, si bien remplie, est un modèle que nous devons avoir sans cesse sous les yeux, et faire tous nos efforts pour imiter. Vos anciens élèves étaient pour vous des amis.

Pleins de tous ces souvenirs, mêlés d'une douceur lointaine et de l'amertume présente, nous vous disons : Cher Maître, adieu !

# BIBLIOGRAPHIE

---

Henri BARDY. — *Miscellanées*. 9e série. Saint-Dié, typographie C. Cuny. 1901, 67 pages in-12.

*Poissons et usines*. — L'auteur se plaint avec raison du dépeuplement des rivières et des ruisseaux causé par les résidus des usines.

*Le champignon dévastateur*. — Il s'agit du *Merulius lacrymans* ou *Merulius destruens* qui cause souvent dans les maisons de grands ravages, s'attaquant aux planches. Ce parasite n'a-t-il pas détruit un de nos grands vaisseaux de guerre, *Le Foudroyant ?*

*Au pays vosgien. Fées et Elfes*. — M. Bardy rappelle une série de légendes du pays de Saint-Dié et de Belfort. Nous citons la suivante, qui se rattache à la *Roche des fées,* sur l'Ormont. « Cette mystérieuse montagne d'Ormont, au pied de laquelle est située la ville de Saint-Dié et dont les flancs recèlent, dit-on, une énorme quantité d'eau, était le rendez-vous de toutes les fées vosgiennes. Un jour, les eaux souterraines menacèrent de faire irruption dans la vallée et de tout engloutir. Déjà on entendait de sinistres craquements, quand les bonnes fées, émues de pitié à la pensée du désastre qui allait en résulter, touchées par les lamentations des habitants affolés, réunirent leurs efforts et parvinrent à enserrer la montagne d'un cercle de fer, destiné à empêcher la dislocation et la rupture de ses parois. Désormais, les eaux prisonnières écoulèrent leur trop-plein d'une manière régulière et sans plus causer d'appréhension. Seulement, il fallait veiller à l'entretien du cercle magique, et, pour cela, un maréchal-serrurier de la Rochotte, dépositaire de père en fils du secret des fées, devait, tous les ans, le 4 novembre, jour de la Saint-Charles, faire le tour d'Ormont et s'assurer *de visu* du bon état de son armature. »

*Un professeur de collège de Saint-Dié en 1855*. — Il s'agit de M. Raoult,

mort récemment, doyen de la Faculté des sciences de Grenoble, et qui enseigna pendant six mois la physique et la chimie au collège.

*Charles Dautriche, chanoine de Saint-Dié et ses armoiries.* — Il occupa cette charge dans la seconde moitié du XVII^e et au début du XVIII^e siècle et devint même grand doyen du chapitre. Il coopéra pour une grande part à la construction de la façade de la cathédrale, sur les plans de Giovanni Betto ; il donna à l'église, en 1714, la grosse cloche et fonda l'hôpital de Saint-Charles. Ses armoiries sont données d'une façon inexacte dans l'*Armorial général de France ;* il faut avoir recours à la description du *Nobiliaire* de dom Pelletier.

*L'igname de Chine et le comice agricole de Saint-Dié.* — Efforts faits à Saint-Dié dès 1855 par le brigadier forestier Guillemin, pour introduire en Lorraine ce tubercule exotique.

C. P.

---

Alphonse ROSEROT. — *Répertoire historique de la Haute-Marne.* Paris, 1901, in-8° de 318 pages.

Ce travail nous intéresse à un double point de vue : un certain nombre de communes de la Haute-Marne faisaient autrefois partie du duché de Bar, et un nombre plus grand de communes de ce même département se rattachaient au diocèse de Toul; puis, ce répertoire départemental, fait avec beaucoup de soin, serait digne d'être pris comme modèle par les travailleurs de bonne volonté qui voudraient en faire un semblable sur un de nos départements lorrains.

Il est divisé en deux parties : la première énumère dans un ordre rigoureux les livres, articles de revues, mémoires de sociétés savantes relatifs au département dans son ensemble, ou à une de ses régions naturelles, ou à une des localités qu'il englobe ; la seconde est un catalogue chronologique des actes imprimés ou manuscrits qui intéressent la Haute-Marne, avec indication des fonds d'archives où ils se trouvent, et des ouvrages où ils sont publiés. Ces actes sont au nombre de 1,513, compris entre les années 632 et 1785.

On comprend, sans qu'il soit nécessaire d'insister, quels services peut rendre un semblable instrument de travail, et quelle gratitude tous les chercheurs doivent à celui qui s'est appliqué pendant de longues années à un labeur aussi ingrat que minutieux.

E. D.



# RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

---

## 1° Meurthe-et-Moselle.

*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain,* tome 50. Nancy, impr. Crépin-Leblond, 1900, un vol in-8° de 354-xxiii pages et 10 planches.

M. Léopold Quintard a écrit une assez longue notice de 80 pages sur *Bayon et ses seigneurs*. Cette petite ville de 1,200 âmes, ancienne et pittoresque, n'avait pas encore eu d'historien, et c'était regrettable ; maintenant son histoire est faite, et avec soin [1] : nous comptons d'abord les quelques objets antiques qui ont été trouvés sur son sol, et qui prouvent que les Romains avaient occupé et fortifié cette position. Nous voyons ensuite la généalogie de la maison de Bayon, puis de celle de Bayon-Amance, à qui un mariage fait passer cette seigneurie dans le courant du xiv° siècle. Au siècle suivant, un nouveau mariage la porte à la maison de Haraucourt. Les Haraucourt ayant pris le parti de Charles le Téméraire contre René II, la seigneurie de Bayon fut confisquée par celui-ci et donnée au comte de Thierstein qui l'avait fidèlement servi. Par suite de mariages, et de ventes, elle appartint aux Salm, puis aux Croy pendant le xvi° siècle, aux Reunel et aux Ludre pendant le xvii°, aux Ludre et aux la Galaizière pendant le xviii°. Les murailles de Bayon avaient été rasées par ordre de Richelieu en

1. Nous pensons, cependant, qu'il vaudrait mieux citer Richer de Senones et Jean de Bayon d'après les éditions de Waitz et de dom Belhomme et non pas d'après l'édition incomplète et incorrecte de dom Calmet; puis qu'il faudrait se reporter aux documents originaux du Trésor des chartes de Lorraine et des registres de lettres patentes, au lieu de se contenter des analyses de Dufourny.



1636 ; en retour, Bayon fut érigé en marquisat le 7 octobre 1720. Le château datait du commencement du XIII[e] siècle. Les seigneurs possédaient des droits assez nombreux qui sont expliqués ici ; on les trouve énumérés surtout dans une longue, très longue charte du 14 décembre 1551 que l'auteur donne avec raison dans ses pièces justificatives. L'église actuelle, bâtie il y a quelques années, est peu intéressante, mais M. Quintard nous fournit des détails circonstanciés sur l'ancienne église, qui était en même temps chapelle castrale, et dont les parties les plus vieilles remontaient au XIV[e] siècle ; il décrit les principales sculptures et les pierres tombales qui l'ornaient, et nous donne leur reproduction photographique, ainsi qu'un plan de l'ancienne église, et la copie des épitaphes. Suivent quelques indications sur l'hôpital de Bayon, fondé à une date qui n'est pas connue, puis un paragraphe plus long sur le couvent des Tiercelins, bâti en 1623 et années suivantes par Charles-Alexandre de Croy, (ces religieux ne furent jamais ni très nombreux, ni très riches), enfin une page sur une papeterie qui fonctionna au XVI[e] siècle dans les environs de Bayon. Le travail se termine par des pièces justificatives et par des listes des prévôts et des curés de Bayon depuis le XVI[e] siècle.

De M. Lucien Wiener une *Note pour servir à l'histoire de la numismatique pendant la minorité de Charles III*. Tant que ce prince encore enfant fut sous la tutelle de sa mère et de son oncle, c'est son effigie qui figure sur les monnaies lorraines. Mais, en 1552, sa mère fut éloignée par le roi de France Henri II ; Nicolas de Vaudémont, son oncle, resta seul régent, et fit alors frapper des monnaies à son effigie, sans doute pour humilier sa belle-sœur avec qui il était en mauvais termes.

Dans les mémoires de 1899, M. Pfister avait publié le journal d'un libraire de Nancy, Nicolas, allant de 1697 à 1744. Cette année, M. l'abbé Mangenot donne des extraits bien choisis et coordonnés de la *Correspondance du libraire Nicolas avec dom Calmet*. De ces lettres, il ressort que Nicolas avait communiqué son *journal* à dom Calmet qui lui avait fait de larges emprunts, ensuite Nicolas a collaboré à divers ouvrages du bénédictin : à la seconde édition de l'*Histoire de Lorraine*, à la *Notice de la Lorraine*, au travail sur *Plombières*, à la *Bibliothèque lorraine* surtout. En retour, dom Calmet fournissait à Nicolas les documents avec lesquels celui-ci composa un nobiliaire très beau et très complet qui existe encore à la bibliothèque de Nancy, et qu'on attribuait à tort à M. de Rennel. On trouve encore dans les lettres de Nicolas quelques indications, peu nombreuses du reste, sur les faits politiques et littéraires de l'époque. — Une erreur à relever en passant, à la page 106 : il ne faut pas, au milieu du XVIII[e] siècle, parler de l'empereur d'Autriche, mais dire l'empereur, tout court. L'empire d'Autriche ne date que du mois d'août 1804.

Lorsque François II échangea en 1737 le duché de Lorraine pour celui de Toscane, il emporta à Florence sa bibliothèque, qui y resta. Elle contenait des manuscrits, et M. Pfister signale et décrit ceux de ces manuscrits, au nombre de onze qui intéressent la Lorraine, à divers titres. Il nous apprend aussi que des manuscrits lorrains se trouvent, on ne sait comment, à la bibliothèque de Modène.

Dans les *Mémoires* de 1898, M. le baron de Braux avait publié les souvenirs d'un magistrat lorrain du XVIIIe siècle, François de Châteaufort. Ici il nous donne le *journal* tenu par sa femme, Anne-Cécile de Senturier, née en 1716 à Nancy, qui épousa en 1732 le sieur Marcol, devint veuve en 1734 et se remaria en 1736 avec M. de Châteaufort. Dans son *Journal*, elle relate minutieusement, en notant les jours, et même les heures, tous les événements de famille : la mort de ses proches, la naissance de ses nombreux enfants, les maladies qu'ils ont eues, et parmi lesquelles la petite vérole ne reparaît que trop souvent, leurs études, leur carrière, les procès soutenus, etc. Elle entre ensuite dans de longs détails sur la disgrâce fameuse de son mari en 1758, et reproduit le texte des lettres qu'elle écrivit pour solliciter en sa faveur, et de celles qu'elle adressa à son mari lui-même pour l'encourager dans son exil ; nous y voyons avec quelque étonnement qu'elle le tutoie ; toute cette affaire remplit trente-cinq pages. On trouve aussi dans ce *journal* des indications sur les finances du ménage, qui était loin d'être riche. Le récit s'arrête à la mort de M. de Châteaufort en 1765.

Ce volume des *Mémoires* contient encore la première partie d'un important travail de M. Pierre Boyé, *Étude historique sur les Hautes-Chaumes des Vosges*. Les *Annales* attendront pour en parler qu'il soit terminé.

E. Duvernoy.

---

## 2° Alsace-Lorraine.

*Revue catholique d'Alsace*. Nouvelle série. XVIIIe et XIXe années. Rixheim. Imprimerie de P. Sutter et Cie. 1899 et 1900. Deux volumes chacun de 956 pages[1].

**1899.** — P. 1. Aug. Gasser, *Sur les prétendues falsifications de Grandidier*. — Critique, assez superficielle, de la réponse de M. Bloch (Voir *Annales de l'Est*, XIV, 124-126) et d'un travail de M. Alphonse Dopsch sur

1. Pour les années précédentes, voir *Annales de l'Est*, XIV, p. 121.

*Die Ebersheimer Urkundenfälschungen und ein bisher unbeachtetes Dienstrecht aus dem 12. Jahrhundert.* En somme, M. Gasser est déjà moins intransigeant qu'en 1898 et fait de réelles concessions, tout en s'en défendant pour la forme. Il reconnaît que Grandidier « était bien jeune » et « a pu se rendre coupable d'inexactitude et d'inattention. Il a pu ne pas vérifier suffisamment les travaux de ses copistes, peut être même être victime d'une mystification », etc.

P. 10, 81. Louvot, *Les correspondants de Grandidier. Perreciot* (fin). Voir *Annales de l'Est,* XIV, 125.

P. 24, 88. Schickelé, *Le Doyenneté de Sundgau* (fin). Voir *Annales de l'Est,* XIV, 122. — Paroisses de Steinsultz, Tagolsheim, Tagsdorf, Thann, Waldighofen, Walheim, Willer, Wittelsheim, Wittersdorf.

P. 51. J. Beuchot, *Les prêtres sexagénaires et infirmes du Haut-Rhin pendant la Révolution* (fin). Voir *Annales de l'Est,* XIV, 125.

P. 64. Dr L. Ehrhard, *Le sculpteur Ohmacht.* — Détails sur la vie et les œuvres de ce sculpteur wurtembergeois, qui appartient à l'Alsace par son séjour à Strasbourg. Il avait 41 ans, quand il vint se fixer en 1801 dans cette ville, qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort (1834). Son atelier y vit beaucoup de visiteurs illustres, entre autres le roi Louis-Philippe. Il est l'auteur des statues d'Erwin de Steinbach, de Lezay-Marnésia, des bustes de Levrault, recteur de l'Académie de Strasbourg, du maire Brackenhoffer, etc., des tombeaux des frères Oberlin et du professeur Blessig, du monument Desaix, à l'île des Épis, etc.

P. 164, 241, 336, 427. A. M. P. Ingold, *Mère Pacifique, abbesse d'Alspach.* — Née en 1637, la veuve de Jean-Pierre Lander, hôtelier du Lion à Vieux-Brisach, porta en 1672 sa liberté et « la belle fortune dont la mort de son mari lui avait permis de disposer » aux Clarisses d'Alspach, près de Kaysersberg, qui la choisirent comme abbesse en 1692[1]. Elle remplit ces fonctions pendant trente-six ans, et avec une telle habileté que Bernard de Ferrette (dans son *Diarium*) proclame « qu'elle eût été digne de gouverner, non des religieuses, mais des provinces entières ». L'influence qu'elle exerça au grand profit de sa communauté est prouvée par les lettres que l'abbé Ingold nous communique d'elle. Ces lettres, propriété de M. Waltz, bibliothécaire de Colmar, sont adressées, pour la plupart, au franc-comtois Jean-Pierre Berthier, recteur de l'hôpital de Colmar, et homme d'affaires d'Alspach. Mère Pacifique résigna ses fonctions vers le nouvel an de 1727 et mourut le 6 novembre 1730, après

1. Voir le récit de la visite faite à Alspach, en 1675, par l'auteur inconnu des *Mémoires de deux voyages et séjours en Alsace, 1674-1676 et 1684,* publiés chez Bader, à Mulhouse, en 1886. La jeune religieuse qui frappa le voyageur par sa parfaite connaissance du français était précisément la future Mère Pacifique.

s'être vue « devancée au tombeau par celle qui l'avait remplacée ». Cette dernière était la mère Vogel, de Massevaux, dont on trouvera aussi quelques lignes à Berthier (p. 429); celui-ci eut même une troisième correspondante à Alspach, la jeune baronne d'Andlau, pensionnaire au couvent de 1724 jusqu'à son mariage en 1728 (p. 438).

P. 284, 453. J. Beuchot, *Bernard Antoine Fels, une victime du Directoire en Alsace*. Né à Ribeauvillé en 1773, il était entré à l'abbaye de Marbach en 1773 et administra la cure d'Obermorschwihr, dépendant de cette abbaye, depuis 1781 jusqu'à sa mort (1831), sauf les intervalles de son exil en Suisse (1792-1795 et 1797-1799). Arrêté au moment où il venait de repasser le Rhin au Sponeck, il fut incarcéré à Colmar pendant sept mois, puis déporté à Ré, où il passa l'hiver. Il recouvra sa liberté le 21 mars 1800.

P. 377, 446, 600, 749, 814, 895. Félix Blumstein, *Rosheim et son histoire*. — Ses origines, son histoire politique et religieuse, celle des juifs qui y ont presque toujours trouvé une protection refusée ailleurs, la constitution géologique de son sol et la nature de ses eaux, ses curiosités archéologiques, les traditions et légendes qui y subsistent encore, voilà ce que l'auteur s'est proposé d'examiner. Ces chapitres se suivent d'une façon un peu décousue. Mais on y trouvera d'intéressants détails.

P. 482, Paul Lallemand, *Georges Danzas*. Son oraison funèbre prononcée à Caen, le 1er juillet 1899. Le défunt, membre du barreau de Caen et collaborateur actif de la *Revue catholique* et de la *Revue d'Alsace*, était né en 1860 à Roderen, au sud du Hoh-Königsbourg.

P. 610, 658. X. *M. Reuss et son ouvrage sur l'Alsace au* XIXe *siècle*. Reproduction du compte rendu de cet ouvrage dans le *Bulletin critique*. Ce compte rendu est tout à fait injuste et il ne mérite pas qu'on s'y arrête, tant le parti pris est évident. De pareilles critiques devraient toujours être signées.

P. 721, 825. J. Beuchot. *Notre-Dame de la Pierre pendant la Révolution*. — Il s'agit du pèlerinage situé dans le Jura (canton de Soleure), à une demi-lieue de la frontière alsacienne, et de l'abbaye, succursale de Beinwill, qui y fut fondée en 1648, et qui servit d'asile aux prêtres réfractaires et autres émigrés alsaciens. Le clergé constitutionnel, l'administration du district d'Altkirch et le Directoire du département s'efforcèrent d'empêcher les fidèles d'y affluer. Les contrevenants furent condamnés à la déportation. Lorsque les Français occupèrent la Suisse en mars 1798, les moines furent chassés et l'abbaye pillée.

P. 787. A. M. P. Ingold, *Saint-Odilon, abbé de Cluny*. — Notice critique écrite à propos du livre de M. l'abbé Jardet (Lyon, Vitte, 1898. 800 pages), aumônier à Cluny, qui continue, malgré Grandidier, Gatrio

(*Revue catholique* de 1886) et Sackur[1], à faire d'Odilon un abbé de Murbach.

P. 801. L. G. Glœkler, *Mgr François Louis Fleck, 100e évêque de Metz.* — Notice nécrologique. Né en 1824 à Niederbronn, où son père était instituteur, Louis Fleck fit ses classes au collège de Bitche, où il fut lui-même professeur (ainsi qu'à Sierck), avant d'étudier la théologie. Ordonné prêtre en 1848, il fut vicaire à Walbourg et à Boulay, aumônier de pensionnat à Rustroff (près Sierck), curé de Valmont (près Saint-Avold), archiprêtre de Bouzonville et enfin (1867) curé à Metz, où il devint coadjuteur de Mgr Dupont des Loges en 1880 et lui succéda six ans après. Il mourut le 27 octobre 1899.

P. 809. A. M. P. Ingold, *Cinq lettres de Grandidier à Dom Clément avec un opuscule inédit sur le calendrier.* Ces lettres sont de 1775-1783. La première roule sur le calendrier grégorien et la date de Pâques, et sur l'*Art de vérifier les dates,* dont le bibliothécaire des Blancs-Manteaux, le bénédictin Dom Clément[2], préparait la 3e édition (à laquelle Grandidier collabora). Comme Grandidier y mentionne l'envoi, fait le mois précédent, de ses *Observations sur le calendrier grégorien,* M. Ingold les communique à la suite de sa lettre. La 2e lettre critique la chronologie des ducs, comtes et landgraves d'Alsace, dressés par Dom Grappin, et signale l'envoi de celle des ducs de Souabe. La 3e s'occupe de nouveau du calendrier grégorien. Un intervalle de cinq ans et demi la sépare de la suivante. Il doit y avoir des lettres perdues. La 4e donne, outre des renseignement d'érudition, quelques détails sur la « disgrâce » de Grandidier, et la dernière mentionne des additions et corrections à faire à l'*Art de vérifier les dates.*

**1900.** — P. 24, 125, 170, 342, 457, 481, 616, 705, 767, 857, 902 (*à suivre*). Schickelé, *Le doyenné de Masevaux,* détaché de celui de Sundgau en 1667, comprenait 52 cures et 4 districts (Pfaffans, Montreux, Masevaux et Dannemarie). L'auteur commence par donner l'état du doyenné à l'origine, puis, d'après un document des archives de Porrentruy, résidence de l'évêque depuis la Réforme, l'état en 1726 et le revenu de ses bénéfices en 1756, ainsi que le tarif promulgué en 1776 ; il raconte ensuite le démembrement du doyenné par le traité de 1779, qui cédait à l'évêque

1. « Le Dr Ernest Sackur, professeur à l'Université de Strasbourg, collaborateur des *Monumenta Germaniæ,* est mort le 5 avril dernier. Son principal ouvrage se rapporte à l'histoire de l'ordre de Cluny jusqu'au milieu du XIe siècle. » (*Revue historique* juillet 1901, p. 457.)

2. Rappelons que dans le no V des *Correspondants de Grandidier* (1895, 37 pages), M. Ingold a déjà publié trois fragments de lettres du même au même. Celles qu'il donne ici sont tirées des collections bénédictines de la Bibliothèque nationale.

de Bâle (c'était alors Frédéric de Wangen) 20 paroisses de l'église de Besançon, en échange de 29 paroisses de ce dernier diocèse, situées dans la Haute-Alsace. Le doyenné de Masevaux perdit alors toutes ses paroisses de langue française. Un tableau (p. 32) nous en montre l'état en 1789. Après ces généralités, l'auteur fait successivement l'historique des différentes paroisses, classées par ordre alphabétique. La première est Atteigney [1] (Altenach), les plus importantes ou les plus connues sont Dannemerie (*Domna Maria* en 823), Guewenheim (Graunay), Friesen [2], Hagenbach (patrie du grand-bailli), Largitzen, Masevaux (p. 471; voir p. 616, 623 la liste des prêtres originaires de Masevaux), Mertzen (Moritzen, Meurenche), Mollau (Mullenowe en 1216), Odern (voir p. 863-867 l'histoire de la verrerie de Wildenstein. qui fonctionna de 1699 à 1883), enfin Saint-Amarin, qui s'appelait Doroangus avant la mort de l'ermite Marin (674).

P. 41, 105, 290, 371. J. B. Ackermann, *Chronique de Soppe.* — Il s'agit d'Obersultzbach (Soppe-le-Haut), au canton de Masevaux. L'auteur décrit les origines de ce village (1105 à 1358), sa colonge, qui comprenait aussi Soppe-le-Bas, Mortzwiller, Dieffmatten et Eichen ; sa paroisse, incorporée au prieuré d'Oelenberg en 1393, placée, avec ce prieuré sous l'administration des Jésuites en 1626, rendue au clergé séculier en 1662. La fin de l'article, depuis la page 294, est consacrée à *Soppe-le-Haut pendant la Révolution*. Les deux héros de ce dernier récit sont les prêtres insoumis Barthélemy Gross et Ignace Antoine Zébelin.

P. 183, 257, 361, 494. V. Haderer, *Les origines et le caractère du budget des Cultes* au point de vue spécial de l'Alsace-Lorraine, les biens du clergé en 1789; abolition de la dîme; discussion à la Constituante sur la mise à la disposition de la nation des biens ecclésiastiques. Article tendancieux qui n'apprend rien de nouveau.

P. 211. J. Beuchot, *La croix dans la Haute-Alsace pendant la Révolution.* — Reproduction des arrêtés ordonnant l'enlèvement des croix; récit de la manière dont ils furent appliqués et de l'opposition que rencontra leur exécution. C'est Eguisheim qui se signala par la plus violente résistance. Détails piquants : on usa alors, envers les fidèles obstinés, du système des garnisaires si bien appliqué par leur Église lors de la Révocation ; et c'était l'ex-abbé Vœgel, ancien principal du collège de Colmar, qui était alors commissaire du Directoire exécutif à Türckheim, sa ville natale.

P. 277. Dom E. Didier-Laurent, O. S. B., *Correspondance de D. Gabriel de Rutant, abbé de Saint-Grégoire de Munster, de l'ordre de Saint-*

1. Georges Stoffel écrit *Attegney* dans son *Dictionnaire topographique*.

2. Près de l'emplacement de l'ancienne Larga.

*Benoît, avec le cardinal Passionnée.* — L'abbé de Rutant mourut en 1745. Tout ce qu'on sait de sa jeunesse, c'est qu'il fit profession à Saint-Èvre de Toul en 1701. Il était déjà abbé de Munster, quand il écrivit les 11 lettres, d'inégale longueur et assez insignifiantes, qu'on lira ici. La première est de 1723, la dernière de 1727. Sur la famille de Rutant, voir *Annales de l'Est*, III, 166.

P. 323. Abbé Descharrières, *La dévotion à Notre-Dame de Sewen (des Eves), vallée et canton de Masevaux.* — L'auteur était aumônier du lycée de Strasbourg (il en fut plus tard le proviseur), lorsqu'il écrivit (1816) cette notice, conservée manuscrite aux archives de Sewen. Il raconte l'histoire de la dévotion dont l'image de Notre-Dame de Sewen fut l'objet et dont il place l'origine au milieu du XIII[e] siècle, c'est-à-dire au moment où Rodolphe d'Autriche commença à prendre la qualité de seigneur de Masevaux.

P. 380, 601. Beiger, *Caisse d'épargne et de prévoyance de Strasbourg.* — Sa création en 1834, son développement, son état actuel, son organition et son activité. Installé d'abord dans la salle des ventes du bureau de Saint-Marc, elle fut transférée en 1849 au château de Rohan et, cinq ans plus tard, dans la rue des Écrivains. Depuis 1879, elle occupe une partie du *Kaufhaus*, l'ancienne douane.

P. 401, *Grandidier prédicateur. Panégyrique inédit de Saint-Arbogast.* « Le manuscrit (du *Nachlass* de Carlsruhe) indique que Grandidier en avait préparé l'impression et avait l'intention d'y ajouter des explications historiques. »

P. 427, 506, 570, 654. A. M. P. Ingold, *Bernardin Buchinger, 40[e] abbé de Lucelle.* — Né à Kientzheim en 1606, Buchinger entra à neuf ans au prieuré de Pairis, dirigé alors par un religieux de Lucelle, puis alla chez les jésuites d'Engisheim, où il fut condisciple du poète Baldus. En 1623, il revêtit l'habit de novice à Lucelle, où l'abbé Hanser le distingua en le nommant bibliothécaire. Chassé par les Suédois, qui brûlèrent Lucelle, Buchinger devint (1642-1648) abbé de Maulbronn en Souabè, dont Pairis dépendait depuis 1453. La paix de Westphalie ayant cédé son abbaye au Wurtemberg, Buchinger se retira à Pairis, qu'il avait fait rendre aux cisterciens par l'entremise du roi de France (les Suédois l'avaient donné en fief au général Wetzel de Marsilien). En 1654, il fut obligé par ses supérieurs de se charger du gouvernement de Lucelle. Les moines chassés par les Suédois s'étaient d'abord retirés à Petit-Lucelle [1], puis à Lœwenbourg, plus rapproché. « C'est de là que Buchinger, après

1. Maintenant en Suisse. La limite de l'Alsace et de l'évêché de Bâle passait, dit Stoffel, par la cuisine du couvent de Lucelle proprement dit ou *Gross-Lützel*.



avoir rebâti l'abbaye, allait avoir la joie de les y ramener, méritant ainsi le titre de second fondateur de Lucelle. » De son *Diarium,* 2 volumes manuscrits (1655-1659) sont seuls conservés aux archives de Berne. M. Ingold en tire quelques renseignements nouveaux sur l'organisation du prieuré des Trois-Épis, sur une cure à Soulzbach, sur la première visite officielle de Buchinger à Mulhouse, où les abbés de Lucelle jouissaient du droit de bourgeoisie ; sur la cérémonie du renouvellement de la confédération de l'évêque de Bâle avec les sept cantons catholiques, à Porrentruy ; sur la protestation contre la démolition du Hohnack, donné à l'abbaye de Pairis par les comtes de Lupfen ; sur l'assemblée des prélats (*Prælatenstand*) de la Haute-Alsace, à Ensisheim ; sur la renonciation à la crosse de Pairis ; sur les relations avec les autres monastères cisterciens d'Œlsberg, de Neubourg, de Kœnigsbruck, de Lichtenthal, etc. Buchinger était depuis 1654 visiteur du monastère d'Alspach, et semble avoir aussi dirigé quelque temps les Tiercelines d'Ensisheim. Mais il eut surtout à s'occuper de l'abbaye bénédictine de Munster, que le comte d'Harcourt, en sa qualité d'avoué que lui donnait son titre de landvogt, voulait donner en commende à son fils d'abord, puis à son aumônier. Buchinger réussit à vaincre l'opposition des religieux de Munster, de l'évêque de Munster et du pape et il présida, le 12 août 1656, la cérémonie de confirmation de Dom Marchand, déjà profès de Saint-Germain des Prés. Un chapitre spécial (VI, p. 576) est consacré au rôle politique que Buchinger joua auprès du comte d'Harcourt, de Mazarin et de Colbert de Croissy, en qualité de président du *Prælatenstand* et de conseiller au conseil souverain ; enfin un appendice (p. 664-671) donne la bibliographie de ses écrits.

P. 561, 681. Pr. J. Pfulb, *Bollwiller et ses seigneurs*. Les nobles de Bollwiller apparaissent en 1135 sur la charte de fondation du monastère de Goldbach, et s'éteignent en 1616. L'héritière du dernier d'entre eux épousa un Fugger d'Augsbourg, qui ne posséda pas longtemps la seigneurie. Car Reinhold de Rosen l'occupait déjà en 1645 et Louis XIV lui en confirma la propriété quatre ans plus tard. La fille du dernier de Rosen mourut en 1840, mariée d'abord (1779) au prince Victor de Broglie, député pour la noblesse de Colmar aux États-Généraux et guillotiné en 1794, puis (1796) au marquis de Voyer d'Argenson, dont les descendants vendirent peu à peu leurs biens d'Alsace.

P. 692, 819, 881. P. Blumstein, *La bibliothèque municipale de Strasbourg et son histoire.* — On trouvera dans cet article les documents suivants : 1° Le procès-verbal de la séance de la Chambre des XIII, dans laquelle Schœpflin fit connaître son intention de céder à la ville de Strasbourg sa bibliothèque et ses collections. C'est, pour ainsi dire, l'acte de naissance de la bibliothèque municipale, sur laquelle, après le décès de Schœpflin, l'Uni-

versité tenta de mettre la main, ainsi qu'il appert des pièces suivantes : 2° Rapport du prêteur royal à la Chambre des XIII ; 3° Rapport des scholarques sur le même sujet ; 4° Convention conclue à la suite de ces pourparlers et observée jusqu'à la Révolution ; 5° Arrêté du maire Hermann (5 fructidor II) sur un mémoire à lui présenté par Koch ; 6° Documents relatifs au transfert de la Bibliothèque dans le chœur du temple Neuf (fructidor XI) : Correspondance entre le préfet et le président du Directoire de la confession d'Augsbourg, et convention qui en fut la suite ; 7° Rapport du 21 mai 1870 sur le nombre, l'origine, l'importance et l'état de conservation des manuscrits (*à suivre*).

P. 721, 829, 927. J. Wagner, *Le P. Gratry en Alsace*. Sources : Cardinal Perraud, *Le P. Gratry, sa vie et ses œuvres* (Paris, 1900) ; abbé de Régny, *Vie de Bautain ;* P. Gratry, *Souvenirs de ma jeunesse* ; abbé Guerber, *Vie de M. Liebermann ;* renseignements inédits fournis par MM. les chanoines Simon Raess, Simonis, Jos. Guerber, Jaggy. Les recherches faites par l'auteur aux archives du diocèse et à celles du grand séminaire n'ont donné presque aucun résultat. Gratry avait 23 ans et venait de donner sa démission d'élève de l'École polytechnique, lorsqu'il alla à Strasbourg en 1828, pour se joindre au petit groupe formé autour de M. Bautain et de M^lle^ Humann, la sœur du ministre des finances de Louis-Philippe. Il assista aux débuts de l'abbé Bautain à Saint-Pierre le Jeune et vécut douze ans dans l'intimité de cette réunion d'amis, mais sans être jamais membre de leur société dite *le Pacte de famille*. Il professait au collège royal de Strasbourg et venait de soutenir ses thèses pour le doctorat, quand, sur le conseil de M^lle^ Humann, il se retira chez les Rédemptoristes du Bischenberg. La Révolution de juillet dispersa cette communauté et Gratry revint à Strasbourg, où Bautain venait de prendre la direction du petit séminaire. Il y fut nommé, avec de Bonnechose[1], à la chaire de rhétorique, tandis que de Régny, le futur biographe de Bautain, recevait, un peu plus tard, celle du troisième. C'est là qu'il écrivit, à partir de 1835, ses 13 *Méditations inédites,* publiées plus tard par le cardinal Perraud. Lorsqu'en octobre 1840, Bautain acquit le collège de Juilly, Gratry accepta la direction du collège Stanislas.

P. 752, 801. A. Hanauer, *L'œuvre de Notre-Dame de Strasbourg*. — Ce n'est pas un simple résumé de l'ouvrage de Blumstein et Seyboth, *Urkunden des Stifts genannt Unserer-Lieben-Frauen-Werk. Auszüge betreffend der Stadt Strassburg zukommende Rechte in der Verwaltung des Werkes* (Strasbourg, 1900). Après une introduction critique où est exposée l'importance de la question Notre-Dame, l'auteur développe, dans son premier

1. Le futur cardinal, dont Mgr Besson a écrit la Vie.

chapitre, l'*Administration de l'Œuvre,* et dans le second la *Destination de ses revenus* (à suivre).

Th. Schœll.

---

*Revue d'Alsace*. Nouvelle série. Première année. 1900.
1 vol. de 680 p. Paris, Picard[1].

L. Beuchot. P. 484 (à suivre). *Les Origines de la congrégation des sœurs de la Providence de Ribeauvillé.* I. *Premières fondations.* Cette congrégation a été instituée en Alsace par François-Xavier Hürstel, professeur au collège épiscopal de Molsheim, né en 1745, et Louis Kremp, vicaire de la paroisse, né en 1749. Ils puisèrent l'idée de leur œuvre dans le *Projet des écoles des filles, dites de la Providence, pour les campagnes,* publié, en 1766, par l'abbé Moye, du diocèse de Saint-Dié, qui, après avoir ouvert plusieurs écoles, partit pour la Chine, d'où il écrivit aux sœurs des *Lettres édifiantes,* précieusement recueillies. C'est la « Providence » de Saint-Dié qui servit ainsi de modèle à celle de Molsheim. « Une simple fille du peuple, maîtresse couturière », l'y fonda en 1783. « Dès l'année suivante, Hürstel, appelé au poste de supérieur de la maison de Stephansfeld, abandonna à l'abbé Kremp la direction de l'école et du noviciat. » Il y avait à Stephansfeld, depuis sa sécularisation (1777), un hôpital pour les enfants trouvés. Hürstel y introduisit les « pauvres sœurs de la Providence », dont il était resté le « préposé ». En 1790, il envoya trois sœurs à la municipalité de Colmar, qui désirait confier à des religieuses les écoles de la ville. L'instruction était gratuite. M. Beuchot communique *in extenso* (p. 494 à 502) le règlement auquel elles furent soumises. (Cf. *Jahrbuch des Vogesen-Club,* 1900, p. 86.)

A. Chuquet. P. 225. *Le Blocus de Strasbourg en 1814.* C'est le chapitre VIII de *L'Alsace en 1814,* dont les *Annales de l'Est* ont donné le chapitre VII[2] au 2e fascicule de l'an dernier et qui, depuis, a paru tout entière (479 p.) chez Plon. Nous rendrons compte de l'ouvrage tout entier.

Hubert Danzas. P. 1[3]. *Clovis, la Gaule romaine et l'Alsace.* Cette étude est la réunion d'articles parus en 1896 et 1897 au *Journal de Colmar* à l'occasion du quatorzième centenaire du baptême de Clovis.

1. Nous donnons le compte rendu de cette revue sous la rubrique : *Alsace-Lorraine,* quoiqu'elle se publie à Paris, la plupart des collaborateurs étant Alsaciens.

2. *Phalsbourg et les places des Vosges.*

3. Ce premier article de la nouvelle série a paru sans nom d'auteur. Ce dernier ne nous est révélé que par la notice nécrologique (p. 559).

M. Danzas raconte avec beaucoup de vivacité l'épisode d'Ecdicius, ce dernier des Romains en Auvergne (p. 4-6). Il s'étend ensuite en longues considérations sur la bataille dite de Tolbiac, qu'il place, avec raison, en Alsace; c'est là aussi qu'il cherche les Thuringes que, d'après Grégoire de Tours, Clovis s'assujettit avant d'attaquer les Alamans. « Le vœu de Clovis sur un champ de bataille, poursuit-il (p. 35), avait sauvé l'idée chrétienne dans le monde, en même temps qu'ouvert un avenir à l'Europe par la liberté d'action qu'il assurait à l'Église catholique. Elle seule avait la puissance de rétablir un peu d'ordre dans la société confuse laissée par la disparition de l'Empire. Pareille tâche ne pouvait appartenir à la secte arienne, qui scindait les nations, n'était qu'un demi-christianisme et ne fit que préparer les voies aux disciples du Prophète. » A qui sait de combien peu il s'en est fallu que l'arianisme ne l'emportât, et par quels moyens il fut vaincu, cette dernière assertion semble assez problématique.

Pour le règne de Clovis, M. Danzas n'est pas bien au courant des derniers travaux de Kurth et de Krusch. Il se montre très dur — on ne sait vraiment pourquoi ou plutôt l'on devine l'arrière-pensée confessionnelle — pour la mémoire de Schœpflin. Nous protestons contre cette assertion : Schœpflin « avait une passion au cœur, celle de confondre le plus possible les destinées de sa contrée d'origine et celle du pays où l'avaient accueilli la renommée et la faveur. Ses vœux secrets appelaient-ils dans l'avenir ce qu'il imaginait dans le passé ? *Ce n'est pas impossible* » (p. 44). Voir aussi (p. 41) la manière dont est traitée « l'école libérale et sceptique ».

P. 449. *Pour la trentième année. Strasbourg du 28 septembre au 1er octobre 1870.* Notes très intéressantes, écrites au moment même de la capitulation. L'auteur raconte simplement ce qu'il a vu et entendu, sans ostentation ni exagération. La réflexion suivante dénote une courageuse franchise : « Beaucoup de nos officiers s'en vont en signant un revers. C'est d'une ignorance ou d'une distraction inconcevables. Ils devraient suivre l'exemple des braves qui ont voulu partager le sort de leurs hommes, au lieu de rentrer commodément chez eux sous le lien d'une promesse qui les empêche ou les dispense de combattre, comme on voudra l'entendre. » (P. 456.)

A. Gasser. P. 151 et 543. *La chronique de François-Joseph Wührlin, bourgeois de Hartmanswiller, 1560-1825.* » C'est un véritable livre de famille, dit l'introduction, dans lequel nous trouvons... un barême pour le prix des vins, pour le calcul des intérêts..., des conseils pour les soins à donner à la cave..., des remèdes domestiques pour guérir hommes et bestiaux..., une liste des bourgeois d'Hartmanswiller[1] de 1585 à 1824, la

1. Canton de Soultz.

généalogie des Wührlin..., une liste des familles éteintes et des soldats du village morts à la guerre... Mais ce qui donne le plus d'importance au manuscrit est une sorte de chronique composée de deux parties : la première contient des données plus ou moins légendaires sur l'histoire universelle... et sur celle d'Hartmanswiller... La seconde comprend les événements contemporains de Wührlin, consignés année par année, de 1760 à 1824. On y trouvera des données sur les faits météorologiques, les récoltes, l'histoire de la région... Enfin, le chroniqueur a donné le compte des charges de guerre qu'il a eues à supporter en 1815, afin, dit-il, que ses enfants voient ce qu'il en coûte d'avoir des étrangers... Il est curieux de constater les opinions et le degré d'instruction que possédait à cette époque un de nos vignerons. Le manuscrit est écrit dans le dialecte alsacien, un peu modifié par le haut allemand... Wührlin, né à Hartmanswiller, en 1751, d'une ancienne famille de son village..., a été bangard, puis collecteur des impôts dans sa prévôté et, dans la période révolutionnaire, président et secrétaire du Comité de surveillance... Il a eu 17 enfants, dont 13 sont morts en bas âge.

C'est en 1822, après la mort de sa seconde femme, qu'il a rédigé son manuscrit. Il est mort le 4 octobre 1825... C'est dans sa maison qu'il reçut, au lendemain de la Terreur, les prêtres non assermentés qui y célébrèrent la messe et y administrèrent les sacrements. Comme président du Comité de surveillance, il lutte courageusement contre le despotisme du maire. Ces comités étaient tout-puissants : selon leur composition, ils amenaient ou éloignaient les excès de la Révolution. Les fonctionnaires étaient soumis à leur contrôle absolu. En dirigeant habilement le sien, Wührlin prévint dans sa commune bien des malheurs... »

M. Gasser donne le texte de la chronique avec la traduction. La première partie (p. 154 à 172) commence littéralement au déluge et renferme un mélange incohérent de faits historiques, de détails insignifiants et de légendes ; elle ne devient intéressante qu'à la fin, relative à la guerre de Trente ans (p. 167). La deuxième partie ne raconte que des choses vécues, choses bien modestes, il est vrai, et qui ne dépassent guère l'horizon habituel d'un paysan.

P. 201 et 402. *Histoire de Soultz* (suite). *Procédure entre le seigneur de Freundstein et la ville de Soultz* au sujet d'une forêt de 345 arpents, voisine du château des Waldner. Le procès commença en 1753, lors de la délimitation du territoire dépendant du château et faillit être perdu par la ville, qui manquait d'argent et ne put le continuer que grâce à un secours inattendu. Ce n'est qu'en 1785 que le Conseil souverain donna gain de cause à la ville, et, 4 ans après seulement, ému par les bruits de la Révolution, le comte de Waldner consentit à cet arrêt et se départit de la demande

en cassation. — *Délimitation du bailliage* (p. 411), qui se confond avec le ban de Soultz, sauf au nord et au sud, où il comprend les prévôtés de Rimbach-Zell et de Hartmanswiller. — *Impositions royales* (p. 415) avec la liste des exemptés dressée le 13 mars 1770 et les extraits des rôles pour 1778 et 1789.

Auguste Gendre. P. 526 (à suivre). *Le Protocole du magistrat de Masevaux vers la fin du* XVII<sup>e</sup> *siècle*. Description et analyse de « ce volumineux recueil de toutes les décisions judiciaires et administratives prises de 1654 à 1676... Tout était entre les mains du magistrat : à lui le soin d'interpréter la loi, les conventions privées, la coutume du pays, les anciens titres de propriétés, les statuts locaux ; à lui de veiller à leur exécution, de trancher les difficultés entre les communes. C'est à lui encore que l'abbesse de Masevaux devait recourir pour tous les procès... Personnel et indépendant en lui-même, son pouvoir était tempéré par la cour souveraine qui revisait ses jugements, et par la ferme et intelligente attitude des bourgeois qui le surveillaient. »

A. Hanauer. P. 282. *Lépreux et chirurgiens, 1444-1447*. Ce titre ambigu ne donne que bien imparfaitement le contenu de l'article qu'il annonce. C'est le résumé souvent littéral d'un dossier conservé aux archives de l'hôpital de Haguenau (fonds de la léproserie) et qui comprend les pièces d'un curieux procès soutenu par Pierre Rœder, dit Schriber, greffier de la *Landvogtei*, puis de la justice municipale (*Gerichtschreiber*), contre les chirurgiens (*Scherer*) de la ville. Ceux-ci l'avaient déclaré atteint de la lèpre et le magistrat l'avait prévenu, selon l'usage, « qu'il avait à s'interner dans la huitaine à la léproserie ou à quitter le territoire de la ville ». Mais Rœder était allé se soumettre à une nouvelle visite à Strasbourg et avait obtenu « des chirurgiens qui l'examinèrent un certificat attestant que la lèpre n'était pour rien dans son malaise ». Le sénat de Haguenau refusa de reconnaître aucune valeur à cette pièce. De là le procès. Repoussé par le sénat, par le tribunal ecclésiastique, par le grand bailli et par l'*Unterlandvogt*, le malheureux semble s'être résigné à entrer à la léproserie de Saint-Giles, située à 2 kilomètres de Haguenau, sur la route de Strasbourg [1].

V. Henry [2]. P. 457. *Règle mystique du couvent des Unterlinden*. Traduction annotée d'un fragment en moyen-haut-allemand du XIII<sup>e</sup> siècle conservé à la bibliothèque de l'Université de Bâle, et qui a été publié dans le 1<sup>er</sup> fascicule (1900) de la *Zeitschrift für hochdeutsche Mundarten* [3], par

1. Elle est mentionnée pour la première fois en 1327.
2. Professeur à la Sorbonne.
3. Nouveau périodique, dirigé par O. Heilig et Th. Lens, et édité par Karl Winter à Heidelberg.



K. Rieder. C'est un récit allégorique, dans le goût du temps, et plus remarquable au point de vue de la langue que par l'originalité des idées. L'auteur en est inconnu. L'éditeur hésite entre Jean Nider, des Frères prêcheurs, et Jean Meyer.

Ch. Hoffmann. P. 46 et 140. *Le Conseil souverain d'Alsace, 1787-1788*. Article inspiré par les Mémoires de Holdt et qui raconte les effets qu'eut à Colmar la suppression des cours et parlements par le ministère de Brienne et de Lamoignon. Cette suppression dura cinq mois (mai à octobre 1788). Les parlements furent rétablis par Necker.

P. 341 et 577. *Les premières municipalités de la Haute-Alsace* (à suivre). I. Formation de l'assemblée provinciale et des assemblées de district. Commission intermédiaire et bureaux. II (p. 369). Comment se firent les élections. Composition des municipalités. Seigneurs, prévôts et curés. Les syndics. La campagne et les villes. III (p. 577). Conflits des municipalités avec les seigneurs, les magistrats, les tribunaux et les baillis. Hésitations de l'intendant, sa lettre aux baillis. Ordonnance du 9 août 1788. Réclamations de la commission. Suppression des exemptions des préposés.

Angel Ingold. P. 79, 184, 308, 427 et 503. *Jean d'Aigrefeuille, contrôleur des domaines et bois et inspecteur général des manufactures de la province d'Alsace,* d'après 146 lettres copiées aux archives de la Haute-Alsace. C'était un Bas-Normand qui vint en Alsace vers 1740 à titre de commis du receveur des domaines Salomon et montra un rare esprit d'intrigue. « Son incessante préoccupation est de se faufiler dans un monde dont il n'est pas et où on ne le veut pas. » Il est inépuisable en obséquiosités vis-à-vis de l'intendant, de l'abbé de Murbach, de la duchesse de Mazarin, etc. Toutefois, cette obséquiosité le servit, puisqu'elle lui valut plusieurs places qu'il ajouta à sa fonction, entre autres celle d'inspecteur général des manufactures de la province. L'étude sur ce personnage, après tout secondaire, contient de curieux traits de mœurs.

P. 94. Sous le titre de *Mélanges,* M. l'abbé Ingold communique : 1) Deux fragments de l'obituaire du chapitre noble de Masevaux, qui ont servi à relier l'*Onomasticon propriorum nominum* de Conrad Gesner (Bâle, 1575), conservé à la bibliothèque de Belfort. Ce document a été écrit vers 1500 et rectifie quelque peu la liste des abbesses de Masevaux de l'*Alsatia sacra* (I, 163). 2) Une lettre du magistrat de Strasbourg au prévôt des marchands et échevins de Paris, du 27 août 1668, au sujet des précautions à prendre contre la peste.

P. 337. *Note sur les seigneurs successifs du Hoh-Landsberg* (avec une gravure). Courte notice (3 p.) sur les différents propriétaires de ce château, que l'État, qui le possédait depuis 1793, vendit, en 1821, à Moyse Dreyfus de Ribeauvillé « aux droits duquel se trouvent, par contrat d'ac-

quisition du 15 février 1866, le signataire de ces notes et les enfants de son frère ».

P. 666. *La vraie date de la première réunion du Conseil souverain d'Alsace.* D'après le *Diarium* que l'abbé de Lucelle, B. Buchinger, écrivit au jour le jour et dont « l'autorité ne saurait être mise en doute », ce serait le 4 novembre 1658 et non le 14, comme le portent les *Ordonnances d'Alsace,* tant celles que le président de Corberon rédigea en 1738 que celles du président de Boug (1775).

P. 561. D^r^ R. Larger. *« Le « haut mal » de Marie Leczinska.* Contrairement à l'avis du D^r^ Cabanès[1], et s'inspirant de M. Boyé[2], qui parle des *certificats peut-être de complaisance* délivrés lors de l'enquête ordonnée par le duc de Bourbon avant le mariage de Louis XV, l'auteur conclut : « Une chose nous paraît démontrée, c'est que Marie a eu des crises convulsives (épileptiques ou simplement hystériques, dit-il ailleurs) vers l'époque de sa formation, ce qui est l'indice certain d'une tare névropathique grave. »

R. Maire[3]. P. 478. *Une excursion au Hoheneck* (8 septembre 1899). Impressions de touriste et de naturaliste.

X. Mossmann. P. 113, 386 et 612. *Le Congrès de Nuremberg et l'évacuation des villes d'Alsace, septembre 1649-juin 1650.* Pour l'histoire de ce fragment, nous renvoyons le lecteur des *Annales* à XIV, 482, où il a été analysé en même temps que les autres parties de *La France en Alsace après la paix de Westphalie,* parues dans la *Revue historique.*

Chanoine Ræss. P. 436. *Documents sur l'épiscopat de M^gr^ Ræss.* Une lettre de cet évêque au ministre de l'intérieur Delangle et deux réponses de ce dernier (novembre 1858) au sujet de quelques Strasbourgeois déportés en Afrique à la suite de l'attentat d'Orsini. L'intervention de M^gr^ Ræss ouvrit le chemin du retour à trois condamnés, dont un protestant.

Gaston Vicaire. P. 325. *L'art religieux moderne en Alsace.* Reproduction de quelques passages d'un article paru sous ce titre dans la *Revue alsacienne illustrée* (1^re^ livraison de 1900) et qui signale le mauvais goût dans l'ornementation des églises.

D^r^ Weisgerber. P. 535. *Un livre de Daniel Martin.* Détails sur le *Kurtzer Auszug der nothwendigsten Regeln der Französischen Sprache,* etc., que M. Nerlinger n'avait cité qu'incidemment (*Revue d'Alsace,* 1899, 506), sans même pouvoir l'attribuer à Martin avec certitude, et dont M. Weisgerber a eu la chance d'acquérir un exemplaire. L'ouvrage, petit in-12 de 285

1. *Le Cabinet secret de l'histoire,* 4^e^ série. Paris, Maloine. 1900.
2. *Stanislas Leszczynski et le troisième traité de Vienne.* Paris. 1898.
3. Préparateur à la Faculté des sciences de Nancy.



pages, est de l'année 1644 et contient en même temps des *Compliments ou Discours et Devis courtois... par Daniel Martin, sedanois, linguiste au lycée d'Alsace*. La 1re partie, jusqu'à la page 161, est destinée à apprendre le français aux Allemands et l'allemand aux Français, la page de gauche s'adressant toujours aux premiers, celle de droite (impaire) aux seconds. Puis vient un lexique des choses usuelles, c'est la partie la plus intéressante « puisqu'elle nous donne plus de détails que le *Parlement nouveau* sur la vie intérieure de cette époque ». M. Weisgerber en communique quelques spécimens.

Th. Schœll.

---

*Mittheilungen der Gesellschaft für Erhaltung der geschichtlichen Denkmäler im Elsass*. II. Folge, XX. Band, avec 26 planches. 1 vol. de 357 (111*) pages. Imprimerie strasbourgeoise, 1899 [1].

P. 1. H. Weisgerber, *La corporation des chirurgiens-barbiers de Ribeauvillé, 1680-1791*. « Nous avons été amené à entreprendre ce travail, dit l'auteur (p. 5), par le fait que nous avons retrouvé, parmi de vieux papiers de famille, trois registres provenant de ladite corporation..., tenus par le greffier de la ville..., rédigés en langue allemande entremêlée de mots français et latins... Le premier renferme les procès-verbaux des assemblées des maîtres..., le dernier acte porte la date du 21 décembre 1791. La corporation fut dissoute à la suite du décret des 14-17 juin, appliqué un peu tardivement. Le second renferme la comptabilité..., le troisième contient les engagements d'apprentis et finit avec l'année 1763... Pour compléter ces documents, nous avons recherché les pièces qui pouvaient se trouver aux archives de la ville de Ribeauvillé ou aux archives départementales. » Suit une description détaillée des trois registres. — Après quelques pages d'introduction sur l'histoire de la chirurgie, M. Weisgerber nous raconte l'organisation de la corporation (p. 8), puis parle successivement des chirurgiens-jurés, apprentis, valets, maîtres, nous donne (p. 20) un spécimen de l'examen subi par un candidat à la maîtrise (84 maîtres furent reçus pendant cette période) et (p. 24) l'inventaire des instruments achetés et entretenus par la corporation, qui les mettait à la disposition des maîtres. Ces derniers, avant d'être admis, avaient aussi une épreuve pratique à subir (p. 27). On trouve ensuite (p. 39-51) une intéressante liste des noms propres relevés dans les registres, avec des renseignements sur les porteurs

1. Pour le volume précédent, voir *Annales de l'Est*, XIII, 155.



de ces noms, et, enfin, 15 pièces justificatives, empruntées soit aux registres, soit aux archives.

P. 67. Ch. Hoffmann, *L'Abbaye de Marbach et le nécrologe de MCCXLI.* Ce nécrologe, *Catalogus Fidelium defunctorum, Fundatorum, Benefactorum, et omnium Confratrum,* « est un grand in-4° de 59 feuillets de parchemin... commencé en 1241 par un religieux de Marbach du nom de Wernher et continué jusqu'en 1731. Chaque siècle y a laissé son empreinte; on y trouve les écritures les plus diverses. Toutefois, il est certain qu'il ne renferme pas tous les anniversaires célébrés d'habitude à Marbach. Le Nécrologe proprement dit ne commence qu'à la page 18. » Les pages précédentes sont remplies par des notices d'histoire locale (réparations faites en 1490-1494, refonte des cloches en 1500, restaurations et grande mortalité de 1501). « A la page 10, on trouve des litanies inachevées (il semble qu'un feuillet a été détaché), suivies d'autres, assez longues, dans lesquelles la plupart des saints d'Alsace ne sont pas oubliés. » A la page 15, on énumère les prières qu'il était d'usage de dire à Marbach pour les défunts d'autres maisons religieuses, et la manière dont on s'acquittait de cette pieuse obligation. Dans son *Histoire de l'Église et des évêques de Strasbourg,* Grandidier cite un assez grand nombre d'anniversaires qu'il dit figurer dans le Nécrologe de 1241 et dont on ne retrouve plus trace. D'autre part, « on y chercherait en vain la mention de plusieurs autres que l'abbaye s'était engagée à célébrer par des contrats dont les originaux sont arrivés jusqu'à nous. » Conclusion : « Si notre nécrologe est bien celui de 1241, comme nous le pensons, il a subi, surtout à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, des corrections, des altérations regrettables, pour ne point dire des mutilations. »

M. Hoffmann fait précéder le nécrologe d'une Introduction de près de 100 pages, dans laquelle il expose toute l'histoire de Marbach et qu'il termine par une liste des prévôts, abbés et prieurs. Il a soin d'y signaler les erreurs et les omissions du nécrologe. Un utile index des noms propres termine la publication.

P. 231. Jos. Lévy, *Necrologium Monasterii Sancti Johannis ad Caules.* En réalité il s'agit de deux nécrologes de la vieille abbaye de Saint-Jean, près de Saverne, qui ont été fondus ensemble. Le petit, *Necrologium partheniæ ad S. Joannem abbatiæ Chorale,* fut donné à l'abbé Lévy en 1896 par la famille Fritsch, de Zeinheim, où la dernière abbesse et la sœur Marie-Gertrude Fritsch l'avaient apporté pendant la Révolution; c'est dans cette même localité que le chanoine Dacheux trouva le grand Nécrologe, commencé au XVI<sup>e</sup> siècle. — D'importantes notes explicatives accompagnent le texte et un registre des noms propres le suit.

P. 289. H. Danzas, *Notes sur Bergheim, le château de Reichenberg et Thannenkirch.* « Les travaux récemment exécutés au château de Reichenberg ont réveillé l'intérêt pour le passé de cette résidence seigneuriale. Au cours d'une recherche qui s'y rapportait, il nous a paru que son histoire était inséparable de celle de Bergheim, et celle-ci, en divers points, de l'histoire de Thannenkirch. Nous réunirons ici les notes que nous ont fournies les archives municipales et le cartulaire de l'église de Bergheim. » Ce village tire son origine d'une riche villa gallo-romaine que les Alamans semblent avoir détruite vers 350. Au VII[e] siècle, son domaine appartenait à un noble Franc, Hagio, qui en fit don à l'abbaye de Moyenmoutier. Celle-ci y conserva des biens jusqu'en 1789, mais n'y fut pas longtemps le détenteur principal. Une vingtaine de maîtres se succédèrent à la tête du village jusqu'à ce que l'Autriche en prît définitivement possession. La guerre de Trente ans le fit de nouveau passer d'un seigneur à l'autre. Ce n'est qu'en 1708 que la commune fut rattachée au comté de Ribeaupierre. En 1832, elle se souleva contre les Juifs. « Des gens du dehors vinrent se mêler à cette mutinerie, qui rendit nécessaire l'appel à la force armée... Ce fut là, si on veut, le cinquième siège de Bergheim... Il en a coûté à la commune un long procès, une indemnité de 131,000 fr., et des frais énormes, qui ne purent être acquittés qu'en vingt ans. Les familles juives riches quittèrent Bergheim. »

Le château voisin de Reichenberg est très ancien. « La grossièreté des matériaux et leur appareil à peu près nul » le prouvent déjà. On n'y voit pas une seule pierre de taille. Il fut « construit avec du moellon brisé sur place » et « daterait d'une époque où le transport des matériaux était encore peu pratiqué ». Aussi, dès 1362, son donjon est appelé *der alte Turm*, et s'écroule de vétusté en 1572. Une moitié, toutefois, se maintint debout jusqu'à la veille de la Révolution, où le meunier voisin la fit sauter pour rechercher un trésor dans les décombres. Les Reichenberg étaient comtes dès le XIII[e] siècle, « marque d'une situation hors ligne... Il se peut qu'un certain Richard ait anciennement nommé Reichenberg le tertre où il fut le premier à bâtir et que ce nom soit un jour devenu l'appartenance de sa famille. » Quoi qu'il en soit, le premier comte connu, Philippe de Reichenberg, était, en 1236, représentant du comte Henri de Werd, landgrave de Basse-Alsace. Sa seigneurie était un fief mouvant du duché de Lorraine, comme Bergheim, Enzheim et le Hoh-Kœnigsbourg. Un traité intervenu en 1307 entre Wolmar de Reichenberg et les ducs d'Autriche nous montre que le château « se trouvait à la fois indivis et plus ou moins partagé, quant à ses dépendances, entre plusieurs membres et même plusieurs branches de la famille ». Celle-ci s'éteignit en 1361 avec Hugues, qui « fut inhumé à l'abbaye de Honcourt..., et, à partir de ce moment, les destinées du Reichenberg se

confondirent avec celles de Bergheim ». Livré à l'abandon, le château commence déjà à s'écrouler vers 1570. En 1618, la régence d'Ensisheim est obligée de demander des renseignements pour savoir ce que c'est que le Reichenberg : « C'est, répond le bailli de Bergheim, un vieux manoir tombé en ruines situé au delà du Tempelhof. » Il « vient d'être relevé de ses ruines par M[lle] Engel et M. Ehret de Strasbourg, qui en ont fait une résidence agréable ».

Le Tempelhof, qu'on vient de nommer, est situé entre Bergheim et le Reichenberg. Après la suppression des Templiers, il fut donné aux chevaliers de Saint-Jean, qui le rattachèrent à leur commanderie de Schlestadt et le reconstruisirent en 1552. Entre le Tempelhof et le Reichenberg s'élevait un hameau habité par des serfs. Ceux-ci s'étant joints à l'armée des paysans en 1525, la localité végéta et finit par disparaître au XVIII[e] siècle.

Il reste à dire un mot de Thannenkirch qui, au moment où il apparaît dans l'histoire (1320), « ne formait qu'une seule paroisse avec Bergheim, toutefois en deux bénéfices distincts, dont la collation pouvait s'accorder séparément. Leur commun patron était Frédéric d'Usenberg... Vraisemblablement ce fut lui qui céda aux Rathsamhausen la seigneurie de Thannenkirch, possédée par cette famille au XV[e] siècle, époque où elle la vendit aux Ribeaupierre ». Le nom de ce village ne semble pas, comme on le dirait au premier abord, tiré des sapinières qui l'entourent, mais serait plutôt une corruption de *Sanct-Annakirch*. « Une requête est encore signée en 1683 par les officiers du *village de Sainte-Anne vulgairement appelé Thannenkirch*, et une carte gravée à Nuremberg à la même époque inscrit *Annakirch*. » Schœpflin lui-même a fait cette « méprise étymologique née des circonstances ». — Une autre constatation non moins singulière se dégage de l'histoire de cette localité. « Durant des siècles, alors qu'elle dépendait de l'empire, et nonobstant ses rapports de voisinage, le français s'y était maintenu, et c'est sous le gouvernement français que notre langue commença à y décliner et finit par s'éteindre. Cette transformation, selon toute apparence, a été favorisée par le curé Bernauer, de Colmar, qui y exerça les fonctions pastorales de 1749 à 1798. » Schœpflin aussi raconte « avoir ouï dire à sa grand'mère que, du temps de sa jeunesse, le langage à Thannenkirch était français ». La roche voisine de Schlüsselstein a été victime d'une bévue étymologique semblable à celle qui a transformé le nom du village. « Comme son nom éveille l'idée d'une clef, les observateurs ont découvert dans ses contours l'image frappante de cet objet... Kirschleger a bien mieux vu, lorsqu'il décrit *cette roche... qui, vue de loin, a l'air d'une ruine*... Sans aucun doute, elle a été nommée primitivement *Schlœsselstein, Rochefort*. »

L'article de M. Danzas, on le voit, est fort curieux. C'est le dernier ouvrage de cet aimable magistrat que la mort vient d'emporter.

P. 325, Ernest Bloch, *Le château d'Echery* (avec trois planches, dont deux montrent les ruines du château, et la troisième la clef de voûte de la chapelle et la pierre tombale des Eckerich[1]).

I. *Les châteaux d'Echery et de Zuckmantel.* « On désire fixer ici l'état actuel de cette ruine (Echery) et rechercher quels en ont été les possesseurs successifs. Il sera question incidemment du château de Sainte-Croix-aux-Mines, connu sous le nom de Zuckmantel, qui doit avoir été construit par la même famille, et dont il ne reste plus rien. » Le château d'Echery est à 6 kilomètres du village qui porte son nom « et dont il se distinguait par l'appellation de Haut-Echery, tandis que la dénomination de *Alt-Eckerich* s'appliquait au hameau connu aujourd'hui sous le nom de Saint-Blaise. L'origine de ce nom, qu'on peut traduire par glandée ou pâture des faînes, est douteuse; la plupart des auteurs le font dériver d'Acheric, un des solitaires qui seraient venus au xe siècle dans le val de Lièpvre... Mais le vocable *Achinis ragni* figurant déjà dans un diplôme de 774, il semble plus plausible de l'attribuer aux forêts de chênes et de hêtres qui couvraient alors la vallée... Aujourd'hui encore, un canton forestier voisin s'appelle *les Chêneaux.* »

Les fouilles de 1856 ont amené la découverte d'armoiries que Kindler de Knobloch a cru pouvoir identifier avec celles des Halm de Soultz; « mais nous n'avons trouvé aucune trace de cette famille dans les documents... et croyons plutôt que ces armoiries étaient celles des Waldner de Freundstein. » Un fait donne à cette hypothèse de la vraisemblance : le chevalier Adam d'Andolsheim, qui construisit la chapelle vers 1460 et détenait une partie du château, la céda plus tard à son cousin, Hermann Waldner de Freundstein. « L'autre moitié du château était entre les mains des Hattstatt, dont les armes n'avaient aucune analogie avec notre écusson. »

Quant aux origines du château, J. Degermann, se fondant sur un passage des *Sainctes Antiquités de la Vosge* du chanoine Jean Ruyr, les fait remonter aux abords de l'an 1000, tandis que Schœpflin et Grandidier les placent au XIIIe siècle, parce que Richer, dans sa Chronique de Senones, dit que « de nos temps, des hommes fondèrent un château dans la vallée Lebrath, qu'ils appelèrent dudit nom d'Acheric ». Mais il semble bien que, dans Richer, il s'agisse du château de Zuckmantel, qui s'élevait au milieu de Sainte-Croix-aux-Mines et « aurait été construit par les descendants des

1. Cf. l'article de J. Degermann sur *Le Monastère d'Echery* (tome XVII du *Bulletin*, et *Annales de l'Est*, XII, 328).

premiers seigneurs d'Echery ». La famille noble des Zuckmantel de Brumath n'a aucun rapport avec lui. Il apparaît dans l'histoire en 1473. En 1547, Christine de Danemark, duchesse douairière de Lorraine, en confia la garde à Jacques Raguette, capitaine de Spitzenberg, dont les descendants y restèrent jusqu'en 1621. La dernière mention qui y soit faite est de 1634. Il a été sans doute « compris parmi les nombreuses forteresses démolies en 1636, pour assurer le libre passage des armées françaises ».

II. *Les nobles d'Eckerich,* « enrichis par l'exploitation des usines », ne sont pas mentionnés avant 1232. « Dès lors, ils jouent un rôle important; leur famille est nombreuse et se divise en plusieurs branches, dont l'une prend le nom de Waffler. » Un événement tragique interrompit leur prospérité en 1284 : le plus riche d'entre eux « fut traîtreusement mis à mort par ses propres cousins » et le Landvogt leur enleva leur château. Mais ils y rentrèrent bientôt et le « conservèrent jusqu'à leur extinction, en 1381; mais comme vassaux des Ribeaupierre ». Le dernier des Waffler mourut vers 1450 et ses biens passèrent aux Rathsamhausen. Il y eut aussi des Zorn d'Eckerich, qui donnèrent plusieurs stettmeistres à la ville de Strasbourg et dont l'un épousa une Zuckmantel (c'est elle peut-être qui donna son nom à l'un des châteaux d'Echery). Mais « aucun document ne nous apprend à quelle date il aurait été entre les mains d'une branche des Zorn ».

III. *Les successeurs des Eckerich* furent les ducs de Lorraine, leurs seigneurs directs, et les Ribeaupierre, leurs héritiers allodiaux. Ils se partagèrent leur château, mais « cette division donna lieu à de nombreuses contestations ». La portion lorraine fut donnée en fief aux Hattstatt, qui le gardèrent jusqu'à leur extinction, en 1585. La partie orientale, échue aux Ribeaupierre, ne fut aliénée qu'en 1452 au chevalier Adam d'Andolsheim, qui mourut en 1466, la laissant à son cousin Herman Waldner de Freundstein, lieutenant de Charles le Téméraire en Alsace. Les Hattstatt furent remplacés comme châtelains lorrains par le maire du Val de Lièpvre. La décadence du château commença dès le XVI<sup>e</sup> siècle, et l'on ne saurait affirmer que les Suédois le trouvèrent encore debout, quoique, d'après la tradition, il aurait servi de prison à cette époque, et que les comptes du surintendant du Val de Lièpvre mentionnent encore en 1631, pour la dernière fois, les corvées dues pour les réparations du château. — Notre ruine devint propriété particulière pendant la Révolution. En 1881, elle fut acquise par l'État, qui y fit faire quelques travaux urgents de consolidation.

P. 352. R. Henning, *Elsässische Grabhügel* (avec 4 planches. Cp. *Annales de l'Est,* XII, 327, sur les fouilles précédentes de M. Henning). II. *Tumulus 20 des Brumather Waldes.* Relation des fouilles faites dans la forêt

de Brumath, du 23 au 26 avril 1895; description des objets trouvés dans différentes tombes.

*Fundberichte und kleinere Notizen.*

P. 1*. Karl Gutmann, *Die archäologischen Funde von Egisheim 1888-1898* (avec 17 tables). Exposé des recherches archéologiques faites par l'auteur, alors instituteur à Eguisheim, maintenant à Mulhouse. C'est en 1865 que l'attention des archéologues se porta d'abord sur Eguisheim, lorsqu'on y découvrit les fragments d'un crâne qui passent encore pour les restes les plus anciens de la population primitive de l'Alsace. Mais les fouilles proprement dites ne datent que de 1888. L'endroit qui fournit les trouvailles les plus curieuses est le Bühl, colline située au sud de l'entrée du village et qui servit de cimetière depuis l'époque néolithique jusqu'à la fin de la période franque-allémanique. — L'époque néolithique n'est représentée à Eguisheim que par quatre tombes, dont M. Gutmann décrit minutieusement la forme et le contenu. Les habitations d'alors semblent s'être trouvées au N.-E. du village actuel, sur les deux rives du Malzbach qui était encore, il y a 2,000 ans, un large torrent. C'est là qu'on a trouvé de nombreuses mardelles ou fosses en forme d'entonnoirs renversés, remplies de tessons, de charbons et de cendres. L'époque de bronze et celles de Hattstatt et de La Tène ne sont pas moins largement représentées. Tous les objets qui s'y rapportent sont classés et décrits avec le plus grand soin. Mais c'est à l'époque romaine que l'auteur s'arrête le plus longtemps. Il nous donne (p. 60) le plan du fort qui s'élevait au pied du Schlossberg, entre le Malzbach et le Marbächlein, énumère ensuite les monnaies romaines qu'il a trouvées et étudie le tracé des routes qui menaient au fort et dont le nombre indique qu'Eguisheim n'était pas seulement un point stratégique, mais avait aussi une importance commerciale et postale. A la page 74, il communique le plan d'une villa romaine mise au jour en automne de 1896, puis décrit les fouilles faites dans la nécropole, qui fut aussi utilisée par les Alamans, quoique ceux-ci, avec les Francs, aient établi encore trois autres cimetières autour du village. Conclusion : Eguisheim doit être considéré comme un des plus anciens lieux habités de toute l'Alsace. On trouvera (p. 86) une excellente carte archéologique du territoire d'Eguisheim.

P. 88*. R. Forrer, *Ausgrabungen im Graufthal* (avec 5 planches). Les fouilles pratiquées par l'auteur dans l'été de 1898 n'ont rien révélé sur l'âge des abris sous roche de Graufthal. Une hache en pierre polie (calcaire noir des Alpes) trouvée, dit-on, dans les environs, est le seul témoin des époques préhistoriques. Les abris sous roche ne semblent pas avoir été habités avant le XVII[e] siècle. Au moyen âge, ils servaient probablement de

hangars à bois aux cisterciens, dont le couvent, détruit en 1525, était tout près.

P. 97*. Eug. Waldner, *Baugeschichtliches aus dem alten Colmar* (avec 1 planche). Notices empruntées aux archives de la ville sur le *Kopfhaus* (bâti en 1609), sur des réparations à la cathédrale au XVI$^{e}$ siècle, sur quelques architectes de la ville (notamment Erhart Heger et Antoine Fromm, tous deux au XVI$^{e}$ siècle), des tailleurs de pierre (Diebolt Phylips, Michel Berck et Nicolas Bœrlin au XVI$^{e}$ siècle, Albert Schmitt au début du XVII$^{e}$), etc.

Th. Schœll.

---

## 3$^{e}$ Revue allemande.

*Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*. Neue Folge. Band XV. 1 vol. in-8° de 698- m120 pages. Karlsruhe, Bielefeld. 1900.

P. 66. Oberlehrer Dr. K. Engel, à Colmar, *Der Regimentsstab des deutschen Infanterie-Regiments Elsass.* C'est une courte notice (4 pages) sur Royal-Alsace, le plus vieux « régiment d'infanterie allemande au service du roi » ; elle est suivie de la liste des 7 propriétaires chefs[1] du régiment ; des 12 colonels commandants[2], des 21 lieutenants-colonels[3], de 21 majors, de 24 aides-majors, des 4 sous-lieutenants porte-drapeaux[4]. Nous y trouvons les noms de familles bien connues : Birkenfeld, Wurmser, Bernhold, Wangen-Geroldseck, Reinach, Cœhorn, Gayling, Diesbach, Glaubitz, Wimpfen, etc. Chacun des officiers a une notice biographique ou état de services qui pourra être très utile à quelques lecteurs amateurs de généalogie nobiliaire. M. Engel indique avec soin les sources où il a puisé ces intéressants renseignements (p. 66, n. 1); ce sont surtout les *États militaires de France,* qui, malheureusement, ne sont complets qu'à partir de la guerre de Sept ans ; et il n'est possible de les mettre au courant que pour les grades supérieurs. Rappelons que M. Alfred Touchemolin a publié en 1897 (Paris, Hennuyer, 165 pages) *Le régiment d'Alsace dans l'armée française.*

1. Le premier fut Mazarin; le dernier, Max de Deux-Ponts, le futur roi de Bavière.

2. A partir de 1709 ; auparavant, c'étaient les lieutenants-colonels qui commandaient.

3. Le premier fut Jean-Louis de Nassau-Sarrebrück, qui fonda le régiment par le traité du 16 avril 1656.

4. Cette charge ne fut instituée qu'en 1776, lors des réformes militaires du comte de Saint-Germain.



P. 93. Archivassistent Dr. H. Kaiser à Strasbourg, *Elsässische Geschichtslitteratur der Jahre 1897 und 1898*. Cet inventaire si utile, dressé pour les années précédentes par M. Marckwald, bibliothécaire de l'Université de Strasbourg, est poursuivi ici sur le même plan et avec la même exactitude. Le seul reproche qu'on pourrait faire au travail de M. Kaiser, comme à ceux de son prédécesseur, serait ne pas marquer assez l'inégalité de valeur des différentes publications qu'ils signalent. Le nombre des pages, qu'ils ont soin d'indiquer toujours, suffit rarement à mesurer l'importance de l'ouvrage. Et pourtant, c'est souvent la seule chose qui distingue, dans cet inventaire, un gros in-folio, œuvre de toute une vie, d'un insignifiant article de journal. Sans doute, il serait difficile de remédier à cet inconvénient sans transformer le tableau bibliographique en une revue critique ; aussi ne pensons-nous nullement, en formulant notre petite restriction, à diminuer le mérite très réel et la valeur capitale de l'*Elsässische Geschichtslitteratur*. M. Kaiser l'a continuée pour 1899 à la page 642 de la *Zeitschrift* [1].

Dans les *Litteraturnotizen,* nous mentionnerons, comme intéressant l'histoire de l'Alsace, les comptes rendus des ouvrages suivants :

P. 173. Julius Cramer, *Die Geschichte der Alamannen als Gaugeschichte,* formant le 57e fascicule des *Untersuchungen zur deutschen Staats- und Rechtsgeschichte,* publiées à Breslau (Karl Weller).

P. 178. Johannes Fritz, *Urkundenbuch der Stadt Strassburg*. Sechster Band. Trübner, 1899 (Al. Schulte). C'est le dernier des volumes (2, 5 et 6) qui renferment les chartes politiques. Il embrasse les années 1381-1400 [2].

P. 192. Gustav Knod, *Deutsche Studenten in Bologna* (*1289-1562*). Berlin, Decker. 1899 (Hans Kaiser). Index biographique des *Acta nationis Germanicæ universitatis Bononiensis*. Environ 180 de ces étudiants sont Alsaciens (sur plus de 4,000), la plupart théologiens, entre autres Jean de Botzheim, Matthias de Neuenbourg, Pierre Schott, etc.

P. 197, 432. Gustav Knod, *Oberrheinische Studenten im 16. und 17. Jahrhundert auf der Universität Padua*. Après une longue introduction de 33 pages sur l'histoire de la nation allemande à l'Université de Padoue, l'auteur donne :

1) Une liste de 105 étudiants en droit strasbourgeois qui ont été immatriculés à Padoue entre 1548 et 1676, parmi lesquels on peut citer : 1552,

1. Désormais, on trouvera aussi une bibliographie alsatique dans le *Répertoire méthodique* de MM. Brière et Caron. (Voir *Annales de l'Est*, XIV, 308.)

2. P. 375 — Hans Witte, *Urkundenbuch der Stadt Strassburg*. Siebenter Band. Privatrechtliche Urkunden und Ratslisten von 1332 bis 1400 (Al. Schulte). Ce dernier volume fait suite au troisième et clôt toute l'œuvre entreprise il y a vingt-quatre ans par une commission dont aucun membre n'est plus en vie. Des 10,000 documents que publie l'ouvrage, 9,000 sont compris entre les années 1266 et 1400.

Jean Schenkbecher, le fondateur du stipende connu ; 1554, Eusèbe Hédion, fils du réformateur ; 1583, Georges Stoskopf, probablement un ancêtre de notre contemporain, le spirituel auteur du *Herr Maire,* du *Candidat* et d'autres pièces du répertoire de l'*Elsæssisches Theater;* 1603, Sébastien Schach, connu par l'ouvrage de Mossmann : *Analyse de la relation manuscrite d'un pèlerinage à Jérusalem et au Mont Sinaï, entrepris en 1604 par Sébastien Schach de Strasbourg* (Colmar, 1846) — le manuscrit, écrit en allemand, a péri en 1870 ; — 1646, Dominique Dietrich, qui signa la reddition de Strasbourg, le 30 septembre 1681, et que son attachement à sa foi fit exiler à Guéret (Voir *Revue d'Alsace,* 1857, p. 494, et 1884, p. 529).

2) La *Matricula nationis Germanicæ Artistarum* avec 58 noms, presque tous des Strasbourgeois, par exemple : 1577, Jean Wolfgang Rabus, et 1590, Philippe Marbach, les fils des fougueux professeurs luthériens qui soumirent Strasbourg au joug de la Formule de Concorde.

3) Vingt autres noms de Strasbourgeois ayant étudié à Padoue, Ferrare ou Sienne.

*Litteraturnotizen.* P. 381. H. Kaufmann, *Die Reunionskammer zu Metz.* Metz, 1899 (Th. Ludwig). C'est une thèse de l'Université de Strasbourg qui veut prouver que les *réunions* « n'ont pas été des actes isolés, mais ont une longue *préhistoire,* leur idée première remontant à Richelieu ».

P. 382. F. Sigrist, *L'abbaye de Marmoutier.* Histoire des institutions de l'ordre de Saint-Benoît, du diocèse de Strasbourg. Le Roux, 1899, 388 pages (J. Kartels). Reproduction des articles de la *Revue catholique d'Alsace* (1882 à 1886) avec quelques additions sur la suite des abbés (p. 16 et 95), sur la marche de Marmoutier (p. 67 et 152), etc.

P. 454. Ernest Hauviller, *Alsatica aus Pariser und Römischen Archiven und Bibliotheken zur Geschichte der 17. und 18. Jahrhunderte.* C'est le résultat d'une enquête faite sur les Mémoires d'Alsace à la Bibliothèque nationale, aux Archives nationales et à la Bibliothèque Angelica de Rome. L'auteur nomme, décrit et résume les principaux mémoires, rapports et lettres des intendants, en commençant par ceux de Colbert de Croissy (voir *Revue d'Alsace,* 1895, p. 196), en continuant par ceux de 1697, rédigé sous les auspices de La Grange ; de 1699, provoqué par le questionnaire du duc de Beauvillier ; de 1701, dressé par M. de la Houssaye, et en terminant par ceux de Peloux, secrétaire de M. de Brou (1735), et de Marquet de Bourgade (1755). A la fin, l'auteur résume l'impression que ces rapports donnent du caractère et, spécialement, du clergé alsaciens.

P. 508 (*Miscellen*). Hans Kaiser communique une lettre que Wimpfeling adressa le 3 novembre 1512 à l'évêque Guillaume de Honstein pour solliciter son concours en vue de la fondation de quelques bourses d'études. Le projet ne put être réalisé que cinq ans plus tard (voir Gény, *Schlettstadts*

*Anteil an der sozialpolitischen und religiösen Bewegung der Jahre 1490-1536*, p. 52 et suiv.). Ce document s'est trouvé dans un fonds d'archives provenant de l'ancienne chancellerie épiscopale, qui vient d'être transféré de Saverne aux archives départementales.

*Litteraturnotizen*. P. 520. *Die Protokolle der Generalversammlung des Gesamtvereins der deutschen Geschichts- und Altertumsvereine zu Strassburg*[1]. Berlin, Mittler. 1900. (Wiegand.)

P. 540. Max Foltz, *Beiträge zur Geschichte des Patriziates in den deutschen Städten vor dem Ausbruch der Zunftkämpfe* (*Strassburg, Basel, Worms, Freiburg*). Marbourg, 1899 (K. Beierle). Cette thèse veut confirmer les opinions de G. de Below sur l'origine et la nature du patriciat municipal.

P. 541. Hanauer et Klélé, *Das alte Statutenbuch der Stadt Hagenau*. Haguenau, 1900. (Eugène Waldner[2].)

Th. Schœll.

1. Voir *Annales de l'Est*, XIV, p. 488, et XV, p. 610.

2. Mentionnons encore une notice (p. 693), qui signale tous les écrits parus à l'occasion du 5e centenaire de la naissance de Gutenberg.

# CHRONIQUE DE LA FACULTÉ

Création de chaire et nomination. — Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts;

Vu l'article 4 de la loi du 27 février 1880;

Vu la loi du 10 juillet 1896;

Vu le décret du 21 juillet 1897;

Vu les propositions du conseil de la Faculté des lettres et du conseil de l'Université de Nancy;

Après avis de la section permanente du conseil;

Décrète :

Il est créé à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy une chaire d'histoire moderne.

Fait à Paris, le 18 novembre 1901.

Par un second décret en date du même jour, M. Pariset, docteur ès lettres, chargé d'un cours d'histoire à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, est nommé professeur d'histoire moderne à ladite Faculté, à dater du 1er décembre 1900.

Distinction honorifique. — Par décision présidentielle en date du 6 juillet 1901, M. Pariset a été nommé chevalier de l'ordre du Nicham-el-Anouar.

Prix de la Faculté. — Les prix fondés par le conseil municipal de Nancy et le conseil général de Meurthe-et-Moselle ont été décernés pour l'année scolaire 1900-1901 à MM. Besch, Millard et Robert, étudiants en lettres.

---

Rentrée de l'Université. — La rentrée solennelle de l'Université a eu lieu à la salle Poirel le jeudi 7 novembre. Le discours d'usage a été prononcé par M. Bourcart, professeur à la Faculté de droit, sur la théorie de l'engagement. Puis M. le Recteur a retracé le tableau des progrès réalisés par l'Université de Nancy depuis sa création, et montré comment cette Université répond de plus en plus aux besoins de la région lorraine et de la ville de Nancy. Il termine en rappelant le souvenir du docteur Bleicher, tué au mois de juin dernier dans l'exercice de ses fonctions ; il adresse les adieux de l'Université à M. Lederlin, admis à faire valoir ses droits à la retraite, et félicite MM. Petit et Pfister, nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

---

Programme de la licence d'histoire. — Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu le décret du 31 décembre 1894 sur la licence ès lettres ;

Vu le décret du 23 juillet 1900 relatif à la licence ès lettres, mention *Histoire* ;

Vu les propositions de la Faculté des lettres de l'Université de Nancy ;

Après avis du Comité consultatif de l'enseignement public (section de l'enseignement supérieur) ;

Arrête ainsi qu'il suit la liste des matières d'histoire ancienne, d'histoire du moyen âge, d'histoire moderne et contemporaine et de géographie dans lesquelles seront choisis à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, pendant les sessions de juillet-août et octobre-novembre 1902, les sujets de compositions écrites d'histoire et de géographie pour la licence, mention *Histoire* :

I. Histoire ancienne : 1. Athènes au v^e^ et au iv^e^ siècle avant Jésus-Christ. — 2. Histoire intérieure de Sparte. — 3. Alexandre et l'hellénisme. — 4. Les grands sanctuaires grecs. — 5. Histoire constitutionnelle de Rome sous la République. — 6. Les Antonins. — 7. Le christianisme et l'état romain au iv^e^ siècle.

Histoire du moyen age : 1. Les Mérovingiens. — 2. L'Allemagne et l'Italie de 936 à 1250. — 3. La France de 987 à 1328. — 4. L'Église depuis l'établissement des papes en France jusqu'à la dissolution du Concile de Bâle. — 5. La Renaissance en Italie aux xiv$^e$ et xv$^e$ siècles.

Histoire moderne et contemporaine : 1. Histoire de la science historique au xix$^e$ siècle. — 2. L'Italie au xvi$^e$ siècle. — 3. Politique extérieure de Louis XIV. — 4. La Prusse au xviii$^e$ siècle. — 5. Institutions de la France de 1789 à 1815. — 6. L'Allemagne et l'Italie de 1848 à 1871. — 7. Institutions de la France depuis 1815. — 8. Histoire des colonies anglaises au xix$^e$ siècle.

II. Géographie : 1. Les mers ; les formes de relief ; fleuves et lacs (géographie physique générale). — 2. Provinces et pays de France. — 3. Le royaume de Prusse. — 4. Ethnographie de la région des Balkans. — 5. L'empire chinois. — 6. L'Indo-Chine. — 7. Les États-Unis.

Fait à Paris, le 27 novembre 1901.

Signé : Georges Leygues.

---

Diplome d'études supérieures d'histoire et de géographie. — Nous publions le rapport adressé par M. Pfister à M. le Doyen sur l'examen du diplôme :

Monsieur le Doyen, l'examen pour le diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie a eu lieu devant la Faculté des lettres le samedi et le lundi 23 et 25 novembre. Deux candidats se sont présentés et ont été déclarés tous deux dignes du diplôme : MM. Dantzer (Émile) et Géant.

M. Dantzer (Émile) nous a présenté le mémoire suivant : *Les relations des ducs de Lorraine avec la France pendant la guerre de Cent ans*. L'importance de ce sujet est fort grande. Au début du xiv$^e$ siècle, les ducs de Lorraine se détournent de plus en plus de l'Allemagne et se rapprochent de la France. Depuis que les rois de France ont réuni à leur domaine le comté de Champagne, ils sont devenus suzerains des villes de Neufchâteau, Châtenois, Montfort, Grand et Frouard, pour lesquelles les ducs de Lorraine leur prêtent hommage, et ce fait se produit au moment même où ils obtiennent par le traité de Bruges en 1301 la mouvance du Barrois situé sur la rive gauche de la Meuse. Les ducs accomplissent avec zèle leurs devoirs de fidélité envers leur nouveau suzerain ; Ferri IV succombe sur le champ de bataille de Cassel en 1328 ; Raoul meurt à Crécy en 1346 ; et, si son fils

Jean est trop jeune pour combattre à Poitiers (1356), il marche contre les Anglais aussitôt qu'il est en âge de porter les armes; nous le trouvons en Bretagne à Auray, eu Flandre à Rosebecque. Charles II a une politique plus hésitante, mais c'est que la France elle-même est en ce moment partagée en deux fractions; il ne se déclare point contre la France, mais pour une de ces factions, qui prend, par son alliance avec les Anglais, un caractère antifrançais : le parti bourguignon. Mais, quand sa fille et héritière Isabelle s'est mariée avec René d'Anjou, beau-frère de Charles VII, il se ressaisit, et, au moment de sa mort, son gendre chasse avec Barbazan les Anglais de la Champagne. Ainsi, en règle générale, les ducs de Lorraine restent, pendant cette période, les alliés de la France. Ce n'est pas qu'il n'y eut de temps en temps, même au moment de l'alliance, de graves difficultés entre les deux Etats. Des querelles de frontières s'élevèrent entre eux ; on se disputait de part et d'autre la garde de Toul et de Verdun; surtout il y eut de vifs débats à Neufchâteau. Les bourgeois de cette ville, se prétendant sujets de la France, refusaient obéissance au duc de Lorraine ; exaspéré, le duc Charles II cherche à les mater par son château ; il brisa les panonceaux royaux ; et, pour venger l'autorité royale outragée, le Parlement déclara, par son arrêt du 1er août 1412, que tous les fiefs du duc seraient confisqués et que lui-même serait banni du royaume de France jusqu'à complète réparation.

M. Dantzer expose convenablement dans son mémoire ces faits, avec beaucoup d'autres ; il a dépouillé avec soin les nombreux chroniqueurs français de l'époque et en a extrait tous les passages qui concernent les ducs de Lorraine. Il a aussi fait quelques recherches aux archives de Meurthe-et-Moselle et consulté notamment les cartulaires : *France* et *Empire,* de Thierry Alix. Pour le règne de Raoul, il a eu à sa disposition les documents manuscrits des Archives et de la Bibliothèque nationales. Il a mis ces documents en œuvre avec talent, et son exposition est d'une lecture agréable. Mais il n'a pas réussi toujours à se dégager des faits; les idées générales ne ressortent pas suffisamment; les événements sont rapportés à leur place chronologique et, par moments, le mémoire ressemble à un régeste. Puis le candidat a été pris de court; il ne nous a point remis son travail complet, s'étant arrêté à l'année 1420, au moment du mariage de René d'Anjou avec Isabelle de Lorraine, et visiblement ses derniers chapitres n'ont pas été traités avec la même ampleur que les premiers. Nous lui avons proposé comme leçon un sujet général, où il pût condenser son travail : *Rechercher pour quelles causes la Lorraine s'est rapprochée de la France pendant la guerre de Cent ans et déterminer quelle est, durant cette période, la situation juridique des ducs vis-à-vis des souverains de l'Allemagne d'une part, vis-à-vis des rois de France de l'autre.* La leçon a été bien divisée et dite avec

agrément ; mais, à notre avis, le candidat n'a pas assez creusé son sujet. Il croit trop que la politique des ducs de Lorraine n'a été déterminée que par des raisons de sentiments ou de convenances personnelles ; il ne montre point assez que les ducs sont des princes tout français, attirés par la civilisation française et cette fleur de chevalerie qui s'épanouit à la cour des Valois. Puis, il aurait dû, ce nous semble, mieux nous faire voir que le duché cesse lui-même de relever de l'Allemagne, qu'il devient de plus en plus *incorporabilis ducatus,* que les ducs jurent seulement hommage aux souverains allemands pour la vouerie de Toul, la vouerie du monastère *in Rumelsberg* (Remiremont), le conduit sur terre et sur eau à travers le duché, la ville d'Yves avec le droit d'y battre monnaie (Yves est dans l'arrondissement de Philippeville, province de Namur, Cf. Châlon, *Les seigneurs de Florennes, leurs sceaux et leurs monnaies*, 1868), le droit de présider les duels entre le Rhin et la Meuse, les droits sur les bâtards de prêtres dans leurs terres. Cf. le diplôme de Wenceslas du 9 mars 1398, dans le cartulaire : Empire, *Archives départementales*, B. 405, p. 41 ; le diplôme de Sigismond à René du 24 avril 1434, Hüber-Altmann, *Régeste,* n° 10,290. Mais ces réserves faites, l'ensemble du travail et de la leçon nous a paru satisfaisant, et nous lui avons décerné la note 6 1/2, ce qui, avec le coefficient 6, donne le total de 39 points.

Comme position de thèse d'histoire, M. Dantzer avait à faire l'*Examen critique des griefs allégués par la France contre l'Angleterre lors de la rupture de la paix d'Amiens*. Le dépouillement du *Moniteur* de 1802-1803 lui fournissait un assez grand nombre de textes qu'il pouvait ensuite compléter et contrôler par ailleurs. Il a paru par la discussion que le dépouillement de ces textes avait été fait avec soin : l'examen en a été consciencieux, mais pas assez critique. Sans doute le candidat a bien vu que la plupart des allégations du *Moniteur* avaient leur « contre-partie ». Mais il ne s'est pas assez préoccupé d'établir exactement, avec leurs dates, les faits précis, aujourd'hui connus, qui pouvaient donner tort ou raison aux deux diplomaties adverses. Il ne s'est pas prononcé avec netteté sur la question de savoir à qui incombe la responsabilité de la guerre. Les conclusions contradictoires des historiens récents auraient pourtant dû lui donner l'éveil et lui montrer tout au moins comment se pose le problème critique. Mais trop pressé d'aller immédiatement aux sources qui lui étaient accessibles, il a négligé de dresser d'ensemble la bibliographie de son sujet et la note n'a été qu'un peu au-dessus de la moyenne, soit $5\ 1/2 \times 2 = 11$.

La position de thèse de géographie, soumise à M. Dantzer, était : *La décentralisation administrative d'après les données géographiques en Lorraine*. Bien que le candidat ait étudié de près les conditions physiques et la vie de la province et rassemblé des matériaux statistiques de toute nature, illus-

trés de graphiques et de cartogrammes, il n'a pas abouti à une conclusion ferme ; il s'est borné à rejeter les divisions géologiques ou topographiques comme bases de circonscriptions nouvelles ; il n'a pas essayé de délimiter d'autres groupements homogènes d'après l'industrie ou les intérêts économiques ; il n'a pas davantage recommandé le maintien des cadres actuels. Toutefois, il a compris la méthode qu'exigent ces recherches très diverses et très subtiles. Note 6, soit aveč coefficient 2 : 12.

L'explication d'auteur, Ἀθηναίων πολιτεία (chap. VII), a été satisfaisante : on pourrait seulement reprocher au candidat d'être resté un peu trop à la surface et de ne pas connaître à fond les institutions grecques dont il devait nous entretenir. Note 7. En bibliographie, le candidat, interrogé sur les collections de textes relatifs à l'histoire diplomatique de l'Europe, a montré qu'il avait appris son cours plutôt par un effort de mémoire que par la pratique personnelle des livres qu'il aurait dû connaître. Note 4. On peut aussi regretter qu'il n'ait pas présenté une seconde science auxiliaire. M. Dantzer a obtenu un total de 73 points et a été jugé digne du diplôme.

M. Géant avait pris comme sujet de son mémoire : *Le règne du duc Charles II de Lorraine* (1390-1431). Il a, par là, fourni son chapitre à cette histoire du duché, règne par règne, que nous voudrions peu à peu écrire à la Faculté des lettres. Il a commencé par dresser le catalogue des actes du prince, et a relevé 340 numéros. Il a dépouillé avec soin les répertoires imprimés, comme le *Cartulaire des Ribaupierre*, du docteur Albrecht, et l'*Inventaire des Archives de la famille de Reinach* dans les *Publications de l'Institut grand-ducal du Luxembourg*. Quelques ouvrages seulement lui ont échappé, ainsi les *Documents luxembourgeois concernant le gouvernement du duc d'Orléans*, dans les mêmes *Publications*, 1889. Mais la plupart des actes qu'il analyse sont inédits et ont été trouvés par lui à l'ancien trésor des chartes ou dans les cartulaires de Thierry Alix, aux archives départementales. Nous ne saurions lui reprocher de n'avoir pas poussé ses études plus loin, et de n'avoir pas dépouillé après la série B les séries G et H, où il aurait trouvé de nombreuses donations de Charles II à des églises ou à des couvents. Le temps lui a manqué pour cette étude. Le catalogue devra être complété, et M. Géant y joindra tous les documents qui sont à Paris dans la collection de Lorraine. Dès à présent, le candidat a réuni de très nombreuses pièces et rendu service aux historiens. Un reproche plus grave, c'est qu'il n'ait pas fait précéder son catalogue d'une étude diplomatique. Il aurait dû y discuter la question toujours controversée du commencement de l'année en Lorraine au moyen âge, et surtout ne pas croire que les mêmes règles étaient suivies dans la chancellerie allemande que dans le duché. On aurait souhaité aussi quelques indications sur les sceaux et les monnaies du prince.

Après avoir dressé son catalogue, le candidat a abordé l'histoire même du règne ; mais ici, à l'exemple de Digot, il s'est laissé tromper par des documents apocryphes. Qu'il soit donc entendu qu'il est interdit de citer les *Coupures* de Bournon ou les *Mémoires* de Florentin le Thierrat. A supposer même que ces ouvrages ne soient pas entièrement inventés, qu'ils aient été écrits par Bournon à la fin du XVI[e] siècle, ou par un chroniqueur — qui n'est sûrement pas le Thierrat — au début du XVII[e] siècle, quelle valeur peuvent-ils avoir pour la fin du XIV[e] et le début du XV[e] siècle, alors qu'aucun document contemporain ne confirme leur assertion ? Il faut ne se servir de ces écrivains que pour étudier la légende des ducs, non sans avoir d'abord cherché les éléments de cette légende dans les manuscrits de Jean d'Aucy, à la bibliothèque de la ville, et dans la vaste compilation de Richard de Wassebourg.

M. Géant partage l'histoire du règne de Charles II en trois parties : la période qu'il appelle, d'une façon un peu pompeuse, la période héroïque, de 1390 à 1400, pendant laquelle le duc fait des expéditions au loin, à Tunis, en Prusse ; celle de 1400 à 1418, où il est absorbé par les luttes dans son duché contre le duc d'Orléans, les habitants de Neufchâteau et où il se met finalement à la solde de Jean sans Peur ; celle de 1418 à 1431 où, par le mariage de René d'Anjou et d'Isabelle, se prépare la réunion de la Lorraine et du Barrois et où le duc, entraîné par son gendre, se rapproche de Charles VII. Les faits sont bien connus et convenablement exposés, encore qu'on eût souhaité un peu plus d'éclat au récit et plus de forme littéraire. Un chapitre passable sur les institutions complète le travail. Peut-être dans la conclusion l'auteur se montre-t-il trop optimiste ; il est indulgent à son duc ; il le reconnaît « consciencieux, ferme et intelligent » ; il déclare son règne « honorable » ; mais il ferme trop les yeux sur la violence du prince, ses brigandages, ses passions désordonnées, ses grossières superstitions, et il ne montre pas assez combien fut triste ce règne où la Lorraine fut exposée à toutes les dévastations et des Anglais et des Français et des écorcheurs de toutes nations. Mais, tel quel, le travail de M. Géant est considérable ; repris et complété, il donnera plus tard une excellente thèse de doctorat. Nous avons proposé la leçon suivante : *Les relations de Charles II avec la France depuis l'assassinat du duc d'Orléans jusqu'à la fin du règne* (novembre 1407-janvier 1431). Nous devons reconnaître que le candidat s'est un peu perdu dans le long récit de l'affaire de Neufchâteau et qu'il n'a pas su bien proportionner les diverses parties de son sujet. Pressé par l'heure, il n'a pu insister assez ni sur le titre de connétable donné à Charles II en 1418, ni sur les relations du duc avec Jeanne d'Arc ; mais nous avons tenu à récompenser son travail très sérieux, ses recherches nombreuses, en lui attribuant, à lui aussi, la note 6 1/2, soit, avec coefficient 6 : 39.

Comme position de thèse d'histoire, le candidat devait répondre à cette question : *Dangeau a-t-il eu des idées personnelles et lesquelles ?* Les dix-huit volumes compacts du journal que ce grand seigneur a tenu pendant si longtemps et si soigneusement ont-ils vraiment été écrits, comme ils semblent l'être, avec leurs allures sèches de procès-verbal, sans passion d'aucune sorte ? Il n'était pas aisé de s'en rendre compte, et la lecture seule du journal réclamait un long travail qui n'allait pas sans ennui. A la discussion, M. Géant a prouvé qu'il avait fort bien su s'y prendre. Le choix qu'il a fait de certains passages pour les examiner de plus près était intelligent. La question des réticences de Dangeau a été finement comprise et exposée. Aux objections qui lui ont été faites, le candidat a su répondre vite et avec clarté. Le sujet était bien compris et bien étudié. Epreuve bien satisfaisante, qui a obtenu la note 7 1/2, avec le coefficient 2 : 15.

En géographie, M. Géant devait discuter un sujet analogue à celui de M. Dantzer, mais appliqué à une autre province : *La décentralisation administrative d'après les données géographiques en Bretagne.* Nous ne pouvons que répéter ici ce qui a été dit plus haut : le sujet a été bien étudié, la vraie méthode pour traiter ces questions comprise ; mais le candidat n'a point abouti à des conclusions nettes ; son effort a été plus méritoire dans l'analyse que dans la synthèse. Note 6 1/2, avec coefficient 2 : 13.

M. Géant devait préparer, pour son explication, un certain nombre de chapitres du livre II des *Annales* de Tacite, et il a expliqué le chapitre 75. Il n'a pas vu toutes les difficultés de son texte et n'a pas suffisamment recherché, dans Tacite même, pour les grouper et les exposer systématiquement, les éléments du commentaire. Note 5 1/2. En bibliographie, il a énuméré avec exactitude les principaux manuels de bibliographie universelle rétrospective, insistant, comme il convenait, sur ceux dont il disposait aux bibliothèques de Nancy et prouvant qu'il les avait maniés. Note 7 1/2. La paléographie, qu'il avait présentée en seconde ligne comme science auxiliaire, lui a valu un supplément de 3 points. Il a lu avec aisance le diplôme de Charles V confirmant ses fiefs à Jean de Montfort (*Musée des Archives départementales*, n° 116), et avec un peu plus d'hésitation la lettre de l'official de Tarentaise au curé de Micussy (même recueil, n° 120), qui renferme des sigles nombreux. Ses réponses sur la couleur de la cire des sceaux royaux ont été passables. M. Géant a obtenu un total de 83 points et a été reçu avec la mention *assez bien.*

En somme, l'examen a été des plus honorables. Les deux candidats ont présenté de bons mémoires et répondu fort convenablement aux diverses épreuves orales. Nous veillerons toujours à ce que nos règlements soient observés de façon très stricte, et nous garantissons l'aptitude scientifique des étudiants qui ont obtenu le diplôme d'études supérieures devant notre Faculté.

LICENCE ÈS LETTRES — Les épreuves pour la licence ès lettres ont commencé le vendredi 15 novembre et ont été closes le mercredi 20. Les sujets suivants ont été proposés aux candidats :

## 1° Épreuves communes.

### a) *Dissertation française.*

A. Pascal a dit : « Toute la suite des hommes pendant le cours de tant de siècles doit être considérée comme un même homme, qui subsiste toujours et qui apprend continuellement ; d'où l'on voit avec combien d'injustice nous respectons l'antiquité dans ses philosophes. Ceux que nous appelons anciens étaient véritablement nouveaux en toutes choses et formaient l'enfance des hommes proprement.

« Et comme nous avons joint à leurs connaissances l'expérience des siècles qui les ont suivis, c'est en nous que l'on peut trouver cette antiquité que nous révérons dans les autres. »

Vous ferez le commentaire et la critique de ce passage, en vous attachant à rechercher surtout si la conception de Pascal, en admettant qu'elle soit juste, l'est également pour les œuvres d'imagination (beaux-arts et littérature) ; pour les sciences philosophiques et morales ; pour les sciences proprement dites.

B. « André Chénier, écrit M. Faguet, apparaît dans le XVIII<sup>e</sup> siècle comme un isolé.....

« Est-ce un précurseur ? Est-ce un retardataire ? A coup sûr, c'est un fourvoyé dans son siècle.

« On dirait un homme de la Pléiade né en retard. »

Vous discuterez et critiquerez ce jugement, en essayant de répondre aux questions qu'il pose et suggère.

C. On trouve dans Joubert (*Les Métaphysiciens*, XXIV) ces deux lignes sur Malebranche : « Malebranche me semble avoir mieux connu le cerveau que l'esprit humain....

« Tout ricanement déplacé vient de petitesse de tête, et Malebranche en a de tels. »

Vous direz à quels passages de Malebranche Joubert fait allusion et vous discuterez son jugement, en vous appuyant plus particulièrement sur les chapitres de ce philosophe qui figurent à votre programme.

### b) *Dissertation latine.*

A. An veram Vercingetorigis effigiem proponat Cæsar in VII° *Commentariorum* libro, inquirendum.



B. Quamobrem Racinius Tacitum pictorem luculentissimum nuncupaverit, ad XV *Annalium* librum præsertim respicientes, explanabitis.

C. Meritone an injuria M. Tullius philosophiæ summam se amplexum esse gloriatus sit, demonstrandum.

Ou *Thème latin.* — Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains,* chapitre 11. *Depuis :* la même frayeur qu'Annibal porta dans Rome après la bataille de Cannes...., *jusqu'à :* combattre une armée qui avait vaincu tant de fois.

## 2° Épreuves spéciales.

1° **Licence littéraire.** — *a*) *Thème grec.* — Nicole, *l'Art de conserver la paix avec les hommes. Depuis :* C'est un défaut si visible que de s'emporter dans la discussion à des termes injurieux et méprisants qu'il n'est pas nécessaire d'en avertir. .., *jusqu'à :* et c'est ce que la sécheresse ne fait pas, parce qu'elle consiste proprement à ne le point faire et à dire durement les choses dures.

*b*) *Matières à option.* — *Littérature française.* — A. De la poésie scientifique dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle.

B. De l'influence anglaise sur le romantisme français, au théâtre (Shakespeare); dans le roman (Walter Scott); dans la poésie lyrique (lord Byron).

C. Le drame historique au XIXe siècle.

Ou bien : *Littérature latine.* — A. L'alexandrinisme à Rome à l'époque de Cicéron.

B. L'histoire sous l'Empire jusqu'à l'avènement de Nerva.

C. Quintilien, son œuvre, sa doctrine, son influence littéraire.

2° **Histoire**. — *Histoire du moyen âge.* — A. La royauté mérovingienne au VIe siècle. Le portrait de Chilpéric.

B. L'église mérovingienne au VIe siècle.

C. La lutte de Grégoire VII et de Henri IV.

3° **Allemand.** — *a*) *Thème allemand.* — Voltaire, *Le siècle de Louis XIV.* La bataille de Rocroi, *depuis :* le duc d'Enghien avait reçu, avec la nouvelle de la mort de Louis XIII, l'ordre de ne point hasarder la bataille...., *jus-*

*qu'à :* le duc d'Enghien eut autant de soin de les épargner qu'il en avait pris pour les vaincre.

Et *Version.* — Ricardo Huch, *Blüthezeit der Romantik.* Leipzig, 1899, p. 103-104, depuis : « *Insofern als das wachsende Selbstbewusstsein beständig mit Fragmenten...* » jusqu'à : *Je mehr der Mensch seinen Sinn fürs Leben künstlerich ausbildet, desto mehr interessirt ihn auch die Disharmonie, — wegen der Auflösung.* »

*b) Dissertation allemande.* — A. Don Carlos als politisches Drama.

B. Die Freundschaft Göthe's und Schiller's. Ihre Ursachen. Ihre Folgen für die beiden Dichter.

C. Heinrich von Kleist als patriotischer Dichter[1].

4° **Anglais.** — *a) Thème anglais.* — Molière, Chrysale à Bélise *depuis :*

..... c'est à vous que je parle, ma sœur.
..... Le moindre solécisme en parlant vous irrite...., *jusqu'à :*

Et dans ce vain savoir qu'on va chercher si loin,
On ne sait comme va mon pot, dont j'ai besoin.

Et *Version.* — *The young man. Depuis :* Travel in the younger sort is a part of education ; in the older, a part of experience...., *jusqu'à :* but only prick in some flowers of that he hath learned abroad into the Customs of his own country...

*b) Dissertation anglaise.* — A. General characteristics of the English Elezabethan drama.

B. Shakespeare's character-painting.

C. Story and characters in Goldsmith's Vicar of Wakefield.

1. Au mois de juillet dernier, les sujets suivants ont été donnés pour la dissertation allemande :

A. Ein Litterarhistoriker hat neuerdings folgendes Urteil über Lessing « Nathan » gefällt: « Rein als Dichtung gesehen, beweist « Nathan », wie nahe Lessing den Franzosen im Grund seines Herzens doch immer noch geblieben war : Voltaires « Mahomet » und « Zaire » ergeben ungefähr die poetische Atmosphäre der Dichtung, die als Ganzes sicher weniger deutschselbstständig ist als « Minna von Barnhelm » und « Emilia Galotti ». In wie weit lässt sich dies Urteil rechtfertigen ?

B. Der politische und soziale Idealismus in Schillers Juggenddramen.

C. In wie weit darf Heine ein « Romantiker » genannt werden ?

10 candidats s'étaient fait inscrire, dont 6 pour la licence ès lettres, 1 pour la philosophie (précédemment admissible), 1 pour l'histoire, 1 pour l'allemand et 1 pour l'anglais. 4 ont été éliminés après les épreuves écrites, 2 ajournés après les épreuves orales, 4 admis au grade.

Ce sont MM. Schmit, *lettres*, mention *assez bien;* M. Ruch, *histoire;* MM. Déplanques et Blanchet, *lettres,* avec la note *passable.* M. Ruch avait remplacé la seconde composition par un travail d'histoire ancienne.

---

Baccalauréat. — La session du baccalauréat s'est ouverte devant la Faculté des lettres de l'Université de Nancy le lundi, 4 novembre. Les candidats au baccalauréat classique ont composé en une série unique, le 4, à la Faculté des lettres ; les candidats à la deuxième partie et aux deux parties du moderne, le mardi 5. Les sujets suivants ont été proposés :

**Baccalauréat classique (2e *partie*).**

1° *Dissertation philosophique.* — A. De la réalité du monde extérieur.

B. Qu'est-ce que la matière?

C. Est-il certain que tout a une cause ?

2° *Sciences mathématiques.* — A. Théorie et pratique de la recherche du plus grand commun diviseur de deux nombres entiers par la méthode des divisions successives. Application aux nombres 276 et 84. Lorsqu'on divise deux nombres par leur plus grand commun diviseur, les quotients obtenus sont premiers entre eux.

B. Énoncer et démontrer la suite des propositions qui conduisent à la mesure du volume du parallélipipède rectangle et à celle du volume du parallélipipède quelconque.

C. Volume du tronc de pyramide à base triangulaire. Volume du tronc de pyramide à base quelconque.

Ou *Sciences physiques et naturelles.* — A. Air atmosphérique. Comment établit-on sa composition ? Sur quelles raisons s'appuie-t-on pour dire que c'est un mélange ?

B. Ammoniaque. Propriétés. Préparation. Sels ammoniacaux.

C. Chlore. Propriétés. Préparation. Usages.

**Baccalauréat classique** (*1re partie*).

*1° Composition française.*

A. — Développer et discuter, avec des exemples à l'appui, ce jugement de Sainte-Beuve sur La Fontaine : « La fable, pour La Fontaine, n'a été qu'un prétexte aux récits, aux contes, à la rêverie ; la moralité s'y ajoute à la fin comme elle peut. » (*Causeries du lundi.*)

B. — Dans son plaidoyer pour le poète Archias, Cicéron avait dit que « les lettres grecques sont connues de presque toutes les nations de l'univers, tandis que le latin ne dépasse pas les frontières, assez étroites, de la République romaine. » (*Græca leguntur in omnibus fere gentibus, latina suis finibus, exiguis sane, continentur.*)

Vous supposerez que le poète Archias, dans la lettre de remerciements qu'il adresse à Cicéron et où il lui exprime son admiration et sa reconnaissance, relève particulièrement ce passage de l'orateur romain ; avec des hommes comme Cicéron, les lettres latines n'auront bientôt plus rien à envier aux lettres grecques. Il souhaite et il prévoit leur magnifique développement de l'Orient à l'Occident ; le latin deviendra un jour la langue universelle de l'art, de la civilisation, de l'humanité.

Vous ferez la lettre d'Archias.

C. — Faites sommairement l'histoire de l'influence des littératures étrangères sur la littérature française aux xviie, xviiie et xixe siècles. Indiquez les auteurs et les œuvres que nos écrivains ont surtout imités, ou dont ils se sont inspirés, au théâtre, dans le roman et dans les divers genres de poésie.

*2° Version latine.*

L'INDE.

Terra lini ferax ; inde plerisque sunt vestes. Libri arborum teneri, haud secus quam chartæ, litterarum notas capiunt. Aves ad imitandum humanæ vocis sonum dociles sunt ; animalia invisitata ceteris gentibus, nisi invecta. Eadem terra rhinocerotas alit, non generat. Elephantorum major est vis quam quos in Africa domitant, et viribus magnitudo respondet. Aurum flumina vehunt, quæ leni modicoque lapsu segnes aquas ducunt. Gemmas margaritasque mare litoribus infundit ; neque alia illis major opulentiæ causa est, utique postquam vitiorum commercium vulgavere in exteras gentes.

Ingenia hominum, sicut ubique, apud illos locorum quoque situs format.

Corpora usque ad pedes carbaso velant ; soleis pedes, capita linteis vinciunt ; lapilli ex auribus pendent ; brachia quoque et lacertos auro illi colunt quibus inter populares aut nobilitas aut opes eminent. Capillum pectunt sæpius quam tondent, mentum semper intonsum est. Regum tamen luxuria, quam ipsi magnificentiam appellant, super omnium gentium vitia.

Cum rex semet in publico conspici patitur, turibula argentea ministri ferunt, totumque iter, per quod ferri destinavit, odoribus complent. Aurea lectica, margaritis ornata, recubat ; distincta sunt auro et purpura carbasa quibus indutus est ; lecticam sequuntur armati corporisque custodes, inter quos ramis aves pendent, quas cantu seriis rebus obstrepere docuerunt. Regia auratas columnas habet : totas eas vitis auro cælata percurrit, aviumque quarum visu maxime gaudent argenteæ effigies illa opera distinguunt. Regia adeuntibus patet, cum rex capillum pectit atque ornat ; tunc responsa legationibus, tunc jura popularibus reddit.

(Quint. Curt., VIII, 9, 15.)

**Baccalauréat moderne** (*2e partie*)

*Dissertation française* (mêmes sujets que pour le classique : 2e partie).

**Baccalauréat moderne** (*1re partie*).

1° *Composition française*.

A. Cherchez pour quelles raisons nos grands auteurs tragiques du xviie siècle n'ont pas puisé dans l'histoire de France et notamment dans le moyen âge les sujets de leurs pièces. Pourquoi se sont-ils attachés presque exclusivement à l'antiquité ? Notre histoire nationale eût-elle pu leur fournir la matière de belles tragédies ?

B. On sait que Molière avait été le condisciple du prince Armand de Conti au collège de Clermont. Au cours de sa première tournée en province, dans le Midi de la France, à la tête de sa troupe, Molière retrouva le prince alors gouverneur de Languedoc. Armand de Conti offrit vainement au jeune comédien-directeur de l'attacher à sa personne en qualité de secrétaire et de le soustraire ainsi à toutes les tribulations de sa vie errante et hasardeuse. Vous supposerez une lettre adressée par Molière au prince en 1657.

1° Remerciements. Molière apprécie comme il convient l'honneur qui lui est fait et les avantages de la situation qui lui est offerte.

2° Mais il ne saurait renoncer au théâtre pour lequel il a déjà tout quitté. Sa vocation est la plus forte : jouer, observer, peindre à son tour les ridicules et les vices, voilà son plaisir, sa passion, son ambition.

**3° Il a des plans, des projets, des vues déjà bien arrêtés ; il traversera sans doute une crise de misères et de difficultés. Mais qui sait ? Il finira peut-être bien par arriver à la fortune et surtout à la gloire.**

C. Parallèle de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau.

### 2° *Langues vivantes.*

#### *Thème allemand ou anglais.*

Parmi les grandes villes d'Allemagne, Nürnberg est une de celles qui ont le mieux gardé l'aspect des vieilles cités libres où, pendant le moyen âge, s'était concentrée toute la vie industrielle, artistique et scientifique du pays. La ville, que la Pegnitz divise en deux parties à peu près égales, est encore ceinte de ses vieux murs ; mais des jardins maraîchers et des massifs de verdure (trad. épais feuillage) remplissent les fossés... De puissantes tours rondes s'élèvent au-dessus des portes, et, sur la butte la plus haute de la ville, se dressent les tours inégales et les constructions massives du château fort qui fut le palais des empereurs d'Allemagne.

#### *Version anglaise.*

Could I transport myself with a wish from one country to another, I should choose to pass my winter in Spain, my spring in Italy, my summer in England and my autumn in France. Of all these seasons, there is none that can vie with the spring for beauty and delightfulness. It is among the seasons of the year what the morning is among the divisions of the day, or youth among the stages of life. The English summer is pleasanter than that of any other country in Europe, because it has a greater mixture of spring in it. The mildness of our climate, with those frequent refreshments of dews and rains that fall among us, keeps up a perpetual cheerfulness in our fields.

#### *Version allemande.*

Ein empfindlicher Nachteil für die Gegenwart ist nun freilich die ausserordentliche, gerade durch die Fortschritte der Chemie sehr gesteigerte, Verfälschung der Nahrungsmittel. Mehl, Zucker, Milch, Butter, Honig, Kaffee, Thee, Chokolade, Bier, Wein, Gewürze, alles kann verfälscht werden. Aber wenn dieses Treiben auch sehr zugenommen hat, so hat es doch früher nicht gefehlt. Zwei Dinge, die heute am meisten gefälscht werden, Wein und gemahlene Gewürze, wurden schon vor Jahrhunderten



genau so behandelt. Und mit den Kolonialwaren hat der Krämer der Grossväterzeit sicherlich recht vielen Betrug verübt. Uberdies haben wir einen Schutz, den unsere Voreltern nicht hatten, nämlich eine ausgedehnte Nahrungsmittelpolizei, die, wie alle hygienischen Massnahmen der neueren Zeit, bereits ausserordentlich segensreich gewirkt hat.

Le tableau suivant nous donne la statistique de ces quatre examens :

| Proportion pour 100 des admis au grade. | Baccalauréat. | Nombre des candidats | | | Résultats des examens. | | | Mentions. | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Inscrits. | Défaillants. | Présents à l'examen. | Éliminés après l'épreuve écrite. | Ajournés après l'épreuve orale. | Admis au grade. | Très bien. | Bien. | Assez bien. | Passablement. | Total. |
| 45 | Classique (1re partie) . . . . . . . . . . | 144 | » | 144 | 43 | 35 | 66 | » | » | 10 | 56 | 66 |
| 64 | — (2e partie) lettres-philosophie. | 35 | 1 | 34 | 7 | 5 | 22 | » | » | 7 | 15 | 22 |
| 31 | Moderne (1re partie) . . . . . . . . . | 63 | » | 63 | 26 | 17 | 20 | » | » | 3 | 17 | 20 |
| 87 | — (2e partie) lettres-philosophie. | 8 | » | 8 | » | 1 | 7 | » | » | 2 | 5 | 7 |

*Le Gérant,*

Ch. Pfister.

# L'ÉCOLE DE HEIDELBERG

ET LE

# PREMIER ROMANTISME ALLEMAND[1]

Sur les bords du Neckar, à mi-hauteur de la colline et dominant la petite ville que longe le fleuve, s'élève le château de Heidelberg. L'ancienne et princière demeure des électeurs palatins est aujourd'hui presque entièrement en ruines ; elle n'en reste pas moins le vestige parlant d'un passé de gloire et de richesse. Tout autour, la végétation est abondante ; des arbres poussent dans les cours seigneuriales, un lierre dense tapisse les murailles démantelées, et certaines parties du château particulièrement fines et ciselées surgissent comme des fleurs d'architecture de cette frondaison merveilleuse.

Du bord des terrasses on aperçoit les toits serrés de Heidelberg et, au milieu, le clocheton de la vieille université, dont la fondation remonte à cinq siècles. A droite et à gauche du Neckar s'étagent des collines aux pentes douces, couvertes de forêts, tandis que vers l'ouest s'ouvre l'immense plaine de Manheim dont, par les beaux jours, on distingue les dômes et les clochers.

Le pays est prospère et riant. En automne on vendange le vin du pays, et les crus du Palatinat jouissent d'une gloire

1. Leçon d'ouverture du cours public de 1901-1902.

ancienne. Au printemps le versant occidental des collines est couvert de fleurs. Ce sont les arbres à fruits qui répandent leur neige sur cette célèbre « Bergstrasse » qui va de Karlsruhe à Darmstadt. L'été venu, des bandes d'étudiants remontent la vallée qu'a chantée le poète Scheffel et font de joyeuses excursions dans les replis du « Odenwald », semés de ruines féodales.

S'il est un coin de l'Allemagne qui mérite l'épithète de *romantique,* que les Allemands emploient volontiers pour caractériser un site pittoresque où la nature et les choses portent au rêve, c'est Heidelberg. Et c'est là aussi que vint s'établir, il y a près de cent ans, un groupe de poètes, remplis des mêmes enthousiasmes, respectueux évocateurs d'anciennes légendes, très épris d'art, et soucieux de répandre et de consacrer en Allemagne cette forme nouvelle de beauté littéraire qui s'appela le romantisme.

On a désigné leur groupe sous le nom d'École d'Heidelberg. Les deux chefs de file étaient Clément Brentano et Achim d'Arnim. Peu goûté aujourd'hui et souvent méconnu, Clément Brentano est une des figures les plus curieuses du romantisme allemand; une nature décevante, infiniment impressionnable, à la fois chagrine et espiègle, altérée d'affection et amèrement sarcastique. Toute sa vie, il chercha en dehors de lui un point d'appui moral que lui refusait la mobilité de son caractère ; il finit par le trouver dans un catholicisme mystique et maladif. Styliste de goût d'ailleurs et parfois lyrique excellent.

Tout autre est Arnim : gentilhomme de bonne race, il garda toujours quelque chose d'altier, mais sans raideur. C'était une nature franche, exempte de soubresauts, sérieuse sans tristesse. Grand travailleur et bon historien, on découvre souvent en lui un psychologue délié ; mais il est inégal. Il montra très tôt, comme Brentano, une vive sympathie pour la poésie populaire, sans se soucier, du reste, d'apporter à l'étude des textes la science d'un philologue.

Il fut pour Brentano un ami sûr et bienfaisant. La corres-

pondance des deux poètes témoigne d'une admirable confiance réciproque. Elle accuse en même temps l'extrême différence de leurs caractères : le romantisme a connu de ces intimités inattendues.

Arnim et Brentano étaient installés depuis peu à Heidelberg quand Joseph Görres se joignit à eux. Görres est avant tout un lutteur et certainement une des physionomies les plus animées de la période romantique. Polémiste infatigable durant sa vie entière et jacobin tapageur pendant sa jeunesse, il fut dégoûté de la Révolution française par Bonaparte, en qui il pressentit Napoléon. Enthousiaste et épris d'idéal comme Brentano, mais avec plus de fougue et d'élan, il sombra dans le mysticisme et finit aux pieds de la Madone.

Tels sont les hommes. Auprès d'eux quelques figures de femmes se dessinent, attachantes, parfois douloureuses.

C'est d'abord Sophie Mereau, qu'épousa Clément Brentano, après l'avoir aimée longtemps, et qu'il perdit si tôt. Affectueuse et intelligente, elle répandait un charme discret. Savigny l'avait surnommée « la poésie ». C'est surtout Bettina, la sœur de Brentano et plus tard la femme d'Arnim ; un singulier mélange de deux natures différentes, élève de Sophie Laroche, la fiancée de Wieland, sa grand'mère, et par elle toute remplie de l'esprit du XVIII[e] siècle, rationaliste, sceptique, amoureuse de clarté ; et, d'autre part, sœur de Clément le fantaisiste, romantique à sa manière, indépendante et d'imagination prodigieusement active, aimant et cultivant tous les arts, tour à tour compositeur, peintre et sculpteur, ce qui ne l'empêche pas d'exceller aux travaux à l'aiguille. Elle se passionne pour Beethoven, ce qui est une originalité alors, et à vingt ans s'éprend de Gœthe sexagénaire. A quinze ans, elle est la conseillère de son frère Clément, plus âgé qu'elle de dix années. — De mysticisme : nulle trace.

Et, de nouveau, voici un paradoxe de l'amitié : Bettina a pour confidente Caroline de Günderode, la chanoinesse romantique qui vit dans le monde des rêves : une passionnée et une

mystique, follement éprise de l'archéologue Creuzer qu'elle aima jusqu'à en mourir. Günderode est l'antithèse de Bettina. Elles forment les deux extrêmes de cette société bariolée où elles vivent — le rouge et le violet de l'arc-en-ciel romantique — et elles s'aiment de tout leur cœur.

Ce sont là les personnalités saillantes du groupe, celles qui jouèrent les premiers rôles. Tout autour se rangent des collaborateurs de moindre importance, poètes et artistes ou professeurs à l'Université. Arnim et Brentano entretenaient de plus d'excellentes relations avec quelques amis du dehors, d'un précieux concours, tels que le grave et consciencieux juriste Savigny et les frères Grimm dont la gloire naissait à peine.

On a souvent désigné l'École de Heidelberg sous le nom de deuxième romantisme. Cette expression est trop générale. Il y eut plusieurs groupes qui agirent parallèlement et qui pourraient avec autant de raison revendiquer ce titre. Dans tous les cas, tous ces groupes relèvent d'une première école, une celle-là, qui fonda et baptisa officiellement le romantisme en Allemagne. Que fut-elle?

Chez nous, le mot de romantisme éveille dans l'esprit des idées de combats artistiques et littéraires. On se rappelle les audaces de langage de Victor Hugo dans la préface de *Cromwell* et surtout les grandes journées de l'Odéon aux premières d'*Hernani*. Nous gardons la vision d'une salle en ébullition où l'amphithéâtre est militairement occupé par les jeunes romantiques, rapins et poètes en pourpoints à brandebourgs, couronnés de chevelures mérovingiennes et clamant leur enthousiasme, pendant que les petits bancs et les fruits trop mûrs voltigent par-dessus les fauteuils d'orchestre où siège l'académie.

La lutte est tumultueuse et enfantine. On se bat à propos d'un enjambement audacieux ou sur la question de savoir si « Racine est un polisson »! Mais on se bat avec une incroyable ferveur. C'est la révolte violente contre les règles consacrées. La jeune poésie brise ses fers et proclame la fin

de l'ancien régime : une prise de la Bastille dans le domaine littéraire.

Rien de tel à l'apparition du romantisme conscient en Allemagne. Il n'y eut point, en Allemagne, de prise de la Bastille, pas plus en littérature qu'en politique. L'avènement du romantisme se présente sous un aspect calme et sûr de soi. Une préface grandiloquente et une représentation tapageuse avaient été les parrains du romantisme français. En Allemagne, c'est un cours public, fait à l'Université, par un philologue, poète à ses heures.

Ce porte-parole du romantisme allemand, celui qui pour le monde entier consacra le nom de la nouvelle école, est August-Wilhelm Schlegel.

A. W. Schlegel est avant tout un homme du monde. Il est courtois, aimable, au besoin chevaleresque. Si, comme critique, il se montre audacieux, il reste toujours correct dans la forme. Son élégance est impeccable. Qu'on se rappelle le portrait qu'en traça Henri Heine, en souvenir des cours d'esthétique que fit Schlegel à l'Université de Bonn, alors que Heine était son disciple.

Heine, non sans méchanceté et avec un anachronisme voulu, raconte quelle idée, étant tout jeune, il se faisait d'un poète allemand. Il se le représentait mal vêtu, la veste déchirée aux coudes, composant des pièces de circonstance pour baptêmes et pour mariages et passant la nuit au clair de lune, étendu le long du trottoir, après s'être consolé de ses misères avec beaucoup de mauvais alcool. Mais Schlegel ! Quelle révélation ! En le voyant face à face, Heine éprouva le frisson de respect que provoquent les spectacles inoubliables. A. W. Schlegel portait des gants glacés et des habits à la dernière mode parisienne. Il sentait l'eau de mille-fleurs et parlait, avec une grâce exquise, entre deux chandeliers d'argent, tandis que son domestique en livrée mouchait solennellement les chandelles.

Sans doute il faut, dans ce portrait, faire la part de la malice. Mais le fond reste vrai. M^me^ de Staël, dont Schlegel fut l'hôte

et l'ami, souligne aussi cette perfection de forme, cette bonne tenue qui ne se dément jamais. Schlegel est un esprit pénétrant et clair, d'une ironie souvent acérée, mais exempt de passion. Il chérit la mesure : c'est le contraire d'un révolutionnaire à fracas.

C'est à l'Université de Berlin, de 1801 à 1804, qu'il exposa la nouvelle doctrine. Elle est le reflet de ses méditations antérieures et surtout de ces longues conversations qu'avait eues A. W. Schlegel à Iéna avec son frère Friedrich et les poètes de la première école romantique, Novalis, Tieck, etc. Et là encore, comme plus tard à Bonn, l'expression et la pensée ont, même dans l'attaque, un caractère de majesté tranquille.

La doctrine romantique est sereine d'aspect, et il était naturel qu'il en fût ainsi en Allemagne. On a remarqué que dans la préface de *Cromwell* c'est la partie négative, celle qui détruit, qui est la meilleure. C'est la révolte contre les règles étroites et la doctrine du classicisme français aux XVII[e] et XVIII[e] siècles qui est légitime ; et elle est violente, parce que Victor Hugo et ses alliés s'insurgent contre ce qui les précède directement et les entoure, contre une puissance encore incontestée. En Allemagne une pareille lutte n'était plus nécessaire, au moment où le romantisme proclama ses droits.

C'est qu'il faisait suite à toute une période de combat, où la victoire était déjà restée aux novateurs. Quand le romantisme se présenta, le terrain était aplani.

Si l'on voulait comparer le romantisme français à une école ou à un mouvement analogue en Allemagne, il faudrait le mettre en parallèle avec les poètes de la période dite « de lutte et d'assaut » (*Sturm und Drang*). Ce mouvement insurrectionnel remplit le dernier tiers du XVIII[e] siècle ; il est particulièrement actif pendant les années 1770 à 1790.

Les poètes de cette époque sont aussi d'irréconciliables révoltés. A l'exemple de Lessing et de Klopstock ils s'élèvent avec véhémence contre le classicisme des XVII[e] et XVIII[e] siècles, c'est-à-dire contre le goût français qui fait prime en Allemagne

jusqu'à Lessing. Ils repoussent toute règle et idolâtrent Shakespeare. Ils aiment follement la nature et vont rêver dans les bois, au clair de lune. Ils proclament les droits du sentiment, qu'avait revendiqués Klopstock ; et c'est peut-être là la plus grande originalité de l'auteur de la *Messiade*. Ils vont même jusqu'à la sensiblerie, un mal du temps, et répandent plus de larmes que n'en versa jamais Lamartine.

Voilà quels seraient les insoumis emportés et tendres qu'on pourrait comparer à nos romantiques. Ils ne forment pas, à proprement parler, une école consciente, mais provoquent un audacieux mouvement d'émancipation littéraire qui, du reste, fournit de très grandes œuvres. *Werther, Götz von Berlichingen,* le premier *Faust* de Gœthe, les *Brigands* de Schiller, les Ballades populaires de Bürger datent de cette époque. Toutes ces œuvres ont précédé de vingt ans le romantisme allemand organisé et officiel.

Le romantisme allemand n'est donc pas une rénovation inattendue et particulièrement hardie. Il n'est pas un point de départ ; il est au contraire un terme d'aboutissement et presque le commencement de la décadence. La préface de *Cromwell* précède, en France, les grandes œuvres révolutionnaires ; le cours de Schlegel à l'Université de Berlin leur succède, en Allemagne. Il en synthétise l'esprit et s'inspire déjà de résultats acquis. De là son calme.

La conception du romantisme, telle que A. W. Schlegel la présente, a ceci d'original qu'elle est avant tout une conception historique. La théorie est déjà comprise dans l'étymologie. On appelle *romane* la langue — et c'est plutôt un dialect — issue de la fusion du bas latin avec l'idiome des Germains envahisseurs. On appelle période romane, société romane, celle qui provient de cette union du monde latin finissant et déjà chrétien et des conquérants venus de l'Est, Francs ou autres, peuplades d'origine germanique.

Les *romans* ou *romances* forment, dit Schlegel, la production poétique de cette époque. Le mot *romantique* vient de là.

Or, toute la société moderne, ajoute-t-il, dérive de ce mélange intime des éléments latins en décomposition avec les peuplades orientales qui ont renouvelé l'Europe. Partant, la société moderne tout entière est romantique. Elle est romantique depuis l'époque des grandes invasions et le romantisme remonte à quinze siècles.

On voit combien une telle théorie dépasse en ampleur la querelle des trois unités. Schlegel tire de sa doctrine la légitimité même du romantisme. Il est légitime parce qu'il est le résultat d'un grand mouvement social. On ne saurait faire qu'il ne soit pas ; pas plus qu'on ne saurait nier l'écroulement du monde romain et de la civilisation hellénique ; pas plus qu'on n'empêchera le christianisme d'avoir triomphé et l'invasion franque d'avoir eu lieu. Le romantisme est un fait historique. S'emporter contre lui est superflu.

Le rôle du critique est par suite nettement indiqué. Il doit révéler aux poètes quelle est la voie que l'histoire leur trace. Il doit analyser les caractères intimes de cette société nouvelle, qui repose sur la communion du monde germain à ses débuts et du monde latin épuisé ; et si le poète veut faire œuvre durable il doit se soumettre à ces caractères et les consacrer dans ses ouvrages.

L'erreur du classicisme français au XVII^e siècle est, selon Schlegel, de n'avoir pas connu cette conception historique ou de n'en avoir pas tenu compte. Il a voulu faire revivre l'antiquité latine et grecque dans une société chrétienne, en partie germanique et celte qui n'était plus faite pour l'antiquité. Le classicisme français est une fleur d'importation, une fleur de serre, incapable de se développer par elle-même ; elle ne sort pas du sol même où on la cultive. Mais la poésie ne doit pas être une plante de serre chaude. Elle doit enfoncer profondément ses racines dans la terre où elle a germé et étendre ses branches à découvert sous le ciel natal.

Le classicisme français est une imitation ; par suite il consacre des règles traditionnelles, un canon poétique. S'il ne s'y

soumettait plus, il cesserait d'être une imitation fidèle ; il s'alimenterait d'éléments originaux et indigènes et en mourrait. De là la rigidité de ses prescriptions.

Pour combattre cette erreur, Schlegel préconise la connaissance intime de la société nouvelle ou romantique, et en analyse finement les caractères distinctifs en les opposant à ceux du monde antique. Mme de Staël a fidèlement résumé cette étude dans son ouvrage de *L'Allemagne*.

Le génie ancien est « plastique » ; il aime les contours nets, la ligne pure. Le génie moderne est « pittoresque » ; c'est dire qu'il aime la multiplicité des couleurs. Il est divers et nuancé. « Les anciens, dit Mme de Staël, avaient en quelque sorte une âme corporelle. » Les modernes tiennent à l'âme plus qu'au corps ; au sentiment plus qu'à la raison. L'architecture grecque satisfait les besoins d'ordre de notre raison ; la peinture, spécialement la peinture des primitifs, vaut surtout par le sentiment. Les anciens passent leurs journées sur la place publique ; ils ont une vie tout extérieure. La société moderne, née du christianisme et de l'invasion des peuplades rêveuses et plus silencieuses du Nord, se replie volontiers sur elle-même. Elle a le goût de la réflexion. L'individu descend dans les profondeurs de soi-même et des choses ; il en cherche l'âme.

Il apparaît ainsi un deuxième panthéisme qui s'oppose à celui de l'antiquité et s'exerce en sens inverse. L'antiquité donne un corps à la pensée, il la revêt de formes éclatantes et concrètes. La pure intelligence, mère de toute culture, c'est Athèna dotant l'Attique de l'olivier. La virginité mystérieuse, immaculée comme le croissant des nuits sereines et craintive comme le gibier au fond des bois, c'est Arthemis, la chasseresse. La fécondité profonde des eaux et la grâce souriante de leur écume bondissante, c'est Aphrodite-Anadyomène. Les romantiques ont renversé la formule ; ils ont donné de l'âme aux choses. Le panthéisme antique est anthropomorphique ; les dieux y deviennent hommes. Le panthéisme des romantiques

est un panthéisme naturaliste : ils divinisent la nature ; ils en font un symbole de la pensée.

Ce goût de la réflexion fait des romantiques des chercheurs ; il leur donne à tous cette qualité dominante : une curiosité aiguë.

Et ceci est d'une importance capitale pour les destinées de la poésie. Son cadre s'en trouve brusquement élargi. Le romantique veut connaître la poésie de tous les peuples qui ont existé ; il ne méprise pas les Grecs, mais il ne s'y arrête pas ; il remonte jusqu'aux Hindous. Il découvre le charme des poésies primitives, des vieilles légendes germaniques et celtiques ; et ses recherches le conduisent à fonder la mythologie. Herder en cela prépare directement le romantisme. La critique elle-même se transforme. Avec Schlegel elle cesse d'être aride et connaît l'admiration ; elle est émue. Le critique doit étudier avec amour les poètes dont il parle ; il doit se transporter, par la pensée, dans les temps et les lieux où ils ont chanté pour les comprendre et les apprécier dignement.

Cela est logique. La société moderne est à son origine déjà internationale. Son caractère propre est de représenter la fusion de beaucoup de races différentes. Elle pourra donc être sympathique à l'esprit de chacune. Schlegel ajoute même qu'à ce propos l'Allemagne bénéficie d'une situation privilégiée. Elle ne forme pas, au moment où il parle, de nationalité une ; elle ne possède pas encore de littérature très riche ni surtout très ancienne. Elle sera donc mieux faite qu'aucune autre pour comprendre la pensée du monde entier. Elle s'y adaptera ; elle saura expliquer et traduire. Elle fondera l'universalité de l'art et ce sera là son originalité *nationale*. Les Allemands seront les rouliers de la littérature universelle.

Un deuxième effet de cette curiosité romantique est le goût de la science que manifestent la plupart des écrivains d'alors. Ce serait un grand tort de croire que les poètes romantiques furent les ennemis du savant et de l'historien. Mais ce qu'ils aimaient, c'étaient les sciences concrètes. Ils se passionnaient pour les problèmes de la nature. Schelling en tira toute une

philosophie. L'électricité et le magnétisme étaient à l'ordre du jour. Un infini nouveau s'ouvrait à l'imagination. Novalis s'y plongea avec délices. Là encore le romantisme s'oppose à la pensée grecque de la grande époque. Cet enthousiasme pour les sciences du concret et l'immensité mystérieuse de leur domaine est caractéristique; il s'accompagne d'une certaine antipathie pour les mathématiques. Le génie grec est géomètre; le génie romantique est physicien.

A ce deuxième caractère de l'esprit romantique se rattache un troisième, qui en dérive. Le romantique aime le mystère. Il se donne pour mission de pénétrer dans les arcanes des choses. On a souvent proposé comme symbole du romantisme la fleur bleue, nostalgique et couleur de rêve. Peut-être serait-il plus exact de symboliser le romantique sous les traits du mineur. Novalis s'est intéressé à la vie des mines avec une ferveur qui ne tient point du hasard. Le mineur est par excellence le chercheur patient et laborieux. A la lumière discrète de sa lampe menue, il descend aux entrailles de la terre et en épie les secrets... Le romantique aime le demi-jour, la nuit où ne passent que des lueurs rares. Ce n'est pas qu'il se refuse à y voir clair; il est beaucoup trop curieux pour se résoudre aux ténèbres complètes. Mais il prétend voir mieux et plus au crépuscule, dans la pénombre; car alors il voit avec les yeux de l'esprit. Son attention s'affine dans la paix de l'obscurité diaphane. Il s'y attarde à écouter la vie des choses.

Et comme il s'aventure avec recueillement dans les replis les plus cachés de la nature, il aime aussi à descendre en soi, jusqu'à ces profondeurs inaccessibles où ne règne plus la conscience claire. Il a découvert la poésie de l'inconscient; mais il s'y attache surtout à l'instant où la conscience claire y pénètre. Le passage de l'inconscient au conscient, le trait d'union du moi clairvoyant et du moi obscur, le crépuscule de l'âme, c'est son heure préférée. Le système de Fichte n'a pas d'autre origine. Herder précéda ici encore le romantisme, lorsqu'il vanta la majesté du devenir.

Le génie grec prise la stabilité calme, qui se résout en harmonie. Le génie romantique cherche l'évolution, souvent douloureuse, et ne repousse pas la dissonance.

Le goût de l'indicible, du mystère de la pensée et de la nature, l'étude passionnée de ce qui dépasse le simple phénomène naturel, le penchant au symbolisme métaphysique font que le romantisme est religieux. Sa méthode d'investigation est faite plus souvent de pressentiments que de déductions logiques. Ses soi-disant découvertes ont le caractère de la révélation ; elles s'expriment en aphorismes qui frisent l'acte de foi et où le cœur surtout trouve son compte. Voilà pourquoi le romantisme allemand sera volontiers catholique.

Le poète qui résume en soi tous ces caractères, basés sur la composition même de la société moderne, est, aux yeux des romantiques, un être privilégié. Il remplit un véritable sacerdoce. Il est historien, savant, en communication directe avec la nature. C'est un voyant et un magicien. Il transfigure le monde et lui donne une beauté nouvelle : il poétise la vie. Pour le romantique, la poésie n'est pas un métier, elle est la vie même.

Mais combien atteignent à cette poésie supérieure ? Elle est peu accessible et ne cherche pas à l'être. Elle est réservée aux initiés et reste inabordable au simple bon sens. De là le dédain et l'antipathie des romantiques pour deux genres d'esprit qui s'opposent à leur doctrine ou qui l'excluent : c'est d'abord l'esprit bourgeois dont le représentant est le « Philister », le profane, celui qui ne connaît pas les arcanes, dont la morale est vulgaire et les appétits mesquins. C'est ensuite l'esprit rationaliste, fils du XVIII<sup>e</sup> siècle français, adversaire de tout obscurantisme, libéral et au besoin démocrate. C'est l'adversaire le plus dangereux ; l'échec du groupe de Heidelberg en fournit une preuve éclatante.

Telle est dans ses grands traits la doctrine et tels sont les caractères généraux de ce premier romantisme allemand, dont A. W. Schlegel se fit l'apôtre. Il s'était formé surtout à Iéna,

par la collaboration des frères Schlegel, de Tieck et de Novalis, pour ne citer que les grands noms. Leurs organes avaient été, avant même que A. W. Schlegel eût commencé ses cours à Berlin, deux revues : *l'Athenæum* (1798-1800) et l'*Almanach des Muses de l'année 1802*. Puis le groupe cessa d'être une école fermée et unie ; il se dispersa. C'est le moment où apparaît le deuxième romantisme allemand.

Ce deuxième romantisme comprend plusieurs groupes ou écoles distinctes : en premier lieu, le nouveau groupe de Berlin, réuni autour du *Grüne Almanach,* publié par Chamisso et Varnhagen, depuis 1804. A. W. Schlegel se mit en relation avec ces nouveaux venus et bientôt les philosophes Fichte et Schelling, l'aimable conteur Fouqué, le dramaturge Werner se joignirent à eux ; puis le groupe de Dresde, avec Kleist et Ad. Müller pour chefs et le *Phöbus* pour organe ; enfin l'école de Heidelberg dont le journal fut l'*Einsiedler-Zeitung.* Plus tard, après la dissolution du groupe de Heidelberg, Arnim et Brentano vinrent s'installer à Berlin où Kleist se rendit à son tour. Si bien que le romantisme allemand sembla, pour un moment, uni de nouveau à Berlin autour de la nouvelle feuille publiée par Kleist : les *Berliner Abendblätter* (1810-1811).

Quelle est la place qu'occupe dans ce mouvement l'École de Heidelberg ? Elle n'est pas de tout point originale. Toute une partie de ses œuvres et de ses tendances ont un caractère déjà traditionnel. Nous y retrouvons la haine du « Philister », que Brentano prend particulièrement à partie ; le goût du mystère et de la pénombre si chère à Novalis ; le penchant à l'étrange et au maladif ; l'ironie romantique qui côtoie l'incohérence ; la mélancolie et la lassitude de vivre mêlée à la plus folle exubérance, comme il s'en rencontre tant d'exemples dans les romans de Tieck et les œuvres de Friedrich Schlegel.

Pareillement, la curiosité scientifique et historique, si vive pendant le premier romantisme, apparaît à nouveau chez Arnim et chez Görres. Enfin l'étude émue des vieilles légendes

et des chants populaires préconisée par Herder et Schlegel et cultivée par Tieck, est reprise avec plus d'ardeur que jamais par Görres, Arnim et Brentano.

Mais ici se révèle l'originalité de l'École. Les poètes de Heidelberg eurent une idée neuve et hardie ; ils firent de ce réveil de la poésie populaire une arme de combat, à portée sociale et politique. La grande distinction entre le second romantisme et le premier, c'est que le second est combatif.

Sans doute, malgré la sérénité de forme avec laquelle A. W. Schlegel avait présenté la doctrine du premier romantisme, il avait soulevé de nombreuses critiques. Mais c'étaient là des indignations en chambre. Ici, au contraire, éclate la lutte ouverte.

Il faut en chercher la raison dans les événements historiques qui accompagnèrent l'apparition du deuxième romantisme allemand, dans la situation désespérée de l'Allemagne, pendant les premières années du XIX[e] siècle. Le Rhin est occupé par les armées de la République et bientôt de l'Empire. Des provinces françaises s'étendent sur le territoire allemand et deviennent bientôt des royaumes. C'est l'époque d'Austerlitz, d'Iéna, de Wagram, c'est l'écrasement de l'empire allemand et l'anéantissement de la Prusse. C'est la police de Napoléon répandant partout la terreur.

La réponse fut le réveil du patriotisme allemand ; il s'étendit jusqu'aux poètes, et ce fut une grande nouveauté. Le premier romantisme était resté profondément indifférent en matière politique. Nous trouvons dans l'*Athenæum* des Schlegel des sentences comme celles-ci : « N'allez pas gaspiller dans la politique toute votre foi, tout votre amour ; réservez-les pour le monde divin de la science et de l'art ; consacrez le plus profond de votre âme à la sainteté de ce courant de feu qui s'appelle l'éternelle civilisation ! » Et ailleurs : « Ce ne sont pas Arminius et Wodan qui sont les dieux nationaux de l'Allemagne, mais l'art et la science. » Wackenroder, dans une lettre à Tieck, se moque du patriotisme qu'il considère,

chez ceux qui en font profession, comme une mode de mauvais goût, et Novalis proclame le cosmopolitisme de l'Allemagne.

Puis vinrent les revers et tout changea ; et ce fut l'indifférence politique qu'on mit à l'index. Kleist et Ad. Müller luttèrent à Dresde pour la cause de l'affranchissement. Leurs revendications étaient surtout d'ordre économique. Fichte combattit à Berlin, en philosophe ; Arnim et Brentano à Heidelberg, en poètes. L'ennemi commun c'était Napoléon, le représentant du goût français, du classicisme.

Arnim et Brentano eurent cette idée ingénieuse et qui pouvait être féconde de rappeler le peuple allemand à lui-même en lui montrant ce qu'il avait été pendant sa période de gloire. Et alors surtout se dressait devant eux, particulièrement évocateur et symbolique, le château de Heidelberg, avec ses tours massives du XV<sup>e</sup> siècle, ses ogives historiées, ses façades merveilleuses de style Renaissance, indices d'une prospérité passée. C'est cette grandeur du moyen âge allemand et de son XVI<sup>e</sup> siècle qu'il fallait faire connaître de nouveau à l'Allemagne du XIX<sup>e</sup> siècle, oublieuse de sa propre majesté. Et ce n'est pas seulement son antique splendeur seigneuriale qu'Arnim et Brentano résolurent de chanter, mais aussi l'activité poétique du peuple tout entier, son indépendance d'autrefois, son caractère chevaleresque. De là le recueil de chansons populaires qu'ils publièrent sous ce titre : « Le cor merveilleux de l'enfant » (*Des Knaben Wunderhorn*). En le livrant au public, ils disaient à l'Allemagne : « Voilà ce que tu as été ; redeviens toi-même ! » Une pareille tentative a toute la grandeur d'un appel au peuple.

Mais elle portait en soi un danger qu'Arnim et Brentano ne surent ou ne voulurent pas éviter. Et pour n'y avoir point pris garde ils faussèrent toute leur entreprise. Leur erreur fut non pas de rappeler à l'Allemagne ses époques glorieuses, mais de projeter tout son idéal dans le passé. Ils eurent cette illusion que l'âme du moyen âge pouvait et devait renaître

pour le plus grand bien de l'Allemagne. Ils révélaient ainsi leur ignorance profonde des exigences de la société moderne. Quoi qu'ils fissent, ils ne pouvaient biffer de l'histoire ce grand fait : la Révolution française, dont l'esprit avait envahi l'Europe. Si l'Allemagne devait se relever de sa défaite, ce n'était pas en se confinant dans le regret nostalgique d'un passé féodal, impossible à faire revivre. Malgré le bon vouloir des poètes de Heidelberg, le *Wunderhorn* ne pouvait être la réponse à Iéna.

Politiquement ils échouèrent. Littérairement ils laissèrent peu d'ouvrages accomplis ou durables. Ils exagérèrent les tendances intimes du romantisme. Le goût de ce qui est populaire et naïf conduisit à l'enfantin. Les *Märchen* de Brentano en sont trop souvent un exemple. Le penchant au mystère et au demi-jour provoqua le fantastique bizarre des nouvelles d'Arnim. Surtout la haine du rationalisme amenait, par une pente fatale, au mysticisme maladif d'un Görres, d'un Brentano, d'une Günderode. Et ce fut ce mysticisme catholique qui valut à l'école ses plus violents antagonistes; il déchaîna contre eux l'indignation turbulente et redoutable de Voss, l'ennemi juré de Rome, et l'opposition organisée de tous les libres esprits de Heidelberg. La polémique fut ardente. Le romantisme y succomba.

Arnim, Brentano, Görres échouèrent, à Heidelberg, par leurs exagérations mêmes et par la puissance de leurs adversaires. Ce sont là des raisons d'échec surtout locales. Il s'y joignit des raisons personnelles. La plupart des romantiques de Heidelberg, sauf peut-être Arnim, furent des natures trop incohérentes pour faire triompher les idées qui leur furent chères. Enfin, s'ils échouèrent devant le grand public de l'Allemagne; s'ils n'en provoquèrent pas la rénovation rêvée, c'est que, nous l'avons vu, leur principe même péchait par la base. Ils ont été hypnotisés par le passé et ont cru que la société du lendemain pouvait revenir aux sentiments des XIV[e] et XV[e] siècles. Mais cette société n'avait aucun goût pour de pareils

sentiments. Elle se défiait du sentiment lui-même, car elle avait conscience de besoins matériels nouveaux qui réclamaient des actes.

Les physiciens romantiques de Heidelberg, les poètes naturalistes aimaient les sciences en dilettantes ; ils en ont cherché la philosophie ; ils n'en ont pas aperçu la portée sociale. En s'intéressant à l'électricité, ils n'en ont pas compris la force ou deviné le rôle.

En s'adressant au peuple pour écouter sa poésie naïve et la lui réapprendre, ils n'ont pas saisi que ce peuple voulait être fait d'autre chose que de chanteurs ambulants.

Aujourd'hui le chemin de fer passe au pied du château de Heidelberg et envoie ses spirales de fumée jusqu'aux tours séculaires ; des bateaux à vapeur remontent le Neckar que sillonnaient jadis des barques lentes, et, là-bas, dans la plaine de Manheim se dressent les cheminées d'usines, révélant une activité nouvelle. — Une société dont les armes allaient être la locomotive et le dynamomètre n'avait plus que faire de romantisme.

Carle Bahon.







# ÉTUDE

SUR

# LA CRIMINALITÉ EN LORRAINE

D'APRÈS

## LES LETTRES DE RÉMISSION

## (1473-1737)

(*Suite*[1].)

---

## CHAPITRE V

### ATTENTATS CONTRE LES PERSONNES

**Assassinat. — Diffamation. — Duel. — Empoisonnement. — Excès de pouvoir. — Infanticide, avortement et suppression de part. — Lèse-majesté. — Meurtre et homicide par imprudence. — Subornation de témoins. — Usurpation de fonctions. — Violences.**

### I. — ASSASSINAT.

Sans être aussi fréquent que le meurtre, l'assassinat était cependant assez répandu à une époque où il était d'usage de se faire justice à soi-même, et la distinction entre l'assassinat, le meurtre et le duel est souvent difficile à établir.

1° *Chevalerie*. — Doit-on considérer comme un assassinat ou comme un duel la rencontre où le baron de Vienne perdit

1. Cf. *Annales de l'Est*, numéros de juillet 1901, p. 337; d'octobre 1901, p. 497.

la vie? A la mort de son parent, le sieur de Leymont[1], Antoine de Lutzelbourg[2] avait été nommé gentilhomme de la Chambre de Charles III. Il couchait auprès du duc et remplissait les autres devoirs de sa charge, lorsque, au mois de novembre 1558, le comte de Vaudémont[3], régent de Lorraine, lui retira ses fonctions. Le duc lui offrit en échange celles de chambellan; Lutzelbourg refusa, et venant à apprendre que Claude d'Aguerre, baron de Vienne[4], l'avait remplacé comme gentilhomme de la Chambre, il conçut contre lui une véritable haine. Cependant, quand Charles III se rendit à Paris, en janvier 1559, pour épouser Claude de France, fille du roi Henri II, il fut désigné pour précéder le duc dans la capitale. Il avait espéré l'accompagner à Chasteau-Cambrésy[5] où se tenaient les conférences pour le rétablissement de la paix entre la France et l'Espagne; mais, n'ayant pas été du voyage, il attribua son échec au baron de Vienne. La paix signée au mois d'avril 1559, Charles III, accompagnant son beau-père, le R. T. C., se dirigeait sur Paris, précédé par le baron de Vienne qu'il avait envoyé en avant, lorsque, entre Soissons et Villers-Cotterets, le baron qui était monté à mulet et accompagné d'un seul gentilhomme, nommé Richebourg, fut

1. Wary de Savigny, seigneur de Leymont, bailli de Clermont, dont la famille, branche de la maison de Paroye, se disait issue des anciens comtes de Lunéville. Wary était fils de Jean et de Claude de Lutzelbourg. Veuf de Jeanne de Linanges, il avait épousé, en 1551, Manne du Châtelet, et il était mort en 1556. (Callot, *Le Hérault d'armes*, fol. 612; D. Calmet, *Maison du Châtelet*. p. 77.)

2. Il appartenait à une famille de la chevalerie alsacienne qui se prétendait branche cadette de la maison de Kleinburg (1209) ou même de la maison impériale de Luxembourg, dont elle avait pris les armes. Elle avait été agrégée à la chevalerie lorraine. (*D. Pelletier annoté*, V, p. 135 v°; comte de Ludres, *Hist. d'une fam. de la cheval. lorr.*, I, p. 202, 306 ; etc.)

3. Nicolas de Lorraine, oncle de Charles III, régent de Lorraine, avec Chrétienne de Danemark, pendant la minorité du Duc, de 1545 à 1559.

4. Fils de Gratian d'Aguerre et de Madeleine de Castres (Voir Chap. III, § IV), il devint maréchal du Barrois en 1550, et fut nommé, le 28 janvier 1559, grand-maître de l'hôtel de Charles III. Il avait eu, en 1549, un duel heureux avec Jacques de Fontaines. Il épousa Anne de Hangest, veuve de Philippe de Maillé-Brezé, et sa fille Chrétienne épousa le duc de Créquy. (Voir *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1859, p. 384; 1869, p. 76, 197, 353, 355.)

5. Le traité de Câteau-Cambrésis, signé le 3 avril 1559, rendit Stenay à la Lorraine.

arrêté par Lutzelbourg qui lui demanda des explications. Elles furent assez vives pour que, Lutzelbourg ayant mis l'épée à la main, le baron prit la hallebarde d'un Suisse de la garde du Roi, mais il n'eut pas le temps de s'en servir et tomba frappé à mort. Quelques moments après, survinrent le Roi et le Duc; celui-ci, à la vue du cadavre, ordonna d'arrêter Lutzelbourg et de saisir ses biens. Le coupable cependant parvint à s'échapper, gagna l'Allemagne, se réfugia auprès du duc de Saxe, qui le nomma gouverneur de Weimar et, plus tard, l'envoya en France à la tête d'un régiment de reitres. Dès 1560, Lutzelbourg demanda sa grâce, protestant qu'il n'eût certes pas tué le baron de Vienne s'il eût prévu que le duc allait passer là; j'imagine que la recommandation du duc de Saxe eut plus d'influence que cet argument sur l'esprit de Charles III, car l'assassin obtint son pardon le 16 août 1560[1]. Le fils devait expier le crime du père et nous verrons plus loin comment il fut lui-même assassiné, en 1617[2].

Le guet-apens où périt Gaspart de Netancourt est un curieux épisode des mœurs du XVI[e] siècle. Anne de Bassompierre[3] était chanoinesse de Remiremont; en prenant le voile, elle avait renoncé à la succession de ses parents, moyennant une pension de cinq cents francs, mais en stipulant que, si elle se mariait et « print party sortable », ses frères lui verseraient une dot de vingt mille francs. En 1564, le jeune de Vaubecourt, Gaspart de Netancourt[4], « s'enamoura de la dite Anne

1. B. 33, fol. 180. — Voir *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1868, p. 305; 1883, p. 241, n.

2. Voir Chap. V, § 1er.

3. La maison de Bassompierre descend, dit-on, des comtes de Ravensberg qu'on croit être une branche cadette de la maison de Clèves. Elle tire son nom du château de Bassompierre, en allemand Bettstein (Boulange, canton de Fontoy, arrondissement de Thionville, Alsace-Lorraine). Anne était fille de François de Bassompierre, baron d'Haroué, et de Marguerite de Dommartin. La généalogie de sa maison passe sous silence son mariage avec Gaspard de Vaubecourt et dit qu'elle épousa, le 27 avril 1566, Jean de Cussigny, seigneur de Viange. (*D. Pelletier annoté*, I, fol. 121; L. Germain, *Plaque de foyer aux armes de Christophe de Bassompierre* [*Bull. monum.*, 1888]; etc.)

4. Il appartenait à une famille de la chevalerie lorraine, originaire de Champagne, et remontant à 1242. Fils de Georges (II) de Nettancourt, seigneur de Vaubecourt, etc., et de Anne d'Haussonville, il était frère de Jean-Philippe. (Voir chap. V, § VIII, et *D. Pelletier annoté*, VI, p. 287.)

et la poursuyvit de si bonne façon qu'il l'induit à l'aymer et jusques à venir au pourparler de mariage ». Instruit de ces projets, le frère de la chanoinesse, Claude-Antoine de Bassompierre[1], écrivit au père de Gaspart que leur famille ne consentirait jamais à cette union. Il aurait pu citer une vieille ordonnance du XIII[e] siècle, confirmée en 1390, qui déclarait qu'entre gentilshommes, la fille qui se mariait contre le gré de son père, ou de son frère, était punie à la volonté du bailli et perdait tous droits à la succession de ses parents[2]. Le sieur de Vaubecourt[3] refusa d'intervenir auprès de son fils qui, méprisant toutes les menaces, épousa la belle chanoinesse à Épinal, le 8 juillet 1564. Les nouveaux époux se dirigeaient vers Nancy, accompagnés de cinq ou six gentilshommes, lorsque, près de Richardmesnil[4], ils rencontrèrent Bassompierre, suivi d'une troupe nombreuse. Celui-ci, apprenant que sa sœur devait passer, avec son mari, aux environs du château d'Haroué[5] où il habitait, avait convoqué chez lui son jeune frère Christophle de Bassompierre[6], sieur de Rémoville, ses cousins

1. Claude-Antoine, baron d'Haroué, avait succédé à son père en qualité de bailli de Vosges le 27 décembre 1553. Il épousa Barbe du Châtelet, fille de Pierre, bailli de Nancy, et de Bonne de Baudoche, et il mourut avant 1576. (D. Calmet, *Maison du Châtelet*, p. 76; Dufourny, *Table des personnes*, p. 72.)

2. *Coupures de Bournon* (édit. Cayon), p. 11 et 22.

3. Georges (II) de Nettancourt, fils de Nicolas et de Anne d'Espence. Il épousa, le 25 août 1539, Anne de Haussonville. Chambellan de S. A., il vivait encore le 4 octobre 1599. (*D. Pelletier annoté*, VI, p. 287.)

4. Canton de Saint-Nicolas, arrondissement de Nancy (M.-et-M.).

5. C'était encore la vieille forteresse qui avait subi les sièges de 1436 et de 1438. Réparée en 1471, elle fit place, au XVI[e] siècle, à un nouveau château construit par Christophe de Bassompierre et celui-ci fut remplacé, à son tour, au XVIII[e] siècle, par le château actuel. (Voir *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1866, 2[e] partie, p. 122, et *Journal*, 1862, p. 46.)

6. Troisième fils de François de Bassompierre, baron d'Haroué et bailli de Vosges, et de Marguerite de Dommartin, il devint grand maître d'hôtel et chef des finances de Lorraine. En 1570, il était colonel de reitres au service du R. T. C.; en 1585, il entra dans la Ligue et contribua aux traités de Saint-Germain (1594) et de Folembray (1595). Il fonda le couvent des Minimes de Nancy et mourut en 1596. Il avait épousé, en 1572, Louise Le Picart de Radeval, dont il eut six enfants : l'aîné fut le célèbre maréchal de Bassompierre. (Voir Callot, *Le Hérault d'armes*, fol. 531; Dufourny, *Table des personnes*, p. 72; Husson l'Escossois, *Simple Crayon*, exemplaire de la Bibl. de Nancy, p. 219; L. Germain, *Plaque de foyer aux armes de Christophe de Bassompierre* [*Bull. monum.* 1888].)

Jan et Charles de Lenoncourt[1], le capitaine Danyel Pfister, Arnould Le Dung de Luxembourg, Guillaume de Roville, en tout une vingtaine d'épées. La troupe alla s'embusquer sur le chemin que devait suivre Vaubecourt, et quand celui-ci parut : — « Arrest, Vaubecourt, arrest ! lui cria son beau-frère, tu sçais le tort que tu me tiens d'avoir espousé ma sœur contre le gré de ses parens ; metz les armes au poing ! » ; et, avant que Vaubecourt ait pu décharger le pistolet qu'il portait à l'arçon de sa selle, Bassompierre tira sur lui trois coups de feu. Atteint à l'épaule et dans les reins, Vaubecourt mourait le lendemain, tandis que Bassompierre et ses complices passaient à l'étranger. Christophle de Bassompierre, Jan et Charles de Lenoncourt furent graciés les premiers, le 5 septembre 1565[2] ; quant à Claude-Antoine de Bassompierre, ses hautes relations ne lui furent pas inutiles, car, l'Empereur et le roi de France ayant demandé sa grâce, Charles III la lui accorda, le 5 juin 1566[3], et l'on peut croire que la question de religion ne fut pas étrangère à cette mesure de clémence[4].

Ainsi qu'un grand nombre de gentilshommes de la chevalerie, Anthoine du Chastellet, sieur de Bullegnéville[5], avait embrassé la Réforme. Les Lettres de 1569 donnent un portrait peu flatté de ce grand seigneur, qui menait une vie scandaleuse, pillait les églises, profanait les saintes images, prêtait à un taux usuraire et faisait jouer à des jeux défendus. Il

1. Jean de Lenoncourt, chevalier, seigneur de Serre, conseiller d'État, grand maître de l'hôtel de S. A. et guidon de sa compagnie d'hommes d'armes au service du R. T. C., était fils de Louis et de Catherine de Haraucourt. Charles III lui confia plusieurs missions et le nomma bailli de Saint-Mihiel, le 14 octobre 1571. Il avait épousé Barbe du Puy du Fou, avec laquelle il fonda le couvent des Minimes de Serre, en 1599. Il mourut avant 1605. (Voir Callot, *Le Hérault d'armes*, fol. 585 ; Dufourny, *Table des personnes*, p. 490 ; *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1869, p. 120 ; etc.)

2. B. 47, fol. 56 et 58.

3. B. 37, fol. 131.

4. Digot, *Hist. de Lorr.*, N., p. 193.

5. Antoine du Châtelet était fils de Claude (I) et de Hélène de Roussy ; il épousa Madeleine ou Marguerite de Rouillac et en secondes noces Lucie de Tilly, et il mourut en 1598. Son frère Philippe (I) avait épousé Adrienne ou Adriane de Miremont, et mourut le 9 juin 1574. (D. Calmet, *Maison du Châtelet*, p. 160 et 163 ; *Journal Soc. Arch. lorr.*, 1886, p. 97 et 135.)

était frère de Philippes du Chastellet, qui avait épousé Adriane de Miremont[1], et celle-ci était au plus mal avec son beau-frère. Anthoine alla jusqu'à donner à Philippes le conseil d'empoisonner sa femme, il essaya ensuite de suborner des témoins pour déposer contre elle, et il finit par la blesser d'un coup de crosse d'arquebuse. Adriane porta plainte au bailli, qui envoya des soldats pour arrêter Anthoine du Chastellet; ils arrivèrent à Bullegnéville, un samedi du mois de mars 1567, à 3 heures du matin, et un domestique d'Adriane de Miremont leur ouvrit les portes du château. Anthoine n'était pas homme à se laisser arrêter sans résistance; sa femme, Margueritte de Rouillac[2], lui porta secours et, dans la bagarre, elle fut tuée d'un coup de pistolet. On accusa le domestique de cet assassinat : au cours de son procès, il déclara qu'il avait agi sur l'ordre de sa maîtresse; alors, on arrêta celle-ci; on l'enferma dans la forteresse de La Mothe[3], dont le père de la victime était gouverneur. Elle était menacée d'y être mise à la question, quand Charles III, à la prière de son oncle « Monseigneur d'Ammelle[4] », lui accorda, le 18 avril 1569, des Lettres de rémission, basées sur sa jeunesse et « l'infirmité de son sexe[5] ».

Quant à Anthoine du Chastellet, il se fit arrêter de nouveau, au mois d'août 1568, pour avoir contrevenu aux ordon-

1. D'une ancienne famille d'Auvergne, passée en Champagne, Adriane était fille d'Aimé de Miremont, chevalier, seigneur de La Boulaye, etc., et de Jeanne de Brunières. Elle eut de son mariage avec Philippe du Châtelet un fils qui porta aussi le prénom de Philippe. Elle épousa en secondes noces Hector d'Ugny et mourut en 1602. (*Ibid.*)

2. Fille d'Odet de Rouillac, capitaine de La Mothe, et de Françoise Mélian. Le pape Clément V était de cette maison, qui s'éteignit en 1690. (D. Calmet, *Maison du Châtelet*, p. 160; *D. Pelletier*, p. 559.)

3. Célèbre forteresse lorraine située sur une montagne appartenant aujourd'hui à la commune de Soulaucourt (canton de Bourmont, arrondissement de Chaumont, Haute-Marne). Cette forteresse fut détruite par les Français, après un siège fameux, en 1645.

4. Claude duc d'Aumale, fils de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, cinquième fils de René II. Il était oncle à la mode de Bretagne de Charles III, et mourut en 1573.

5. B. 39, fol. 81.



nances, tenu des propos subversifs et commis pas mal de méfaits. Le tribunal des Échevins de Nancy le condamna à la prison perpétuelle et à la confiscation; mais Charles III, en considération de son état de santé, et à la prière de son oncle le comte de Vaudémont, le fit mettre en liberté après quinze mois de détention, le 27 octobre 1569[1].

Un gendre qui tue un homme dont le seul crime est d'avoir mal parlé de sa belle-mère, voilà certes une rareté; tel fut cependant le cas de Richard de Seraucourt[2], seigneur de Romain, Offraucourt en partie, etc. Après avoir servi dans l'armée de la « Saincte Ligue », sous les ordres de « Monsieur de Guise[3] », il revint à Offraucourt[4], où il apprit qu'un nommé Claude Apparu avait tenu des propos injurieux contre sa belle-mère, Catherine de Sainct-Belin, veuve d'Anthoine de Tavagny[5]. Le 19 août 1586, il le rencontra dans la campagne et le tua d'un coup d'épée. A la requête du « sieur de Guise » et de « Monsieur le chevalier d'Aumalle[6] », Charles III gracia ce modèle des gendres, le 8 octobre 1586[7].

J'ai publié, il y a plusieurs années déjà[8], les Lettres de

1. B. 39, fol. 161.

2. Il appartenait à une maison de la chevalerie lorraine; fils de Philippe de Seraucourt et de Catherine de Saint-Belin, il épousa : 1° Marguerite de Tavagny; 2° Gabrielle de Raigecourt; devint gouverneur de Marsal et capitaine de La Mothe. (*Arm. de D. Richier*, p. 86, 102, 112; P. Hugo, *Maison des Salles*, preuves, p. cxxv.)

3. Henri de Lorraine, duc de Guise, dit *le Balafré*, petit-fils de Claude de Lorraine, qui était le cinquième fils de René II. On sait le rôle glorieux que ce prince joua dans les guerres de la Ligue, et son assassinat, au château de Blois, le 23 décembre 1588.

4. Offroicourt, canton de Vittel, arrondissement de Mirecourt (Vosges).

5. De même que les Seraucourt, les Saint-Belin et les Tavagny étaient de la chevalerie lorraine. Catherine de Saint-Belin était fille de Jean et de Charlotte de La Rivière, elle épousa : 1° Philippe de Seraucourt; 2° Antoine de Tavagny, écuyer, seigneur d'Offroicourt, bailli de Bitche. Celui-ci était probablement veuf, et père de Marguerite, quand il épousa Catherine de Saint-Belin, qui était la propre mère de Richard de Seraucourt. (Dufourny, *Table des personnes*, p. 97, 799, 825; P. Hugo, *Maison des Salles*, preuves, p. cxxv.)

6. Claude de Lorraine, dit le chevalier d'Aumale, petit-fils de Claude de Lorraine, cinquième fils de René II. Comme tous les Guise, il se distingua dans les guerres de la Ligue et fut tué, à Saint-Denis, en 1591. Il était cousin du *Balafré* au quatrième degré.

7. B. 55, fol. 170.

8. Voir *La Lorraine-Artiste* (31 juillet et 7 août 1892).



rémission accordées par Henri II à Paul des Armoises[1], seigneur d'Hannoncel. Très lié avec Dominique d'Ourche[2], seigneur de Delouze, il le reçut à Hannoncel[3], le présenta à ses sœurs, et bientôt le sieur d'Ourche s'éprit de l'une d'elles, Anne des Armoises, dont il demanda la main. Le prétendant était de bonne maison, mais probablement sans fortune, car il vit repousser sa demande, malgré le tendre sentiment qu'il avait su inspirer à la jeune fille. Peut-être la question de religion ne fut-elle pas étrangère à son échec, car Thierry des Armoises avait embrassé le protestantisme[4]. Quoi qu'il en soit, les deux amants que les discussions théologiques intéressaient peu, résolurent de forcer la main à la famille, ils mirent Paul des Armoises dans leur secret; et, une belle nuit de l'année 1605, Anne se fit enlever avec la complicité de son frère : ce fut même lui qui paya leur « festin de noces ». Bientôt, des questions d'intérêt divisèrent les deux beaux-frères; Paul des Armoises fit un procès à Dominique d'Ourche à l'occasion du partage de la succession paternelle, et le sieur d'Ourche, ayant perdu sa cause, essaya de faire assassiner son adversaire. Un dimanche, avant le jour, il s'embusqua avec sept ou huit cavaliers, dans un bois voisin d'Hannoncel, pour attendre Paul des Armoises, quand il irait entendre la messe à Aulnoy[5]. Peu après, il lui tendit une autre embuscade dans le bois de Verdun. Le sieur des Armoises aurait pu tirer vengeance de ces

1. Fils de Thierry des Armoises et de Marguerite de Chamissot, Paul des Armoises, né vers 1570, appartenait à une des premières maisons de la chevalerie lorraine. Il épousa, en 1599, Antoinette de Naives. Doyen séculier de la cité de Verdun, en 1630, il mourut le 15 mai 1636.

2. Il appartenait à une famille de la chevalerie lorraine, connue dès l'année 1213. (Voir. *Arm. de D. Richier*, p. 69.)

3. Hannoncelles, château reconstruit par la famille des Armoises à la fin du XVI[e] siècle. Aujourd'hui, commune de Ville, canton de Fresnes-en-Woëvre, arrondissement de Verdun (Meuse).

4. Dannreuther, *Ligier Richier et la Réforme à Saint-Mihiel*, p. 17.

5. Aulnois-en-Woëvre, ancien village détruit au XVII[e] siècle par les Suédois; aujourd'hui ferme avec pavillon dépendant de la commune de Fresnes-en-Woëvre. L'église d'Aulnois servait de paroisse à Hannoncelles et possède encore plusieurs tombeaux, notamment ceux de Thierry et de Paul des Armoises. (Voir *La Lorraine-Artiste*, 17 juillet au 28 août 1892.)

attentats; un jour, notamment, où, suivi de quatre ou cinq hommes, il rencontra son beau-frère sans escorte à Beney[1], et se contenta de lui dire : « Il a peur, le galland! mais il n'est besoing qu'il crainde, car nous sommes en la Justice. » Cependant, Paul des Armoises eut la faiblesse d'accepter la proposition d'un nommé Pierrot Huttin qui lui offrait de le débarrasser de son ennemi. Huttin « estait meschant et desia encharné à plusieurs autres meurtres », et, quelques jours plus tard, le sieur d'Ourche fut trouvé assassiné[2].

Le château et le presbytère étaient parfois brouillés, et ces haines de village, excitées par de quotidiennes rencontres, prenaient rapidement un caractère tragique. Entre seigneur et curé, il y avait lutte d'influence : l'un était fier de ses privilèges et l'autre ne se résignait pas toujours au rôle effacé de chapelain. Aussi rencontrerons-nous, dans le cours de cette étude, plusieurs exemples de meurtres ou d'assassinats n'ayant pas d'autre cause. En 1623, Jacques de Pouilly[3], seigneur dudit lieu[4], était en procès, depuis quinze ans, avec son curé, messire Henry Le Faron. Celui-ci était un homme violent et professant des opinions avancées, car il se disait « autant seigneur » que le sieur de Pouilly; il alla même jusqu'à le menacer de lui « faire servir un potage par le moïen d'un coup de pistolet », ajoutant qu'il « luy ferait ravaller ses moustaches, et qu'il avait esté échangé à la nourrice ». Pouilly, fatigué de ces insolences, abattit le curé d'un coup de pistolet; poursuivi devant la Cour des Grands Jours, à Saint-Mihiel, il fut gracié par Henri II, le 24 novembre 1623[5],

1. Canton de Vigneulles, arrondissement de Commercy (Meuse).

2. Lettres du 15 mars 1610. (B. 80, fol. 65.)

3. Jacques de Pouilly était fils d'Aubertin et de Marguerite de Gratinot. Il naquit en 1570, épousa, le 4 avril 1631, Catherine ou Christine de La Fontaine d'Harnoncourt, et aurait fait la guerre aux Turcs durant quarante ans. (On a sans doute ajouté un zéro au chiffre réel de ses années de service.) Jacques de Pouilly serait mort seulement en 1674, âgé de cent quatre ans, et ayant eu onze enfants. (*Gén. de Pouilly*, ms. de la bibl. de Verdun; J. Vannérus, *Gén. de La Fontaine*, p. 38.)

4. Canton de Stenay, arrondissement de Montmédy (Meuse).

5. B. 95, fol. 274.



sous la condition qu'il irait servir l'Empereur « es guerres pour la deffense et tuition de l'Église catholicque, apostolicque et romaine, l'espace de quattre ans ».

2° *Gentilshommes*. — En 1573, Claude de Saint-Vincent[1] était en mauvais termes avec Girard Collignon, maire de Jouy[2], au Bailliage de Saint-Mihiel. Girard avait dit, paraît-il, qu'il « n'estait gentilhomme non plus que son chien, et que, s'il estait gentilhomme, c'estait de la jambe de sa mère »; il s'était même vanté de le faire « desmarcher de six pâs ». Saint-Vincent « grandement scandalizé et stomacqué » de ces propos, s'embusqua avec trois hommes dans le bois de Marbot[3], sur le passage de Girard et lui porta neuf coups d'épée. Girard avait la vie dure, il se remit de ses blessures et porta plainte contre Saint-Vincent, qui fut arrêté; mais le roi de Pologne[4] ayant intercédé pour lui auprès de son beau-frère Charles III, celui-ci lui accorda rémission le 18 novembre 1573[5].

L'Université de Pont-à-Mousson attirait dans cette ville beaucoup de jeunes gentilshommes étrangers, des Allemands surtout, et l'un d'eux, Christofle de Rousselborm, montra un jour toute la ténacité de sa race : il logeait, en 1587, chez un bourgeois, nommé Colin Didier, et, dans la soirée du 4 mai, il « devisait de propos honnestes » avec la fille de son propriétaire, quand vint à passer Messire Humbert Musnier, dit Susanne, pour qui la jeune fille avait eu quelque amitié, alors qu'il était étudiant. A sa vue, elle rentre brusquement à la maison, Musnier l'appelle; Rousselborm intervient; une

1. Peut-être Claude de Saint-Vincent, seigneur de Sorcy et Aulnois-sous-Vertuzey, qui avait épousé Claude de Toulongeon. La famille de Saint-Vincent, originaire de Biscaye, était venue s'établir en Lorraine sous René II. (Dufourny, *Table des personnes*, p. 907; *D. Pelletier annoté*, VIII, p. 222; *Mém. Soc. arch. lorr.*, 1859, p. 397.)

2. Jouy-sous-les-Côtes, canton et arrondissement de Commercy (Meuse).

3. Marbotte, canton de Saint-Mihiel, arrondissement de Commercy (Meuse).

4. Henri, 3e fils du roi Henri II, élu roi de Pologne en 1573; roi de France, sous le nom d'Henri III, de 1574 à 1589.

5. B. 43, fol. 161.

rixe éclate; on les sépare; mais les adversaires se donnent rendez-vous pour le lendemain. — « Ouy, voire, je t'en ferai raison ! » répète Musnier. Le lendemain, quand Rousselborm lui rappela sa promesse, Musnier se déroba en disant : — « Ce qui est passé est passé. » Le jeune Allemand n'entendait pas que la chose se terminât ainsi; il alla trouver Musnier dans sa chambre et, sur son refus de se battre, le tua d'un coup de dague. Le landgrave de Hesse intervint en faveur du coupable, qui dut garder les arrêts jusqu'à parfait paiement des frais et des dommages et intérêts. Jan Mauljan[1], lieutenant du conservateur des privilèges de l'Université[2], fut même chargé de taxer l'indemnité, au cas où les parties ne pourraient s'entendre[3].

L'assassinat d'Egenolff de Lutzelbourg fut un véritable crime politique, et le récit de ce tragique événement a tenté plus d'un historien[4]. En 1617, à une date que l'on peut placer entre le 17 août et le 6 octobre, un gentilhomme de la maison du comte de Vaudémont[5], François de Riguet[6], ayant appris

1. Jean Mauljean avait été maître-échevin de Pont-à-Mousson, quant il fut anobli le 21 septembre 1570. Son arrière-grand-père, Didier Mauljean, vivait en 1445 et avait été juré en la justice de Pont-à-Mousson. Seigneur de la Cour-en-Haye et de Gezainville, il épousa Catherine Cachedenier, dont il eut six enfants; il parut à la Recherche de Didier Richier, en 1581, et mourut en 1591. Son épitaphe a été conservée. (Voir *Arm. de D. Richier*, p. 56; *D. Pelletier*, p. 548; F. de Bacourt, *Épitaphes de l'anc. diocèse de Toul*, II, p. 73.)

2. Le conservateur des privilèges de l'Université n'était autre que le bailli de Saint-Mihiel, mais ses fonctions étaient remplies par un lieutenant qui touchait cent francs barrois de gages. Il avait dans ses attributions le règlement des litiges entre les officiers de l'Université, les étudiants et les bourgeois de la ville. Il veillait à la conservation des nombreux privilèges et exemptions accordés au personnel de l'Université et contestés souvent par les échevins. Lorsque Louis XIV établit un bailliage à Pont-à-Mousson, il maintint les privilèges accordés à l'Université et ce fut le bailli qui remplit effectivement les fonctions de conservateur. (Voir chap. V, § VIII.)

3. Lettres du 9 juin 1587. (B. 56, fol. 108.)

4. Voir Digot, *Hist. de Lorr.*, V, p. 42; *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1868, p. 302; 1883, p. 237, etc.

5. François, frère d'Henri II et père de Charles IV.

6. Fils d'Antoine-George de Riguet, capitaine de Ligny, qui avait épousé une fille d'Antoine Perrin, prévôt de cette ville. Il épousa Catherine Baillivy et vint habiter Saint-Nicolas, puis il entra au service du comte de Vaudémont et mourut commissaire général des troupes de Charles IV, après avoir reçu des Lettres de gentillesse, le 31 juillet 1626. (D. Calmet, *Bibl. lorr.*, col. 829; *D. Pelletier*, p. 594; Lepage et Germain, *Complément*, p. 351.)

que le sieur de Lutzelbourg[1], capitaine général de l'artillerie, avait tenu des propos injurieux contre son maître et contre lui-même, informé, d'autre part, qu'il allait revenir de Sarrebourg à Nancy, l'attendit, sur la route de Saint-Nicolas, entre Jarville[2] et La Neufville[3] Riguet, accompagné des nommés La Tour, Pion, La Val et Barbillart, arrêta la voiture où était Lutzelbourg et le provoqua en duel; sur son refus, il le tua ainsi que son valet de chambre, nommé Leauville, puis il prit la fuite, serré de près par Louis de Guise qui faillit l'atteindre près de Méréville. Il passa d'abord en Bourgogne, rejoignit ensuite son maître à la cour de Bavière, et, quand le mariage de Charles avec la princesse Claude lui eut assuré l'impunité, il demanda des Lettres de rémission qui lui furent accordées le 25 mai 1621[4]. Dès 1617, François de Vaudémont l'avait nommé lieutenant de ses gardes; à peine monté sur le trône, Charles IV le nomma capitaine des gardes de la Duchesse, puis commissaire général de ses armées. Ce fut la récompense d'un crime, dont on connaît aujourd'hui la véritable cause. Le duc Henri II avait formé le projet de marier sa fille Claude, héritière du duché, avec Louis de Guise, baron d'Ancerville, fils naturel du cardinal de Guise, assassiné à Blois en 1588[5]. François de Vaudémont, frère du duc, désirait

1. Philippe-Egenolff de Lutzelbourg était fils d'Antoine, celui-là même qui avait assassiné le baron de Vienne en 1559. (Voir chap. V, § Ier.) Il était colonel et chambellan du duc; en 1608, il figura dans la pompe funèbre de Charles III, où il portait la bannière d'Harcourt. Le 25 octobre 1612, Henri II le nomma capitaine de son artillerie, et Lutzelbourg exerçait, en même temps, les fonctions de gentilhomme de la chambre du comte de Vaudémont. S'étant brouillé avec son maître, il passa dans le parti de Louis de Guise. Il avait épousé Françoise de Florainville, qui se remaria, en 1619, avec Henri de Ludres. (Comte de Ludres, *Hist. d'une fam. de la chev. lorr.*, I, p. 343.)

2. Canton de Nancy-Ouest, arrondissement de Nancy (M.-et-M.).

3. Laneuveville-devant-Nancy, canton de Saint-Nicolas, arrondissement de Nancy (M.-et-M.).

4. B. 92, fol. 117 v°. Ces Lettres ont été publiées dans les *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1883, p. 252.

5. Louis de Guise, baron d'Ancerville, puis comte de Boulay et enfin prince de Phalsbourg, était le favori d'Henri II qui le combla de bienfaits, le fit maréchal de Lorraine, conseiller d'État, grand chambellan, maître de sa garde-robe et général de toutes ses armées. Il épousa, en 1621, la belle Henriette de Vaudémont, sœur du futur Charles IV, et mourut à Munich, en 1631. (*Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1883, p. 238.)

voir son fils Charles épouser l'héritière du trône; quand il sut les projets de son frère, il lui reprocha durement sa conduite et se retira, menaçant, chez leur beau-frère Maximilien de Bavière. Henri envoya Lutzelbourg auprès de ce prince pour obtenir son assentiment au projet qu'il avait formé, et François, irrité de cette négociation, aurait ordonné à Riguet d'assassiner l'envoyé du Duc quand il reviendrait en Lorraine. Nous connaissons la suite. De guerre las, le duc Henri finit par donner sa fille à son neveu Charles, sous la condition que son favori, Louis de Guise, devenu prince de Phalsbourg, épouserait Henriette, sœur de Charles, et le drame finit en comédie par un double mariage.

Le 1er mai 1710, vers une heure du matin, un crime fut commis « sur la grille par la quelle s'escoulent les eaux du pont Mougeart, à l'entrée de la rue qui conduit à l'hospital Saint-Julien ». Deux jeunes enseignes au régiment des Gardes[1], Nicolas-Clément de Hennes de Villers et Philippe de Germiny[2], attendirent, à la sortie d'un bal, un avocat, François-Vautrin[3], receveur des finances au bureau de Nancy, et ils le

1. Le régiment des Gardes lorraines, créé en 1698, était formé à seize compagnies, comprenant chacune un capitaine, trois lieutenants, un enseigne, deux sergents, quatre caporaux, quatre anspessades, trois appointés, un tambour et quarante factionnaires. — Le 8 décembre 1702, le régiment évacua Nancy, occupé par les Français, et se retira sur Lunéville où la cour s'était retirée. — MM. de Villers et de Germiny devaient donc se trouver en permission à Nancy, dans la nuit du 1er mai 1710, puisque la ville avait alors une garnison française. — Le 12 novembre 1714, les Gardes lorraines rentrèrent à Nancy, que les Français avaient quitté la veille; en 1717, le régiment fut réduit à dix compagnies, par suite de la formation du régiment du Han. Ce corps ayant été licencié, en 1727, les Gardes lorraines furent remises à seize compagnies. Le régiment, attaché spécialement à la personne de Léopold, était le premier de la petite armée lorraine, et ses officiers avaient le pas sur ceux des autres corps. (Voir Lepage, *Inst. mil.*, p. 310 et 312.)

2. Peut-être Philippe-Charles de Germiny, seigneur de Montheux (1687-1728), qui épousa Jeanne-Valerie-Nicole Jacob. (Voir *D. Pelletier*, p. 116, 402; *Journal Soc. Arch. lorr.*, 1895, p. 93.) L'*Inventaire des arch. de Meurthe-et-Moselle*, t. VIII, p. 397, fait mention d'un sieur de Germiny, capitaine au régiment de Rosen-Cavalerie, en 1748.

3. Quelques années après cet événement, deux familles de finance du nom de Vaultrin ou Vautrin furent anoblies en Lorraine; l'une en 1715, l'autre en 1720. Il est permis de rapprocher François Vautrin de son homonyme Claude Vautrin qui était comme lui receveur des finances au bureau de Nancy, quand Léopold l'anoblit le 19 juin 1720. (*D. Pelletier*, p. 810, 813.)

tuèrent à coups d'épée. M. de Villers fut condamné par le Conseil de guerre, le 5 juin, à avoir « la teste cassée » en présence de son régiment; il était tenu, en outre, de payer 600 livres de dommages-intérêts, 400 livres « pour faire prier pour le repos de l'âme » de la victime[1], enfin, 8.666 livres, 13 sols, 8 deniers d'indemnité constituant les deux tiers des 13.000 livres formant la finance de la charge de M. Vautrin, tombée dans les parties casuelles, par suite de son décès[2]. — M. de Germiny s'en tira à meilleur compte, il fut, par le même jugement du Conseil de guerre, déclaré indigne de porter l'épée et condamné à vingt ans de prison, 200 livres d'aumônes, 300 livres de dommages-intérêts et 4.333 livres, 6 sols, 8 deniers d'indemnité. Le 25 juin 1710[3], Léopold commua la peine de M. de Villers en détention perpétuelle, et, deux ans après, le 17 février 1712[4], le prisonnier, étant tombé gravement malade, vit sa peine commuée, une seconde fois, en celle du bannissement perpétuel. Quelques mois plus tard, le 20 juin 1712[5], M. de Germiny obtenait remise de l'emprisonnement prononcé contre lui.

3° *Anoblis*. — Les gens de robe étaient, au XVII[e] siècle, aussi belliqueux que les gens d'épée, et il est inutile de rappeler le souvenir de ces valeureux magistrats qui portaient alternativement la cuirasse et l'hermine. François Gervaise[6] était, en 1628, un jeune avocat à la cour de Saint-Mihiel; âgé de

1. Une messe coûtait alors un franc barrois (environ 0 fr. 54 c.). Voir B. 141, fol. 48 v°. La livre de Lorraine valait à cette époque 1 fr. 27 c. (*Riocour*.)

M. Douët d'Arcq (*Pièces inéd.*, II, p. 236) rapporte une très curieuse commutation de peine accordée, en 1382, au tenancier d'un mauvais lieu qui, ayant tué dans une rixe un client de la maison, dut faire dire cinquante messes pour le repos de son âme.

2. En vertu de l'ordonnance du 1[er] mai 1701.

3. B. 129. fol. 110.

4. B. 131, fol. 44.

5. B. 131, fol. 114.

6. Peut-être François Gervaise, seigneur de Froideau, fils de Jean, avocat général au bailliage de Clermont, dont le trisaïeul, Vaultrin Gervaise, avait été anobli le 4 juillet 1481. Marlorat (p. 102) rapporte le refus d'enregistrement des Lettres de conseiller à la Chambre des comptes, accordées à Jean Gervaise en 1620. — Son fils François

vingt et un ans à peine, il portait le titre d'écuyer et entendait le faire respecter. Un jour, il apprit qu'un de ses confrères, Me François Arnould, l'avait diffamé; Gervaise alla immédiatement trouver l'avocat dans la boutique de Nicolas Passementier et, sans autre forme de procès, lui brûla la cervelle. Charles IV le gracia, le 16 août 1628[1], sous la condition assez anodine de voyager en France, en Italie ou en Espagne, pour se perfectionner dans l'exercice de sa profession.

4° *Artisans.* — Vers 1482, plusieurs femmes de la prévôté de La Marche, convaincues « de sorcerie et d'érésie », furent exécutées par le feu. Sur le bûcher, elles dénoncèrent deux autres femmes qui furent immédiatement arrêtées. Leur culpabilité ne fut pas démontrée, mais « l'inquesteur de la foy » les bannit cependant du diocèse de Toul, parce qu'elles étaient « très petitement famées et renommées ». A leur départ, la population les poursuivit de ses huées et de ses injures, et les deux prétendues sorcières, se retournant vers la foule, lui prédirent toutes sortes de malheurs. Très effrayés de ces menaces, quelques habitants de La Marche, Pierre Mucelart, André Blancheteste, Mengeot Thierrion et autres allèrent trouver secrètement le bourreau et lui donnèrent de l'argent pour rejoindre les sorcières et les faire périr. Le bourreau s'acquitta si bien de cette mission que Mucelart, Blancheteste, Thierrion et leurs complices furent arrêtés et emprisonnés à La Mothe pendant trois ans, jusqu'au jour où René II leur fit grâce, au mois de février 1485 (n. st.)[2].

En l'année 1500, Jehan Maulichan, demeurant à Courcelles[3], dans la prévôté de Bar, fit arrêter sa femme qui, sur le conseil

épousa, en 1647, Marie Vernier dont postérité. (Voir *Arm. de D. Richier*, p. 67, 69, 89; *D. Pelletier*, p. 298, 299.) Dumont (*Hist. de Saint-Mihiel*, III, p. 179, n.) rapporte cette anecdote, en faisant du nom de Passementier une profession. François Gervaise était encore au tableau en 1635.

1. B. 103, fol. 126.

2. B. 2, fol. 401. — Ces Lettres ont été publiées dans les *Documents de l'hist. des Vosges*, VII, p. 92.

3. Canton de Vaubecourt, arrondissement de Bar-le-Duc (Meuse).



« d'aulcuns mauvais garsons et temptée de l'ennemy » avait essayé de l'assassiner, en lui portant un coup de hache sur la tête, pendant son sommeil. La femme s'en tira à bon compte avec une condamnation au bannissement; mais le plus puni, ce fut le mari, forcé d'entretenir deux ménages : le sien, dans le duché de Bar, puis celui de sa femme et de ses enfants, fixés en France. René II, par commisération pour le mari, rappela la femme, le 28 mai 1501[1].

Les tribunaux n'ont jamais aimé à constater une erreur judiciaire, surtout dans l'ancien droit, où l'autorité de la chose jugée ne pouvait être mise en question. Cependant, lorsque l'erreur était indiscutable, le Duc n'hésitait pas à infliger un blâme indirect à la magistrature, en réhabilitant la mémoire de la victime. — Cuny Noël, demeurant à Saulxures-les-Vannes[2], fut accusé d'avoir assassiné, le lundi de Pâques 1708, le meunier de Vannes[3] et sa femme. Malgré ses dénégations, il fut condamné à avoir le poing coupé, puis à être rompu vit sur la roue, et la sentence fut exécutée. Quelque temps après, un jeune homme fut assassiné dans les bois de Julian, les soupçons se portèrent sur un nommé Antoine Jean, qui fut condamné à être rompu vif, par arrêt de la Cour souveraine du 4 janvier 1709. Sur la roue, Jean se reconnut coupable du crime pour lequel Noël avait été exécuté, et, le 10 mars suivant[4], Léopold réhabilita la mémoire de l'innocent.

## II. — Diffamation.

Je n'ai trouvé aucune disposition législative concernant la diffamation[5], qui devait être simplement punie d'amende et de réprimande, à en juger par les Lettres que voici.

1. B. 7, fol. 180 v°.
2. Canton de Colombey, arrondissement de Toul (M.-et-M.).
3. *Idem.*
4. B. 128, fol. 27 v°.
5. L'ordonnance de 1699, relative au duel, invite les individus qui se croiraient





En 1730, un jeune homme de Saint-Mihiel, Jean Oudinot, qui allait commencer ses études de droit, chanta et distribua dans les rues de la ville une chanson que deux bourgeois considérèrent comme diffamatoire. Sur leur plainte, le Bailliage condamna Oudinot à vingt-cinq francs d'amende et cinquante francs de dommages-intérêts. Sur appel *a minima*, formé par les plaignants, la Cour rendit, le 11 juillet 1730, un arrêt condamnant Oudinot à être blâmé en Chambre du Conseil, à payer vingt-cinq francs d'amende et deux cents francs de dommages-intérêts. Oudinot subit sa peine ; puis il forma un recours en grâce, en protestant n'être point l'auteur de la chanson incriminée, et la régente Élisabeth-Charlotte le réhabilita[1].

## III. — Duel.

Les ducs de Lorraine revendiquaient, en qualité de marchis, le droit de réglementer les duels dans la région comprise entre le Rhin et la Meuse. Les comtes de Bar s'étaient réservé celui de présider les combats entre leurs vassaux : ce droit fit même l'objet d'un traité passé, le 23 juillet 1245, entre Mathieu II et Thibaut, comte de Bar[2].

En 1545, le 30 décembre, Christine de Danemark rendit une ordonnance défendant les combats singuliers, dans les lieux où le prince fait sa résidence, sous peine d'être banni de la cour pendant deux ans. Elle prescrivit en même temps à ses gardes « d'assommer » tous ceux qu'ils surprendraient

injuriés à saisir les tribunaux. (Rogéville, *Rec. des ord.*, I, p. 168.) — En matière de réparation d'injures, la Coûtume du Val-de-Liepvre, homologuée sous Charles IV, en 1662, prescrivait une singulière cérémonie : le condamné devait, devant la justice, offrir au plaignant un verre de vin, en sollicitant son pardon. A Marsal, la Coûtume homologuée en 1627 exemptait de toute réparation corporelle la femme mariée, coupable d'injures, si son mari affirmait judiciairement l'avoir battue. A Dieuze, la correction maritale devait être infligée à l'audience, et il en était dressé acte. (Beaupré, *Essai hist. sur la rédaction des principales coûtumes de la Lorraine*, 1845, p. 11.)

1. Lettres du 16 août 1731. (B. 172, fol. 193.)

2. Le Mercier de Morière, *Cat. des actes de Mathieu II*, p. 206.



les armes à la main. Le 28 avril 1586, Charles III renouvela l'ordonnance rendue par sa mère et interdit le duel par des ordonnances nouvelles datées des 13 juillet (Rogéville dit novembre) 1591, 6 ou 9 janvier 1603; Henri II imita cet exemple les 7 août 1609, 12 ou 13 janvier 1614, et enfin 13 février 1617. Les duellistes et les témoins gentilshommes étaient privés pendant trois ans de leurs pensions et émoluments, ainsi que des charges qu'ils pouvaient posséder; ils étaient bannis pendant le même laps de temps. S'ils étaient gentilshommes étrangers, ils étaient passibles de l'emprisonnement avec confiscation de leurs équipages. Les duellistes et les témoins non-gentilshommes s'exposaient à la perte de leurs charges et à la confiscation de la moitié de leurs biens. Les pages qui avaient porté le défi étaient punis de prison ou fustigés « sous la custode[1] », suivant qu'ils avaient plus ou moins de quinze ans, et les laquais, coupables du même fait, étaient fouettés, s'ils avaient moins de quinze ans, pendus et étranglés, s'ils étaient plus âgés. Si le duel avait entraîné la mort d'un des combattants, le survivant était passible du supplice réservé aux homicides; la victime était enterrée comme un suicidé, et les spectateurs eux-mêmes étaient punis de prison. Enfin, le fait de réunir des gens pour soutenir une querelle particulière était puni d'un emprisonnement de six mois à Châtel-sur-Moselle[2], et il pouvait même entraîner une condamnation capitale.

Les sévérités de l'ordonnance du 30 décembre 1545 et des ordonnances suivantes avaient été inspirées à Christine de Danemark et à Charles III par les canons du Concile de Trente qui, la même année, avait formellement condamné le duel. Duellistes et témoins étaient frappés d'excommunication, ainsi que le seigneur ou prince qui avait autorisé le combat; enfin, la victime était privée de la sépulture chrétienne. Cette décision n'eut pas force de loi en France, où Henri II assista en

1. Voir Chap. III, § II.
2. Arrondissement d'Épinal (Vosges).

grande pompe, moins de deux ans après, au célèbre duel de Jarnac et de La Chataigneray; mais la catholique Lorraine s'inclina, au moins en apparence, devant les décisions du Concile. Nous verrons cependant Christine de Danemark et Charles III gracier eux-mêmes de nombreux duellistes, et les Lettres patentes du 12 octobre 1575, rendues à l'occasion du duel entre le comte de Salm et le sieur de Gombervaulx, reconnaissent à un gentilhomme le droit « d'avoir sa raison par armes, selon que par armes estait loisible à toutes personnes de sa condition de la poursuyvre[1] ».

Enfin, un édit de Léopold, daté du mois de mai 1699, confirma les peines ci-dessus et déclara qu'il ne serait plus accordé de Lettres d'abolition pour fait de duel[2]. Est-il nécessaire d'ajouter que cette disposition ne fut pas mieux exécutée que les précédentes ?

1° *Chevalerie.* — Le 4 février 1527 (n. st.) « Messire Claude du Chastellet[3], sieur de Bullegnéville », dînait, à Nourroy[4], chez le commandeur de Malte, en compagnie de « gens de bien », parmi lesquels se trouvait un seigneur italien nommé Michiel Vidal. Celui-ci, après le dîner, demanda à Claude du Chastellet de lui payer soixante écus qu'il lui avait naguère gagnés à Toul; le débiteur contesta le chiffre; on en vint aux injures, puis aux coups, et les adversaires finirent par mettre l'épée à la main. L'escrime italienne n'eut pas de succès, car Vidal, traversé de part en part, mourait quelques jours après en reconnaissant ses torts. Néanmoins, Claude du Chastellet

1. B. 45, fol. 107.

2. Rogéville, *Dict. des ord.*, I, p. 481 et 483; *Anc. ord. de Lorr.*, ms. 116-119 (189), III, p. 302 et 348; IV, p. 237; *Rec. des ord.*, I, p. 168. Il en était de même en France. (Gauret, *Stile universel*, 1687, II, p. 109.)

3. Claude du Châtelet, fils d'Érard (III) et de N. de Haraucourt, se distingua, en 1525, dans la guerre des Rustauds, épousa Hélène de Roucy et mourut le 19 février 1562. Il était frère de Baltazar du Châtelet, chevalier de Malte, commandeur de Norroy, en 1527. (D. Calmet, *Maison du Châtelet*, p. 156.)

4. Norroy-sur-Vair, canton de Bulgnéville, arrondissement de Neufchâteau (Vosges). — La commanderie de Norroy avait été unie à celle de Robécourt.

prit la fuite, et la comtesse de Guise[1] dut intercéder pour lui[2].

C'est encore un du Chastellet qui fut gracié pour un duel, le 9 mars 1556 (n. st.). Le jour de la Saint-Brice (13 novembre) 1555, Regnault du Chastellet[3] dînait chez son frère, bailli du Bassigny, avec quelques gentilshommes. L'un d'eux, Anthoine du Fays dit de Moncourt[4], se leva de table pour se rendre dans la basse-cour, on devine dans quel but; comment se prit-il de querelle avec Regnault du Chastellet qui l'avait rejoint? Tout ce que l'on sait, c'est que Moncourt, grièvement blessé, mourait peu de temps après[5].

Une querelle commencée à Paris, dans la chambre du roi de France, eut son épilogue à Nancy, au mois de novembre 1568. Le S^r de Montfort[6] avait à se plaindre du S^r de La Chaulcée qui avait tenu, à la cour de France, des propos désobligeants sur son compte; apprenant qu'il se trouvait à Nancy, il s'y rendit lui-même et descendit au faubourg Saint-Nicolas, où il invita à souper un de ses parents, Chrétien de Villelume[7], S^r de Montsaulgeon, gentilhomme de la maison de la duchesse-mère, Chrétienne de Danemark. Pendant le repas, Montfort conta son différend à Villelume, lui dit son intention de demander raison à La Chaulcée; puis, faisant appel à leur parenté et à son honneur de gentilhomme, il le pria de lui ser-

1. Antoinette de Bourbon, mariée le 12 juin 1513, à Claude de Guise, frère du duc Antoine.

2. Lettres du 7 mars 1528, n. st. (B. 17, fol. 259.)

3. Renaud du Châtelet, chevalier, seigneur du Châtelet, était fils de Jacque et de Françoise de Beauvau; il épousa Marie de Fresneau et mourut sans enfant le 14 février 1557. Il était frère cadet de Philibert du Châtelet, seigneur de Sorcy, bailli du Bassigny, en 1551, mort le 12 juillet 1599, à l'âge de 88 ans, ayant épousé Marguerite de Doncourt. (D. Calmet, *Maison du Châtelet*, p. 182, 185, et *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1869, p. 123.)

4. Antoine du Fay appartenait également à la chevalerie lorraine; il avait siégé aux assises tenues à Nancy, en 1550. (Dufourny, *Table des personnes*, p. 309.)

5. B. 30, fol. 255.

6. Peut-être Claude de Montfort, baron dudit lieu, qui avait épousé Élisabeth de Haraucourt. (Dufourny, *Table des personnes*, p. 602.)

7. D'une ancienne famille, connue en Auvergne depuis le XIII^e siècle, et fixée dans la Comté au XVI^e.

vir de témoin. Le lendemain, Montfort, accompagné de Villelume, se rendit à l'auberge de la veuve Bernardin, où il avait invité à déjeuner Claude-Aymé de Fresnel[1], Sr de Severy, et un autre gentilhomme. Ils étaient à table, lorsque Montfort vit passer La Chaulcée; il sortit immédiatement, courut vers son adversaire, l'invita à mettre l'épée à la main et le tua du premier coup. Villelume et Fresnel n'avaient en rien participé à cette rencontre; ils crurent néanmoins prudent de se réfugier à l'étranger pour attendre les Lettres du 28 juillet 1569 et du 10 novembre 1571[2].

Dans l'affaire suivante se trouva compromis un très grand seigneur, Jean, comte de Salm[3], maréchal de Lorraine et gouverneur de Nancy. Depuis plusieurs mois, il avait à se plaindre des Srs de Gombervaulx[4]; le plus jeune avait battu un de ses officiers, et l'aîné, Jean des Salles[5], avait même essayé de s'emparer de sa personne. Celui-ci se rendit à Nancy,

1. Peut-être Claude de Fresnel, chevalier, Sr de Louppy, dont la famille appartenait à la chevalerie lorraine; il épousa Jeanne d'Eltz et mourut avant 1582. (Dufourny, *Table des personnes*, p. 346.)

2. B. 39, fol. 104, et B. 41, fol. 134 v°.

3. La Maison des comtes de Salm, comtes forestiers ou sauvages du Rhin, fut formée des deux Maisons des Wildgraves de Dhaun-Kyrbourg et des Rhingraves *zum Stein*, fondues par le mariage de Jean III († 1428) avec Adélaïde de Kyrbourg. A la mort de Jean VI (1499), la Maison de Salm forma les branches de Dhaun et de Kyrbourg. En 1561, celle de Dhaun se subdivisa en Salm-Salm, Grumbach et Dhaun. En 1623, Philippe-Othon, comte de Salm-Salm, fut élevé à la dignité de prince du Saint-Empire.

Jean IX, comte de Salm, maréchal de Lorraine en 1560 et gouverneur de Nancy en 1563, s'était fait reconnaître souverain, en 1571, avec le Rhingrave Frédéric, comte sauvage du Rhin. Il était fils de Louis, comte de Salm, et de Louise de Stainville. Dufourny place par erreur son duel en 1582; il fit son testament en 1593 et institua pour légataire universelle sa nièce Christine, fille de son frère Paul; elle épousa, en 1597, François de Vaudémont, qui régna quelques jours sous le nom de François II. Jean de Salm mourut après 1599. (Dufourny, *Table des personnes*, p. 766, 767; *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1869, p. 75; 1893, p. 26.)

4. Jean, Claude et Christophe des Salles. Ce dernier devint gouverneur de Vitry-le-François, épousa Claudette de Lucy et fut tué par son frère Claude en 1585. (P. Hugo, *Maison des Salles*, p. 14.)

5. Fils de Philippe (voir Chap. VIII, § III), et de Renée de Haussonville, Jean des Salles était gouverneur de Vaucouleurs quand il embrassa la Réforme. Le roi Charles IX lui enleva sa charge en 1570, et Jean rentra dans le giron de l'Église. Il avait épousé Marguerite du Hautoy, qui reçut du comte de Salm 10,000 fr. barrois de dommages-intérêts. (P. Hugo, *Maison des Salles*, p. 11.)

le 18 septembre 1575; le comte en fut informé et résolut « d'en avoir raison par armes, selon que par armes estoit loisible à toutes personnes de sa condition de la poursuyvre ». La rencontre eut lieu en pleine rue, et Gombervaulx fut tué. Dumont place par erreur ce duel en l'année 1571[1]; mais la réserve observée dans la rédaction des Lettres de rémission accordées le 12 octobre 1575[2] donne à penser que l'on a voulu dissimuler la gravité du crime, et faire passer pour un duel un véritable assassinat avec guet-apens : c'était l'opinion du P. Hugo.

Le duel à l'américaine était pratiqué, en Lorraine, dès le XVIe siècle : les Yankees n'ont rien inventé. Deux frères, Claude des Salles, Sr de Gohécourt, et Chrestophe, Sr de Vernancourt[3], vivaient en assez mauvais termes; l'aîné avait dû imposer silence au plus jeune, un jour que celui-ci se répandait en propos injurieux contre le duc et une partie de la noblesse, et le cadet reprochait à l'aîné de lui devoir de l'argent. Le dimanche 7 juillet 1585, Vernancourt se rendit à Voulthon-Haut[4] où résidait Gohécourt; il refusa son hospitalité et alla s'embusquer, le mardi suivant, avec quatre arquebusiers, sur le passage de son frère. — « Sa, mignon ! sa ! », lui cria-t-il, dès qu'il l'aperçut, et il fit feu. Gohécourt était accompagné de six hommes; ils ripostent et une fusillade s'engage entre les deux troupes, tandis que les deux frères se chargent à coups d'épée. Vernancourt, blessé, tombe à terre, se relève, mais tombe de nouveau, mortellement frappé d'une balle. Dix jours après, Charles III graciait le Sr de Gohécourt[5].

Le métier d'officier recruteur avait ses désagréments, et

1. Dumont, *Just. crim.*, II, p. 119 et 342.

2. B. 45, fol. 107.

3. Claude était frère de Jean et de Christophe des Salles; il avait épousé Catherine de Rivière en 1572. C'était, paraît-il, un duelliste redoutable : en 1578, à la suite d'une rencontre avec un gentilhomme lorrain, il avait dû se réfugier en France, où le Roi l'avait nommé maréchal de camp. Ayant obtenu sa grâce, il venait de rentrer en Lorraine quand eut lieu le duel de 1585. Gracié de nouveau, il mourut vers 1613. (P. Hugo, *Maison des Salles*, p. 17.)

4. Cant. de Gondrecourt, arrond. de Commercy (Meuse).

5. B. 54, fol. 130 v°.



parfois des soldats peu délicats disparaissaient après avoir touché leur prime d'engagement. François Marius, d'Étain, fut de ce nombre ; il avait été engagé par un seigneur du voisinage, Paul de La Tour[1], Sr de Puxe, capitaine d'une compagnie de gens de pied. Le 20 janvier 1596, le capitaine retrouva son déserteur, à Briey. — « Tu m'as faict ung tour de cocquin « d'avoir faulté ta promesse », lui dit-il. — « Vous m'avez « appelé cocquin, répartit Marius, en mettant l'épée à la main, « s'il y a homme qui le vueille dire, voilà qui en fera la rai- « son ; par la mort Dieu ! je suis homme d'honneur, je ne suis « pas ung cocquin ! » Le Sr de Puxe dégaine à son tour, et Marius, blessé au ventre, meurt, faute de soins, quelques jours plus tard. Le capitaine n'obtint son pardon que deux ans après, le 27 mars 1598[2].

Les Lettres suivantes présentent un curieux exemple des querelles que le droit de formariage faisait naître entre seigneurs. La dame de Rosne[3], douairière de Vavincourt, désirait faire épouser à son cocher Loys du Puys, Catherine Gaillard, veuve de Girard Pasquet. Quelle ne fut pas sa colère quand elle apprit que la veuve s'était fiancée, le 14 juillet 1615, avec un jeune homme de Pierrefitte, Nicolas Boudet, et cela dans l'église même de Vavincourt. Indignée, la dame de Rosne fit arrêter Catherine Gaillard par le sergent du village et la fit enfermer au château, pendant que du Puys et ses amis se mettaient à la recherche du fiancé, pour lui couper, disaient-ils, le nez et les oreilles. Avertie de ces faits, la baronne de Cirey[4], dame de Pierrefitte, écrivit à la dame de Rosne pour la prier de consentir au mariage de sa sujette avec Boudet ; la

1. Appartenant à une maison de la chevalerie lorraine, il avait épousé Marie de Thully, et vivait encore en 1607. (Dufourny, *Table des personnes*, p. 848.)

2. B. 69, fol. 66 v°.

3. Peut-être Antoinette de Florainville, veuve de Wary (II) de Savigny, Sr de Leymont, bailli de Bar de 1596 à 1611. L'aïeul de Wary, Jean de Savigny, était déjà Sr de Rosne et de Vavincourt. (Voir Callot, *Le Hérault d'armes*, fol. 612.)

4. Ursule Ruden de Colomberg avait épousé, le 5 septembre 1590, Louis du Châtelet, baron de Cirey. Son mari avait été tué, en Hongrie, en 1604. (D. Calmet, *Maison du Châtelet*, p. 144.)

dame de Rosne tint bon pour son cocher et répondit que la veuve, du reste, s'était ravisée et ne voulait plus entendre parler de son fiancé. Celui-ci, en conséquence, fit assigner la veuve devant l'official de Bar, et l'affaire fut plaidée le 16 juillet, c'est-à-dire le surlendemain des fiançailles. L'avocat de la dame de Rosne, maître René Gainot[1], se présenta au nom de la veuve Pasquet et demanda la révocation de la promesse de mariage faite par elle; Boudet répondit que les violences exercées sur sa fiancée prouvaient assez que sa volonté n'était plus libre, et l'official remit la suite des débats à l'après-dîner, afin d'entendre des témoins. Dans l'intervalle, un ami de Loys du Puys, nommé des Maretz, proféra des menaces contre un bourgeois de Bar qui prenait la défense de Boudet. Outré de ces procédés, le jeune baron de Cirey[2] fit inviter du Puys à ne plus molester ses gens, et, l'ayant rencontré, avec son ami des Maretz, dans une petite ruelle, derrière l'église Saint-Pierre[3], on sortit les épées. Le baron blesse des Maretz et porte à du Puys un coup d' « estramasson[4] » sur la tête; lui-même est blessé au côté; mais ses gens arrivent à la rescousse, et du Puys est tué dans la bagarre. Le lieutenant-général au Bailliage de Bar était alors maître Antoine de l'Église[5], « juge suspect et récusé »; il s'empressa de décréter le baron de prise de corps; mais un du Chatelet ne se laisse pas arrêter ainsi; il menaça

1. Il était petit-fils de Pierre Gaynot, mayeur de Bar, autorisé à reprendre la noblesse de sa mère, Henriette de Combles, le 16 octobre 1597. Lui-même avait obtenu, le 12 octobre 1612, la permission de suivre la noblesse de sa mère, N. Henrion. Il mourut le 11 janvier 1653. (*Ephém. de Bar*, ms. Bouchez, ms. 53 de la Bibl. de Bar, et *D. Pelletier*, p. 286.)

2. Louis-Julle du Châtelet, chevalier, baron de Cirey, Sr en partie de Pierrefitte, fils de Louis et d'Ursule Ruden de Collemberg, né le 8 août 1594, avait alors 21 ans. Il épousa, le 25 février 1618, Christine de Gleseneuve, devint maréchal de camp au service du R. T. C. et gouverneur d'Aigues-Mortes. Il était mort en 1672. (D. Calmet, *Maison du Châtelet*, p. 145.)

3. Aujourd'hui Saint-Étienne.

4. L'estramasson ou estramaçon était une épée large et tranchante. On appelait coup d'estramasson un coup de taille. (*Godefroy, Landais*.)

5. Antoine de L'Église, auditeur des comptes, avait été nommé lieutenant général au bailliage le 7 mai 1609. (*Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1869, p. 159.) Sur cette famille, voir *Arm. de D. Richier*, p. 106; Germain, *Arm. des Ecuyers du Barrois* (*Callot*), *Bar*, p. 17; etc.

de sa carabine les recors envoyés pour le saisir et passa la frontière. Son exil ne fut pas de longue durée, car Henri II le rappela quinze jours après[1].

Un chevau-léger, Melchior des Bernard[2] prenait mal la plaisanterie et se fit sottement tuer pour une bagatelle. Le 1er mai 1628, Philippe et Jean-François d'Anglure[3], fils de François d'Anglure, chevalier, Sr de Grionvelle, avaient offert à dîner à quelques chevau-légers de la garnison de Bar, dans l'hôtellerie de Claude Deschamps. Après le repas, ils allèrent s'asseoir auprès du grand puits de la ville haute[4], les uns sur un banc, les autres sur des pièces de bois que l'on avait déposées là, lorsque vint à passer un chevau-léger, Melchior des Bernard, que ses camarades plaisantèrent en s'écriant : — « Venez saluer le beau des Bernard ! » Philippe d'Anglure, qui ne le connaissait pas, se leva de son siège et, s'approchant du nouveau venu, lui dit en riant : « Monsieur, prenez place, séez-vous là ! » Melchior des Bernard se fâcha et répondit aigrement à Philippe d'Anglure. — « Cela vaut bien trois coups d'épée », fit observer un des chevau-légers. — « Cela en vaut bien six » répondit des Bernard, en mettant l'épée à la

1. Lettres du 2 août 1615. (B. 86, fol. 292.)

2. Il existait dans le Barrois deux familles de ce nom, les des Bernard « à l'homme sauvage » et les des Bernard « au lion ». Ces derniers étaient Srs de Vaudoncourt, les premiers l'étaient de Gorcy et de Sexey-aux-Forges. (*Recherche de Didier Richier, Baill. de Saint-Mihiel*, fol. 25, 57 et 63 ; *Armorial*, p. 62, 69, 71, 74, 102 et 103 ; Germain, *Arm. des Écuyers du Barrois* [*Callot*], *Saint-Mihiel*, p. 7 et 28 ; *D. Pelletier*, p. 117.)

3. Ils appartenaient à une famille de la chevalerie lorraine, originaire de Champagne, issue d'Oger de Saint-Chéron († 1256) et de Halwide dame d'Anglure. Après avoir formé les branches de Donjeux-Coublans, d'Etoges et de Bourlémont-Amblize, cette Maison s'éteignit en 1705. Philippe et Jean-François étaient fils de François d'Anglure, Sr de Guyonville, et de Louise Merlin ; le second vivait encore en 1664. (D. Calmet, *Maison du Châtelet*, p. 40, 109 ; Dufourny, *Table des personnes*, p. 19 ; *D. Pelletier*, p. 568.)

4. Le grand puits de la ville haute se trouvait dans la Grande-Rue, près de l'Auditoire. Le Conseil de Ville le fit combler en 1645. Il existait un autre puits, un peu plus bas, sur la place Saint-Pierre ; il avait encore 57 mètres de profondeur en 1825 ; aujourd'hui il est fermé. — Le 28 juillet 1705, plusieurs bourgeois de la ville haute demandèrent la réouverture du grand puits, situé au-devant de l'hôtellerie du *Cheval blanc* ; il fut alors décidé que ce puits serait muni d'une poulie, d'une chaîne et de deux seaux. (*Communication de M. le pasteur Dannreuther.*)

main ; l'instant d'après il tombait, frappé au « petit ventre », et quatre jours plus tard il était mort[1].

A dater du fameux duel qui eut lieu, à Paris, près de la porte Saint-Honoré, le 27 avril 1578, entre Balzac d'Entragues et Quélus, les témoins devinrent partie active dans le combat, alors même qu'ils n'étaient pas intéressés dans la querelle[2]. Cet usage était encore observé, en Lorraine, au XVII[e] siècle. Au mois de mars 1633, Humbert Maigret, dit du Bois, arquebusier à cheval de la garnison de Marsal, se promenait dans les rues de Nancy, quand il fit la rencontre du jeune Florainville, fils de son commandant, le S[r] de Florainville de Cousance[3], gouverneur de Marsal. Le jeune homme le pria de l'accompagner du côté de la Malgrange, où ils trouvèrent le sieur de Bassompierre[4], marquis de Removille, bailli de Vosges, qui était lui-même suivi d'un gentilhomme nommé L'Esche[5]. Florainville dit alors à Maigret qu'il avait été appelé en duel par Bassompierre et qu'il le priait d'être son second. Avant de s'aligner avec L'Esche, Maigret lui demanda s'il connaissait le motif de la rencontre. — « Je l'ignore, mais qu'importe ! » répondit L'Esche en se mettant en garde, et les quatre combattants croisèrent le fer. Maigret était, paraît-il, une fine lame : en un tour de main, il tua son homme et courut séparer Florainville et Bassompierre avant qu'ils aient eu le temps de se blesser[6].

1. Lettres du 19 juin 1628. (B. 103, fol. 81.)

2. E. Colombey, *Hist. anecdotique du duel.*

3. François de Florainville appartenait à une Maison de la chevalerie, originaire du Luxembourg. Il était fils de René, S[r] de Cousance, bailli de Bar et capitaine des Gardes de Charles III, et d'Anne de Florainville. François fut aussi capitaine des Gardes et grand fauconnier. (Lionnois, *Essais*, p. 111 ; *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1869, p. 396.)

4. Anne-François, bailli de Vosges le 7 février 1632. (*Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1869, p. 106.)

5. Plusieurs familles portaient le nom d'Esch ou Esche. L'une d'elles, remontant au XII[e] siècle, appartenait à la chevalerie luxembourgeoise ; une autre était de la chevalerie messine ; une troisième avait été anoblie par l'empereur en 1496 et habitait Vézelise en 1577. (Voir *Arm. de D. Richier*, p. 46 ; Bertholet, *Hist. de Luxembourg*, V, p. 179 ; *D. Pelletier*, p. 190 et 226 ; d'Hannoncelles, *Metz ancien*, p. 64, etc.)

6. Lettres du 29 mars 1633. (B. 109, fol. 63.)

2° *Gentilshommes*. — Le 9 avril 1552, Philippe de Nixeville[1], Sr de Villers-en-Hey en partie et archer de la garde du corps du Duc, après avoir fait bonne chère, à Villers[2], avec son beau-frère Christophe de Beauvau[3], alla voir l'armée du R. T. C. qui passait non loin du village[4]. De retour à la maison, ils trouvèrent leurs beaux-frères, Anthoine et Pierre de Saint-Phelin[5], accompagnés de deux gentilshommes, gens de guerre comme eux, et l'on se mit à boire. Beauvau voulut les traiter à son tour, puis on revint chez Nixeville qui offrit encore le coup de l'étrier et, prenant à part ses deux beaux-frères, il leur dit : « Vous allez en guerre, s'il vient fortune « de vous, n'oubliez pas que j'ai de beaux enfants qui sont vos « héritiers. » — « Et moy ! chair Dieu ! s'écria Beauvau, « qu'auray-je pour ma part ? » — « Vous aurez votre mariage, « ainsy qu'il a esté passé et accordé. » — « Par la mort Dieu ! « repartit Beauvau, je n'en tiendrai rien et n'en ferai rien ! » puis, mettant l'épée à la main, il frappe Nixeville. Celui-ci, malgré le sang qui l'aveugle, riposte par un terrible coup d'estoc en pleine poitrine et tue net son beau-frère[6]. De même que pour Lutzelbourg, le fils devait expier la faute du père.

Vingt ans plus tard, le vendredi 16 mars 1571 (n. st.), Jean de Naxeville[7] intervint en faveur d'un berger que répriman-

1. Il appartenait à une ancienne famille, originaire du Verdunois, dont le premier auteur connu est Jean de Nixéville, écuyer, qui vivait en 1336. Philippe était fils d'Olry de Nixéville et d'Élizabeth de Viller-en-Haye ; il avait épousé Anne de Saint-Phelin et leur succession fut partagée le 26 octobre 1612. Cette famille est encore représentée. (Voir Lionnois, *Principes du Blason*, p. 40 et pl., etc.)

2. Canton de Domèvre, arrond. de Toul (M.-et-M.).

3. Probablement bâtard de la famille de Beauvau, car il ne figure pas dans l'*Histoire* de cette Maison par les Saincte-Marthe.

4. Les troupes françaises marchaient probablement sur Metz qu'elles occupèrent par surprise le lendemain, 10 avril 1552.

5. Les Saint-Phelin avaient pris ce nom à la suite du bail emphytéotique de la seigneurie de Saint-Phelin, près Saint-Nicolas, consenti le 3 mars 1526, par les religieux de l'abbaye de Saint-Clément-lez-Metz, en faveur de noble homme Collignon Notari et Anne de Cicegnon, sa femme. Collignon Notari eut pour fils Pierre de Saint-Phelin, écuyer. (Did. Richier, *Recherche, Baill. de Nancy*, cité dans une note du *Simple Crayon*, de la Bibl. de Nancy, fol. 281 [681].)

6. Lettres du 1er juin 1552. (B. 27, fol. 68.)

7. Fils de Philippe et d'Anne de Saint-Phelin.

dait son oncle Claude de Saint-Phelin[1]. Celui-ci le pria de s'occuper de ses affaires, et Naxeville, furieux, chargea son oncle à coups d'épée. Il était tellement animé qu'il brisa sa lame, courut en prendre une autre et recommença le combat. Saint-Phelin se contentait de parer les coups, mais, forcé de riposter, il tua son neveu, « à son grandissime regret[2] ».

Un écrivain du XIII[e] siècle, Jacques de Vitry, prétend que les Allemands étaient « furibonds et obscènes dans leurs propos de tables[3] »; le portrait était encore exact au XVI[e] siècle. Le 12 juillet 1575, Didier de Preny[4], écuyer, S[r] de Villers-le-Prud'homme en partie, fut invité à dîner, à Pont-à-Mousson, avec le S[r] de Travaulx[5] et Chardin Serrier[6], par trois gentilshommes allemands, Mondréal[7], Reffeberg[8] et Neichendich[9]. En sortant de table, les convives se rendirent à un jeu de quilles, situé près de la porte de Trey[10], après avoir commandé

1. Voir *ibid.*
2. Lettres du 20 mars 1573, n. st. (B. 43, fol. 2.)
3. *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1878, p. 340.
4. Il appartenait à une famille d'écuyers du Barrois et habitait La Cane, près de Pont-à-Mousson, en 1581, quand il comparut devant Didier Richier. (Voir *Armorial*, p. 58; F. de Bacourt, *Épitaphes de l'anc. dioc. de Toul*, n° 2, p. 52.)
5. La famille de Travalt ou des Travaulx était originaire de Metz. Plusieurs de ses membres y furent amants dès l'année 1367; l'un d'eux, Jenot, écuyer, devint, au commencement du XVI[e] siècle, maître échevin de Pont-à-Mousson, où ses descendants habitaient encore au milieu du siècle suivant. (Dufourny, *Table des personnes*, p. 851; *D. Pelletier*, p. 439; d'Hannoncelles, *Metz ancien*, p. 256; abbé Poirier, *Metz, doc. gén.*, p. 613; F. de Bacourt, *loc. cit.*, n° 2, p. 66 et n° 4, p. 153.)
6. Chardin Serrières, maître échevin de Pont-à-Mousson. (Voir Chap. III, § 2.)
7. Montréal ou Monréal était un château situé en face de Trarbach, dans l'Électorat de Trèves. Il fut détruit en 1698. — Les Monréal étaient venus s'établir dans le Luxembourg, et on voit encore aujourd'hui leurs armes dans l'église d'Inglange (Alsace-Lorraine). Cf. Bertholet, *Hist. de Luxembourg*, VII, p. 367; *D. Pelletier*, p. 346; *Publications de la Sect. hist. de l'Inst. de Luxembourg*, 1879, p. xcj; Boulangé, *Inglange*; Brémond, *Monographie de Preisch*, p. 34 et 36; *Hist. de la Maison de Hunolstein*, p. 81; etc.
8. Reiffenberg était une terre située dans l'archidiocèse de Cologne. La famille qui en portait le nom remontait à Fréderic, S[r] de Sayn, qui épousa Claire-Anne de Wersade; elle a donné, au XVI[e] siècle, un général au service de l'Empereur, et, au XVII[e], un jurisconsulte célèbre. Dufourny (*Table des personnes*, p. 714), mentionne, en 1573, Jean de Reiffemberg, S[r] de Colmey. (Voir aussi Husson l'Escossais, *Le Simple Crayon*, exempl. de la Bibl. de Nancy, p. 582 *bis*; *Publications de la Sect. hist. de l'Institut de Luxembourg* (1879), p. CI; etc.)
9. *Publications de la Sect. hist. de l'Institut de Luxembourg*, p. XCIII.
10. Située au nord, sur la rive droite de la Moselle, la porte de Tirey ou de Trey



leur souper à l'hôtellerie de l'*Ange*[1]. Sur un coup malheureux de Mondréal, Preny s'écria en plaisantant : — « Voilà ung beau coup ! » — L'autre répondit par de grossières injures. La partie terminée, Mondréal demanda raison à Preny de ses paroles; Preny emprunta l'épée de Travaulx, et toute la bande se dirigea, en suivant les fossés, vers la porte de Montson[2]. En vain, les amis essaient de faire remettre la rencontre au lendemain; Mondréal veut se battre tout de suite. Preny entre chez un « forbisseur », emprunte la première épée venue, et va rejoindre l'allemand en dehors de la barrière. A la première reprise, Mondréal était tué d'un coup d'estoc[3].

Voici une nouvelle preuve du droit qu'avaient les gentilshommes de vider leurs querelles par les armes, en dépit de toutes les ordonnances contraires. Le 12 septembre 1583, Jean-Philippe de Savigny[4], Sr de Monstreul, gentilhomme de la chambre du marquis du Pont[5], eut, à Nancy, une altercation avec François de Choiseul[6], baron de Meüuy, écuyer d'écurie du Duc. Le lendemain, il appela son adversaire hors du faubourg Saint-Nicolas et le provoqua à l'épée et au poignard. Le baron fut tué, et le Sr de Monstreul fut poursuivi pour s'être battu « sans licence et permission »; mais Charles III arrêta

portait le nom d'un village voisin, dont les habitants se retirèrent à Pont-à-Mousson, à la fin du XIIIe siècle, quand on éleva les remparts de la ville. Cette porte fut démolie en 1829, sauf une tour que l'on vient de renverser pour élargir la voie. (*Communication de M. Charaux.*)

1. Il est souvent fait mention de cette hôtellerie dans l'histoire de Pont-à-Mousson. M. Charaux suppose qu'elle occupait l'emplacement de l'*Hôtel de France*, sur la Grande Place, en face de l'Hôtel de ville.

2. Située à l'extrémité est de la ville, au pied du chemin de Mousson. Elle a été démolie en 1800. (*Communication de M. Charaux.*)

3. Lettres du 12 septembre 1575. (B. 45, fol. 96.)

4. Fils de George de Savigny et de Nicole d'Haussonville, Jean-Philippe épousa Marguerite de Beauvau. Grand gruyer de Lorraine, le 25 avril 1588, il devint bailli de Vosges le 13 janvier 1589. (Voir Husson l'Escossais, *Simple Crayon*, exempl. de la Bibl. de Nancy, p. 625; *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1869, p. 106, 250.)

5. Fils aîné de Charles III, il régna sous le nom d'Henri II de 1608 à 1624.

6. Peut-être fils de René de Choiseul, baron de Meuvy, et de Mahaud de Francières, chevalier de l'ordre du R. T. C., il mourut sans avoir été marié. (*D. Pelletier annoté*, II, fol. 291.)

l'affaire, à raison de la loyauté du combat « entre personnages de semblables qualités[1] ».

Dans la célèbre moralité de Nicole de La Chesnaye, *La condamnation des banquets à la louange de Diepte et Sobriété*, moralité représentée par les splendides tapisseries conservées au Musée lorrain, un des convives est appelé *Je le pleige* ou *Je vous plaige*[2]. C'était, sans doute, la réponse que l'on faisait à *Je boy à vous*, nom porté par un autre personnage de la même pièce. L'usage de se « pleiger » entre convives existait encore à la fin du xvie siècle. Le 1er février 1584, Jan de la Court[3], Sr de La Grange en partie, dînait chez Jehan de Cugnon[4], Sr d'Ethe et de Belmont, dans la prévôté de Virton, avec son beau-frère Jan de Bar[5], homme d'armes de la compagnie du comte de Manderscheidt[6], et plusieurs autres gentilshommes, quand arriva Nicolas de La Claireeaue, qui prit un verre et porta la santé de Jan de Bar. Celui-ci le « pleigea » et, mettant un genou en terre, il but à la santé de Sa Majesté Catholique; puis, présentant le verre à La Claireeaue, il lui dit qu'il venait de boire à son souverain. La Claireeaue lui donne un

1. Lettres du 2 juin 1584. (B. 53, fol. 110.)

2. *Pleiger* ou *plegier*, garantir, se porter caution, faire raison, tenir tête en buvant (*Godefroy*). Voir V. de Sansonnetti, *La Tente de Charles le Téméraire*, p. 7.

3. Fils de Collignon (II), écuyer, et de Junon de Bar, Jean de la Cour appartenait à une famille d'écuyers du Barrois, originaire de Ville-sur-Yron et fixée à Mercy-le-Bas, Allamont, etc. Son bisaïeul, Collignon (I), avait été confirmé dans sa noblesse, le 22 mai 1501. Jean de la Cour habitait La Grange, près Ville-sur-Yron, quand il comparut, en 1581, à la Recherche de Didier Richier. Le 12 février 1557, Nicolas et Gilles Le Gouverneur avaient été autorisés à prendre le nom et les armes de leur mère, Jeanne de La Cour. (*Arm. de D. Richier*, p. 61 et 67; Germain, *Arm. des Écuyers du Barrois* [*Callot*], *Saint-Mihiel*, p. 23; *D. Pelletier*, p. 321; *D. Pelletier annoté*, V, p. 3; Michel, *Biogr. du Parlem. de Metz*, p. 256; *Journ. Soc. Arch. lorr.*, 1891, p. 193.)

4. Famille du comté de Chiny, établie dans le Barrois. (Voir *Arch. de M.-et-M.*, Inventaire, VII, p. 130, 152; *D. Pelletier*, p. 738; Bertholet, *Hist. de Luxembourg*, VI, p. 273.)

5. Famille d'écuyers du Barrois. (Voir *Arm. de D. Richier*, p. 59, 61, 74; Germain, *Arm. des Écuyers du Barrois* [*Callot*], *Saint-Mihiel*, p. 14; Dufourny, *Table des personnes*, p. 66, etc.)

6. Les Manderscheidt se prétendaient issus des rois d'Austrasie. Leur château était situé sur la Liser, entre le pays de Trèves et l'Eiffel. (Bertholet, *Hist. de Luxembourg*, III, p. 426; *Charles de Reinach*, publ. de la Sect. hist. de l'Institut de Luxembourg, 1879; etc.) On peut consulter, sur les Manderscheidt, *Urkundenbuch für die Geschichte des Hauses von Hunolstein*, I, p. 354.



démenti et sort. Jan de Bar s'enquiert d'abord si le nouveau venu est gentilhomme, puis il le rejoint dans la pièce voisine et lui demande raison de son offense. La Claireeaue dégaine; Jan de Bar en fait autant. La Court, entendant du bruit, met la dague au poing pour séparer les combattants, et La Claireeaue est tué dans la mêlée. Les faits s'étant passés à l'étranger[1], et la victime n'étant pas un sujet du duc; Charles III étouffa l'affaire[2].

Les Lettres de grâce n'étaient exécutoires, comme on sait, qu'après avoir été entérinées, et le procureur général, ayant le droit de s'opposer à l'accomplissement de cette formalité indispensable, pouvait retarder l'effet des Lettres et permettre ainsi au souverain de les révoquer, quand elles avaient été obtenues par surprise. C'est ce qui advint à Chrestofle de Chamissot[3], Sr d'Andevanne, Marcq, Forges, etc. Vers la fin de l'année 1609, ayant invité à sa table le Sr de Sivry[4] avec quelques gentilshommes des environs, on but plus que de raison, et l'un des convives ayant proposé d'aller voir une fille, nommée Barbe Clausse, « de laquelle il croyait qu'il ne serait esconduit non plus qu'aultrefois il ne l'avait esté », ils s'y rendirent et la violèrent. Quelques jours après, la veille de la fête des Rois (5 janvier 1610), le Sr d'Andevanne ayant retenu à souper le baron de Cornay[5], on se mit à jouer. Chamis-

1. La prévôté de Virton était du Luxembourg.

2. Lettres des 29 août 1584 et 29 août 1585. (B. 53, fol. 1844 et 54, fol. 129.)

3. Il appartenait à une famille originaire du Barrois qui remonterait au XIIIe siècle. Chrestophe était fils de Claude de Chamisso, Sr d'Andevanne, etc., gouverneur de Villefranche, et de Françoise de Boubers, sa première femme. Il avait épousé, en 1593, Barbe de Pouilly, dont il n'eut pas d'enfants. (*D. Pelletier annoté*, I, p. 250 ; *Généalogie de Chamisso.*)

4. Peut-être Gilles de Sivery, écuyer, Sr de Villers-la-Chèvre, demeurant à La Roche-en-Ardennes (Dufourny, *Table des personnes*, p. 812); peut-être Louis de Chamisso, Sr de Sivry, ou son frère Jean, Sr du même lieu, qui avait épousé Élizabeth d'Y de Séraucourt. Ils étaient cousins germains de Chrestophe de Chamisso. (Caumartin, *Recherche de Champagne*, p. 76 ; *Généalogie de Chamisso.*)

5. Antoine de Pouilly, baron de Cornay, etc., né en 1582, appartenait à une Maison de la chevalerie lorraine; il était fils de Louis de Pouilly et de Françoise de Lameth. Le 30 septembre 1621, il épousa Suzanne de Pouilly et il mourut en 1648. Sa descendance subsiste encore. (*Généalogie de Pouilly*, ms. de la Bibl. de Verdun.)

sot et le baron se disputèrent au sujet de dix ducats; le baron se retira furieux et alla coucher dans une taverne. Le lendemain, à huit heures du matin, il envoyait un gentilhomme, le Sr d'Arcenel, porter un démenti au Sr d'Andevanne. C'était un duel : d'Arcenel, blessé à la tête, se défendit d'abord avec succès, mais il tomba bientôt, mortellement frappé. Le Sr d'Andevanne, poursuivi devant le bailli de Clermont, prit la fuite et obtint, le 15 février 1610, des Lettres de grâce qu'il présenta au Bailliage, le 16 mai 1611 seulement. Le procureur général s'opposa à leur entérinement, prétendant qu'on avait altéré la vérité pour les obtenir, et que d'Arcenel avait été assassiné; en conséquence, le Sr d'Andevanne fut arrêté; on recommença l'enquête et, par nouvelles Lettres du 26 juin 1611, Henri II commua en prison perpétuelle la peine qu'il avait encourue[1].

La puissance des gens de robe, au XVIIe siècle, inspirait aux auxiliaires les plus modestes de la justice une haute idée de leur ministère; quelquefois même ils dépassaient toute mesure, comme Claude Blondelet, sergent en la prévôté de Foug[2]. Chargé d'opérer une saisie, à Boucq[3], en 1616, chez le Sr de Fligny[4], écuyer d'écurie de M. de Vaudémont[5], il pénétra chez lui, en son absence, en vertu d'une simple commission du prévôt de Foug, non revêtue du *pareatis* du bailli de Saint-Mihiel. C'était violer un privilège de la noblesse, inscrit dans la coutume de Bar (art. 43, titre II); aussi, la femme du Sr de Fligny et son frère le Sr de Bonfond[6] protestèrent énergique-

1. B. 81, fol. 22, et 97 v°.

2. Cant. et arrond. de Toul (M.-et-M.).

3. *Idem.*

4. Claude de Fligny du Fay, écuyer, Sr de Boucq, descendait d'une famille champenoise remontant au commencement du XVIe siècle. Fils de Jean du Fay et de Marie Le Briseur, il devint capitaine de Gondrecourt et grand fauconnier de S. A. Il épousa Philberte de Vattetot ou Vatelet, et sa famille est encore représentée. (Voir Dufourny, *Table des personnes*, p. 331, 348; *Journ. Soc. Arch. lorr.*, 1899, p. 159.)

5. François de Vaudémont, frère d'Henri II et père de Charles IV, régna quelques jours sous le nom de François II.

6. La généalogie de la famille de Fligny fait mention de « Mademoiselle Bonfon »,





ment. Le sergent n'en continua pas moins à instrumenter, en se « gaussant » d'eux, et en traitant Bonfond de « porteur de queue de poisson » ; serait-ce là l'origine de notre queue de morue ? L'insulte était grave, paraît-il, car le Sr de Bonfond, ayant rencontré Blondelet quelques jours après, lui en demanda raison, le sergent mit l'épée à la main, et Bonfond l'abattit d'un coup de pistolet[1].

Les Lettres suivantes sont intéressantes surtout à raison de celui qui en bénéficia. En 1626, le Sr Abraham Fabert[2], le futur maréchal de France, n'était encore qu'enseigne au régiment de Piémont, pour le service du R. T. C. Son capitaine, le Sr de Havaret, ayant l'intention de céder sa compagnie, Fabert obtint sa promesse, ainsi que le désistement du Sr du Conseil qui briguait la même charge ; cependant, profitant de son absence, son compétiteur traita avec le capitaine et obtint ses Lettres de provision. Fabert, furieux, attendit que le Sr du Conseil passât en Lorraine, et l'ayant rejoint à Pont-à-Mousson, le jeudi 5 février 1626, vers neuf heures du soir, il le provoqua en duel, sans lui laisser le temps de se reconnaître. Sur un coup fourré, Fabert fut gravement blessé à la gorge, mais du Conseil fut tué net, et son adversaire, craignant la vengeance du duc de La Valette[3], se réfugia à Pagny, où Charles IV le gracia, le 14 février[4]. Bégin et, après lui, le

belle-sœur de Jean-Claude de Fligny, fils de Claude dont il vient d'être question. Elle fut marraine, en 1625, de son fils Chrétien. Une « Madame de Bonfon » fut, en 1628, marraine de son autre fils Louis-François. (Voir *Journ. Soc. Arch. lorr.*, 1899, p. 161.)

1. Lettres du 15 janvier 1617. (B. 89, fol. 31.)

2. Né le 11 octobre 1599, maréchal de France en 1658, mort en 1662, Fabert était fils d'Abraham Fabert, Sr de Moulins, anobli par Henri IV en 1603, maître échevin de Metz en 1610, et d'Anne des Bernard. Son aïeul, Mangin Fabert, avait été appelé en Lorraine par Charles III, pour diriger l'imprimerie ducale ; il avait épousé, en 1551, Florentine de Fullaines, et habitait Pagny-sous-Prény. C'est là qu'Abraham Fabert épousa, vers 1629, Claude Richard. (Voir *D. Pelletier*, p. 693 ; Bégin, ***Biographie de la Moselle***, II, p. 76 ; Bourelly, ***Le Maréchal de Fabert***, I, p. 17, etc.)

3. Bernard de Nogaret, duc de La Valette, fils du duc d'Épernon et frère du cardinal de La Valette (1592-1661). Pourvu de la survivance du gouvernement de Metz, il avait fait entrer Fabert au service, en 1613, en qualité de cadet dans une compagnie de Gardes françaises, en garnison à Metz.

4. B. 99, fol. 129.

commandant Bourelly ont rapporté cette anecdote, mais le second lui donne une date inexacte et le premier n'en indique aucune. Les historiens ajoutent que, le S[r] du Conseil étant écuyer de la duchesse de La Valette, le duc voulut venger sa mort et fit expulser Fabert de Paris où il s'était retiré dès que sa blessure avait été guérie. C'est alors que Fabert s'enferma dans son château de Moulins, bien décidé à y soutenir un siège, lorsque la duchesse de La Valette intervint en sa faveur. Privé de son grade, le futur maréchal de France songeait à prendre du service dans l'armée impériale, lorsque La Valette lui fit donner une compagnie.

Il y a deux siècles, l'usage d'aller au café et de fumer la pipe n'était pas aussi répandu qu'aujourd'hui. Les gens de qualité ne dédaignaient pas cependant de fréquenter les « rataffias » ; c'est même dans ces établissements que se concluaient souvent les affaires, ce qui a suggéré à un bel esprit l'idée amusante d'attribuer une étymologie latine à une liqueur d'origine exotique. Quand les parties étaient tombées d'accord, on vidait un verre de ratafia en disant : *Res rata fiat!* d'où le nom. Quoi qu'il en soit, le 10 mars 1701, quatre beaux-frères, les S[rs] Gaspard Jobart[1], de Leuremont[2], Legrand[3] et de La Vienne[4], se réunirent, à Bar, chez leur cousin, le S[r] Peschard de Tornisé[5], pour régler le partage de la succession de leurs

1. Gaspard-Joachim Jobart, écuyer, fils de Pierre, S[r] de Longeville-en-Barrois, descendait peut-être d'une famille d'origine champenoise, anoblie en Lorraine le 2 mars 1561. Il avait épousé Henriette de Combles, le 11 août 1695, et il mourut hydropique le 17 février 1703, à Mussey. Il fut inhumé, le 18 août, à Mussey. (Voir ms. de la Bibl. de Bar, n[os] 47 et 104; *D. Pelletier*, p. 167 et 417.)

2. S'agirait-il de Philippe de Maintenant, époux de Marie de Combles ? (Voir *D. Pelletier*, p. 169.)

3. Antoine Le Grand descendait de Claude Legrand, anobli le 7 mars 1595. Il était peut-être fils de Jean Le Grand, S[r] de Plichancourt, conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Bar, le 15 décembre 1606, et de Jeanne de Combles; il avait épousé sa cousine Anne de Combles. Leur descendant, Joseph Le Grand, chambellan de Léopold, reçut des Lettres de baron du Saint-Empire en 1706, confirmées en Lorraine, le 4 juin 1709. (Voir Germain, *Arm. des Écuyers du Barrois* [*Callot*], *Bar*, p. 26; *D. Pelletier*, p. 169, 465; Lepage et Germain, *Complément*, p. 360; *Journ. Soc. Arch. lorr.*, 1899, p. 128; etc.)

4. Nicolas de La Vienne, écuyer, S[r] de Reins-la-Brûlée, Pichancourt, etc. ; il avait épousé Madeleine de Combles. (*Bibl. de Bar*, ms. 129, II, p. 71.)

5. Alexandre (II) Peschard de Tournizey avait épousé Antoinette de Sallé. Il descen-

beaux-parents, les Sr et dame de Pichancourt[1]. Ils convinrent de s'en rapporter à des arbitres et dînèrent tous ensemble chez leur parent; vers neuf heures du soir, les Srs de Leuremont et Legrand regagnèrent leur auberge, tandis que le Sr de La Vienne proposa « d'aller au rataffia ». Le Sr de Tornisé l'en détourna, assurant que son vin était meilleur, et l'on se remit à boire, jusqu'au moment où La Vienne offrit à son beau-frère de venir « fumer une pipe de tabacq » chez lui. Jobart accepta et l'on se mit en route, escorté d'une servante portant un flambeau. Ils prirent la rue du Bourg, traversèrent le ruisseau coulant au milieu de la rue, et, arrivés dans une petite ruelle[2], La Vienne, s'arrêtant brusquement, tira son épée et invita Jobart à en faire autant, en le traitant « de coquin, de poltron et de gueux ». Jobart se mit à crier à l'assassin; mais, se voyant serré de près par son beau-frère, il riposta et finit par le tuer[3].

dait de Pierre Peschard, archer des Gardes, dont le fils Alexandre (I) avait été anobli le 12 juillet 1605; il devint seigneur de Tournizey, fief dont son second fils prit le nom. Une fille d'Alexandre (I) Peschard, Marie, avait épousé Paul d'Audenet, d'où la parenté entre les Peschard et les Combles. (Voir *Arm. de D. Richier*, p. 54; Bibl. de Bar, ms. 104; *D. Pelletier*, p. 631, 795; *Journ. Soc. Arch. lorr.*, 1894, p. 280.)

1. Henri de Combles, écuyer, Sr de Plichancourt, Lorgerin, Dagonville, Tourniset, etc., capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment de Castelmoron, descendait de Guillaume de Combles, originaire de Barcelone, et fixé dans le Barrois depuis le XVe siècle. Il avait épousé, en 1643, Marie d'Audenet, et il était mort en 1698, laissant plusieurs filles, notamment Mmes Jobard, Le Grand, de la Vienne, etc. (Did. Richier, *Recherche, Baill. de Vosges* (*Neufchastel*), art. *Simonin; D. Pelletier*, p. 169; Dufourny, *Table des personnes*, p. 221.)

2. Cette ruelle est la ruelle du Diable ou du Petit-Bourg; elle fait communiquer la rue du Bourg avec celle du Petit-Bourg (aujourd'hui de l'Hôtel-de-Ville) et celle des Écuyers (aujourd'hui du Coq); elle est presque entièrement bordée par des murs de jardins. (Bellot, *Hist. de Bar*, p. 288.)

3. Lettres du 28 mars 1701. (B. 122, fol. 47.) Il est intéressant de connaître la fin de cette histoire; elle nous est donnée par le manuscrit 129, II, de la Bibliothèque de Bar-le-Duc, p. 71 : « Lors du mariage de Gaspard-Joachim Jobart avec Henriette de Combles, contracté en l'église Notre-Dame de Bar, le XI août 1695, écrit Bellot-Herment, assistait notamment Nicolas de la Vienne, écuyer, Sr de Reins-la-Brûlée, Pichancourt et autres lieux, il était l'époux de Madeleine de Combles. Or, le registre des décès de l'église Notre-Dame, à la date du 10 mars 1701, énonce que ce Sr de la Vienne, âgé d'environ 36 ans, fut, ce jour-là, trouvé dans la rue du Bourg, à neuf heures et demie du soir, percé d'un coup d'épée au-dessus du cœur et demi-mort; qu'il a esté transporté dans une chambre de l'hôpital et y est mort trois quarts d'heure après. Il relate de plus qu'il n'a pas été confessé, ni reçu le Saint-Viatique, ni l'Extrême-Onction, parce qu'il n'avait aucune connaissance et qu'il n'a donné aucun signe de douleur et de contrition; que son corps a été transporté, le 2e jour desdits mois et an (sans doute, le 11 mars 1701) à Plichancourt (près Vitry) pour y être inhumé suivant l'intention des parens. » (*Communication de M. le pasteur Dannreuther.*)

Bien que le mot propre fût quelquefois le mot sale, nos pères n'hésitaient pas à l'employer. Le 14 février 1715, vers quatre heures de l'après-midi, on voyait trois notables se promener gravement sous la halle de la coquette petite ville de Ligny[1] : c'étaient le Sr Nicolas-Louis Gilles de Pavent[2], lieutenant de cavalerie au régiment de Noailles-Duc, pour le service du R. T. C., le Sr Joseph de Bienvenu[3] et le nommé Anthoine Maugras[4], maître-chirurgien. Dans la conversation, le Sr de Pavent entretint le Sr de Bienvenu d'un procès que le Sr de Brunet, son beau-frère, capitaine dans le même régiment que lui, intentait devant le parlement de Paris, aux habitants de Delouze[5]. Il s'agissait de droits seigneuriaux que le Sr de Brunet revendiquait, conjointement avec Françoise de Villandré, épouse du Sr de Bienvenu, celle-ci agissant en qualité de tutrice des enfants mineurs nés de son premier mariage avec le Sr du Mesnil de Montval[6]. Bienvenu déclara ne pas vouloir se mêler de cette affaire; Pavent insista en disant que son beau-frère se verrait alors contraint de le faire assigner. — « Je ferai un torche-derrière de la copie de l'assignation ! » répondit Bienvenu. — « Et moi, riposta Pavent, j'en torcherai le nez à celui qui s'en serait torché le derrière ! » Voyant le tour que prenait la conversation, le maître chirurgien s'éclipsa

1. Arrond. de Bar (Meuse). — Les halles occupaient l'emplacement de la Place actuelle, côté de la rue Bontemps. (*Communication du comte E. Fourier de Bacourt.*)

2. Il était fils de Louis-François Gilles, écuyer, Sr de Pavant, capitaine au régiment d'infanterie de la Reine et de Jeanne de La Garde. Il avait épousé Françoise Amand-Savoy, et sa sœur, Marie-Françoise Gilles de Pavant, était mariée à Charles-Hyacinthe de Brunet, capitaine dans Ligondy, puis Noailles-Duc (*Idem*). Il ne faut pas confondre cette famille avec l'ancienne Maison de Pavan. (Voir *Arm. de D. Richier*, p. 74; Germain, *Arm. des Écuyers du Barrois* [*Callot*], *Saint-Mihiel*, p. 46, etc.)

3. Joseph de Bienvenu, capitaine aux Gardes de S. A. R., épousa Françoise de Bérauville de Villandré, fille de Gabriel de Bérauville, lieutenant-colonel au régiment de Vandeuil et gouverneur de Ligny, et de Marie Vautier. Elle était veuve de Bernard du Mesnil de Monteval. (*D. Pelletier annoté*, I, fol. 158 v°.)

4. Antoine Maugras, élève du chirurgien Thiébaut, de Bar, fut reçu chirurgien à Ligny, et se présenta pour obtenir la charge de premier lieutenant des chirurgiens jurés du comté, charge qui fut donnée à Nicolas Branlard. (*Communication de M. de Bacourt.*)

5. Cant. de Gondrecourt, arrond. de Commercy (Meuse).

6. Bernard du Mesnil de Monteval, demeurant à Mauvages. (Voir Chap. III, § IV.)

discrètement, laissant les deux gentilshommes mettre flamberge au vent; ils se blessèrent tous les deux, mais le Sr de Bienvenu le fut si grièvement qu'il mourut quelques heures plus tard [1].

(*A suivre.*) SOUHESMES.

1. Lettres du 14 mars 1715. (B. 137, fol. 75 v°.)

# LA

# QUESTION D'ALSACE ET DE BRISACH

### DEPUIS LE TRAITÉ DE SAINT-GERMAIN DE 1635

## JUSQU'AU TRAITÉ DE BRISACH DE 1639

---

## BIBLIOGRAPHIE.

### I. — Sources.

AUBERY. — *Mémoires du cardinal duc de Richelieu,* recueillis par le sieur Aubery. Paris, 1660; 2 vol. in-folio.

AVENEL. — *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu.* Paris, 1853-1877; 8 vol. in-4°.

FEUQUIÈRES. — *Lettres et négociations du marquis de Feuquières, ambassadeur extraordinaire du roi en Allemagne,* publiées par Pérau. Amsterdam, 1753; 3 vol. in-12.

GALLOIS. — *Lettres inédites des Feuquières.* Paris, 1845-1846; 5 vol. in-8°.

GONZENBACH. — *Urkundenbuch zum ersten Theil der Lebensbeschreibung des Generals Hans Ludwig von Erlach von Castelen, Gouverneur der Festung Breisach, betreffend die militärische und diplomatische Thätigkeit des Generals im Dienste Herzog Bernhards von Sachsen-Weimar.* Bern, 1880; 1 vol. in-8°.

*Jahrbücher der Jesuiten zu Schlettstadt und Rufach, 1615-1765,* herausgegeben von Joseph Gény. Strasbourg, 1895-1896; 2 vol. in-8°.

KENTZINGER. — *Documents historiques relatifs à l'histoire de France, tirés des archives de la ville de Strasbourg.* Strasbourg, 1818-1819; 2 vol. in-8°.

*Mémoires historiques concernant M. le général d'Erlach,* publiés par Albert d'Erlach, baron de Spiez. Yverdon, 1784; 4 vol. in-4°.

*Mémoires du cardinal de Richelieu sur le règne de Louis XIII, depuis 1610 jusqu'à 1638,* publiés par Petitot Paris, 1823; 10 vol. in-8°.

*Mercure français ou suite de l'Histoire de notre temps.* Tomes XXII et XXIII. Paris, 1640; in-12.

Mossmann. — *Matériaux tirés des archives de Colmar pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans.* (*Revue d'Alsace,* 1876-1891.)

*Theatrum Europæum. — Theatri Europæi oder historische Chroniken-Beschreibung aller vornehmsten und denkwürdigsten Geschichten, so sich hin und wieder in Europa, sonderlich im Reich deutscher Nation begeben und zugetragen haben.* Dritter und vierter Theil. Frankfurt, 1639-1643; 2 vol. in-fol.

Le Laboureur. — *Histoire du maréchal de Guébriant.* Paris, 1656; 1 vol. in-folio.

Reuss. — *Strassburg im dreissigjæhrigen Kriege, Fragment aus der Chronik von J.-J. Walter.* Strasbourg, 1879; 1 broch. in-4°.

Rœse. — *Herzog Bernhard der Grosse von Sachsen-Weimar.* Weimar, 1828. 2 vol. in-8° (avec un recueil de documents).

## II. — Histoire générale de la guerre de Trente ans et du règne de Louis XIII.

Aubery. — *Histoire du cardinal duc de Richelieu.* Paris, 1660; 1 vol. in-folio.

Charvériat. — *Histoire de la guerre de Trente ans, 1618-1648.* Paris, 1878; 2 vol. in-8°.

Drapeyron. — *Le sens géographique du cardinal de Richelieu à propos de son troisième centenaire, d'après un testament politique et les réflexions politiques du Tacite français.* (*Revue de géographie.*) Paris, 1885; 1 broch. in-8°.

Fagniez. — *Le Père Joseph et Richelieu.* Paris, 1894; 2 vol. in-8°.

Gindely. — *Geschichte des dreissigjährigen Krieges in drei Abteilungen.* Leipzig, 1881-1882; 3 vol. in-12.

Le Vassor. — *Histoire de Louis XIII, roi de France et de Navarre.*

Vicomte de Meaux. — *La Réforme et la politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie.* Paris, 1889; 2 vol. in-8°.

Ranke. — *Histoire de France, principalement pendant le XVI^e et le XVII^e siècle.* Traduction de J. Jacques Porchat; tome III; 1 vol. in-8°.

Sorel. — *De l'origine des traditions nationales dans la politique extérieure avant la Révolution française.* Paris, 1882; 1 broch. in-8°.

Sorel. — *L'Europe et la Révolution française.* Première partie : « Les mœurs politiques et les traditions. » Paris, 1885; 1 vol. in-8°.

III. — HISTOIRE DE L'ALSACE ET DES TERRITOIRES ALSACIENS[1].

BRIÈLE. — *La Maison d'Autriche en Alsace, ancienne Régence d'Ensisheim* (Curiosités d'Alsace, 1864).

COSTE. — *Notice historique et topographique de la ville de Vieux-Brisach.* Mulhouse, 1860; 1 vol. in-8°[1].

DORLAN. — *Notices historiques sur l'Alsace et principalement sur la ville de Schlestadt.* Colmar, 1843; 1 vol. in-8°.

*Die alten Territorien des Elsass nach dem Stande vom 1. Januar 1848,* herausgegeben vom statistischen Bureau. Strasbourg, 1 vol. in-8° (cartes).

GLŒCKER. — *Das Elsass, kurze Darstellung seiner politischen Geschichte.* Fribourg, 1876; 1 vol. in-8°.

J. GYSS. — *Histoire de la ville d'Obernai.* Strasbourg, 1866; 2 vol. in-8°.

*Historische Generalbeschreibung von Ober- und Niederelsass samt dem Sundgau, als einem Theil von den zum Oberrheinischen Craiss gehörigen Ländern, wie sie durch verschiedene Friedensschlüsse an Frankreich gekommen, worinnen die General-Historie von Julio Cæsare an bis zum letzten Friedensschlusse kürzlich verfasset, nebst einer ganz neuen geographischen Special- Beschreibung aller darinnen befindlichen Städte, Vestungen und Bergschlösser, wie auch der Reichsvestungen am Rhein bis Mannheim,* von M. J. F. S., nebst einer Vorrede von Johann Gabriel Doppelmayer. Frankfurt und Leipzig, 1734; 1 vol in-8°.

R. P. LAGUILLE. — *Histoire de la province d'Alsace depuis Jules César jusqu'au mariage de Louis XV, roi de France et de Navarre.* Strasbourg 1727; 4 vol. in-12.

LORENZ et SCHERER. — *Geschichte des Elsasses.* Berlin, 1886; 1 vol. in-8°.

RATHGEBER. — *Geschichte des Elsass.* Strasbourg, 1882; 1 vol. in-8°.

REUSS. — *L'Alsace au XVII° siècle.* Paris, 1897-1898; 2 vol. in-4°.

ROSSMANN und ENS. — *Geschichte der Stadt Breisach.* Freiburg-im-Br., 1851; 1 vol. in-8°.

SCHŒPFLIN. — *Alsatia illustrata.* Colmariæ, 1751-1761; 2 vol. in-folio (planches).

SCHŒPFLIN. — *L'Alsace illustrée,* trad. L.-W. Ravenez (avec additions).

SITZMANN. — *Aperçu sur l'histoire politique et religieuse de l'Alsace.* Belfort, 1878; 1 vol. in-18.

STROBEL. — *Vaterländische Geschichte des Elsasses von der frühesten bis*

1. Nous n'avons pas voulu donner une bibliographie complète; il faut consulter l'ouvrage de M. Reuss, *L'Alsace au XVII° siècle,* qui, dans sa bibliographie, donne la liste des travaux les plus importants sur l'Alsace et les territoires alsaciens au XVII° siècle.



*auf die gegenwärtige Zeit,* fortgesetzt von Engelhardt. Strasbourg, 1841-1849; 6 vol. in-8°.

IV. — Monographies.

Alexi. — *Der Tod des Herzogs Bernhard von Sachsen-Weimar* (Programme du lycée de Colmar); 1 broch. in-8°.

Droysen. — *Bernhard von Weimar.* Leipzig, 1885; 2 vol. in-8°.

Gonzenbach. — *Der General Hans Ludwig von Erlach.* Bern, 1880-1882; 3 vol in-8°.

Molitor. — *Der Verrath von Breisach. Ein Beitrag zur Geschichte des Verlustes der Landgrafschaft im Elsass nebst Breisach und Sundgau an Frankreich im dreissigjährigen Kriege.* Jena, 1875; 1 broch. in-8°.

Rœse. — *Herzog Bernard der Grosse von Sachsen-Weimar.*

Sabourin de Nanton. — *Jean-Louis d'Erlach, gouverneur de Brisach* (*Revue d'Alsace,* 1868).

---

## INTRODUCTION.

L'acquisition de l'Alsace par la France a été souvent étudiée par les historiens français et allemands ; rarement question a été discutée avec plus de passion d'un côté et de l'autre, soit que les Français aient voulu faire l'apologie de Richelieu et justifier l'annexion de l'Alsace, soit que les Allemands, rappelant qu'une province foncièrement allemande était en cause, aient reproché avec véhémence aux grands ministres de Louis XIII et de Louis XIV d'avoir abusé de leur force et de leur puissance pour arracher à l'Allemagne une partie de ses territoires et pour séparer, par la violence, un peuple allemand de ses frères. Il y a quelques années, un savant distingué, un enfant de l'Alsace, a entrepris la tâche difficile d'examiner, avec autant de science que d'impartialité, cette annexion de l'Alsace par la France et de nous exposer, dans une œuvre magistrale, l'histoire de son pays natal au xvii<sup>e</sup> siècle, la période de séparation de l'Empire et l'absorption de

la province par le royaume de France[1]. Il nous a donné une histoire complète de l'Alsace au XVII[e] siècle, mais forcément un peu abrégée, qui, si elle n'en néglige aucun point, ne les traite pas tous avec une égale richesse de détails. Sur les conseils amicaux du maître, j'ai essayé d'élucider une de ces parties de l'histoire de notre province, le conflit entre Bernard de Weimar et la France à propos de Brisach et du landgraviat d'Alsace.

Ce conflit a été étudié par plusieurs historiens allemands. Au commencement du XIX[e] siècle, Rœse, le zélé biographe du duc Bernard de Saxe-Weimar, après de fructueuses recherches dans les archives de Weimar et de Paris, nous donne, avec un grand nombre de documents très importants, un récit bien inférieur des événements qui se déroulèrent en Alsace entre 1635 et 1639. Voulant faire du Weimarien le champion du nationalisme allemand, le héros du protestantisme et de l'indépendance allemande, il a représenté toutes ses entreprises, même les plus téméraires et les moins excusables, comme des actes de haute sagesse et y a trouvé partout des traces d'une politique patriotique, dirigée à la fois contre les Habsbourg et contre la France. La politique de Richelieu, au contraire, selon Rœse, est pleine de fourberie, dirigée uniquement vers un seul but, la spoliation de l'Empire allemand, l'agrandissement territorial de la France et l'établissement de sa prépondérance en Europe, au détriment de toutes les autres nations. Bernard de Weimar veut s'opposer à cette politique néfaste, tout en acceptant des subsides de la France; mais il meurt au moment même où le conflit entre lui et Louis XIII est devenu aigu, et l'astucieux Richelieu, profitant de la disparition de son grand rival, achète rapidement l'armée weimarienne et s'empare des territoires alsaciens qu'elle occupe. L'honnête Bernard avait placé sa confiance en un gentilhomme suisse, Jean-Louis d'Erlach, son principal lieutenant; mais celui-ci,

1. Rodolphe Reuss, *L'Alsace au XVII[e] siècle*.

séduit par les beaux deniers que Richelieu, politique sans scrupules, lui a offerts, trahit son maître et, après sa mort, livre ses conquêtes et son armée à la France. Ces accusations contre le grand cardinal et contre le général d'Erlach ont été reprises par M. Alexi et surtout par M. Molitor dans une brochure dont le titre même (la *Trahison de Brisach*) nous révèle les tendances[1]. Ces historiens, aveuglés par la passion, ne cherchant à comprendre ni la politique de Richelieu, ni l'esprit et les procédés du XVII[e] siècle, ni la situation de Bernard de Weimar et de ses lieutenants, ont cependant réussi à faire accréditer auprès du grand public, en Allemagne surtout, la légende du rapt des territoires alsaciens et de la trahison du général d'Erlach. Ce dernier a enfin été réhabilité par un savant homme d'État bernois, M. de Gonzenbach; celui-ci, ayant trouvé dans le château de Spiez (canton de Berne), la volumineuse correspondance de Jean-Louis d'Erlach, s'est résolument mis, malgré son grand âge, à dépouiller ces gros *in-folio*, et a ainsi pu découvrir une série de documents de la plus grande valeur, jetant un jour éclatant sur la seconde moitié de la guerre de Trente ans. Toutes les assertions de Rœse, d'Alexi et de Molitor sur l'infidélité et la trahison d'Erlach sont réduites à néant par M. de Gonzenbach, qui a écrit une apologie du général suisse. Son œuvre a cependant deux grands défauts, moins graves évidemment que ceux de l'ouvrage de Rœse, mais contre lesquels il ne faut pas moins se prémunir. Si Gonzenbach a bien compris la situation dans laquelle se trouvait Bernard de Weimar et son armée vis-à-vis de la France, s'il démontre qu'une trahison d'Erlach aurait été inutile et n'a pas eu lieu, il décerne trop d'éloges à son compatriote bernois et néglige presque complètement de nous exposer la politique de Richelieu. Son œuvre a une tendance trop marquée, qui est de détruire toutes les accusations portées contre d'Erlach. Mais M. de Gonzenbach est un avocat

1. Voir bibliographie.

trop chaleureux et trop zélé, qui se laisse entraîner un peu loin par son désir de réhabiliter son héros ; il ne faut pas oublier que d'Erlach a vécu au XVII^e siècle, et qu'il a été jeté au milieu de la tourmente de la guerre de Trente ans, où bien des passions ont été soulevées et où le sens moral s'est émoussé chez la plupart des hommes. Si d'Erlach n'a pas été le misérable traître que nous présentent Rœse et Molitor, il n'a pas non plus été le soldat intègre et désintéressé de M. de Gonzenbach. Pendant toute sa carrière, il a toujours su concilier ses intérêts et son ambition avec les scrupules de sa conscience, en véritable fils de son époque. Disons cependant qu'après les publications de M. de Gonzenbach, les accusations contre son héros ont été abandonnées, même par M. Molitor. M. Droysen, dans sa belle biographie de Bernard de Weimar, a adopté les vues du savant bernois ; mais lui non plus n'essaie d'expliquer et de juger impartialement la politique extérieure de Richelieu, la politique nationale et traditionnelle de la France. Bernard de Weimar, pour lui, est le champion de l'Empire, qui veut en interdire l'entrée aux puissances étrangères et contenir surtout la France. Il nous décrit le conflit entre Louis XIII et Bernard jusqu'à sa mort, en 1639, et donne raison au prince allemand sur tous les points. Richelieu lui a promis, par le traité de Saint-Germain de 1635, les territoires du landgraviat d'Alsace, et quand Bernard en réclame la cession en 1639, il le lui retient tout à fait injustement.

J'ai entrepris, dans les pages qui vont suivre, d'étudier la question de Brisach et d'Alsace de 1635 à 1639, d'exposer la politique de Richelieu vis-à-vis de Bernard de Weimar et de son armée, et de montrer par quelles étapes l'Alsace fut peu à peu annexée à la France. Je ne m'étendrai pas sur les négociations de Westphalie ; elles ont été racontées par des maîtres et je ne saurais que répéter leurs arguments. Dans cette étude, j'ai essayé de comprendre la politique de Bernard de Weimar ; à partir de 1635, celle de Richelieu, de pénétrer les aspirations des Weimariens, et de faire du tout un exposé fidèle et

impartial. Avant d'aborder le sujet même de mon étude, il me reste encore à protester contre la conclusion de la brochure de M. Molitor, qui prétend que l'acquisition de l'Alsace par la France a été le point de départ et la cause des malheurs de l'Allemagne pendant plus d'un siècle et demi. « A Brisach, dit-il, le sort de l'Allemagne a été fixé pour plus d'un siècle et demi. » C'est une erreur. Richelieu n'a nullement songé à s'emparer d'une base offensive contre l'Allemagne du Sud, et la meilleure preuve, c'est qu'il n'a nullement voulu garder Fribourg, Rheinfelden et le Brisgau, qui, bien plus que Brisach, sont la « clef de l'Allemagne du Sud », et que Mazarin, au moment des négociations de Westphalie, n'a jamais réclamé ces territoires. Ce que Richelieu a voulu conquérir, c'est la frontière naturelle de la France, et une solide barrière défensive contre les Impériaux et les Espagnols, pour que la France, délivrée enfin de ses ennemis extérieurs, puisse se développer librement et consolider sa puissance. En détruisant la toute-puissance de la maison d'Autriche, en l'empêchant de plier sous son joug despotique l'Allemagne princière, le grand cardinal a même rendu un signalé service à cette dernière et a contribué, dans une large mesure, à la formation de l'Allemagne moderne. Seule, l'occupation de Brisach n'a point permis à Louis XIV de jeter ses armées impunément sur l'Allemagne du Sud. Les Allemands, en effet, n'ont eu qu'à s'établir en force à Fribourg et à Rheinfelden pour arrêter l'envahisseur venant de Brisach. Appuyés sur ces forteresses, ils ont même pu, en 1673, franchir le Rhin, envahir l'Alsace et rechercher ainsi les Français dans leur propre pays. Si ceux-ci, à leur tour, ont pénétré en Allemagne, c'est que des princes allemands leur ont ouvert des portes d'entrée dans l'Empire autres que celle de Brisach. Les malheurs de l'Allemagne ont été causés, non par la perte de l'Alsace, mais par son état anarchique et par la politique de ses princes, qui n'hésitèrent jamais à pactiser avec l'étranger, à l'appeler à leur secours et à lui livrer l'entrée de l'Empire.

## I.

Sous l'ancienne monarchie, la politique extérieure de la France s'était imposé comme but d'assurer au royaume l'étendue de l'ancienne Gaule. Cette politique, adoptée par les Capétiens, était devenue la politique nationale. Elle s'appuyait sur les traditions nationales de l'empire franc et de la monarchie de Charlemagne et, à partir du XVIe siècle, sur les idées de la Renaissance[1]. On voulait rendre à la France les frontières de l'ancienne Gaule, qui étaient ses limites naturelles : les Pyrénées, les Alpes, l'Océan et le Rhin. Dans l'Est et le Sud-Est, elle n'atteignait ni le Rhin ni les Alpes[2]. Le Rhin pouvait être considéré comme une véritable frontière naturelle. « Il servait de rempart à l'Alsace contre les insultes de ses voisins en temps de guerre. » Il se divisait en un grand nombre de bras qui formaient des îles innombrables. « Depuis Huningue jusqu'à Fort-Louis, il y a peu d'endroits où l'on voye la largeur entière, d'une rive à l'autre, à cause des bois qui croissent dans ces isles[3]. » Son cours très rapide rendait la navigation très dangereuse. Les inondations fréquentes recouvraient, de Bâle jusqu'au confluent de la Lauter, une surface de 830 kilomètres carrés et bordaient le fleuve d'une bande de terre marécageuse, large de plusieurs kilomètres. Les inondations et les fièvres rendaient impossible l'établissement d'une ville sur le fleuve même. La France chercha naturellement à s'étendre vers les Alpes et vers le Rhin. Cependant, à partir du XVIe siècle, la politique d'ex-

1. Voir, sur la politique extérieure de l'ancienne monarchie : Albert Sorel, *De l'Origine des traditions nationales dans la politique extérieure avant la Révolution française;* et, du même auteur, *L'Europe et la Révolution française*, 1re partie, p. 244-280.

2. Albert Sorel, *Les Traditions nationales*, p. 6, 7, 22 et 24.

3. *Mémoires sur l'Alsace*, 1702, fol. 2 B. (Manuscrit de la Bibliothèque de la ville de Strasbourg.) Voir aussi Reuss, *L'Alsace au XVIIe siècle*, I, p. 11.

pansion vers l'Est prévalait[1]. Mais les rois rencontrèrent alors un adversaire redoutable, la maison d'Autriche, qui était à l'apogée de sa puissance. Bien que divisée en deux grandes branches, elle n'avait qu'une seule politique extérieure, qui visait à lui donner la monarchie de l'Europe. Le gouvernement de Vienne et celui de Madrid y travaillaient d'un effort commun et acharné. Dans l'Europe occidentale, le seul État capable de leur résister, c'était la France. De là cette lutte terrible de plus de deux siècles entre les deux grandes puissances. La France combattait non seulement pour recouvrer ses frontières naturelles; son existence même était menacée. Entourée partout par les domaines de la maison d'Autriche, elle pouvait être envahie par les armées impériales et espagnoles de tous les côtés à la fois; au Sud, ces armées pouvaient arriver de l'Espagne et de l'Italie; à l'Est, de la Franche-Comté et de l'Alsace; au Nord, des Pays-Bas[2]. Une première fois, Henri II avait brisé ce cercle de territoires allemands et espagnols qui resserrait la France. En 1552, il vint au secours des protestants allemands qui s'étaient soulevés contre Charles-Quint, et s'empara des trois évêchés, Metz, Toul et Verdun. Ce fut une indication précieuse pour les hommes d'État français[3]. En soutenant les protestants allemands contre les Empereurs, en profitant des luttes intestines dans l'Empire, ils pouvaient abaisser la maison d'Autriche et conquérir de nouveaux territoires. Le cardinal de Richelieu, lorsque Louis XIII l'appela définitivement au ministère en 1624, adopta cette politique d'intervention en Allemagne et reprit énergiquement la lutte contre les Habsbourg.

Il entreprit de rendre la France plus grande et plus forte, d'augmenter son influence en Europe et de lui assurer de

1. Sorel, *Traditions nationales*, p. 21-24.

2. Richelieu, *Mémoires*, VIII, p. 212 et 301; Fagniez, *Le Père Joseph et Richelieu*, I, p. 241.

3. Reuss, I, p. 68; p. 43-46.

bonnes frontières, si possible ses limites naturelles. Or, au moment de son avènement, les Habsbourg, faisant un nouvel effort pour établir leur toute-puissance en Europe, écrasaient dans une lutte inégale les protestants allemands, qui défendaient leur indépendance politique en même temps que leur liberté religieuse. La victoire de l'empereur Ferdinand II et de son allié, le roi d'Espagne, pouvait avoir pour la France de graves conséquences[1]. Cette considération détermina Richelieu à intervenir dans la guerre de Trente ans, indirectement d'abord, en donnant des subsides à Gustave-Adolphe, roi de Suède. Mais le 16 novembre 1632, Gustave-Adolphe trouva la mort à la bataille de Lützen, laissant les protestants sans chef capable de les conduire à la victoire. Pendant la minorité de la fille du grand Roi, la reine Christine, le chancelier Oxenstierna prit la direction des affaires suédoises en Allemagne[2]; il n'avait cependant ni le prestige ni les talents militaires de son maître; son autorité ne fut que difficilement acceptée par les princes allemands, et dès lors, nous voyons l'unité de direction et l'unité de vues disparaître du camp protestant. Richelieu crut alors que le moment était venu d'intervenir plus activement dans la guerre. Les Suédois et les protestants, quoique victorieux, n'avaient ni argent ni chefs ayant une autorité suffisante pour les diriger; les Impériaux, battus dans trois grandes batailles et refoulés jusqu'en Bohême, paraissaient épuisés par quatorze années de guerre. La France, au contraire, pacifiée et réorganisée par le grand cardinal, mettait ses ressources immenses à la disposition du roi; sous la direction de Richelieu, une série d'hommes remarquables apportaient au service du roi un grand dévouement, une activité intelligente et infatigable. Dès 1633, Louis XIII, armé

1. Sur la politique de Richelieu, voir Sorel, *op. cit.*, p. 34-35, et p. 41; dans *l'Europe et la Révolution française*, 1re partie, p. 272-280; Fagniez, *op. cit.*, I, p. 6; Reuss, I, p. 83-84; Molitor, *der Verrat von Breisach*, p. 1; Droysen, *Bernhard von Weimar*, II, p. 4.

2. Droysen, *op. cit.*, I, p. 68.

pour une guerre décisive, se mit à la tête du grand parti anti-autrichien.

A ce moment, la guerre prenait de plus en plus le caractère d'une guerre politique. Oxenstierna réclamait ouvertement la Poméranie pour la Suède, et les princes protestants de l'Empire admettaient généralement que cette puissance avait droit a un « dédommagement », à une compensation pour les sacrifices qu'elle s'était imposés[1]. Or, pourquoi la France, qui avait fourni des subsides à la Suède, n'aurait-elle pas, elle aussi, une compensation pour ses sacrifices pécuniaires? Richelieu y songea, et le principal but d'une intervention directe dans la guerre, c'était l'agrandissement du territoire français. Dans un mémoire adressé au roi en 1633, il exposa nettement sa politique. Il faut avant tout, pense-t-il, éviter l'isolement de la France en face des Habsbourg, et pour cela soutenir les protestants d'Allemagne. Si le concours pécuniaire de la France ne suffit pas pour prévenir son isolement, elle ne doit pas reculer devant une guerre ouverte. Dans ce cas, elle occupera la rive gauche du Rhin et certaines places de la rive droite, et s'assurera ainsi à la fois un centre d'opérations et une forte position défensive pour la guerre et un gage précieux pour obtenir une paix avantageuse. En un mot, il faut briser la toute-puissance de la maison d'Autriche et assurer à l'Europe un équilibre nouveau avec une France plus grande et plus forte[2].

Richelieu prépara l'entrée en campagne de ses armées par d'habiles négociations[3]. L'alliance suédoise fut renouvelée. En 1633, le marquis de Feuquières, envoyé en Allemagne comme ambassadeur extraordinaire du roi, amena les princes et les États protestants de l'Allemagne à s'unir par le traité

1. Richelieu, *Mémoires*, IX, p. 405; Feuquières, *Lettres*, II, p. 428; Avenel, VI, p. 21; Droysen, II, p. 10, 13-14; Gonzenbach, I, p. 209; Fagniez, II, p. 354.

2. Sorel, *Traditions nationales*, p. 35; Fagniez, II, p. 172, 327, 428.

3. Voir, sur ces négociations, les *Lettres de Feuquières*, et Gallois, *Lettres inédites des Feuquières*, tome I; Molitor, p. 2; Droysen, II, p. 4 et suivantes.

de Heilbronn et à entrer dans l'alliance franco-suédoise. Une grande coalition anti-autrichienne était ainsi formée. Les Hollandais, secourus secrètement par la France, occupèrent les Espagnols, et les empêchèrent de secourir efficacement leur allié Ferdinand II. Quant aux territoires que Richelieu voulait conquérir, il regardait tantôt vers l'est, tantôt vers le nord, vers l'Alsace ou vers la Flandre espagnole. Lors de ses négociations avec Wallenstein (juin 1633-février 1634), il hésitait encore entre les deux provinces. Il attendait évidemment une occasion favorable pour s'emparer ou bien de l'une, ou bien de l'autre, ou bien même des deux à la fois. Cette occasion se présenta au moment de ses négociations avec les États protestants. En 1633 et 1634, profitant des querelles entre le duc Charles de Lorraine et le roi Louis XIII, il fit occuper la Lorraine par une armée française et devint ainsi maître de la Meurthe et de la Moselle[1]. A la même époque, il fut encore amené à faire occuper certains points de la plaine alsacienne, et à partir de ce moment, il se tourna surtout du côté du Rhin et de l'Alsace. Songeait-il, dès le premier jour, à s'emparer définitivement de ce pays? Non. Richelieu était un de ces grands politiques qui s'inspirent des événements mêmes, un de ces réalistes en politique qui ont le sens du possible, qui connaissent exactement les ressources de leur propre pays et celles des autres puissances, et qui savent y conformer leur attitude et leurs projets. Il distinguait à merveille les occasions de fortifier et d'agrandir la France, sans trop froisser ses alliés et sans provoquer une puissance neutre, et il savait profiter de ces occasions; mais jamais il n'engageait à fond l'avenir, et ne s'obstinait à réclamer une province dont l'occupation exciterait des jalousies dangereuses et des haines. Il s'emparera de la région qu'il pourra prendre; mais à aucun prix il ne voudra froisser les susceptibilités des Suédois et des protestants d'outre-Rhin et discréditer la France

1. Molitor, p. 4; Droysen, II, p. 5.

dès le début. Or, une occupation définitive de l'Alsace pouvait avoir ce résultat. Les Impériaux et une grande partie des protestants se tourneraient, dans ce cas, contre l'audacieuse puissance étrangère qui se serait emparée d'une province allemande. Très habilement, Richelieu évita de brusquer ses alliés de la Confédération de Heilbronn, et se contenta, en 1633, de saisir un gage pour obtenir plus tard un traité de paix avantageux. En même temps, il voulut chasser les Impériaux et les Espagnols de la vallée supérieure du Rhin. Quant au « dédommagement » qu'il comptait réclamer pour son pays, il ne s'en occupa pas encore; car il ne savait que trop bien qu'on était encore loin de la paix; pourquoi alors se préoccuper des conditions précises que la France allait poser aux négociations? Il fallait avant tout s'emparer de la direction de la guerre; la direction des négociations de paix ne saurait ensuite échapper au gouvernement français.

Un point cependant est acquis en 1633 : Richelieu veut faire des acquisitions territoriales. La Suède réclame bien la Poméranie en échange des services qu'elle a rendus à la cause du protestantisme. Les Suédois, protestants, en soutenant leurs coreligionnaires allemands, ne négligent pas leurs propres intérêts; ils cherchent au contraire à profiter de leur victoire pour agrandir leur royaume. La France catholique a fourni à tous ces États les moyens de soutenir la lutte contre les Habsbourg, et elle n'aurait pas, elle, sa « récompense »? Le principe des cessions de territoires en échange de subsides était parfaitement admis au XVIe et au XVIIe siècle[1]. En 1552, Maurice de Saxe avait abandonné les Trois-Évêchés à la France, son alliée contre Charles-Quint. Les signataires du traité de Heilbronn de 1633 ne pouvaient guère ignorer que si la France catholique leur accordait son concours, ce n'était que dans l'espoir d'une acquisition territoriale. La meilleure preuve qu'ils s'en doutaient, c'est qu'en 1635 une partie

1. Déjà en 1631 et 1632, Gustave-Adolphe avait offert l'Alsace à la France, à la condition qu'elle prît une part active à la guerre. Fagniez, *op. cit.*, I, p. 584-587.

d'entre eux signèrent le traité de Prague avec l'empereur et se tournèrent contre la France et la Suède, afin de défendre l'intégrité de l'Empire. Ceux au contraire qui restaient groupés autour des deux puissances étrangères admettaient tacitement que celles-ci fissent des conquêtes au détriment de l'Empire. Au fond, ils n'en étaient pas très fâchés ; car, après tout, ce ne seront jamais que des provinces autrichiennes ou catholiques dont la France s'emparera ; eux-mêmes ne pourront que profiter d'une diminution de la puissance des Habsbourg et des princes catholiques.

## II.

Au moment de la guerre de Trente ans, les territoires alsaciens ne formaient pas une unité politique compacte ; « il n'y avait pas d'Alsace, dans un certain sens tout au moins[1] », mais un grand nombre de territoires et d'États minuscules, situés entre le Rhin, les Vosges, la Lauter et la Birse[2]. Les Habsbourg y avaient d'importantes possessions : le comté de Ferrette, les bailliages de Cernay et d'Ensisheim, les seigneuries de Landser, de Massevaux, Issenheim, Bollwiller, Landsberg, Villé, Hohkœnigsbourg et d'autres territoires moins importants. En outre, les villes impériales d'Alsace, groupées dans une ligue défensive et offensive, étaient placées sous la protection des Habsbourg et de leurs délégués, les grands baillis ou landvogt. En réalité, il n'y avait « aucun attribut de souveraineté attaché à la charge de grand bailli de la préfecture de Haguenau, du moins en tant qu'elle concernait les dix villes impériales, le landvogt n'ayant jamais réussi à obtenir d'elles par contrainte ce qu'on lui refusait en droit ».

1. Reuss, I, p. 267.

2. Nous renvoyons, pour les détails, à l'intéressante étude publiée par les soins du Ministère d'Alsace-Lorraine : *Die Alten Territorien des Elsass, nach dem Stande vom 1. Januar 1648*; et au chapitre de M. Reuss, *L'Alsace au XVII^e siècle*, I : Les territoires alsaciens, p. 361 et suivantes.



Dans la Basse-Alsace, le prince-évêque de Strasbourg était le seigneur le plus puissant; il avait le titre de landgrave de l'Alsace inférieure, sans exercer une grande autorité sur les autres seigneurs et États de ce landgraviat, et résidait dans la petite place forte de Saverne. Ses territoires, coupés par des enclaves, s'étendaient des Vosges jusqu'au Rhin, depuis Schirmeck et Molsheim jusqu'à la région du Kochersberg et aux bailliages de Wantzenau, de Benfeld et de Marckolsheim. Dans la Haute-Alsace, il possédait le Mundat supérieur de Rouffach, comprenant dix-sept villages. La ville libre de Mulhouse s'était agrégée en 1525 à la confédération des cantons helvétiques et ne joua aucun rôle dans l'histoire de l'Alsace au XVIIe siècle. La ville de Strasbourg, au contraire, était alors l'État le plus important du pays au point de vue politique. Située près d'un passage très fréquenté sur le Rhin, et près du confluent de l'Ill, Strasbourg avait une position commerciale et stratégique incomparable, qui faisait d'elle le véritable centre de toute la région. Elle possédait les bailliages de Dorlisheim, Barr, Marlenheim, Wasselonne et de Herrenstein, au total une trentaine de bourgs et de villages. Parmi les seigneurs laïques de l'Alsace, le plus important était le comte de Hanau-Lichtenberg, dont les possessions s'étendaient des contreforts des Basses-Vosges à la rive gauche du Rhin. Ingwiller, Bouxwiller, Pfaffenhofen, Brumath, Wörth, Offendorf, Hatten, Niederbronn, Wolfisheim et Westhofen en étaient les centres. Mais ces territoires manquaient de point d'appui sérieux pour l'organisation d'une résistance efficace et étaient très difficiles à défendre. Le rôle politique des comtes de Hanau-Lichtenberg fut amoindri par cette circonstance. Vinrent ensuite une série d'États et de possessions ecclésiastiques : les terres du Grand-Chapitre de la cathédrale de Strasbourg, au val de Villé et autour des bourgs de Börsch et d'Erstein, les terres de l'évêché de Spire en Alsace avec Lauterbourg et le Mundat inférieur de l'abbaye de Wissembourg, les terres de l'évêché de Bâle, ne comprenant que les villages de Burgfel-

den et de Haesingen, dans la Haute-Alsace; les terres de l'ordre Teutonique autour de quelques petits villages, et surtout les terres de l'abbaye de Murbach, qui renfermaient trente et un bourgs et villages, situés sur le cours supérieur de la Lauch et de la Thur, avec Guebwiller comme centre. Plusieurs princes étrangers possédaient aussi des territoires en Alsace. Le duc de Wurtemberg y tenait le comté de Horbourg et la seigneurie de Riquewihr; la maison palatine, les bailliages de Selz, de Cléebourg et de Bischwiller, le comté de la Petite-Pierre et la seigneurie du Ban-de-la-Roche; le duc de Lorraine, la ville de Saint-Hippolyte et la moitié de la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines. Parmi les nombreux petits seigneurs et chevaliers immédiats de l'Empire que nous trouvons dans l'Alsace du XVII[e] siècle, nous nous bornerons à citer les plus importants, les barons de Fleckenstein dans la Basse-Alsace, les comtes de Ribeaupierre dans la Haute-Alsace. Ces derniers étaient des vassaux autrichiens; mais « cette sujétion ne pesait pas d'un poids bien lourd sur les seigneurs ».

La population de ces territoires est assez mélangée, bien qu'elle soit de race et de langue allemandes, et on éprouve quelque peine à marquer les traits généraux de son type physique. L'Alsacien a cependant un cachet historique qui lui est particulier. « Habitué à voir les dangers et les agressions lui venir de gauche et de droite à la fois, il s'est replié de bonne heure sur lui-même... Il craint beaucoup et n'aime pas ses voisins occidentaux, les *Welches*, Lorrains, Bourguignons et Français; mais, malgré ses affinités de race, il aime moins encore ses cousins d'outre-Rhin, et peut-être lui inspirent-ils une moindre peur[1]. » Placés entre deux grandes nations qui pendant des siècles se sont disputé leur pays, les Alsaciens montrent au XVII[e] siècle autant de défiance envers l'une qu'envers l'autre et cherchent à conserver leur autonomie et à défendre leur indépendance à la fois contre les rois de

1. Reuss, I, p. 32.

France et contre les empereurs et les princes allemands. Le morcellement de l'Alsace en un grand nombre de petits États rendait difficiles l'union et l'entente entre les habitants ; la Réforme ne fit qu'augmenter encore l'antagonisme entre les principicules et les républiques de la région. La maison d'Autriche, dans ses domaines, poursuivit avec la dernière rigueur l'hérésie naissante et parvint à l'étouffer presque complètement. A Strasbourg, au contraire, c'est la nouvelle doctrine qui triomphe, et de là rayonne à travers les campagnes de la Basse-Alsace. Les comtes de Hanau-Lichtenberg, entre autres, lui adhèrent et lui amènent leurs sujets. Sous l'influence du grand courant protestant, les Strasbourgeois et les Alsaciens, qui suivent Luther, Bucer et Calvin, se séparent des Habsbourg, champions trop zélés et trop ardents du catholicisme, et menacés par eux, voyant que leur triomphe amènera une violente réaction catholique, se tournent du côté de la France, qui résolument s'est jetée au-devant de Charles-Quint et qui seule l'empêche d'établir la « monarchie universelle ». De même que les hérétiques allemands, les Alsaciens ne repoussèrent pas la main que leur tendirent François Ier et Henri II. La lutte contre l'ennemi commun fit diminuer chez eux les sentiments de défiance vis-à-vis de la France, surtout quand Henri IV, ce protestant converti qui proclama la plus large tolérance dans son royaume et la soutint au dehors, monta sur le trône et reprit avec une énergie nouvelle la lutte contre la maison d'Autriche. Aussi l'influence française commença-t-elle à se faire sentir dès cette époque dans l'Alsace protestante, et l'attraction du français sur la noblesse et la bourgeoisie fut-elle croissante. Les populations catholiques, au contraire, se serrèrent étroitement autour des Habsbourg et autour de leurs évêques. Une surveillance étroite fut organisée, surtout dans les domaines autrichiens, afin d'empêcher les habitants de connaître l'hérésie et d'y adhérer. Les masses fanatisées, divisées en deux camps hostiles, s'observaient réciproquement, prêtes à en venir aux mains au premier signal.

De 1600 à 1618, c'était la veillée des armes, en Alsace comme dans tout l'Empire, et quand la guerre éclata en Bohême, elle ne tarda pas à être transportée dans les plaines rhénanes et à les ensanglanter. Catholiques et protestants s'y combattirent avec ardeur; mais les deux partis durent bientôt connaître les détresses et les misères de la guerre. Les hordes du comte de Mansfeld, se déversant sur les régions fertiles de la Basse-Alsace, dévastèrent, pillèrent et incendièrent tous les biens, ceux des protestants comme ceux des catholiques; ces derniers appelèrent à leur aide l'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg et landgraf de la Haute-Alsace, et bien qu'il ne vînt pas les délivrer de l'envahisseur, il profita cependant de son apparition pour mettre dans les villes libres et dans les autres places de fortes garnisons impériales. Tandis que catholiques et protestants s'observaient mutuellement avec défiance et qu'on s'informait scrupuleusement des vicissitudes de la guerre dont les contrées transrhénanes étaient le théâtre, la province était continuellement sillonnée de troupes, et les villes de la landvogtey (de la préfecture de Haguenau), surchargées de garnisons impériales, durent se soumettre, conjointement avec d'autres États de la province, à d'accablantes contributions de guerre[1]. Les catholiques eux-mêmes protestèrent contre ces vexations et demandèrent à être délivrés des troupes qui devaient les protéger. A cette même époque, les protestants, terrifiés par les éclatantes victoires de l'empereur, virent avec effroi le vainqueur préparer la contre-réformation et attendirent avec anxiété l'arrivée du libérateur. La marche triomphale de Gustave-Adolphe releva leur courage, et ils s'apprêtèrent avec joie à recevoir les Suédois chez eux, pendant que les catholiques effrayés abandonnaient leurs villages à leur approche. A partir de 1632, Suédois et Impériaux, protestants et catholiques, se disputèrent la possession de ces régions et de ces forteresses d'une grande importance straté-

1. Gyss, *Histoire d'Obernai*, II, p. 101. Voir aussi Reuss, I, p. 41 et suivantes.



gique ; les populations elles-mêmes prirent part à la lutte[1]. Les Suédois, s'emparant d'Erstein, d'Obernai, de Benfeld, de Molsheim, refoulèrent peu à peu les Impériaux vers Brisach et leur enlevèrent toutes les villes alsaciennes, à l'exception de Saverne. Leur joug fut aussi dur que celui des Impériaux ; la soldatesque se valait dans les deux camps, et l'Alsace fut tour à tour ravagée par les amis et par les ennemis. Aussi les populations, lasses d'être traquées par une soldatesque insolente, commençaient-elles à demander la paix avec instance et à chercher en attendant un protecteur assez puissant pour les garantir contre les vexations. N'est-il pas naturel qu'elles songeassent avant tout au roi de France, maître d'un puissant royaume solidement organisé, au seul roi qui chez ses sujets maintenait alors la paix religieuse? D'abord, « les populations catholiques de l'Alsace, se croyant abandonnées par l'empereur, commençaient à regarder au delà des Vosges, soupirant après la protection d'un coreligionnaire, fût-il étranger, car elles avaient bien peur « qu'on ne les fît parler suédois[2] ». Quand ensuite les Suédois furent écrasés à Nördlingen (1634) et que la fortune abandonna les armes protestantes, les Impériaux reparurent en Alsace ; ce fut alors le tour des hérétiques de désespérer et de chercher un appui à l'étranger, et eux aussi se tournèrent du côté de la France, qui plus d'une fois leur avait tendu une main protectrice. Ce fut à cette époque que les armées royales firent leur apparition dans la province alsacienne.

Richelieu avait reconnu l'importance d'une occupation de l'Alsace par la France. Aucune barrière n'existait entre les deux pays ; car les Vosges, pouvant être facilement tournées au nord et au sud, n'étaient pas un obstacle pour une armée ennemie. De Belfort et de la Franche-Comté espagnole, elle pouvait envahir la Bourgogne. Haguenau et Saverne, au nord, étaient d'excellentes bases offensives contre les Trois-Évêchés,

1. Gyss, II, p. 120; Reuss, I, p. 72 et suivantes.
2. Reuss, I, p. 79.

tandis que les places alsaciennes, formant une solide barrière défensive, arrêtaient toute attaque des Français contre l'Allemagne du Sud. Enfin, l'Alsace était le trait d'union entre les possessions espagnoles de la Franche-Comté et des Pays-Bas[1]. « Pour établir des communications entre ces possessions isolées et les attacher aux possessions patrimoniales des Habsbourg autrichiens, pour poursuivre avec plus de chances de succès la lutte contre les Provinces-Unies, pour tenir la France en respect et faire régner son influence à Paris, l'Espagne avait besoin de dominer dans les vallées des Alpes et du Rhin[2]. » De là les tentatives des Espagnols et des Impériaux de s'établir solidement en Alsace, en 1633 surtout, au moment où la guerre avec la France était imminente. Si maintenant les armées françaises réussissent à s'emparer des places alsaciennes, elles couperont les communications entre les Pays-Bas et la Franche-Comté; elles enlèveront aux Impériaux leur centre d'opérations dans l'Allemagne occidentale, isoleront la Franche-Comté, dont la conquête ne sera plus qu'une question de temps, et les Pays-Bas espagnols, qui ne résisteront pas longtemps aux attaques combinées des Hollandais et des Français[3]. La maison d'Autriche, vaincue et dépouillée d'une partie de ses domaines, cessera de menacer les autres puissances européennes, pendant que la France, agrandie de plusieurs provinces, soutenue par ses alliés qu'elle aura délivrés du joug des Habsbourg, établira sa prépondérance dans l'Europe occidentale. En s'emparant de l'Alsace, Richelieu acquérait ainsi non seulement une province nouvelle; il réalisait surtout une partie importante de son programme politique, l'abaissement de la maison d'Autriche. Aussi cherchait-il une occasion de faire avancer les armées royales vers le Rhin. Il s'assura d'abord d'une forte base offensive. En 1633 et 1634, profitant des querelles entre le duc Charles de Lorraine et le roi Louis XIII,

1. Richelieu, *Mémoires*, VI, p. 403; Droysen, II, p. 5.
2. Fagniez, I, p. 241.
3. *Theatrum Europæum*, III, p. 136; Reuss, I, p. 78; Droysen, I, p. 271, 331.

il fit occuper la Lorraine par une armée française et s'empara ainsi des lignes de la Meurthe et de la Moselle[1]. A la même époque, il offrit aux protestants et aux catholiques de prendre les villes alsaciennes sous sa protection, offre qui ne les effraya guère; car ils ne songeaient qu'à une occupation militaire temporaire, et non à une acquisition définitive. Les protestants acceptèrent, dans une certaine mesure, cette coopération de leur alliée, coopération destinée à protéger l'Alsace contre un retour offensif des Impériaux; les catholiques, de leur côté, aimaient plutôt ouvrir les portes de leurs villes à leurs coreligionnaires français qu'aux Suédois hérétiques. Le comte de Hanau-Litchenberg, le prince protestant le plus influent de la Basse-Alsace, fut le premier à remettre aux troupes françaises ses petites villes de Bouxwiller et d'Ingwiller (1633)[2]. Quelques semaines après, le 28 janvier 1634, le comte de Salm, administrateur catholique de l'évêché de Strasbourg, livra Haguenau, Saverne et le château du Haut-Barr aux Français plutôt que de se rendre aux Suédois[3]. Richelieu demandait encore, pour prix de son appui armé, la cession de Philippsbourg, afin d'avoir un centre d'opérations sur le Rhin. Oxenstierna et les confédérés de Heilbronn, désireux cependant d'amener la France à une intervention directe et active dans la guerre, refusèrent d'accepter cette condition et virent même d'un mauvais œil l'apparition des armées royales en Alsace. Leur résistance ne fut pas longue; les événements se chargèrent de la briser et de les rendre plus malléables. La grande armée protestante fut écrasée à Nördlingen (5-6 septembre 1634); les Suédois et les confédérés de Heilbronn, éplorés, sans armée et sans argent, furent obligés d'implorer le secours de la France, à n'importe quel prix. Richelieu fit avancer partout les armées françaises pour couvrir l'Alsace,

1. Molitor, p. 4; Droysen, II, p. 5.

2. Reuss, I, p. 79; Droysen, II, p. 6; Doppelmayer, p. 144.

3. Doppelmayer, p. 144; Reuss, I, p. 79; Molitor, p. 4; Droysen, II, 6, 39; *Theatrum Europæum*, III, p. 169; Richelieu, *Mémoires*, VIII, p. 55.

et si les Impériaux, poursuivant leur grande victoire, ne reprirent pas alors les forteresses alsaciennes, ce fut grâce à cette intervention rapide de la France. Elle ne put cependant pas empêcher l'ennemi de traverser le Rhin et de pénétrer en Alsace[1].

A l'approche des Impériaux, le rhingrave Othon-Louis, qui commandait les troupes suédoises en Alsace, se sentant trop faible pour résister, retira ses garnisons des forteresses alsaciennes, par le traité du 9 octobre 1634, et les abandonna aux régiments du maréchal de la Force. Colmar, Schlestadt, Marckolsheim, Rouffach, Ensisheim, Kaysersberg, Turckheim, Bollwiller, Munster, Thann, Guebwiller et d'autres places moins importantes furent placées sous « la protection de Sa Majesté Très Chrétienne[2] ». Enfin, par le traité de Paris, du 1er novembre 1634, les confédérés de Heilbronn cèdent au roi le pays d'Alsace, en deçà du Rhin, « qui sera mis en dépôt « et en la protection de Sa Majesté, avec les places et villes « qui en dépendent », ainsi que les forteresses du Brisgau, entre Brisach et Constance[3]. La France dominait ainsi dans une grande partie de la vallée supérieure du Rhin. Il est vrai que ni les alliés allemands ni les populations alsaciennes n'entendirent nullement lui remettre définitivement ces territoires. Il ne s'agissait pour eux que d'une occupation militaire, destinée à les protéger contre les Impériaux. Le grand ministre qui dirigeait alors la politique française avec une prudente hardiesse, tint compte de ces sentiments et sut ménager très adroitement les populations alsaciennes. Le traité de Rueil, qu'il accorda à la ville impériale de Colmar le 1er août 1635, nous montre la politique suivie par lui. Le roi reçoit la ville en sa protection jusqu'à la pacification, « laquelle arrivant la-

1. Reuss, I, p. 82; Droysen, II, p. 20-39.

2. Richelieu, *Mémoires*, VIII, p. 181; *Theatrum Europæum*, III, p. 381; Reuss, I, p. 82, 133; Mossmann, *Matériaux* (*Revue d'Alsace*, 1878, p. 232); Molitor, p. 8; Droysen, II, p. 40.

3. *Theatrum Europæum*, III, p. 46, 50; Reuss, I, p. 82-85, 135; Molitor, p. 9; *Revue d'Alsace*, 1878, p. 467; Gonzenbach, I, p. 87; Droysen, II, p. 53.

dite ville sera remise en l'état auquel elle était avant les troubles d'Allemagne et de Bohême, en 1618 ». En attendant, il lui maintiendra tous ses privilèges et immunités, garantira aux catholiques le libre exercice de leur culte, et aux protestants le « bénéfice des traités de Heilbronn et de Francfort », qui stipulent le maintien de la religion protestante partout où elle existe. Cette politique sage et modérée fut appliquée à tous les autres territoires de la province, et les Alsaciens, bien que très attachés à l'Empire, s'habituèrent ainsi à supporter des gouverneurs français et à vivre sous « la protection » de leur puissant voisin[1]. Il est vrai qu'à la paix générale le roi devait rendre ces villes à l'Empire; mais on était encore loin de la paix, et, en attendant, Richelieu fit les plus grands efforts pour se maintenir dans ses nouvelles conquêtes[2].

Malheureusement, les armées françaises étaient alors bien inférieures aux armées espagnoles et impériales. Les soldats se battaient bien, mais ils n'avaient ni la discipline ni l'énergie nécessaires pour résister aux fatigues et aux privations. Dès qu'ils s'approchaient du Rhin, où on allait rencontrer l'ennemi, ils désertaient[3]. Ce n'était pas avec une armée si peu aguerrie qu'on pouvait tenir tête aux vieilles bandes espagnoles et impériales. Aussi Richelieu s'adressa-t-il à des condottieri allemands, comme Rantzau, Degenfeld et Schmidtberg, qui organisèrent des régiments allemands à la solde du roi[4]. Ces troupes étaient cependant insuffisantes pour combattre à la fois les Impériaux et les Espagnols — car le 19 mai 1635, Louis XIII déclara la guerre à ces derniers — surtout après que l'électeur de Saxe et la plupart des princes protestants de l'Allemagne du Nord eurent signé avec l'empereur le traité de Prague (1635)[5]. L'électeur de Saxe se chargeant de

1. Pour le traité de Rueil, voir *Revue d'Alsace*, 1879, p. 259, 500; Reuss, I, p. 136.
2. Avenel, IV, p. 723; *Theatrum Europæum*, III, p. 169; Richelieu, *Mémoires*, VIII, p. 55; Reuss, I, p. 80, 87; Molitor, p. 4, 15; Droysen, II, p. 6, 203-230.
3. Avenel, IV, p. 683, 689; Fagniez, II, p. 263; Le Laboureur, p. 47.
4. Avenel, IV, p. 605, 599, 635; *Theatrum Europæum*, III, p. 366, 393, 419.
5. *Theatrum Europæum*, III, p. 425, 472-489; Reuss, I, p. 85; Droysen, II, p. 122; Molitor, p. 10.

la guerre contre les Suédois, Ferdinand II pouvait envoyer ses forces contre les confédérés de Heilbronn. En face d'un péril aussi grand, Richelieu demanda au peuple français les plus grands sacrifices, organisa une armée dans le Nord, et pour protéger la frontière de l'Est, offrit des subsides au duc Bernard de Saxe-Weimar, généralissime des confédérés de Heilbronn.

## III.

Bernard de Weimar était le onzième fils du duc Jean de Saxe-Weimar et de Marie-Dorothée d'Anhalt[1]. Il appartenait à une des plus anciennes familles régnantes de l'Allemagne. Au XIV[e] siècle déjà, les ducs de Saxe comptaient parmi les princes les plus importants de l'Empire ; en 1356, l'empereur Charles IV leur avait reconnu la dignité d'électeur. A la fin du XV[e] siècle, l'électeur Frédéric le Sage était le prince le plus puissant de l'Allemagne ; ce fut lui qui fit élire Charles-Quint empereur. Quand Luther s'insurgea contre Rome, les électeurs de Saxe furent ses premiers adhérents, ses protecteurs les plus zélés et les plus puissants. Ils prirent la direction de la première ligue des États protestants ; l'électeur Jean-Frédéric fut leur général malheureux dans la première guerre de religion. Vaincu à la bataille de Muhlberg, en 1546, il perdit la dignité d'électeur et une grande partie de ses domaines, que l'empereur Charles-Quint donna au duc Maurice de Saxe. Depuis cette catastrophe, le rôle des princes saxons descendants de Jean-Frédéric fut assez effacé. Ils comptaient néanmoins parmi les princes protestants les plus zélés et parmi les adversaires de la maison de Habsbourg.

Cette histoire de sa famille nous fait comprendre la ligne de conduite qu'adopta Bernard de Weimar. Il a été pendant

1. Sur le caractère de Bernard de Weimar, voir Le Laboureur, p. 126 ; Le Vassor, IX, 2[e] partie, p. 268 ; *Allgemeine deutsche Biographie*, II, p. 435 ; Ranke, III, p. 316 ; Charvériat, II, p. 412 ; Gonzenbach, I, *passim* ; Droysen, I, p. 100-110. — Sur sa famille et son enfance, Droysen, I, p. 1-26.



toute sa vie un luthérien ardent, toujours prêt à tirer l'épée pour sa foi, et l'ennemi irréconciliable de la maison d'Autriche. C'était un des hommes les plus remarquables de son temps. Très bien doué, il avait encore développé ses facultés naturelles par des études sérieuses et approfondies. Il avait l'esprit très vif, une mémoire très sûre. Ses talents militaires le plaçaient au premier rang des généraux de la guerre de Trente ans. Frédéric-Henri de Nassau et Gustave-Adolphe lui avaient enseigné une tactique et une stratégie nouvelles, et il se montrait digne de ses maîtres. Comme eux, il savait préparer la victoire par des manœuvres lentes et savantes. Son coup d'œil et sa décision étaient remarquables; il discernait avec sûreté le moment favorable pour l'attaque définitive; les faiblesses de l'ennemi ne lui échappaient guère, et il savait en tirer profit. Mais il lui manquait le calme et le sang-froid qui n'abandonnaient jamais le roi de Suède. Bernard de Weimar se laissait parfois entraîner à des attaques imprudentes, à des manœuvres téméraires qui compromettaient la victoire[1]. C'était aussi un caractère entier et orgueilleux, qui manquait de souplesse, un homme trop bouillant, d'une ardeur impatiente, très susceptible. Il avait un sentiment très vif de l'honneur, et il s'en vantait[2]. Très souvent il se mettait en colère pour des raisons futiles. C'était un grand guerrier; mais il n'avait ni le tempérament d'un diplomate ni les qualités essentielles d'un grand homme d'État. S'il savait triompher sur le champ de bataille, s'il savait administrer habilement un pays, il lui manquait le sentiment de la réalité, le sens du possible et la grande prévoyance qui caractérisent le génie de Richelieu. Il se faisait illusion sur ses propres forces et s'imaginait que sans argent, sans État solidement organisé, rien qu'avec quelques milliers de mercenaires, il pourrait s'emparer de la direction des événements et reléguer Richelieu au second plan. A côté de son génie militaire, nous trouvons

1. Il a été responsable de la défaite de Nördlingen : Droysen, I, p. 417-444.
2. Voir Aubery, *Mémoires*, I, p. 527.

chez Bernard de grandes qualités de cœur. Il était très bon et très affectueux, d'une grande simplicité dans ses manières. Ses mœurs étaient irréprochables, sa piété ardente et sincère. C'était bien pour sa foi qu'il avait tiré l'épée en 1621. En somme, c'était une nature sympathique. Il était adoré de ses soldats, respecté de ses ennemis mêmes.

Mais ce n'était pas seulement pour défendre les protestants que le jeune duc de Weimar se battait, c'était aussi pour ses propres intérêts. Il voulait donner à sa famille si cruellement éprouvée une gloire et une puissance nouvelles. Lui qui avait vu un simple gentilhomme autrichien devenir en quelques années duc de Friedland et même duc de Mecklenbourg, pourquoi ne se taillerait-il pas un royaume à coups d'épée? Gustave-Adolphe lui avait donné, en 1632, le duché de Franconie. De 1633 à 1635, une de ses principales occupations était de se maintenir dans son nouveau duché[1]. Il ne reculait pas devant l'intrigue, quand ses intérêts semblaient l'exiger[2]. Sans doute il ne négligeait pas les intérêts supérieurs de la patrie allemande[3]. Bernard de Weimar était un des rares personnages qui avaient un sentiment vague de patriotisme, un de ces Allemands auxquels les querelles de religion ne firent pas oublier la patrie allemande. Il était sincère quand il déclarait lutter pour les libertés germaniques. Mais ce sentiment était dominé chez lui par son ambition personnelle et par sa haine de la maison d'Autriche. Détruire la puissance des Habsbourg et des princes catholiques, conquérir pour sa famille un beau royaume, faire respecter autant que possible les droits et la puissance des princes allemands, ses amis, voilà quel était le programme de Bernard de Weimar. Il aurait bien voulu maintenir l'intégrité de l'Empire ; mais ce n'était guère possible ; lui-même avait appelé à son secours des puis-

1. Voir Feuquières, *Lettres*, III, p. 31 ; Droysen, I, *passim*, II, p. 1-172.

2. Voir Droysen, II, p. 542 ; Gonzenbach, I, p. 299, ses tentatives de corruption sur le général Melander.

3. Feuquières, *Lettres*, III, p. 201.





sances étrangères, qu'il fallait dédommager, et il était trop clairvoyant pour croire qu'après la victoire il pourrait repousser leurs exigences. Il a eu des regrets d'avoir été obligé d'accepter le concours des étrangers ; mais jamais il n'a songé sérieusement à s'accorder avec l'empereur et à se tourner contre eux. N'aurait-ce pas été un rêve absurde que de vouloir maintenir l'intégrité de l'Empire, quand on s'acharnait à ruiner la puissance de l'empereur et des princes ses alliés avec l'aide de deux puissances étrangères ? Nous ne croyons pas que Bernard de Weimar ait eu un plan nettement conçu et arrêté dans ses moindres détails. Il fallait avant tout abaisser les Habsbourg et les catholiques, se créer une puissance dans l'Empire, empêcher les puissances étrangères de jouer un rôle trop prépondérant en Allemagne. Bernard de Weimar se croyait de taille à réaliser ce programme et à devenir le premier homme d'État de son pays, le directeur et le chef politique des protestants et des princes de l'Empire. Il lui fallait, pour cela, une armée dévouée et nombreuse et un trésor bien garni. Or, après la défaite de Nördlingen, ses soldats s'étaient débandés ; il n'avait pas de ressources personnelles et les princes de la confédération de Heilbronn manquaient également d'argent.

Bernard de Weimar s'était retiré à Francfort et y avait réorganisé tant bien que mal son armée[1]. Mais il ne put défendre la ligne du Mein contre les forces supérieures des Impériaux, et se retira d'abord sur le Rhin et ensuite derrière la Sarre. L'arrivée d'une armée française lui permit de faire un retour offensif et de traverser le Rhin ; ce ne fut cependant qu'un succès passager et il fut bientôt obligé de se retirer de nouveau jusque sous les murs de Metz. Sa situation était alors tout à fait lamentable[2]. Son armée était complètement désorganisée ; ni la Suède ni les confédérés de Heilbronn n'avaient des ressources financières suffisantes pour la réorga-

1. Sur les campagnes de 1634 et 1635 : Droysen, II, p. 21-39, 103-172.
2. Avenel, V, p. 81 ; Droysen, II, p. 162, 179.

niser. Les soldats ne restaient sous les drapeaux que par attachement pour leur général. Mais y resteront-ils encore longtemps sans toucher leur solde? Il n'y avait que trois moyens pour Bernard de sortir de cette situation. Le premier était de licencier son armée et de se réconcilier avec l'empereur ; or, jamais ce prince si orgueilleux n'aurait pu se décider à une humiliation pareille; chercher la mort dans la bataille, l'héroïque Weimarien ne s'en effrayait pas ; mais signer le traité de Prague, il ne le voudra jamais. Le deuxième moyen était de suivre l'exemple de Mansfeld et de faire vivre son armée aux dépens des populations ; mais il répugnait à son caractère fier et généreux de faire une guerre de pillages et de rapines ; un pareil procédé aurait nui à sa propre réputation et à la cause qu'il défendait. Le duc de Saxe-Weimar, le chef des protestants allemands, ne voulait pas être le capitaine d'une bande de pillards et de brigands, le fléau de ses amis autant que de ses ennemis. Restait le troisième moyen, qui était d'accepter des subsides de la France. La France seule pouvait alors sauver la cause du protestantisme. Pénétré de cette vérité, Bernard avait cherché par tous les moyens à amener la France à une intervention directe dans la guerre[1]. Comme généralissime de l'armée des confédérés, il avait déjà eu des subsides de Richelieu ; mais ils avaient été insuffisants pour réorganiser l'armée. Afin d'en obtenir de plus importants, il commença à négocier avec Feuquières et le cardinal de la Valette[2]. Nous avons vu que Richelieu avait besoin d'une armée allemande pour lutter contre les Impériaux. Il ne négligea donc rien pour attacher Bernard à la France[3]. L'armée weimarienne était composée de vieux soldats aguerris, rompus à la fatigue, habitués à des campagnes longues et pénibles. C'étaient les meilleurs soldats de l'Allemagne protestante, les

1. Feuquières, III, p. 201 ; Droysen, II, p. 1-172, *passim*.

2. Feuquières, III, p. 31, 287 ; Droysen, II, p. 53-180, *passim*.

3. Avenel, V, p. 261 ; Aubery, *Mémoires*, I, p. 523, 525, 540 ; Feuquières, *Lettres*, III, p. 287.

seuls qui fussent capables de tenir tête aux Impériaux. Leur général était un des meilleurs élèves de Gustave-Adolphe; les généraux français eux-mêmes reconnaissaient sa supériorité[1].

Les négociations avec Bernard furent longues et difficiles. Il exigeait des subsides de 4,000,000 de livres par an et l'assistance d'une armée française; lui-même voulait rester absolument indépendant et ne pas prendre en considération les intérêts de la France. Richelieu trouvait avec raison ces conditions exagérées, surtout la demande de subsides annuels de 4,000,000 de livres. Le 23 mars 1635, Feuquières présenta un premier projet de traité à Bernard de Weimar. Le duc garde la direction de son armée, mais il prendra les avis d'un conseil de guerre et prêtera serment au roi de France. Le roi, de son côté, lui accorde les revenus du landgraviat de Haute-Alsace et du bailliage de Haguenau; mais le duc reconnaîtra la suzeraineté du roi de France et lui laissera les places fortes de l'Alsace. Bernard n'accepta pas ces conditions, car il voulait rester prince de l'Empire et non pas se mettre entièrement sous la dépendance du roi de France; en un mot, il voulait être l'allié de Louis XIII, et non pas son général[2]. Cependant la situation devenait de plus en plus critique. Ses officiers eux-mêmes lui conseillaient de signer le traité de Prague[3]. Son armée était réduite à quelques milliers d'hommes mal vêtus, exténués par les privations. Ce fut alors qu'il envoya à Paris son conseiller et ami, M. de Ponikau, pour qu'il reprît les négociations avec le gouvernement français. Ponikau devait demander des subsides annuels de 4,000,000 de livres, et l'envoi d'une armée de secours. En même temps, Bernard lui-même négociait avec Feuquières et La Valette. Toutes ces né-

1. Fagniez, II, p. 378.

2. Sur ces négociations, voir Droysen, II, p. 75-81, 104-108; Rœse, I, p. 84. Le projet de traité : Rœse, II, *Urkunde* 10; voir encore Feuquières, *Lettres*, III, p. 287; Aubery, *Mémoires*, I, p. 525, 527.

3. Droysen, II, p. 153.

gociations aboutirent au traité de Saint-Germain, du 27 octobre 1635[1].

## IV.

Le traité de Saint-Germain contient deux séries d'articles : les articles publics, dont les grandes lignes furent communiquées aux Weimariens, et les articles secrets, que Bernard et les ministres français seuls connaissaient. Par les articles publics, Sa « Majesté, voulant donner moyen aux princes, villes et États qui sont entrés avec elle en confédération, de se remettre en leur première vigueur pour parvenir à une paix générale,... pour donner plus de moyens à Monsieur le duc Bernard de Weimar, généralissime des forces desdits confédérés, de relever et maintenir la cause publique en laquelle la couronne de Suède et lesdits confédérés ont un si véritable intérêt,... augmente l'assistance royale qu'elle a donnée audit sieur duc jusqu'à présent ». Le roi s'engage :

1° A fournir à Bernard « pendant la durée de la présente guerre, 4,000,000 de livres par an », payables à partir du 15 novembre 1635 par quartiers « de trois mois en trois mois ». On donnera aux soldats huit « montres », c'est-à-dire huit mois de solde, tant qu'ils seront sur la rive gauche du Rhin ; dès qu'ils auront traversé ce fleuve, « il ne sera fourni que pour cinq « montres », ledit sieur duc s'obligeant de ménager l'argent de Sa Majesté comme le sien propre » ;

2° Le roi promet d'aider Bernard à réorganiser ou reconstituer son armée en cas d'échec ou de pertes graves ;

3° « Que si ledit sieur duc ou quelqu'un de ses officiers venait à être pris par les ennemis dans un combat, d'en avoir le même soin que d'un de ses généraux d'armée ou un de ses officiers », en un mot, le roi s'engage à les racheter de captivité ou à les échanger contre d'autres prisonniers ;

1. Droysen, II, p. 137-159; Reuss, I, p. 84. Le traité de Saint-Germain : Rœse, II, *Urkunde* 13.



4° Le duc Bernard ne prête pas de serment au roi de France, et officiellement reste le généralissime des confédérés de Heilbronn. Certains passages pourraient même faire croire qu'il en est le chef et le représentant. Ainsi, le roi de France « promet de ne passer aucun traité de paix ou accommodement avec les ennemis sans y comprendre ledit sieur duc, les princes de la confédération, et tous les officiers et soldats de son armée pour les faire remettre en liberté et rétablir en la possession des biens et États qui leur appartiennent, le dit sieur duc aussi s'oblige tant pour lui que pour lesdits princes qui demeurent dans la confédération ou s'y pourront joindre ci-après de n'entendre à aucun accommodement avec l'empereur et ses adhérents sous quelque prétexte que ce soit, sans l'intervention et consentement de Sa Majesté » ;

5° Le duc s'engage à entretenir une armée de 12,000 fantassins et de 6,000 cavaliers de nationalité allemande, « à la faire toujours suivre d'un équipage d'artillerie composé pour le moins de 600 chevaux et du nombre d'officiers nécessaires pour la bien servir », à fournir aux officiers et aux soldats la solde, les munitions et les vivres ;

6° Cette armée sera commandée par des officiers d'élite, choisis par le duc Bernard ; la cavalerie sera bien montée ; l'armement des soldats devra être complet et en très bon état. Dans « les pays de l'obéissance ou protection » du roi, en France ou chez ses alliés, les soldats observeront une discipline rigoureuse, « que les sujets de Sa Majesté n'en reçoivent aucune oppression » ;

7° Bernard est encore obligé d'accepter quelques conditions un peu humiliantes pour un prince aussi orgueilleux. Il doit ménager l'argent du roi comme le sien propre et « promet de soulager Sa Majesté de la dépense desdits 4,000,000 de livres à proportion des moyens qu'il aura de faire subsister ses troupes aux dépens des ennemis et d'y travailler de bonne foi selon son pouvoir pour décharger le plus tôt qu'il lui sera possible Sa Majesté d'une si grande dépense ». Le traité

prescrit exactement l'usage qu'il doit faire des subsides français. Tous les trimestres, les commissaires royaux passeront l'armée weimarienne en revue, une première fois pour constater si elle a l'effectif fixé par le traité, une seconde fois pour voir s'il n'y a pas de passe-volants. Si l'armée compte moins de 18,000 hommes, le roi peut diminuer les subsides, ou encore renforcer l'armée par des troupes françaises « jusqu'au nombre qu'elle doit être de 6,000 chevaux et de 12,000 hommes de pied et y employer ce qui restera desdits 4,000,000 de livres ».

Ce n'était pas là la situation de Gustave-Adolphe vis-à-vis de la France. Le roi de Suède avait été l'allié de Louis XIII et avait reçu de lui des subsides; mais jamais son armée n'avait été contrôlée par des fonctionnaires français. Du reste, les articles publics du traité de Saint-Germain sont en partie annulés par les articles secrets. Par le premier de ces articles, il a été arrêté et convenu « que ladite armée ayant désormais à être entretenue des deniers de Sa Majesté, ledit sieur duc promet de la commander sous l'autorité de ladite Majesté, de la servir envers tous et contre tous, quelque ordre ou mandement qu'il lui puisse être donné contrairement, et de la conduire en tous lieux et entreprises que Sa Majesté désirera, ayant néanmoins la direction de toutes les actions de guerre pour les résoudre et exécuter ainsi qu'il jugera à propos pour le bien de la cause commune par l'avis et conseil de ceux qui résideront auprès de lui de la part de Sa Majesté et desdits princes confédérés, si ce n'est quand il sera question de passer delà le Rhin, d'entrer dans un pays nouveau et entreprendre quelque siège important, auquel cas ledit sieur duc en enverra auparavant donner avis à Sa Majesté pour recevoir ses ordres, afin que Sa Majesté y puisse ajuster ses autres desseins ». Bernard n'est donc plus indépendant; s'il n'est pas devenu un général français, comme Rantzau et Degenfeld, s'il combat pour la « cause commune » autant que pour Louis XIII, celui-ci n'a pas moins le droit de lui donner des

ordres, de contrôler ses plans de campagne, de déléguer auprès de lui un lieutenant-général, avec qui il devra conférer sur les mouvements de son armée. Bernard accepte même un traitement de 400,000 livres pour la durée de la guerre, et une pension viagère de 150,000 livres, payable à partir de la conclusion de la paix. « Outre ce que dessus, Sa Majesté donne et délaisse audit sieur duc le landgraviat d'Alsace et le bailliage de Haguenau, tenu à présent par les armes de Sa Majesté pour en jouir sous le titre de landgrave d'Alsace avec tous les droits qui ont appartenu ci-devant à la maison d'Autriche dans ledit pays, à la charge d'y conserver sans aucun trouble l'exercice de la religion catholique et les personnes et les biens des ecclésiastiques dans tous leurs privilèges, franchises et immunités. Et au cas que l'on vienne à faire un traité de paix, Sa Majesté promet de faire tout son possible pour faire conserver audit sieur duc la jouissance dudit pays d'Alsace et de toutes les donations qui lui ont été faites par la couronne de Suède, ou lui faire donner une récompense convenable et, autant qu'il se pourra, à son consentement ». Ainsi, le roi donne à Bernard de Weimar le landgraviat de Haute-Alsace, qui appartient à la maison d'Autriche. Mais Louis XIII a-t-il le droit de donner à un tiers un territoire qui ne lui a pas été formellement cédé par son possesseur légitime ? Évidemment non. Rappelons quelle est la situation des partis en Alsace. Les Suédois et les protestants allemands, ne pouvant défendre les places alsaciennes, par eux conquises, contre les retours offensifs des Impériaux et des Espagnols, ont prié leur allié, le roi de France, d'envoyer son armée en Alsace et lui ont cédé les forteresses de ce pays, pour qu'il en assure la défense. Le rôle des Français est donc de conserver à la coalition anti-autrichienne une position stratégique très forte, que les Suédois sont incapables de défendre. En acquérant les places fortes, le roi acquiert en même temps le droit d'y lever des contributions. Mais jamais la maison d'Autriche n'a renoncé à ses possessions alsaciennes ; bien au contraire, elle y

a toujours son gouvernement, et ses soldats tiennent bonne garde à Brisach et dans mainte autre citadelle. Le roi de France n'a donc jamais pu donner la Haute-Alsace à Bernard de Weimar à titre définitif. Aussi cet article secret est-il plutôt une promesse de récompense qu'une cession définitive d'une province. Il en faut surtout remarquer le manque de précision. Le roi cède au duc de Weimar le landgraviat de Haute-Alsace; mais il ne peut matériellement pas lui céder le territoire en toute souveraineté; car dans ce cas il aurait fallu, selon la loi féodale, qu'il lui en donnât l'investiture; or, cela lui est impossible, puisque le pays ne lui appartient pas. Il ne peut lui céder qu'une chose, le droit de lever des contributions en Alsace, c'est-à-dire les revenus du pays. Il est vrai que le traité de Saint-Germain ne le détermine pas. Le projet de Feuquières avait été plus précis : « Sa Majesté, pour contribuer à donner moyen au duc de soutenir la dépense qu'il lui convient faire dans lesdits emplois, consent qu'il jouisse du landgraviat d'Alsace et du bailliage de Haguenau, ce qui s'entend du revenu qui pourra appartenir à la maison d'Autriche sans y comprendre les biens d'église, etc., Sa Majesté se réservant en outre les places fortes desdits landgraviat et bailliage. Et d'autant que Sa Majesté ne s'attribue ledit pays que comme un dépôt jusqu'à la paix et, pour le garantir de l'oppression des deux parties, elle est obligée de se réserver la principale autorité audit pays, en sorte que ledit duc jouisse desdits landgraviat d'Alsace et bailliage de Haguenau avec la dépendance et sous l'autorité de Sa Majesté[1] ». D'après cette rédaction très nette, le roi ne promettait au duc que ce qu'il pouvait lui donner, c'est-à-dire les revenus du landgraviat de Haute-Alsace, à condition que le duc reconnût son autorité supérieure et qu'il lui laissât les places fortes. Mais ç'avait été précisément à cause de cette clause que Bernard n'avait pas accepté le projet de Feuquières. Richelieu ne s'opposa donc

1. Rœse, II, *Urkunde* 10.

pas à une rédaction moins explicite et moins claire sur ce point, d'autant plus qu'elle présentait plusieurs avantages pour la France. En effet, de cette façon, le gouvernement français avait toute latitude d'interpréter le traité en sa faveur, tandis que Bernard, s'il était mécontent, s'il réclamait l'exécution de ses engagements, ne pouvait se baser sur aucun texte précis ; et comme il dépendait financièrement de la France, il était facile de lui faire entendre raison. Quant aux forteresses alsaciennes, Richelieu avait jugé inutile d'en parler dans le traité de Saint-Germain ; comme le traité ne définissait pas exactement les droits de Bernard sur le landgraviat, on n'avait qu'à y laisser les garnisons françaises ; car le duc, sans argent, refoulé sous les murs de Metz avec une armée ruinée, ne pouvait guère songer à les réclamer pour l'instant. En outre, une grande partie de ces forteresses venaient d'être reprises par les Impériaux. Les garnisons françaises avaient été chassées successivement de Philippsbourg, Saverne, Molsheim, Guebwiller, Riquewihr, Soultz, Turckheim (1635) ; Haguenau, Colmar et Schlettstadt, les trois grands centres qui restaient aux troupes royales, étaient fortement menacés. Voilà pourquoi le traité secret est un peu vague. Bernard ne pouvait pas demander une rédaction plus précise, de crainte de prolonger les négociations et de provoquer ainsi la ruine complète de son armée. Richelieu, de son côté, voulait à tout prix gagner un des rares généraux qui fussent capables de tenir tête aux Impériaux.

Dans ses combinaisons, l'armée weimarienne était destinée à protéger la frontière de l'Est contre les Impériaux, pendant que l'armée française marcherait contre les Espagnols. Chacune des deux parties contractantes avait ainsi momentanément besoin de l'autre ; les deux désiraient que les négociations aboutissent. La question de l'Alsace et de ses forteresses n'était pas urgente, puisqu'il fallait d'abord en chasser les Impériaux et forcer l'empereur à renoncer à ses provinces. Elle ne pouvait le devenir que dans quelques années, après

la conquête du pays par les Weimariens et les Français. Mais ce n'était certainement pas l'intention de Richelieu d'accorder au mois d'octobre à Bernard, refoulé derrière la Sarre et incapable de tenir la campagne, ce qu'il lui avait refusé au mois de mars, alors que le duc avait encore une armée solide et qu'il tenait la ligne du Rhin. Ce qu'il ne faut surtout pas oublier, c'est que Richelieu songeait à acquérir pour la France cette même Alsace qu'il aurait donnée à Bernard de Weimar. Celui-ci avait déjà obtenu d'importantes concessions sur le projet primitif présenté par Feuquières en recevant des subsides de 4,000,000 de livres, et en ne prêtant aucun serment. Il n'est pas probable que Richelieu, pour le gagner, ait renoncé à ses projets d'annexion. En un mot, le traité de Saint-Germain ne donne pas le landgraviat d'Alsace en toute souveraineté au duc de Weimar; car on ne peut céder que ce que l'on possède, et le roi de France ne possède pas la Haute-Alsace; le traité de Paris avec les confédérés de Heilbronn ne la lui a donnée qu'en dépôt. Il ne peut donner à Bernard que le droit de lever des contributions dans la Haute-Alsace, qui lui appartient partout où il y a des garnisons françaises[1]. C'est ce qui ressort de l'instruction que le roi a envoyée à M. d'Hoquincourt, gouverneur des places de l'Alsace. « J'ai accordé à mon cousin, le duc Bernard de Weimar, général de mes armées et confédérés, qu'il jouisse de tous les droits et revenus qui appartenaient ci-devant à la maison d'Autriche en Alsace; ce que je vous fais savoir par la présente, afin que vous les laissiez percevoir à ceux qu'il commettra pour cet effet, les assistant de tout ce qui dépendra de vous dans l'étendue de votre charge[2]... » M. d'Hoquincourt ne reçoit pas l'ordre de remettre au duc de Weimar les places fortes de son

1. M. Droysen, à notre avis, se trompe, quand il soutient que l'Alsace a été donnée à Bernard en toute souveraineté. (*Bernhard von Weimar,* II, p. 186; *Forschungen zur deutschen Geschichte,* Gœttingen, 1886, t. XXVI, p. 356 ss.)

M. de Gonzenbach, au contraire, a établi que Bernhard n'a jamais été landgrave d'Alsace. (Erlach, II, préface.)

2. Gonzenbach, *Urkundenbuch*, p. 167.

gouvernement militaire et ne fut non plus placé sous ses ordres; le roi lui recommande simplement de bien accueillir les fonctionnaires weimariens chargés de percevoir l'impôt.

Ainsi, l'article secret du traité de Saint-Germain donna à Bernard de Weimar l'administration financière des possessions autrichiennes en Alsace; le roi lui promit encore « de faire son possible » pour qu'il conservât « la jouissance dudit pays d'Alsace »; si l'Autriche n'y consentait pas, on lui trouverait une compensation et une « récompense convenable ». Ce ne furent cependant que des promesses. D'une cession définitive du landgraviat de Haute-Alsace, d'une investiture solennelle, qui seule aurait conféré à Bernard le titre de landgrave, il n'en pouvait pas être question, et il n'en était nullement question dans le traité de Saint-Germain[1]. Il faut encore insister sur un dernier point. Le projet de Feuquières donnait les revenus de l'Alsace à Bernard « sous la dépendance et sous l'autorité du roi de France ». Dans le traité de Saint-Germain, nous ne trouvons pas cette restriction. Elle était, en effet, parfaitement inutile. D'abord Bernard s'était déjà placé, comme général, sous l'autorité du roi; ensuite, il était évident qu'il ne pouvait se maintenir en Alsace qu'avec l'aide du roi. Les Impériaux occupaient la plus grande partie du pays; les Weimariens ne pouvaient les en chasser et repousser leurs retours offensifs qu'avec le concours efficace de la France. Du jour où celle-ci ne leur enverra plus ni subsides et ni soldats, ils ne pourront se maintenir longtemps contre les Impériaux. Cette dépendance de Bernard, Richelieu l'avait sans doute jugée trop évidente et trop réelle pour l'inscrire expressément dans le traité.

Pourquoi maintenant ces articles du traité de Saint-Germain furent-ils tenus secrets? C'est que Bernard n'avait pas le droit de les signer. Il pouvait faire le traité public, qui lui assurait des subsides, mais les articles secrets, non! L'armée

1. Gonzenbach, II, préface, a établi que Bernard de Weimar n'a jamais porté le titre de landgrave de Haute-Alsace.

qu'il plaçait sous l'autorité du roi de France, ne lui appartenait pas à lui, mais à la Suède et aux confédérés de Heilbronn; lui n'en était que le généralissime payé, avec des pouvoirs très étendus, il est vrai. Or, aucun des confédérés n'avait été consulté pendant les négociations de Saint-Germain; aucun d'eux n'avait consenti à placer l'armée sous l'autorité du roi de France. Il faut cependant dire que ces princes avaient laissé les Weimariens sans ressources et que le seul moyen de sauver cette armée qui défendait les intérêts des confédérés était d'obtenir coûte que coûte des subsides de la France. Ce fut à la fois pour continuer la lutte pour la cause des princes protestants et afin d'éviter leurs récriminations et les reproches des Impériaux que Bernard fit les articles secrets. De cette façon, il n'abandonnait pas la « cause commune », et personne, ni les alliés ni les ennemis, ne pouvait lui reprocher de s'être mis au service d'une puissance étrangère au détriment de l'Empire. Richelieu, de son côté, ne tenait pas non plus à ce que le traité fût connu. Lui aussi aurait pu être pris à parti par les protestants pour leur avoir en quelque sorte débauché leur armée. Ensuite, il ne voulait pas se lier ouvertement les mains pour les négociations futures. Si personne ne sait qu'il a promis à Bernard de Weimar la Haute-Alsace ou une autre province de l'Empire, cette cession pourra être réglée entre lui et le duc, sans l'intervention d'un tiers, et après seulement on la fera ratifier par les autres puissances. Ce sera donc une question facile à résoudre, puisqu'elle se réglera entre un monarque très puissant et un condottiere qui dépendra absolument de lui. Et si Bernard vient à disparaître dans cette guerre, personne ne pourra réclamer l'Alsace en son nom. Ainsi, en tenant le traité secret, Richelieu, rendu prudent par l'attitude de l'électeur de Saxe, ne donne aucun motif à ses alliés allemands de s'unir à l'empereur contre les étrangers, et en même temps, enlève à Bernard la possibilité d'en appeler à ses pairs, si le roi de France ne veut pas tenir ses promesses et lui abandonner l'Alsace. Par ce même fait,

Bernard se trouve dans une position très fausse, très désavantageuse vis-à-vis de la France et des confédérés.

Si nous résumons cette analyse du traité de Saint-Germain, nous constaterons que ce n'est pas un traité d'alliance entre deux princes, mais une convention militaire entre le roi de France et le général d'une armée de mercenaires. A la rigueur, les articles publics pourraient constituer un véritable traité; mais nous avons démontré qu'ils sont annulés en partie et complétés par les articles secrets, qui font du généralissime des confédérés de Heilbronn un condottiere au service de la France. Cette convention est cependant un peu vague, et elle est tenue secrète, parce que ni l'une ni l'autre des deux parties contractantes n'a le droit de la conclure. Ni l'une ni l'autre n'a désiré un texte clair et précis; car l'une ayant absolument besoin de l'autre, il a fallu se mettre rapidement d'accord. Mais chacune des deux parties est résolue à interpréter le traité en sa faveur, le jour où elle se verra la plus forte. Aux yeux de Richelieu, cependant, le traité de Saint-Germain faisait bien de Bernard un condottiere au service de Louis XIII. Il ne le considérait plus comme un prince indépendant de l'Empire, ni son armée comme une armée alliée, et s'il ne proclamait pas ouvertement que pour lui c'était une armée française, ce fut d'abord à cause du caractère secret du traité, et ensuite pour ne pas froisser la susceptibilité ombrageuse de Bernard. En somme, à cette époque, les soldats, aventuriers accourus de tous les pays, appartenaient à celui qui les entretenait; il n'y avait pas d'armées nationales, mais des armées de mercenaires, qui reconnaissaient pour maître celui qui les payait le mieux. Or, c'était la France qui payait l'armée weimarienne et, pour cette raison, le duc de Weimar lui-même l'avait placée sous l'autorité du roi de France. Les ministres français avaient donc de fortes raisons pour la considérer comme une armée française. Bernard de Weimar dépendait absolument d'eux, car le jour où il voudra s'opposer à leurs volontés, ils n'auront qu'à lui refuser les

subsides et il se verra réduit à l'impuissance. Il lui faudra remporter des succès bien décisifs pour pouvoir secouer leur joug et se rendre indépendant, et Richelieu était bien décidé à ne pas lui fournir les moyens de devenir trop puissant, et par là, gênant pour la France.

Bernard, au contraire, ne voulait pas être un serviteur du roi de France, un condottiere à sa solde[1], et il avait soin de ne communiquer les articles secrets ni à ses officiers ni même à ses frères. Il conservait toujours son titre de généralissime de l'armée des confédérés et, en toute occasion, voulait être traité en prince de l'Empire. Si lui, pensait-il, avait besoin de la France pour pouvoir continuer la lutte des Impériaux, la France avait aussi besoin de lui et de son armée pour se défendre contre l'invasion. Le roi, il est vrai, payait l'armée weimarienne, mais le duc lui donnait en échange des soldats aguerris et d'excellents officiers et il lui prêtait surtout son génie militaire. Grâce à lui, la France allait triompher de ses ennemis. Il y avait donc réciprocité de services[2].

Bernard avait cependant conscience de sa dépendance. Il voyait très bien combien le traité de Saint-Germain était désavantageux pour lui, puisqu'en dehors des subsides il ne lui accordait rien. Mais il comptait sur la fortune, sur son génie militaire et sur le courage de ses soldats, pour améliorer sa situation, remporter des succès éclatants et se créer une forte position entre la France et la Suède d'un côté et la maison d'Autriche de l'autre. Avec les subsides français, il voulait réorganiser son armée; puis il attaquerait vigoureusement les Impériaux et s'emparerait des forteresses de l'Alsace et du Brisgau. Alors, maître d'une forte position stratégique, s'appuyant sur une armée dévouée et victorieuse, il espérait reviser le traité de Saint-Germain, garder ses conquêtes, s'af-

1. Aubery, *Mémoires*, I, p. 582; Richelieu, *Mémoires*, IX, p. 177; Gonzenbach, I, p. 75-350, *passim*; II, préface; Droysen, II, p. 191-504, *passim*.

2. Bernard a dit à Guébriant : « Il est vrai que le roi m'a fait donner de l'argent; mais je lui ai aussi fourni les braves hommes desquels j'ai perdu une bonne partie en lui faisant bon service; aussi la chose est réciproque. » (Rœse, II, p. 540.)



franchir du joug de la France et devenir le chef d'un grand parti protestant et allemand, l'intermédiaire entre lui et la France, l'arbitre de la guerre. Pour réussir, il fallait d'abord se soumettre à la France et ne pas éveiller les soupçons de Richelieu; car Bernard savait très bien quel était son partenaire dans ce jeu de duplicité, ce tournoi de ruse; il en connaissait la perspicacité, les ressources de son génie politique et le manque absolu de scrupules; avec lui, il fallait redoubler d'attention et dissimuler ses véritables intentions jusqu'au moment favorable. Il exécutait donc les ordres que la cour lui envoyait, lui soumettait ses plans de campagne, envoyait à Paris les drapeaux que ses soldats avaient pris à l'ennemi, et avisait toujours le roi de ses succès. En 1636, par exemple, les Weimariens durent se joindre aux armées françaises pour repousser une invasion des Impériaux et des Espagnols. Cette campagne, faite uniquement dans l'intérêt de la France, démontre combien Bernard dépendait de la cour de Saint-Germain[1]. En 1638, la fortune sourit enfin à Bernard de Weimar. Le 3 mars, il infligea à l'armée impériale une défaite complète à Rheinfelden et s'empara de ses quatre généraux, Jean de Werth, Savelli, Enkeforth et Sperreuter. Rheinfelden, Fribourg et une série de forteresses du Brisgau se rendirent au vainqueur et reçurent des garnisons weimariennes. Les Impériaux, chassés de la vallée supérieure du Rhin, n'étaient plus à même, pendant quelques mois, d'inquiéter les Weimariens[2].

(*A suivre.*) Émile Reybel.

1. Droysen, II, p. 230-250.
2. Droysen, II, p. 329-349; Gonzenbach, I, p. 61-76.

# ANTOINE CAMPAUX

## L'ŒUVRE POÉTIQUE ET LITTÉRAIRE

Les lignes qu'on va lire ne sont et ne peuvent être qu'un hommage partiel et limité à la mémoire de M. Antoine Campaux. Elles viennent, en effet, après le discours éloquent et ému qui fut prononcé sur la tombe, le jour des obsèques (19 décembre 1901), par M. le professeur Thiaucourt, ancien élève et successeur de notre regretté collègue dans la chaire de littérature latine; et, d'autre part, elles viennent avant la notice biographique, copieuse et fidèlement complète, que M. Perroud, recteur de l'Académie de Toulouse, prépare pour le prochain Annuaire des anciens élèves de l'École normale supérieure. Ce pieux devoir, qui a été réclamé par M. le recteur Perroud, lui revenait à tous les titres. Personne mieux que lui n'a connu intimement M. Campaux, ni pendant plus longtemps, ni avec plus de suite et de pénétration affectueuse et reconnaissante; le commerce de cœur et d'esprit entre ces deux hommes qui se sont tant aimés remonte au temps où l'un fut, au collège, l'élève et comme l'enfant de l'autre; et depuis lors leur amitié s'est entretenue par une correspondance constante que seule la mort du vieux maître a fait cesser. Aussi, tout ce qui sera dit de meilleur et de plus sûr et de plus juste

sur le caractère et la vie de M. Campaux, le sera par M. le recteur Perroud. Ici, je veux rappeler seulement son œuvre poétique et littéraire, et dire quelques mots du genre et du mérite de ses principaux ouvrages.

## I.

Bien que latiniste par goût et par choix professionnel, M. Antoine Campaux fut aussi un écrivain et surtout un poète français. De bonne heure, il a préféré le vers à la prose pour l'expression de ses pensées et de ses sentiments, et il est resté jusqu'au bout fidèle à cette préférence. Non seulement il a composé des poèmes d'imagination, mais il a rimé, autant qu'il l'a pu, ses lettres familières, de simples billets, les moindres sujets de la vie et de la conversation courante. Le dernier volume qu'il a publié et qu'il a tenu à intituler *Causeries*, n'est autre chose qu'un recueil de fragments de correspondance en vers ; et par les dates de ces petits morceaux sans prétention, nés tout scandés de sa muse épistolaire et adressés à des parents, à des amis, à des collègues ou à des maîtres, on peut voir que les premiers alexandrins sont de l'extrême jeunesse, qu'il y en a tout autant de l'âge mûr, et que la vieillesse n'en fut pas moins féconde, avec une verve et une bonne grâce qui n'eurent jamais d'âge et à qui les années n'ont point pesé.

Épris de poésie comme il l'était, M. Campaux alla droit à un poète, quand il se décida à écrire une thèse française pour le doctorat : il choisit maître François Villon, sur lequel il composa et soutint en Sorbonne, en 1859, une étude magistrale, neuve, originale et, pour l'époque, d'une remarquable et rare érudition. Villon fut l'homme de M. Campaux ; on peut dire aussi que M. Campaux fut l'homme de Villon. S'il réhabilita le vieux poète gaulois, mauvais sujet et mauvais client, au point d'en avoir agacé un peu la sévérité impitoyable

de Sainte-Beuve, on doit reconnaître que Villon avait bien mérité cela de sa part en l'excitant à l'imitation, en lui fournissant des modèles et des cadres. Je crois, en effet, qu'on peut ramener à trois les sources de l'inspiration de M. Campaux ; c'est : le poète latin Horace, François Villon et l'Évangile avec l'esprit évangélique. Dans tout ce que M. Campaux a produit, on retrouve facilement et sans exception la trace de ces trois influences. De la sagesse tolérante et avisée d'Horace, de la mélancolie humoristique et du romantisme bohême de Villon, et de l'esprit d'amour et de charité de l'Évangile, M. Antoine Campaux a su faire un mélange personnel et savoureux, une combinaison qui peut sembler d'abord singulière et forcée, mais qui pourtant s'est opérée dans l'âme et dans l'œuvre de notre auteur, avec une aisance, un naturel, une sincérité et même parfois une ingénuité qui sont sa marque et son charme, comme nous l'allons voir.

On connaît les deux *Testaments* de Villon, le *grand* et le *petit*, forme littéraire ingénieuse qui renferme une idée touchante. M. Campaux s'en laissa toucher jusqu'à l'enthousiasme ; il l'apprécie et l'exalte en ces lignes qui sont au début de la thèse et donnent le ton de son admiration sympathique pour son héros : « C'est à un poète, écrit M. Campaux, une idée singulièrement originale et touchante que celle de se transporter en pensée à sa dernière heure, et là, de son lit de mort, d'exhaler son âme en confession, en adieux et en legs à tous ceux qu'il a aimés et connus. Ou je me trompe, ou c'est là pour l'inspiration, le cadre à la fois le plus large et le plus commode, la forme la plus piquante et la plus faite à souhait pour ainsi dire, celle qui lui permet d'accorder avec l'unité la variété de tons la plus grande et le laisse le plus libre de ses allures. » Voilà ce que M. Campaux a tout d'abord et surtout aimé dans Villon : c'est l'esprit de trouvaille, l'indépendance, la variété et la fantaisie des allures, enfin la nonchalance buissonnière d'aller devant soi, à son gré, nez au vent, et de faire des vers, toujours des vers, et de *muser* en liberté. Sainte-Beuve,

qui a consacré au livre de M. Campaux sa *Causerie* du lundi 26 septembre 1859, n'a pas manqué de s'en apercevoir et de le dire, en soulignant l'excès d'honneur qu'à son avis on faisait à Villon en lui ouvrant le sanctuaire de la Sorbonne : « Un dernier honneur lui était réservé — dit le critique avec une pointe d'ironique mauvaise humeur — un débat et une soutenance en Sorbonne, aujourd'hui tout un volume, celui même que j'annonce, par M. Antoine Campaux, homme de cœur et d'imagination, qui s'est épris du poète, qui l'a de bonne heure lu, relu, imité peut-être dans des vers de jeunesse et pour ses parties avouables ; qui l'aime comme un fils indulgent et innocent, avocat désintéressé d'un père prodigue et qui, concentrant sur lui toute l'affection et toute l'érudition dont il est capable, a résumé, poussé à fond, et comme épuisé les recherches à son sujet. »

Les *Testaments* de Villon avaient fait une telle impression sur M. Campaux, qu'avant de les étudier dans sa thèse, il s'était plu à les imiter : de là la publication en 1858 (Paris, Masgana) d'un petit volume de poésies intitulé : *Les legs de Marc-Antoine le Bohême,* que Sainte-Beuve signale aux curieux. Notez bien ce qualificatif *le Bohême*. Il disparaît de l'édition que fit ensuite en 1864, chez Dentu, M. Campaux, docteur ; et l'ouvrage, couronné par l'Académie française, devint : *Les legs de Marc-Antoine*. N'importe : Marc-Antoine avait commencé par aimer la vie de bohême, que Villon personnifiait et idéalisait pour lui ; il gardera toujours un faible pour elle, en la limitant, comme dit Sainte-Beuve, « aux parties avouables » ; et quand les Vosges, et Maisonnette et Madeleine convertiront Marc-Antoine, plus tard, à la vie champêtre et à l'amour d'un foyer, nous retrouverons encore, entrecoupant ses hymnes à la nature, la souvenance émue des quais de la grand'ville, et de l'habit râpé, et de la mansarde du jeune poète, pauvre d'argent mais riche d'illusions, de liberté et d'ambitions littéraires.

Sainte-Beuve rabaisse et renfonce Villon dans « l'ordure » autant que M. Campaux s'évertue à le relever et à le purifier.

A quarante ans de distance, M. Gaston Paris en a montré finement la raison dans son François Villon (*les Grands écrivains français*, Paris, Hachette, 1901). C'est que Sainte-Beuve n'ayant pas fait à Villon toute la place qu'il méritait dans son *Tableau de la Poésie française au* XVI$^{e}$ *siècle*, ne veut pas qu'un autre, après lui, la lui fasse, et ne convient pas de son omission ni de sa négligence injuste. Et M. Gaston Paris se range plutôt du côté de M. Campaux qu'avec Sainte-Beuve. « Le livre d'Antoine Campaux, écrit-il, *François Villon, sa vie et ses œuvres*, est très digne d'éloges dans sa partie littéraire... Je lui ai emprunté plus d'une indication et même plus d'une remarque, et il méritera toujours d'être lu. L'auteur aimait son héros; il s'était épris pour lui d'une affection presque ingénue... Sainte-Beuve le réduit à être une sorte de chansonnier grivois et malin — tout en lui reconnaissant, presque à contre-cœur, des dons supérieurs à ceux-là — et se refuse surtout à croire à sa mélancolie. « C'est un cri de damné ! » avait dit le bon Campaux après avoir transcrit avec horreur quelques vers de la ballade de la *Grasse Margot*. Sainte-Beuve proteste contre une telle exagération et pense que Villon « but avec plaisir jusqu'à la fin le vin dont il s'enivrait ». Mais vraiment, s'il avait relu telle ou telle strophe du *Testament* — une de celles, par exemple, que cite Gautier, — il aurait vu que le poète a bien souvent senti l'amer déboire du vin dont il s'enivrait et a poussé sur lui-même une lamentation sinon satanique, au moins sincère et désolée. »

C'est ici qu'il faut faire intervenir l'esprit chrétien de M. Campaux pour comprendre et expliquer son indulgente tendresse à l'égard de cet ordurier gaulois qui devait lui répugner par ses côtés *inavouables*, lesquels, il en faut convenir, étaient plus nombreux que les autres. C'est que Villon est avant tout pour M. Campaux un *pécheur*, et un pécheur comme les vrais chrétiens l'entendent, toujours capable de repentir, de pénitence et de conversion. Même après une vie ignominieuse, il suffit d'un cri de réprobation contre les désordres passés, d'un signe de foi et d'espérance pour tout laver et tout racheter.

Et le « bon », disons l' « excellent » Campaux ne peut pas admettre que son poète chéri, qu'il voudrait, pour les bons sentiments, semblable à lui-même, n'ait pas eu cette minute de croyance suffisante au salut; avec une douce et insistante pitié, il se penche sur l'âme obscurcie et souillée de son maître François pour y guetter, pour y surprendre le cri et le signe du rachat; il croit les saisir; il les a saisis, il en est certain, il en trouve la preuve dans le texte. Le voilà rassuré et radieux. Son Villon est un chrétien comme lui-même; c'est un frère que Dieu ne damnera pas, puisque le pécheur a pleuré à temps et demandé grâce à l'infinie bonté. Et je gage que Marc-Antoine s'est réjoui de savoir maître François en paradis, ou à tout le moins dans quelques Champs-Élysées chrétiens où il achève de se sanctifier en se promenant noblement parmi les groupes d'élus auxquels il récite des strophes édifiantes. Et qui sait? Dans son imagination prompte aux visions spiritualistes, peut-être Marc-Antoine a-t-il souri à la pensée de l'aller rejoindre un jour, aux lieux bienheureux, et de dialoguer en vers éternellement avec lui.

Je m'autorise de la *Conclusion,* où M. Campaux traite de la religion de Villon. Je ne saurais mieux faire que citer. Après avoir trouvé dans l'âme de Villon d'excellentes choses à l'état plus ou moins virtuel, comme le patriotisme, l'amour filial et le culte de sa vieille mère, l'amitié et une sorte de philanthropie diffuse à l'égard des humbles et des souffrants, M. Campaux ajoute: « Ceci nous amène naturellement à parler de ses sentiments religieux. Ils se montrent en plusieurs endroits de son *Grand-Testament;* et on peut même trouver qu'ils offrent avec sa vie, comme avec certains passages de son œuvre, un contraste assez étrange. Aussi a-t-on contesté sa sincérité sur ce chapitre. Encore une fois, j'avoue que, par le voisinage qu'il donne parfois à l'expression de ces sentiments, comme par l'irrévérence de certaines saillies, il a pu faire naître des doutes à cet égard. Je demanderai pourtant si deux ou trois passages au plus de ce caractère suffisent pour mettre à néant une foule

d'autres qui déposent je ne dirai pas de sa piété, mais d'un fonds de religion dû sans doute à son éducation première, et que l'expérience de la souffrance et du malheur ne lui avaient pas permis, en dépit de ses vices et de ses passions, de perdre jamais entièrement. Que l'on se rappelle, entre autres, l'oraison funèbre ou l'épitaphe en forme de ballade qu'il fit pour lui et ses compagnons à la veille d'être pendus et où il implore si humblement, avec la pitié des passants, leurs prières; que l'on relise encore le legs qu'il fait de sa pauvre âme à la Trinité en la recommandant à *Notre-Dame* et aux anges, sa ballade à la Vierge, si naïve et si dévote avec les vers qui l'annoncent, et surtout ce vers si formel de la *Ballade des Proverbes* :

Tant ayme-on Dieu qu'on suyt l'Église,

tant de souhaits enfin si religieux répandus d'un bout à l'autre du *Grand-Testament* et des ballades qui le suivent...

« Pour moi, j'y respire la foi sincère, quoique peu éclairée, de ces vieux temps... qui, dans leur grossièreté et dans leurs plus grands écarts ne rompaient jamais complètement avec la religion... Que l'on relise enfin le huitain 44 où, parlant des pensées de désespoir dont il est tenté dans sa misère, il dit si énergiquement et si naïvement à la fois :

Souvent, si ce n'était Dieu qu'il craint,
Il ferait un horrible faict,

et qu'on me dise si ce sont là les paroles d'un homme qui feint, et si l'accent religieux, comme dans les endroits cités plus haut, n'y éclate pas! »

On n'en saurait douter : Antoine Campaux s'est mis lui-même dans son Villon, et celui-ci y a gagné une vraisemblable moralité, présent charitable de son doux critique qui, sans dissimuler la bassesse du vaurien, a trouvé en lui sincèrement et ingénieusement des éléments de rédemption. C'est *son* Villon à lui, et s'il n'est pas le *vrai* absolument, du moins est-il le

produit curieux, précieux et sympathique d'un très légitime subjectivisme littéraire, soutenu par une forte érudition qui a servi aux plus savants retoucheurs du portrait et qui comptera toujours.

## II.

Pour Villon les *Testaments* ont été une manière de distribuer les épigrammes et les malices à ses ennemis, en même temps que des amabilités significatives à ses amis, avec des allusions aux objets qui lui avaient appartenu et qui marquaient pour eux des dates mémorables de farces et de mauvais coups accomplis ensemble. Je n'ai pas besoin de dire qu'on ne trouve rien de pareil dans les *Legs* de Marc-Antoine. Ils sont d'un bout à l'autre inoffensifs et comme il faut. A Villon M. Campaux n'a pris que les cadres, et il y a mis une série de petites toiles dont les sujets sont de son choix et la peinture de sa main nullement gauloise et, alors, sagement romantique. Dans l'avertissement au lecteur de l'édition Dentu, 1864, M. Campaux nous indique lui-même l'idée directrice qui relie ces morceaux détachés et leur donne l'unité de sens et d'intention. « Si d'ailleurs ce poème avait une originalité indépendamment de celle du cadre et du rythme qui, à fort peu d'exceptions près, a l'avantage de reposer le lecteur de l'alexandrin, ce serait d'être, même aux endroits où le ton peut paraître le plus familier, dans la première partie par exemple, une des plus franches protestations de ce temps en faveur d'idées beaucoup trop sacrifiées de nos jours, où l'esprit humain emporté à la recherche de ses destinées nouvelles, semble impatient de jeter à toutes les bornes du chemin, comme s'il devait en être plus léger, tout ce qui a été jusqu'ici la meilleure partie de son patrimoine. »

Marc-Antoine, le *bohême* de 1858, est donc conservateur en 1864 ; il l'est en littérature et en poésie aussi bien que dans tout le reste. Mais il tient à l'être avec mesure et clairvoyance ;

c'est un conciliateur et un libéral déterminé, tolérant et généreux. « On pourra, dit-il en terminant, se faire une idée de l'esprit véritable de ce poème en songeant que le rêve de l'auteur serait d'y avoir marié à l'esprit immortel de la vieille France celui de la nouvelle, en d'autres termes, la tradition et le progrès, ces deux éléments essentiels de toute civilisation complète, quoi qu'en puissent dire les partisans exclusifs et également intolérants de l'un et de l'autre qui ne se disputent le monde, les uns que pour l'immobiliser, les autres pour le briser aux écueils. »

Voilà pour le fond des *Legs*. Quant aux destinataires, ils sont nombreux et divers, plutôt choisis parmi les poètes, les écrivains, les gens de lettres, les artistes contemporains les plus en vue. Il n'est pas à propos d'en donner ici l'énumération complète. J'en citerai seulement quelques-uns : Lamartine, Victor Hugo, Alfred de Musset, Leconte de Lisle, Gustave Doré, Octave Feuillet, Alexandre Dumas fils, Beaudelaire, Gavarni, Th. Gautier, etc.

La forme poétique de ces petits envois ne peut pas s'analyser ; pour en donner l'idée exacte, il est plus sûr d'en citer un spécimen. Ainsi, Marc-Antoine lègue sa bibliothèque au bibliophile Jacob :

A toi Jacob, de ma bibliothèque
— Hormis le bois que grève une hypothèque —
Tout ce qui reste et qui n'a pas des quais
Repris la route au bras du bouquiniste.
Car que de fois, le ventre creux, bien triste,
J'ai dépouillé tes rayons et tes ais,

Bibliothèque, oh ! vraiment nourricière !
Que de fois j'ai, furetant ta poussière,
En vain cherché de quoi faire un écu !
Pauvres bouquins, confidents de mes rêves,
Pour vous garder, de pain bis et de fèves,
Combien de mois résigné j'ai vécu !

Donc à Jacob ira ma librairie,
Collection en lambeaux mais chérie
Des francs rimeurs du doux pays gaulois :
Vieux parchemins à l'odeur moite et rance,
Où par les nuits, de notre vieille France
Il me semblait de loin ouïr la voix.

Adam, Villon, Martial, vieux trouvères,
Et toi, Marot, qui ravissais nos pères,
Salut, amis, nous devons nous quitter :
C'est désormais Jean Rousseau le lyrique
Et Nicolas Boileau le satirique
Qu'il me faudra jour et nuit méditer.

Et voici, d'un autre ton, l'*Apaisement* où il associe Victor Hugo et Lamartine et dédie à chacun deux strophes, sévère pour le premier, et pour le second, qu'il préfère, indulgent et attendri :

Au vieux lutteur (V. Hugo) qui là-bas dans la brume
A l'Océan, sur un roc blanc d'écume,
Jette ses pleurs et ses rugissements ;
Au pâle Hamlet de cette époque sombre,
Qui de l'abîme et de son grand puits d'ombre
Rapporte un front plein d'éblouissements ;

Au grand songeur dont les rêves informes
N'enfantent plus que visions énormes,
Qui de sa tête a fait un noir caveau,
Où dans l'horreur et la nuit des ténèbres
Vont se heurtant mille démons funèbres
Avec des cris d'orfraie et de corbeau ;

A Raphaël (Lamartine) item dont la misère,
Comme jadis celle du vieil Homère,
Sa lyre au dos, s'en va quêtant son pain ;
Au pauvre cygne abîmé par l'orage
Et le malheur, qui sur ses pas font rage,
Et qui ne sait où s'abriter demain ;

A l'un le calme et le vrai sens des choses,
Qu'il a perdu dans les métamorphoses
Dont son esprit vêt la création ;
A l'autre, afin de suffire à sa tâche,
Dans ses vieux jours une heure de relâche,
Et de son cœur enfin l'apaisement.

L'influence de Villon, entendue avec les réserves que nous y avons mises, domine chez M. Campaux jusqu'au seuil de l'âge mûr. Mais déjà dans les *Legs* de 1864, on sent grandir celle d'Horace, qui s'y manifeste dans des pièces comme *Teutonie* et le *Cheveu d'or*. L'auteur en a lui-même conscience et nous dit en propres termes dans sa préface, qu'il « *y lutine à la façon d'Horace* ». Ainsi, l'affection virile et mûre pour le poète latin chasse peu à peu le premier amour de jeunesse pour le séducteur gaulois ; avec les années, le culte d'Horace, sans s'anéantir jamais, fera néanmoins place de plus en plus au commerce de l'Évangile ; et les dernières œuvres de M. Campaux, comme le poème des *Pêcheurs* et la *Femme de Pilate,* mystère en trois parties en prose, seront exclusivement religieuses et chrétiennes. Mais le milieu de cette évolution est marqué par une sorte d'apogée, si je puis ainsi dire ; c'est la publication du poème de *Maisonnette,* datée de Charmes-sur-Moselle, juin 1871 (Librairie des Bibliophiles, Jouaust, 1872).

C'est l'œuvre la plus personnelle de M. Campaux ; il s'y raconte lui-même dans l'aventure la plus douce de sa vie ; c'est dans ces pages sincères et souvent exquises de sentiments justes et simples, qu'il est le plus libre, le plus dégagé et de son latinisme et du vieux français du xv^e^ siècle ; et si vous voulez trouver quelque part dans l'œuvre de M. Campaux l'homme plus que l'auteur, c'est dans *Maisonnette* qu'il le faut chercher.

Mais je ne veux pas quitter le paragraphe de l'influence d'Horace (à laquelle j'ajoute volontiers celle de Virgile, quoique moindre) sans lui donner toute son extension et toute sa portée. En effet, ce n'est pas seulement dans le choix des motifs d'imitation, c'est aussi et surtout dans la forme poétique de M. Cam-

paux, dans son rythme, dans l'allure et la coupe de son vers qu'elle se fait singulièrement sentir.

Le vers de M. Campaux a cette originalité d'être toujours construit pour ainsi dire sur des fondations latines. Le vocabulaire en est très français sans doute; les termes sont choisis dans la meilleure langue; mais on y trouve à chaque instant l'empreinte de la syntaxe et de la prosodie latines; les inversions de génitif, les ablatifs absolus, les *que* retranchés, les incidentes, les parenthèses y abondent et y rappellent à ceux qui ont encore fait des vers latins au collège la belle facture des maîtres du siècle d'Auguste. On pense bien que M. Campaux se joue avec ces procédés qui, à force de lui être familiers, font partie pour ainsi dire de sa main-d'œuvre naturelle ; mais l'impression qu'ils donnent à l'oreille n'est pas le plus souvent celle d'une musique facile et coulante, à laquelle nous a habitués la mélodie romantique. La caractéristique du vers de M. Campaux est d'être frappé, rythmé et scandé; le poète chante et chante bien, avec plus d'âme que de voix; on dirait parfois qu'il chante au métronome et en battant lui-même fortement la mesure.

On ne peut pas résumer *Maisonnette:* c'est un poème trop simple, où l'invention n'est guère que l' « illustration » et la célébration de la vérité, et qui vaut surtout par le détail et par l'accent. Il le faut lire, ou relire. Mais voici, en deux mots, le thème :

Marc-Antoine devenu par sa destinée un sérieux universitaire est nommé professeur au collège de Remiremont. Il quitte à regret Paris, ses quais, ses bibliothèques et ses visions de gloire littéraire; il fait la découverte des Vosges et de sa nouvelle résidence, sur laquelle il envoie d'abord à un ami demeuré dans la grand'ville des impressions qui sont plutôt mélancoliques et réfractaires. C'est Villon, le rôdeur citadin, l'enfant du pavé de Paris qui n'est pas mort en lui et qui se révolte contre ce trou rustique où il vient d'être exilé. Voilà la crise ouverte dans son âme entre les deux vies : il est ballotté : tantôt il se

résigne et tantôt regimbe et se désespère : ainsi, voici la résignation :

Vive donc la province avec ses lourds pavots,
Son atmosphère épaisse et son ciel sans échos !
Vive son train égal ! A ce train je m'abonne,
Tant pis s'il est bourgeois et lourd et monotone,
S'il refroidit ma veine et glace mon cerveau.
Un train qui vous fait vivre est toujours assez beau !
Et Paris où l'on jeûne, avec ses grands spectacles,
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Paris qu'à flots sans nombre un peuple immense inonde,
La reine des cités, la merveille du monde,
Pour qui veut vivre honnête et qui n'a pas le sou,
Non, Paris ne vaut pas le plus désolé trou
De France et de Navarre et de toute la terre;
Si l'on y trouve à pendre, ami, la crémaillère.

Et voici, le lendemain, la révolte et la revanche de la vie de bohême parisienne :

Eh ! bien, non, je mentais et pourquoi le nier ?
Non, je ne puis me faire à ce trou routinier...
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
Qu'ai-je fait, malheureux, quand, doutant de moi-même,
J'ai renié Paris et la libre bohême ;
Quand pour quelques écus, du ciel abandonné,
Je me suis sans retour et tout entier donné ?
Lâche, comme Ésaü, contre un vil plat de fèves
J'ai troqué l'avenir et ses radieux rêves.
J'ai livré de ma main ma fière liberté ;
J'ai rougi de la muse et de ma pauvreté ;
Et la sainte espérance et le mâle courage,
Et l'audace et l'orgueil, tous les dieux du jeune âge,
Et les promesses d'or du riche lendemain,
Honte ! j'ai tout vendu pour un morceau de pain !

Mais l'amour opère sa conversion. Il rencontre au seuil de l'église, un dimanche, la jeune fille qu'il aimera et qui sera la compagne de sa vie. Il est reçu dans la famille de Madeleine,

il y prend le goût de la montagne, de la vie des champs : il devient paysan, se marie et règle désormais son existence fixée et sereine sur ce vers d'Hésiode : « Aie d'abord un toit, puis une femme, puis un bœuf de labour. »

Cette idylle vosgienne appelle les peintures de paysages et d'intérieurs campagnards, les portraits de types et les descriptions de jeux rustiques (il y a tout un chant intitulé : l'*Épreuve de la faulx ; l'Épreuve de la charrue*, où l'on sent l'inspiration virgilienne et le souvenir des jeux dans l'*Énéide*). Par là, Marc-Antoine excelle à donner de la fraîcheur, de la variété et un parfum bien naturel et pénétrant à cette « Maisonnette » qui restera son petit chef-d'œuvre.

Les *Pêcheurs* furent, je crois, l'œuvre de prédilection de M. Campaux. Ils ouvrent la troisième et dernière phase de son talent poétique, la phase presque exclusivement évangélique et religieuse. Lorsqu'ils parurent en 1882 (Nancy, Berger-Levrault et C[ie]), M. Campaux fit à celui qui écrit ces lignes et qui était alors, depuis trois ans, son jeune collègue à la Faculté de Nancy, l'honneur de lui demander de les présenter aux lecteurs du *Courrier de Meurthe-et-Moselle*. Je viens de relire et les *Pêcheurs* et l'article que je leur consacrai dans ce journal, le mercredi 1[er] février 1882. A vingt ans de distance, mon impression n'a pas changé ; je prends donc la liberté d'en transcrire ici l'essentiel :

Le poète s'est tellement abstrait du milieu littéraire contemporain et si affranchi de tout ce qui ressemble à la mode en poésie ; il s'est si résolument isolé dans sa personnalité et dans l'intimité de son tempérament poétique, sans rien emprunter, pour le fond, à l'esprit nouveau, ni rien pour la forme, soit à l'ampleur pure et solennelle des classiques, soit à la richesse pittoresque des coloristes romantiques, soit encore à la variété harmonieuse et sonore de la prosodie parnassienne ; il est tellement lui-même à force d'être lui seul, qu'il serait impossible de le classer, de lui assigner quelque parenté même lointaine avec les écoles connues, et de trouver dans cette œuvre-ci la

trace d'une influence extérieure. Tout vient du dedans. Les *Pêcheurs* nous semblent être la vision intime et solitaire d'un esprit original, aimée par lui d'un amour ému et convaincu, poursuivie par une longue et fixe contemplation, rendue enfin, à loisir, dans une langue volontaire et sincère à la fois.

L'inspiration du poète vient de l'antiquité chrétienne.

Il est une partie de la vie de Jésus sur laquelle les textes évangéliques ne s'expliquent point. Ce sont les six semaines qui séparent la fin de la vie cachée du commencement de la vie publique. Cet intervalle muet donne libre carrière à l'imagination des croyants; ils peuvent le remplir de fictions permises sans crainte de contredire ou d'altérer les faits de l'histoire sacrée, puisque ceux-ci manquent complètement. C'est cet espace obscur que M. Campaux a voulu éclairer d'un rayon poétique. L'invention, comme on le voit, est impérieusement circonscrite par les récits de l'Évangile. Le héros du poème c'est Jésus passant de son état de charpentier à sa mission d'apôtre; la composition tout entière est encadrée dans ces six semaines mystérieuses de préparation et de transformation. L'intérêt du poème réside dans l'attente croissante de la Judée et du monde entier, préoccupés de la venue prochaine d'un envoyé promis et pressentant des événements extraordinaires.

C'est ce *crescendo* d'impatience et d'anxiété, de plus en plus tendu et montant, jusqu'au dénoûment historique, c'est-à-dire à l'apparition de Jésus-Christ, qui fait l'unité de l'œuvre et lui donne son pathétique. Quant à la variété qui est nécessaire à toute œuvre d'art, M. Campaux la tire d'épisodes tantôt païens et tantôt chrétiens, tantôt simples et humains, tantôt divins et symboliques, qui se détachent sur le fond, à dessein monotone, de l'attente universelle.

Ces épisodes sont une série de tableaux, ou plutôt de gravures, dont le type le plus réussi me paraît être l'*Atelier de Nazareth*.

Jésus et son ouvrier y traitent à leur manière la question sociale. Sans apprécier la solution qu'ils en trouvent et qui est

encore à appliquer, les personnages sont dessinés en traits vigoureux et arrêtés.

M. Campaux aime mieux la ligne que la couleur; il obtient le relief et la vie par les hachures du stylet plutôt qu'avec les touches du pinceau. Même ses descriptions de paysages sont sobres et réduites à de grands contours au crayon. Rien de l'éclat oriental ni de la chaude couleur réelle dans sa Judée idéaliste; la nature d'ailleurs n'apparaît que très discrètement dans les *Pêcheurs*. Ce sont des hommes avec leurs sentiments et leurs idées qui occupent le premier plan.....

La *Femme de Pilate* est de la même inspiration que les *Pêcheurs*. L'épouse du magistrat romain se sent attirée vers Jésus par une force mystérieuse qui lui fait croire, d'intuition, à l'innocence de la victime des Juifs et intercéder pour elle auprès de son mari, avec un *crescendo* de foi et de conviction insistante que M. Campaux s'est plu à noter, mais cette fois en prose et avec la ressource du dialogue et de la forme dramatique.

Et maintenant je voudrais pouvoir mettre à la fin de ce recueil des œuvres un beau et fidèle portrait de l'auteur. Je n'en ai pas l'espace ni la prétention, et ce serait empiéter certainement sur la part de M. le recteur Perroud, qui nous le donnera.

Pourtant je ne puis pas me résigner à n'avoir rendu hommage qu'à l'écrivain et au poète, après avoir connu, aimé et vénéré l'homme pendant plus de vingt ans, comme maître et comme collègue. Et c'est avec un respect attristé qu'en finissant, j'ai devant les yeux cette belle physionomie physique et morale qui faisait de M. Campaux une figure frappante, une âme d'élite. On ne peut pas oublier cette tête aux lignes expressives et nobles, ces touffes légères de cheveux soulevés qui, s'écartant en arrière des tempes, élargissaient le visage à la hauteur des yeux avec, au-dessus, la dignité pensive du front et, en dessous, la maigreur distinguée, la finesse bienveill an

et souriante des lèvres et du menton : on eût dit du *Portrait d'homme* de Francia. Je revois ces yeux clairs et chercheurs, visant presque toujours plus haut que la ligne d'horizon, vers le ciel, ou plus bas, vers la terre, comme pour signifier que la méditation du poète ne s'arrêtait pas au milieu humain ; ces yeux qui semblaient regarder sans voir et qui pourtant voyaient sans regarder, avaient observé, retenu les images on ne sait quand ni comment, tant ils semblaient parfois n'avoir que le regard intérieur. De même dans nos réunions, dans nos délibérations, dans les conversations entre collègues, combien de fois M. Campaux entendit-il sans écouter ; puis tout d'un coup, la distraction ou l'apparence de distraction finie, il bondissait dans le débat avec une présence d'esprit inattendue, et de sa voix retentissante et scandée, il disait des choses appropriées, excellentes, pleines de sens droit et clair, et toujours, quand il y avait lieu, prenait les partis les plus généreux et donnait les avis les plus indulgents. Il avait le genre d'attention des rêveurs et des distraits, c'est-à-dire qu'il rattrapait le temps perdu par une vivacité d'intuition qui était comme le repentir instinctif d'avoir musé, étant de ces museurs si heureusement doués, qu'au contraire du lièvre de La Fontaine, après des détours et des pauses et des accès de fantaisie, ils savent bien qu'en se mettant à courir à temps, ils arriveront avec les autres, avant eux quelquefois et mieux qu'eux. M. Campaux est toujours arrivé, pendant sa longue carrière, à l'heure sonnante au labeur, au devoir, à la peine. Quand il s'agissait de se dépenser pour le bien, il donnait toujours plus que la mesure due et ne croyait jamais avoir assez donné. Faut-il rappeler qu'aux examens il était prodigue de secours aux naufragés? Sa paternelle bienveillance, on peut même dire sa charité, était légendaire. Il fut le Vincent de Paul des candidats au baccalauréat.

Ceux qui ne l'ont vu ou deviné qu'à travers ses livres, comme M. Gaston Paris, ne peuvent pas s'empêcher de l'appeler : le *bon* Campaux. C'est le titre qui lui convient le mieux et que

lui confirmeront, mais dans la plénitude de sa valeur morale et dans son acception la plus haute, ceux qui ont connu sa personne et sa vie, car il fut la bonté même.

Émile KRANTZ.

---

BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE. — La famille de M. Campaux a bien voulu me communiquer un recueil d'articles imprimés, reliés en un volume qui fait partie de sa bibliothèque. Voici la liste complète des morceaux qu'il contient et qu'il faut ajouter aux œuvres citées plus haut : — *De la conciliation des principes de l'ancienne et de la nouvelle critique littéraire* (leçon d'ouverture, Faculté des lettres de Strasbourg, sans date). — *Éloge de M. Colin, ancien doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg* (15 novembre 1865, séance de rentrée des facultés). — *Une lecture publique à Suze l'an 519 avant J.-C., ou les trois gardes du corps du roi Darius* (sans date). — *Lettre à un Instituteur sur la musique* (sans date). — *Le Philosophe de Strasbourg. Étude sur l'abbé Bautain.* — *Xavier Thiriat* (sans date, Strasbourg, impr. Veuve Berger-Levrault). — *Du mariage à Athènes, ou le ménage d'Ischomachos* (Imprimerie impériale 1868). — *Histoire de la Causeuse automate* (séance solennelle de la Société des sciences, agriculture et arts de Strasbourg, le 27 décembre 1868). — *Une visite au général Uhrich* (Bâle et Genève, H. Georg, libraire-éditeur). [Cette visite fut faite au général par le professeur de la Faculté à Fribourg, à l'hôtel Suisse, après la capitulation de Strasbourg où M. Campaux avait subi le siège.] — *Du rôle de la Suisse pendant la guerre de 1870-1871* (même date). — *Isidore Vincent : Feuillet d'histoire de l'École normale supérieure et de l'École d'Athènes* (Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1874). — *Des rapports de la Beauté plastique et de la Beauté morale* (Discours de réception à l'Académie de Stanislas. Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1874). — *Jeanne d'Arc et Monseigneur Dupanloup : Visite à Domremy le 25 octobre 1876* (Nancy, Colin, 1878). — *Rapport sur les prix de vertu* (Académie de Stanislas), Berger-Levrault et Cie, 1886. — *Le rêve de Jacqueline, chanson d'avril* (Paris, Librairie des Bibliophiles, 1890). — *La femme de Pilate, mystère en trois parties* (Paris, P. Lethielleux, libraire-éditeur, sans date). — *Causeries*, 1 vol. (Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1900). — Rappelons que M. Campaux nous a donné dans les *Annales de l'Est* une série de charmants articles : *Correspondance de Lamennais et de George Sand avec le Dr Richard*, t. I, p. 129 et 265 ; — *De la critique du texte d'Horace au XIXe siècle*, III, 469 ; — *De la critique du texte d'Horace avant Peerlkamp*, IV, 189 et 493 ; — *De la critique du texte d'Horace après Peerlkamp*, V, 169 ; — *Des raisons de la popularité d'Horace en France*, IX, 177. E. K.

# NÉCROLOGIE

# M. DES GODINS DE SOUHESMES

Le 21 février est décédé, âgé de 51 ans, M. des Godins de Souhesmes, capitaine d'artillerie territoriale, vice-président de la Société d'archéologie lorraine, membre de l'Académie de Stanislas, chevalier de la Légion d'honneur. Les qualités éminentes et les services du défunt furent rappelés dans trois discours prononcés à ses obsèques : tandis qu'au nom des officiers de l'armée territoriale, M. le D$^r$ Stoeber a rendu hommage à son patriotisme et au brillant côté militaire de sa vie, le président de l'Académie de Stanislas, M. H. Mengin, a fait valoir, avec beaucoup d'éloquence et d'émotion, le lettré distingué, le confrère excellent, le hardi voyageur ; enfin, le président de la Société d'archéologie lorraine, M. L. Quintard, a également déploré la perte cruelle d'un historien et archéologue qui savait interroger et comprendre les documents d'archives et les monuments, en même temps que son jugement droit et son heureux caractère rendaient précieuse sa présence au bureau de la Société.

Les *Annales de l'Est,* qui ont commencé depuis quelque temps la publication d'un important travail de M. de Souhesmes, ne sauraient manquer de conserver aussi sa mémoire et de joindre leurs hommages à ceux qui ont déjà été exprimés ; il me faut donc essayer d'exposer hâtivement et brièvement les motifs des regrets causés par une mort si rapide et si prématurée.

Né à Sedan en 1850, Raymond des Godins de Souhesmes appartenait à l'une de ces familles d'écuyers du Clermontois que l'on trouve en possession de fiefs au xv$^e$ et au xvi$^e$ siècle, et qui figurent dans la célèbre *Recherche* de Didier Richier, familles dont la plupart des membres, abstraction faite

des « gentilshommes verriers », occupèrent à l'administration de leurs terres et aux fonctions de la magistrature le temps qu'ils ne passaient pas aux armées et auxquelles les nécessités des guerres et les conflits politiques ne permirent jamais de consolider une fortune sérieuse. Le défunt a rappelé très sincèrement l'histoire de sa famille dans une *Notice sur Souhesmes,* village qui comprenait plusieurs fiefs et dont le nom, après avoir été porté par différentes maisons nobles, finit par ne plus l'être que par la sienne.

Notre confrère fit ses études au collège renommé que tenait, à Metz, la Compagnie de Jésus. Cette éducation ne put que développer les principes de fidélité aux traditions et d'exquise politesse qui existaient sans doute naturellement en lui. L'on accuse souvent les jésuites d'enseigner l'histoire d'une façon non seulement partiale, mais de nature à fausser le sens critique par des généralisations trop littéraires et un idéal trop classique. Quelle que soit la valeur d'une telle opinion, il convient de dire que leur élève échappa à ces dangers et que, par ses recherches documentaires sur quantité de cas particuliers et de faits précis, il acquit des connaissances très réelles, très exactes, sur le passé de la Lorraine et une disposition très accentuée à l'examen objectif des événements et des situations.

Lorsque vint l'heure terrible de l'envahissement de la Lorraine et de l'investissement de Metz, R. de Souhesmes n'avait pas vingt ans; il n'hésita pas à s'engager dans la compagnie des francs-tireurs de cette ville et à marcher avec eux aux avant-postes; là se révélèrent ses goûts et ses aptitudes militaires. Dans la suite, il continua de remplir avec zèle et intelligence les fonctions qu'il obtint successivement comme officier d'artillerie de réserve et capitaine de l'armée territoriale attaché à l'état-major; il en fut récompensé, il y a deux ans, par l'étoile de la Légion d'honneur. Plusieurs années auparavant, il avait reçu la croix de Saint-Stanislas, ayant été, pendant des manœuvres au camp de Châlons, attaché à un général russe; il était, de plus, officier du Nichan-Iftikhar de Tunis et chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand; il portait aussi la croix *Pro Ecclesia et Pontfice.*

Fils d'un conseiller à la Cour de Nancy, Raymond de Souhesmes, après la guerre de 1870, fut dirigé vers la magistrature. Il fit ses études de droit à la Faculté de cette ville et entra au parquet; mais se croyant, par suite du cours des événements, forcé de renoncer à la carrière judiciaire, il s'adonna dès lors à ces pérégrinations et à ces recherches historiques qui l'occupèrent jusqu'à la fin de sa trop courte vie.

Il fut un grand voyageur, et presque chacun de ses voyages lui a donné motif de composer une relation très agréable et instructive; je ne puis mentionner en particulier ces récits, parfois assez volumineux, qui ont paru dans des recueils très variés. Il dédaigna vite les pays connus et d'accès facile pour entreprendre des trajets hasardeux et souvent pénibles. C'est

ainsi, par exemple, qu'il visita non seulement, en Autriche, des parties trop négligées du Tyrol, mais la Dalmatie avec les fameuses ruines de Spalato, puis il circula dans la Norvège et la Suède, où il parvint à des régions presque inaccessibles, réussissant à y prendre des photographies dans des conditions atmosphériques rarement aussi favorables. Il parcourut la Russie, allant de Pétersbourg à Boukhara et à Samarkande, puis du Caucase à la Vistule. Il visita aussi l'Écosse, décrivit en Espagne le célèbre Montserrat et vit les « cagnons du Tarn » dès que la renommée commença à les faire connaître.

Au printemps dernier, ce fut l'Algérie qui l'attira ; il s'y rendit dans des conditions particulièrement heureuses pour bien voir et beaucoup observer. S'il avait pu faire une relation de ce voyage et oser tout dire, nul doute que ce récit eût été d'une réelle importance. Pourtant, c'est dans ce voyage qu'il ressentit les premières atteintes du mal qui devait l'emporter.

Ses publications historiques et archéologiques sont nombreuses et traitent de sujets très variés. Il en est qui, exigeant une copieuse illustration, ont paru dans la *Lorraine artiste* et dans le *Bulletin de la Société lorraine de photographie,* telle une étude fort curieuse sur les puits et les fontaines de plusieurs anciennes maisons de Nancy. En 1899, il retraçait devant l'Académie de Stanislas un très sugestif épisode de l'histoire de l'alchimie en Lorraine. Il a publié par souscription son *Armorial de la Recherche de Didier Richier*.

Sauf ces exceptions, tous ses travaux de même nature ont, je crois, été insérés dans les *Mémoires* ou dans le *Journal* de la Société d'archéologie lorraine. L'espace me fait défaut pour détailler ces multiples articles, surtout ceux, plus courts, mais fort intéressants, de ce dernier recueil, où je signalerai seulement les attachantes relations d'excursions faites par la Société. Dans les *Mémoires,* outre sa *Notice sur Souhesmes* déjà indiquée, on trouvera, en 1882, une piquante étude intitulée : *La Vérité sur la naissance du lieutenant-général François de Chevert;* puis, à partir de 1888, une série de travaux qui tous ont fait faire, sur les questions qu'ils abordaient, des progrès marqués et dont le *Répertoire archéologique de la ville et des cantons de Nancy* restera comme un modèle qui devrait être imité partout.

Malgré la variété, le nombre et souvent l'importance de ces travaux, ce serait mal rappeler les services rendus par R. de Souhesmes aux sciences historiques et à la Société d'archéologie lorraine, que de se borner à les évoquer.

Avant d'être élu vice-président de cette compagnie, il y avait rempli, pendant quelques années, les fonctions plus laborieuses de secrétaire. Il était l'un des membres les plus assidus aux réunions amicales du dimanche matin, qu'il animait de ses récits alertes et de ses observations sagaces.

C'est lui aussi qui apportait le plus d'entrain dans les excursions que la Société a coutume de faire pendant la belle saison et dont, comme je le mentionnais, il a rédigé parfois d'excellents comptes rendus. Sa mémoire, richement ornée et d'une netteté rare, lui permettait de raconter quantité d'anecdotes sans se répéter. Entre compagnons qu'il s'efforçait de rendre joyeux, il savait à l'occasion placer avec tact le mot gaulois, voire la plaisanterie rabelaisienne, ce qui ne nuisait nullement à ses talents d'archéologue, lorsque, en présence d'un monument, il s'agissait d'en étudier la structure et d'en déterminer l'époque ou la valeur artistique ; cette gaieté bien française cadrait parfaitement avec sa loyauté et ses instincts généreux, qui faisaient de lui le plus ponctuel, le plus serviable des confrères et le plus dévoué des amis.

C'est encore Raymond de Souhesmes qui, aux approches du siècle nouveau, composa pour la Société un sceau nouveau, inspiré par un dessin d'Émond du Boullay dans la période la plus prospère des duchés. C'est lui aussi qui établit le dessin et surveilla l'exécution de six pennons aux quartiers de Lorraine destinés à remplacer ceux, faits à une époque peu artiste, qui, lors du service annuel de la Maison ducale à l'église des Cordeliers, décorent le catafalque. On a pu les admirer au dernier mois de novembre. Qui donc, à ce moment, prévoyait un autre catafalque, autour duquel on devait, trois mois plus tard, de nouveau se réunir ?

La situation de famille de R. de Souhesmes l'avait fait recevoir dans la plus haute société de Nancy. Il aimait le monde et y était fort recherché. Tous ceux qui l'ont connu ont apprécié la distinction de ses manières et de son esprit, la sûreté de ses relations, le charme de sa conversation, étincelante, mais toujours guidée par la bienséance et la réflexion. Son appartement de la place Saint-Georges dénotait, par la décoration, un artiste, mais un artiste soigneux, mettant à toutes choses un ordre parfait. Que d'heures agréables ses amis ont passées dans le vaste salon où il avait disposé son bureau et que garnissaient des meubles et des objets anciens et remarquables, des armes de tous genres, des souvenirs de lointains voyages! L'on était accueilli par le maître avec tant de bonne grâce et de cordialité, et il y avait tant à profiter de ses récits colorés et instructifs, de ses avis judicieux, de ses conseils éclairés, et parfois aussi, s'il en était besoin, de ses réconfortantes paroles !

C'est à l'automne dernier que, brusquement, R. de Souhesmes se sentit dangereusement atteint à l'estomac. Ses amis, ses confrères assistèrent avec une affliction profonde à la marche graduelle de la maladie qui devait si vite le conduire dans la tombe. Il montra un grand courage ; mais tout en paraissant se faire illusion sur son état, il prenait toutes ses dispositions dernières ; il n'avait pas attendu jusque-là pour rédiger son testament et

faire au Musée lorrain un legs très notable de meubles, d'armes et de manuscrits, et il se trouva prêt pour l'heure suprême, que sans souffrance il vit venir, avec le calme et la confiance du stoïcien et du croyant.

Les discours prononcés à ses obsèques témoignèrent des sentiments de tristesse qu'a provoqués une fin si rapide. Mais c'est surtout au point de vue des études lorraines qu'il y a lieu d'exprimer de douloureux regrets. Arrivé à l'âge mûr, de moins en moins porté à faire de longs voyages et à fréquenter le monde, amplement informé sur le passé de notre province, expérimenté et muni d'instruments de travail, R. de Souhesmes aurait produit plus que jamais, sur des sujets d'histoire et d'archéologie, des œuvres nombreuses et importantes. Nous espérions de lui une collaboration durable et féconde : le travail que les *Annales* ont commencé à faire paraître il y a neuf mois est certes l'un des plus remarquables qu'il ait élaborés ; cette étude apporte, sur les mœurs lorraines d'autrefois, des lumières sûres et très pénétrantes. Peu de jours avant sa mort, l'auteur avait eu encore la volonté et la force d'en corriger des épreuves. Ce sera la plus étendue de ses publications, mais aussi sa dernière œuvre.

Léon GERMAIN.

# BIBLIOGRAPHIE

---

Émile GEBHART. — *Conteurs florentins du moyen âge*. Hachette, 1901, 1 vol. in-16 de 289 pages.

Ce nouvel ouvrage de notre concitoyen, M. Émile Gebhart, continue la série des livres si remarquables qu'il a consacrés à la littérature et à l'histoire de l'Italie. Nul chez nous ne connaît mieux ce pays, n'y a fait de plus fréquents séjours et n'en a pénétré l'âme plus à fond. Il excelle à évoquer, à l'aide des écrits et des monuments de l'art, les multiples aspects de son passé.

Les temps sont déjà lointains où, à notre Faculté des lettres, il entretenait un auditoire fidèle et charmé des humanistes ou des grands poètes et prosateurs italiens du moyen âge et de la Renaissance. Depuis, sans parler de nombreux articles de revues et de journaux, M. Gebhart nous a donné *l'Italie mystique, Moines et papes,* et ce dramatique roman : *Autour d'une tiare*. Cette fois il nous conduit dans la Florence du XIV[e] siècle, pour nous faire connaître ses vieux conteurs, Francesco da Barberino, Boccace et Franco Sacchetti.

Un premier chapitre traite des primitifs. Nous rencontrons d'abord le *Novellino,* recueil de contes hybride, composite, d'origine mystérieuse, d'auteur inconnu, écrit aux environs de l'an 1300, où déjà se fait jour une certaine liberté d'idées et où fréquemment apparaît l'étrange et captivante figure de l'empereur Frédéric II. Vient ensuite Francesco da Barberino (1264-1348), grave et honnête notaire, dont les nouvelles ont pour caractère dominant d'être des moralités inspirant l'horreur du péché et l'amour de la vertu. Elles sont écrites sèchement, appuyées de témoignages, presque toutes historiques et empruntées pour la plupart aux troubadours provençaux.

C'étaient là des essais encore bien imparfaits. Avec Boccace, le conte se transforme et devient une œuvre d'art. Toute la société italienne du temps revit dans le *Décaméron,* où la comédie, avec sa verve la plus libre et la plus malicieuse, côtoie les plus sombres drames. « L'Italie du « XIV<sup>e</sup> siècle, dit M. E. Gebhart[1], put contempler, en Boccace, l'image de « sa civilisation, le spectacle ironique de ses faiblesses de cœur, la satire de « ses passions et de ses violences. Le *Décaméron* fut réellement, à la plus « triste époque de l'anarchie italienne, une œuvre nationale. Mais Boccace « demeure le seul maître et seigneur de ce grand domaine. Ses successeurs « bornent leur ambition à cultiver, chacun de son côté, parfois avec beau- « coup d'agrément et un véritable génie d'invention, quelques plates-ban- « des du merveilleux jardin créé par le vieux maître toscan, entre les « collines et la mer, sous le ciel très doux de Florence. »

Boccace remplit donc, comme on devait s'y attendre, la plus grande partie de ce livre, où sont étudiés successivement le prologue du *Décaméron,* la comédie italienne et le drame dans cette œuvre. Par de fines et spirituelles analyses, par d'ingénieuses comparaisons avec les fabliaux de France et d'ailleurs où Boccace a puisé les sujets de ses récits, M. Gebhart met en relief toute l'originalité du conteur florentin. Jamais le *Décaméron* n'est qu'un simple écho, ou bien il l'est à la manière de La Fontaine « mettant en vers » les fables d'Ésope. De tel fabliau sèchement narré par un de nos vieux trouvères, il fait une *nouvelle* « ciselée, fouillée en toutes « sortes de détails, complexe et touffue comme une œuvre de Cellini ».

Ce qui ajoute beaucoup à l'intérêt de cette étude littéraire sur Boccace, c'est qu'elle ne se sépare pas de l'histoire, c'est qu'elle nous fait voir comment dans ses contes se reflètent les mœurs, la civilisation, l'état politique, les croyances religieuses de l'Italie du XVI<sup>e</sup> siècle. Il arrive même que tel de ces contes répond au goût d'une certaine heure, aux préoccupations intellectuelles, aux traditions d'une province ou d'une cité déterminée. M. E. Gebhart nous donne un bien curieux exemple des résultats auxquels peuvent conduire les recherches de ce genre, quand il rattache à la grande *Pineta* de Ravenne et aux légendes relatives à Théodoric la 8<sup>e</sup> nouvelle de la 5<sup>e</sup> journée du *Décaméron,* fantastique et lugubre récit dont les héros appartiennent aux deux maisons ravennates des Traversari et des Anastagi.

Le chapitre V du livre nous présente l'ami de Boccace, Franco Sacchetti, le meilleur conteur florentin du moyen âge après lui, mais qui lui ressemble assez peu. Tandis que Boccace ne voulait que divertir ou émouvoir ses lecteurs, Sacchetti songe aussi à les corriger et leur prêche une morale parfois quelque peu rude. C'est un écrivain satirique et populaire qui parle volon-

1. P. 232.

tiers l'idiome des tavernes et des carrefours. « Rapproché du lumineux « Boccace, sensuel et si tragique, si pénétré souvent de tendresse humaine, « le conteur bourgeois vous paraît terne, un peu vulgaire, trop volontiers « loquace ; c'est un compère qui déroule, en un réveillon de Noël, tout un « chapelet d'anecdotes florentines, afin d'allumer la joie bruyante des con- « vives. Prenez-le à part ou, plutôt, replacez-le dans son monde du Mercato « Vecchio ; c'est, dans la littérature italienne, le plus sûr témoin de sa « démocratie, de cette Florence si laborieuse et si tourmentée, d'esprit « pratique et réaliste, portée à l'ironie plus qu'à l'enthousiasme, d'humeur « difficile à l'égard de l'Église, plus soucieuse de goûter les joies terrestres « que de mériter, par l'ascétisme, les béatitudes du paradis : toute une civi- « lisation qui allait finir avec le régime social d'où elle était sortie[1]. »

Sacchetti est le dernier des conteurs florentins dont nous entretienne M. E. Gebhart. Cependant, à la même époque, vivait Jean de Florence, un imitateur de Boccace, dont le *Pecorone* méritait, ce semble, de n'être pas oublié. On peut se demander pourquoi il n'a pas trouvé ici pour ses « Nouvelles décentes » l'hospitalité d'un ou de deux paragraphes.

J'ai indiqué ce qu'est en ses grandes lignes l'ouvrage de M. E. Gebhart. La trop brève analyse, mêlée de quelques citations, que j'en ai donnée permet du moins d'entrevoir tout l'intérêt qu'il présente. Mais ce qu'elle ne saurait que bien imparfaitement faire sentir, c'est le charme constant de l'exposition, la délicatesse des jugements littéraires, l'agrément et la vivacité des peintures.

A. Collignon.

---

Aug. Thierry-Mieg. — *Note sur le mur celtique de Sainte-Odile et les découvertes du D^r R. Forrer*. Extrait du *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*. 12 pages. Mulhouse, veuve Bader et C^ie.

En cet article, écrit à la suite d'une excursion à Sainte-Odile, on nous fait connaître le système du D^r Forrer ; M. Thierry-Mieg s'y rallie complètement. Il croit, avec raison, selon nous, que le mur païen a été élevé au II^e ou au III^e siècle avant J.-C. par les Médiomatrices ; il signale l'entrecroisement, d'espace en espace, des voies celtiques, pour permettre aux chariots de se ranger — système suivi de nos jours par les tramways ; — enfin il admet — et ceci nous paraît plus douteux — que les rigoles dessinées sur les rochers devaient servir à fendre la pierre et à débiter les blocs sur place, et que les cuvettes étaient des réservoirs d'eau pour aiguiser les

1. P. 289.

outils. Exposition très nette des théories dont nous avons déjà parlé. (Cf. *Annales de l'Est*, 1900, p. 103.)

C. P.

---

Jules BAUDOT. — *Les princesses Yolande et les ducs de Bar de la famille des Valois*. Première partie : *Mélusine*. Paris, Alphonse Picard et fils, 1 vol. in-8° de 395 pages.

Le roman de *Mélusine* a été jadis fort populaire. Dès l'invention de l'imprimerie, il a été édité une vingtaine de fois ; puis il fut mis en vers et traduit à peu près en toutes les langues. Ch. Brunet en a donné une nouvelle édition en 1854 dans la *Bibliothèque elzévirienne*. L'auteur du roman, qui fut écrit à la fin du XIV$^e$ siècle, est Jean d'Arras. Or, dans un ancien compte de 1380, conservé aux archives de la Meuse et cité déjà par Victor Servais, on lit cette mention : « Payé 116 s. tant pour les despens de maistre Jehan d'Arras, de ses varles et d'autres ouvriers qui firent certaine escrinée devant Bouconville comme pour étoffes. » Robert, duc de Bar, faisait à cette date le siège de Bouconville, près de Saint-Mihiel, et il y employait un certain Jean d'Arras, qui confectionnait pour lui des coffrets. Cet ingénieur ou ce constructeur ne serait-il pas identique avec l'auteur de *Mélusine ?* L'époque concorde parfaitement ; et l'hypothèse devient plus vraisemblable, si l'on songe que l'auteur a achevé son roman pour le plaisir de Jean, fils de Jean le Bon, duc de Berry et d'Auvergne, « et pour ce que sa noble « seur Marie..., duchesse de Bar, avoit supplié à mon dict seigneur d'avoir « ladicte histoire ». Il s'agit de Marie de France, mariée en 1364 à Robert qui était comte de Bar depuis 1351, qui échangea en 1354 le titre de comte contre celui de duc et mourut en 1411.

S'appuyant sur ces deux textes, M. Jules Baudot vient d'écrire un gros volume, qui lui a coûté de patientes recherches et de longues années de travail. Le volume se compose de plusieurs morceaux : 1° C'est d'abord une histoire minutieuse des comtes ou ducs de Bar, depuis la bataille de Cassel, à laquelle prit part Édouard I$^{er}$ (1328), jusqu'à la mort du duc Robert (12 avril 1411). Cet intervalle correspond à peu près à la période qu'a embrassée Victor Servais dans ses si consciencieuses *Annales du Barrois*. M. Baudot ne s'est pas seulement servi du livre imprimé de Servais, mais des manuscrits laissés par lui à la bibliothèque de Bar. Il a ainsi ajouté quelques détails à ceux que nous connaissions déjà. Mais il s'est surtout efforcé de dégager des faits les figures des ducs ; et comme son titre l'indique, il insiste particulièrement sur les princesses. En ce volume, il met au premier plan Yolande de Flandre, fille de Robert de Cassel, qui



épousa le comte de Bar, Henri IV, fils d'Édouard I[er], et aussi Marie de France, la femme de Robert; dans les tomes suivants — car nous n'avons que la première partie d'un grand ouvrage, — nous trouverons Yolande de Bar, fille de Robert et de Marie, qui épousa Jean d'Aragon, et surtout la fille de cette dernière, Yolande d'Aragon, mère du roi René[1]. 2° Sur cette étude historique se greffe une étude littéraire du Barrois depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. On nous cite tout au long certaines chansons composées par les souverains de Bar; on tire de l'œuvre de Jacques Bretex, *les Tournois de Chauvenci*, certaines pièces qui semblent se rapporter au Barrois, et l'on termine par André Theuriet, avec son admirable poème : *les Paysans de l'Argonne*, et par M[lle] Françoise de Ligny, qui obtint le prix de poésie au concours ouvert en 1895 par la Société des lettres, sciences et arts de Bar. 3° Nous arrivons enfin à *Mélusine*. M. Baudot, dans un chapitre (chap. VIII) qui aurait dû venir au début de cette troisième partie, s'efforce de nous montrer ce qu'était Jean d'Arras et il le rattache définitivement au Barrois, réparant l'injustice des historiens antérieurs. « Pauvre Jehan d'Arras! Il s'est attaché à la fortune de la maison de Bar, et, comme les plus grands héros, comme les femmes les plus admirables du malheureux duché, il a vu son œuvre et son nom voués fatalement à l'ignorance et à l'ingratitude des hommes. » L'auteur nous vante les mérites du roman qui répond parfaitement à l'idéal que plus tard Cervantes se fera d'une œuvre de ce genre. Ce roman est didactique; puis il est historique, autrement dit, c'est un livre à clef. Maintenant que M. Baudot est sûr que le roman a été écrit dans le Barrois, il devient évident qu'il a été composé pour l'éducation des onze enfants de Robert et de Marie de France : il devait servir à leur éducation politique et surtout à l'éducation militaire des fils; car « tout le livre de Jean d'Arras est un véritable cours d'art militaire », et M. Baudot tire du roman tout l'enseignement et politique et guerrier qui y est contenu. Puis de-ci de-là, il nous dit quels événements réels se cachent sous les épisodes du roman. Il ne cherche sans doute pas tous ces événements dans l'histoire de Bar; il y voit aussi des faits relatifs à la succession de Bretagne, à l'expédition du roi de France Charles VI contre la Gueldre, aux démêlés de Jean de Luxembourg avec ses sujets du royaume de Bohême; mais enfin, il est enclin à transplanter à Bar même le plus grand nombre des scènes du livre; et ici sa foi ardente l'entraîne un peu loin. Les héros de *Mélusine* se marient, font l'amour et la guerre; il en a été de même des

1. Le titre général de l'ouvrage de M. Baudot n'est pas exact. Pourquoi appelle-t-il les ducs de Bar du XIV[e] siècle « ducs de la famille de Valois » ? Parce que la petite-fille de Philippe VI de Valois épousa Robert ? Mais ce mariage ne crée pas une nouvelle dynastie ducale. Robert reste le descendant direct de Louis de Montbéliard et de Sophie de Bar. Il faudrait « contemporains des Valois ».

ducs de Bar, et, à ce propos, M. Baudot nous décrira leurs noces et leurs batailles. Il termine par quelques mots sur la vogue de *Mélusine* jusque dans les temps modernes.

Le livre de M. Baudot est fort curieux. Sans doute, il nous est impossible d'adopter les conclusions de l'auteur dans sa troisième partie; nous ne pensons pas que ses identifications soient justes et que ses clefs s'adaptent aux serrures qu'elles doivent ouvrir. Mais au moins a-t-il eu le mérite d'attirer de nouveau l'attention sur Jean d'Arras, qui semble en effet avoir eu quelques relations avec le Barrois; et si la troisième partie de son livre ne résiste pas à la critique, les morceaux en sont bons, et les deux premières parties demeurent tout entières. Sans doute encore, le livre n'est point composé d'après les procédés classiques. L'auteur a été tellement pris par son sujet qu'il y a rapporté toutes les lectures qu'il a faites en ces dernières années : graves livres de sciences, articles de revues, voire même journaux quotidiens. En ses notes il nous cite Gyp à côté de Christine de Pisan, et tel entrefilet de gazette y fait pendant à Froissart. Et, en appendice, il ajoute à son volume sur le XIV$^e$ siècle une série de lettres sur l'étymologie du nom de Bar qui lui paraît « lié avec une idée d'obstacle fait aux eaux par une aspérité quelconque », et aussi un récit, fort intéressant d'ailleurs, sur l'arrivée des Prussiens à Bar le 18 août 1870. On est quelque peu déconcerté par ces digressions qui nous éloignent de *Mélusine* et de Jean d'Arras. Mais, en dépit de ces critiques que nous étions obligé de faire, nous avons éprouvé à la lecture de ce livre une vive sympathie pour l'auteur qui aime son Barrois de tout son cœur. Avec quelle fidèle ardeur il en a étudié l'histoire, et avec quelle fierté il en revendique toutes les gloires! Ces pages d'histoire austère sont animées d'un véritable souffle d'enthousiasme. Le livre reste un des principaux monuments élevés au Barrois; et nous attendons avec impatience la suite, où l'auteur, dégagé de toute thèse littéraire, nous rapportera simplement l'histoire du duché au temps où il devint la possession de René d'Anjou, futur duc de Lorraine, duc d'Anjou, comte de Provence et roi de Sicile.

Ch. Pfister.

---



Dr Ernst HAUVILLER. — I. *Analecta argentinensia. Vatikanische Akten und Regesten zur Geschichte des Bistums Strassburg im XIV. Jahrhundert* (Johann XXII, 1316-1334) *und Beiträge zur Reichs- und Bistumsgeschichte.* Band I. Strasbourg, van Hauten, 1900, 1 vol. in-8° de CLXXXII-369 pages.

II. *Frankreich und Elsass im 17. und 18. Jahrhundert.* Strasbourg, van Hauten, 1900, XI-57 pages.

I. Depuis quelques années, les archives du Vatican, ouvertes par la libéralité de Léon XIII, sont explorées par les érudits. Les membres de l'École française de Rome ont entrepris de publier les registres des papes depuis Innocent IV jusqu'à Boniface VIII (1243-1303) et se sont partagé la tâche. Mais cette publication n'est peut-être pas conduite avec toute la rapidité désirable. Les volumes ne s'achèvent point, exception faite de celui d'Honorius IV; et nous n'avons point les tables qui, seules, rendraient possible aux érudits l'usage de cette masse de documents. Et c'est vraiment dommage. Toutes ces pièces, si elles nous font mieux connaître la politique pontificale, rendent aussi service à l'histoire locale; elles nous apprennent les relations de tel ou tel évêque avec le Saint-Siège; elles contiennent les privilèges et exemptions donnés aux églises et monastères d'une région déterminée.

Aussi était-il naturel que les historiens locaux, sans attendre davantage, aient cherché dans les registres pontificaux les documents qui concernent leur pays. M. Wiegand, archiviste de la Basse-Alsace, a commencé cette œuvre pour l'Alsace et la Lorraine. Dans le *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace,* 1893 (t. XVI), dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschischte und Altertumskunde,* 1892 (t. IV), il a donné une série de pièces sur les églises de Strasbourg et de Metz, s'étendant des pontificats d'Honorius III à celui de Grégoire IX (1216-1241), en plus de celles qu'il a insérées dans l'*Urkundenbuch der Stadt Strassburg*. M. Sauerland, plus récemment, a publié les pièces relatives au diocèse de Metz depuis l'avènement de Boniface VIII à la mort de Benoît XII (1294-1342); et presque en même temps M. Ernst Hauviller nous offre les documents sur l'évêché de Strasbourg pendant le pontificat de Jean XXII (1316-1334)[1].

Les pièces qu'il publie sont au nombre de 326, tirées toutes des registres

1. MM. Wiegand et Hauviller ne se rencontrent point avec les travaux de l'École française; mais M. Sauerland a, avec le pontificat de Boniface VIII, abordé la même période.



du Vatican. Il y ajoute deux bulles sur le couvent de Sainte-Odile que nous avons jadis éditées, d'après les archives de la Basse-Alsace. Les documents d'un intérêt général sont publiés *in extenso;* ceux qui n'ont qu'un intérêt privé et dont le formulaire se répète : dispenses données à des clercs *super defectu ætatis* ou *natalium,* indulgences à l'article de la mort, autorisation de cumuler plusieurs bénéfices ou de non-résidence, sont simplement analysés. Éditions et analyses sont faites avec le plus grand soin. Brisant l'ordre des registres, M. Hauviller a suivi avec beaucoup de raison l'ordre chronologique. A la fin du volume, il reproduit les sommaires très nets, écrits en un latin élégant, qu'il a mis en tête des pièces; et une table des noms de personnes et de lieux rend les recherches faciles dans le volume.

M. Hauviller ne s'est pas borné au rôle d'éditeur; son volume porte comme sous-titre : *Beiträge zur Reichs- und Bistumsgeschichte*. Dans une préface de CLXXXII pages, il nous fait l'historique de l'évêché de Strasbourg sous le pontificat de Jean XXII. Deux hommes occupèrent pendant ce laps de temps le siège épiscopal : Jean de Dürbheim et Berthold de Büchegg. Nous avions sur eux des biographies estimables, dissertations soutenues à Strasbourg, celle de Rosenkränzer sur Jean en 1881, celle de Leupold sur Berthold en 1882 ; mais combien de faits nouveaux nous sont apportés aujourd'hui ! Il est bien avéré que les chroniques du XIVe siècle, même celle de Mathias de Neuenbourg, ne suffisent pas à nous renseigner sur tout ce qu'ont fait ces personnages; elles doivent être complétées par les pièces d'archives. M. Hauviller nous montre, bien mieux que ses prédécesseurs, l'activité de ces prélats dans l'intérieur de leur diocèse; il insiste sur la fondation par Jean de l'hôpital Notre-Dame de Molsheim, à la suite de la grande épidémie de 1313 ; il nous fait un tableau saisissant de la décadence des divers monastères à cette époque et des vains efforts que tentent les prélats pour les régénérer; à la suite de Stralek, *Die Strassburger Diöcesensynoden,* Fribourg, 1894, il attire notre attention sur le rôle de ces synodes diocésains que Jean et Berthold remirent en honneur. Surtout il nous fait mieux saisir le rôle de ces prélats dans la querelle qui divisait le pape et l'empereur Louis de Bavière. Jean de Dürbheim s'est déclaré pour Frédéric le Beau, de la maison de Habsbourg, contre Louis ; il est par suite l'ami du pape; mais, quand à Tausnitz, puis à Munich (1325), la paix eut été faite entre les deux rivaux au royaume allemand, Jean se rallie sans arrière-pensée à Louis, ne recherchant que la sécurité et la paix de l'Empire. Au contraire, Berthold de Büchegg fut toujours l'allié fidèle du pape, sans se soucier des intérêts impériaux. C'est à lui et à Walrame, élu de Spire, qu'est adressée la bulle du 19 janvier 1330, prononçant l'excommunication contre Louis de Bavière, le

privant de son duché et de tous ses fiefs, le déclarant fauteur d'hérésie. Quand, le 6 août 1331, presque tous les seigneurs et prélats allemands se soumirent à Haguenau à l'empereur, Berthold demeura l'un des rares partisans du pape. Il suscita partout des adversaires à Louis ; et, quand Jean XII fut mort (4 décembre 1334), il persista dans son inimitié [1]. Nous le retrouverons au volume suivant, qui, espérons-le, ne se fera pas trop attendre. M. Hauviller, en effet, se propose de poursuivre ces *Analecta argentinensia* pour les pontificats de Benoît XII (1334-1342), de Clément VI (1342-1352) et d'Innocent VI (1352-1362); et il ajoutera aux lettres pontificales les actes de nomination des évêques et la liste des collectes faites par le Saint-Siège au diocèse strasbourgeois. Nous souhaitons que, dans un prochain voyage à Rome, il achève le dépouillement des registres des papes d'Avignon avec ceux d'Urbain V (1362-1370) et de Grégoire XI (1371-1378). Nous lui devrons ainsi le relevé complet et la publication fidèle de toutes les bulles touchant la Basse-Alsace durant cette époque de l'histoire ecclésiastique qu'on a appelée la captivité de Babylone. Et ce sera une œuvre très méritoire.

II. Tandis que le premier ouvrage de M. Hauviller est un travail de haute valeur, le second n'est qu'un écrit de circonstance. L'auteur, pour célébrer le trentième anniversaire du retour de l'Alsace à l'empire allemand, expose brièvement les théories qui ont été émises par les divers historiens allemands et français sur l'annexion de l'Alsace à la France au XVII[e] siècle. Il connaît bien ces travaux et les analyse exactement. Mais ses idées historiques personnelles ne se dégagent pas suffisamment, et il reste confus. Puis, l'on est un peu surpris de voir aboutir une étude de portée si générale à une diatribe contre les séminaires et à un vœu pour le rétablissement de la Faculté de théologie catholique de Strasbourg. Sans doute, la vie n'a point pénétré dans l'enseignement fermé des séminaires, qui sont demeurés fidèles à une vieille routine; mais croit-on qu'il suffise de créer une Faculté de théologie pour rendre à l'Alsace cette gloire littéraire qui, au dire de l'auteur, se serait épanouie sous la domination allemande, depuis l'époque d'Otfrid de Wissembourg jusqu'à celle de Jean Sturm [2] ?

Ch. PFISTER.

---

1. Deux chapitres spéciaux de l'introduction sont consacrés aux relations de Jean XXII avec la ville même de Strasbourg, et à une biographie de Conrard de Kirkel, official de Strasbourg sous Berthold de Büchegg. M. Hauviller complète ainsi les renseignements que Schulte nous avait autrefois fournis sur ce personnage et sur sa fonction, au tome III du *Strassburger Urkundenbuch*.

2. Cf. le compte rendu de M. Pariset dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome II, page 652. M. Pariset écrit : « M. Hauviller voudrait raconter

Joseph Lévy. — I. *Notizen über das Erzpriesterthum Bockenheim (Saar-union)*. Ein Baustein zur katholischen Kirche von Mackweiler. Brochure de 56 pages. Gilliot, Saverne, 1898.

II. *Geschichte der Stadt Saarunion seit ihrer Entstehung bis zur Gegenwart.* 1 vol. in-8° de 480 p. Hostetter, Vorbruck-Schirmeck, 1898.

I. — L'auteur, curé à Lorenzen et membre correspondant de l'Académie de Metz, a publié ces deux écrits pour contribuer aux frais de construction de la nouvelle église de Mackwiller. Dans le premier, il a reconstitué, dans la mesure du possible, la liste des curés et vicaires qui ont desservi les paroisses des cantons de Saarunion et de Drulingen. Ce district, avant le Concordat, faisait partie de l'archiprêtré de Bockenheim, dépendant de l'archidiaconat de Sarrebourg, et qui apparaît en 1328. Il comptait alors 33 paroisses ; ce nombre s'éleva à 44 au xvi^e siècle pour retomber à 34 au xviii^e. Les villages qui en furent détachés en 1803 pour arrondir le diocèse de Strasbourg sont : Saarunion, Domfessel, Harskirchen, Herbitzheim, Keskastel, Lorenzen, Œrmingen et Saarwerden pour le canton de Saarunion ; pour celui de Drulingen, ce sont : Bærendorf, Burbach, Eschwiller, Weyer et Wolfskirchen. L'auteur énumère, outre les desservants et administrateurs, les maîtres d'école de ces localités et aussi les ecclésiastiques qui en sont originaires, toujours jusqu'au Concordat. Puis il indique (p. 36) les églises de l'archiprêtré, au nombre de 27, qui appartenaient, de droit ou de force, aux catholiques, celles où régnait le simultanéum, celles qui furent laissées aux luthériens, celles que Louis XIV fit bâtir ou restaurer, celles qui possédaient des revenus pour l'entretien du curé, enfin celles qui ont disparu. On trouvera encore (p. 45) le tableau comparatif (incomplet naturellement) de la population de l'archiprêtré en 1542, 1743 et 1800, ainsi que (p. 46) la liste des curés des cantons de Saarunion et de Drulingen pendant le xix^e siècle et même de ceux qui en sont originaires.

II. — L'histoire de Saarunion embrasse trois parties : histoire politique (p. 1-98), histoire religieuse jusqu'à la Révolution (100-274), les institutions ecclésiastiques et scolaires au xix^e siècle (276-313), plus un sextuple appendice et quarante-huit pièces justificatives. La première partie expose en sept chapitres le développement de Bouquenom depuis les Gallo-Romains

impartialement l'histoire de l'Alsace française, et il ne peut comprendre ce fait — qui pourtant est un fait et sans doute le plus important de tous — que sous la domination française, l'Alsace est devenue française. Il cherche une âme alsacienne qu'il ne trouve pas parce qu'elle n'a pas existé, et il ne peut pas voir l'Alsace française qui a existé et qu'il ne cherche pas. »

qui ont laissé de nombreux vestiges sur son territoire, jusqu'à nos jours, et se termine par la liste des maires de la localité depuis 1542. Le nom de Buckenheim apparut en 1178 dans une bulle d'Alexandre III. En 1328, le comte Frédéric II de Saarwerden et l'évêque Adhémar de Metz lui accordèrent les franchises municipales. Elle demeura capitale du comté de Saarwerden jusqu'en 1629, époque où elle passa aux mains des Lorrains qui la revendiquaient depuis 1397. Puis elle fut jusqu'à la Révolution un chef-lieu de bailliage et, comme tel, la résidence d'un certain nombre de fonctionnaires, dont M. Lévy donne (p. 52) une liste aussi complète que possible, suivie du tableau des recettes et dépenses du bailliage, de son commerce et de son industrie ; l'auteur consacre même un petit chapitre (p. 82-87) aux troupes qui servirent successivement de garnison à la ville, et énumère les commandants de la place depuis 1649.

Mais c'est la deuxième partie qui est de beaucoup la plus importante. On y trouvera l'origine et l'extension de la paroisse et de tout l'archiprêtré, ainsi que les noms des archiprêtres, curés et vicaires qui l'administrèrent, de tous les ecclésiastiques qui en furent originaires, et des maîtres d'école depuis 1630; on y indique aussi les revenus de l'église. Un second paragraphe s'occupe (p. 145) de l'introduction de la Réforme en 1557, et des vicissitudes de la communauté protestante. Puis vient l'histoire du collège des Jésuites fondé par le duc François II aussitôt qu'il eut pris possession de la ville en 1629, et qui fut remplacé en 1768 par un collège royal ; et celle du couvent des religieuses de Notre-Dame, 1631 à 1764. Un collège communal fonctionna à Saarunion de 1807 à 1825, et une école primaire supérieure de 1836 à 1850. Une notice est consacrée à chacun de ces établissements (p. 304 et 310).

L'appendice comprend : 1° un règlement postal de 1771 (p. 315) et les ordonnances concernant le veilleur de nuit (p. 316) et le pâtre (p. 319); — 2° la liste des célébrités locales, où nous relevons les noms de Charles-Désiré Royer, élève de l'université de Pont-à-Mousson, docteur en droit en 1669, et en théologie, poète couronné à Haguenau, curé à Hornbach, Deux-Ponts, Hombourg et Ladenbourg près Heidelberg, où il joua un rôle très important et, paraît-il, très conciliant de 1699 à 1707 (p. 322-326) ; des généraux Schilt (1761-1842) et Schneider (1779-1847), dont le dernier commanda le corps d'occupation en Morée (1828) et fut ministre de la guerre[1] du 12 mai 1839 au 1er mars 1840; du député Henri Kascher qui représenta le Bas-Rhin au Conseil des Cinq-Cents; du publiciste Théodore Karcher, exilé en 1849 comme rédacteur en chef du *Républicain des Ardennes*, professeur à l'académie de Woolwich où il compta le fils de Na-

1. Voir *Annales de l'Est*, XV, 484.

poléon III parmi ses élèves ; rentré en 1874 en France où il publie de nombreux articles de journaux et ouvrages divers, mort en 1890 comme conseiller général des Ardennes ; du graveur Philippe-Ernest Bœtzel, né en 1830, collaborateur au *Magasin pittoresque,* au *Monde illustré,* etc. ; — 3° les étudiants de Bouquenom à Erfurt, Heidelberg et Strasbourg (p. 334) ; — 4° la légende du rieur de Saarunion (p. 336) ; — 5° les monnaies, poids et mesures usités à Bouquenom ; — 6° l'évolution de la population depuis 1542. Cette année-là, on comptait 167 ménages ; avant la guerre de Trente ans, il y avait 700 chefs de famille ; vingt ans après, ce n'étaient plus que 250 âmes ; et, en 1658 encore, on ne trouva que 19 familles imposables. Mais déjà dix ans après, le nombre des familles protestantes était de 72 et celui des familles catholiques de 20. En 1724, grâce à la politique de Louis XIV, la proportion était renversée : 200 familles catholiques et 55 familles protestantes. C'est en 1780 que la population a atteint son maximum de 4,000 âmes, dont presque la moitié protestante, et que la Révolution réduisit vite à 3,000. Puis le chiffre remonta jusqu'en 1836 (3,956, dont un tiers protestant), pour redescendre ensuite constamment jusqu'aux 2,968 de 1895[1].

Parmi les pièces justificatives, il convient de mentionner les n[os] I (lettres de franchise de Bockenheim), XVI (arrêté du conseil municipal introduisant le calendrier républicain), XVII (16 juin 1794, procès-verbal de l'exécution du décret qui réunit Bouquenom et Neu-Saarwerden sous le nom de Saarunion), XX (août 1680, le prévôt royal de Saarbourg met le curé de Bouquenom en possession des revenus de Rimsdorf et de Choppert ou Schopperten, annexes de sa cure), XXIV (20 septembre 1773, introduction de la fréquentation obligatoire de l'école), XXV et XXVI (16 août et 21 novembre 1559, lettres du prédicant Locquet et de Lenfant, sire de Chambray, à Calvin), XXXII (1[er] décembre 1630, décret du duc François II portant la fondation du collège des Jésuites), XXXVIII (août 1692, la dîme du comté de Saarwerden est destinée à la subsistance des curés), XLV (10 mars 1793, condamnation à mort de deux bourgeois de Bouquenom par le tribunal révolutionnaire de Paris).

Rappelons, en terminant, que M. le curé Lévy est l'auteur des ouvrages suivants : *Geschichte des Klosters, der Vogtei und Pfarrei Herbitzheim.* Strasbourg, 1892 ; *Notes sur l'ancien archiprêtré de Bouquenom.* Rixheim, 1895 (paru en allemand à Saverne en 1898) ; *Der Konvertit Johann Heinrich Winsheimer, gewesener evangelischer Pfarrer in Bockenheim.* Trèves, 1896 ; *Les droits des catholiques dans le ci-devant bailliage de Harskirchen,* d'après

1. Les *Statistische Angaben* de *Das Reichsland Elsass-Lothringen* (*Annales de l'Est,* 1901, p. 613) donnent 2,991, dont : 1,313 catholiques, 1,461 protestants et 216 israélites ; 140 Allemands et 32 Français ; en tout 746 ménages dans 519 maisons.



le traité de 1766 et le décret de Napoléon Ier du 22 février 1805. Rixheim, 1896 ; *L'ancienne collégiale de Saarwerden.* Rixheim, 1897 ; *Das alte Schloss zu Lorenzen im Unterelsass.* Saverne, 1898 ; *Les persécutions des catholiques dans le comté de Saarwerden et la seigneurie de Diemeringen* (1697-1793). Rixheim, 1898.

Th. Schœll.

---

Th. Walter. — *Rufach zur Zeit des Dreissigjährigen Krieges.* Separatabzug aus dem « Gebweiler Kreisblatt ». Brochure de 30 pages. Guebwiller, Dreyfus, 1897.

Rouffach a eu sa part des horreurs de la guerre de Trente ans. Pourtant rien n'a été publié sur ses destinées à cette époque, si ce n'est *Die Märtyrer von Rufach* (Rixheim, 1871) de Brunner. Il est vrai que peu de documents contemporains sont parvenus jusqu'à nous. M. Walter a utilisé consciencieusement, dans un langage populaire, les quelques documents échappés à la destruction. Il commence son récit en 1612, à l'arrivée du comte Egon de Fürstenberg, nouveau grand-bailli du Haut-Mundat, et le poursuit jusqu'en 1653, année où la bourgeoisie de Rouffach fêta pour la dernière fois l'avènement d'un empereur d'Allemagne. C'est un bon petit travail de vulgarisation, qui comprend trois chapitres : le premier va jusqu'en 1630, le second raconte la période suédoise-lorraine, le troisième décrit le lent et pénible relèvement de la ville si cruellement éprouvée.

Th. Schœll.

---

Pierre Boyé. — *Lettres inédites du roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, à Marie Leszczynska* (1754-1766), publiées avec une étude, des notes et un fac-similé. 1 vol. in-8° de 178 pages. Paris et Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1901.

Les lettres du roi Stanislas à sa fille, Marie Leszczynska, ont été publiées dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* de 1899-1900, et elles ont déjà été signalées ici même (*Annales de l'Est,* 1901, p. 323). M. Boyé a eu raison d'en faire un tirage à part, car ces lettres présentent un vif intérêt. Il a fait précéder son édition d'une charmante étude sur les relations de Stanislas avec sa fille, qui avait en grande partie paru dans la *Revue de Paris* du 1er novembre 1900. On y analyse l'amour profond du roi pour sa fille, devenue reine de France ; on raconte les voyages du duc-roi à la cour de Versailles ; on nous dit aussi l'arrivée de Marie à Commercy en août 1765, lorsqu'elle voulut éviter au vieillard les fatigues d'un nou-

veau voyage. « Le 10 septembre, à neuf heures du matin, la souveraine, se dérobant aux caresses de son père, s'éloigna de Commercy. Bientôt, l'auguste voyageuse eut une douce émotion. Le duc n'avait pu se résigner à l'adieu. En hâte, par un chemin de traverse, il s'était fait transporter à Saint-Aubin, où la scène pathétique se renouvela. Dans la maison du sieur Schmidt se fit l'entrevue. L'effusion fut longue, plus touchante encore. Quand Marie quitta Stanislas, chacun autour d'eux eut le pressentiment que la séparation éternelle était consommée. » Et, peu après, on nous raconte la douleur de la reine, quand elle apprit le terrible accident arrivé à son père ; on nous décrit son désespoir, à la nouvelle que tout était fini. On rappelle la cérémonie de la translation du cœur de Marie à la chapelle de Bonsecours, où il fut placé à côté des restes du père.

Il faut lire toute cette étude très fine, d'une émotion discrète, où l'auteur, qui jadis a été sévère au roi de Pologne, parle de lui avec une véritable sympathie, conquis par l'exquise tendresse de ces billets et par la familière bonhomie du père. Et nous prenons acte de la promesse qu'il nous fait d'éditer bientôt la correspondance du roi de Pologne avec Hulin, son ministre en cour de France. Décidément, la période de Stanislas appartient à M. Pierre Boyé : il a lu tous les papiers qui nous en conservent la mémoire ; il en connaît tous les aspects et tous les secrets, et on est ravi de trouver un historien qui a vraiment puisé à toutes les sources et qui, des faits accumulés, dégage les idées générales et les expose en une langue fort savoureuse. C. P.

---

Arthur Chuquet. — *L'Alsace en 1814*. 1 vol. de 479 pages. Paris, Plon, 1900.

Nos lecteurs ont eu les prémices du septième chapitre de ce volume, paru ici (XIV, 233) sous le titre de : *Phalsbourg et les places des Vosges en 1814*. Presque en même temps, la *Revue d'Alsace* (1900, 225) en publiait le huitième chapitre (*Le Blocus de Strasbourg*). Ces deux fragments étant, je ne dirai pas les plus intéressants (car l'intérêt le plus vif se soutient d'un bout à l'autre du livre), mais les plus importants par les sujets qu'ils traitent, suffisent à donner une idée complète de la physionomie des autres parties. Ils constituent, avec les cinq chapitres suivants (Schlestadt, Neuf-Brisach, Huningue[1], Belfort, Landau), le corps même de l'ouvrage, c'est-

1. Nous reviendrons plus loin, page 289, sur le blocus de cette ville en rendant compte de *Die Belagerung von Hüningen*, par le colonel Heydenreich, étude parue dans les *Darstellungen aus der bayerischen Kriegs- und Heeresgeschichte*, X, 28 à 212, et qui confirme en tous points les conclusions de M. Chuquet, de l'avis même de la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, XVII, 193.



à-dire le récit définitif des sièges subis par les forteresses alsaciennes. Car, en dehors des opérations visant à la prise des places, au nombre desquelles il faut joindre Landskron et Fort-Vauban (chap. II et IV), la campagne se réduit à peu de faits d'armes et n'embrasse que six chapitres. Le premier, servant d'introduction, donne les grands traits de l'*Invasion,* le troisième nous présente le premier récit authentique et définitif des deux combats de Sainte-Croix (24 et 31 décembre) qui forment un des principaux épisodes de la *Retraite de Victor,* décrite au cinquième chapitre; le sixième montre l'*Occupation* de l'Alsace, l'administration des Alliés, les bruits et nouvelles politiques, les menées et missions bourboniennes; le quatorzième, intitulé *Rothau,* raconte l'activité des bandes franches et précise rigoureusement la valeur historique du mouvement de partisans qu'Erckmann-Chatrian ont si joliment raconté, mais avec quelque fantaisie, dans l'*Invasion;* enfin, le quinzième analyse le *Traité de paix,* les revendications allemandes, la guerre de plume qu'elles provoquèrent et le rôle honorable joué par Ehrenfried Stœber dans cette joûte littéraire. Les sentiments politiques des Alsaciens au moment de la paix sont ressuscités avec une vivacité et une véracité remarquables. Ce sujet, d'ailleurs, est déjà touché au début du récit (p. 8-12 et 21-24) et fournit à l'auteur l'occasion réitérée de rendre le plus bel hommage au patriotisme des Alsaciens, patriotisme auquel les *Mémoires* de Ségur ont, d'autre part, dressé un monument durable.

Déjà, alors, les vaillantes populations du Rhin éprouvèrent, en partie, les angoisses que ressentirent leurs descendants de 1870 en se voyant livrés sans défense à l'invasion par l'incurie des autorités. Et pourtant ces dernières, en 1814, étaient bien plus excusables, d'abord par suite du désarroi et de l'abattement inévitables après Leipzig, puis, parce que Napoléon était persuadé que les Alliés se dirigeaient sur la Belgique : « Il faudrait être fou, disait-il, pour nous attaquer par l'Alsace. » Croyant l'inviolabilité helvétique hors de toute atteinte, il estimait que les gardes nationales suffiraient à défendre l'Alsace et « ordonnait même de n'approvisionner les places que pour vingt-cinq jours, de ne laisser à Strasbourg que l'artillerie strictement nécessaire ».

Nous ne quitterons point le beau volume sur *l'Alsace en 1814* sans attirer encore l'attention du lecteur sur les 93 pièces et notices qui offrent surtout une mine de renseignements biographiques sur les principaux acteurs du drame qui se joua alors entre Rhin et Vosges. On y trouvera, par exemple, des contributions à la biographie de La Vieuville (préfet du Haut-Rhin le 12 mars 1813), de Joliat (sous-préfet d'Altkirch depuis 1806), de Ségur (p. 392), du général de Montélégier (cité dans le *Moniteur* pour l'affaire de Sainte-Croix), du capitaine de lanciers Zorn de Bulach, de Roger de Damas (gouverneur de la Lorraine et de l'Alsace pour le comte d'Artois),

de Brancion (commandant de Phalsbourg), de Neuhaus-Maisonneuve (commandant de Bitche), d'Asselin (commandant de Kehl), de Broussier et d'Humbert (commandant supérieur et commandant d'armes de Strasbourg), du général Schramm (né et mort à Beinheim, 1760-1826), de Schweisguth (commandant de Schlestadt), de tous les chefs de la garnison d'Huningue, etc., sans parler de la situation effective des troupes cantonnées en Alsace et du texte des armistices, conventions et capitulations conclues au cours de la campagne.

En somme, nous espérons avoir réussi à communiquer l'impression que ce nouvel ouvrage de M. Chuquet mérite autant d'estime et d'éloges que ses aînés et conservera un rang des plus honorables dans la liste de ces derniers, consacrés à la Révolution et à Napoléon. Les hautes qualités d'impartialité, d'exactitude, de simplicité et de clarté toutes classiques qui les caractérisent brillent ici avec le même éclat, quoique appliquées à un sujet plus restreint et plus modeste que ne le sont les premières campagnes de la République ou la jeunesse de Napoléon. Ce sujet a pour centre nos belles provinces d'Alsace et de Lorraine; c'est dire qu'il ne laissera indifférent aucun des lecteurs de ces *Annales*.

Th. Schœll.

---

*Souvenirs du lieutenant-général vicomte de Reiset,* publiés par son petit-fils, le vicomte de Reiset. Paris, Calmann-Lévy. Tome I, 1775-1810. 1 vol. de 438 p., 1899. — Tome II, 1810-1814. 1 vol. de 591 p., 1901.

La famille Reiset est originaire de Colmar. Robert Reiset était, en 1384, écuyer du comte de Linange, et Henri de Reiset fut écuyer de Philippe le Bon. Ce dernier était seigneur de Saint-Loup, château où ses descendants résidèrent pendant plus de deux siècles et dont les ruines se voient encore sur une hauteur du comté de Ferrette[1]. Le père de l'auteur de ces *Souvenirs* fut receveur général à Colmar, où il construisit un hôtel qui existe encore (39, rue des Clefs). Le chœur de l'église des Dominicains, qui vient d'être rendue au culte, renferme encore le tombeau du grand-père de notre héros, qui était subdélégué d'Alsace, et celui du chevalier de Hirsinger, son grand-oncle. Enfin une de ses sœurs faillit épouser Kléber[2]. Il naquit à Colmar en 1775, septième des dix-sept enfants du receveur général des finances, membre du Conseil souverain et maître général des eaux et

1. Il y a sans doute ici une erreur. Ne s'agit-il point plutôt de Saint-Loup, dans la Haute-Saône ? Il n'y a point de château de ce nom près de Ferrette.

2. Elle garda longtemps le souvenir du général et ne se décida que tard à se marier à Jacques de Schielé, secrétaire du roi, inspecteur des armées (1758-1826), veu de Marie-Anne de Müller.



forêts [1]. Sa mère, une demoiselle Carré de Beaudoin, était de Caen. Il connut, dans son enfance, le cercle de Pfeffel, de Mme d'Oberkirch, de Mme de Gérando et des Berckheim, etc., et fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, où de hautes influences semblaient lui préparer un brillant avenir; en effet, trois de ses oncles faisaient partie du chapitre de Thann; le premier était en outre chanoine de Malte, le deuxième siégeait à l'assemblée provinciale d'Alsace en 1787 ; le troisième, prieur des Trois-Épis, fut placé, par l'influence des filles de Louis XV, à la tête de l'abbaye de Chambourcy, près Saint-Germain-en-Laye. Un autre oncle avait épousé la fille du directeur de la Monnaie de Strasbourg, M. de Beyerlé, et succédé à son beau-père en 1778.

Ce fut Kléber qui décida de la vocation du jeune Tony (Antoine). Pendant un séjour que le futur vainqueur d'Héliopolis fit à Colmar, il se promena souvent avec le jeune homme et lui dit un jour : « L'épée te siérait mieux que le petit collet; quand on a comme toi le cœur brave, on devient vite un homme à présent ! » Tony ne répondit rien, mais un ordre ayant brusquement fait partir Kléber, il le rejoignit bientôt à l'armée. Il ne s'y trouva pas seul de son nom. Huit Reiset portèrent l'épaulette pendant l'épopée napoléonienne; d'abord son plus jeune frère, Louis, qui fut officier de dragons, puis son cousin germain Édouard, baron de Reiset, né à Delle en 1785, mort à Paris en 1857, officier d'ordonnance du roi Jérôme, puis aide de camp du maréchal Ney, qui s'enfuit de Paris avec son passeport après Waterloo et se réfugia sous son nom au château de Bassanis, près d'Aurillac. C'est aussi comme aide de camp que Tony se distingua à Hohenlinden, aux côtés du général Richepanse, de même que, l'année précédente, il s'était signalé à Zurich, où, après le passage de la Limmat, il fut envoyé pour sommer la ville de se rendre et où, seul avec un trompette et une ordonnance, il délivra 300 prisonniers. A Iéna, il fait prisonnier de sa propre main le prince Auguste de Prusse. Puis il commande le 13e dragons en Espagne de 1808 à 1810 et résiste seul, à Las Rosas, à tout l'effort de l'avant-garde de Wellington. Mais c'est surtout à Dresde qu'il se couvrit de gloire à la tête de quatre régiments de cavalerie. « Demandez-moi ce que vous voudrez, et vous l'aurez », lui dit l'Empereur après cette action d'éclat. Ces belles promesses ne furent pas tenues. Reiset n'en défendit pas moins Mayence [2] pendant quatre mois. Sous la Restauration, il fut chargé de l'organisation des quatre compagnies des gardes du corps qu'il devait bientôt être appelé à commander. Après la campagne d'Espagne, il resta à la tête du corps d'oc-

1. Et de plus, comme tous ses ancêtres, subdélégué d'Alsace à Ensisheim, Sainte-Croix, Thann et Bas-Landser, ainsi que seigneur des fiefs de Chavanatte (cant. de Dannemarie) et de Baron (cant. de Delle). Cf. *Revue d'Alsace*, 1901, p. 323 et 507.

2. Où son frère aîné était receveur général des finances depuis quatorze ans.

cupation de Catalogne, « où, dit la Note préliminaire de ses *Souvenirs,* au milieu de l'irritation des partis, il sut faire respecter et aimer le nom de Français en usant avec modération de l'autorité sans limite dont il était investi ». Enfin le roi l'envoya deux fois présider le collège électoral de Colmar. La révolution de Juillet vint interrompre sa carrière ; car, s'il avait su faire volte-face en 1814, il dédaigna de le faire en 1830, de même qu'il était aussi resté fidèle au roi pendant les Cent-Jours.

Certes, le récit vivant de cette existence si mouvementée est bien captivant ; mais ce qui charmera spécialement le lecteur alsacien, c'est la persistance de l'attachement au coin natal. En Bavière, en Saxe, en Espagne, partout où il rencontre un compatriote des bords du Rhin, il le remarque avec soin et laisse éclater sa joie. Qu'on veuille bien lire la page 349 du premier volume, où il se désole des changements qu'il trouve en revenant dans son vieux Colmar, et on ne doutera plus de l'authenticité de son origine. Son étonnement désapprobateur à la vue des extravagances du luxe impérial à Paris n'est pas moins caractéristique à cet égard. D'ailleurs, des liens d'étroite parenté le rattachaient à un grand nombre des principales familles de Colmar et de Strasbourg. C'est de cette dernière ville que, partant pour Wagram, il écrit à sa jeune femme qu'il vient de quitter après quinze jours de mariage : « Tu aurais fort à faire s'il te fallait retenir seulement les noms de tous les parents que nous avons ici... je me trouve vraiment être le cousin de la ville tout entière. Il y a la famille de Müller, où nous avons d'excellents parents. C'est aussi par eux que nous sommes apparentés à la famille de Golbéry, aux Rœder de Diesbourg, et à la famille de Klie... J'ai été voir également le président de Salomon et le baron d'Anthès qui sont nos alliés... tous m'ont fait fête ; mais chacun veut m'avoir et je n'arrive pas à contenter tout le monde. »

Il est au moins oiseux d'insister davantage sur tout l'intérêt de ces héroïques (et parfois idylliques) *Souvenirs,* dont le charme n'est amoindri que par deux choses : d'une part, la rapidité choquante du revirement d'opinions politiques en 1814, l'impression vraiment pénible qu'éprouve le lecteur à la vue de l'adulation sans borne que manifeste pour le Roy légitime un homme qui, peu de mois auparavant, était un des plus brillants généraux de l'armée impériale ; d'autre part, les innombrables *errata* et négligences typographiques ou autres qui déparent surtout le premier volume. Les épreuves n'ont évidemment pas été revues avec assez de soins. Nous ne pouvons songer à dresser une liste complète de ces petites erreurs de détail, dont quelques-unes font un effet très drôle ; voici les principales :

P. 9. Il n'y avait pas de *lycée* à Colmar en 1789. — P. 12. Qualifier *en bloc* de « néfaste » l'œuvre de la Révolution semble bien superficiel, pour ne pas dire plus. — P. 21. Pourquoi appeler Colmar le pays natal de Klé-

ber ? — P. 32. Au lieu de *Guchwiller* lire *Guebwiller.* — P. 36. Parler en 1795 de l'Espagne « occupée par Moncey » et de la Prusse « battue », ce n'est pas parler sérieusement. — P. 42. Au lieu de *Nupper,* lire *Wupper.* — P. 71. Faire prendre position près de l'embouchure de l'*Oder* à une division chargée d'attaquer Zurich, n'est pas moins banal que (p. 83) de « rejeter Souvarow vers le lac de Constance, qu'il met entre lui et nous » après Zurich. — P. 95, note 1. Louis de Reiset naquit en *1779* (voir p. 166), et non en *1799,* sans cela il n'aurait pu être « appelé sous les drapeaux en 1796 » (p. 119). Cette expression « appelé sous les drapeaux » est aussi une sorte d'anachronisme, puisque la conscription ne fut établie qu'en août 1799. — P. 164. Reiset va de Saint-Omer à *Saint*-Calais (?) en se rendant au camp de Boulogne. Même page, note 1. Napoléon nomme comte de l'Empire le maréchal bavarois de Wrède en récompense de la valeur qu'il a déployée à Leipzig ! Est-ce au moment où il lui passe sur le corps à Hanau ? — P. 171. « L'armée de Boulogne se compose de 150,000 hommes d'infanterie et *90,000* (!) de cavalerie. — P. 226. On sera surpris d'apprendre que Frédéric II était « un époux modèle fort attaché à sa femme ». — P. 312. Si l'auteur de la note avait lu *Waterloo* de Henry Houssaye, il n'oserait plus parler avec tant de candeur de l'inaction *inexplicable* de Grouchy. — P. 314. Il n'y a jamais eu de roi Guillaume II en Prusse ; on veut parler sans doute de Frédéric-Guillaume II ; de même à la p. 327, nous lisons Frédéric Ier pour Frédéric-Guillaume Ier. — P. 343. Le 27 octobre, le congrès d'Erfurt était fini ; l'empereur Alexandre n'y est donc pas arrivé ce jour-là.

Voilà, on l'avouera, une liste un peu longue pour un seul volume ; par bonheur, comme nous l'avons dit, le second est moins émaillé d'*errata;* quelques-uns cependant méritent d'être relevés :

P. 70. Pourquoi appeler le lac de Constance lac de Bregenz ? — P. 156. Nous serions heureux d'apprendre où se trouve, en Alsace, le canton de Villi. S'agit-il de celui de Villé ? — P. 165. Lire *Hombourg* au lieu de *Hambourg.* — P. 191. Nous apprenons avec surprise qu'une *ville* de Beauvais se trouve entre Niort et Saint-Jean-d'Angély. — P. 202, note. Lire *1812* au lieu de 1813. — P. 267. Lire *Bruchsal* au lieu de Burchsall. — P. 425. Mayence et Francfort-sur-l'Oder (c'est bien de ce Francfort qu'il s'agit, voir la première ligne de cette même page) ne sont pas « fort près l'un de l'autre ». — P. 429. Lire *Wittgenstein* au lieu de *Wettgenstein.* — P. 465. Lire, sans doute, *vingt mille* hommes au lieu de *cent vingt mille.*

TH. SCHŒLL.

---

Théodore HEYDENREICH, lieutenant-colonel au 19e régiment d'infanterie bavaroise. — *Die Belagerung von Hüningen vom 22. Dezember 1813 bis 16. April 1814* (avec 3 plans, une esquisse et 30 pièces justificatives).

C'est la relation complète du siège d'Huningue, soutenu honorablement en 1814 par le colonel Chancel, que seconda avec une rare énergie le colonel Pinot, commandant du génie. Ces officiers distingués ont écrit tous deux des mémoires sur le siège, utilisés par Chuquet dans son *Alsace en 1814*. Chuquet a dit, et bien dit, ce qu'il y a de réellement important dans cet épisode de la campagne de France. Dans le travail de M. Heydenreich, on trouvera, en plus, absolument tous les menus détails souvent fastidieux. Exposé minutieux de l'état des fortifications et du terrain avoisinant, de l'effectif des troupes assiégeantes et assiégées, des difficultés d'approvisionnement pour les unes et les autres, des services insuffisants d'intendance et d'ambulances, etc. ; ni un chiffre, ni un gramme, ni un nom, ni un mètre, ni un canon ne sont épargnés au lecteur. C'est un travail tout à fait spécial et technique qui ne laisse plus rien à glaner ni à conclure ; très objectif d'ailleurs et absolument impartial. Cette étude est tirée des *Darstellungen aus der bayerischen Kriegs- und Heeresgeschichte*. Heft 10. Munich, Lindauer, 1901.

Th. SCHŒLL.

---

*Vie du P. Romain Hinderer* (de la Compagnie de Jésus), *l'apôtre du Sacré-Cœur dans l'Église de Chine au XVIIIe siècle* (1668-1744), par le P. Théodore CHANEY (de la même Compagnie). Tournai, Retaux, 1889, in-16. Traduction allemande, Rixheim, Sutter, 1900.

L'auteur est né en 1822 à Estavayer (Jura bernois), y entra dans le noviciat des Jésuites en 1838, fut ordonné prêtre à Laval en 1852 et mourut au collège Notre-Dame de Tournai en 1898. Son héros naquit à Reiningen (Haute-Alsace), qui dépendait alors du diocèse de Bâle et mourut à Chang-ho, sur la frontière orientale du Kiang-nan. La vie du P. Hinderer fut résumée aussitôt après sa mort par un témoin de ses derniers moments, le P. Henriquez, qui fut, quatre ans plus tard, le premier jésuite martyr en Chine et, en 1760, le P. François de Schauenbourg publiait son traité : *De la sainteté de Marguerite Alacoque, du P. Claude de la Colombière et du P. Romain Hinderer*[1]. Ce dernier étudia à Besançon, entra au noviciat de Landsberg (Bavière) en 1688, s'embarqua à Gênes avec le P. Jean-Bap-

1. Ce sont les trois principaux fondateurs de l'adoration du Sacré-Cœur.

tiste Messari, martyr de l'Église d'Annam, et fut présenté à Pékin à l'empereur Kang-hi, dont les courtisans lui donnèrent le nom chinois de Te. La dévotion au Sacré-Cœur était à ses débuts; l'église de Coutances venait de lui être consacrée en 1688, et ce fut le P. Hinderer qui, le premier, éleva une église chinoise en son honneur, à Hang-tchéou, dans le Tché-kiang, où il fut actif pendant quatorze ans, avant d'être nommé visitateur général de tous les Jésuites de l'Asie orientale (1721) et où il revint après avoir exercé cette charge élevée pendant trois ans. En 1730, il fut appelé une deuxième fois à ces mêmes fonctions, au milieu des persécutions. Puis il alla passer deux ans dans le Yunnan, où il était déjà venu douze ans auparavant, en essayant de pénétrer dans le royaume du Tonkin. Après cinq ans d'absence, nous le retrouvons dans son église de Hang-tchéou et il limita désormais son activité aux deux provinces de Kiang-nan et de Tché-kiang. Lorsqu'il mourut, il travaillait depuis quarante ans, sans discontinuer, à la conversion des Chinois. Sa vie est intéressante, en première ligne, pour les amis des missions catholiques; mais elle l'est aussi pour tous les autres lecteurs, par les clartés qu'elle jette sur le passé de cet empire du Milieu qui est aujourd'hui en train de passer au premier plan de nos préoccupations politiques. On constatera combien peu cet empire a changé dans les 160 ans qui nous séparent de Hinderer[1].

L'ouvrage du P. Chaney a été traduit en allemand (Rixheim, Sutter) par A. D., pour la fête du Sacré-Cœur de 1900 ; cette traduction, vendue au profit de l'école missionnaire de Saint-Florent à Saverne, est ornée d'une gravure représentant l'île de Sancian au moment (25 avril 1869) de l'inauguration de la chapelle érigée sur le lieu où mourut saint François-Xavier; on aperçoit la tombe de ce saint au sommet d'une colline.

Th. Schœll.

---

Jules Rais. — *La Représentation des aristocraties dans les Chambres hautes en France* (1789-1815). Paris et Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1900, in-8° de 340 pages (Bibliothèque de la Conférence Rogéville).

La Révolution française débuta par un conflit entre les deux pouvoirs politiques, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Pour empêcher ce conflit,on essaya à maintes reprises, de 1789 à 1815, d'établir entre le gouvernement et la représentation nationale un pouvoir intermédiaire, partici-

1. La famille de Hinderer s'éteignit en 1807 dans la personne de Mathias Hinderer, petit-fils d'un frère du missionnaire et curé de Schweighausen, au canton de Cernay. Quant à son nom, il existe encore aujourd'hui à Reiningen.



pant à la fois de la puissance exécutive et du pouvoir législatif, se rapprochant de la première par son caractère aristocratique, de l'autre par son rôle dans la discussion des lois. Ce furent les Chambres hautes qui devaient rétablir l'équilibre. La première, organisée sous le Directoire, était mal conçue ; la seconde, établie avec le Consulat, perdit son caractère sous le régime impérial ; la Restauration seule établit une véritable Chambre haute. Le rôle de ces assemblées est connu ; il n'en était pas de même des principes qui en dirigèrent la création, de la manière dont y furent représentées les diverses aristocraties : aristocraties de naissance, d'argent ou de mérite, fondées sur toute espèce de supériorité. Ces questions, si intéressantes, M. Rais les étudie dans un ouvrage agréable à lire et fortement documenté, dont nous voudrions présenter ici les résultats principaux.

La constitution des États généraux en assemblée unique ne fut pas un événement spontané. L'importance des débats sur la question du vote par tête ou par ordre montre qu'à une représentation unique le clergé et la noblesse préféraient une sorte de parlement double où ces deux aristocraties auraient constitué une sorte de Chambre haute. D'ailleurs, l'idée n'était pas nouvelle en France. Parmi les assemblées provinciales de la fin du XVIII[e] siècle, les États de Béarn comprenaient deux « corps » et deux chambres ; lors du projet de Calonne, le « Bureau de Monsieur (le comte d'Artois) » considérait « la nation *comme étant composée seulement de deux Ordres*, la Noblesse qui comprend le Clergé » d'une part, le peuple de l'autre, et par suite, proposait que « dans les assemblées paroissiales, de districts et provinciales, *la Noblesse comprenant le Clergé*... ait une séance qui la distingue des non-nobles ». Quand les États généraux furent convoqués, nombre de publicistes, imbus des théories de Montesquieu, réclamèrent la division du pouvoir législatif en deux chambres, à l'exemple des constitutions anglaise et américaine. Dans les cahiers des États, quelques-uns seulement, comme celui de la noblesse de Metz, formulèrent nettement cette opinion ; dans l'Assemblée nationale, le système dualiste faillit un moment triompher : lors de la séance royale du 23 juin 1789, les membres du tiers et du bas clergé se posèrent en représentants de la nation, tandis que la noblesse et le haut clergé s'en séparaient sur les ordres du roi. La doctrine de l'unité vainquit avec les premiers ; le *Contrat social* l'emporta sur l'*Esprit des lois*. Suivant Rousseau, une nation souveraine n'a qu'une volonté ; les Constituants en conclurent que la puissance législative, expression de la souveraineté nationale, était indivisible. Ce sophisme triompha jusqu'à ce que la Terreur en eût dénoncé le vice ; mais c'est en croyant imiter l'antiquité classique que les auteurs de la Constitution de l'an III, l'historien Daunou en tête, établirent un *Conseil des Anciens,* pour sauvegarder la Constitution. Il est vrai que, choisis uniquement d'après certaines conditions d'âge et ne pouvant exercer

leurs fonctions pendant plus de trois ans, ses membres ne formaient pas une aristocratie.

Il n'en fut plus de même dans la Constitution de l'an VIII. Bien que, au « Collège des conservateurs » de Sieyès, qui devait se recruter lui-même et « absorber dans son sein » tout citoyen dont l'ambition et la popularité paraîtraient dangereuses, Bonaparte ait substitué un *Sénat conservateur* où des conditions d'âge étaient requises, la nouvelle Chambre haute représentait « l'aristocratie révolutionnaire ». Elle comprenait en effet d'anciens parlementaires, des militaires, des savants, quelques négociants et fonctionnaires choisis en partie par le premier Consul sur des listes départementales dressées d'après des listes communales dites « de confiance ». Ce caractère aristocratique allait de plus en plus s'accentuer suivant l'évolution des institutions; de révolutionnaire qu'il était, le Sénat devint napoléonien. Le sénatus-consulte du 16 thermidor an X supprima les listes communales, nomma à vie les membres des collèges électoraux d'arrondissement et de département, sous condition de domicile et de cens, accrut le nombre des sénateurs et leur donna le droit, non seulement de surveiller, mais de modifier la Constitution. Outre la donation qui était affectée au Sénat, Bonaparte créa pour quelques-uns de ses membres des *sénatoreries,* constituées généralement par des biens nationaux épars dans une même région : ainsi les sénateurs dévoués au nouveau régime pouvaient, sous prétexte de visiter leurs domaines, surveiller à la fois l'administration des fonctionnaires et connaître les sentiments politiques des populations; sans mandat officiel, ils remplaçaient les représentants en mission. Le Sénat jouait donc un rôle politique considérable et représentait, entre autres aristocraties, celle des grands propriétaires. Mais quand il eut « confié le gouvernement de la République à un *empereur* », son rôle consista à suivre ou à devancer les ordres de Napoléon; alors la Chambre haute devint presque exclusivement un corps de noblesse impériale. Aux collèges électoraux étaient adjoints de droit les membres de la Légion d'honneur; dans le Sénat furent introduits, d'une part, les grands dignitaires de l'Empire, les princes de la famille de Napoléon, de l'autre les légionnaires, les fonctionnaires civils et militaires, les prélats et jusqu'aux représentants de l'ancienne noblesse, que l'Empereur jugeait bon d'y faire entrer, tandis qu'il en excluait de plus en plus les savants et les parlementaires. Tous les sénateurs avaient le titre de comte, transmissible à leurs descendants. Mais cette aristocratie « égalitaire, artificielle, sans action, fondée sur un accident », la victoire, devait disparaître avec elle; la chute de Napoléon l'emporta.

A sa place la Restauration fonda une véritable « Chambre haute » qui, suivant les théories de Joseph de Maistre, de Bonald et de Montlosier, devait servir d'intermédiaire entre le roi et le peuple. D'après Benjamin Constant

et Châteaubriand, la noblesse constituait un appui nécessaire au trône. Recrutée surtout dans l'ancienne noblesse, la nouvelle assemblée représentait « l'aristocratie historique » ; mais elle était loin d'être fermée à la noblesse nouvelle. Au dire de Marmont, la Chambre des Pairs de 1814 était constituée d'une manière « systématique et raisonnable » ; toutefois, il lui manquait, pour être une véritable aristocratie et constituer un corps politique utile, l'hérédité et la publicité des débats. Ce double caractère, ce fut Napoléon qui le lui conféra par l'Acte additionnel ; la seconde Restauration ratifia cette disposition. Napoléon a donc contribué à donner à la France un gouvernement parlementaire en faisant de la Chambre haute le contrepoids de la Chambre basse.

On voit par là quelle est l'importance du livre de M. Rais. Il offre encore pour nous un autre genre d'intérêt. Tout en faisant une œuvre d'ensemble, appuyée sur des documents de tout genre, l'auteur a surtout cherché des exemples dans notre Lorraine ; il nous fait connaître les théories politiques des représentants de nos départements, François de Neufchâteau, Boulay de la Meurthe. Parmi les annexes qui terminent le volume, nous citerons la constitution de la sénatorerie de Nancy et des extraits des Mémoires de l'abbé Grégoire. Ainsi l'ouvrage de M. Rais, si utile pour l'étude du droit politique français, fournit aux historiens de la Lorraine des renseignements intéressants.

L. Davillé.

---

*Das Reichsland Elsass-Lothringen. Landes- und Ortsbeschreibung, etc.*[1]. 4e et 5e fascicules.

Le 4e fascicule termine l'appendice joint à la deuxième partie (Statistique) et commence la troisième partie (Dictionnaire des localités). Dans l'appendice, le tableau n° 5 (p. 166 et 170) des fluctuations de la population donne le chiffre des Alsaciens-Lorrains nés en France (1871 : 64,112; 1880 : 30,223; 1895 : 21,992), en Suisse (1895 : 9,195), Luxembourg (*id.* : 7,580), Italie (*id.* : 4,571)[2]; au tableau n° 7 (p. 168), on trouvera le nombre des nationaux français des deux sexes domiciliés en Alsace-Lorraine (1875 : 18,962; 1895 : 15,339); le tableau n° 16 offre les résultats du dernier recensement : 1) pour les 88 cantons ruraux; 2) pour les 121 localités de plus de 2,000 âmes. — Le Dictionnaire va, dans le 4e fascicule, jusqu'au mot *Breitenwasen,* ne donnant ainsi, en localités importantes, que : Altkirch, Barr, Benfeld, Bischwiller, Bitsche. Chaque

1. Voir *Annales de l'Est,* 1901, 613.
2. En tout, 48,136 étaient nés à l'étranger (1895).



rubrique renferme le nombre des habitants, des maisons et des conseillers municipaux; l'altitude; les indications administratives, commerciales, industrielles, confessionnelles; les curiosités; les transformations du nom; enfin, une courte mais substantielle notice historique suivie des références bibliographiques. — Le 5e fascicule poursuit le Dictionnaire jusqu'au mot *Feriendal*[1].

Th. Schœll.

---

Émile Badel. — I. *Dictionnaire historique des rues de Lunéville*. Lunéville, Imprimerie Nouvelle; 1 vol. in-8° de 142 pages.

Du même. — II. *Huit jours dans les Vosges*. 2e édition. Lunéville, au même endroit; broch. in-12 de 111 pages.

I. — M. Badel relève dans ce recueil, par ordre alphabétique, les rues, places, chemins, ruelles de Lunéville. Il nous indique leur dénomination successive, les maisons curieuses et historiques qui s'y élèvent, et nous donne en passant toutes sortes de renseignements. Ces noms sont parfois dus à un accident de terrain ou de situation : chemin des Bourbiers, rue de l'Est, rue de Metz; ils rappellent les anciennes maisons religieuses qui s'y élevaient : rues des Bénédictins, des Capucins, des Carmes, de la Commanderie; ou un édifice moderne : rue de la Comédie, rue de l'Abattoir; ils consacrent le souvenir d'un grand homme républicain, comme ceux qui se retrouvent dans presque toutes les villes : rues Carnot, Chanzy, Gambetta; ou de grands savants, comme Pasteur; le plus souvent ils rappellent une célébrité locale : rues de l'Abbé-Jérôme, de l'Abbé-Renard, rue Banaudon, rue Castara, rue Chéron, rue Demangeot, rue Sonnini. Pour la connaissance de la biographie de ces personnages, ce volume rendra les plus grands services. Un vocable paraît au premier abord singulier et s'explique par l'histoire. La *Cour sauvage* était un fief des Wildgrafen du Rhin. M. Badel ajoute avec raison à son volume une énumération des lieux-dits de la banlieue; il nous donne aussi certaines listes historiques qu'il est bon de consulter : celle des sous-préfets depuis 1800, celle des maires, celle des curés, celle des officiers généraux depuis 1824, celle des grands hommes nés à Lunéville. Les indications bibliographiques sont nombreuses. L'auteur annonce, pour paraître prochainement, un Guide illustré à Lunéville et aux environs.

1. Les principaux articles du 5e fascicule sont : Colmar, Elsass, Diedenhofen, Ensisheim, Erstein, etc.

II. — Dans le second ouvrage, M. Badel, sous une forme familière, nous conduit dans les Vosges, à Xertigny, Plombières, Remiremont, Bussang, Cornimont, Gérardmer, au Hohneck et à la Schlucht, puis encore à Charmes et Rambervillers, à Raon-l'Étape, à Saint-Dié et à Belfort. Et de tous ces endroits il esquisse des croquis rapides, énumérant les principaux monuments et rappelant les anciennes légendes.

C. P.

---

H. Bardy. — *Miscellanées.* 10e série; brochure in-12 de 64 pages. Saint-Dié, 1901.

*Le Petit Saint-Dié.* L'oratoire près duquel saint Dié finit ses jours fut réparé en 1736 par un chanoine de la collégiale, Charles de Billaut, et il fut desservi un peu plus tard, fin de 1747, par le chanoine Redoubté. M. Bardy saisit cette occasion pour nous donner des renseignements sur les familles auxquelles appartenaient ces deux dignitaires. — *Maux d'yeux et maux de dents.* Sainte Claire, ancienne abbesse de Remiremont, passe pour guérir les maux d'yeux, comme sainte Apolline les maux de dents. M. Bardy rappelle les endroits des Vosges où ces deux saintes sont spécialement honorées. — *La musique du chapitre de Saint-Dié au* XVIIIe *siècle.* L'auteur nous fait l'énumération des maîtres de musique à cette époque. La conduite de tous ne fut pas édifiante! Le maître de musique logeait, avec les enfants de chœur qu'il devait nourrir, en une maison située près de la collégiale et appelée encore aujourd'hui la *Maîtrise.* Il était sous la surveillance du chanoine grand-chantre. — *Autour d'une lettre d'actrice.* Cette lettre est de la Saint-Huberty, qui était une Strasbourgeoise, du nom d'Anne-Antoinette Clavel. Et M. Bardy nous rappelle à ce propos la brillante carrière de la cantatrice, son mariage avec le comte d'Antraigues, les aventures des époux sous la Révolution et leur assassinat en 1812, dans les environs de Londres.

C. P.

---

*Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich,* herausgegeben vom kaiserlichen statistischen Amt. 22ster Jahrgang, 1901. Berlin, Puttkammer et Mühlbrecht; 234 pages et 3 pl.

Ce volume, tout hérissé de chiffres, fournit de précieuses données sur la population, le commerce, l'industrie, l'agriculture, les finances, les assurances, la météorologie, etc., de l'Alsace-Lorraine. Il est vrai qu'il faut gla-

ner ces données dans les tableaux généraux qui embrassent tout l'empire. Mais on est récompensé de cette peine, assez légère, par les résultats précis et souvent inattendus que l'on découvre. Ainsi la page 19 nous apprend que l'Alsace-Lorraine a 3,966 hectares de houblon, dont 3,650 appartiennent à la Basse-Alsace seule, tandis que toute la Prusse n'en a que 2,425 et tout l'empire 37,191. Ailleurs (p. 1), nous voyons que la population du Reichsland a augmenté de 10.8 p. 100 depuis 1871, et celle de tout l'empire de 37.2; qu'il a 118.4 habitants par kilomètre carré (l'empire : 104.2); qu'il avait 1,281,000 habitants en 1816, et, en 1900, 1,717,000; que sur 1,000 de ses habitants, il y a 765 catholiques, 210 protestants et 22 israélites, 7.6 mariages, 31.8 naissances, 21.1 décès; que des 27,503 garçons et 26,154 filles nés en 1899, 4,366 sont illégitimes et 1,690 mort-nés; qu'il s'est produit, la même année, 222 suicides (dont 34 de femmes), c'est-à-dire 13 par 100,000 habitants; que des 492 Alsaciens-Lorrains partis pour l'Amérique, 237 se sont embarqués au Havre ou à Cherbourg, 205 à Anvers, 31 à Brême et 19 à Hambourg, etc.

Th. Schœll.

---

B. Puton. — *Une Station gallo-romaine à Dommartin-lès-Remiremont.* Remiremont, Ehkirch-Serrier, 1901 ; 19 pages.

On a jusqu'à présent trouvé fort peu d'antiquités romaines à Remiremont : une monnaie de Posthume, des débris de meule, un pied de marmite en bronze. Les anciens écrivains signalent, en outre, en termes vagues, des « idoles » qui jadis se voyaient sur le Saint-Mont — et c'est tout. Aussi les découvertes récentes faites à Dommartin, au nord de Remiremont, ont-elles une véritable importance. En elles-mêmes, elles sont sans doute insignifiantes : une tête de lion sculptée, un fragment de meule, des torchères, des débris de poterie *samienne;* mais elles nous permettent d'affirmer qu'à l'époque romaine la vallée supérieure de la Moselle était habitée; et que les solitaires du VII^e^ siècle qui ont construit le monastère d'*Habendum* ne se sont pas retirés en un désert. M. B. Puton a réuni tous les renseignements utiles sur cette découverte, et sa brochure est de lecture fort agréable.

C. P.

# RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

## 1° Meurthe-et-Moselle.

*Bulletin mensuel de la Société d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain,* 1re année, 1901. Nancy, Crépin-Leblond, 1901 ; 1 vol. in-8° de 288 pages et 11 planches.

Ce périodique s'appelait jusqu'alors *Journal*, et a duré quarante-neuf ans ; à partir de cette année, il prend le titre de *Bulletin mensuel* qui répond mieux à son importance ; les conditions de sa publication et son contenu demeurent au reste les mêmes.

Préhistorique. — Tous les articles que voici sont de M. Jules Beaupré : P. 8, *Note sur une sépulture de l'époque néolithique, découverte en 1900 dans la Grotte du Géant,* sur la Moselle, près de Maron ; elle a donné des fragments de poterie et des instruments en silex taillé. — P. 104, *Les résultats de l'excursion de Saint-Mihiel au point de vue de l'archéologie préhistorique,* excursion faite à l'occasion du Congrès des sociétés savantes en avril 1901. — P. 123, *Note sur le Rud-Mont,* près de Pagny-sur-Moselle ; au sommet de cette colline a été trouvée une station de l'époque néolithique avec des instruments en pierre de types variés. — P. 227 et 272, *Le briquetage de la Seille et les fouilles faites en 1901, à l'occasion du Congrès d'anthropologie de Metz ;* ici est exposée une nouvelle hypothèse d'après laquelle ce briquetage si curieux aurait servi à la fabrication du sel.

Archéologie. — P. 159, des Robert, *Deux épisodes de la vie de saint Norbert ; panneaux en bois sculpté provenant de l'abbaye de Rangéval.* Ces pan-

neaux, qui datent vraisemblablement de la première moitié du XVII^e siècle et représentent des faits attribués au saint, sont aujourd'hui à Boucq. — Tous les articles suivants sont de M. Léon Germain : P. 45, *Les pots de Lorraine*, en métal et fabriqués sans doute par les fondeurs de cloches. — P. 75, indication des divers genres de plaques de foyer. — P. 163, *Une plaque de foyer rémoise aux armoiries du cardinal de Lorraine*. — P. 187, *L'ivoire Barberini attribué à une église de Metz,* aujourd'hui au Louvre. — P. 245, *Taque de foyer aux armoiries du duc Charles III,* conservée au Musée Lorrain ; elle est remarquabble et provient des forges de Cousances, dans la Meuse. — P. 282, *Portraits de princes lorrains à Florence.*

Dans l'archéologie, une place spéciale doit être faite à l'étude des anciennes cloches, représentée par les travaux que voici : P. 43, L. Germain, *Recherches sur les fondeurs de cloches lorrains. La famille Bonnevie,* XVIII^e et XIX^e siècles. — P. 46, le même, *Fondeurs de cloches lorrains dans le Pas-de-Calais,* aux XVII^e et XVIII^e siècles. — P. 106. Duvernoy, *Fourniture d'une cloche à Nomeny en 1730.* — P. 256, L. Germain, *Fondeurs de cloches lorrains en Artois et en Picardie d'après un travail récent.* Les plus anciennes de ces cloches sont du XV^e siècle ; les plus récentes de 1790. — P. 269, Ch. Guyot, *Les cloches de Mirecourt.* L'une de ces cloches est de provenance allemande. — P. 276, L. Germain, *Les cloches de fondeurs lorrains dans le canton de Beine (Marne),* du XVII^e au XIX^e siècle.

ÉPIGRAPHIE. — P. 19, Nicolas, *Une pierre tombale des Milly-Robinet à Stenay,* avec épitaphes de 1732 et 1738. Cf. à la page 42 une note de M. Robinet de Cléry sur cette tombe. — P. 94, Robinet de Cléry, *Au sujet d'une tombe mutilée de l'église de Saulmory.* L'inscription porte la date de 1312 et montre que cette tombe était celle d'une femme. — P. 107, Nicolas, *Une inscription dans l'église de Lusy,* près Stenay ; c'est l'épitaphe d'Armand Béchet, gentilhomme de la fauconnerie de France, mort en 1731. — P. 248, le même, *Inscriptions funéraires de l'église de Vigneulles-lès-Hattonchâtel,* dans l'arrondissement de Commercy ; elles sont de 1684, 1781, 1784, 1827.

HISTOIRE. — P. 40, Duvernoy, *Le tribunal du Change de Nancy en 1491 ;* nomination d'échevins par le duc. — P. 82, Zeiller, *Lettres autographes du duc Nicolas-François de Lorraine et des duchesses Claude et Nicole relatives à l'éducation des enfants de ce prince.* Ces lettres sont comprises entre 1640 et 1660. — P. 94, *Document relatif à Yolande de Bar, reine d'Aragon,* 1394. — P. 181, de Braux, *Lettre inédite de Henri IV, alors prince de Béarn et roi de Navarre,* écrite le 20 avril 1587 à Jean de Brunet. — P. 193, Le vallois, *Recherches à propos d'une liste des vassaux de Bar, de l'an 1311, sur*

*les débuts du règne du comte Édouard Ier*. M. Levallois publie ici cette liste de vassaux, qui est longue et intéressante. De plus, il établit que la bataille de Frouard, où le comte de Bar fut pris par le duc de Lorraine, eut lieu en 1313, et non en 1308, comme l'ont dit jusqu'ici tous les historiens. On se reportera à la page 251, où M. Germain discute l'*identification de quelques localités pour la liste des vassaux du comté de Bar en 1311.* — P. 219 et 263, Duvernoy, *Chartes d'Antoine et de Ferri II, comtes de Vaudémont.* Ces chartes, datées de 1429, 1441,1459, accordent certains avantages à la ville de Vaudémont, capitale du comté. — P. 237, L. Germain, *La parenté de Henri II, duc de Lorraine, avec Catherine de Bourbon, sa première femme.* Catherine descendait de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier ; Henri II était fils de Claude de France, petite-fille du même François Ier ; de là la parenté qui créa des difficultés à ce mariage. — P. 238, *Documents sur la mort de Charles le Téméraire.* — P. 242, Duvernoy, *Sentence arbitrale prononcée par René II en 1488,* entre deux communautés du comté de Vaudémont, Praye et Saint-Firmin, qui se querellaient au sujet des limites de leurs bans.

LOCALITÉS. — P. 11, 33, Davillé, *La centaine d'Arnaville,* recherches sur l'administration de ce village, voisin de Pagny-sur-Moselle, du XIIIe au XVe siècle. — P. 53, Robinet de Cléry, *Saulmory, fief mouvant de la châtellenie de Dun,* aux XIIIe, XIVe, XVe siècles. Voir à la page 62 des observations et corrections de M. Germain, et à la page 109 un travail de M. Lefebvre : *A propos de Saulmory.* — P. 186, Duvernoy, *Nom révolutionnaire de Villey-Saint-Étienne,* Villey-sur-Moselle.

PERSONNES ET FAMILLES — P. 66, L. Germain, *Alphonse de Rambervillér correspondant de Peiresc,* note à propos d'une publication, par l'abbé Urbain, de lettres de ces deux personnages. — P. 88, 146, 183, 231, le même, *La famille des médecins Callot* aux XVIIe et XVIIIe siècles. — P. 167, *Un feuillet d'album aux armes de Claude Guichard, Nancéien, daté de 1612.* — P. 171, Duvernoy, *Michel de la Huguerye,* analyse de divers travaux sur ce personnage des guerres de religion, mort en 1616. — P. 173, L. Germain, *La famille Klein de Dieuze,* dont les armoiries sont mal décrites par dom Pelletier. — P. 263, 283, le même, *Note sur Jean d'Arc, frère de la Pucelle,* mort à Domremy et non à Chartres, comme on l'a dit.

VARIA. — P. 27, Sadoul, *Deux maîtres d'école au ban d'Étival et à Saint-Remy à la fin du XVIIe siècle,* traités passés par-devant notaire entre les maîtres et les communautés. — P. 101, Guyot, *Quelques contrats d'apprentissage à Mirecourt au XVIe siècle,* chez des cordonniers, drapiers, boulan-

gers. Dans tous ces contrats, le patron promet à l'apprenti de le « deffrayer du pied et du dent seulement », expression bizarre que l'auteur de ce travail renonce à expliquer et qu'il signale à l'attention des chercheurs. — P. 127, Lefebvre, *Une excursion à Montmédy, Avioth, Marville, Orval,* faite en mai 1901 par la Société d'archéologie lorraine pour étudier les monuments et les ruines de ces localités. — Aux pages 110 et 170, M. Germain rend compte : 1° du Congrès des Sociétés savantes tenu à Nancy au mois d'avril 1901, qui a entendu de nombreuses communications relatives à la Lorraine et visité Toul ; 2° d'une excursion de la Société de Bar-le-Duc à Domremy, Montbras, Vaucouleurs et Gombervaux ; 3° du congrès tenu par la Société française d'archéologie à Agen, en juin 1901. — On trouvera encore : à la page 284, une note sur les suppléments au cartulaire de l'abbaye d'Orval publiés en 1896 et 1900 ; à la page 139, une notice nécrologique sur le Dr Bleicher avec une liste de ses travaux sur les questions préhistoriques ; à la page 188, une notice nécrologique sur G. Save avec une liste de ses travaux historiques et archéologiques.

E. Duvernoy.

---

## 2° Meuse.

*Annuaire de la Meuse,* 1900, 36e année, et 1901, 37e année. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, grand in-8°.

L'*Annuaire* passe successivement en revue les principales villes et les curiosités archéologiques du département. Celui de 1900 nous entretient de Gondrecourt. Le Dr Depautaine fait agréablement l'histoire de cette localité qui, au moyen âge, était un fief relevé par les ducs de Bar des rois de France et qui était célèbre par ses pâtés de truites ; M. Konarski, par son crayon, nous en montre les sites les plus charmants. Le même nous conserve la vue de l'ancienne église de Juvigny-en-Perthois, dans le canton d'Ancerville, fort pittoresque avec son porche roman et sa tour fortifiée, et qui vient d'être démolie. Mais surtout l'*Annuaire* de 1901 présente un vif intérêt à cause de l'étude si consciencieuse et fort joliment écrite que M. Edmond Pionnier, professeur au collège, consacre à Verdun [1].

Après une courte introduction historique, M. Pionnier nous promène par les divers quartiers de la ville. Nous entrons dans l'enceinte fortifiée par la porte Saint-Paul et devant nous se dressent les casernes de Saint-Paul ;

1. Le travail de M. Pionnier a été tiré à part ; 72 pages grand in-8° et 43 vignettes.



l'ancienne abbaye de ce nom où l'on a installé le palais de justice et la sous-préfecture; le collège; la synagogue. Sur chacun de ces établissements on nous donne des détails bien choisis, et l'histoire du collège créé en 1570 par l'évêque Nicolas Psaume est particulièrement attachante. Ajoutons que Psaume songeait aussi à établir à Verdun une véritable université confiée aux jésuites. Par les *Gros Degrés,* nous gagnons ensuite la ville haute, où se pressent les établissements religieux : la cathédrale que consacra au XIIe siècle le pape Eugène III, mais qui fut totalement remaniée après l'incendie du 2 avril 1755 ; le grand séminaire avec son beau cloître du début du XVIe siècle; l'évêché qu'éleva Nicolas Psaume. La porte Châtel nous mène à la citadelle qui engloba la célèbre abbaye de Saint-Vanne. La belle église bâtie vers 1430 par l'abbé Étienne Bourgeois fut entièrement démolie au début du XIXe siècle, « moins la tour romane du XIe siècle dressant sa silhouette dépaysée au milieu des murailles bastionnées et des parcs d'artillerie ». Nous redescendons vers la Meuse et M. Pionnier nous énumère les autres édifices de la rive gauche : la bibliothèque, le théâtre, la prison publique. Nous faisons un tour sur le fleuve lui-même qui fait tourner des moulins si pittoresques; on nous raconte ses terribles crues, avant la construction des quais; puis on nous montre la fameuse tour Chaussée qui a à peu près l'âge de nos tours de la Craffe et qu'à un certain moment — ô profanation! — l'on a voulu renverser. Par le pont de la Croix d'où jadis Deutérie, femme du roi Théodebert, fit précipiter dans les eaux sa fille dont elle était jalouse[1], nous arrivons sur la rive droite; et voici l'hôtel de ville, où s'est passé le drame, encore couvert de mystère, de la mort du lieutenant-colonel Beaurepaire; voici le couvent de la congrégation Notre-Dame et les vestiges du couvent des Récollets, puis, au delà du canal de Saint-Airy, l'insignifiante église de Saint-Victor. Et nous terminons en faisant le tour des remparts et en jetant un dernier coup d'œil sur la citadelle, car Verdun est devenue, avant tout, une ville militaire. M. Pionnier termine fort justement par ces mots : « On comptait jadis à Verdun plus de 30 cloches et à tous instants retentissait quelque sonnerie... Sans doute les cloches ne chôment pas aujourd'hui; elles jettent fréquemment encore leur note grave ou claire, joyeuse ou triste, à tous les échos; mais leur voix est couverte par l'éclat des clairons, par les accents stridents de belliqueuses fanfares. Nos rues que parcouraient, il y a quatre ou cinq siècles, les bourgeois calmes ou les communaux soulevés, sont sillonnées maintenant de multiples soldats toujours en armes. » On ne saurait mieux montrer le contraste entre la ville du moyen âge et la ville moderne. La valeur de ce guide est encore rehaussée par les jolis dessins de M. Wlodimir Konarski. Ils sont tous charmants;

1. Ce n'est pas une légende, mais une histoire que raconte Grégoire de Tours (livre III, chap. 26).



quelques-uns, comme la Princerie, les Gros Degrés, l'hôtel de ville, sont admirables.

Ch. Pfister.

---

*Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*. Troisième série, tome VII, 1 vol. in-8° de xxxiv-372 pages, avec 1 planche et 1 carte; — tome VIII, 1 vol. in-8° de xlii-328 pages, avec planches; — tome IX, 1 vol. in-8° de lix-444 pages. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1898, 1899 et 1900.

**VII, 1898**. — M. Maxe-Werly, continuant ses recherches sur la géographie antique de la région du Barrois, publie deux mémoires qui complètent une précédente étude sur le *Pagus Barrensis,* datant de 1876. Dans le premier[1], il démontre qu'aux temps les plus anciens, les *pagi* de l'époque franque dénommés le *Barrensis,* l'*Odornensis* et le *Bedensis,* correspondaient aux archidiaconés de Bar, de Gondrecourt et de Mauvages, divisions ecclésiastiques demeurées inconnues aux rédacteurs des anciens pouillés de 1301 et de 1402, et qui, disparus vers la fin du xii$^{e}$ siècle, furent remplacés par les archidiaconés de Ligny, de Reynel et de Rivière-Meuse.

Le second mémoire, consacré aux *Différents pagi qui, au x$^{e}$ siècle, formèrent le comté du Barrois,* a pour objet la délimitation et la description des pays dits d'*Ornois,* de *Blois,* des *Vaux*.

La découverte d'une *Médaille du Bienheureux Pierre de Luxembourg, du xv$^{e}$ siècle,* fournit au même auteur le sujet d'une courte étude sur le saint cardinal. Il propose de reconnaître dans cette *enseigne* de pèlerinage, dont il reproduit un estampage, un des dix-huit exemplaires en argent commandés par René I$^{er}$, duc de Bar, lors du pèlerinage qu'il fit à Saint-Pierre-d'Avignon en 1448. Chemin faisant, M. Maxe-Werly signale plusieurs documents intéressants, relatifs au culte rendu au Bienheureux, dès le lendemain de sa mort, à Langres et à Ligny, lieu de sa naissance.

Enfin, M. Maxe-Werly communique une note sur *le Fondeur Jean Lambert,* connu par la refonte de la célèbre cloche de la cathédrale de Metz, la *Mutte,* en 1479. Il conteste l'opinion des auteurs qui font naître cet artiste à Anvers, et propose de voir en lui un descendant de *Maître Lambert le canonnier,* attaché au service des ducs de Bar, et envoyé en 1403 par le duc Robert à Longwy pour y faire une grosse bombarde. Il rattacherait volontiers à cette famille *Didier Lambert, compagnon de Jean Doudenet, natif de Lorraine,* chargé de certains travaux comme fondeur de cloches à Carrare

1. *Les Divisions ecclésiastiques du Pays Barrois antérieures à la rédaction du Pouillé de 1303.*

(1524) et, au siècle suivant, *Jean Lambert,* de Doncourt, travaillant, en 1683, à la fonte d'une cloche pour la cathédrale de Rouen.

*L'Armorial des Écuyers du Bailliage de Saint-Mihiel,* rédigé par Dominique Callot d'après la *Recherche* de Didier Richier (fin du XVIe siècle), publié et annoté par M. Léon Germain, fait suite à celui des Écuyers du bailliage de Bar, donné par le même éditeur dans le volume de 1894. Le bailliage de Saint-Mihiel comprenait tout le Barrois mouvant; aussi la noblesse y était-elle plus nombreuse et comprenait-elle plus de familles chevaleresques que les deux autres bailliages du duché de Bar. Cet armorial n'a pas moins de 174 numéros, alors que ceux des bailliages de Bar et de Clermont en comptent 92 et 63. M. L. Germain, dont le travail a été rédigé il y a quelques années déjà, s'excuse de n'avoir pas toujours donné des renseignements complets et renvoie le lecteur à l'*Armorial de la Recherche de Didier Richier* qu'a fait paraître récemment M. de Souhesmes.

M. Fourier de Bacourt montre une fois de plus le vif intérêt et l'utile profit qu'il y a pour les historiens locaux à compulser avec soin les archives particulières. Il a tiré de la correspondance du célèbre prévôt Morel, conservée au château de Vitry-la-Ville, des *Extraits de Correspondances Barrisiennes* (XVIIIe *siècle*), qui tantôt permettent de pénétrer jusque dans la familiarité de la société aristocratique de Bar, tantôt nous font connaître par le menu de curieux personnages de l'époque révolutionnaire, tels que le citoyen Jacquot, le jeune, ou le citoyen Sollier (Hyacinthe), surnommé *Marquemiche.*

Le centenaire de 1789 a fait éclore en grand nombre les monographies de communes rurales. Ces travaux sont de valeur très inégale et rarement on a la satisfaction de rencontrer une œuvre à la fois sérieuse et intéressante comme l'étude de M. F. Houzelle sur *Breux, son histoire et sa seigneurie.* Breux est un petit village de la Meuse, situé dans le canton de Montmédy, à proximité de la frontière belge et non loin de la célèbre abbaye d'Orval. Son sol est pauvre, son importance médiocre, et cependant à force de travail et de conscience, M. Houzelle parvient à éveiller et à retenir l'attention du lecteur quand il décrit ce petit pays, assez attrayant en somme, quand il rapporte les légendes qui s'y sont conservées, les mœurs, les coutumes, les usages de ses habitants; quand il s'efforce enfin de retracer, avec des lacunes inévitables (les archives communales étant en grande partie dispersées ou détruites), l'histoire des seigneurs de Breux et des institutions locales.

**VIII, 1899.** — L'histoire de l'antique abbaye de Jandeures, de l'ordre de Prémontré, avait été esquissée par le regretté M. Servais; c'est à l'aide de son manuscrit et des nombreux documents qu'il avait réunis et qui sont

aujourd'hui déposés à la bibliothèque de Bar-le-Duc, que M. H. Labourasse a rédigé une intéressante et copieuse *Notice sur l'abbaye et le Domaine de Jandeures*. Fondée au XII[e] siècle par Thierry d'Imbercourt, châtelain de Bar, l'abbaye reçut une colonie de chanoines de Riéval et s'enrichit bien vite de multiples libéralités, en même temps qu'elle obtint des papes et des évêques des concessions et des privilèges de toute sorte. L'énumération très longue et assez fastidieuse de ces donations, legs, abandons de biens, la mention des procès et démarches qui en résultaient, constituent toute l'histoire de l'abbaye, dont la monotonie n'est rompue que par de très rares épisodes, tels des incendies ou la contrainte décernée contre l'abbé François le Coq, accusé d'avoir fabriqué de la fausse monnaie.

L'abbaye fut réformée en 1632, à la veille de l'occupation française qui, signalée d'abord par des troubles et des pillages, est marquée surtout par l'intervention obstinée du roi Louis XIV dans l'affaire de la nomination de l'abbé Isaac de Charost, qui parvint toutefois à se maintenir jusqu'à sa mort, arrivée en 1718. Somme toute, l'abbaye était médiocrement riche, parce que ses possessions, quoique étendues, et ses rentes, bien que nombreuses, et abondantes, étaient grevées de lourdes charges et ne produisaient guère, en 1711, que 4,000 livres de revenus, dont 2,500 formaient la part de l'abbé. Les bâtiments conventuels étaient en mauvais état d'entretien et, en 1742, il fallut se résoudre à rebâtir le couvent, puis l'église qui, *croûlante de vétusté*, ne pouvait plus abriter le service divin. Ce fut l'œuvre du dernier abbé régulier de Jandeures, Nicolas François. Le roi Stanislas lui donna comme successeur son prédicateur ordinaire, Joseph Billiard, qu'il fit sacrer évêque d'Olympe *in partibus* et qu'il nomma un peu plus tard doyen du chapitre de Saint-Maxe de Bar, malgré l'opposition des chanoines. Ce prélat, homme pratique et gourmet délicat, abandonna aux religieux de Jandeures la jouissance des revenus de la mense abbatiale moyennant une assez forte pension et un large tribut en confitures et vins de Bar. Jean-Joseph Alliot lui succéda en 1752 ; il était aumônier du roi de Pologne et continua à résider à Lunéville, auprès de son maître. Si, en qualité de commendataire, il se montra moins exigeant que son prédécesseur à l'égard des religieux, il eut cependant avec eux de nombreux différends jusqu'à la veille de la Révolution.

La Révolution dispersa les moines et mit en vente l'abbaye avec ses dépendances : la municipalité de Bar fut chargée de cette mission. Le récit très documenté de M. Labourasse devient ici particulièrement intéressant. Le domaine de Jeandeures fut acquis en 1791 par M. Mathieu, qui l'habita et y exploita la Vieille-Forge. Le 13 octobre 1808, il passa entre les mains du maréchal Oudinot : complètement transformé et embelli, le château servit de résidence intermittente au vieux soldat. Enfin, après la mort du maréchal, le domaine fut morcelé. A la suite de son travail, M. La-

bourasse a accumulé de nombreuses pièces justificatives, tirées soit du Cartulaire de Jeandeures, soit des archives de la Meuse.

M. Chévelle publie une note fort intéressante et accompagnée de plusieurs documents au sujet du séjour que Jeanne d'Arc aurait fait à *Burey-le-Petit,* dans la maison de Durand Laxart, son oncle et son premier protecteur. La plupart des historiens identifient ce village avec Burey-en-Vaux et non pas, selon une tradition mal fondée, avec Burey-la-Côte. Néanmoins un écrivain récent, le P. Ayroles, a repris à son compte cette tradition. Mais, comme le démontre M. Chévelle, il s'est appuyé sur des pièces qu'il a mal comprises et qui se rapportent au village de Beurey-sur-Saulx, dans le voisinage de Bar-le-Duc.

Le pape Paul V ayant, sur le désir de la cour de France, placé les Carmélites établies dans notre pays sous la juridiction du cardinal de Bérulle, en lieu et place du commissaire général des Carmes déchaussés qui les avait gouvernées jusqu'alors, les religieuses mécontentes émigrèrent et un certain nombre d'entre elles vinrent se réfugier au couvent de Nancy, bien petit pour loger une nombreuse communauté. On décida alors de fonder *le Couvent du Carmel de Bar-le-Duc,* dont M. Fourier de Bacourt raconte les débuts hérissés de difficultés de toute sorte.

Le même auteur communique des renseignements inédits sur les *Premiers essais de fuson des Collégiales de Bar-le-Duc* (*1696*), qui furent réunies en 1782, après des négociations, pourparlers et protestations qui remontent à la fin du XVII^e siècle. Les notes biographiques sur les chanoines et leurs familles, que M. de Bacourt a recueillies aux sources les plus autorisées, donnent un grand attrait à cet épisode de la vie ecclésiastique dans le Bar d'autrefois. Un document surtout est très significatif, c'est la protestation rédigée le 18 octobre 1706 par les chanoines de Saint-Pierre, et où ces dignitaires établissent entre leur église et celle de Saint-Maxe un parallèle qui n'est pas à l'avantage de cette dernière. On entrevoit déjà la décadence et la ruine prochaine de l'antique chapelle castrale.

M. Fourier de Bacourt rapporte enfin le *Menu d'un dîner d'amis offert par Antoine Morel, prévôt de Bar-le-Duc* (il le fut de 1650 à 1683), *le 9 janvier 1683.* Outre le menu complet de ce festin, dont la seule nomenclature suffit largement à comprendre que l'amphitryon soit mort peu de temps après d'un accès de goutte, M. de Bacourt a retrouvé la liste des convives. Cette anecdote, d'une saveur toute particulière, spirituellement contée, est pleine d'intérêt en raison du tableau qu'elle présente des mœurs épulaires de nos ancêtres dans la magistrature et l'administration des siècles passés.

M. A. Benoit, dans une *Note sur la population du Clermontois en 1670,* donne par *conduits* la population de chacun des villages dont se composait alors cette principauté. Ces renseignements sont tirés d'un manuscrit de la



Bibliothèque de Metz (1002/252), ayant appartenu à l'antiquaire Dupré de Geneste, receveur des domaines du Roi, originaire de la Meuse, et qui renferme une foule de pièces relatives à la même région.

M. Léon Morel, correspondant du ministère à Reims, publie un bref mémoire sur la *Découverte d'une nécropole antique contenant une épée de bronze, à Clermont-en-Argonne*. Cette découverte, qui remonte à 1896, suggère à l'auteur des observations intéressantes sur les épées de bronze, dont il n'a rencontré, dans sa longue carrière archéologique, que trois exemplaires. L'épée de Clermont, très remarquable par son élégance, sa solidité et la trempe qu'elle a dû recevoir, est une pièce rare, qui fera bonne figure à côté de celle qui fut découverte en 1888 à Fains, et étudiée par M. Maxe-Werly.

M. Léon Germain a rassemblé quelques notes sur *René de Maria, abbé de Saint-Mihiel, à propos d'une médaille à son effigie* (*1524*), dont il donne la reproduction. Cette médaille artistique, acquise par le Cabinet de France dans ces dernières années, a été publiée dans la *Revue numismatique* par M. H. de la Tour qui, d'après une allégation erronée du *Gallia Christiana*, pensait qu'elle se rapportait à un abbé du Mont-Saint-Michel. M. Germain restitue cette désignation à l'abbaye de Saint-Mihiel, dont, précisément en 1524, René de Marye ou de Maria était abbé. Il est bien connu dans l'histoire de ce monastère par son faste et ses goûts artistiques : la plus grosse des cloches de l'église, refondue par lui à l'époque indiquée, offre son nom, et son sceau, armorié identiquement à la médaille que M. de la Tour a étudiée. M. Germain croit que René de Maria appartenait à une de ces familles arrivées de Provence ou plutôt d'Italie, du temps du roi René, qui surent profiter des bonnes grâces des ducs pour acquérir dans le Barrois des positions élevées et des bénéfices importants.

**IX, 1900.** — La Société des lettres de Bar, qui a déjà publié le *Journal de Gabriel le Marlorat* et l'*Armorial des écuyers des Bailliages de Bar et de Saint-Mihiel,* continue la série des *Documents pour servir à l'Histoire du Barrois* par le *Recueil des Armes et Blasons des Familles nobles actuellement existantes et établies en la ville de Bar et dans l'étendue de son district, 1771*. Ce recueil, peu connu, a probablement pour auteur un magistrat de la Chambre des Comptes. Rédigé à la veille de la Révolution et formant un catalogue de plus de deux cents familles de noblesse ancienne ou récente, il présente un véritable intérêt et rendra de précieux services à tous ceux qui s'occupent de l'histoire du Barrois[1].

1. La Société des lettres de Bar a fait faire un superbe tirage à part de ce Recueil sous le titre : *Nobiliaire de Bar-le-Duc,* M. D. CC. LXXI, 184 pages grand in-8°.



Sous ce titre : *les Comtes et les Ducs de Bar,* M. l'abbé Jehet nous donne les annales du règne de Thiébaut Ier (1192-1214). Composé à la manière des *Jahrbücher für deutsche Geschichte,* puisé directement aux sources, ce fragment d'un travail plus considérable, malgré sa forme un peu sèche et monotone, mérite pleinement les honorables suffrages que lui a accordés la Société de Bar.

Dans une étude intitulée : *Observations sur un travail relatif aux monuments du roi Louis XI à Bar-le-Duc,* M. Léon Germain complète et s'attache à réfuter sur plusieurs points l'opinion de M. Maxe-Werly au sujet des armes de France dont furent blasonnées les portes de Bar pendant l'occupation française au xve siècle, et particulièrement au sujet de la dénomination de la porte de l'Armurier. M. Germain conteste également que la statue d'un roi de France, placée autrefois au portail de l'église Saint-Pierre, ait été celle de Louis XI. Enfin, les trois vitraux de la même église, ornés des armoiries royales de France, proviennent à coup sûr de la générosité de René d'Anjou ou des princes de sa famille. Si les armes de France y tiennent une place prééminente et y sont seules couronnées, ce n'est qu'un hommage rendu par René II au roi de France à raison de la suzeraineté de celui-ci sur le Barrois mouvant.

Dans une *Note sur le Cardinal Huin d'Étain et sur l'épitaphe de son neveu Beuvelet, doyen de Verdun,* M. Léon Germain revient sur une communication faite antérieurement à la Société par M. Biguet sur un monument funéraire, conservé en l'église cardinalice de Sainte-Sabine à Rome. Il donne le texte vrai des épitaphes d'après une copie de Mgr Duchêne, directeur de l'École française de Rome, et reconnaît (ce qu'il contestait naguère) que le cardinal Huin a dû réellement se surnommer *de Metz* ou plus exactement *le Messin.* En effet, ce prélat est ainsi désigné par Belhomme, quand il entra en compétition avec Jean de Bayon pour la dignité d'abbé de Moyenmoutier, 1451.

Enfin, M. Germain complète ses *Excursions épigraphiques dans la Meuse,* en restituant, d'après un fac-similé, l'*Épitaphe de Thévenin Jacquesson, capitaine-enseigne des bourgeois de Dun, 1588.* Il cherche à expliquer ce que pouvait bien être le grade de capitaine-enseigne et indique quelles sont les familles de la région auxquelles se rattache peut-être le personnage peu connu qui fait l'objet de son travail.

Deux *Notes de toponymie meusienne,* par M. Paul Marichal, identifient *Bouroure,* cité dans le cartulaire de Sainte-Hoïlde, avec *Boureuilles,* dans l'arrondissement de Verdun, et montrent dans le vocable *Quala,* où M. Liénard voyait la plus ancienne forme du nom de Culey, une lecture fautive de *Cruia,* le ruisseau de Creüe, qui traverse, entre autres communes, celle de Chaillon (*Castellio*).

On sait que le duc Léopold de Lorraine, après avoir eu recours aux ex-



pédients financiers les plus inavouables, et après avoir, en 1720, autorisé, sur l'initiative d'un sieur Roussel, la création d'une « Compagnie de commerce de Lorraine », mise en faillite et supprimée en 1722, n'hésita pas, deux ans plus tard, à favoriser hautement la formation, sous le même titre, d'une société absolument similaire, conçue et gérée par un sieur Regard d'Aubonne et organisée par un édit du 8 juin 1724[1]. Cette seconde compagnie s'éffondra au bout de quelques mois dans une banqueroute plus épouvantable encore que celle de la précédente. D'Aubonne, qui avait fui en France, fut arrêté et écroué à la Bastille ; la compagnie ne désintéressa jamais ses créanciers. M. Maurice Chavannes, dans ses *Notes sur la Compagnie de commerce de Lorraine, dite d'Aubonne,* entreprend de réhabiliter d'Aubonne, à l'aide de factums imprimés qui semblent être tombés dans l'oubli. D'après ces documents, trop étendus pour être analysés ici, d'Aubonne aurait fait le voyage de Paris, non pour se soustraire aux conséquences de sa gestion, mais pour chercher de nouveaux appuis et obtenir des secours ; les administrateurs de la Banque avaient gardé à d'Aubonne, même après son arrestation, une inébranlable confiance ; enfin, la compagnie serait parvenue à liquider toutes ses dettes, en 1773, après cinquante ans de travaux, de poursuites et de misères.

Les épitaphes anciennes ne sont jamais indifférentes : les unes se rapportent à l'histoire générale, les autres à celle des familles qui furent influentes autrefois. C'est dans cet esprit que, suivant les traces de MM. L. Germain et A. Benoit, M. Fourier de Bacourt transcrit un certain nombre d'*Anciennes épitaphes détruites des églises de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois.* Il les a recueillies soit dans des collections privées, soit dans le riche dépôt du cabinet des Titres et les accompagne de notices biographiques et de commentaires souvent curieux.

Rien de plus piquant que l'énumération des cadeaux échangés au premier jour de l'an à Bar-le-Duc, pendant la seconde moitié du XVII[e] siècle. La correspondance et les quatre *Journaliers* qui nous restent d'Antoine Morel, prévôt de Bar de 1650 à 1683, nous en donnent une idée. C'étaient surtout des dons en nature, ainsi que le comportaient la simplicité des mœurs et le malheur des temps. Non seulement M. Fourier de Bacourt nous offre la copieuse nomenclature des *Étrennes à Bar-le-Duc pendant l'occupation française, 1660-1673-1678-1682,* mais il reconstitue encore le simple et touchant tableau de la journée du 1[er] janvier d'un notable barrisien à cette époque.

L'*Hôtel Prudhomme,* dont le même auteur a donné jadis une intéressante description[2], a passé *au* XVII[e] *siècle* par bien des vicissitudes avant de de-

1. Cf. Baumont, *Études sur le règne de Léopold,* p. 431-440.
2. *Mémoires de la Société des lettres de Bar,* 3e série, t. VI, p. 115 sq.

venir, à la suite de longs et nombreux procès, la propriété du prévôt Morel. M. de Bacourt en fait le récit très documenté.

Le tableau, un peu mélancolique et empreint d'une certaine âpreté, de *la Société barrisienne vers 1855* (Extrait des *Souvenirs d'un provincial*), par M. Alexandre Martin, se lit avec curiosité et non sans agrément.

Dans une *Note sur un bandage herniaire de l'époque franque trouvé à Euville (Meuse)*, M. Maxe-Werly identifie, en s'appuyant sur des découvertes et des études récentes, un morceau de fer déposé au musée de Bar et provenant des fouilles opérées à Euville en 1880.

Le même auteur publie *Deux documents inédits sur Francesco da Laurana,* qui constituent de nouvelles preuves à l'appui d'une proposition émise dans un précédent travail. Francesco da Laurana, à qui M. Maxe attribue le tombeau de Ferri de Vaudémont et dont on perd la trace à partir de 1490, serait le même que le fondeur Laurens, mentionné en 1495 dans les Archives de Lorraine.

Les *Deux Chartes inédites du* XIII[e] *siècle relatives aux rapports du Barrois avec la Lorraine,* que transcrit et commente M. F. Comte, sont rédigées en français. L'une, de mai 1219, a trait à l'une des prérogatives dont jouissait le duc de Lorraine : celle de juger les duels des chevaliers entre le Rhin et la Meuse, même sur les terres soustraites à sa suzeraineté. La seconde est double (1[er] août 1238 et décembre 1256). La partie importante est celle de 1238 ; elle n'est pas signalée dans le *Catalogue des Actes de Mathieu II* de M. Le Mercier de Morière. Cette charte détermine, d'une façon limitative et complète pour l'époque, les obligations de vassalité du comte de Bar envers le duc de Lorraine, obligations qui ont subi de perpétuelles variations. Elle constitue une importante contribution à l'histoire du XIII[e] siècle dans le Barrois.

Les titres primitifs de l'abbaye de Saint-Mihiel n'existent pas en originaux aux Archives départementales de la Meuse. Or les auteurs de l'inventaire de 1791 semblent les avoir eus sous les yeux. Une *Note sur les Archives de l'Abbaye de Saint-Mihiel,* de M. Georges Besnier, indique aux chercheurs une piste qui pourrait être sérieuse. Il résulte d'un rapport du maire de Saint-Mihiel, daté de 1840, que la charte de fondation aurait été enlevée, probablement avec d'autres pièces dont le rédacteur de l'inventaire de 1807, Perrin, ancien greffier du tribunal, constate l'absence, par Dom Clavet, devenu prieur de l'abbaye de Saint-Mihiel, et qui s'était retiré à Belfort ou à Colmar.

Le *Crime de la Rue de l'Armurier (1701-1702),* que raconte et discute, avec sa verve accoutumée, M. W. Konarski, trouble depuis plusieurs années les paisibles séances de la Société de Bar. Il ne s'agit pas d'un drame sanglant et lugubre, mais bien d'une toute petite question d'archéologie locale,



Les Barrisiens se trompent-ils quand ils appellent *rue de l'Armurier,* et non pas *rue des Armoiries,* la montée qui, partant de la jonction des côtes Saint-Jean et de l'Horloge, aboutit à l'entrée de la ville haute de Bar-le-Duc ? Le compétent et si regretté M. Maxe-Werly tenait pour la dernière dénomination, qu'il jugeait plus conforme à la philologie et à l'histoire. M. Léon Germain a réfuté les arguments historiques de M. Maxe, dans un article mentionné plus haut. Enfin, M. Konarski tient pour la tradition populaire, jusqu'au bout, dans sa parfaite intégrité, même quand elle reconnaît, à l'encontre de M. Germain, les traits de Louis XI dans la statue érigée au porche de l'église Saint-Pierre.

M. Maxe-Werly a fait état d'un procès pour crime de lèse-majesté, dont il a trouvé les pièces principales dans la collection Joly de Fleury à la Bibliothèque nationale. M. Konarski rapporte le même procès, mais d'après un dossier conservé aux Archives de la Meuse et d'après les archives municipales de Bar. Les faits sont peu compliqués. Sous prétexte de réparer et de consolider le mur de ville, le maçon Gabriel Gedelaire a arraché et brisé l'écu de France, qui ornait la porte de l'Armurier. Il aurait obéi aux instigations de M. de Bar, conseiller à la Chambre des comptes (sans doute un de ces magistrats qui affectaient d'appeler Louis XIV le roi très chrétien[1]), et du prieur des Bénédictins, dom Hyacinthe Gillot, qui lui promit un louis d'or pour cette besogne (ici M. Konarski intercale une de ces merveilleuses et retentissantes périodes, dont il garde jalousement le secret). Le Barrois mouvant ressortissant au Parlement de Paris, c'est le Procureur général près de cette cour souveraine qui conduit avec une minutieuse âpreté l'instruction du procès, tandis que le duc de Lorraine semble s'en désintéresser. Mais la victime désignée, le prieur Gillot, a réussi à prendre la fuite et n'est pas retrouvée. D'autre part la ville de Bar, après une première épreuve incorrecte, a fait rétablir les lys de France et la date de 1482, bien en vue dans leur place primitive. L'affaire est donc classée, on n'en parle plus.

Toutefois, le problème posé par M. Maxe reste entier : n'est-ce pas le nom de *Porte de l'Armerie* qui convient à cette porte surmontée par l'écu de Louis XI et rendue un moment illustre par les exploits de Gedelaire ?

M. Konarski tire un argument inattendu des œuvres d'un de nos vieux historiens locaux, François de Rosières, archidiacre de Toul, qui, dans la préface du livre VI du *Stemmatum Lotharingiæ ac Barri ducum*..... (Paris, 1580), fait une attachante description du Bar féodal, et, énumérant les portes de la ville, écrit : *Quarta porta Armata* (la porte de l'Armurier) *ab armorum fabris qui ejus inhabitant mantiunculas*. Grâce à M. Konarski, la rue de l'Armurier gardera son nom.

E. Bécourt.

1. Baumont, *Études sur le règne de Léopold,* p. 77-78.

## 3e Vosges.

*Bulletin de la Société philomatique vosgienne.* XXVe année, 1899-1900; XXVIe année, 1900-1901. Saint-Dié, Humbert et Cuny; 2 vol. in-8° de 444 et 348 pages. 1900 et 1901.

**1899-1900.** — M. l'abbé Jérôme nous donne la suite de son histoire de l'*Abbaye de Moyenmoutier*. Il nous présente successivement tous les abbés, du XIIe au XVIe siècle, prélats obscurs et mal connus, personnalités effacées. Toute leur vie se passe en conflits mesquins avec les prieurs de Flavigny ou les ducs de Lorraine. Ils portent leur humeur querelleuse jusque dans les choses de la religion; ils tiennent tête à l'évêque de Toul et le pape même n'eut pas toujours en eux des moines dociles. La vie des abbés de Moyenmoutier est sans horizon; elle se restreint aux propriétés de l'abbaye. Dans leur histoire, pas un écho des grandes questions religieuses qui ont agité le moyen âge. Ils restèrent isolés jusqu'au XVIIe siècle, et ne furent jamais affiliés à une grande congrégation. Mais, si retirés qu'ils fussent et si à l'abri des tentations, ils finirent par oublier les vieilles pratiques de la pauvreté; leurs richesses s'accrurent avec les années, comme leurs prétentions à la juridiction indépendante.

M. H. Bardy, l'infatigable président de la Société, donne un article sur *F. M. Brevêt, maire royal de Saint-Dié, du 26 février 1817 au 2 août 1829,* ce qui lui fournit l'occasion de faire un tableau de l'administration de Saint-Dié sous la Restauration. Comme tant d'autres, Brevêt, après avoir été un jacobin fougueux, devint royaliste après 1815. Son administration fut honnête, mais sans éclat. Il eut un grand tort aux yeux de l'historien, ce fut de vendre les vieilles archives capitulaires de la ville qui, depuis, sont restées dispersées. — Dans le même fascicule, M. Bardy reproduit quelques documents sur *les Ateliers révolutionnaires de salpêtre et de charbon à Saint-Dié, en 1793-1794,* d'après les *Registres des délibérations du Conseil général de la ville*. On y voit que les Déodatiens furent loin d'être inactifs à cette époque fiévreuse, où tous les citoyens de la France nouvelle s'apprêtaient à défendre la patrie en danger.

Le Dr A. Fournier nous expose comment le commerce du sel fut longtemps libre en Lorraine; mais il y avait là une source si évidente de bons revenus, que les ducs de Lorraine ne tardèrent pas à s'en emparer. Le prix du sel devint très élevé. Aussi la contrebande fut-elle énorme; tout le monde fraudait, même les employés de la gabelle. Les faux-sauniers allaient de-ci de-là, par bandes armées, cachés par les paysans, quand les soldats du duc les poursuivaient. Rien ne put les arrêter, ni les amendes, ni le fouet,





ni les condamnations aux galères, qu'introduisit en Lorraine le « bon » roi Stanislas. Cet article sur les *Faux-sauniers en Lorraine* est d'une lecture intéressante.

L'étude de M. l'abbé Pierfitte sur l'*Ancien Vittel* est d'une lecture plus austère. Que signifie le mot Vittel ? Est-ce la villa d'un certain Vitellus, comme l'a soutenu le D^r^ Fournier ? Vient-il de deux mots celtes : *Ve* (habitation) et *Dale* ou *Thale* (rivière) ? La réponse est incertaine. Quoi qu'il en soit, il semble bien que les Romains connaissaient le lieu où s'élève aujourd'hui Vittel. Ce fut, au moyen âge, le siège d'un archidiaconé, et l'auteur cherche à établir que l'Église a tout fait pour le développement du bourg.

L'étude de M. A. Fresse sur les *Mines de la Croix-aux-Mines* est un peu superficielle. Après quelques mots sur l'historique de ces mines, l'auteur cherche à se rendre compte de leur valeur, des conditions d'exploitation, des privilèges et charges des mineurs; mais on souhaiterait que les références aux anciens documents fussent données.

A la fin du volume figure un *Document à ajouter à l'Histoire de l'abbaye de Senones;* c'est le *Rôle de Dom Thirion d'Anthelupt,* du 18 décembre 1536, sorte de liste des biens et revenus de l'abbaye, trouvée par Dom Didier-Laurent dans la collection lorraine, n° 288, de la Bibliothèque nationale.

**1900-1901**. — Le Dr A. Fournier nous donne ici deux nouvelles preuves de son activité. C'est d'abord un *Épisode de l'histoire de Rambervillers.* Nous sommes transportés au milieu de la guerre de Trente ans. Le roi de France avait mis la main sur la Lorraine presque tout entière, pour punir le duc Charles IV d'avoir fait cause commune avec la Maison d'Autriche. Charles IV ne voulut pas s'avouer vaincu; il fit de sérieuses tentatives pour reprendre son duché; il assiégea différentes villes, entre autres Rambervillers, qu'il réussit à prendre en 1635. En vain les Français revinrent-ils à l'attaque; leurs efforts échouèrent contre la résistance des Lorrains. A propos de ces événements, l'auteur nous retrace les mœurs militaires de l'époque; ce ne sont que pillages et vols à main armée. Ce commencement du XVII^e^ siècle est une des plus tristes époques de l'histoire de la Lorraine. — Dans le même volume, le Dr A. Fournier a rassemblé toutes les étymologies connues de *Quelques noms de lieux vosgiens;* il en est de curieuses et qui méritaient d'être rappelées.

M. H. Bardy a découvert quelques pièces intéressantes, relatives au fameux cardinal de Rohan, et qui sont de nature à flatter sa mémoire; un des secrétaires du grand seigneur, Georgel, était de Bruyères; grâce à son intervention, Bruyères eut souvent à se louer des générosités du prélat.

Plus loin, le même M. Bardy nous donne la biographie de deux maires

de Saint-Dié; l'année précédente, c'était celle de Brevêt; il s'agit aujourd'hui de Joseph *Mengin* (1750-1821) et de Dieudonné *Dubois* (1759-1804). Le premier fut maire de la ville à deux reprises, pendant l'année 1790, et plus tard, pendant les Cent-Jours. Entre temps, il fut député des Vosges à la Législative, membre du directoire de district, notaire à Fraize, puis avocat à Saint-Dié. Le moment le plus actif, dans la vie de Mengin, est peut-être l'époque de sa mission à Paris, en 1790, quand il s'agit de former le département des Vosges; on y voit un écho des querelles et jalousies qui s'élevèrent alors entre presque toutes les petites villes de France. Quel serait le chef-lieu, Saint-Dié ou Épinal ? On finit par se décider pour Épinal. — *Dubois* fut pendant quelques mois, en 1790, le successeur de Mengin; plus tard, il devait faire partie du directoire de département, présider la Société populaire d'Épinal et entrer au Conseil des Cinq-Cents, où il s'occupa surtout de l'organisation des finances. Pour avoir soutenu Bonaparte au 18 brumaire, il devint conseiller d'État, puis tribun, préfet de la Gironde, rentra au Conseil d'État; enfin, épuisé par le travail, revint mourir à Saint-Dié le 14 mai 1804. — Quelques pages suivent sur *Christophe Dieudonné,* de Ménil-Senones, qui, après avoir accepté les idées révolutionnaires, se rallia, lui aussi, au 18 brumaire, et devint tribun, puis préfet du Nord.

M. Félix *Bouvier* possède quelques papiers de famille sur *Blaise Laurent,* d'origine vosgienne, mais qui quitta de bonne heure la Lorraine pour les rives de la Garonne. Il représenta le Lot-et-Garonne à la Convention nationale; il mourut en 1799.

C'est un nouveau venu dans la Société philomatique vosgienne que M. l'abbé *Flayeux,* et il s'annonce bien par une étude assez documentée sur *l'Ancien ban de Fraize;* après quelques mots sur les origines, il nous conte l'histoire de la famille de Ribaupierre, qui domina la contrée, et des Birkenfeld qui lui succédèrent au milieu du XVII^e siècle. Les meilleurs chapitres nous renseignent sur l'administration du ban et sa mise en culture. Comme dans l'étude précitée de M. le D^r A. Fournier, on y voit comment les Suédois ravagèrent toute cette partie de la Lorraine. Aujourd'hui encore, les mères menacent leurs enfants indociles de l'arrivée prochaine des Suédois. — M. l'abbé Flayeux, dans une seconde étude, décrira l'histoire religieuse du ban de Fraize.

Jules PERRON.



## 4° Alsace-Lorraine.

*Mémoires de l'Académie de Metz,* années 1896-1899. 3 vol. in-8° de 370, 276 et 277 pages. Metz, Houpert[1].

**Année 1896-1897.** — F. des Robert, *Les Seigneurs de Saulny (1240-1789)*. Ce travail considérable (110 pages), écrit pour le concours d'histoire de l'Académie, a reçu une médaille d'argent, moyen module, avec diplôme. C'est une chronique complète, avec des énumérations un peu sèches, inévitables en un tel sujet. Saulny, village du canton de Metz, sur la route de Briey, avait 300 habitants en 1605, 485 avant 1870, et 330 en 1895. Il semble avoir appartenu, au XII<sup>e</sup> siècle, à l'abbaye de Saint-Martin-devant-Metz, puis passa aux seigneurs de Chambley, sans qu'on sache exactement de qui il relevait alors. Un acte de 1247 paraît le rattacher à la Lorraine, mais dix ans après il est offert en hommage à Thiébaut de Bar et réuni à la châtellenie de Briey, dont il dépendit jusqu'à la Révolution. Après le traité de Nomeny (1604), cette seigneurie fut partagée entre diverses familles messines qui y créèrent cinq bans indépendants. L'auteur suit les destinées de ces divers territoires, s'efforçant d'éclairer un peu une situation aussi compliquée. — Auvray, *Notice archéologique sur Chérisey.* Courte description des objets d'antiquité trouvés en 1884 et en 1893 dans le *Bois de la Cour,* canton de Verny. — Valentin Pelsy, meunier à Gosselming, *Histoire de la meunerie lorraine.* Médaille d'argent, grand module. Travail absolument technique qui échappe au domaine de l'histoire. — La fin du fascicule est remplie par les notices nécrologiques sur le *D<sup>r</sup> Louis-Eugène Marchal,* par le D<sup>r</sup> A. Haas, sur le banquier *Isaac Mayer* et l'*abbé Vion,* curé de Bazoncourt, par E. Greff, et sur *Gabriel-Auguste Daubrée,* par N. Box.

**Année 1897-1898.** — Benoit, *Le couvent des Dames prêcheresses à Metz.* Dès 1221, les Dominicains avaient un couvent à Metz. Celui des Dominicaines date de 1270. D'abord logées au Pontiffroy, elles occupèrent bientôt, en pleine cité, l'emplacement du *castrum* romain, la Cour de Vic, ancienne résidence des évêques, où elles restèrent jusqu'au 15 mai 1792. En 1836, on commença à démolir une partie de cet édifice, et le reste disparut en 1882 pour faire place à une école de garçons. L'église conventuelle reste seule debout, mais « n'est plus qu'une écurie, un manège, un grenier à foin ». M. Benoit donne une description minutieuse du couvent et, dans un appendice, le nécrologe de 1502 à 1770. — Du même, *Notes sur les délibérations*

1. Voir *Annales de l'Est,* XIII, 317.

*de l'assemblée municipale de Cattenom en 1788 et en 1789 et sur l'état des esprits au moment de la Révolution.* Cattenom (Kattenhofen), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Thionville, rive gauche, avait en 1871 1,042 habitants et, en 1895, 842; fief luxembourgeois, il a donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie et avait, en 1721, une seigneurie foncière appelée *Burggut*. De ses murailles et de son château fort, on ne voyait plus, en 1756, que les vestiges d'une porte et la tour de la chapelle, qui est maintenant le clocher de l'église. En 1789, le seigneur du lieu était un ancien maréchal de camp, ami du progrès, Walter de Neubourg; le syndic était « un homme jeune encore, doué d'aptitudes telles qu'on en rencontre rarement de semblables dans les campagnes », Charles-Frédéric Durbach. L'un habitait le château, l'autre la Commanderie. Ce sont ces deux hommes qui firent l'histoire du bourg pendant la tourmente. — H. Gerdolle, *Le phylloxéra dans le pays messin.* Trois chapitres : I. Généralités sur la maladie; II. Ses effets dans la région, son introduction à Plantières, sa propagation, l'insuffisance des mesures prophylactiques; III. Conseils sur la meilleure tactique de défense. Travail complet et compétent, écrit avec simplicité et clarté. — N. Box, *Notice biographique de M. Arthur Benoit.* Liste de ses publications. — Abbé Thorelle, *Notice bibliographique sur l'abbé Fleck* (Niederbronn, 1819-Metz, 1896).

**Année 1898-1899.** — Rapport de la Commission chargée d'examiner l'ouvrage présenté sur la question suivante : « *Quels sont les effets moraux et sociaux produits depuis un siècle par la transformation de la propriété foncière dans le pays messin* ? » La Commission n'a pas voté l'impression de ce travail, sans doute à cause de ses dimensions, mais a fait décerner à l'auteur une médaille d'argent de moyen module, et loue fort sa méthode, ses développements et ses conclusions. Dans les considérations morales, ce sont surtout les causes de la dépopulation des campagnes qui sont bien traitées, mais aucun remède n'est proposé au mal. — Prevel, *Rapport sur la question de la reconstitution des vignes phylloxérées en Lorraine par les cépages américains.* — L. Viansson-Ponté, *Notice biographique sur Jules Lejeune* (1836-1898). — Codbat, *Notice sur l'exécution des travaux de la dérivation des eaux de Gorze à Metz.* — Billotte, *Le phylloxéra en Lorraine.* 7 pages de considérations et de conseils.

Th. Schœll.





# CHRONIQUE DE LA FACULTÉ

Cours et conférences. — Les cours et conférences ont commencé le lundi 7 avril. Nous en publions le programme :

*Philosophie :* M. Paul Souriau, professeur. — Le *mardi,* à 3 heures 1/2. — Cours de métaphysique.

Le *vendredi,* à 2 heures 1/4. — Exercices pratiques ; préparation à la Licence.

Le *samedi,* à 2 heures 1/4. — Explication critique d'auteurs philosophiques. Histoire de la Philosophie.

*Langue et littérature grecques :* M. Albert Martin, professeur. — Le *lundi,* à 2 heures. — Étude sur Xénophon. (Agrégation.)

Le *lundi,* à 3 heures 1/4. — Étude sur les *Choéphores* d'Eschyle. (Licence.)

Le *jeudi,* à 11 heures. — Grammaire grecque et exercices pratiques. (Agrégation.)

*Philologie grecque :* M. Perdrizet, maître de conférences. — Le *mercredi,* à 9 heures 1/2. — Explication de Pindare et de Polybe. (Agrégation.)

Le *jeudi,* à 9 heures 1/2. — Explication de l'*Anthologie lyrique*. (Licence.)

Le *vendredi,* à 9 heures 1/2. — Thème grec et conférences de philologie. (Licence.)

*Langue et littérature latines :* M. Thiaucourt, professeur. — Le *mercredi,* à 2 heures. — Explication de la 1re et de la 2e *Philippique*. (Agrégation de grammaire.)

Le *jeudi*, à 2 heures. — Correction de thèmes latins. Explication du livre XV des *Annales* de Tacite. (Agrégation de grammaire.)

Le *samedi*, à 9 heures 1/2. — Explication du livre VII du *de Bello gallico*. Correction de thèmes latins. (Licence.)

*Histoire de la littérature latine :* M. Albert COLLIGNON, professeur. — Le *lundi*, à 10 heures 1/2. — Explication d'Horace, *Epîtres*, livre II. Correction de dissertations latines. (Licence.)

Le *mercredi*, à 10 heures 3/4. — Les débuts de la littérature chrétienne. Explication de Tacite, *Dialogus de oratoribus* (fin).

Le *jeudi*, à 10 heures. — Explication de Virgile, *Géorgiques*, livre III. Correction de versions latines. (Agrégation de grammaire.)

*Langue et littérature françaises :* M. Émile KRANTZ, professeur. — Le *mardi*, à 2 heures 1/4. — Exercices de dissertation française. Correction de copies. Leçons d'élèves sur les textes inscrits au programme. (Licence.)

Le *jeudi*, à 3 heures. — Cours de littérature française : La tragédie et la comédie sous le premier Empire. Le théâtre romantique.

Le *vendredi*, à 2 heures 1/4. — Étude critique des textes inscrits au programme. (Agrégation de grammaire.)

Le *vendredi*, à 3 heures 1/2. — Exercices de dissertation française. Correction de copies. Leçons d'élèves. (Agrégation de grammaire.)

*Langue française du moyen âge :* M. ETIENNE, docteur ès lettres, chargé de conférences complémentaires. — Le *mardi*, à 10 heures 1/4. — Les plus anciens monuments de la langue française. (Licence.)

Le *jeudi*, à 8 heures 1/2. — Textes français anciens du programme. (Agrégation de grammaire.)

*Langue et littérature françaises :* M. R. HARMAND, docteur ès lettres, chargé de conférences complémentaires. — Le *samedi*, à 9 heures. — Explication des auteurs du programme d'agrégation. Bonaventure des Périers, *Nouvelles récréations et joyeux devis*. Furetière, *Le roman bourgeois*.

*Grammaire des langues classiques :* M. COUSIN, maître de conférences. — Le *mercredi*, à 10 heures 3/4. — Polybe, I, 65-88. (Agrégation de grammaire.)

Le *vendredi*, à 10 heures 3/4. — Polybe, III. (Licence.)

Le *samedi*, à 10 heures 3/4. — Métrique. (Agrégation de grammaire.)

*Langues et littératures étrangères :* M. H. LICHTENBERGER, professeur. — Le *jeudi*, à 8 heures 1/4. — Henri Heine, le *Romanzero*.



Le *jeudi,* à 2 heures. — Histoire de la culture allemande : Le relèvement de la Prusse après Iéna.

Le *vendredi,* à 8 heures 1/4. — Exercices pratiques. (Agrégation et Licence.)

*Philologie allemande :* M. C. Bahon, maître de conférences. — Le *lundi*, à 8 heures 1/2. — Exercices pratiques. (Licence et Agrégation.)

Le *mercredi,* à 2 heures 1/2. — Le jeune Gœthe. (Cours.)

Le *vendredi,* à 10 heures 3/4. — Gœthe, *Prometheus* (*suite*). *Wahrheit und Dichtung,* XV. — Étude des mètres trochaïques allemands.

*Exercices pratiques d'allemand.* — M. Küchler, lecteur. — Le *lundi,* à 9 heures 1/2. — Exercices pratiques. (Agrégation.)

Le *lundi,* à 4 heures. — Le roman allemand au xixe siècle.

Le *mercredi,* à 8 heures 1/4. — Exercices pratiques. (Licence.)

Le *jeudi,* à 9 heures 3/4. — Rückert : *Geharnischte Sonette; Liebesfrühling.*

*Conférence d'anglais et de littératures modernes comparées :* M. Huchon, maître de conférences. — Le *jeudi,* à 10 heures 3/4. — Conférence d'anglais : traductions, dissertations et leçons.

Le *jeudi,* à 2 heures. — Langue et littérature anglaises : Sujets divers.

Le *vendredi,* à 9 heures 3/4. — Explication d'un auteur anglais pour l'Agrégation d'allemand, Carlyle's, *Essay on Gœthe's Works.*

*Histoire ancienne :* M. Ch. Diehl, professeur. — M. Laurent, maître de conférences, chargé du cours. — Le *mercredi,* à 2 heures 1/4. — L'art grec au ve et au ive siècle.

Le *jeudi,* à 10 heures 3/4. — La conquête par les Romains du monde méditerranéen. (Exercices pratiques.)

Le *vendredi,* à 9 heures. — Épigraphie et institutions grecques.

*Histoire du moyen âge. — Histoire de l'Est de la France :* M. Pfister, professeur. — Le *mardi,* à 2 heures. — Études sur les règnes de Philippe-Auguste, de Louis VIII et de Louis IX.

Le *mardi,* à 5 heures. — Exercices de paléographie et de diplomatique.

Le *jeudi,* à 2 heures. — Questions d'histoire générale du moyen âge. L'Église aux xive et xve siècles.

*Histoire moderne :* M. Pariset, professeur. — Le *lundi,* à 9 heures. — Questions d'histoire moderne. L'Italie au xixe siècle.

Le *mardi*, à 10 heures 1/2. — Exercices pratiques. (Licence et Agrégation.)

Le *mercredi*, à 9 heures 1/2. — Histoire de la science historique aux XVIII[e] et XIX[e] siècles.

*Géographie :* M. AUERBACH, professeur. — Le *vendredi*, à 10 heures 1/2. — Les provinces françaises.

Le *samedi*, à 10 heures 3/4. — Géographie générale.

Le *samedi*, à 2 heures. — Le Nil en Égypte. Le Congo.

---

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS. — L'Académie des inscriptions a adressé une lettre de félicitations à M. Perdrizet, maître de conférences à la Faculté des lettres, pour les recherches qu'il a faites en Macédoine, dans l'été de 1901, en compagnie de M. Chesnay, architecte.

---

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. — M. Pfister, professeur de la Faculté des lettres, a été nommé correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques.

---

VŒUX PRÉSENTÉS PAR LA FACULTÉ DES LETTRES SUR LA RÉFORME DE LA LICENCE[1]. — Sur l'initiative de la Faculté des lettres de Caen, les Facultés des lettres ont été saisies par le ministère d'un projet de réforme qui consisterait à appliquer aux licences littéraires le système des certificats imaginé pour les Facultés des sciences par notre éminent collègue, M. Blondlot. On sait en quoi consiste ce système. Les cours de licence, dans les Facultés des sciences, sont organisés de façon à préparer à un nombre assez considérable de certificats (18 à la Faculté de Nancy), correspondant chacun à l'un des enseignements donnés par la Faculté. Par exemple, pour la chimie, la Faculté de Nancy a établi quatre certificats : *chimie générale, chimie appliquée, chimie agricole, électrochimie*. La justification de trois de ces certificats donne droit au diplôme de licencié ès sciences, moyennant certaines conditions pour les aspirants aux fonctions de l'enseignement.

1. Un rapport préliminaire a été présenté au nom d'une commission composée de MM. Souriau, Auerbach, Lichtenberger et Perdrizet, rapporteur ; ce rapport a été discuté en séance de la Faculté le 18 février et définitivement adopté sous la forme ci-dessus.



On ne nous a pas fait connaître les raisons pour lesquelles nos collègues de Caen souhaitent la réforme de la licence ès lettres, ni pourquoi ils voudraient lui voir appliqué le système des certificats ; mais ces raisons sont aisées à deviner.

Et d'abord, que la licence ès lettres ait besoin d'être réformée, c'est un point sur lequel nous sommes entièrement d'accord avec nos collègues de Caen. Les professeurs de littérature étrangère, d'histoire et de géographie reprochent à la licence actuelle d'exiger de leurs étudiants l'assiduité à beaucoup trop de cours et de conférences. Les professeurs de lettres classiques ont en général contre la licence actuelle des griefs plus graves encore : « ils lui reprochent — ce sont les termes d'un rapport de la Faculté des lettres de Lille, qui nous a été communiqué par le ministère en même temps que le vœu de la Faculté de Caen — ils lui reprochent de préparer d'une façon très insuffisante, non seulement au travail de l'agrégation, mais encore au professorat des collèges. » Et pourquoi cela ? D'une façon générale, à cause de l'avilissement du diplôme, qui résulte de la rapidité avec laquelle il est trop souvent obtenu. Il nous revient qu'en ce moment les lycées de Paris sont scandalisés de voir leur arriver de province, en rhétorique supérieure, des licenciés de 18 ans, qui, loin de prendre rang tout à la tête des classes, font des rhétoriciens médiocres et des candidats généralement malheureux à l'École normale. Le licencié rhétoricien est un produit bizarre qu'il vaudrait mieux s'abstenir de fabriquer. C'est pourquoi la Faculté de Lille propose de diviser la licence littéraire proprement dite en deux séries d'épreuves, *qui ne pourraient être subies qu'à un intervalle d'une année au moins*.

De ces critiques diverses, il résulte qu'il faut, d'une part, pour les candidats aux licences spéciales, alléger le fardeau de l'assiduité, et par conséquent la part faite aux lettres classiques dans les programmes de ces licences, d'autre part, pour les candidats à la licence ès lettres pures, maintenir avec sévérité le niveau de l'examen, ou plutôt, puisque ce niveau a baissé, le faire remonter à la hauteur qu'il avait naguère.

Le système des certificats préconisé par la Faculté des lettres de Caen répond-il à ce double besoin ? Voyons d'abord si le système des certificats aurait pour effet de relever le niveau de la licence ès lettres pures.

La licence ès lettres pures est le diplôme exigé des aspirants au professorat des classes de grammaire et d'humanités dans les collèges, et des candidats à l'agrégation de lettres et de grammaire ; d'où il suit, étant donnés les programmes actuels de l'enseignement secondaire, que la licence ès lettres pures ne peut être conférée à qui ne sait suffisamment de grec, de latin et de français. Or, tel qu'il existe actuellement, le programme de la licence ès lettres pures demande ces trois langues, ainsi que les littératures corres-

pondantes, et sauf une interrogation de langue vivante au choix du candidat, il ne demande pas autre chose. Tel qu'il est, le programme de la licence ès lettres pures est donc excellent, parfaitement approprié à la profession à laquelle se destinent les candidats, et l'on ne voit pas ce que l'État gagnerait à remplacer ce programme si sage par trois certificats. En effet, sur quoi porteraient ces trois certificats? Sur le grec, le latin et le français? En ce cas, quelle différence foncière y aurait-il entre la réunion de ces trois certificats et la licence littéraire actuelle? Permettra-t-on au contraire au candidat de préparer trois certificats hétérogènes — soit, par exemple, les trois certificats suivants : littérature médiévale, littérature latine, histoire romaine? Il est clair qu'un tel système ne saurait prétendre à former des professeurs de grammaire et d'humanités, puisqu'il permettrait au candidat à la licence ès lettres pures de ne pas faire de grec, ou de ne pas faire de latin, ou de ne pas faire de français, alors qu'un professeur de grammaire ou d'humanités doit enseigner à la fois le français, le latin et le grec.

Passons aux licences spéciales de philosophie, de langues vivantes et d'histoire.

Le mal dont souffrent les licences spéciales, celles des langues vivantes notamment, et plus encore celle d'histoire et de géographie, c'est l'assiduité excessive que le programme impose à l'étudiant. Il faudrait laisser plus de temps au travail personnel, en n'obligeant pas l'étudiant à apprendre beaucoup de choses qui ne lui seront pas, une fois professeur, d'une directe et immédiate utilité. Toutes les matières qu'étudie le candidat à la licence ès lettres pures lui sont nécessaires ; il étudie ce qu'il enseignera plus tard, le français, le latin et le grec, et il n'étudie que cela. Il n'en va pas de même pour les candidats aux licences spéciales : outre l'histoire et la géographie, outre la philosophie, outre la langue et la littérature allemandes ou anglaises, on leur demande du français et de la littérature française, du latin et du grec ; il leur faut donc suivre, outre leurs cours d'exercices particuliers, un nombre considérable de cours de littérature et de philologie classiques ; le meilleur de leur temps s'émiette à la Faculté, au détriment du travail personnel fait à la maison ou dans les bibliothèques.

Le remède consiste évidemment à restreindre la part beaucoup trop grande que les langues et les littératures classiques se sont réservée jusqu'ici dans le programme des licences spéciales. Mais, évidemment aussi, il ne s'agit que de restreindre, il ne saurait être question de supprimer. Les licences spéciales doivent continuer à mériter d'être appelées littéraires. Il faut que le candidat à la licence de langues vivantes, de philosophie, d'histoire, ait une culture littéraire générale, qu'il connaisse solidement la littérature nationale et ne soit point totalement ignorant de l'antiquité.

Il s'agit donc de trouver un remède à l'accablement des candidats aux

licences spéciales, sans supprimer radicalement de leurs programmes l'élément littéraire. Dans cette vue, nous proposons, en appliquant aux licences spéciales le système des certificats, de les faire consister chacune en trois certificats, deux *spéciaux* et un *général,* qu'on pourrait appeler aussi le certificat *commun* ou le certificat *littéraire;* commun, parce qu'il serait le même pour toutes les licences spéciales; littéraire, parce que les lettres anciennes et françaises en formeraient le programme. Ce certificat serait passé par les candidats aux licences spéciales au bout de leur première année de faculté; et ce n'est qu'après cette sorte de P. C. N. littéraire qu'ils commenceraient leurs études spéciales.

*Écrit.* — Deux compositions :

1° Dissertation française, portant soit sur la littérature générale et l'esthétique littéraire, soit sur l'histoire de la « culture » et des idées, plutôt que sur un ouvrage déterminé;

2° Version, latine ou grecque, au gré du candidat, choisie de préférence dans un prosateur, facile pour le grec, de difficulté moyenne pour le latin ; cette version serait longue et devrait être faite sans autre secours qu'un lexique.

*Oral.* — L'oral comporterait cinq interrogations :

1° Explication d'un auteur français;

2° Questions sur l'histoire de la littérature et de la civilisation françaises;

3° et 4° Explication d'un auteur ancien, et questions sur l'histoire de la littérature et de la civilisation grecques ou romaines. Si le candidat, à l'écrit, a choisi le grec pour la version, il expliquerait à l'oral un auteur latin et serait questionné sur l'histoire de la littérature et de la civilisation romaines; et réciproquement;

5° Interrogation de langue vivante, au choix du candidat. Pour les candidats à la licence d'allemand, cette interrogation porterait sur l'anglais; pour les candidats à la licence d'anglais, sur l'allemand.

Quant aux certificats spéciaux, ce seraient :

1° Pour la *licence philosophique :*

*a*) Un certificat de philosophie dogmatique ;

*b*) Un certificat d'histoire de la philosophie, comportant chacun une composition et une interrogation (pour le certificat d'histoire de la philosophie, la composition écrite sur un sujet donné par le professeur apparaît comme indispensable; il faudrait se garder de la remplacer par un travail écrit au choix du candidat, fait pendant l'année).

2° Pour la *licence de langues vivantes :*

*a*) Un certificat de langue allemande (ou anglaise), obligatoire pour tous les candidats;

*b*) Au choix du candidat, selon qu'il aurait plus de goût pour la littérature ou la philologie, un certificat de littérature allemande (ou anglaise), ou un certificat de philologie allemande (ou anglaise);

3° Pour la *licence d'histoire et de géographie :*

*a*) Un certificat d'histoire, comprenant à l'écrit deux compositions d'histoire; à l'oral, deux interrogations, l'une sur la partie de l'histoire non traitée à l'écrit (par exemple, si les deux compositions étaient empruntées l'une à l'histoire ancienne, l'autre à l'histoire du moyen âge, l'interrogation d'histoire porterait sur l'histoire moderne), l'autre sur l'une des sciences auxiliaires de l'histoire (diplomatique, paléographie, bibliographie, archéologie, etc.), au choix du candidat et selon les enseignements donnés par la Faculté;

*b*) Un certificat de géographie comprenant une composition écrite et une interrogation; si la composition avait porté sur la géographie générale, l'interrogation porterait sur la géographie régionale, et réciproquement.

Nous n'avons encore envisagé jusqu'ici la licence ès lettres que comme un examen professionnel, donnant accès aux fonctions de l'enseignement. Mais, à notre avis, la licence ès lettres ne doit pas être que cela. Elle doit avoir deux formes, parce qu'il y a deux catégories d'étudiants ès lettres. Nos étudiants ne se destinent pas tous à l'enseignement; il en est quelques-uns qui viennent chercher à nos cours une haute culture littéraire ou philosophique, sans vue intéressée — sauf peut-être celle d'échapper au service de trois ans; mais ils y échapperaient tout aussi bien par le doctorat de droit, ou par l'une des écoles spéciales qui procurent l'exemption de deux ans de services. Ces étudiants, qu'on peut, sans les désobliger, appeler les *amateurs* par opposition aux autres, que nous appellerons, si vous voulez, les *professionnels* — ces étudiants-amateurs donc ne sont pas aussi nombreux qu'ils devraient l'être, et ils ne le sont pas, parce que le programme actuel de la licence ès lettres a pour eux trop de parties fastidieuses et rebutantes. Bien des jeunes gens que leurs goûts attireraient vers la licence littéraire en sont détournés quand ils apprennent qu'on n'y arrive pas sans thème grec et dissertation latine, sans grammaire et métrique. Le programme actuel de la licence ès lettres n'a été conçu qu'en vue des « professionnels »; il faudrait, pour les autres, un programme plus souple et moins étroit. A ceux-ci, qui nous viennent librement, et qui recherchent le diplôme de licence comme l'attestation honorable d'études supérieures de lettres, d'histoire ou de philosophie, il faut laisser la latitude d'étudier selon leurs goûts, de se développer dans le sens de leurs dons naturels. En résumé, la licence ès lettres étant recherchée par deux catégories d'étudiants, les professionnels et les amateurs, il n'y aurait que des avantages à ce qu'elle existât sous deux formes différentes : la *licence d'État,* que l'État

exigerait des candidats au professorat des collèges et à l'agrégation, et la *licence d'université*, que les universités conféreraient aux étudiants non professionnels. Du coup, l'une des causes de l'avilissement de la licence se trouverait supprimée; il est clair, en effet, que les candidats amateurs ont contribué beaucoup à faire baisser le niveau de la licence; on se sent pris pour eux d'une indulgence extrême, on leur passe d'être faibles en grec, en latin, en grammaire, dans toutes les parties difficiles de l'examen, et comme on est indulgent pour eux, il faut bien l'être aussi pour les autres.

Dans les universités anglaises, où la grande majorité des étudiants ne se destinent nullement au professorat, le système employé pour conférer la *mastership of arts,* couronnement des trois années d'études universitaires, est en somme le système des certificats. Sans aller si loin, pour nous en tenir à nos facultés des sciences, si le système des certificats y a été institué, c'est pour permettre aux étudiants non professionnels, à ceux qui ne sont pas candidats aux fonctions de l'enseignement, d'arriver à la licence sans être obligés d'apprendre tout ce qu'il faut bien demander d'un futur professeur de mathématiques, ou de physique et chimie, ou de sciences naturelles. Par exemple, un étudiant non professionnel, que ses goûts porteront vers la chimie, aura la licence ès sciences sans avoir étudié à la faculté ni mathématiques, ni physique; il n'aura qu'à réunir trois des quatre certificats de chimie; au contraire, les règlements imposent à l'étudiant qui se destine à l'enseignement de la physique et de la chimie, de réunir trois certificats témoignant qu'il ne sait pas seulement de la chimie, ou seulement de la physique, mais l'une et l'autre.

Nous croyons que le système des certificats, tel qu'il est pratiqué dans les facultés des sciences, système libéral qui laisse l'étudiant maître d'établir son tableau de cours comme il l'entend, et de choisir lui-même, selon ses goûts, son programme de licence, devrait être adopté par les facultés des lettres pour les étudiants non professionnels. Trois certificats nous sembleraient suffisants pour obtenir le diplôme. Bien entendu, ces trois certificats devraient correspondre à des matières réellement enseignées à la Faculté : le nombre des certificats délivrés par les grandes Facultés, la Sorbonne, Lyon, Bordeaux serait plus grand que le nombre des certificats délivrés par Nancy; et Nancy en délivrerait plus que Besançon, Grenoble ou Clermont. Nancy, par exemple, serait à même, dans l'état actuel de la Faculté, de délivrer les certificats suivants :

1. Philosophie dogmatique.
2. Histoire de la philosophie.
3. Littérature grecque.
4. Littérature latine.
5. Philologie ancienne.
6. Grammaire et métrique anciennes.
7. Archéologie classique.
8. Littérature médiévale.
9. Littérature française moderne.
10. Histoire de la langue française.

11. Histoire ancienne.
12. Histoire du moyen âge.
13. Histoire moderne.
14. Géographie.
15. Sciences auxiliaires de l'histoire.
16. Sciences auxiliaires de la géographie.
17. Philologie allemande.
18. Littérature allemande du moyen âge.
19. Littérature allemande moderne.
20. Littérature anglaise.
21. Philologie anglaise.
22. Littérature comparée.

Nous avons indiqué plus haut comment nous concevrions la *licence d'État,* ou licence professorale, sous ses différentes formes, lettres pures, philosophie, langues vivantes et histoire. Voici, résumée en façon de règlement, notre conception de la *licence d'Université :*

### Article I.

Outre la licence d'État, ou professorale, exigée par l'État des candidats à l'agrégation et des aspirants aux fonctions de l'enseignement, les Facultés des lettres pourront délivrer des diplômes de *licence d'Université*.

### Article II.

Sauf en ce qui concerne l'accès aux fonctions de l'enseignement, la licence d'Université jouira des mêmes privilèges que la licence d'État.

### Article III.

Elle ne pourra être conférée qu'après deux années au moins d'assiduité.

### Article IV.

Elle sera conférée aux étudiants justifiant de trois certificats correspondant chacun à l'un des enseignements de la Faculté.

### Article V.

Chaque certificat comportera une partie écrite et une partie orale. La liberté la plus complète sera du reste laissée à la Faculté pour fixer la liste des certificats délivrés par elle, les épreuves qui composeront chaque certificat, et la date des sessions.

---

Baccalauréat. — Une session extraordinaire du baccalauréat classique (2e partie) s'est tenue devant la Faculté des lettres les lundi et mardi 17 et 18 mars. Les sujets suivants ont été proposés aux candidats :

1° *Dissertation philosophique.* — A. Pouvons-nous penser sans le secours des mots?

B. L'origine du langage.

C. Comment les enfants apprennent-ils à parler ?

2° *Sciences mathématiques.* — A. Fractions ordinaires : définition; fractions équivalentes ; simplification d'une fraction ; fraction irréductible ; réduction de plusieurs fractions au même dénominateur.

B. Définition de deux triangles semblables. Démontrer qu'en coupant un triangle par une parallèle à l'un des côtés, on forme un triangle semblable au premier. Cas de similitude des triangles.

C. Surface latérale de la pyramide régulière. Surface latérale du tronc de pyramide régulier. Évaluer la surface latérale d'une pyramide régulière dont la base est un hexagone régulier de 1 mètre de côté et dont la hauteur est égale à 2 mètres.

Ou *Sciences physiques.* — A. Définition et mesure de la tension maxima des vapeurs.

B. Phénomènes chimiques produits par les courants électriques.

C. Décomposition et recomposition de la lumière.

12 candidats se sont fait inscrire, dont 4 anciens admissibles. 8 candidats ont subi les épreuves écrites, à la suite desquelles 3 ont été éliminés. Les 9 candidats admissibles ont tous été reçus après les épreuves orales, dont un avec la mention *assez bien*. Proportion : 75 p. 100.

1 candidat (ancien admissible) s'est fait inscrire pour subir les épreuves orales du baccalauréat classique (1re partie); il a été ajourné.

---

*Le Gérant,*
Ch. Pfister.

---

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.



# ÉTUDE

SUR

# LA CRIMINALITÉ EN LORRAINE

D'APRÈS

## LES LETTRES DE RÉMISSION

(1473-1737)

(*Suite*[1].)

---

### CHAPITRE V. — III (*suite*).

3° *Gentilshommes verriers.* — Les verriers étaient très belliqueux; pour le motif le plus futile, ils abandonnaient le four et tiraient l'épée: en voici trois exemples. Le samedi, 27 février 1570 (n. st.), Brion des Fours[2], écuyer, demeurant à la verrerie de Couru[3], près de Beaulieu, travaillait de son « art de verrier », avec Jean Bigault[4], quand, celui-ci s'étant permis des propos « honteux à réciter », il lui donna un démenti. Bigault sortit aussitôt pour chercher une épée, tandis

1. Cf. *Annales de l'Est,* numéros de juillet 1901, p. 337; d'octobre 1901, p. 497; d'avril 1902, p. 168.

2. La famille des Fours était des verreries du Clermontois; il ne faut pas la confondre avec une famille du même nom anoblie en 1425. (Voir *D. Pelletier*, p. 260.) Sur les des Fours, du Clermontois, on peut consulter l'*Armorial de D. Richier*, p. 92 et 95; Callot, *Le Hérault d'armes*, fol. 448 v°.

3. Commune de Beaulieu, cant. de Triaucourt, arrond. de Bar-le-Duc (Meuse).

4. Peut-être Jean des Bigaulx, fils d'Etienne, dont la famille, originaire de Berry ou de Bourgogne vint se fixer dans les verreries de Vosges puis de l'Argonne, vers la fin du xv<sup></sup>e siècle. Jean des Bigaulx avait épousé Barbe des Androuins, dont il eut quatre fils. Cette famille comptait, en 1789, vingt et un membres qui furent convoqués aux assemblées de la noblesse du Bailliage de Clermont; elle formait alors un grand nombre de branches portant les noms de terres d'Avocourt, de Bourcuille, de Cazanove, de Fouchères, de Grandrupt, de Grenet, de Maisonneuve, de Parfonru, de Préfontaine, de Signémont, etc. — Elle compte encore de nombreux représentants. (Did. Richier, *Recherche, Baill. de Clermont,* fol. 18, 21; *Armorial,* p. 92, 93, 95; Callot, *Le Hérault d'armes,* fol. 449; *D. Pelletier annoté,* I, p. 166 v°.)





que des Fours disait, en plaisantant, aux autres verriers : « Voilà mon filz Bigault qui s'en va quérir son espée ; je vous prie qu'il soit bassiné à son retour. » Bigault ne tarda pas à revenir et provoqua des Fours, qui refusa de se battre ; mais, le lundi suivant (1er mars 1570, n. st.), celui-ci, ayant rencontré Bigault en forêt, mit pied à terre et lui demanda s'il maintenait son défi. Pour toute réponse, Bigault jeta son pistolet, enroula son manteau autour du bras gauche et, tirant son épée, se mit en garde. Des Fours, blessé à la main, laisse échapper sa dague ; mais il riposte vivement et blesse à son tour son adversaire, qui s'enfuit en abandonnant son épée. Là-dessus, il remonte à cheval, va se faire panser à Clermont, puis il envoie le chirurgien sur le lieu du combat, pour donner ses soins à Bigault ; quand l'homme de l'art arriva, le blessé était mort[1].

Les verriers des Vosges étaient aussi batailleurs que ceux de l'Argonne. Le jour de la Saint-Remi (1er octobre) 1579, Christophe du Tisal[2], demeurant à Lisserecourt, dans la prévôté de La Marche[3], se trouvait chez le curé de Senonges[4], dans la prévôté de Darney[5], avec plusieurs invités, entre autres Balthasar de Hennezel[6] dit Grandmont[7], « des verreries

1. Lettres du 4 avril 1572. (B: 42, fol. 130 v°.)

2. La famille du Tysal (ou du Tyson) est nommée dans la charte des verriers du 21 juin 1448. Au XVIIe siècle, Remy du Thisac, Sr de Belrupt, prit le nom de cette terre, en abandonnant les verreries. (*D. Pelletier annoté*, VIII, p. 400 ; Beaupré, *Les Gentilshommes verriers*, p. 42.)

3. Arrond. de Neufchâteau (Vosges).

4. Cant. de Darney, arrond. de Mirecourt (Vosges).

5. *Idem.*

6. La famille de Hennezel paraît avoir pour premier auteur connu Henry, qui vivait au XIVe siècle et avait épousé Isabeau d'Esche. Leur fils, Henry (II), maître d'hôtel du duc Charles II, siégea aux assises, le 21 mars 1417. Les d'Hennezel, nommés dans la charte de 1448, ont formé plus de vingt branches qui toutes, sauf trois, sont entrées dans les verreries des Vosges. Au XVIIe siècle, un d'Hennezel reçut de l'empereur Ferdinand III le titre de comte, qui fut confirmé en France par Louis XIV au commencement du siècle suivant. En 1578, vivait à Lichecourt un autre Balthasar de Hennezel qui, complètement ruiné, voyant ses biens saisis, partit avec ses cousins Thomas de Hennezel et Christophe du Tissac pour fonder une verrerie à Amilcott, dans le nord de l'Angleterre. — Un arrêt du Conseil d'État, du 2 janvier 1760, arrêt qu'il faudrait vérifier, reconnut la qualité de gentilhomme à Jean-Claude d'Hennezel, chevalier, Sr de Valleroy, etc. (*Arch. de la famille d'Hennezel ; D. Pelletier annoté*, IV, p. 267 ; Lepage et Germain, *Complément*, p. 210.)

7. Aujourd'hui ferme, comm. de Vioménil, cant. de Bains, arrond. d'Épinal (Vosges).

proche Darney ». C'était la fête du village et l'on soupait joyeusement, lorsqu'une querelle éclata entre du Tisal et Grandmont, celui-ci ayant dit à l'autre « que sa femme ressemblait ung Saint-Nicolas et que chacun l'allait veoir ». On les met dehors; mais, dans la rue, la querelle reprend. « Volleur, cocu, tendeur de hault chemin », crie Grandmont à du Tisal, en lui jetant des pierres. Le mari insulté tira son épée et Grandmont, qui avait trop bu, vint s'enferrer sur la pointe[1].

Nicolas de Condé[2], gentilhomme verrier aux Senades[3], était en procès avec la veuve de Claude des Fours; le samedi 22 août 1587, il se rendit à Clermont pour suivre son affaire et y rencontra Gauchier des Fours[4], gentilhomme verrier à Conru, qu'il avait pour adversaire: « Par la mort, sang et teste Dieu! dit Gauchier, je mettrai fin au procès en tuant ce boulgre, ce poltron! » Puis, devant le lieutenant du capitaine de Clermont, il renouvela ses insultes: « Tu n'es pas gentilhomme, mort Dieu! tu n'es pas de ma qualité; je me fais tort de me prendre à toy, mort Dieu! » Le beau-frère de Nicolas de Condé, Jan du Hould[5], gentilhomme verrier, demeu-

1. Lettres du 28 juin 1580. (B. 49, fol. 165 v°.)

2. Il y avait plusieurs familles de ce nom, portant des armes différentes, et prétendant se rattacher aux Condé, de Champagne, qui remonteraient à 1430. En 1581, quatre gentilshommes verriers, s'appelant tous quatre Nicolas de Condé, parurent à la Recherche de Didier Richier et produisirent une patente de Charles III, datée du 8 octobre 1570, confirmant les exemptions et privilèges accordés par le duc Antoine à leurs auteurs, à charge de continuer à exercer leur art de verrier, et de marcher en armes à l'appel du bailli. Il est intéressant de rapprocher les paroles de Gauchier des Fours des termes employés par Charles III dans les Lettres de 1570. La mère de Nicolas de Condé était Nicole des Fours. (Voir Chap. II et Chap. IV, § IV; Did. Richier, *Recherche, B. de Clermont*, fol. 13 et 106 v°; *Armorial*, p. 92 à 95, 111; Callot, *Le Hérault d'armes*, fol. 448; *D. Pelletier annoté*, II, fol. 334.)

3. Comm. des Islettes, cant. de Clermont, arrond. de Verdun (Meuse).

4. Gaulchier des Fours, de la famille des verriers mentionnée ci-dessus, comparut, le 1er juillet 1581, devant Didier Richier. (Voir *Armorial*, p. 92; Callot, *Le Hérault d'armes*, fol. 448 v°.)

5. Peut-être fils de François du Hould, écuyer, Sr des Senades, et de Antoinette de Golliez. Il appartenait à une famille de gentilshommes verriers déjà signalée. Le 29 juin 1586, il avait épousé Marie de Bièvre; nous le trouvons plus tard qualifié de Sr de Cierge et il comparut, en 1628, dans une enquête où il est dit ancien capitaine d'infanterie dans le régiment du comte de Grandpré. (Voir *Arm. de D. Richier*, p. 95; Caumartin, *Rech. de Champ.*)

rant également aux Senades, intervint en disant : « Monsieur Gaulchier, vous avez tort; mon beau-frère est gentilhomme, homme de bien ». Des Fours bouscule du Hould et tire son épée; Condé, sachant qu'il porte sur la poitrine « une caracher[1] », l'invite à retirer son pourpoint; des Fours refuse et commence le combat, mais il est tué raide à la première reprise[2].

4° *Anoblis*. — Le duel, comme on voit, n'était pas rare entre gentilshommes; les anoblis et les bourgeois eux-mêmes ne craignaient pas d'aller sur le pré. Un beau jour d'avril 1557, à Nancy, Claude du Normant[3] dit Prinay, regardait jouer à la paume; un des joueurs, Jehan Buche, cuisinier du Sr d'Haussonville[4], ayant une belle « requeste » (raquette), Prinay lui demanda si elle n'appartenait pas à son maître. Buche parut blessé de la question et Prinay ayant ajouté : « Si tu ne joue aultrement, tu seras en danger de perdre ton argent. » — « Tu es un causeur ! » répondit Buche, et, la partie terminée, il demanda à Prinay, s'il était homme de cœur, de le suivre hors de la ville. — « Je n'ay esté à la guerre à Piedmont ny aultres lieux, mais je suis homme pour toi ! » ajouta le belliqueux cuisinier. Prinay refusa de se battre et fit même des excuses; mais, « contraint pour son honneur » de s'aligner avec Buche, il le blessa mortellement[5].

Les deux anecdotes suivantes se rapportent aux levées de troupes faites en Lorraine, à la fin du XVIe siècle, pendant les

1. Peut-être une petite cuirasse dont le nom aurait servi d'origine au mot *crachat* (plaque d'ordre).

2. Lettres du 22 avril 1588. (B. 57, fol. 86.)

3. Claude du Norment *dit* Prinays, gruyer de Nancy, avait été anobli le 10 février 1536; son fils, portant le même prénom, fut archer des gardes, et c'est peut-être le duelliste de 1557. (*Arm. de D. Richier*, p. 44; *D. Pelletier*, p. 598.)

4. Peut-être Balthazard de Haussonville, baron d'Essey, gouverneur de Nancy, fils de Jean et de Catherine de Heu. Le 28 février 1561, il avait épousé Anne de Salm et il mourut en 1563. (Dufourny, *Table des personnes*, p. 422; P. Hugo, *Maison des Salles*, preuves, p. XXI.)

5. Lettres du 18 mai 1557. (B. 31, fol. 112.)

guerres de la Ligue. Le 26 avril 1591, François du Mont[1], Sr de Trieux en partie, rencontra chez son frère, Abraham du Mont, dit La Barre, à Sainte-Marie-du-Chesne[2], dans la prévôté de Briey, Bastien Bourgeois, demeurant à Moyaiville[3], dans la même prévôté. — « Sire Bastien, je suis bien joyeux de vous trouver icy, lui dit-il, encor plus de la bonne fortune qui vous est arrivée, c'est assavoir d'estre honnoré du drapeau de M. de Mouaville qui a une compagnie de gens de pied soubz le régiment de M. de Marcossey[4]. » Abraham du Mont joignit ses félicitations à celles de son frère et dit combien il avait été heureux de contribuer à faire obtenir ce grade à Bastien Bourgeois, en le recommandant à M. de Filliers[5], lieutenant du Sr de Mouaville. Bourgeois conteste le fait, Abraham se fâche et l'on dégaine ; les deux adversaires sont touchés, mais Bourgeois ne survit pas à sa blessure[6].

Vers la même date, Jean Thiriet[7], prévôt de Charmes, ayant reçu ordre de fournir un certain nombre de soldats au capitaine Le Clerc[8], s'adressa aux gens du conseil de ville qui lui

1. François et Abraham du Mont étaient fils de François (II) du Mont, écuyer, Sr de La Barre, prévôt de Conflans, et de Pierronne Parny. Leur aïeul, François (I) du Mont, avait été anobli le 7 mai 1529. François prit part à la rédaction de la coutume de Saint-Mihiel, en 1571, et comparut, avec ses frères, à la Recherche de 1581. Il avait épousé Anne des Ancherins et leurs descendants furent reconnus gentilshommes le 25 avril 1622. Abraham du Mont avait épousé Catherine de Manderscheidt. (D. Richier, *Recherche, Baill. de Saint-Mihiel*, fol. 30 et 46 ; *Armorial*, p. 63, 66 à 68, 73 ; Callot, *Le Hérault d'armes*, fol. 364 ; *D. Pelletier*, p. 216 et 456 ; *D. Pelletier annoté*, VI, p. 236 ; Lepage et Germain, *Complément*, p. 350.)

2. Sainte-Marie-aux-Chênes, cant. et arrond. de Metz (Als.-Lorr.).

3. Peut-être Mouaville, cant. de Conflans, arrond. de Briey (M.-et-M.).

4. Peut-être Gaspard de Marcossey, Sr de Goin, grand écuyer de Lorraine et bailli de Clermont en 1591. Il appartenait à une famille de la Chevalerie lorraine, originaire de Savoie. Fils de Philippe et de Gasparde de Lurieu, il avait épousé Claude d'Haussonville. (Callot, *Le Hérault d'armes*, fol. 599 ; Dufourny, *Table des personnes*, p. 568 ; *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1869, p. 124.)

5. Voir *Arm. de D. Richier*, p. 62, 71 et 73 ; Germain, *Arm. des Écuyers du Barrois* (*Callot*), Saint-Mihiel, p. 20.

6. Lettres du 30 mai 1591. (B. 60, fol. 210, et B. 61, fol. 165.)

7. Il était fils de Jean (I) Thieriet, anobli le 11 septembre 1589 ; pourvu de l'office de lieutenant-général au Bailliage de Vosges le 8 juillet 1591, Jean (II) Thieriet avait épousé, en 1585, Marie des Combles, dont postérité. (*D. Pelletier*, p. 777.)

8. Il s'était distingué, en 1589, en repoussant l'ennemi qui avait escaladé la ville haute de Bar, et il avait reçu une pension en récompense de sa belle conduite. (*Arch. de M.-et-M.*, B. 7050.) Voir Chap. VI.



présentèrent un nommé Bastien de Socourt. Il fut admis, enrégimenté et envoyé immédiatement à l'armée; il en revint bientôt, estropié pour le reste de ses jours. Un de ses parents, Claude Grand-Colas, dit de Bertier ou Saint-Martin, soldat aux gardes du marquis de Pont-à-Mousson[1], indigné de l'état où était revenu Bastien, en rendit responsable le prévôt, qu'il provoqua publiquement, le 24 août 1592, jour de la Saint-Barthélemy, en pleine foire de Charmes. Le prévôt coupa une oreille à Saint-Martin, puis le désarma, et remit son épée entre les mains de Claude Bachot, substitut du procureur général. De son côté, Saint-Martin porta plainte au baron d'Haussonville[2], bailli de Vosges, qui lui imposa silence; résolu à se venger, Saint-Martin monta à cheval, le 24 septembre 1592, et, l'escopette pendue à l'arçon de la selle, il alla provoquer en duel le prévôt. Celui-ci, ayant le commandement de la force armée, ne pouvait souffrir une telle provocation ; il tira son épée et tua Saint-Martin. On construisait alors l'hôpital de la ville neuve de Nancy; moyennant une aumône de vingt-cinq francs en faveur de cet établissement, Jean Thiriet ne fut pas inquiété[3].

René de Mussey[4] s'en tira encore à meilleur compte. Il était capitaine du château de Louppy, dans le bailliage de Bar; le 24 août 1604, lendemain de fête du village, il se rendit chez Louis de Sallé pour saluer le S^r de Vaubecourt[5], qui y avait

1. Le fils aîné de Charles III, qui régna plus tard sous le nom d'Henri II.

2. Jean d'Haussonville, baron dudit lieu et d'Orne, conseiller d'État, avait succédé à son père, comme bailli de Vosges, le 12 mars 1592. (*Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1869, p. 106.)

3. Lettres du 26 octobre 1592. (B. 62, fol. 256.)

4. Fils de Jean de Mussey, écuyer, capitaine et gruyer de Louppy-le-Château, et de Jeanne Michel, il épousa Anne de Mussey, dont postérité. René de Mussey descendait probablement de Claude de Musset, clerc-juré de Marville, anobli par le roi René en 1456; il avait servi au régiment de Saint-Rivant, pour le service de S. A. de Savoie, avant d'être nommé, le 13 novembre 1590, capitaine, prévôt, gruyer et receveur de Louppy, en remplacement de son père. Son arrière-petit-neveu, Jean-Léonard de Mussey, conseiller à la Cour souveraine, fut déclaré gentilhomme en 1752. (*Arm. de D. Richier*, p. 53; *D. Pelletier*, p. 589; Lepage et Germain, *Complément*, p. 196; *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1886, p. 82, etc.)

5. Probablement Jean (V) de Nettancourt, fils de Jean (IV) et de Ursule de Haussonville. Après avoir rempli des charges importantes dans l'Empire, puis en Lorraine, il fut ambassadeur du roi Henri IV en Allemagne, puis maréchal de camp, gouver-

soupé. — « Avez-vous fait bonne chasse? » lui demanda-t-il. — « Non, répondit Vaubecourt; c'est le pannache de Sallé qui en est cause. » S'adressant alors à Sallé, Mussey lui dit : « Camarade, tu scais que j'ay part à ton pannache! » — « Tu n'y as rien. » — « Camarade, tu scais que tu m'as prins ung battoir[1] et que pour iceluy tu as eu ledict pannache, et ainsy j'y ay part. » — « Allons-nous-en pourmener au jardin de M. de Lisle[2] », dit Vaubecourt, pour clore l'incident. En chemin, Vaubecourt dit à Sallé qu'il avait eu plus de crédit que son beau-père et qu'il avait fait jouer les violons dans la rue; Mussey ajouta qu'il n'appartenait pas à un clerc-juré de donner une telle permission aux « valets de la feste », mais que lui, en sa qualité de capitaine, pouvait le faire. — « Tu es suspendu de tes estats, fit observer Sallé; tu n'y as point de puissance. » — « Je ne puis estre suspendu de mon estat que ton beau-père ne le soit du sien », repartit aigrement Mussey, et l'on en vint aux mains. Blessé en pleine poitrine, Louis de Sallé mourait une heure après[3].

Avant la construction de la place et de la rue Stanislas, au milieu du XVIIIe siècle, l'esplanade qui occupait leur emplacement était un lieu de promenade, fréquenté par les notables des deux villes. Un beau soir d'été, en 1702, le Sr Louis-Florentin Henry, ancien chevau-léger de la garde, y prenait le frais, quand il rencontra un avocat de ses amis, maître Joly[4], qu'il croyait à Paris où l'avaient appelé des projets de mariage. — « Votre voyage n'a guère été long », dit le chevau-léger. —

neur de Châlons, etc., et, enfin, chevalier des ordres du Roi, le 14 mai 1633. Il avait épousé, le 11 juillet 1599, Catherine de Savigny. Le 3 avril 1609, S. A. lui fit don de la garenne de Louppy. (*Communication du comte de Nettancourt.*)

1. Instrument dont on se sert pour jouer à la longue paume.

2. M. de Lisle appartenait peut-être à la famille de ce nom anoblie par Charles III en 1572. La Chambre des comptes de Bar, par arrêt du 11 mai 1772, reconnut la qualité de chevalier à Jean-Baptiste et Errard de Lisle. (*D. Pelletier*, p. 228; Lepage et Germain, *Complément*, p. 228.)

3. Lettres du 4 octobre 1604. (B. 74, fol. 99.)

4. Le tableau de l'ordre des avocats reçus en la Cour souveraine de Lorraine fait mention de Nicolas-François Joly, qui prêta serment au mois de janvier 1699. (*Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1873, p. 7.)



« Le vôtre ne le fut pas davantage » répliqua l'avocat, en faisant allusion au retour précipité d'Henry, qui était parti pour prendre du service en Italie. De propos en propos, Henry finit par souffleter l'avocat et lui donner des coups de canne. Joly tire son épée; Henry en fait autant; on les sépare. Mais le lendemain l'avocat portait plainte contre le chevau-léger et le provoquait en duel. Le 28 juin, Henry, se promenant avec un ami, suivait le chemin qui conduit à la Vènerie[1] « qui est un lieu de promenade ordinaire », lorsque, s'étant écarté « pour verser de l'eau », il fut rejoint par Joly, qui le traita de lâche et de maraud, en mettant l'épée à la main. Les deux adversaires ferraillent quelques instants et Henry semble d'abord avoir l'avantage, quand il trébuche dans une ornière. L'avocat « qui estait gros et grand » fond sur lui, mais reçoit un coup d'épée qui le tue sur place. Le chevau-léger, condamné à mort par contumace, obtint sa grâce trois mois après, le 1er octobre 1702[2].

5° *Armée.* — A en juger par le petit nombre de Lettres de rémission accordées aux militaires, on peut croire que le duel n'était pas en usage dans les troupes lorraines, ou que le duc, ne voulant pas porter atteinte à la discipline, laissait la justice suivre son cours. Les rares soldats qui furent graciés étaient dans leurs foyers quand ils s'étaient battus, et on les traita comme des civils. Ainsi, Jehan Henry[3], dit le Rommain, archer de la garde, habitait Liverdun[4] depuis plus de vingt ans, quand, le 4 juillet 1569, il fut invité à dîner chez l'un des gouverneurs de la ville, Claudin Noël, avec le prévôt Thomas Jehan, Alexandre Milon *alias* La Tour et plusieurs autres

1. La vénerie était située sur l'emplacement occupé aujourd'hui par une partie du palais universitaire; elle n'était pas comprise dans l'enceinte de la ville. En 1749, on y transporta la manufacture de draperie de Maréville.

2. B. 122, fol. 225 v°.

3. Il est appelé Jean-Henri du Romain, dans le contrat de mariage de sa veuve, Jeanne Cirier, avec Absalon Philippe, en 1599. (Voir *D. Pelletier*, p. 791.)

4. Cant. de Domèvre, arrond. de Toul (M.-et-M.).

notables. Après le dîner, le prévôt invita les convives à venir boire chez lui, et Henry, apercevant un pistolet accroché à la muraille, dit à Jehan : — « Monsieur le Prevost, ceste pistole là m'appertient. » — « Au nom de Dieu ! sy c'est à vous, elle n'est pas perdue; je la vous rendray quant vous voudrez. » La Tour intervint : — « Par le corps Dieu ! Monsieur le Prevost, c'est à vous, car c'est une espave. » — « De quoy vous empeschez-vous? Vous n'avez que faire de parler contre moy, si vous ne voulez parler pour moy », repartit Henry. La Tour avait le vin mauvais; il se fâcha, se mit à injurier son ami, qui lui proposa, s'il était gentilhomme comme il le prétendait, de sortir de la ville pour vider immédiatement leur querelle. Henry sortit sur ces mots, accompagné par le prévôt, qui essayait de lui faire entendre raison, lorsqu'ils aperçurent La Tour. Celui-ci leur cria : — « Han ! Monsieur de la Garde[1]. Monsieur de la Garde, à demain tout ! à demain tout ! » — « Mettez la main à l'épée », répond Henry, en le touchant du plat de son arme. Le prévôt s'interpose, réussit à calmer Henry; mais La Tour continuant à dire : — « Han ! Monsieur de la Garde, nous mangerons du lardt, à demain tout ! à demain tout ! » Henry dégaine de nouveau ; La Tour fait de même, reçoit un coup de pointe et, douze jours après, il passe de vie à trépas[2].

En 1600[3], le duc de Mercœur[4] avait conduit en Hongrie un grand nombre de Lorrains pour combattre le Turc. De ce nombre était un Barrisien, François de Cartigny qui, après avoir guerroyé contre les infidèles, revint habiter Woymbey[5], près de Verdun; le 3 février 1601, il se rendit à la foire

1. Jehan Henry était archer de la garde. Cette origine de nom patronymique mérite d'être signalée. (Voir Chap. III, § IX.)

2. Lettres du 30 janvier 1570, n. st. (B.˜ 39, fol. 191.)

3. Voir Digot, *Hist. de Lorr.*, IV, p. 299.

4. Philippe-Emmanuel de Lorraine, petit-fils du duc Antoine (1548 † 1602), chef de la Ligue en Bretagne, fit la paix avec Henri IV en 1598 et alla prendre le commandement de l'armée impériale en Hongrie.

5. Cant. de Pierrefitte, arrond. de Commercy (Meuse).

d'Étain pour acheter du drap et chargea un commissionnaire de son village, Colin Brocquin, de lui rapporter ses achats. Ils faisaient route ensemble pour revenir à Woymbey, quand, en traversant Domcepvrin[1], Cartigny s'arrêta chez une femme du village pour lui donner des nouvelles de son frère, qui était encore en Hongrie. Brocquin, pendant ce temps, ayant continué sa route, se prit de querelle avec un serviteur du Sr d'Ambly[2], de Monhéron[3]; celui-ci vint au secours de son domestique, et Cartigny, entendant la dispute, accourut pour sauver son drap. — « J'ay une espée bien trenchante ! » dit le Sr d'Ambly. — « La mienne est bien poignante », repartit Cartigny, qui proposa de remettre la rencontre au lendemain, à raison de l'obscurité. — « Je suis homme à me battre à toute heure, de nuit et de jour ! » répondit d'Ambly en dégainant; mais, blessé à la gorge, il ne tarda pas à expirer. Avec une aumône de dix écus pour la grande église de la ville neuve de Nancy, Cartigny se tira d'affaire[4].

Les gens de maison eux-mêmes croisaient le fer. Au mois de septembre 1616, Jean de Billy, dit Hault-le-Pied, laquais du Sr de Lenoncourt[5], se trouvant au cabaret de La Chapelle, près la porte Notre-Dame, à Nancy, y rencontra un homme de chambre du Sr de Ham[6] qui jouait aux dés. Invité à donner

1. *Idem.*

2. Il y avait deux familles d'Ambly, une champenoise et l'autre barroise. Plusieurs membres de celle-ci habitaient Monthairon, à cette époque : Didier, Christophe, Herbin, deux Jean et trois Nicolas. (*Communication de M. l'abbé Gillant.*) Voir Chap. V, § VIII.

3. Monthéron ou les Monthairons, cant. de Souilly, arrond. de Verdun (Meuse).

4. Lettres du 11 février 1601. (B. 72, fol. 15.) Voir Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, III, p. 243.

5. D'une des quatre Maisons dites « les Grands chevaux de Lorraine ». (Voir Chap. IV, § I.)

6. Il existait plusieurs familles de ce nom. L'une d'elles appartenait à la Chevalerie lorraine, et quatre de ses membres au moins vivaient à cette date, c'étaient : 1° René, qui avait épousé Ide de Cerval en 1597; 2° Antoine; 3° Jean; 4° Louis, tous fils de Ferry et de Madeleine du Ham.

En 1612, vivait François du Ham, écuyer, qui avait épousé Nicole du Mont. Quelques années plus tard, Jean-Guillaume d'Hame, bailli de Schombourg et de Saint-Wendel, fut anobli, en 1635, par l'empereur Ferdinand II. Né en 1591, il épousa, en 1617, Anne-Marie von Osburg. (Voir Dufourny, *Table des personnes*, p. 397 ; *D. Pelletier*, p. 346 ; *D. Pelletier annoté*, IV, p. 221.)

son avis sur un coup douteux, Hault-le-Pied donna tort à l'homme de chambre qui, furieux, lui demanda raison, en le provoquant en duel. Les adversaires se rendirent dans la prairie, près du pont de Malzéville (c'était le Pré-aux-Clercs des Nancéiens), et, avant de s'aligner, ils échangèrent la même déclaration : « Si tu me tues, je te pardonne ma mort. » Ce fut Hault-le-Pied qui usa du pardon, car il tua très proprement son homme[1].

## IV. — Empoisonnement.

Dumont[2] assure qu'au xv<sup></sup>e siècle, l'empoisonnement était puni du bûcher. Le crime était probablement réputé irrémissible, car les deux seules lettres que j'ai trouvées s'appliquent à de simples projets d'empoisonnement, sans commencement d'exécution.

Une femme d'Haussonville[3], nommée Hawys Brunet, n'était pas heureuse en ménage : ses parents l'avaient mariée à vingt ans « par convoitise » à un riche vieillard, le maire Mengin, qui était jaloux de sa jeune femme et la maltraitait. Pour comble de malheur, il devint aveugle et Hawys, « par la temptation de l'ennemy », envoya son frère, Colart Brunet, à Saint-Nicolas, pour acheter du « ragas[4] et poison afin de faire morir sondit mary ». Le droguiste, devinant les projets criminels de l'acheteur, lui demanda un petit blanc ou quatre deniers[5] et ajouta qu'il allait, avec cet argent, acheter une corde pour la lui livrer avec le poison. Colart revint à Haussonville et remontra à sa sœur le danger qu'elle courait ; Hawys se repentit et abandonna son projet. Le droguiste de Saint-Nicolas ba-

1. Lettres du 30 avril 1617. (B. 89, fol. 262 v°.)

2. Dumont, *Just. crim.*, II, p. 146. — Voir aussi Moucherel, *Prat. crim.*, p. 297 et 298.

3. Cant. de Bayon, arrond. de Lunéville (M.-et-M.).

4. Rialgal, réalgal ou réalgar : sulfure d'arsenic.

5. Environ 0 fr. 09 c. (*Riocour*).

varda probablement, car la justice locale fit arrêter la jeune femme et son frère; il n'y avait pas eu commencement d'exécution, et René II les fit mettre en liberté, le 19 avril 1491[1].

C'est encore un amour coupable qui, deux ans plus tard, porta Jehan Jacquot, dit Fourot, à user du poison. Vigneron à Fains[2], dans la prévôté de Bar, il s'amouracha tellement d'une femme de son village, Françoise La Noire, qu'ils résolurent tous les deux d'empoisonner l'un sa femme et l'autre son mari. En conséquence, Fourot se rendit à Bar, chez « ung vendeur de triacle[3] », pour se procurer du poison. Le droguiste, craignant de se compromettre, lui remit de la noix rouge et s'empressa de le dénoncer. Fourot, condamné par le prévôt au bannissement perpétuel, pour un crime qu'il avait eu seulement l'intention de commettre, fut gracié par René II, le 14 décembre 1493[4].

## V. — Excès de pouvoir.

La situation fausse créée au Barrois mouvant par le désastreux traité de Bruges faisait aux officiers du duc une position difficile. Voulaient-ils s'opposer aux empiétements des Français, leurs adversaires les appelaient au Parlement de Paris et l'indépendance des magistrats était mise à une rude épreuve. C'est ainsi que le parti français résolut, en 1562, de se défaire du prévôt des maréchaux[5], Simon Vernier[6], que l'on

1. B. 4, fol. 135 v°. — M. Douët d'Arcq (*Pièces inéd.*, II, p. 182), rapporte une tentative d'empoisonnement, à l'aide de la même substance, qui fut commise, en 1382, dans des circonstances analogues.

2. Cant. et arrond. de Bar-le-Duc (Meuse).

3. Thériaque, médicament à base d'opium, composé actuellement d'une soixantaine de substances, d'après le *Codex* français, où il est encore simplifié. Cette composition, la plus célèbre de la polypharmacie, a fait l'objet d'une oraison et même d'un poème. (Dorvault, *L'Officine*, p. 450.)

4. B. 533, n° 21.

5. Le prévôt des maréchaux avait le commandement de la force publique, nommée plus tard maréchaussée; la première nomination à cet emploi date de 1475. (*Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1869, p. 289.)

6. Il fut anobli par Charles III, le 12 août 1574; sa descendante au quatrième degré, Marguerite-Benoiste Vernier, fut la mère du lieutenant-général de Chevert. (*D. Pelletier*, p. 50 et 814; *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1882, p. 324.)

jugeait sans doute trop dévoué aux intérêts du duc. Accusé d'homicide, il fut détenu pendant sept mois dans les prisons criminelles de Bar, et finalement acquitté. Ses accusateurs firent immédiatement appel au Parlement et, non contents d'aller solliciter les officiers du roi de France, ils produisirent des témoins pour établir que le prévôt avait arrêté des criminels sur les terres du royaume, pour les faire exécuter en Lorraine. Voyant la tournure que prenait son affaire, Simon Vernier sortit « par moyens subtilz » des prisons de Bar, non pour fuir la justice, assura-t-il, mais seulement pour échapper aux gens « qui luy fussent estéz juges et parties ». Charles III fut, sans doute, de son avis, car il arrêta les poursuites intentées à un officier coupable de s'être fait des ennemis par excès de zèle[1].

La question de la responsabilité du magistrat est à l'ordre du jour : en France, malgré les déclarations sonores, l'honneur et la fortune des citoyens sont à la merci du juge d'instruction. La prise à partie, réglée par les articles 505 et suivants du Code de procédure civile, en admettant même qu'elle soit applicable aux officiers du ministère public, offre un recours absolument illusoire contre le magistrat incapable, prévaricateur ou simplement ambitieux, qui a brisé une existence ou ruiné une famille. Il n'en était pas de même jadis dans notre pays, et Louis Lallement a publié, en 1858, une étude remarquable « sur le droit à une indemnité qu'avait autrefois en Lorraine l'inculpé indûment poursuivi et détenu préventivement, et sur l'*urphède* ou renonciation à ce droit[2] ». Les Lettres de rémission fournissent un curieux exemple de poursuites exercées contre un magistrat, sur la plainte d'un accusé. Richier Boucart[3] était, depuis quarante-huit ans, prévôt,

1. Lettres du 9 avril 1563. (B. 34, fol. 216.)

2. Voir *Journ. Soc. Arch. lorr.*, 1858, p. 122 et 154 ; 1892, p. 180. — Voir aussi Lionnois, *Hist. de Nancy*, II, p. 360.

3. Richier Boucart, écuyer, appartenait à la même famille que Pasquin Bouquart, réhabilité en sa noblesse, le 19 décembre 1569. Il était fils de Antoine Boucart et de Pacquette de Fromeréville ; il épousa Barbe Gellée, dont il avait sept enfants, en

gruyer et receveur de Longuyon[1], lorsque, en 1610, il fut appelé à ouvrir une information contre un meurtrier nommé Nicolas Jeannot. Celui-ci dénonça faussement plusieurs individus, qui furent arrêtés, puis il rétracta ses déclarations, et les prévenus furent mis en liberté; alors ils attaquèrent la procédure faite par le prévôt et firent condamner celui-ci par la Cour de Saint-Mihiel, le 24 novembre 1610, à des dommages-intérêts, avec destitution et bannissement. Boucart, détenu depuis vingt-deux mois à la prison de Saint-Mihiel, obtint, le 20 mars 1612, des Lettres annulant la procédure et lui faisant grâce du bannissement à raison de son grand âge[2].

## VI. — Infanticide, avortement, suppression de part.

Ces crimes, aujourd'hui si fréquents, trouvent un encouragement dans l'indulgence du parquet et la faiblesse du jury; la coupable échappe généralement à toutes poursuites et, si elle a eu la maladresse de se laisser prendre, elle est assurée d'obtenir les circonstances atténuantes, sinon l'acquittement. Il n'en était pas de même au xv[e] et au xvi[e] siècle : le châtiment était alors d'une férocité révoltante, et on cite l'exemple d'une malheureuse fille de Mont-le-Vignoble, Mangeotte Bon-

1581, quand il comparut devant Didier Richier. Dès 1574, il était qualifié de prévôt de Longuyon, Estalle et Mussy, et il prit part, en 1607, à la rédaction de la Coutume de Saint-Mihiel. La famille Boucart possédait une partie du fief de Souhesmes, elle parait avoir occupé pendant plusieurs siècles l'office de prévôt de Longuyon, et plusieurs de ses membres ont tenu de hautes situations à Verdun. (Voir *Rech. de D. Richier, Baill. de Saint-Mihiel*, fol. 65; *Baill. de Clermont*, fol. 54; *Arch. de M.-et-M., Longuyon*, II, n[os] 11 à 56; B. 1188, fol. 305 v°; *Anc. cout. de Saint-Mihiel* (1762), p. 70; Dufourny, *Table des personnes*, p. 151; Lionnois, *Maison de Sainctignon*, p. cxvj, 64, 81, 107, 274, etc.; Petitot-Bellavène, *Deux siècles de l'hist. mun. de Verdun*, p. 48, 71, 141, 395, 468, 481, etc.; *Journ. Soc. Arch. lorr.*, 1891, p. 195 ss.)

1. Arrond. de Briey (M.-et-M.).

2. B. 84, fol. 155. — En France, le juge était pécuniairement responsable de son erreur, et M. Desmaze (*Supplices, prisons et grâce*, p. 50) cite le cas de Pierre Peurant, prévôt d'Issoudun, qui, en 1309, ayant fait pendre, malgré son appel, un voleur reconnu plus tard innocent, fut condamné à payer une indemnité de cent livres tournois aux héritiers et une amende de pareille somme. Les ordonnances de 1539, 1579, 1629 et 1667 confirmèrent ces dispositions, dont le rétablissement serait à souhaiter.



nefoy, qui fut condamnée, le 14 février 1524, à être enterrée vivante, pour avoir « détruit son enfant ». Son amant, Didier Henry, fut banni, après avoir été fouetté à trois reprises[1]. Dumont dit que l'infanticide, puni d'abord du feu, fut passible de la corde à partir du XVIIIe siècle; à cette époque, la suppression de part était encore punie du bannissement[2]. L'ordonnance du 7 septembre 1711 punit de mort l'avortement[3], et une pauvre fille, Jeanne Marchal, fut pendue à Nancy, le 23 mai 1739, pour avoir « détruit son fruit », pendant que son complice allait ramer sur les galères du R. T. C.[4].

Comme toujours, la sévérité excessive de la répression appelait une intervention plus fréquente du souverain, et, dès le début de la période dont nous nous occupons, on voit René II gracier une malheureuse qui, abandonnée par un séducteur doublement coupable, dissimula sa grossesse et accoucha clandestinement d'un enfant mort, qu'elle jeta dans un puits[5]. Elle s'appelait Catherine du Tarreil, et habitait Nourroy-devant-Metz[6].

En 1479, une femme mariée de La Mothe, abandonnée de son mari, prit un amant et se trouva enceinte. Que faire pour cacher sa honte ? Afin qu'elle ne pût demander assistance à ses voisines, son amant l'enferma dans une cave, où elle accoucha toute seule; puis elle cacha le nouveau-né sous un tas de paille, après l'avoir baptisé. Dénoncée à la justice, emprisonnée à La Mothe, elle n'en sortit qu'en 1493, après quatorze ans de détention[7].

L'ordonnance du 7 septembre 1711[8] punissait du fouet et de la marque la mère qui exposait son enfant; elle encourait

1. Comte de Ludres, *Hist. d'une fam. de la chev. lorr.*, I, p. 229.
2. Dumont, *Just. crim.*, II, p. 149 et 338.
3. *Rec. des ord.*, I, p. 757.
4. *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1890, p. 288.
5. Lettres du 25 avril 1488. (B. 3, fol. 222, v°.)
6. Norroy-le-Veneur, cant. et arrond. de Metz. (Als.-Lorr.).
7. Lettres du 4 avril 1493. (B. 5, fol. 56.)
8. *Rec. des ord.*, I, p. 757. — Voir aussi Moucherel, *Prat. crim.*, p. 292.

le dernier supplice quand il avait été trouvé mort. Vers 1495, Ysabel, femme de Mengin Marchal, demeurant au ban de Basoilles[1], fut accusée d'avoir caché son enfant nouveau-né dans la chapelle de Boynā[2]. Elle prit la fuite, et alla implorer la clémence du doyen et des chanoines de la cathédrale de Metz, puis elle revint en Lorraine, où les officiers ducaux l'arrêtèrent et l'enfermèrent au château de Sancy[3], prétendant que le Chapitre de Metz n'avait pas qualité pour gracier un sujet lorrain. Voulant couper court au conflit, René II gracia Ysabel[4].

Voici, à propos d'infanticide, un assez curieux exemple de la cupidité de certains seigneurs. En 1656, le S^r de Tillon[5] avait un domestique, nommé Claude Rouyer, qui courtisait fort sa cousine Jeanne Forget, de Bouxières-aux-Chênes[6]. « La faiblesse de son sexe et l'imbecillité de son aage, avec les blandices et cajolleries d'iceluy », la firent succomber et elle devint enceinte. La mère de Jeanne, voulant dissimuler la faute de sa fille, alla porter l'enfant à Thionville, où le séducteur s'était retiré; l'enfant y mourut, mais la dame de Tillon, qui convoitait les biens que la femme Forget possédait à Bouxières, chargea son procureur d'office, maître René Le Clerc[7], avocat à Nancy, de provoquer des poursuites contre elle, en l'accusant d'infanticide. Effectivement, la justice de Bouxières condamna par contumace les trois accusés, le 30 juin 1657, au bannissement et à la confiscation; la dame de Tillon était arrivée à ses fins, mais elle comptait sans l'intervention de Charles IV, qui lui fit lâcher prise[8].

1. Bazoilles, cant. et arrond. de Neufchâteau (Vosges).

2. Peut-être Boyvin, ancienne verrerie située dans la prévôté de La Marche.

3. Cant. d'Audun-le-Roman, arrond. de Briey (M.-et-M.).

4. Lettres du 14 février 1502. (B. 9, fol. 14.)

5. Peut-être fils d'Antoine de Tillon, S^r de Grand-Bouxières, conseiller d'État. La famille de Tillon, originaire de l'Anjou, appartenait à la chevalerie lorraine depuis le xv^e siècle. On se rappelle le curieux privilège dont elle jouissait le jour du Vendredi saint. (Voir Dufourny, *Table des personnes*, p. 837.)

6. Cant. et arrond. de Nancy (M.-et-M.).

7. Cité, dans une requête de 1643, comme avocat au Bailliage de Nancy. (*Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1873, p. 3.) Voir aussi *Ibid.*, 1882, p. 280, 2^e n.

8. Lettres du 16 juin 1664. (B. 114, fol. 53.)

Cette intervention était parfois moins justifiée; ainsi, le curé de Freistroff[1], messire Jean-Guillaume Sartorff, ayant tué l'enfant dont sa servante, Élizabeth-Jérôme Graff, venait d'accoucher, fut condamné par contumace, au Bailliage d'Allemagne, le 14 mars 1712, à être pendu ainsi que sa servante. Le curé avait eu le temps de prendre la fuite : suivant la méthode connue, il alla se jeter aux pieds du Saint-Père, obtint sa réhabilitation, puis revint en Lorraine et demanda à purger la contumace. On recommença la procédure, et les officiers du Bailliage ordonnèrent, le 17 août 1714, que le curé serait, tout d'abord, appliqué à la question[2]. Cela ne faisait pas son affaire; il interjeta appel de ce jugement à la Cour souveraine qui, par arrêt du 30 août 1714, le condamna une seconde fois à être pendu. Léopold commua la peine en celle du bannissement[3].

Un autre ecclésiastique, messire Michel Gantois, curé de Relanges[4], fut compromis, vers la même époque, dans une affaire d'avortement. Une de ses ouailles, Agnès Gossin, s'étant fait avorter, fut condamnée à la potence par le juge gradué de Relanges, le 21 juin 1714. Ses parents et ses amis, notamment le curé, la firent évader des prisons de Darney, où elle était détenue. Gantois fut, pour ce fait, condamné par contumace, au Bailliage de Vosges, le 27 septembre 1714, à la peine du bannissement perpétuel. Le 19 juin 1716[5], Léopold lui accorda son rappel de ban; en conséquence, il vint, le 4 juillet, se constituer prisonnier, pour obtenir l'enregistrement de ses Lettres. Le 11 juillet, il était remis en liberté, après que son frère eut pris l'engagement de verser cinquante écus à la communauté de Relanges[6].

1. Cant. de Bouzonville, arrond. de Boulay (Als.-Lorr.).

2. Au Bailliage d'Allemagne, on commençait l'instruction des procès criminels par la question, et Claude Bourgeois protestait déjà contre cet abus, en 1614. (*Praticque civile et crim.*, fol. 45.)

3. Lettres du 22 sept. 1714. (B. 136, fol. 84.)

4. Cant. de Darney, arrond. de Mirecourt (Vosges).

5. B. 140, fol. 67, v°.

6. *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1890, p. 311.





En 1730, les juges de Fenétrange[1] durent se tromper lorsqu'ils condamnèrent, le 28 février, Marie Henry, fille d'un paysan de Romelfing[2], à avoir « la tête tranchée ». Elle était accouchée clandestinement d'un enfant mort, qu'elle avait enterré dans une haie. Sur appel, les juges souverains de Fenétrange condamnèrent la fille Henry à être pendue ; elle n'eût rien gagné au change, si François III, à la veille de confier la régence à sa mère, ne l'eût graciée, le 20 avril 1730[3].

## VII. — Lèse-majesté.

1° *Chevalerie.* — A l'époque troublée de René II, quelques gentilshommes lorrains embrassèrent le parti du Téméraire, et s'il en est qui furent gagnés à sa cause par des visées purement personnelles, d'autres furent dirigés, sans aucun doute, par un sentiment plus élevé. A quel degré de prospérité n'eût pas atteint Nancy, si Charles le Téméraire en avait fait la capitale d'une monarchie appelée à devenir la première de l'Europe?

A quel mobile obéit la famille de Haraucourt[4] qui, presque tout entière, passa dans le parti bourguignon, où l'on voyait André de Haraucourt, Sr de Brandebourg et capitaine de Darney, Jean de Haraucourt, prévôt de Saint-Georges, Gérard de Haraucourt, etc. [5]?

En 1476, Perrin, Henry et Evrard de Haraucourt, fils de Jacques de Haraucourt[6], jadis bailli de Nancy, combattaient

1. Arrond. de Sarrebourg (Als.-Lorr.).

2. Cant. de Fenétrange, *idem.*

3. B. 171, fol. 112 v°.

4. Une des quatre plus illustres Maisons de la Chevalerie lorraine surnommées les *Grands Chevaux.*

5. André avait épousé Marguerite de Fenétrange ; Gerard fut bailli de Nancy, de 1472 à 1475. (*Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1859, p. 306, 309 ; 1869, p. 103 ; *Journ. Soc. Arch. lorr.*, 1900, p. 9, 13 ; Dufourny, *Table des personnes*, p. 402.)

6. Jacques de Haraucourt, Sr de Bayon, etc., avait épousé Agnès de Deuilly ; il fut bailli de Nancy, de 1456 à 1472. Perrin avait épousé Blanchefleur de Chambley ; Evrard, qui fut bailli de Nancy le 28 avril 1494 et confirmé dans ses fonctions le

dans les rangs bourguignons; ils occupaient le château de Bayon[1], d'où ils sortirent un jour pour surprendre un parti lorrain descendu de Vaudémont[2]. Les Lorrains se réfugièrent dans la tour de l'abbaye de Belchamps[3]; mais, enfumés par l'ennemi, ils durent se rendre à discrétion et furent conduits dans les prisons de Châtel. En apprenant ce désastre, le bâtard de Vaudémont[4] réunit deux mille cinq cents hommes et s'empara de Bayon, malgré la résistance désespérée des sires de Haraucourt, qui furent enfermés à Vaudémont. Après la victoire de Nancy, René II frappa les partisans du vaincu, confisqua leurs biens pour les distribuer à ses « feaulx amys, serviteurs et subgetcs »; mais ceux-ci, peu rassurés sur la légitimité de leur droit, ne tardèrent pas à conclure des arrangements avec les anciens propriétaires, et René II confirma ces transactions, en recevant l'hommage des seigneurs réintégrés dans leurs biens. C'est ainsi que Perrin, Henry et Evrard de Haraucourt reçurent des Lettres de rémission et furent admis à prêter serment à René[5].

Malgré cette mesure de clémence, le loyalisme des Haraucourt fut toujours suspect et leur fidélité douteuse. Au milieu du XVIe siècle, Nicolas de Haraucourt[6], en huguenot déterminé,

28 février 1509, avait épousé Catherine de Landres; Henry avait épousé Jeanne de Lenoncourt. (Callot, *Hérault d'armes*, fol. 574; *D. Pelletier annoté*, IV, p. 217, 238; *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1859, p. 307; 1869, p. 102, 103.)

1. Arrond. de Lunéville (M.-et-M.).

2. Cant. de Vézelise, arrond. de Nancy (M.-et-M.).

3. Abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin fondée au XIIe siècle; elle fut brûlée de nouveau en 1587. Aujourd'hui comm. de Méhoncourt, cant. de Bayon, arrond. de Lunéville (M.-et-M.).

4. Jean, bâtard de Vaudémont, probablement fils du comte Antoine, joua un grand rôle dans la guerre des Bourguignons. Lieutenant de René II à Épinal, il prit une part glorieuse à la prise de Vaudémont, à celle de Bayon, au siège de Nancy et à la bataille du 5 janvier 1477. Il reçut en récompense les terres de Beauménil en 1481, de Florinnes et de Peche, au pays de Liège, en 1494. (*Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1859, p. 336.)

5. Lettres du 28 août 1477. (B. 1, fol. 393.) H. Lepage (*Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1859, p. 307) signale ces Lettres et donne la formule du serment prêté par Perrin et Evrard de Haraucourt. Quant à Henry, il aurait été tué, dans les rangs bourguignons, à la bataille de Nancy. — Voir aussi Digot, *Hist. de Lorr.*, III, p. 294, et Dufourny, *Table des personnes*, p. 402.

6. Fils de Jacob et de Philippe de Paffenhove, il était arrière-petit-fils de Henry

refusa d'obéir au bailli de Vosges et de lui ouvrir les portes de la place et du château de Montreuil-sur-Saône[1]; il alla même jusqu'à emprisonner les officiers ducaux. Le Procureur général de Lorraine ne laissa pas échapper une si belle occasion; poursuivi pour rébellion, Haraucourt fut arrêté, et il était détenu « dès bien long temps » lorsque plusieurs « gentilshommes de l'ancienne chevallerie de Lorraine, ses parens et alliés », obtinrent sa grâce, le 20 juin 1553[2].

Dans la suite, le dévouement des Haraucourt à la famille ducale ne semble pas s'être mieux affirmé. En 1634, l'un d'eux accepta de siéger au Conseil souverain établi à Nancy par Louis XIII, et un autre passa au service de la France, en 1655, malgré l'ordre formel de Charles IV[3].

Georges de Netancourt[4], Sr de Bettancourt, Lanfrocourt, etc., était plus excusable. Il n'était pas Lorrain, mais Français, bien qu'il possédât des fiefs en Lorraine, notamment la terre de Lanfrocourt[5] que lui avait apportée sa femme, Loyse de Guermange. Protestant militant, il reçut du duc de Bouillon[6] la

de Haraucourt et de Jeanne de Lenoncourt (voir ci-dessus). Il avait épousé Suzanne de Harenges. (*D. Pelletier annoté,* IV, fol. 217.)

1. Peut-être Monthureux-sur-Saône, cant. de Darney, arrond. de Mirecourt (Vosges).

2. B. 28, fol. 8.

3. Digot, *Hist. de Lorr.,* V, p. 247, 2e n., et p. 346.

4. Il était né en 1552 ou 1553, fils de Antoine de Nettancourt, et de sa première femme, Françoise de Boutillac. Compromis dans le duel où son cousin germain, Antoine des Armoises, fut tué par Jean de Boutillac, le 22 août 1573, il avait déjà été l'objet d'une mesure de clémence le 10 avril 1574. (B. 44, fol. 82.) L'année suivante, le 26 mai 1575, George de Nettancourt épousa Louise de Guermange, née du premier mariage de sa belle-mère, Lucrèce de Miremont, seconde femme de son père, avec Nicolas de Guermange. En 1585, il alla s'établir à Sedan, pour y exercer librement sa religion. Après son abjuration, il épousa, en secondes noces, le 31 juillet 1595, Adrienne de Fresnel, fille de Lucion (voir Chap. V, § VIII) et d'Adrienne de Grammont, et il mourut avant 1620. (*D. Pelletier annoté,* VI, p. 287; et *Communication du comte de Nettancourt.*)

5. Lanfroicourt, cant. de Nomeny, arrond. de Nancy (M.-et-M.).

6. Guillaume-Robert de La Marck, prince de Sedan et duc de Bouillon, de 1574 à 1588, était fils de Henri-Robert et de Françoise de Bourbon. D'abord capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du R. T. C., il fut nommé lieutenant-général par le roi de Navarre, en 1587, et prit le commandement d'une petite armée calviniste envoyée d'Allemagne, au secours des réformés français. Battu par les Ligueurs et abandonné par ses troupes, il s'enfuit presque seul à Genève, où il mourut, sans alliance, le 1er janvier 1588, à l'âge de 25 ans.

Sa sœur, Charlotte de La Marck, hérita de Sedan et de Bouillon, qu'elle apporta,

charge de lieutenant de son frère, le comte de La Marche [1], et il prit part, en cette qualité, à l'expédition de France. On sait, en effet, qu'au mois d'août 1587, les protestants allemands et français envahirent le pays de Phalsbourg, s'emparèrent de Sarrebourg et incendièrent Belchamps. Arrêtés à Pont-Saint-Vincent [2], ils furent rejetés en France, puis en Suisse, et la Lorraine en fut débarrassée vers le mois de décembre 1587 [3]. En apprenant la conduite du Sr de Netancourt, Charles III fit saisir ses fiefs lorrains, tandis que le R. T. C. en faisait autant pour ceux qui étaient situés en France. Cette double opération eut facilement raison des convictions religieuses du fougueux huguenot; il s'empressa d'abjurer pour obtenir grâce en France, puis il vint implorer la clémence de Charles III, qui accorda main-levée de la saisie [4].

Un autre protestant, Fridrich de Lutzelbourg [5], avait pris parti dans la même armée; il ignorait, dit-il, qu'elle dût traverser la Lorraine, et Charles III le gracia, en considération de sa jeunesse « peu advisée et indiscrette » [6].

2° *Gentilshommes.* — Le cas suivant était moins grave : le jeudi 8 septembre 1580, jour de la Nativité de Notre-Dame, et fête de La Mothe, trois jeunes gentilshommes, Christophe de Verney dit de Brochaynville [7], Robert d'Orgain [8], Sr de Ro-

en 1591, à son mari, Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne. (Villet, *Les La Marck, et les deux Turenne*, 1863, p. 140; *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, mai-juin 1894, p. 119.)

1. Jean de La Marck, frère de Guillaume-Robert, partagea sa fortune et mourut sans alliance, le 6 octobre 1587.

2. Cant. de Nancy-Ouest (M.-et-M.).

3 Digot, *Hist. de Lorr.*, IV, p. 240.

4. Lettres du 28 janvier 1589. (B. 58, fol. 38 v°.)

5. D'une famille de la Chevalerie lorraine, originaire d'Alsace. (Voir Chap. V, § I.)

6. Lettres du 5 avril 1589. (B. 58, fol. 109 v°.)

7. Philippe de Vornay, fille de Christophe de Vornay, Sr de Brochainville, avait épousé Jean Héraudel, docteur en médecine, dont elle était veuve en 1583. Leur fille Marguerite épousa Robert d'Orgain; l'autre, Jeanne, épousa Jean de Houdreville, lieutenant du bailli de Neufchâteau. (Voir *D. Pelletier*, p. 376, 385; *Mém. Soc. Arch. lorr*, 1892, p. 322; *Journ. Soc. Arch. lorr.*, 1894, p. 141.)

8. Robert et Christophe d'Orgain appartenaient à une famille d'écuyers du Barrois. Robert, Sr de Rogéville et de Saint-Ouain en partie, épousa, comme nous venons de



gevylle, et son frère Christophe, avaient soupé joyeusement avec Nicolas Oudin. Ils avaient un peu trop fêté la patronne de la ville et ils rentraient chez eux, vers huit heures du soir, passablement gris, quand en s'arrêtant devant la maison de Nicolas Heraudel[1] ils proférèrent des injures contre le duc. Le sénéchal leur ayant adressé paternellement quelques remontrances, nos jeunes gens le traitent de « viel fol, viel rechineulx, vieil ivrongne » et menacent de lui couper les jarrets. Un soldat, Jean d'Uruff, concierge de l'arsenal, intervient pour dégager le sénéchal ; mais nos gaillards lui donnent « ung crochet aux jambes », le renversent et le rouent de coups. Les choses allèrent si loin qu'on alla chercher le lieutenant du capitaine de La Mothe, Hercule de Gournay[2] ; il invita les trois gentilshommes à aller se coucher ; ceux-ci, très excités, répondirent grossièrement et se firent arrêter. Une détention de trois semaines leur permit de réfléchir aux inconvénients qu'il peut y avoir à célébrer trop consciencieusement la fête de la Nativité[3].

Les guerres de la Ligue servirent de prétexte à mille brigandages et Jean de Halanzy[4], de Longwy, profita des troubles pour commettre impunément de nombreux méfaits. Il rançonnait les habitants, et leur tirait de l'argent en promettant de ne pas leur envoyer de soldats à loger ; il s'était même fait

voir, Marguerite Héraudel, fille de Jean. Christophe, Sr de Villers-en-Haye et de Rogéville en partie, avait épousé, le 22 septembre 1579, Aprosne Héraudel, fille de Nicolas ; il décéda à Monchenault, en 1589, laissant une fille. (*Arm. de D. Richier*, p. 57, 58, 61 ; Germain, *Arm. des Écuyers du Barrois (Callot)*, Saint-Mihiel, p. 35 ; *D. Pelletier*, p. 376 ; *Journ. Soc. Arch. lorr.*, 1900, p. 152.)

1. Nicolas Héraudel était marchand à La Mothe quand il fut anobli, le 8 juillet 1555. Il devint Sr de Mandres-sur-Ver et épousa Aprosne d'Aucy, dont il eut plusieurs enfants ; l'aîné, portant également le prénom de Nicolas, fut administrateur de l'hôtel-Dieu de Ligny, et figura lors de la rédaction de la coutume de Bar, en 1579. (*Arm. de D. Richier*, p. 85 ; *D. Pelletier*, p. 376 ; *Journ. Soc. Arch. lorr.*, 1900, p. 152.)

2. D'une Maison originaire de France, transportée à Metz, où elle exerça les plus hautes charges de la cité, puis en Lorraine, où elle fut admise dans la Chevalerie. (Voir Callot, *Hérault d'armes*, p. 566 et s. ; D. Calmet, *Maison du Chatelet*, p. 187 ; Bégin, *Biogr. de la Moselle*, II, p. 244 ; d'Hannoncelles, *Metz ancien*, II, p. 98 ; Abbé Poirier, *Metz, Doc. gén.*, p. 290.)

3. Lettres du 30 septembre 1580. (B. 49, fol. 212 v°.)

4. Famille du comté de Chiny. (Voir Bertholet, *Hist. du Luxembourg*, VII, p. 256.)

nommer fourrier dans ce dessein. On l'accusa d'avoir voulu violer deux femmes de Villers-la-Montagne[1], « bien que la vérité soit qu'il ait faict démonstration de le vouloir faire; mais le fait ne serait exécuté, n'en ayant fait les efforts qu'il eust peu faire si s'eust esté la volonté et résolution de la quelle il a plu à Dieu l'en exempter. » Enfin, Halanzy continua, malgré les ordonnances, à lever des gens de guerre, pour le compte des Srs d'Artigoty[2] et de Chasteaubrehain[3], et il résista aux officiers de la Justice de Longwy qui venaient l'arrêter. Quand le diable devient vieux, il se fait ermite : Halanzy vérifia une fois encore ce proverbe : touché de la grâce, il annonça qu'il allait « se rendre hermitte » s'il obtenait son pardon. Charles III, peu confiant dans la conversion subite du nouveau converti, y mit comme condition qu'il irait servir, pendant six ans, dans l'armée chrétienne combattant le Turc, en Hongrie[4].

3° *Anoblis*. — Le 3 décembre 1579, Jacques Rutand[5], marchand à Saint-Mihiel, fut informé que son frère, Luc Rutand, venait d'être assassiné, à un quart de lieue de la ville, sur le chemin de Commercy, par un jeune homme nommé Pierre Hus. Jacques Rutand se mit à la recherche du coupable, le retrouva à Commercy, et le fit arrêter par les gens du Sr de La Roche-Guyon[6], qui l'enfermèrent dans les prisons du château.

1. Cant. de Longwy, arrond. de Briey (M.-et-M.).

2. Voir Lepage, *Inst. mil.*, p. 204, n. 7, et 339.

3. Peut-être Thomas, baron de Créhange-Pittange, Sr de Château-Bréhain, fils de Wirich, Sr de Créhange et de Pittange, qui descendait de Burcard de Créhange, vivant en 1239. Thomas vivait en 1595, et il épousa Antonia, baronne de Dinbruck. — Château-Bréhain venait des Bayer de Boppart.

4. Lettres du 5 janvier 1596. (B. 67, fol. 2.)

5. Il fut anobli par Charles III, le 25 avril 1589, tandis que son frère Nicolas, qui exerçait une profession libérale, l'avait été le 12 mars 1567 et comparut à la Recherche de 1581. Leurs arrière-petits-neveux reçurent des Lettres de gentillesse, en 1708, et des Lettres de comte, en 1760 et en 1779. (*Arm. de D. Richier*, p. 83; *D. Pelletier*, p. 723 et la note *in fine* de la page 727; Lepage et Germain, *Complément*, p. 240, 243, 353; Dumont, *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, I, p. 176; Abbé Poirier, *Metz, doc. gén.*, p. 561; etc.)

6. Henri et Antoine de Silly, comtes de La Roche-Guyon, avaient hérité, en 1571, du château-haut de Commercy, à la mort de leur oncle Jacques de Silly, dont le

Je ne sais comment, Hus obtint du duc Charles III des Lettres de rémission ; à cette nouvelle, Jacques Rutand fit venir de Paris son frère Nicolas, qui était avocat au Parlement, et il obtint du prévôt du S^r de La Roche-Guyon une sentence de condamnation contre l'assassin. C'était méconnaître le droit de grâce du souverain ; aussi, Jacques et Nicolas Rutand se virent-ils arrêtés à leur retour à Saint-Mihiel, et ils durent recourir pour eux-mêmes à la clémence ducale[1].

4° *Bourgeois.* — Les Lettres suivantes[2] offrent plus d'intérêt, car elles touchent à un point d'histoire.

Liverdun[3], comme on sait, dépendait du temporel des évêques de Toul ; comment une partie de la population embrassa-t-elle la cause de Charles le Téméraire ? Voulut-elle se venger du pillage de leur ville par les Lorrains, en 1467 ? Le fait est que René II fut appelé à donner aux habitants de Liverdun des Lettres de rémission, que Lepage a déjà publiées ; elles portent la date du 13 février 1477 (n. st.)[4].

Saint-Hippolyte[5], qui devait verser dans la Réforme quelques années plus tard, fut, en 1504, le théâtre d'une véritable émeute. Les habitants étaient en désaccord avec les officiers ducaux à propos des censives qu'ils avaient constituées sur la ville ; ils prétendaient en outre percevoir intégralement les droits de passage et de gabelle. Un soir, ils se réunirent au son du tocsin et attaquèrent la maison de Jean de Housse[6], capi-

père, Charles de Silly, S^r de La Roche-Guyon, avait épousé Philippe de Sarrebruck. C'est par elle que Commercy passa dans la Maison de La Roche-Guyon. (Voir Dumont, *Hist. de Commercy*, I, p. 355.)

1. Lettres du 20 mars 1580. (B. 49, fol. 66 v°.) Voir Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, III, p. 242.

2. B. 1, fol. 331.

3. Cant. de Domèvre, arrond. de Toul (M.-et-M.).

4. *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1859, p. 311.

5. Cant. et arrond. de Ribeauvillé (Alsace-Lorraine). Saint-Hippolyte s'était soulevé déjà, quelques années auparavant, et René II avait envoyé, en 1497, son secrétaire Didier Nicolas pour informer sur cette sédition. (Dufourny, *Table des personnes*, p. 640.)

6. D'une famille de la Chevalerie lorraine, Jean de Housse était, en 1498-1499, lieutenant du capitaine des Gardes. (*Arch. de Meurthe-et-Moselle*, B. 8113.)

taine de la ville. Le pauvre capitaine dut chercher un refuge à l'église, tandis que les émeutiers forçaient la porte de la prison et mettaient en liberté le clerc-juré qui y était détenu. Le duc s'émut de ces actes de rébellion; plusieurs habitants furent arrêtés, et deux des plus compromis furent amenés à Nancy pour y être jugés. Heureusement pour eux, le cardinal d'Amboise[1] et les ambassadeurs français passaient alors en Lorraine, et ils demandèrent grâce pour les coupables[2].

Vingt ans après, les habitants de Saint-Hippolyte, entraînés par le curé, se jetaient dans le protestantisme et, se joignant aux habitants de Liepvre[3], embrassaient le parti des Rustauds. On se rappelle cette formidable insurrection de paysans révoltés qui, sous la conduite de quelques prédicants, menaça la Lorraine d'une invasion désastreuse. Quelques jours avant la bataille de Saverne (16 mai 1525), un paysan de Liepvre, nommé le grand Hannezo, sur les conseils « d'aucuns tenans la faulce, perverse secte et séductive doctrine des Luthériens », entraîna les gens de son village, se mit à leur tête et brisa les portes de l'église du prieuré, « y faisans et portans de gros et merveilleux dommaiges ». Les deux chapelains qui desservaient le prieuré s'étant prudemment enfuis, les femmes et enfants du village burent et mangèrent leurs provisions, pendant que les hommes déménageaient le blé, le foin et la paille. Cela fait, Hannezo sonna le tocsin pour assembler tous les habitants et il leur fit jurer haine aux prêtres et aux seigneurs, refus de payer la dîme, mise en commun des rivières, des chasses et des bois. Les insurgés allèrent ensuite soulever les habitants de Honcourt[4] et de Saint-Hippolyte; ils dépouillaient les voyageurs, pillaient les villages, et, comme ils avaient chassé

1. Né en 1460, mort en 1510, était évêque de Montauban à l'âge de 14 ans, fut archevêque de Narbonne, puis de Rouen, et devint premier ministre du roi Louis XII, en 1498.

2. Lettres du 14 juillet 1505. (B. 9, fol. 171.)

3. Leberau, cant. de Sainte-Marie-aux-Mines, arrond. de Ribeauvillé (Alsace-Lorraine).

4. Aujourd'hui Hugshoffen, comm. de Saint-Martin, cant. de Villé, arrond. de Schlestadt (Alsace-Lorraine). Il y existait anciennement une abbaye bénédictine, fondée en l'an 1000.

les officiers ducaux, ils se donnèrent de nouveaux chefs. Un nommé Mareschal fut élu capitaine, et le grand Hannezo fut choisi comme doyen; malheureusement pour eux, cet essai loyal de la meilleure des républiques était encore un peu prématuré; le duc Antoine accourut pour défendre ses frontières, et les Rustauds, écrasés à Saverne et à Scherwiller, furent rejetés en Alsace. Restait à liquider cette « affaire » : le curé de Saint-Hippolyte, Wolfgang Schouh, qui avait apostasié pour se marier, fut brûlé, à Nancy, le 21 juin 1525, tandis que le grand Hannezo « mis les jambes au cept », à la prison de Saint-Dié, fut gracié après quatre mois de détention [1].

Du drame nous passons sans transition au vaudeville, et du bûcher aux flots de ruban. Lorsque le traité de Ryswick rendit la Lorraine à son souverain légitime, les habitants célébrèrent par de grandes réjouissances l'évacuation du territoire. Il en était cependant, et ils étaient nombreux, qui, après s'être ralliés aux vainqueurs, firent ensuite étalage de leurs sentiments patriotiques : le procédé est bien connu; nous le voyons encore pratiquer tous les jours. Donc, en 1698, les habitants d'Arrancy fêtaient joyeusement le rétablissement de la paix et le retour de Léopold; parmi eux, un huissier de la prévôté, François Bertrant, se faisait remarquer par son zèle; il avait arboré la cocarde lorraine, et ses manifestations étaient d'autant plus enthousiastes qu'on était en droit de suspecter leur sincérité. On se moqua de lui dans le village, tellement que Bertrant, fatigué des railleries, très excité aussi par de nombreuses libations, finit par jeter à terre « le flot de ruban vert »[2] dont il s'était décoré, en s'écriant que la paix le ruinait et allait lui faire perdre sa charge; il ajouta même des propos injurieux

1. Lettres du 25 octobre 1525. (B. 16, fol. 71 v°.) Voir D. Calmet, *Bibl. lorr.*, col. 90 du Supplément; Digot, *Hist. de Lorr.*, IV, p. 56, 62, 70; comte de Ludres, *Hist. d'une fam. de la Chev. lorr.*, I, p. 246; etc.

2. Les couleurs de la Maison de Lorraine étaient le vert et le rouge; c'est en 1718 seulement que Léopold adopta le rouge et le jaune. (Voir Digot, *Hist. de Lorr.*, VI, p. 83; L. Germain, *L'Enseigne de la Compagnie de Claude de Lorraine*, 1884, p. 18, n.; etc.)

pour S. A. et le Sr d'Ansicourt, bailli d'Étain. Pendant trois ans, il ne fut pas inquiété; mais, en 1701, quelqu'un le dénonça et l'huissier, mis aux fers, fut poursuivi pour crime de lèse-majesté. Condamné à trois ans de bannissement et deux cents francs d'amende, avec réparation à genoux et tête nue, il fit appel de cette sentence, tandis que le Ministère public interjetait, de son côté, un appel *a minima*. Léopold mit tout le monde d'accord en graciant l'huissier opportuniste et repenti[1].

Une autre tâche lui incombait, tâche de réparation envers les fils d'une victime des Français. En 1677, Charles V entra en Lorraine, à la tête de l'armée impériale, et on sait l'émoi que cette invasion causa dans tout le pays, qui entrevoyait déjà la délivrance[2]. Le duc accorda des Lettres de sauvegarde à Jean-Nicolas Craute, échevin de Vaudrevange[3]; néanmoins, ler Impériaux lui prirent deux cent cinquante quartes[4] de blé, dont Craute fut remboursé. Quand Charles V dut rentrer en Allemagne, l'échevin fut dénoncé au Sr Bazin[5], intendant de Metz, et condamné par les Français, le 29 novembre 1677, à être pendu, après avoir fait amende honorable. La sentence inique fut exécutée; mais, quand la Lorraine fut restituée à Léopold, les fils de la victime, Jean et Henry Craute, demandèrent la réhabilitation de la mémoire de leur père et le duc accorda en plus à l'aîné l'exemption de toute taille, même de la subvention, durant toute sa vie[6].

5° *Artisans.* — La chronique de Metz rapporte qu'en 1324 les troupes barrisiennes décrochèrent les pendus des gibets et em-

1. Lettres du 26 novembre 1701. (B. 122, fol. 112.)
2. Voir Digot, *Hist. de Lorr.*, V, p. 425; *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1891, p. 370.
3. Arrond. de Sarrelouis (Prusse rhénane).
4. Environ 6 hectolitres (Riocour).
5. François Bazin, Sr de Brandeville, avait épousé Marie Le Page et il appartenait à la famille des Bazin de Bezons, qui a donné un maréchal de France. Michel dit qu'il fut intendant de la généralité de Metz, de 1678 à 1681. (Michel, *Biogr. du Parl. de Metz*, p. 19; abbé Poirier, *Metz, doc. gén.*, p. 496.)
6. Lettres du 2 mars 1703. (B. 123, fol. 15.)

portèrent chaînes et crochets, sans doute pour faire « des charmes et sorceries »[1]. La potence cependant menaçait l'homme assez audacieux pour entraver l'œuvre de la justice, et Walter Scott a retracé la scène émouvante où l'un de ses héros, ayant eu l'audace de couper la corde d'un pendu, faillit être branché en son lieu et place[2].

Quelle honte pour une famille de voir un des siens coupé en morceaux et exposé aux regards de tous, ou pendu haut et court à quelque potence bien en vue! Aussi, les parents du supplicié risquaient parfois le dernier supplice pour enlever le corps et l'enterrer clandestinement; d'autres, plus prudents, chargeaient des amis de cette opération dangereuse. — En 1474, le prévôt d'Amance fut assassiné; le coupable, condamné à mort, fut exécuté et « démembré », puis ses membres « attachés à la Justice sur les quatre haulx chemins à l'entour dudit Amance ». La famille offrit de l'argent à un charpentier nommé Antoine Parenot pour « escheller ladite Justice », dépendre les membres et les ensevelir. Parenot, emprisonné immédiatement, aurait sans doute chèrement payé son audace si René II ne l'eût gracié, à raison de sa jeunesse[3].

Quelques années plus tard, un drapier du village de Serres[4] eut la douleur de voir pendre son frère, en compagnie de plusieurs autres malfaiteurs. Henry Pastrot, c'était son nom, s'entendit avec trois de ses voisins, et ils allèrent, pendant la nuit, détacher le corps et l'enterrer. La clémence de René II les sauva également du châtiment qu'ils avaient encouru[5].

On sait qu'au siècle dernier les rixes étaient fréquentes entre paysans lorrains et français, et ces haines de villages, envenimées par les mauvais procédés des autorités françaises, faisaient naître des incidents de frontières, analogues à ceux qui

1. Dumont, *Just. crim.*, II, p. 307.

2. Walter Scott, *Quentin Durward*, Chap. VI.

3. Lettres du mois de février 1474, n. st. (B. 1, fol. 68.)

4. Cant. et arrond. de Lunéville (M.-et-M.).

5. Lettres du 22 mai 1501. (B. 7, fol. 128.)

se produisent encore de nos jours. En 1734, les Français avaient occupé militairement la Lorraine, sans déclaration de guerre et malgré la neutralité solennellement reconnue en 1728[1]; il n'en fallait pas tant pour provoquer les fanfaronnades des paysans champenois. Dans la nuit du 16 au 17 août 1734, Louis et Joseph Gombert, accompagnés de deux autres jeunes gens de Ribaucourt[2], s'amusèrent à tirer des coups de fusil sur un panonceau aux armes ducales placé à l'entrée du village de Biencourt[3]; puis, craignant d'être inquiétés, ils firent remplacer à leurs frais le panonceau qui leur avait servi de cible, et, le 22 novembre, ils firent amende honorable en la Chambre du Conseil du Bailliage de Bar. Moyennant 25 francs d'amende, applicables aux pauvres du village de Biencourt, Élisabeth-Charlotte arrêta les poursuites[4].

Un cordonnier du village champenois de Taillancourt[5], nommé Gaspard Burton, célébra la fête de la Saint-Thomas, le 21 décembre 1734, en tirant sur le panonceau lorrain placé à l'entrée de Pargnay-la-Blanche-Côte[6]. Le prévôt de Gondrecourt poursuivit le cordonnier patriote, qui fut condamné aux mêmes réparations que les jeunes gens de Ribaucourt[7].

## VIII. — Meurtre et homicide par imprudence.

Le meurtre était fréquent, en Lorraine, au XVe et au XVIe siècle; la proportion des rémissions accordées pour homicide s'élève à 89 p. 100, chiffre qui n'a pas lieu de surprendre

1. Voir, sur cette question, le comte d'Haussonville, *Hist. de la réunion de la Lorraine* (1860), IV, p. 420; *Journ. Soc. Arch. lorr.*, 1893, p. 65; et *Mém.*, 1893, p. 351, 2e n.
2. Cant. de Montiers-sur-Saulx, arrond. de Bar-le-Duc (Meuse).
3. *Idem.*
4. Lettres du 3 février 1735. (B. 176, fol. 59.)
5. Cant. de Vaucouleurs, arrond. de Commercy (Meuse).
6. *Idem.*
7. Lettres du 11 septembre 1735. (B. 176, fol. 131 v°.)

dans un pays où l'antique tradition germanique de la *faida* avait nécessairement pénétré. Toutes les Lettres de rémission stipulent qu'elles n'auront leur effet qu'après réparation civile ; c'est une clause de style : « satisfaction toutesfois faicte à partie intéressée civillement tant seulement, s'il y échet et ja faict n'est. » L'article 11 au titre XII de l'ordonnance de 1701, reproduit par l'article 11 au titre XI de l'ordonnance de 1707, donna un caractère légal à cette disposition. Les anciens jurisconsultes estimaient qu'en matière criminelle l'action publique était désarmée, dès que le coupable avait transigé avec les héritiers de la victime ou les personnes auxquelles son décès pouvait porter préjudice : c'est ainsi qu'en 1707, le meurtrier d'un soldat fut condamné à payer cent cinquante francs de dommages-intérêts à son capitaine [1], et, en 1718, un gentilhomme ayant tué par accident un jeune homme dut verser une indemnité à sa fiancée [2].

Pour essayer de faire diminuer le nombre des meurtres, on réglementa le droit de port d'armes, et l'ordonnance du 9 novembre 1593 défendit à toute personne, sans distinction de qualité, de porter arquebuse à rouet. Le 26 septembre 1599, cette défense fut étendue aux pistolets et escopettes, puis, le 5 octobre 1605, aux « armes brisées ». A partir du 31 juillet 1609, les « bidets », c'est-à-dire les pistolets mesurant moins de deux pieds et demi, furent interdits, et ces diverses prescriptions furent plusieurs fois rappelées, notamment par les ordonnances du 12 mars 1699, du 15 janvier 1704, et un arrêt du 11 mars 1711. Cependant les ordonnances des 14 février 1700, 18 mai 1702 et 15 janvier 1704 reconnaissaient aux nobles, aux officiers de justice et aux « bons bourgeois », quand ils étaient en voyage, le droit de porter des armes : droit qui fut réservé aux nobles et aux officiers de l'armée par l'ordonnance du 16 novembre 1739 [3].

1. B. 126, fol. 113.
2. B. 145, fol. 82.
3. *Anc. Ord. de Lorr.*, ms. 116-119 (189), III, p. 80 et 223 ; Rogéville, *Dict. des*

Non seulement le port des armes brisées était interdit, mais leur fabrication elle-même était défendue. En 1706, un serrurier de Pont-à-Mousson, Martin Collignon [1], fut condamné, par contumace, à être battu de verges et banni pendant cinq ans, pour avoir fabriqué et vendu des fusils brisés, contrairement aux articles 6 et 21 de l'ordonnance du 15 janvier 1704. Léopold commua cette peine en une amende de six cents livres tournois [2].

Un autre Mussipontain, l'arquebusier Claude Messin, fut condamné pour le même fait, le 17 décembre 1706, à cinq cents francs d'amende [3], puis à être battu de verges et banni pendant cinq ans. Ce fut seulement le 22 novembre 1711 qu'il obtint sa grâce [4].

Malgré toutes ces mesures, les homicides continuèrent à être fréquents en Lorraine, même dans le clergé.

1° *Clergé séculier.* — Messire Herman Régnier était curé de Pulligny en 1516; un jour, le 27 août, il se rendait à la chasse [5], quand il rencontra un des paroissiens, Toussaint Parmentier, qui l'aborda en ces termes : — « Prêtre, tu as eu compagnie avecques ma femme ! » Messire Herman proteste ; mais, craignant de se voir outragé, il « débande son arbaleste », achève Parmentier en lui coupant la gorge avec un couteau, puis il jette son corps dans le Madon. Réfugié à l'étranger, il obtint sa grâce après huit années de bannissement [6].

Messire Jehan Didelot attendit moins longtemps la sienne ; il est vrai que son cas était moins grave. Un jour, en 1547, il

*Ord.*, I, p. 27, et II, p. 463; ***Rec. des Ord.***, I, p. 140, 227, 401, 409, 713, et VI, p. 203; Moucherel, ***Prat. crim.***, p. 292, 300.

1. Il existe encore, à Pont-à-Mousson, un serrurier de ce nom.
2. Environ 936 fr. (*Riocour*). — Lettres du 23 janvier 1707. (B. 126, fol. 15 v°.)
3. Environ 350 fr. (*Riocour*).
4. B. 130, fol. 169 v°.
5. La chasse fut interdite plus tard aux ecclésiastiques, par les statuts synodaux de l'Évêché de Toul, en date du 20 avril 1678, Chap. III, art. 3. (***Anc. Ord. de Lorr.***, ms. 113-114 [144], p. 1124.)
6. Lettres du 24 décembre 1524. (B. 16, fol. 112.)

venait de faire un enterrement à Gendelize[1] et s'en retournait à Allamont[2] en compagnie d'un confrère, Messire Nicolas Petit-Deul, et de plusieurs paroissiens, lorsque, à la suite d'une plaisanterie, les deux prêtres vinrent à se quereller. Messire Jehan sortit sa dague; Messire Nicolas enroula sa soutane autour du bras et brandit un gros bâton; mais bientôt il tombait mortellement frappé. Le curé meurtrier alla se jeter aux pieds du Saint-Père[3], obtint l'absolution et revint en Lorraine; le 18 mai 1553, il était gracié par le régent Nicolas[4].

Ici, le prêtre fut la victime et non l'agresseur : Jehan-Francisque de Landryen[5], écuyer, demeurant à Urville[6], dans la baronnie de Beaufremont, au bailliage de Saint-Mihiel, avait pour curé Messire Symon Voiriot, « homme rioteulx[7] et hargneux, qui voulait picque et querelle à tous dudit villaige ». Un dimanche, le 3 octobre 1557, le Sr de Landryen passant, dans la soirée, auprès de la fontaine, entendit le bruit d'une dispute entre un nommé Claudin, meunier à Vrécourt[8], et un habitant nommé Didier Voirin. Apprenant que Messire Symon était la cause de la querelle, il lui dit : « — Vous estes, pour ung curé, fort querelleux, noysif et mutin. Vous deussiez procurer la paix et vous mectez la noise !... meschant et apostat ! » — « Je suis homme de bien, répondit le curé, et plus homme de bien que vous, et n'y a homme en cette ville que, s'il veult dire au contraire, que je ne luy die qu'il a mentye, à vous mesme si vous le dictes. » On en vint aux injures; Landryen, n'ayant

1. Jeandelize, cant. de Conflans, arrond. de Briey (M.-et-M.).
2. *Idem.*
3. Paul III (1534-1550).
4. B. 27, fol. 113.
5. Jean-Francisque de Landrian, gentilhomme milanais, était venu, au milieu du XVIe siècle, se fixer en Lorraine, où il avait épousé Jeanne François; son arrière-petit-fils, Charles, devint conseiller d'État du duc Henri II. Nicolas de Landrian, fils de Charles, s'illustra au second siège de La Mothe, en 1645; et ses petits-fils, Nicolas et Errard, furent confirmés dans leur noblesse, le 13 juillet 1703. La famille compte encore plusieurs représentants. (*D. Pelletier*, p. 446; *D. Pelletier annoté*, V, p. 28; abbé Liébaut, *La Mothe*, p. 100 et s.)
6. Cant. de Bulgnéville, arrond. de Neufchâteau (Vosges).
7. Querelleur, disputeur, chicaneur (*Godefroy*).
8. Cant. de Bulgnéville, arrond. de Neufchâteau (Vosges).

ni arme ni bâton, ramassa une pierre; le curé tira un grand couteau qu'il portait d'habitude, blessa son adversaire et le fit choir en un bourbier, où il l'eût tué sans l'intervention des habitants.

Le surlendemain, mardi 5 octobre 1557, le Sr de Landryen, qui se connaissait en chevaux, revenait de La Mothe, où il avait été voir un cheval malade appartenant à un gentilhomme de ses amis; en passant devant le presbytère, il aperçut le curé qui ricanait, disant à deux habitants du village, nommés Magnet et Didier Moret, que l'avant-veille il lui eût certainement coupé la gorge si on ne l'eût arrêté.

A ces mots, Landryen, « qui est gentilhomme et homme de bien, et qui a toujours suivi et practiqué les armes, tant en Itallye que ailleurs », irrité de se voir ainsi insulté par « ung qui n'estait de sa qualité », déchargea sa « hacquebutte » sur Messire Symon Voyriot, qui, atteint à la hanche et à la cuisse gauche, mourut le lendemain[1].

Le chapelain de Saint-Maurice[2], dans la prévôté d'Arches, était aussi « rioteulx » que le curé d'Urville, et comme il avait, de son propre aveu, l'habitude de fréquenter les tavernes, il ne sera peut-être pas inutile d'indiquer au moins sommairement comment était réglementée la police des cabarets.

L'ordonnance du 22 mars 1565 défendait à tous, de quelque condition qu'ils fussent, de fréquenter les cabarets de leur résidence, sous peine d'une amende de 12 francs[3] pour la première fois, et de 24 francs pour la seconde, payables moitié par l'aubergiste et moitié par le consommateur. — Une troisième contravention faisait fermer l'établissement. — L'ordonnance du 22 août 1565 défendait aux cabaretiers de permettre que l'on jouât chez eux; celle du 6 mars 1568 (Rogéville dit 1566) renouvela les prohibitions antérieures, et celle du 30 janvier 1572 fixa la taxe des cabarets, taxe confir-

1. Lettres du 24 mars 1559, n. st. (B. 33, fol. 89.)
2. Cant. de Rambervillers, arrond. d'Épinal (Vosges).
3. Environ 26 fr. 30 c. (*Riocour*).

mée par l'ordonnance du 3 janvier 1573 : un homme de cheval payait 24 gros[1] par jour (9 pour son dîner et 15 pour le gîte) ; le piéton ne payait que 15 gros (6 pour le dîner et 9 pour le gîte). L'ordonnance du 16 mars 1576 éleva à 40 francs, payables par moitié, l'amende portée contre les aubergistes recevant des habitants de la ville ; elle était de 60 francs en cas de récidive, et pouvait même être suivie d'emprisonnement. Cette amende fut élevée à 60 francs pour la première contravention et à 120 francs pour la seconde, par l'ordonnance du 7 mai 1576. Celle du 21 juin 1586 renouvela l'interdiction de jouer dans les tavernes, et, quelques jours après, le 27 juin, on publiait une nouvelle taxe : les aubergistes ne pouvaient réclamer plus de 3 francs par jour à un homme de cheval (15 gros pour le dîner et 21 pour le gîte), et plus de 20 gros (9 pour le dîner et 11 pour le gîte) au voyageur à pied. — L'ordonnance du 4 février 1596 interdit aux cabaretiers de servir du gibier à leurs clients ; mais celle du 24 décembre 1599 toléra les banquets tenus à la suite de réunions commerciales, les repas de corps, de confréries, de noces, etc. — Les ordonnances des 6 février 1601 et 22 janvier 1611 renouvelèrent les anciennes prohibitions, mais en abaissant le tarif des amendes, qui fut ramené aux chiffres de l'ordonnance de 1565. — Enfin, celles des 6 et 11 avril 1611 permirent aux gentilshommes et à leurs gens, aux bourgeois, marchands et autres personnes de qualité, aux officiers et fermiers du domaine, après les enchères par eux faites, de fréquenter les cabarets. Seuls, les artisans, manœuvres et villageois, ne pouvaient entrer dans ceux qui étaient à moins de deux lieues de leur résidence.

L'ordonnance de police du 2 mai 1699 interdit de servir à boire et à manger, pendant les offices, les dimanches et jours de fête.

L'édit du 28 mai 1723 réglementa à nouveau la question, en défendant de fréquenter les cabarets dans le lieu de la rési-

1. Environ 6 fr. 50 c. (*Riocour*).

dence et à une lieue aux environs, sauf pendant les foires, sous peine de 5 francs d'amende contre le contrevenant et le cabaretier, 10 francs en cas de récidive, ensuite amende arbitraire et fermeture du cabaret. Le produit de l'amende était partagé également entre le seigneur, les pauvres et le dénonciateur[1].

Donc, un beau dimanche du mois d'août 1562, Messire Claude Liénard, chapelain de Saint-Maurice, célébrait le jour du Seigneur, le verre en main, à l'auberge de Nicolas Le Coule ; la compagnie était nombreuse et bruyante : à une table voisine, un ivrogne nommé Remy Collet, chercha querelle au chapelain, l'injuria grossièrement et le fit sortir. Dans la rue, la dispute continue ; Collet menaça Messire Claude de son épieu, et le chapelain, tirant une petite épée qu'il prenait « quant il allait aux hostelleries », tue son adversaire d'un maître coup d'estoc[2].

Le cas de Messire Jan Gaulthier, prêtre, natif de Liffol-le-Grand[3], dans la sénéchaussée de La Mothe, était encore plus grave. Il vivait en mauvais termes avec le maire du village, un boucher nommé Claude Le But et surnommé Le Boucheret, sans doute à cause de sa profession. Vers l'année 1562, des bandes de lansquenets firent étape à Liffol[4], et le maire s'empressa d'en loger chez Messire Jan ; celui-ci envoya sa mère acheter de la viande pour nourrir ses garnisaires ; Le But refusa de lui en vendre et les lansquenets, « qui sont ennemis des gens d'église », maltraitèrent leur hôte.

Le maire triomphait ; peu après, il entendit « quelques propos » que Messire Jan avait avec une fille du village et il intervint pour les séparer ; furieux, le prêtre rentre chez lui, s'arme

1. Rogéville, *Dict. des Ord.*, I, p. 115 ; II, p. 463 ; *Anc. Ord. de Lorr.*, ms. 113-114 (144), p. 86, 95, 164, 285, 287 ; ms. 116-119 (189), I, p. 292, 361 v° ; II, p. 11, 18 ; III, p. 1, 87, 259, 261 ; *Rec. des Ord.*, I, p. 164, 374 ; II, p. 624 ; V, p. 297. Voir aussi Dumont, *Just. crim.*, I, p. 227.

2. Lettres du 1er juin 1563. (B. 34, fol. 225.)

3. Ou Morvilliers, cant. et arrond. de Neufchâteau (Vosges).

4. Voir Digot, *Hist. de Lorr.*, IV, p. 193.

d'une rapière, et rejoint le maire auprès de la halle. Rapidement il enroule sa soutane autour du bras gauche et met l'épée à la main ; Le But, n'ayant aucune arme, ramasse une pierre pour se défendre ; mais bientôt il tombe grièvement blessé, et il meurt quinze jours plus tard. Le meurtrier s'enfuit jusqu'à Rome, obtint l'absolution du pape et revint dans le pays. Arrêté, emprisonné dans la forteresse de La Mothe, il fut condamné au bannissement[1].

Les lettres suivantes constatent qu'au XVIe siècle on respectait la liberté des pères de famille : c'étaient les contribuables qui choisissaient le maître d'école[2]. Le jour de Noël 1563, les habitants de Montblainville[3], dans la prévôté de Varennes, se réunirent devant l'église pour décider s'il y avait lieu de maintenir un prêtre, nommé Messire George Caubrier, dans les fonctions de régent d'école. Il réunit toutes les voix, sauf celle d'un charpentier, nommé François Henry. Le jour de l'an, Messire George, conduisant ses élèves à l'église, passa devant la maison de Henry, qui l'insulta en le traitant de « bougre et poultron ». — « Tu n'es pas digne d'être homme d'Église, ajouta le charpentier ; tu n'y fais rien qu'aboyer le parchemin ». Le prêtre ne répondit pas ; mais, le jour des Rois, à la sortie des Vêpres, Henry chercha de nouveau querelle à Messire George ; les deux adversaires sortirent leurs dagues, et dans le corps-à-corps Henry reçut un coup de poignard dont il mourut trois jours après[4].

Parfois, il existait des haines terribles entre gens d'Église ; à Bar, notamment, le chapitre de la collégiale de Saint-Maxe n'offrait pas le spectacle de la paix évangélique. Le 11 décem-

1. Lettres du 1er mars 1564, n. st. (B. 35, fol. 86 v°.)

2. Ce fut l'assemblée des contribuables de chaque village qui nomma les maîtres d'école, jusque dans les dernières années de l'ancien régime. Le traité durait une année, et, tous les ans, vers le 23 avril, la place pouvait être mise au concours. L'abbé Mathieu donne de curieux détails sur ces concours, la rétribution allouée aux régents, les métiers qu'ils exerçaient, etc. (Abbé Mathieu, *L'Ancien Régime en Lorraine*, p. 259.)

3. Cant. de Varennes, arrond. de Verdun (Meuse).

4. Lettres du 20 octobre 1564. (B. 36, fol. 114.)

bre 1568, vers sept heures et demie du soir, Messire Jan Bazin[1], chanoine de Saint-Maxe, soupait chez son frère, Claude Bazin[2], procureur, à Bar; étant sorti un instant devant la porte, Messire Jean rentra fort ému des menaces que venait de lui faire son confrère Nicolle Morisson[3]. N'osant retourner seul chez lui, il pria son frère de l'accompagner; les invités du procureur voulurent le suivre, et Messire Jan regagna son domicile, escorté de Thierry Garnier, armé d'un épieu, et de Jehan Belhoste, qui portait une épée, ainsi que Claude Bazin. La servante du procureur, Jeanne Farratte, éclairait la troupe avec un falot. Survient le chanoine Morisson, qui désarme Messire Jan et lui enlève son couteau, pendant que Messire Pierre Prévost, « hault vicaire » de Saint-Maxe, tient en respect Garnier et Belhoste. Claude Bazin invoque sa qualité de Substitut du Procureur Général et ordonne aux deux prêtres de se retirer; pour toute réponse, le vicaire, « enflambé, bouillant et indigné », le frappa jusqu'au sang; Claude Bazin riposte en l'appelant « apostat, sacrilège, » et en lui portant un coup de dague dont Messire Pierre mourut quelque temps après[4].

Il arrivait qu'un prêtre exerçât des fonctions n'ayant aucun rapport avec le caractère dont il était revêtu; ainsi en 1569, Messire Girard Dawilliers[5] était receveur d'un seigneur pro-

1. Jean Bazin, nommé très jeune à la prébende du Chapitre de Saint-Maxe, que la démission de Nicol Wariet rendait vacante (10 décembre 1540), obtint, le 10 février 1555, celle qui était réservée par fondation à l'aumônier du duc de Lorraine. Il était fils de Thomas Bazin, anobli le 12 mars 1522, et de Marguerite Lestoquois; en 1579, il signa le procès-verbal de la rédaction de la coutume de Bar; et il eut pour successeur Jacques Le Bœuf, qui devint doyen en 1609. (*Communication du comte E. Fourier de Bacourt.*)

2. Il épousa Méline Bouvet, dont postérité. (*D. Pelletier*, p. 41.)

3. Chanoine de Saint-Maxe, depuis 1537; son filleul, Nicolas Morison, le remplaça dans son canonicat, à son décès (5 mai 1572). [Voir *Journ. Soc. Arch. lorr*, 1858, p. 221.]

4. Lettres du 19 juillet 1569. (B. 39, fol. 62 v°.)

5. Il est à peine nécessaire de faire observer qu'il ne faut pas confondre cet ecclésiastique avec son homonyme Gérard d'Avillers, un des plus vaillants hommes de guerre de son temps, qui mourut, en 1527, le dernier de sa Maison. On peut consulter sur ce personnage : *Bull. Soc. Arch. lorr.*, 1853-1854, p. 252; Dumont, *Hist de Commercy*, I, p. 329, et *Hist. de Saint-Mihiel*, III, p. 153; *Mém. Soc Arch. lorr.*, 1869, p. 120 et 372; etc.



testant, le comte Rhingraff[1], à Dompmartin[2]. Nouvellement nommé et encore peu au courant de la comptabilité, il emprunta à son collègue François de Bourgongne[3], receveur au même lieu, pour le Sr de Dompmartin[4], les registres des revenus de la terre. Le jour de la Saint-Christophe (25 juillet), les deux receveurs se rencontrèrent à Neufchâteau, et Bourgongne réclama ses registres à Messire Girard ; celui-ci entendait les garder quelque temps encore ; on en vint aux injures, puis aux coups, et le prêtre ayant sorti une dague qu'il tenait sous son manteau, Bourgongne en fit autant et le blessa au bras. Messire Girard jura « par la mort Dieu » qu'il se vengerait ; la mort ne lui en laissa pas le temps, car il trépassa un mois après, et le meurtrier, qui avait pris le large, fut gracié le 24 mars 1570 (n. st.)[5].

Frère Claude Hurbal, religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et curé d'Ancerville[6] depuis quatorze ans, aidait de ses deniers une parente pauvre nommé Catherine, veuve de Nicolas Formel ; mais, s'étant aperçu qu'elle le volait, il lui interdit sa porte. La veuve se vengea en répandant des bruits calomnieux sur Frère Claude, l'appelant « yvrongne, putier et ruffin ». Le 6 août 1581, il rentrait chez lui, vers huit heures du soir, quand il rencontra Catherine, qui renouvela ses injures ; Frère Claude la frappa avec son bâton et lui cassa

1. Peut-être Jean-Philippe, qui épousa, en 1566, sa cousine Diane de Dommartin, fille de Louis (II). Il était colonel de reitres, quand il fut tué à Moncontour, en 1569.

2. Dommartin-sur-Vraine, cant. de Châtenois, arrond. de Neufchâteau (Vosges).

3. François de Bourgongne appartenait probablement à une famille, encore existante, anoblie le 20 juillet 1464, en la personne de Jean de Bourgongne, qui était venu s'établir à Neufchâteau. Il était, sans doute, fils de Pierson de Bourgongne, contrôleur et écuyer de cuisine du duc de Bar ; Dom Pelletier dit qu'il devint secrétaire du duc Antoine et qu'il épousa Madeleine de Bellancy, dont postérité. Ses descendants obtinrent des Lettres de gentillesse, le 20 août 1633. (*Arm. de D. Richier*, p. 46, 85 ; *D. Pelletier*, p. 75 ; Lepage et Germain, *Complément*, p. 351, 352 ; etc.)

4. Peut-être Loys (II) de Dommartin, chevalier, Sr dudit lieu, baron de Fontenoy, etc. Il appartenait à une Maison de la Chevalerie lorraine, était fils de Guillaume, tué en 1525, et de Anne de Neufchastel. Il avait épousé Philippe de La Marck et mourut avant 1574. (Voir Callot, *Hérault d'armes*, fol. 556 ; Dufourny, *Table des personnes*, p. 276 ; *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1851, p. 173 ; 1861, p. 110 ; etc.)

5. B. 39, fol. 213.

6. Arrond. de Bar-le-Duc (Meuse).

une jambe ; la gangrène se mit dans la blessure, et Catherine mourut le 18 août. Le chirurgien qui lui donna ses soins assura qu'elle aurait guéri si elle n'avait été consulter une sorcière, dont les sortilèges auraient envenimé la plaie. Je ne sais si on confia la sorcière aux bons soins du futur Procureur Général Nicolas Remy, mais Frère Claude profita de la circonstance pour demander sa grâce, qu'il obtint le 7 septembre suivant[1].

Voici un petit épisode de l'histoire de la Réforme, à Bar. On sait que les calvinistes y étaient nombreux et assez puissants pour engager des controverses avec le clergé catholique ; une communauté de Béguines embrassa même les doctrines nouvelles et dut quitter le pays[2]. En 1581, Messire Nicolas Liétart[3] était curé de la ville ; très zélé, très écouté de ses paroissiens, il combattait avec succès les progrès de l'hérésie, et les protestants ne lui épargnaient pas les menaces. Le 16 novembre, à onze heures du soir, ils tentèrent de pénétrer chez lui, brisèrent ses carreaux, et un nommé François Pariset[4] se fit remarquer par sa violence, en traitant le curé de « viel bougre » et ses domestiques de « macreaulx ». Messire Nicolas n'osa pas sortir pour se rendre à matines ; cependant, le lendemain soir, ne voyant pas rentrer son domestique, il s'arma d'un pistolet et se mit à sa recherche. Dans la rue, il rencontra Melchior d'Enezoy[5], qui le prit par le bras, en lui demandant

1. B. 50, fol. 135 v°.

2. Digot, *Hist. de Lorr.*, IV, p. 204.

3. Nicolas Liétard — qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme, doyen de la Collégiale Saint-Pierre de Bar, mort en 1543, — succéda, en 1576, à Henri d'Allichamp comme curé de Bar. Député du clergé pour la Réformation de la coutume, en 1579, il mourut avant le 18 janvier 1582, date de l'installation de son successeur Claude Lescuyer. (*Communication du comte E. Fourier de Bacourt.*)

4. Une famille de ce nom avait été anoblie, à Bar, le 22 novembre 1510, en la personne de Didier Pariset, fils naturel de Jean Pariset, lieutenant du prévôt de Bar. (Voir *Arm. de D. Richier*, p. 30 ; *D. Pelletier*, p. 611.)

5. Peut-être d'Esnoy, d'Asnoy ou d'Assenoy, famille d'écuyers du Barrois, dont un membre, Pierre d'Asnoy, habitant Stenay, comparut à la Recherche de Didier Richier. *Baill. de Saint-Mihiel*, fol. 73 v°.) Voir *Arm. de D. Richier*, p. 68, 72, 75, 77 ; Germain, *Arm. des Écuyers du Barrois* (*Callot*), Saint-Mihiel, p. 14. Peut-être aussi Melchior d'Estrée, qui avait habité Ligny, de 1562 à 1566, en qualité de clerc-juré et contrôleur du comté. En 1569, il était devenu secrétaire de la comtesse Guillemette, femme de Jean de Luxembourg-Ligny, que l'on croit avoir embrassé secrètement la Réforme. (*Communication du comte E. Fourier de Bacourt.*)



où il allait; pour toute réponse, le curé fit feu et tua l'agresseur[1].

2° *Clergé régulier.* — Les religieux avaient la main aussi leste que les séculiers. En 1570, Messire Jacques Roder, fils d'un cordonnier du pays de Luxembourg, était chapelain de la paroisse de Rattel[2], près de Sierck. Pendant une maladie du prieur, il fut chargé des fonction de grainetier de l'abbaye, et, le 25 septembre, il fit délivrer neuf bichets[3] d'avoine au cervoisier de la maison. Le lendemain, celui-ci contesta le chiffre et traita le chapelain de « meschant prêtre et larron » ; Roder répliqua sur le même ton, et, se voyant menacé par le cervoisier, il ramassa un boulet de fer et cassa la tête à son contradicteur[4].

Le jour de la Saint-Nicolas, 6 décembre 1577, Messire Philippe de Neufville, religieux à l'abbaye de Saint-Mihiel[5], avait soupé chez un de ses amis, l'orfèvre François de Vignol[6]. Vers huit heures du soir, il regagnait son couvent; mais, apprenant que l'abbé[7] était déjà rentré, il hâta le pas et commença même à se désabiller en marchant, pour gagner du temps. « Il avait jà son habillement defffermé et ses jaretières deffaictes » quand il rencontra, près du moulin de l'abbaye, un domestique de l'abbé, Jean Bigeot, à qui il demanda en plaisantant s'il attendait quelqu'un. Bigeot répondit en tirant sa rapière; Messire

1. Lettres du 29 novembre 1581. (B. 50, fol. 182 v°.)

2. Abbaye de femmes, puis, au XII$^e$ siècle, abbaye bénédictine, et enfin chartreuse en 1436. — Aujourd'hui cant. de Sierck, arrond. de Thionville (Alsace-Lorraine).

3. Environ 151 litres (*Riocour*).

4. Lettres du 23 novembre 1570. (B. 40, fol. 107 v°).

5. Célèbre abbaye de Bénédictins, au diocèse de Verdun.

6. Probablement François (II) de Vignolles, fils de François et petit-fils de Charles Vignolles, qualifié d'écuyer dès 1484. Sa famille avait été confirmée dans sa noblesse en 1532 et en 1556. Il épousa Claudine de Dieulx et leur fils, Thierry, vint se fixer à Nancy, où il exerça, comme son père, la profession d'orfèvre. Parmi les signataires de la pétition adressée, en 1560, à Charles III par les protestants de Saint-Mihiel, on remarque un avocat, noble François Vignol, qui avait été maire de la ville, en 1550; c'était peut-être le père de l'orfèvre. (*Arm. de D. Richier*, p. 37 et 83; *D. Pelletier*, p. 819; M Dannreuther, *Ligier Richier et la Réforme à Saint-Mihiel*, p. 13; Dumont, *Nobil. de Saint-Mihiel*, I, p. 52.)

7. Dom René Merlin, 55$^e$ abbé, de 1571 à 1583.

Philippe « gagna aux pieds » et vint se réfugier chez le clerc-juré, qui lui prêta une épée pour rentrer à l'abbaye. A la porte, Bigeot l'attendait; on croisa le fer et Bigeot fut tué[1].

Un religieux de la même abbaye, Messire Jehan Gerardin, avait été envoyé par ses supérieurs au prieuré Notre-Dame de Bar[2] en 1580. Un jour, il dînait à l'auberge *Saint-Nicolas*[3] avec son prieur et un vigneron nommé Thomas Parisot, quand, au moment de se quitter, « il fut question de boire encores ung coup »; puis on se querella, et Parisot, terrassant le moine, lui mit un genou sur la poitrine, disant que, s'il avait un couteau, il le clouerait au plancher. Cependant Messire Jehan parvint à se dégager et à s'enfuir vers Notre-Dame, poursuivi par son adversaire qui l'eût tué, sans l'intervention du prieur et des religieux qui se tenaient, suivant leur habitude, sur la porte du couvent. A partir de ce jour, Parisot menaça Messire Jehan de lui faire un mauvais parti, tellement que, trois semaines plus tard, Gerardin ayant, dans la soirée, un besoin à satisfaire, s'arma d'une « pistolle » pour se rendre dans le clos de la communauté. Surpris par Parisot, le moine perdit la tête et fit feu; le lendemain, on trouvait le corps du vigneron devant la porte du prieuré, et trois ans plus tard le bénédictin obtenait sa grâce[4].

3° *Chevalerie.* — Nous avons vu combien il était souvent difficile de distinguer le meurtre du duel ou de l'assassinat. Ainsi, comment qualifier l'homicide commis par Jehan de Metry[5],

1. Lettres du 5 février 1578, n. st. (B. 47, fol. 135.) Voir Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, III, p. 242.

2. Prieuré de Bénédictins dépendant de l'abbaye de Saint-Mihiel.

3. La déclaration des taverniers et cabaretiers de Bar, en 1598, mentionne Pierre Poyart, « hoste de l'enseigne *Sainct-Nicolas* », où on logeait à pied et à cheval. Cette taverne était située, ainsi que le prieuré, dans Bar-la-Ville, c'est-à-dire dans l'ancienne circonscription. (*Communication de M. de Bacourt.*)

4. Lettres du 11 novembre 1583. (B. 52, fol. 200.)

5. Jehan de Mitry, écuyer, S^r^ de Fauconcourt, etc., appartenait à une Maison de l'ancienne Chevalerie lorraine, originaire de Metz, où Thiebaud de Meltry était maitre-échevin en 1343. Jehan était fils de Jehan (III) de Mitry et de Jacquette de Mont-



le 27 mai 1519? Il était archer de la Garde[1], et avait accompagné le duc Antoine à Pont-à-Mousson; un jour, il s'aperçut qu'un serviteur du Duc, nommé Aymé Morise, lui avait dérobé une courroie. On passa rapidement des gros mots aux coups; Morise blessa Metry d'un coup de dague, mais il fut tué d'un coup d'estoc[2].

Les exécutions capitales étaient une sorte de réjouissance publique et on s'y rendait en partie de plaisir. Non seulement les arbalétriers qui, dans les bailliages de Bar et de Saint-Mihiel, étaient tenus d'y assister et touchaient pour cela dix sous tournois « pour boire ou en faire à leur volonté[3] », mais les gentilshommes du voisinage s'y donnaient rendez-vous et en profitaient pour banqueter. C'est ainsi qu'Antoine de Marcy[4], écuyer, S^r de Bouc en partie, se rendit à Fou[5], le 9 juillet 1529; après l'exécution, il dîna avec le prévôt et les officiers de Justice, et les convives, mis en gaieté par le petit vin de Toul, s'en retournèrent chacun chez eux, en jouant et en se

Saint-Légier. Il épousa, le 25 décembre 1524, Yolande de Ferraige, et mourut en 1562. Sa descendance subsiste encore. (*D. Pelletier annoté*, VI, p. 229; baron d'Hannoncelles, *Metz ancien*, p. 180, etc.)

1. L'ordonnance du 4 août 1578 réglementa l'organisation des archers de la Garde. Ils formaient une compagnie de 80 hommes, et servaient six mois de l'année. Sur les 40 archers en service, 20 étaient de garde au palais, et les 40 accompagnaient le duc lorsqu'il montait à cheval ou se rendait aux offices. Tous les matins, ils se réunissaient chez leur capitaine, qui les conduisait au palais. 10 archers devaient se tenir constamment dans la cour, pour veiller au bon ordre, et tous les soirs ils rendaient compte au capitaine. 4 archers escortaient les gens portant les viandes que l'on servait à la table ducale, et 2 autres accompagnaient le vin de S. A. Ils assistaient aux repas du duc et se tenaient au bout de la table. Une fois l'an, ils étaient inspectés, l'avant-veille des Rois; francs de toute imposition, ils étaient justiciables de leur capitaine, et touchaient une somme de 15 gros par jour (environ 4 fr.). Leur équipement se composait d'un corps de cuirasse avec manches de mailles, et d'un casque; à pied, ils portaient la hallebarde; à cheval, ils étaient armés de l'arquebuse de calibre.

L'ordonnance du 15 octobre 1615 porta à 138 le nombre des archers de la Garde, qui firent encore l'objet de plusieurs autres ordonnances. (*Anc. Ord. de Lorr.*, ms. 116-119 (189), II, p. 35; et III, p. 325; Rogéville, *Dict. des Ord.*, I, p. 26; Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 88, fol. 65, 70 v°; Lepage, *Inst. mil.*, p. 150 et pl. 160; etc.)

2. Lettres du 26 juillet 1519. (B. 14, fol. 318.)

3. Rogéville, *Dict. des Ord.*, II, p. 34.

4. Antoine de Mercy appartenait à une famille de la Chevalerie. Il épousa Allye de Tannoys, et mourut avant 1552. (Voir *Arm. de D. Richier*, p. 55; Husson-l'Escossois, *le Simple Crayon*; etc.)

5. Foug, cant. de Toul-Nord, arrond. de Toul (M.-et-M.).

poussant l'un et l'autre. Marcy, en bousculant le commis du capitaine du château de Fou, nommé Baudichon, fit tomber un morceau de pain qu'il tenait caché dans sa manche. Baudichon furieux qu'on s'en fût aperçu, injuria Marcy et tira son épée ; le S[r] de Bouc en fit autant et tua son homme[1].

On sait que les Du Châtelet étaient de grands batailleurs[2], et le souvenir de leurs violences n'est pas encore effacé dans le pays. Il commençait à faire nuit, lorsque, dans la soirée du 4 avril 1540, Errard du Chastellet[3], S[r] de Sirey, quitta Neufchâteau pour se rendre à Bazoilles, où il comptait coucher ; il était accompagné de Philippe de Saint-Phellin[4] et de deux serviteurs. La petite troupe allait passer la Meuse à gué, quand elle aperçut quatre cavaliers se dirigeant de son côté : « Qui êtes-vous ? » leur cria Saint-Phellin, sans obtenir de réponse. Au même instant, le palefrenier du S[r] du Chastellet dit à l'un des cavaliers, qui portait une javeline : — « Levés votre bois ; vous m'avez cuydéz bailler à la gorge ! » — « Oultre ! Ventre Dieu ! oultre ! » cria celui qui paraissait être le chef et que l'on sut depuis être l'abbé de Mureaux, Claude d'Anglure[5]. Le S[r] du Chastellet lui demanda qui il était : — « Je vous le ferai bien connaistre, si vous estes assez hardi de passer l'eau ! » Il n'en fallait pas tant pour amener une rencontre. Les deux troupes échangent des coups de « hacquebuttes » ; un des serviteurs du S[r] du Chastellet est frappé mortellement, et l'abbé meurt de ses blessures quelques jours après. Heureusement pour le S[r] du Chastellet, Chrétienne de Danemark, qui venait d'épouser le prince François, fit son entrée à Nancy quelques

1. Lettres du 22 janvier 1530, n. st. (B. 18, fol. 78.)

2. Voir Chap. V, § I et III.

3. Erard (V) du Châtelet, chevalier, S[r] du Châtelet, de Cirey, etc., appartenait à la branche aînée de sa Maison. Fils de Christophe et de Jacqueline de Béthune, il épousa Anne de Hangest, et mourut avant 1545. (D. Calmet, *Maison du Châtelet*, p. 61.)

4. Voir Chap. V, § III. Le P. Hugo l'appelle Saint-Blin.

5. Voir Chap. V, § III. — Claude d'Anglure était fils de Saladin et de Marguerite de Ligniville. Il fut le 17[e] abbé de Mureau et le dernier régulier. (P. Hugo, *Maison des Salles*, p. 9 ; D. Calmet, *Hist. de Lorr.* [1757], VII, col. clvii.)

mois plus tard, et le duc Antoine en profita pour gracier le coupable[1].

De tous les Du Châtelet, Phelibert[2] était celui qui promettait le plus ; il semblait tenir à honneur de marcher sur les traces de son dixième aïeul Thierry, que l'on avait surnommé *le Diable* ou *d'Enfer*. Après une jeunesse orageuse, il paraît s'être amendé ; il se distingua au service du R. T. C. et mourut à 37 ans. Qui reconnaîtrait dans le grave colonel dont l'*Histoire de la maison du Châtelet* nous a conservé le tombeau, que l'on voyait à l'abbaye Saint-Victor de Paris, le fougueux jeune homme qui, à seize ans, avait sur la conscience plusieurs morts d'homme, le sac d'une abbaye et peut-être une émission de fausse monnaie. Vers 1546, son père l'envoya en Allemagne sous la conduite d'un gentilhomme, nommé Sampson Seringue[3], que lui avait donné Philippe des Salles[4], Sr de Gombervaulx. Arrivé à Lichtenau[5], « oultre la rivière du Rhin » le jeune Du Châtelet eut une altercation avec son mentor, à l'occasion d'un page que celui-ci avait brutalisé. Seringue dégaina ; Phelibert en fit autant, tua le gentilhomme du premier coup, et continua son voyage. Il revenait par la France, au mois de janvier 1548, quand, passant auprès de l'abbaye de La Chal-

1. Lettres du 29 novembre 1541. (B. 22, fol. 68 v°.) Dumont a raconté cette anecdote (*Just. crim.*, II, p. 343) qui eut un épilogue. Les deux frères de l'abbé de Mureau, René d'Anglure, baron de Bourlémont, et Henry d'Anglure, baron de Meslay, attaquèrent Errard du Châtelet devant le Parlement de Paris, et le firent condamner à leur verser 1,800 livres parisis d'indemnité et 60 livres parisis de rente. (P. Hugo, *Maison des Salles*, p. 9.)

2. Philippe ou Philibert (II) du Châtelet, chevalier, baron de Cirey, Sr de Saint-Amand, etc., appartenait à la branche de Pierrefitte. Il était fils de Jean et de Jacqueline de Bethune ; devenu colonel des reitres dans les troupes du roi Charles IX, il fut gentilhomme de sa chambre et chevalier de son ordre. Il épousa Françoise de Lenoncourt, veuve de René de Fresneau, et mourut le 14 mai 1568. (D. Calmet, *Maison du Châtelet*, p. 140.)

3. Peut-être Zähringen, comme la Maison grand-ducale de Bade.

4. Fils de Pierre des Salles et de Nicole de Vernancourt, Philippe prit part à la guerre des Rustauds et devint gouverneur de Neufchâteau vers 1534. Il épousa : 1° Marguerite de Maugiron, 2° Renée de Haussonville, et mourut en 1560. (P. Hugo, *Maison des Salles*, p. 8.)

5. Il existe en Allemagne quinze localités de ce nom. Il s'agit probablement de Lichtenau, arrond. d'Offenburg (Grand-Duché de Bade).

lade[1], il conçut le projet de la piller. Il entra dans le couvent, le pistolet au poing et, « jurant la vertu et le sang de Dieu », il contraignit l'abbé, Frère Claude Angenot, à le conduire dans sa chambre, pendant qu'un de ses serviteurs « vêtu de blanc et noir » tenait en respect toute la communauté. Un frère convers ayant refusé de lui donner les clés du coffre-fort, Phelibert lui brisa la mâchoire d'un coup de pistolet; puis, ayant « retrait par force en son estude l'abbé qui s'enfuyait, il le menaça avec blasphèmes de le tuer s'il n'ouvrait pas ledit coffre ». L'abbé dut s'exécuter, et Phelibert s'empara de quatre sacs d'argent, l'un contenait des testons, l'autre des grands blancs, le troisième des carolus, et le dernier de la menue monnaie. Avant de partir, il vola encore les sceaux et contre-sceaux qui étaient en argent, les papiers de l'abbaye et divers autres objets. Puis, estimant que les voyages forment la jeunesse, il se remit en route; à quelque temps de là, il apprit qu'un de ses serviteurs avait payé sa dépense, dans une auberge d'Erize-la-Brûlée[2] avec une pièce fausse. Pour écarter tout soupçon de complicité, ou peut-être pour faire disparaître un témoin gênant, Phelibert tua son homme d'un coup de dague, puis il passa tranquillement la frontière. Bien que le frère convers fût mort de ses blessures, l'abbé de la Challade consentit à « s'appointer » avec le précoce meurtrier, qui obtint des Lettres de rémission, dix ans après, le 26 août 1556; mais, craignant que la Cour ne refusât de les entériner, il en sollicita de nouvelles, qui portent la date du 12 février 1557 (n. st.[3]).

Charles III fut moins indulgent pour un autre grand seigneur, Antoine de Haraucourt[4], S^r du dit lieu et de Parroye en partie. Comment blessa-t-il d'un coup de dague un page du

1. Abbaye de l'ordre de Citeaux, fondée au XII^e siècle. Claude Angenot, que D. Calmet appelle Claude Engenart, était le 22^e abbé. La Chalade est aujourd'hui cant. de Varennes, arrond. de Verdun (Meuse).

2. Cant. de Vavincourt, arrond. de Bar-le-Duc (Meuse).

3. B. 31, fol. 52 v° et fol. 91. — En comparant ces deux pièces, on constate que Philibert du Châtelet avait singulièrement atténué les faits dans sa première requête.

4. Voir Chap. III, § VIII.

Duc, nommé François de Beaufort[1] ? Il prétendit que c'était par accident, mais les considérants des Lettres qui lui furent accordées sont tellement sévères que l'on peut croire à quelque mystérieuse affaire, inavouable sans doute, et sur laquelle on a voulu faire le silence. Pendant trois ans, il fut défendu à Haraucourt d'approcher à plus de trois lieues de la personne du Duc, et le séjour de Nancy lui fut interdit à tout jamais[2].

Le 20 janvier 1584, Jean-Philippe de Netancourt[3], Sr de Chastillon, ayant appris que le prévôt de Clermont, Jacques de la Vallée[4], avait tenu sur son compte des propos diffamatoires, se rendit dans cette ville pour déposer une plainte entre les mains du bailli[5]. — Passant devant la maison du prévôt, Netancourt ne put résister à la tentation de lui dire son fait, et il entra ; on devine ce que fut l'entretien, Netancourt faillit ne pas en sortir vivant, et, quand il voulut quitter la ville, il se vit arrêté à la porte par les hommes de garde. Nouvelle bagarre : un des serviteurs du Sr de Chastillon tua un soldat d'un coup de pistolet ; ses camarades ripostèrent ; finalement, Netancourt fut conduit en prison et trois années de bannissement furent la condition de sa grâce. Quelques mois après, il obtenait la remise totale de sa peine[6].

Une véritable sédition éclata, le 12 octobre 1603, vers huit heures du soir, dans la petite ville de Neufchâteau. Une bande nombreuse de bourgeois et de jeunes gens attaqua l'hô-

1. Probablement fils de Jean Beaufort, valet de chambre du duc Antoine, puis grand-veneur, anobli le 1er juin 1539. François de Beaufort devint chambellan de S. A., gentilhomme de la chambre du prince de Vaudémont et grand-veneur de Lorraine. Le 9 octobre 1588, il fut autorisé à prendre le nom et les armes de Gellenoncourt, avec le titre d'écuyer. Il épousa Gabrielle de Thuillières et fut comblé de bienfaits par Charles III. (Voir *Arm. de D. Richier*, p. 30, 47 ; *D. Pelletier*, p. 42 ; ***Mém.*** *Soc. Arch. lorr.*, 1869, p. 393 ; 1893, p. 24.)

2. Lettres du 21 décembre 1566. (B. 37, fol. 195.)

3. Fils de Georges (II) de Nettancourt et de Anne de Haussonville, il était frère cadet de Gaspard. Il avait épousé, avant 1582, Françoise de Watronville, et fut fait gentilhomme de S. A. (Callot, *Hérault d'armes*, fol. 601 ; *D. Pelletier annoté*, VI, p. 287.) Voir Chap. V, § I.

4. Voir Chap. III, § VI.

5. Jean d'Aguerre, baron de Vienne, conseiller d'État et grand-chambellan, bailli de Clermont depuis 1539.

6. Lettres du 30 mars et du 25 septembre 1581. (B. 53, fol. 59 et fol. 209.)

tel du S[r] de Bourlemont[1] et essaya d'en briser les portes. Le S[r] d'Amblize et le chevalier de Bourlemont, son frère, firent aux assaillants les sommations d'usage, puis ils exécutèrent une sortie pour dégager les abords de leur maison. Tous leurs domestiques y prirent part; c'étaient Jean du Bois, Pierre Richart, Toussaint Centot *dit* Turlupet, Claude Pieresson *dit* Epiltemont, et enfin le chirurgien Claude Tassart, qui trouva à utiliser immédiatement ses talents, car un des émeutiers, Claudin Billot, fut tué dans la mêlée. Les faits étaient assez graves pour que le prince Henri, lieutenant général du duché, en l'absence de son père Charles III, jugeât utile d'envoyer un commissaire enquêteur, le conseiller Jean Humbert[2]; sur son rapport, l'affaire fut classée[3].

Si les bourgeois de Neufchâteau étaient séditieux, ceux de Lunéville étaient facilement impressionnables. Le samedi, 17 décembre 1611, le S[r] de Gournay[4], S[r] de Secourt, étant arrivé à Lunéville, descendit à l'auberge du *Saint-Esprit*[5], et dans la soirée, comme il voulait décharger ses pistolets, il ouvrit sa fenêtre et tira en l'air, Les voisins effrayés s'assemblèrent, croyant à un crime ou à un accident, et le S[r] de Gournay se mit à la fenêtre pour les rassurer et les inviter à rentrer chez eux. C'est ce qu'ils firent tous, sauf un nommé Jacob Aubert, aubergiste à l'enseigne du *Petit Saint-Nicolas*, qui traita Gournay de « beste ». Gournay releva le propos. — « Oui, reprit Aubert, les bestes sont en vos chaulses. » Le S[r] de Secourt ne voulut pas en entendre davantage; il rentra dans sa

1. De la Maison d'Anglure (voir Chap. V, § III) qui avait formé la branche des Bourlémont, princes d'Amblize. (D. Calmet, *Maison du Châtelet*, p. 40.)

2. Fils de Nicolas Humbert, receveur puis prévôt d'Einville, anobli le 30 mai 1573. Auditeur en la Chambre des comptes, en 1591, il reçut plusieurs missions de Charles III et mourut le 28 mars 1619, ayant épousé : 1° Françoise Marien; 2° Christine Bouvet. Ses descendants prirent le nom de Girecourt, reçurent des lettres de baron en 1722, de comte en 1737, et enfin de gentillesse de 1762. (Voir *Arm. de D. Richier*, p. 35, 42; *D. Pelletier*, p. 391; Lepage et Germain, *Complément*, p. 214, 361, 365.)

3. Lettres du 28 octobre 1603. (B. 73, fol. 161.)

4. Peut-être Pierre de Gournay, S[r] de Secourt, fils de Nicolas et d'Anne du Châtelet, qui épousa Jacqueline de Saint-Blaise. (Callot, *Hérault d'armes*, fol. 570; D. Calmet, *Hist. de la Maison du Châtelet*, p. 181.) Voir Chap. V, § VII.

5. C'était la principale hôtellerie de Lunéville : elle était située dans la Grande Rue.

chambre, prit un pistolet et fit feu dans la rue. Le projectile ricochant vint frapper un vieux vigneron, Nicolas Suisse, *dit* Barbe, qui prenait le frais sur le pas de sa porte et qui mourut trois jours plus tard[1]

Les lettres du 10 juin 1621 donnent des renseignements assez curieux sur les droits féodaux du S[r] de Panges[2]. Il avait le droit de tenir les plaids banaux, deux fois l'an, le premier mercredi après les Rois et le premier mercredi apres « l'emmy May ». Tous les propriétaires du ban étaient tenus de comparaître, sous peine de cinq gros d'amende, et chacun d'eux devait, en outre des corvées et prestations, une poule de rente annuelle. François Gronders[3], receveur de Saint-Avold, ayant acquis des bien sur le ban de Panges, comparut aux deux plaids banaux de 1621, et demande a être déchargé à l'avenir de cette obligation, ces biens étant devenus la propriété de son beau-fils, Jean Moreau, archer des Gardes. Le S[r] de Panges[4] y consentit volontiers; il retint le receveur à dîner avec son fils Pierre Gronders et son beau-fils, lui fit même présent d'une « belle longue harquebuze » et insista pour leur offrir le gîte. Gronders préférant retourner à Saint-Avold, on but le coup de l'étrier et les trois voyageurs se mirent en selle, reconduits jusqu'au bout du pont de la basse-cour par le S[r] de Panges. Alors, prenant congé d'eux, il dit à Pierre Gronders : « J'espère que vous me viendrez voir, ne serait-ce que pour honorer les cendres de mon père, qui a prodigué ses bienfaits au

1. Lettres du 17 janvier 1612. (B. 82, fol. 44.)

2. Arrond. de Metz (Alsace-Lorraine).

3. François Gronders ou Croonders, qualifié de noble homme dès 1613, avait épousé Nicolle Magnien. Leur fils Pierre lui succéda dans sa charge, épousa Barbe Calvet et peut-être Diane Peltre, et fut anobli le 28 août 1632. Son fils, Jean, devint colonel d'infanterie et gouverneur de Hombourg-le-Château ; il fut un des plus vaillants officiers de Charles IV. (Voir *D. Pelletier*, p. 329 et 621; *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1885, p. 166.)

4. Gabriel de Beauvau; il appartenait à une illustre famille angevine, transportée en Lorraine. Fils de Jean et de Marguerite de Salcède, il avait été combattre le Turc en Hongrie, sous les ordres du duc de Mercœur, en 1600; puis il avait pris du service en France sous le prince de Condé. Veuf de Anne de Bildstein, qui lui avait donné six fils et quatre filles; il épousa, en secondes noces, Claude-Françoise de Grandmont, dont il eut encore deux enfants. (Sc. et L. de Saincte-Marthe, ***Maison de Beauvau***, p. 53.)

vôtre ». Pierre répondit d'une manière assez déplacée, et Panges les quitta en s'écriant : « Allez! allez au diable! » Le jeune homme, un peu gris sans doute, se met en colère et le Sr de Panges envoie son page chercher une épée; alors Jean Moreau intervient; il défend, au nom du Duc, que l'on moleste son frère : « Je vous respecterais, si vous aviez votre casaque », répond le Sr de Panges; et, voyant l'archer s'avancer vers lui, la main sur la garde de son épée, il le tue d'un coup de pointe[1].

4° *Gentilshommes.* — Au xve siècle de jeunes gentilshommes entraient au service de grands seigneurs et remplissaient auprès d'eux l'office de véritables domestiques. Ainsi Aymé de Naves[3], écuyer, « serviteur du Sr de Pierfort[2] », l'avait accompagné à Neufchâteau, et ils étaient descendus à l'auberge de Jehan Huyn. Le 29 juillet 1492, qui était un dimanche, il suivit son maître à la messe, puis rentra à l'auberge pour faire sa chambre et panser ses chevaux ; quelle ne fut pas son indignation en trouvant sur le lit de son maître un nommé Petit-Jehan, serviteur du contrôleur général, en compagnie d'une servante accorte.

A cette vue, le jeune homme fut « fort troublé..., pource que la chose n'estait point honneste faire en la chambre du Sr son maistre ». Mais le plus vexé ce fut encore Petit-Jehan.

1. Lettres du 10 juin 1621. (B. 92, fol. 122.)

2. Aymé de Naives appartenait à une ancienne famille du Barrois, dont le nom, éteint au xvie siècle, a été relevé par les Pillart. Il était peut-être fils de Jean (II) de Naives, et portait les titres d'écuyer et de seigneur de Boucq en partie. (Voir *Arm. de D. Richier*, p. 55, 58; Germain, *Arm. des Écuyers du Barrois* [*Callot*], Saint-Mihiel, p. 26; Dumont, *Ruines de la Meuse*, IV, p. 65; L. Germain, *Recherches sur la famille de Pillart de Naives*, p. 30.)

M. Siméon Luce (*Jeanne d'Arc à Domremy, Preuves*, p. 22) publie de curieuses Lettres de rémission accordées en 1408, par le roi Charles VI, à Mehaut de Naives.

3. Le Sr de Pierrefort était alors Jean de Bron, *dit* Vaudemont, qui avait reçu Pierrefort en 1478, en récompense des services qu'il avait rendus pendant la guerre des Bourguignons. Il était chambellan et maître d'hôtel de René II. De son mariage avec Marguerite de Lenoncourt, il n'eut qu'un fils, Claude de Bron, qui mourut sans postérité. On célébrait l'*obit* de Jean de Bron, au mois de février, dans la collégiale Saint-Georges. (Voir *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1859, p. 322.)

Le lendemain, notre amoureux rencontra Aymé dans la rue, et le bouscula en s'écriant : — « Vocy mon homme ! garde toy de moy ; car, par la mort Dieu ! quelque part que je te trouve, je te feray ton pacquet. » Aymé, qui était « jeune gentilhomme extraict de noble lignée », avait le sang chaud ; il tira son épée et dépêcha son homme[1].

Claude de Vaudemont[2], Sr de Pesches, n'était pas de meilleure composition. Le jour de la Saint-André (30 novembre) 1524, se trouvant, à Bar, dans une hôtellerie, il descendit, vers cinq heures du soir, à la cuisine pour commander son souper. Pendant qu'il devisait joyeusement avec les servantes, plusieurs jeunes cordonniers de la ville, Nicolas Séguin, François Drouyn, Ysaac et quelques autres, entrèrent à l'auberge et dirent, en traversant la cuisine : — « Dieu vous garde ! » — « Qui sont ces grosses bestes? demanda Vaudemont. Ils sont bien sauvages, qui ne saluent les gens de bien ! » — « Peut-estre qu'ils ont esté nourris avec », répondit un des cordonniers, et Séguin ajouta : — « Qui est celuy qui dict que nous avons été nourris aux bois et qui nous appelle grosses bestes? » — « Hé, vilain, s'écria Vaudemont, veulx-tu savoir qui il est? » et il lui porta un coup de poing à la figure. Séguin tire son poignard ; Vaudemont va chercher son épée et, suivi d'un serviteur armé d'une broche, il se met à la poursuite du cordonnier. Celui-ci se réfugie à l'église Saint-Antoine[3], Vaudemont dégaine son « verdun » et l'y suit ; Séguin, déjà blessé, gagne la maison de Jacquemin Galoys et s'y enferme ; mais Vaudemont, rendu furieux, enfonce la porte, repousse le malheureux qui lui embrasse les genoux en demandant grâce et le tue d'un coup d'épée[4].

1. Lettres du 30 août 1492. (B. 4, fol. 151, v°.)

2. Probablement fils du Bâtard de Vaudemont qui avait reçu, en 1494, la seigneurie de Pêche, dans le pays de Liège. (Voir Chap. V, § VII.)

3. C'était l'église des Augustins, aujourd'hui église paroissiale, sur le canal des usines, à la ville basse.

4. Lettres du 4 janvier 1525, n. st. (B. 16, fol. 114), citées par Dumont, *Just. crim.*, II, p. 343.

Au carnaval et lors de certaines fêtes, il était d'usage de porter des « momons ». Cela consistait à aller le soir, et le visage masqué, offrir à un ami une bague ou une somme d'argent, en l'invitant à jouer sans prononcer une parole. La veille des « Petits Roys » 1546, c'est-à-dire le 5 janvier, Claude de Vigneulles[1], se trouvant à Saint-Mihiel, alla souper à l'abbaye avec M. de Pierrefort[2], ses enfants et plusieurs jeunes gentilshommes : Lucion de Fresnel[3], François de Sainct-Hillier[4] et autres. On tira les rois; puis un fils du S[r] de Pierrefort, nommé Laffrenaye[5], invita les jeunes gens à venir avec lui, porter un « momon » chez M[me] Desclance. La proposition est acceptée et on monte à cheval; comme on revenait à l'abbaye, Vigneulles, s'apercevant que son cheval était déferré, laissa ses amis prendre les devants; mais, en passant devant la maison du prévôt, près de la porte à Groignot[6], son cheval se cabra; il venait de recevoir un coup d'épieu. — « Qui a porté le coup? » demanda Vigneulles. — « S'a faict messire Simon Trincquart; ne vous

1. Voir *Arm. de D. Richier*, p. 57, et *D. Pelletier*, p. 645, 818. Voir aussi Chap. III, § IV.

2. Claude de Fresneau était seigneur de Pierrefort depuis la donation à lui faite, par le duc Antoine, en 1519. Il avait épousé Marie de Nettancourt, dont il eut plusieurs enfants, notamment Jean de Fresneau, prieur de Lay et abbé commendataire de Saint-Mihiel, de 1542 à 1570. Le S[r] de Pierrefort était sans doute en visite chez son fils qui, n'ayant pas reçu les ordres sacrés, résigna plus tard ses bénéfices pour épouser, en 1570, Claude de Beauvau. Leur fille, Claude, apporta Pierrefort à son mari, Louis-Jean de Lenoncourt de Serres. (Husson-l'Escossois, *Simple Crayon* [exemplaire de la Bibl. de Nancy], p. 353); L. Germain, *Monuments funéraires de l'église Saint-Michel à Saint-Mihiel*, 1886, p. 76 et 86.

3. Il appartenait à une Maison de la Chevalerie lorraine qui s'éteignit au XVII[e] siècle. Fils de Guyot des Fresnels et de Jeanne de Sampigny, il devint chambellan de Charles III et bailli d'Épinal le 4 juin 1583, et il épousa Adrienne de Grammont, dont il eut Jean-Philippe. (Callot, *Hérault d'armes*, fol. 562; Dufourny, *Table des personnes*, p. 346; Husson-l'Escossois, *Simple Crayon*, exemplaire de la Bibl. de Nancy, p. 347; *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1869, p. 114; 1894, p. 455.)

4. De 1430 à 1789, on trouve des Saint-Hillier à Saint-Mihiel, où quelques-uns occupèrent des charges importantes, prévôt, procureur général, lieutenant du bailli, etc. (Dufourny, *Table des personnes*, p. 440; Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, II, p. 211, et III, p. 178; *Nobil. de Saint-Mihiel*, I, p. 44; Germain, *Monuments funéraires de l'église Saint-Étienne à Saint-Mihiel*, p. 9.)

5. Laffrenaye devait être un enfant naturel du S[r] de Pierrefort; il y a un rapprochement indiqué entre son nom et celui de Fresneau.

6. La porte à Groignot ou à Grougnot fermait la rue de la Vau et la ville elle-même quand elle ne comprenait que le Bourg. On a voulu tirer son nom de celui d'un notable, *Gronctus*, rapporté dans un acte de 1226. (Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, p. 172.)



en prenez poinct, car il a bien beu. » Messire Simon parut et menaça le jeune homme de son épieu ; Vigneulles saisit une hallebarde et le blessa mortellement[1]. Il paraît que les rixes étaient fréquentes en temps de carnaval, car l'ordonnance du 18 janvier 1610 (Rogéville dit 1611) défendit aux personnes masquées de sortir à pied ou à cheval, le jour ou la nuit, et de porter aucune arme, pas même un bâton, sous peine de dix francs d'amende et de dix jours de prison au pain et à l'eau[2]. Mais cette ordonnance ne fut pas, sans doute, observée à Saint-Mihiel ; car un arrêt du 21 mars 1718 interdit aux bourgeois de cette ville la promenade du bœuf gras, à peine de 500 francs d'amende contre les contrevenants[3].

Nous avons vu que les régents d'école étaient élus par les contribuables ; de leur côté, les sages-femmes l'étaient par les mères de famille, qui se réunissaient dans l'église pour procéder à cette élection. Au mois d'août 1551, la place de sage-femme étant venue à vaquer dans la commune de Rommaingnes[4], la demoiselle Françoise Maillart[5], femme d'Antoine de Montbron[6], fit élire Jehannon La Greslette. Furieuse de se voir évincée, Didette, femme de Jehan Henry, dit Pelletier, se vengea de son échec en tenant des propos injurieux contre la Dame de Montbron, et Montbron la fit taire en la frappant du pommeau de sa dague. Pelletier prit naturellement parti pour sa femme ; le

1. Lettres du 1er septembre 1546. (B. 23, fol. 1.)

2. *Anc. Ord. de Lorr.*, ms. 116-119 (189), III, p. 235 ; Rogéville, *Dict. des ord.*, II, p. 38.

3. Moucherel, *Prat. crim.*, p. 293.

4. Romagne-sous-Montfaucon, cant. de Montfaucon, arrond. de Montmédy (Meuse).

5. Les Maillart appartenaient à la chevalerie du pays de Liège et ils étaient venus s'établir en Champagne au XIVe siècle. Françoise était fille de Gratian de Maillart, Sr de This, La Grève, etc., et de Thiriette d'Ysnard. Elle avait épousé en premières noces Nicolas de Pouilly, Sr dudit lieu, et en secondes noces Antoine de Montbron. Elle mourut avant 1570, laissant des enfants des deux lits. (Sénémaud, *Gén. de Maillart*, 1868, p. 19.)

6. Trente ans plus tard, Didier Richier reçut la déclaration d'Antoine de Montbron, Sr de Saint-Germain, demeurant à Romagne. Fils de Pierre du Buffet et de Catherine de Lemmeau, il avait épousé Françoise (Maillart) de La Grève, dont il avait une fille, Loyse, mariée à Claude de Roussy. (Did. Richier, *Baill. de Clermont*, fol. 7 ; *Arm. de D. Richier*, p. 90 ; Callot, *Hérault d'armes*, fol. 418, v°.)

23 août, veille de la Saint-Barthélemy, les habitants de Romagnes s'étant réunis devant l'église, pour traiter des affaires de la commune, Pelletier injuria le Sr de Montbron en l'appelant « estranger, banni[1], voleur, luthérien, laron, meurtrier, brigant ». — « Je vouldrais, ajouta-t-il, que ledit de Montbron m'eust tué, afin qu'il fust pendu après! » La première partie de son désir fut immédiatement réalisée, car Montbron le tua d'un coup d'épée, et fut gracié, six mois après, par Christine de Danemark[2].

Nous avons vu[3], en 1552, Anthoine de Saint-Phelin marchant vers Metz dans les rangs de l'armée française ; nous le retrouvons, vingt ans plus tard, en 1571, maréchal des logis de la compagnie des reîtres du comte de Westerbourg[4], qui était entré en France « pendant les troubles derniers ». Son neveu Jean de Naxéville[5], Sr de Villers-en-Hey en partie, l'accompagna à la guerre pour apprendre le métier des armes, et, la paix faite, les reîtres, reprenant le chemin de leur pays, vinrent faire étape à La Neufville-aux-Bois[6], près de Troyes. Le comte de Westerbourg se rendit dans cette ville, avec quelques gentilshommes, notamment Naxéville, qui laissa dans le cantonnement un charretier nommé Demenge Gourdin, jadis au service de son oncle. Gourdin avait l'habitude de s'enivrer ; en l'absence de son maître, il fit tapage et l'hôte porta plainte au Sr de Villers, à son retour à La Neufville. Gourdin répondit insolemment aux observations de son maître, et « print ung verre dans lequel il urina ». Naxéville, qui attendait quelques

1. Dans sa déclaration devant le poursuivant d'armes, Antoine de Montbron dit, en effet, « n'estre natif de ce pays ».

2. Lettres du 14 janvier 1552, n. st. (B. 27, fol. 25, v°.)

3. Voir Chap. V, § III.

4. Westerbourg était un comté situé entre l'Électorat de Trèves et le Nassau. Les comtes de Westerburg étaient de la Maison de Linange; et l'un d'eux, Sigefroy, avait été archevêque de Cologne en 1283. (Moréri, *Dict.*, 1732, VI, p. 183; Bertholet, *Hist. du Luxembourg*, V, p. 251; Brinckmeier, *Geschichte des Hauses Leiningen*; etc.)

5. Il devait être fils de Philippe de Nixéville et de Anne de Saint-Phelin, et frère d'un autre Jean de Nixéville, qui avait été tué par son oncle, Claude de Saint-Phelin, le 16 mars précédent. (Voir Chap. V, § III.)

6. Peut-être La Neuville-sur-Vanne, cant. d'Estissac, arrond. de Troyes (Aube).

gentilshommes allemands qu'il avait invités à souper, se fâcha et renversa le verre. Poursuivant son idée d'ivrogne, Gourdin déclara « qu'il buverait ladite urine en despit de luy ». — « Allez faire vos villenies et telles insolences dehors ! » lui dit Naxéville. Pour toute réponse, Gourdin prit sur la table un autre verre, « urina de rechef en icelluy et beut l'urine y estant ». Indigné, le Sr de Villers chassa le charretier, et, se voyant menacé d'une barre dont l'autre s'était emparé, il mit l'épée à la main et le blessa légèrement. Gourdin continua, malgré le froid, à suivre le camp ; mais des excès de toute sorte envenimèrent la blessure et il mourut, quinze jours plus tard, aux environs d'Arc-en-Barrois[1]. Naxéville, emprisonné à la suite de ces faits, ne tarda pas à être remis en liberté[2].

Sedan était une des principales citadelles du protestantisme dans nos régions ; pendant les guerres de religion, des partis sortis de la place vinrent ravager les frontières de Lorraine et la canaille du pays ne manqua pas de se joindre à eux pour piller. C'est ainsi qu'un nommé Jean Dalle[3], demeurant à Luzy[4], dans le bailliage de Saint-Mihiel, s'enrôla vers 1575 parmi les Sedanais et prit part à leurs expéditions. Revenu à Luzy, il avait l'audace de porter arquebuse et pistolet, au mépris des ordonnances ; il menaçait les habitants, et ne se gênait pas pour afficher des opinions subversives, déclarant que les seigneurs « ne vallaient tous rien »[5]. Il en voulait surtout à l'un d'eux, François de Chappy[6], disant « que sa

1. Arrond. de Chaumont (Haute-Marne).

2. Lettres du 24 décembre 1571. (B. 40, fol. 134.)

3. D. Richier (*Baill. de Saint-Mihiel*, fol. 85, v°) signale une famille noble de ce nom. (Voir Germain, *Arm. des Écuyers du Barrois* [*Callot*], Saint-Mihiel, p. 12.)

4. Cant. de Stenay, arrond. de Montmédy (Meuse).

5. En 1420, le roi Charles VI accorda des Lettres de rémission à deux gentilshommes français qui avaient tué un « homme assez sédicieux et rioteux » nommé Pierre Lasnier. Il avait dit que les seigneurs « ne valaient rien » et qu'il fallait « tuer et ruer jus teles manières de gens ». (Douët d'Arcq, *Pièces inéd.*, II, p. 40.) Il est intéressant de retrouver, à un siècle et demi de distance, la même pensée exprimée dans les mêmes termes.

6. François de Chappy appartenait à une famille d'écuyers du Barrois. Fils de Mengin de Chappy, écuyer, Sr de Thailly, Luzy, etc., et d'Yde du Haultoy, il avait

maison estait trop haulte, qu'il la faillait ruiner et qu'il l'accommoderait comme Darville avait accommodé le cappitaine La Mothe : sçavoir qu'il le tuerait, luy et Nicolas de Chappy, son frère. » Chappy s'étant plaint à la justice, Dalle appela à Luzy un parti ennemi qui pilla le village, ainsi que celui de Pouilly, où ils commirent toutes sortes d'excès, « jusques à se mectre en debvoir de forcer la femme d'ung nommé Henry Neveu et leur petite fille aagée de douze ans ». Après ces hauts faits, Dalle eut la hardiesse de se présenter de nouveau à Luzy, chez son beau-père, Nicolas Aulbertin ; Chappy requit alors les gens de justice ; mais telle était la terreur inspirée par le bandit, que personne n'osa mettre la main sur lui, et il fallut que Rodicques de Thonneletilz[1], beau-frère de François de Chappy, se chargeât de l'arrêter. A sa vue, Dalle prit la fuite ; mais, blessé d'un coup de feu, il ne tarda pas à succomber, « estant négligé par son dict beau-père et sa femme qui dès longtemps désiraient, pour une partie de leurs biens, de le veoir au lieu où il est présentement[2] ».

Le substitut du Procureur Général du Bassigny, à Conflans[3], Pierre de La Mothe, n'était pas riche, et il ajoutait aux maigres émoluments de sa charge les honoraires qu'on lui versait pour faire rentrer des créances. Le 18 novembre 1597, un habitant de Fontenoy-en-Vosges, Nicolas Gaulthier, lui demanda d'encaisser une créance qu'il avait sur un nommé Salomon Mathieu, de Conflans. Le beau-frère du débiteur, Nicolas Grespin, étant « plain de vin », insulta le substitut, en l'appelant : « gentilhomme de bourbe et de fiente, gentilhomme de rien, à faulte de

épousé Claude de Thonnellety, dont il avait plusieurs enfants. (Did. Richier, *Recherche, Baill. de Saint-Mihiel*, fol. 77 ; *Armorial*, p. 77, 78 ; Germain, *Arm. des Écuyers du Barrois* [*Callot*], Saint-Mihiel, p. 18.)

1. Roderique ou Rodic de Thonneletil, S[r] dudit lieu et d'Inor en partie, appartenait à une famille d'écuyers du Barrois. Fils de Richard de Thonnellety, et d'Agnès de Pouilly, il avait épousé Nicole de Chappy, fille de Mengin et de Yde du Haultoy. Il était donc doublement beau-frère de François de Chappy. (D. Richier, *Recherche, Baill. de Saint-Mihiel*, fol. 77, v° ; *Armorial*, p. 75, 78 ; *D. Pelletier*, p. 281 ; Germain, *Arm. des Écuyers du Barrois* [*Callot*], Saint-Mihiel, p. 32 ; etc.)

2. Lettres du 20 avril 1576. (B. 46, fol. 17.)

3. Cant. de Luxeuil, arrond. de Lure (Haute-Saône).

rentes », et il ajouta que, « par le charroy d'icelles, leurs pontz n'estaient guère rompus ». Ce dernier reproche fut sans doute particulièrement sensible à La Mothe, car, s'armant d'un bâton, il l'enfonça dans l'œil de son adversaire, qui mourut le lendemain[1].

François de Tannois[2] ne se piquait pas d'une fidélité conjugale inébranlable; il avait épousé une fille de Claude d'Aubepierre[3], mais il entretenait, à Grimaucourt[4], « des putains en sa maison, en la présence de sa femme, laquelle, ne pouvant endurer tel meschant act..., le fit citer à la Spiritualité[5] de Verdun..., pour se veoir séparée de corps et de biens ». En attendant l'issue du procès, Claude d'Aubepierre avait repris sa fille, et Tannois, furieux, menaçait de tuer toute la famille. — « Je m'en va tuer ce vieux bougre d'Aubepierre, disait-il, et son fils, le caigneu, et apporteray leurs testes en mes pochettes, et tueray ma putain de femme, et enfermeray ma putain de belle-mère en leur maison, et les brusleray là dedans ». Pour se donner du courage, Tannois but trois pintes[6] de vin, et, le 25 juillet 1612, vers six heures du soir, il se présenta devant la maison de son beau-père, à Vadonville[7]. Devant la porte, il reconnut son petit garçon, sur les bras de sa tante Anne d'Aubepierre[8] : — « Mort Dieu !, lui cria-t-il, je renie Dieu! mect bas cest enfant! il fault que je te tue! Va dire à ton bougre de père, le coupau[9], sorcier, qu'il fault que je le tue ! » et, pous-

1. Lettres du 16 janvier 1698. (B. 69, fol. 11, v°.)

2. Il appartenait à une famille originaire de Champagne, habituée en Lorraine à la suite du mariage de Pierre de Tonnoy (Thannois ou Tannoy) avec Marguerite Briel. (Caumartin, *Rech. de la Nobl. de Champagne*; *D. Pelletier annoté*, v° *Tonnoy*; etc.)

3. Claude d'Aubepierre, d'abord homme d'armes du R. T. C., puis capitaine d'infanterie, en Hongrie, sous le comte de Chaligny, fut anobli par Charles III le 6 juin 1605. Il avait épousé Christienne de Tillon, dont il eut trois enfants, notamment Christienne d'Aubepierre, mariée à Claude de Tonnoy et qui vivait encore en 1632. (*D. Pelletier*, p. 18.) Voir Chap. III, § IX.

4. Cant. et arrond. de Commercy (Meuse).

5. L'officialité.

6. 3 litres 66 centilitres. (*Riocour.*)

7. Cant. et arrond. de Commercy (Meuse).

8. Anne d'Aubepierre épousa Jean Mangeon. (*D. Pelletier*, p. 18.)

9. Mari trompé. (*Godefroy.*)

sant son cheval sur la jeune fille, il la força à se jeter dans le fossé qui entourait la maison. Claude d'Aubepierre accourt; Tannois le provoque en duel et va l'attendre dans un pré voisin ; puis, revenant vers lui : — « Vieulx poltron! tu n'as osé venir! vieil cocu, sorcier, meschant homme! je renie Dieu, il fault que je te tue! » — « Es-tu enragé? Que veulx-tu faire? » répond d'Aubepierre. — « Il fault que je te tue! » — « Ne m'approche poinct, ou je t'apaiseray bien! ». Et, voyant son gendre avancer menaçant, il l'abat d'une arquebusade[1].

Un autre ivrogne, Nicolas de Barisien[2], écuyer, Sr de Marne en partie, demeurant au Bouchon-sur-Saulx[3], dans le bailliage de Saint-Mihiel, s'arrêta à Villers-le-Sec[4], le 23 avril 1619, pour boire avec Jehan Bastien et Nicolas Vincenot, qui étaient attablés à l'auberge de Gérard Vaultrain. Pendant le repas, Barisien dit à Vincenot, « par forme de gausserie et de rire » : — « Votre barbe et moustage ne sont pas bien retroussés ». — « Elles le sont à la mode du village, Mort Dieu! Teste Dieu! et si ma barbe n'est bien retroussée, voilà l'homme! » Barisien petit et chétif, craignant d'avoir le dessous avec Vincenot qui était très robuste, alla chercher son pistolet et, comme il était « surpris de vin », il tua le paysan. Henri II consentit à lui faire grâce, à condition qu'il irait combattre pendant deux ans « pour la tuition et deffence de notre Église Catholicque[5] ».

L'affaire suivante est en elle-même assez banale, mais comme elle touche à la sorcellerie, j'ai cru pouvoir la rapporter. Un écuyer, Joseph d'Escrobes[6] rencontra le jour de la Sainte-Ca-

1. Lettres du 16 août 1612. (B. 83, fol. 219.)

2. D'une famille dont la noblesse avait été reconnue, le 10 décembre 1540, au Bailliage de Bar. (*Arm. de D. Richier*, p. 109; Germain, *Arm. des Écuyers du Barrois* [*Callot*], Bar, p. 12; *D. Pelletier*, p. 31; *Journ. Soc. Arch. lorr.*, 1897, p. 176; 1900, p. 80.)

3. Cant. de Montiers-sur-Saulx, arrond. de Bar-le-Duc (Meuse).

4. *Idem.*

5. Lettres du 17 avril 1620. (B. 91, fol. 96 v°.)

6. Noble homme Joseph Desrobes, demeurant à Amanty, est cité dans un acte du 7 mars 1624, avec son neveu Joseph, fils de Orace Desrobes, et feu noble Nicolle Desrobes. (Étude de Me Tixerant, notaire à Vaucouleurs. — *Communication de M. Chevelle*).

therine (25 novembre) 1624, un nommé Jean Larcher dans une auberge de Gondrecourt et l'emmena souper avec lui à Amanty[1]. En chemin, Larcher « perturbé de tout sens et jugement humain » voulut contraindre d'Escrobes à renoncer à Dieu. D'Escrobes, terrifié des blasphèmes qu'il entendait, prit la fuite, en invoquant tous les saints et en abandonnant sur place manteau, épée, chapeau, gants et bandoulière. Larcher se mit à sa poursuite et renouvela ses efforts pour lui faire « renier Notre Seigneur et prendre le diable pour son maître, se disant ledit Larcher qu'il estait sorcier et nigromancier en lui faisant veoir des feux, flammes et choses extraordinaires, avec des nuages, grands bruicts, etc. » Dans cette extrémité, d'Escrobes saisit l'épée de son adversaire et l'en frappa ; puis, laissant là manteau, épée, chapeau, gants et bandoulière, il courut faire sa déclaration à la justice de Gondrecourt. Il est probable que cette histoire invraisemblable se réduisait à une rixe d'ivrognes, et le meurtrier qui avait su fort habilement dramatiser les faits ne fut pas inquiété[2].

Les gentilshommes habitant le même village étaient souvent rivaux ; jaloux de leurs droits et préséances, la moindre anticipation soulevait des conflits sanglants, et une question de ce genre amena, en 1624, une véritable bataille rangée. Comme nous avons ici les deux versions opposées, il est facile de reconstituer la scène. Le 8 juin 1624, Nicolas de La Roche[3], lieutenant au gouvernement de Jamets[4], avait reçu du duc Henri II les droits honorifiques[5] à l'église d'Ancemont[6]. On

1. Cant. de Gondrecourt, arrond. de Commercy (Meuse).

2. Lettres du 24 décembre 1624. (B. 96, fol. 254.)

3. Voir *Arch. de M.-et-M.*, B. 6564.

4. Cant. et arrond. de Montmédy (Meuse).

5. Les droits honorifiques consistaient à avoir à l'église banc à part, recevoir le premier l'eau bénite par présentation du goupillon et le pain bénit dans un panier séparé, être encensé le premier, aller le premier à l'offrande et être nominativement recommandé au prône, après le duc, par une formule insérée au Rituel. Enfin, le justicier avait le droit d'être inhumé dans un monument hors de terre, avec statue et épitaphe, placé à l'intérieur de l'église. (Abbé Mathieu, *L'Anc. Régime en Lorr.*, p. 282.) Voir aussi H. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, I, p. 311.

6. Cant. de Souilly, arrond. de Verdun (Meuse).

sait que les Lettres faisaient toujours réserve des droits d'autrui et leur entérinement avait pour but de donner aux oppositions le temps de se produire. Le S[r] de La Roche négligea de remplir cette formalité, et la noblesse d'Ancemont, se voyant lésée dans l'un de ses privilèges, fit opposition à l'exécution des Lettres ducales. Un décret du 27 octobre 1624 renvoya l'affaire devant le bailli de Bar, car Ancemont, bien que situé aux portes de Verdun, relevait de ce bailliage. C'était un village riche et bien habité; plusieurs familles nobles y faisaient leur résidence, notamment les S[rs] de Souhesmes[1], de La Lance[2], de Mailly[3], Jacques et Guillaume Bardelet[4], René des Gillon, S[r] d'Osche[5], son neveu Nicolas des Gabets[6], Jean et Sébastien de Lambinet[7], Mathieu de Pérignon, S[r] de Germonville[8],

1. Nicolas des Gabets, S[r] de Souhesmes en partie, appartenait à une famille d'écuyers du Barrois dont le premier auteur connu, Jehan Gabot, était, en 1507, marié à Jehannette de Valleroy. C'est probablement lui qui épousa Catherine de La Lance, et qui parut, en 1627, à l'assemblée de la noblesse verdunoise, sous le nom de Nicolas des Gabertz-Souhesme. Il vivait encore en 1649. (Voir *Arm. de D. Richier*, p. 97, 99, 100, 104; Lyonnois, *Maison de Sainctignon*, p. cxx; *Mém. Soc. Arc. lorr.*, 1884, p. 70 ss.; etc.)

2. Probablement Mathieu (II) de La Lance, fils de Robert (II) et de Barbe de Bardelet. Né vers 1600, mort en 1662, il épousa, en 1632, Catherine de Pérignon, et il était frère de Catherine de La Lance, qui se maria avec Nicolas des Gabets, S[r] de Souhesmes. La famille de La Lance, originaire d'Anjou ou de Limousin, vint, au xv[e] siècle, se fixer dans le Barrois, où elle prit rang parmi les écuyers. Didier de La Lance, S[r] de Moranville, qui vivait au commencement du xvi[e] siècle, était le bisaïeul de Mathieu (II). La famille fut confirmée dans sa noblesse le 20 juillet 1723; elle est encore représentée. (Voir *Arm. de D. Richier*, p. 64; Germain, *Arm. des Ecuyers du Barrois* [*Callot*], Bar, p. 25, et Saint-Mihiel, p. 40; Husson-l'Escossois, *Simple Crayon* [exempl. de la Bibl. de Nancy], p. 438 *bis*; *D. Pelletier*, p. 437; etc.)

3. Voir *Arm. de D. Richier*, p. 69; Germain, *Arm. des Écuyers du Barrois* [*Callot*], Saint-Mihiel, p. 42.

4. *Id.*, p. 113; *ibid.*, Bar, p. 11.

5. René des Gillons, S[r] d'Osche, descendait de Pierresson Gillon qui comparut, en 1579, à l'assemblée de la noblesse du Barrois; il fut capitaine-prévôt de Souilly, de 1584 à 1587. René vivait encore en 1649. (*Cout. de Bar*, 1698, p. 11 du p.-v.; voir *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1884, p. 82.)

6. Il était probablement fils de Simon des Gabets, écuyer, S[r] de Souhesmes en partie, et de Jeanne Gillon, dame d'Osche.

7. Voir *Arm. de D. Richier*, p. 92 et 97; *Journ. Soc. Arch. lorr.*, 1894, p. 100.

8. Mathieu de Pérignon descendait de N. Fleury, *dit* Pérignon, qui avait épousé, à la fin du xv[e] siècle, une fille naturelle de Simon de Vaudémont, prieur de Chaude-Fontaine. Cette famille était alliée aux La Lance, aux Durand et aux autres gentilshommes d'Ancemont. (Voir *Arm. de D. Richier*, p. 102; *D. Pelletier*, p. 622; etc.)



George d'Ambly[1], Cristophe Durand[2], Claude de Ladracque[3], etc., tous qualifiés d'écuyers. En même temps qu'ils formaient opposition à l'exécution des lettres octroyées au Sr de La Roche, ils adressaient requête à l'Évêque de Verdun[4] pour qu'il ordonnât au curé d'Ancemont de s'en tenir aux anciens usages jusqu'à la décision du bailli. Celui-ci, voyant la querelle s'envenimer, envoya le prévôt de Souilly[5], Jean Corpel[6], pour tenter un accommodement. Le Sr de La Roche avait réuni chez lui des forces considérables, huit ou neuf cavaliers, six soldats de la garnison de Jamets et deux autres qu'il avait fait venir de Verdun; de leur côté, les écuyers disposaient d'une vingtaine d'épées. Le Prévôt se rendit à Ancemont, le 10 novembre 1624, un samedi, veille de la Saint-Martin; le lendemain, dès le premier coup de la messe, les gentilshommes, réunis devant l'église, firent défense aux échevins de présenter le pain bénit au Sr de La Roche avant eux. A la rigueur, ils y eussent consenti, en attendant la décision du bailli, et sans préjudice de leurs droits; mais ils ne pouvaient souffrir qu'on leur préférât un jeune homme, Nicolas du Pasquier[7], beau-fils du Sr de La Roche. Pour apaiser le différend, le prévôt fit supprimer la distribution du pain bénit; cette mesure de prudence ne devait pas empêcher l'orage d'éclater, le jour même, à cinq heures du soir. Comment la bagarre commença-t-elle ? Les

1. George d'Ambly avait épousé, à Monthairon, Sébastienne Durand, fille de Nicolas et de Blaisette Dudet. (*Communication de M. l'abbé Gillant.*) — Voir Germain, *Arm. des Écuyers du Barrois* [*Callot*], Bar, p. 13.

2. Voir *Arm. de D. Richier*, p. 102, 104.

3. *Ibid.*, p. 58; *D. Pelletier*, p. 206; Michel, *Biogr. du Parlem.*, p. 259.

4. François de Lorraine, évêque de Verdun, de 1622 à 1661.

5. Arrond. de Verdun (Meuse).

6. Jean Corpel, peut-être fils de Nicolas Corpel, clerc-juré de la prévôté de Souilly, fut prévôt de 1599 à 1624. Il prenait les qualifications de noble homme et de seigneur de Wey-lès-Landrecourt; il aurait épousé Nicole d'Ambly. (Communication de M. l'abbé Gillant.) Voir *Invent. des Arch. de la Meuse*, B, p. 164.

7. Deux familles de ce nom avaient été anoblies en Lorraine, l'une en la personne d'Antoine du Pasquier, apothicaire à Mirecourt, anobli le 24 octobre 1572; l'autre en la personne de Nicolas du Pasquier, anobli le 24 décembre 1610; c'est l'auteur des Du Pasquier, de Toul. (Voir *Arm. de D. Richier*, p. 50; *E. Pelletier*, p. 218, 219; *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1866, p. 15; *Mém. Soc. Arch. et Hist. de la Moselle*, 1874, p. 158, 160.)

deux versions, concordantes ou à peu près jusqu'ici, diffèrent complètement sur cette question. D'après lè S[r] de la Roche, les écuyers s'étant réunis devant sa maison, dans l'intention de l'attaquer, il serait sorti avec ses hommes et, dans la mêlée, les assaillants auraient eu un tué et cinq blessés. D'après l'autre parti, La Roche et sa troupe auraient attaqué sans provocation Guillaume Bardelet, Christophe Durand et Sébastien de Lambinet, qui suivaient le bord de la Meuse ; à leur appel, Jacques Bardelet, Mathieu de Perignon et le S[r] de Mailly seraient accourus et les soldats de La Roche ayant fait une « furieuse escouppetterie », Jacques Bardelet ainsi que Mathieu de Perignon auraient été tués sur place, et le S[r] de Mailly, blessé grièvement, serait mort quelques heures plus tard. Dans le camp opposé, un soldat de la garnison de Jamets, surnommé « le Moscovitte », fut rapporté mourant chez le S[r] de la Roche. J'ignore la sentence que rendit le bailli de Bar dans le différend qui lui était soumis ; mais Charles IV et Nicole, estimant qu'une mesure de clémence hâterait la pacification, gracièrent Nicolas de La Roche, le 28 mars 1625, et les gentilshommes d'Ancemont, le 2 avril suivant[1].

Au commencement du XVIII[e] siècle, les officiers français avaient trouvé un moyen économique pour lever des recrues. Quand ils rencontraient un étranger, ils l'enrôlaient de force dans leur compagnie[2] ; ainsi, le 12 mars 1707, Edme de Bernecourt[3], originaire de Ligny, mais lieutenant d'infanterie au régiment de Castaja, pour le service du R. T. C., rencontra au Petit-Nançoy[4] deux savoyards, qui travaillaient le chanvre.

1. B. 97, fol. 202 et 205 v°; B. 98, fol. 96 et 97.

2. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, sous prétexte de lever des miliciens, on faisait enlever dans les campagnes les vagabonds, les voleurs et les vauriens, et, à leur défaut, des hommes non mariés, de dix-huit à quarante ans, pour les incorporer dans l'armée active. (A. Babeau, *La vie militaire sous l'ancien régime*, 1890, I, p. 33.)

3. Edme de Bernecourt, né à Ligny le 27 février 1681, était fils d'Antoine de Boisguérin, S[r] de Bernecourt, et d'Élisabeth Lallemant, mariés à Ligny le 29 novembre 1674. (*Communication du comte E. Fourier de Bacourt.*)

4. Nançois-le-Petit, cant. de Ligny, arrond. de Bar-le-Duc (Meuse).

C'était pendant la guerre de la succession d'Espagne; une partie de la Lorraine était occupée par les troupes françaises, et Bernecourt, suivant l'exemple de plusieurs officiers, somma les deux savoyards de le suivre, pour « les faire marcher au régiment, comme étrangers ». L'un d'eux se résigna et obéit, mais l'autre, nommé Vincent Magnien, s'empressa de prendre la fuite. Le lieutenant le poursuivit l'épée dans les reins, et lui porta par mégarde un coup mortel. La justice de Ligny voulut poursuivre ce singulier recruteur, mais Léopold arrêta l'affaire, sans doute à la demande des autorités françaises[1].

Si Jean Collinet avait connu ses auteurs[2], il n'eût pas été tué misérablement à la porte d'un cabaret. Le 25 juin 1716, il se trouvait dans une auberge de Dugny[3]; ayant un peu bu, il se permit « une indécence qui aurait causé une sorte d'infection ». Un gentilhomme qui dînait à une table voisine, Claude de La Lance de Saint André[4], lui tira les oreilles et le fit sortir, puis il se remit à boire. Quelque temps après, le S^r^ de la Lance, ayant lui aussi « bu plus qu'à son ordinaire », se leva de table et trébucha dans l'ivrogne, qui s'était endormi en travers de la porte. Il le pousse du pied; et, voyant que l'autre ne bouge pas, il tire son épée pour le piquer légèrement; mais, dans l'état où il était, « il n'avait pas l'esprit assez présent » et il transperça le pauvre Collinet, qui mourut quelques heures plus tard[5].

5° *Gentilshommes verriers*. — Batailleurs comme pas un, les gentilshommes verriers devaient naturellement figurer en bonne place dans ce chapitre; cependant, ils ne furent pas les agresseurs dans l'aventure que voici.

1. Lettres du 20 juin 1707. (B. 126, fol. 184.)
2. Rabelais, *Pantagruel*, Liv. II, Chap. III.
3. Cant. et arrond. de Verdun (Meuse).
4. Probablement Claude-Antoine, fils de François de La Lance (1641 † 1704) et de Gabrielle de Gestas de La Lanne. Né en 1687, il fut lieutenant au Régiment des Gardes de S. A. R. et mourut, sans alliance, après 1715. Didier de La Lance, le premier auteur connu de la famille, était son quatrième aïeul. (Voir ci-dessus.)
5. Lettres du 15 septembre 1716. (B. 140, fol. 52.)

Le dimanche 24 octobre 1604, Isaac du Houx[1], écuyer, demeurant à Conrup[2], au bailliage de Vermandois, Jean des Bègues[3] et son fils George, écuyers, demeurant à la verrerie de Claudon[4], dans le bailliage de Vosges, passaient par Autigny pour se rendre à Claudon. Ils entrèrent à l'auberge de Claude Bernard pour boire un pot de vin, et, pendant qu'on mettait la nappe, George fit une partie de quilles avec un habitant de la localité. Survint le maire du village, Nicolas Aubertin, qui, étant ivre, s'amusait à passer et repasser dans le jeu, renversant les quilles pour empêcher de jouer. Dispute, injures, bataille; les habitants accourent au bruit et deviennent si menaçants que nos trois verriers, abandonnant leur dîner, font seller leurs chevaux; mais la population va les attendre au pont de la Saône, pour les empêcher de passer. Georges des Bègues se jette à l'eau et traverse la rivière à la nage, tandis que son père s'engage sur le pont avec le jeune du Houx; celui-ci n'avait que seize ou dix-sept ans; la populace s'acharna contre lui, le malmena et le força à faire usage de son arquebuse. Du premier coup le maire fut tué[5].

Les doyens de la justice étaient, comme nous l'avons vu, chargés de la garde des prisonniers, ils faisaient aussi l'office de sergents et portaient les citations à domicile. Le métier n'était pas toujours sans danger: le 2 septembre 1621, Demenge Fremiot, doyen en la Justice d'Esche[6], se transporta à Grandmont pour citer Christofle de Hennezel[7], écuyer, S[r] de

1. Isaac appartenait probablement à une branche protestante de la famille du Houx qui se fixa aux environs de Château-Thierry, et émigra lors de la révocation de l'Édit de Nantes. (Voir Chap. V, § VIII.)

2. Peut-être commune de Beaulieu-en-Argonne, cant. de Triaucourt, arrond. de Bar-le-Duc (Meuse).

3. Appartenait peut-être à une famille originaire de Champagne; Jean Le Bègue, fils de Claude et de Anne Gervaise, épousa, en 1582, Jeanne Xaubourel. Il était seigneur de La Tour de Nonsart et lieutenant-général d'Apremont. (*D. Pelletier annoté*, I, fol. 153 v°.)

4. Cant. de Monthureux-sur-Saône, arrond. de Mirecourt (Vosges).

5. Lettres du 31 janvier 1605. (B. 75, fol. 22 v°.)

6. Peut-être Escles, cant. de Darney, arrond. de Mirecourt (Vosges).

7. Voir Chap. V, § III.

Grandmont, ainsi que son fils Adam, à comparaître devant le maire d'Esche. Hennezel répondit qu'étant gentilhomme, il était justiciable du bailli de Vosges et qu'il ne se rendrait pas à l'assignation. Le lundi suivant, 6 septembre, Fremiot se présenta de nouveau; Hennezel le mit dehors, après l'avoir traité de « coquin et belistre ». Sur les entrefaites, survint Nicolas du Houx[1], dit La Chapelle, qui, mis au courant de ce qui se passait, déclara que le fait le touchait pareillement et, saisissant un levier, en frappa le doyen. Enfin, Adam de Hennezel, qui était resté couché « pour avoir avoir travaillé de l'art de verre en table, toute la nuict », réveillé par le bruit, se leva en chemise et vint porter un coup de pied au malheureux doyen, qui mourut le lendemain des suites de ses blessures[2].

6° *Anoblis.* — La délicatesse n'était pas toujours le fait des mercenaires recrutés de tous côtés, par René II, pendant la guerre des Bourguignons. Un capitaine gascon, nommé Pied-de-Fer, faisait partie de la garnison de Nancy, lors du siège de 1476; il se chargea de la périlleuse mission de traverser les lignes ennemies pour presser l'arrivée des secours, et parvint à rejoindre René en Suisse. Revenu en Lorraine, il se réfugia à Rosières; d'autres disent qu'il réussit à franchir une seconde fois la ligne d'investissement et à pénétrer dans la ville assiégée[3]. Après la victoire, René récompensa généreusement le dévouement du capitaine : le 11 avril 1478, il lui assigna une pension de cinquante livres tournois, et le 16 avril 1481, il ordonna de lui payer l'arriéré de ses gages. Pied-de-Fer était alors châtelain de Montier-sur-Sault[4] et se qualifiait de seigneur en partie de Chevillon. Peu de temps après, il rencontra « emmy la rue près de l'eglise collégiale de Saint-George » un

1. Peut-être frère de Claude (voir Chap. V, § VIII); il avait épousé : 1° Claudine de Hennezel; 2° Claudine du Trousset. (Courcelles, *Maison du Houx*, p. 12.)

2. Lettres du 1er décembre 1621. (B. 92, fol. 245.)

3. Digot, *Hist. de Lorr.*, III, p. 313 et 326; *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1859, p. 400.

4. Montiers-sur-Saulx, arrond. de Bar-le-Duc (Meuse).

serviteur du duc, nommé Pierre bâtard de Gransson[1], qui lui dit : — « Qu'as-tu faict de la robe de veloux fourée d'un fin noir que tu prins en ma malle à Sainct-Nicolas de Port? » — Pied-de-Fer répondit qu'il l'avait engagée, et, comme Gransson lui en faisait reproche, il lui donna « une grant buffe[2] » ; les gentilshommes présents les séparèrent; mais Pied-de-Fer, frappé d'un coup de dague, mourut quelques jours après[3].

Les surnoms étaient très en honneur à cette époque; jamais Pied-de-Fer ne songea à se formaliser du sien ; il n'en était plus ainsi cent ans plus tard, et un avocat de Bar l'apprit à ses dépens. Au mois de septembre 1607, Maître Nicolas Vassart[4] revenait de Culey[5] à Bar avec deux jeunes gens de cette ville; ceux-ci, en traversant Resson[6], s'amusèrent à crier : — « La fleur de nos naveaux ! la fleur de nos naveaux! » C'était un terme de dérision que l'on appliquait, dans le pays, aux habitants de ce village; les paysans se fâchèrent, en menaçant nos jeunes imprudents de leur faire un mauvais parti. Vassart mit pied à terre pour apaiser la dispute; mais, quand il voulut se remettre en selle, il s'aperçut qu'on lui avait dérobé son manteau et son pistolet. Les gens de Resson refusent de les lui rendre, et finissent par le promener en dérision dans tout le village, après l'avoir roué de coups. Un savetier, nommé Jean Mengin, se montrait le plus acharné contre le malheureux avocat, qui finit cependant par s'échapper. Arrivé à Bar, il

1. L'article 12, titre Ier de la Coutume de Lorraine, réglait la situation des bâtards de gentilshommes; ils étaient de la condition des anoblis. — Le bâtard de Granson s'était distingué à la guerre des Bourguignons et René II l'avait attaché à sa personne. (Voir *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1859, p. 378.)

2. Coup de poing, tape, soufflet (*Godefroy*).

3. Lettres du mois d'août 1481. (B. 2, fol. 87 v°.) Elles ont été publiées dans le *Journ. Soc. Arch. lorr.*, 1895, p. 8.

4. Né vers 1580, il fut anobli le 17 avril 1624; il était doyen des avocats au Bailliage de Bar, en 1630, et mourut après 1641, laissant plusieurs pièces de vers latins ou français, et une bibliothèque célèbre. Ses descendants ont formé les branches d'Andernay et d'Hozier. (Autorisation du 19 mai 1858.) — [Voir Dufourny, *Table des personnes*, p. 868; D. Calmet, *Bibl. lorr.*, col. 977 ; *D. Pelletier*, p. 808; *Journ. Soc. Arch. lorr.*, 1882, p. 104.]

5. Cant. et arrond. de Bar-le-Duc (Meuse).

6. *Idem*.





s'empressa de déposer une plainte contre Mengin, et quelque temps après il fut confronté avec lui, à Ligny, à l'occasion de ces faits. En sortant du greffe où venait d'avoir lieu la confrontation, le savetier invectiva l'avocat, le traitant de « Jean foutre », et l'accompagnant de ses injures jusque sur la route de Bar. Vassart, à bout de patience, tira le pistolet suspendu à l'arçon de sa selle et blessa mortellement l'irascible savetier[1].

Il arriva, en 1620, une aventure assez déplaisante à Charles Nicolas[2], Sr d'Arrey[3]. Le 24 août, un nommé Claude Jordan se présenta chez lui et le pria d'aller, à Corny[4], reprendre un cheval qu'on lui avait volé. Il n'ajouta pas qu'il n'osait y aller lui-même, parce qu'il y avait récemment commis un viol. Le Sr d'Arrey eut la complaisance d'accepter et fit seller son cheval, mais quelle ne fut pas sa surprise quand il vit Jordan sauter lestement sur la bête et s'enfuir au galop. Il se mit à la poursuite du voleur, et arriva ainsi à Pont-à-Mousson où il conta sa mésaventure à son cousin Jacob Maujean[5], capitaine entretenu en la garnison de Marsal. Le capitaine se mit immédiatement à la recherche de Jordan et le rejoignit à Andilly[6]; le voleur, se voyant pris, met pied à terre et tire son épée; Maujean le somme de se rendre, et, sur son refus, l'abat d'un coup de pistolet. Menacé de poursuites, il déclara que son action était celle « d'un vray soldat, dont il fait profession », et il ne fut plus inquiété[7].

1. Lettres du 6 août 1610. (B. 80, fol. 168 vo.)

2. Il était fils de Didier Nicolas, Sr de Lorry et Arry en partie, lieutenant du conservateur des privilèges de l'Université de Pont-à-Mousson, anobli le 15 mai 1598, et de Catherine Mauljean. Charles Nicolas serait mort le 5 janvier 1623, âgé de quarante-deux ans. (Voir *D. Pelletier*, p. 594.)

3. Arry, cant. de Gorze, arrond. de Metz (Als.-Lorr.).

4. Cant. de Gorze, arrond. de Metz (Alsace-Lorraine).

5. Jacob Mauljean appartenait à une des plus notables familles de Pont-à-Mousson, où son père, Gérard, était maître échevin. Son aïeul, Jean Mauljean, avait été anobli le 21 septembre 1570; quant à lui, il était qualifié d'écuyer, seigneur voué de Dieulouart et contrôleur en la gruerie de Pont-à-Mousson. Il épousa Clémence Regnault et mourut, en 1638, prisonnier de guerre à la Bastille. Il laissa quatre enfants, entre autres un fils, Gérard, qui mourut dans des circonstances tragiques. (Voir *D. Pelletier*, p. 549.)

6. Cant. et arrond. de Toul (M.-et-M.).

7. Lettres du 4 novembre 1620. (B. 91, fol. 210.)

Quatre ans plus tard, il fut appelé de nouveau à intervenir dans une affaire concernant le même Charles Nicolas, dit d'Arry. Celui-ci venait d'être assassiné, et son frère, le Sr de Lorry[1], requit le capitaine Maujean, son frère Bernard[2] et un nommé Eric Bonveil d'assister le sergent Jean, dit Le Rouge, pour arrêter l'assassin. Ce dernier, Jean Baillot, avait été condamné à mort par contumace, et pendu « en tableau » ; on savait qu'il s'était réfugié à Pargny[3]. Ils s'y transportèrent donc, et le sergent demanda au maire le *pareatis* requis en pareil cas ; mais ces formalités avaient donné à l'assassin le temps de se mettre en état de défense, et il fallut, pour en avoir raison, le tuer à coups de pistolet[4].

Un conseiller d'État tuant un cabaretier dans un tripot, voilà qui n'est pas banal. C'est cependant ce qui advint à Mirecourt, le 6 août 1623. Le jeune Gaspard Willermin, après avoir fait de la dépense à l'auberge de Claude Banney, refusa de régler l'addition ; l'aubergiste voulut d'abord lui retenir son manteau en gage, puis il se décida à aller trouver le père du jeune homme pour lui réclamer son dû. On lui dit que Nicolas Willermin[5] était dans un « trippot »[6] où il fréquentait en compagnie de gentilshommes et personnes de qualité ; Banney s'y rendit et formula sa réclamation. Le magistrat ayant refusé d'y donner suite, le cabaretier s'oublia jusqu'à le traiter de sot. Un conseiller d'État ne pouvait supporter pareille insulte, d'autant qu'avant de porter la robe il avait guerroyé contre les Turcs sur les galères de Toscane, et com-

1. Charles Nicolas, Sr de Lorry, Bernécourt, etc., devint lieutenant-colonel du régiment de Gournay, épousa, en 1614, Marie de Reims et mourut le 21 mars 1631. Sa postérité a quitté le nom de Nicolas pour prendre celui de Reims. (Voir *D. Pelletier*, p. 594.)

2. Bernard Mauljean, marié à Nicole Hordal, se fit prêtre quand il fut devenu veuf, et mourut en 1636, laissant trois enfants. (Voir *D. Pelletier*, p. 549.)

3. Pagny-sur-Moselle, cant. de Pont-à-Mousson, arrond. de Nancy (M.-et-M.).

4. Lettres du 24 avril 1624. (B. 94, fol. 30 et B. 96, fol. 101.)

5. Peut-être Nicolas Willermy (ou Willermin) Sr de Belrupt, Goze-Salée et Bernécourt en partie, capitaine-prévôt de Foug en 1606, fils de Nicolas Willermi, conseiller secrétaire de S. A., anobli par Charles III le 12 août 1591. (Voir *D. Pelletier*, p. 843.)

6. Lieu où l'on jouait à la paume (*Godefroy*).

mandé une compagnie d'infanterie française. Il soufflette le cabaretier et tire son épée; Banney, le manteau enroulé autour du bras, lui saute à la gorge et s'enferre lui-même. Moyennant quinze cents francs d'indemnité, le conseiller Willermin ne fut pas inquiété[1].

Nous avons vu que des soldats peu délicats disparaissaient quelquefois après avoir touché leur prime d'engagement. En 1629, le capitaine Antoine d'Arbois[2] fut victime d'une escroquerie de cette nature. Il commandait une compagnie entretenue pour le service du duc de Savoie[3], qui l'avait envoyé faire des levées en Lorraine; ayant réuni une escouade, il en confia le commandement à un nommé Didier Ferier, de Rozières[4], et lui remit l'argent nécessaire pour assurer la solde et la nourriture de ses hommes jusqu'en Savoie. Ferier prit avec sa troupe la direction de Langres et vendit son escouade à un autre capitaine ; puis, son argent en poche, il revint tranquillement à Rozières. Le capitaine d'Arbois l'ayant rencontré, lui brûla la cervelle[5].

(*A suivre.*) SOUHESMES.

1. Lettres du 5 avril 1624. (B. 96, fol. 87 v°.)

2. Deux officiers portant ce nom s'illustrèrent pendant les campagnes de Charles IV. En 1635, Jean d'Arbois de Xafféviller qui commandait la garnison de Moyen obtint une capitulation honorable; chargé par le Duc de lever un régiment de dragons, il fut nommé, l'année suivante, gouverneur de Remiremont. (Voir Digot, *Hist. de Lorr.*, V, p. 259 et 272.) Jean d'Arbois et son frère étaient fils de Nicolas d'Arbois, conseiller auditeur des Comptes, anobli le 4 décembre 1612. (Voir *D. Pelletier*, p. 11 et 517.)

3. Charles-Emmanuel Ier (1580-1630).

4. Rosières-aux-Salines (?), cant. de Saint-Nicolas, arrond. de Nancy (M.-et-M.).

5. Lettres du 6 février 162[9]. (B. 104, fol. 43 v°.)



## LA QUESTION

# D'ALSACE ET DE BRISACH

### DEPUIS LE TRAITÉ DE SAINT-GERMAIN DE 1635

### JUSQU'AU TRAITÉ DE BRISACH DE 1639

(*Suite*[1].)

---

## V.

Après ces brillants succès, Bernard crut que le moment était venu de réclamer la possession du landgraviat de Haute-Alsace et des forteresses alsaciennes. En 1636 déjà, il avait revendiqué le droit d'occuper la place importante de Saverne, située dans l'évêché de Strasbourg; mais Richelieu y avait mis une garnison française, et le duc avait dû s'incliner devant cette décision[2]. Sa situation, en ce moment, avait été encore trop précaire pour qu'il eût pu s'opposer aux volontés du gouvernement français. Mais la campagne du printemps de 1638 amena un changement en sa faveur. Le vainqueur de Rheinfelden revendiqua alors les droits auxquels il avait renoncé deux ans auparavant, et pour les faire valoir, envoya à Paris son ami et confident, le baron d'Erlach, major-général de son armée.

Jean-Louis d'Erlach, né à Berne le 30 octobre 1595, d'une vieille famille de l'aristocratie suisse, avait reçu une éduca-

1. Voir numéro d'avril, p. 205.
2. Richelieu, *Mémoires*, IX, p. 182; Reuss, I, p. 89; Droysen, II, p. 216.

tion assez soignée à Genève, puis s'était engagé, comme beaucoup de ses compatriotes, dans des armées étrangères[1]. Dès le début de la guerre de Trente-Ans, nous le trouvons dans toutes les armées qui luttaient contre les catholiques et contre la maison d'Autriche. De 1623-1625, dans l'armée suédoise, il s'était fait remarquer par Gustave-Adolphe, qui l'avait d'abord nommé lieutenant-colonel dans le régiment de la garde, puis en 1625, pendant la guerre de Pologne, colonel et sous-chef de son état-major. Après cette campagne, Erlach s'était retiré dans sa patrie, avait ensuite combattu, en 1630, dans l'armée française en Italie; mais, après une brouille avec les généraux français, il était retourné en Suisse. Ses compatriotes lui avaient alors confié de hautes fonctions, entre autres deux missions diplomatiques auprès du gouvernement français. Erlach avait été ainsi à même d'acquérir une grande expérience dans les affaires diplomatiques et de connaître la cour de Louis XIII. Bernard de Weimar connaissait le baron d'Erlach depuis 1632 et le tenait en grande estime. Après la défaite de Nordlingen, Erlach avait rendu à plusieurs reprises de grands services aux Weimariens[2]. Après Rheinfelden, cédant aux instances du duc, il devint son principal lieutenant, comme major-général de l'armée et chef de l'état-major[3].

Jean-Louis d'Erlach était un honnête gentilhomme, de mœurs irréprochables, très dévoué à ses amis. Calviniste ardent, il lutta pendant toute sa vie contre les ennemis de sa foi. C'était un homme de guerre remarquable. Courageux, mais d'un courage froid et calme, il était bien le disciple de Gustave-Adolphe et de Maurice de Nassau, sous les ordres desquels il avait combattu. Autant Bernard de Weimar était bouillant et téméraire, autant son major-général était calme

1. Gonzenbach, Erlach, I, p. 1-40; Droysen, II, p. 385-388. Gonzenbach donne beaucoup de détails intéressants sur le général.

2. Gonzenbach, I, p. 41 ss.

3. *Id.*, *Urkundenbuch*, p. 23; I, p. 80; Droysen, II, p. 389.

et prudent. C'était en même temps un habile diplomate, adroit et avisé, capable de négocier avec les ministres de Louis XIII. Erlach détestait la maison d'Autriche comme protestant et comme Suisse; mais il avait des sympathies assez vives pour la France; aucune considération patriotique ne le poussait à combattre l'ingérence de la France dans les affaires de l'Allemagne[1].

Ce fut lui que le duc de Weimar chargea de négocier avec Richelieu et d'exiger, entre autres choses, que les places fortes de l'Alsace, occupées par les Français, fussent remises aux Weimariens[2]. Quoiqu'il fût bien reçu par Louis XIII et ses ministres, il vit bientôt qu'on ne songeait pas à remettre les places alsaciennes à son maître et en devina une des causes : « La haine religieuse est trop grande », écrivit-il à Bernard[3]. En effet, les ministres ne répondaient pas à ses questions, chaque fois qu'il parlait du landgraviat. Le Père Joseph lui-même, qui cependant avait toujours appuyé les projets de Bernard, l'abandonnait dans cette circonstance; comme il espérait être nommé cardinal, il ne voulait pas contrarier le pape en soutenant trop ouvertement un hérétique et en lui donnant l'Alsace catholique[4]. Erlach ne cacha point à Bernard les dispositions de la cour, et celui-ci reconnut qu'il n'était pas encore assez puissant pour prendre une attitude plus indépendante vis-à-vis de la France. Il fallait trouver une forteresse considérable, un centre d'opération important dans une région riche, sur lequel il pourrait s'appuyer pour résister à la fois aux Impériaux et pour échapper à la tutelle de la France[5]. Depuis longtemps déjà, il convoitait Brisach, la place d'armes des Impériaux dans la vallée du Rhin; les let-

1. Gonzenbach, I, p. 178-181.

2. *Id.*, *Urkundenbuch*, p. 27; I, p. 81; Droysen, II, p. 389.

3. *Id.*, *ibid.*, p. 40; I, p. 85; Droysen, II, p. 395.

4. *Id.*, *ibid.*, p. 55.

5. Erlach conseilla à son maître de prendre Brisach : Gonzenbach, *Urkundenbuch*, p. 51; I, p. 93.

tres de son major-général le confirmèrent dans ses résolutions d'en entreprendre le siège. Erlach aussi croyait que la prise de la ville ne pourrait qu'améliorer la situation du duc et augmenter son prestige. Les Weimariens bloquèrent donc Brisach à partir de juillet 1638.

Brisach était alors la forteresse la plus importante de la vallée supérieure du Rhin et avait une importance stratégique considérable[1]. C'était la porte d'entrée de l'Allemagne du Sud, « la clef du Saint-Empire romain », le meilleur centre d'opération à la fois contre la France et l'Allemagne. Située sur la rive droite du Rhin, la ville s'élève sur un roc granitique et escarpé. Entourée d'une triple enceinte, elle était en outre protégée par le château, « un bâtiment extrêmement fort et massif[2] », et par quelques ouvrages avancés. Le pont du Rhin était établi sur deux îles; trois forts en défendaient l'accès. Brisach était le siège de la Régence autrichienne, le centre d'opération des Impériaux dans cette région.

Cette forteresse, réputée imprenable, Bernard allait l'assiéger. L'empereur fit les plus grands efforts pour la sauver; il donna les ordres les plus pressants et les plus sévères de la débloquer. Mais Bernard de Weimar dépensa toutes les ressources de son génie militaire et de son énergie pour repousser les armées de secours et pour s'emparer de la ville. Les généraux Gœtz et Savelli, s'approchant de Brisach par le nord, furent complètement battus à Wittenweyer, sur la rive droite du Rhin, au nord de Rhinau, le 9 août 1638[3]. Le duc de Lorraine ne fut pas plus heureux dans sa tentative. Bernard le vainquit, après une lutte acharnée, à Cernay, dans la Haute-Alsace, le 14 octobre[4]. Une troisième armée de secours, com-

1. Voir Rosmann et Ens, *Histoire de Brisach;* Reuss, I, p. 377; Gonzenbach, I, p. 136; Molitor, p. 18; Droysen, II, p. 441.

2. Reuss, I, p. 378.

3. *Theatrum Europæum*, III, p. 963; Le Laboureur, p. 79; Gonzenbach, I, p. 130; Droysen, II, p. 426.

4. *Id.*, III, p. 981; Gonzenbach, *Urkundenbuch*, p. 91; Droysen, II, p. 455.

mandée par Gœtz, put arriver jusque devant Brisach et ne fut repoussée qu'après un combat sanglant, dans lequel Bernard, bien que malade, fit des prodiges de valeur (25 octobre)[1]. Ce fut la dernière tentative pour débloquer Brisach. Tous les ouvrages avancés furent pris d'assaut par les assiégeants. Après avoir subi toutes les horreurs d'un siège, Brisach se rendit le 17 décembre. Son vaillant défenseur, M. de Reinach, obtint une capitulation honorable; la garnison quitta la place avec tous les honneurs de la guerre. Ce siège mémorable fut considéré comme un des faits de guerre les plus remarquables de l'histoire et plaça Bernard à côté des plus illustres capitaines de son temps. Le moment n'était-il pas venu, pour le vaincu de Nördlingen, pour le condottiere à la solde de Louis XIII, de lever la tête et de parler un langage plus fier et plus ferme? Nous savons que Bernard avait compté sur ce succès pour reviser le traité de Saint-Germain et pour secouer le joug français qui pesait trop lourd sur ses épaules de prince allemand. Aussi prit-il une attitude significative dès le lendemain de la prise de Brisach. Il avait signé la capitulation elle-même, non pas comme représentant du roi de France ni comme généralissime des confédérés, mais en son nom propre, comme duc de Saxe[2]. Au banquet qu'il donna après son entrée solennelle dans la ville, il porta d'abord la santé de Louis XIII et du dauphin qui venait de naître. Mais les drapeaux qui avaient été pris, ne furent pas envoyés à Paris, comme après les victoires de Rheinfelden et de Wittenweyer. Brisach même fut occupé par des régiments allemands, avec Erlach comme gouverneur; les troupes françaises, qui avaient pris part au siège, ne firent que le traverser[3]. Les fortifications furent réparées et augmentées avec hâte. La population parut résignée à son sort; les nobles alsaciens se

1. Sur le siège de Brisach : Rosmann et Ens, p. 353 ss.; Le Laboureur, p. 83; Droysen, II, p. 441-492; Gonzenbach, I, p. 136-171.

2. Alexi, p. 7; Molitor, p. 20; Gonzenbach, I, p. 191; Droysen, II, p. 485.

3. Reuss, I, p. 92; Gonzenbach, I, p. 172; Droysen, II, p. 509.

soumirent à Bernard et le prièrent par une délégation de leur laisser leurs droits et leurs privilèges. Les députés furent bien reçus, mais n'obtinrent aucune réponse à leur demande[1]. Le duc prit encore de nombreuses mesures pour organiser une administration dans le pays conquis[2]. Toute son attitude indiquait son intention de garder Brisach pour lui. On ne peut que deviner ses grands desseins; car il ne les a confiés à personne et nous n'avons aucun document de nature à nous éclairer. Il cherchait évidemment à se tailler un royaume à coups d'épée, à devenir un allié de la France et à ne plus être son général[3]. Maître d'une grande partie de l'Alsace et du Brisgau, il ne voulait plus être obligé d'exécuter les ordres d'un prince étranger. Mais il lui est toujours impossible de se séparer complètement de Louis XIII. Qui pourra lui entretenir son armée, en dehors du roi de France? Lui-même n'a que de faibles revenus, et le pays qu'il occupe est ruiné par environ vingt ans de guerre. Faut-il cependant continuer à subir les dures conditions du traité de Saint-Germain, alors que la situation a complètement changé en sa faveur? Lorsqu'en 1635, il les a acceptées, il s'est trouvé acculé sous les murs de Metz, sans ressources, avec une armée désorganisée et battue, abandonné par la plupart des princes allemands et même par ses frères. En 1639, au contraire, il est à la tête d'une armée victorieuse, dévouée, exaltée par le succès, pleine de confiance dans le génie de son chef. Il est maître d'un vaste territoire, de Brisach, une des forteresses les plus importantes de l'Europe, et d'une série d'autres places. Il semble assez naturel qu'il revendique la cession de l'Alsace et qu'il veuille interpréter l'article secret du traité de Saint-Germain en sa faveur. Pendant trois ans, il n'a été qu'un condottiere à la solde de Louis XIII; tandis que les autres généraux se faisaient battre,

1. *Mercure français*, XXIII, p. 2; Doppelmayer, p. 159.

2. Gonzenbach, I, p. 186-190, 272; Droysen, II, p. 490, 530; Molitor, p. 23; Alexi, p. 7; Reuss, I, p. 92.

3. Le Laboureur, p. 43; Gonzenbach, I, p. 272; Droysen, II, p. 505.

lui seul a remporté des victoires, lui seul a orné les églises de Paris de drapeaux ennemis. Mais il ne veut pas que ces victoires profitent à la France seule. Ces provinces qu'il a conquises, il cherchera à en faire une principauté de l'Empire. En même temps, le patriotisme allemand s'éveille en lui. Depuis la défaite de Nordlingen, il n'a pas encore pu faire un effort sérieux et attaquer vigoureusement les Impériaux, n'ayant pas de centre d'opération en Allemagne même. Or, Brisach sera une merveilleuse base offensive, d'où il pourra porter la guerre dans les pays mêmes du champion du catholicisme, du duc Maximilien de Bavière, et envahir, de concert avec les Suédois, les États héréditaires de l'empereur. Enfin, Bernard, qui est resté, au milieu des horreurs de la lutte, un luthérien très pieux et très fervent, trouve que la guerre dure trop longtemps déjà et qu'il faudrait y mettre fin. Les malheureux paysans, maltraités tour à tour par les soudards de Bauer et ceux de l'empereur, il les a pris en pitié et voudrait mettre un terme à leurs souffrances et à la ruine de l'Allemagne, par la conclusion de la paix[1]. Cette paix, il faut qu'elle réalise aussi ses rêves ambitieux, qu'elle lui donne une puissance réelle et une grande situation dans l'Empire, et pour cela, il lui semble nécessaire de commencer les négociations le plus tôt possible. Car, après tout, il ne sait pas si la France voudra entretenir plus longtemps une armée qui ne doit plus se battre pour elle; il ne sait pas s'il pourra se maintenir dans ses conquêtes et conserver son armée intacte et solidement organisée. Mieux vaut hâter l'ouverture des négociations et tâcher d'y jouer un rôle important, en s'appuyant sur son armée victorieuse et sur les fortes positions stratégiques dont il vient de s'emparer. Il faut cependant que Bernard soit, non pas un condottiere dépendant du roi de France, mais un prince souverain de l'empire et l'allié de la France[2].

1. Droysen, II, p. 505-575, *passim*; Molitor, p. 26.
2. Droysen, II, p. 521 ss.; Gonzenbach, p. 271 ss.; Molitor, p. 26.

Celle-ci ne devra plus être la puissance suzeraine, mais une simple puissance auxiliaire. Comment seulement peut-il réaliser ses projets, sans froisser et irriter Louis XIII et ses ministres? Car il a toujours besoin de leurs subsides. Il pense alors à leur offrir la Franche-Comté, en échange de l'Alsace[1]. Avec son énergie habituelle, il met ce projet à exécution. Au mois de janvier 1639, les Weimariens envahissent la Franche-Comté, s'emparent de Morteau, de Joux, d'une série d'autres forteresses et finalement de la ville importante de Pontarlier, qui se rend le 24 janvier[2]. Toute la partie orientale de la province est occupée par eux.

## VI.

Pendant que Bernard de Weimar se préparait à réaliser ses projets ambitieux, Richelieu prit la résolution énergique de s'y opposer. En face des prétentions du duc, la ligne de conduite du gouvernement français était tracée d'avance. Depuis 1633, en effet, Richelieu tendait à l'acquisition de l'Alsace, que deux traités lui accordaient au moins provisoirement[3]. Par le traité de Saint-Germain il ne s'engageait pas d'une façon formelle à céder cette même Alsace à Bernard de Weimar. Il était arrivé au pouvoir avec la ferme intention d'agrandir le royaume du côté de l'est et de lui donner cette frontière du Rhin que ses rois et ses hommes d'État réclamaient depuis des siècles. De 1634 à 1638, c'était une de ses principales occupations de garder la province alsacienne, même au prix des plus grands sacrifices[4], et quand les Impériaux, maîtres de

1. Le Laboureur, p. 117 ; Gonzenbach, I, p. 191-193 ; Droysen, II, p. 510.

2. *Theatrum Europæum*, IV, p. 7, 9-10 ; Le Laboureur, p. 111-115 ; Gonzenbach, I, p. 193, 223 ; Droysen, II, p. 510 et 515 ; Molitor, p. 20 ; Alexi, p. 7.

3. Le traité du 9 octobre 1634 et le traité de Paris du 1er novembre 1634. Ce dernier traité avait été ratifié par les confédérés au congrès de Worms : Droysen, II, p. 93.

4. Avenel, IV, p. 721 ; V, p. 98, 134, 351, 440, 484 ; Aubery, *Mémoires*, I, p. 580, 582.

Brisach, avaient menacé les garnisons françaises des villes alsaciennes, il avait préparé et dirigé lui-même la campagne par laquelle La Valette et les Weimariens les avaient repoussés[1]. Les péripéties de la guerre avaient démontré à l'évidence qu'il fallait s'emparer de l'Alsace et, pour s'y maintenir, occuper Brisach. Maîtres de cette forteresse, les Impériaux avaient pu traverser facilement le Rhin et attaquer les places de l'Alsace. Repoussés par les Français, ils s'étaient retirés sous le canon de Brisach, qui les protégeait contre toute attaque et leur permettait de se réorganiser pour un retour offensif. La sécurité de l'Alsace exige donc que Brisach soit aux mains des Français. D'autre part, une garnison française empêchera les Espagnols de profiter de la superbe voie fluviale du Rhin et de se porter tantôt vers la Franche-Comté, tantôt vers les Pays-Bas. Fortement retranchés à Colmar, Schlettstadt, Brisach et Fribourg, appuyés sur elles, les régiments français barrent la route de terre aux armées espagnoles, et peuvent en même temps attaquer efficacement l'Allemagne du Sud et l'Autriche. Tous ces avantages, Richelieu les a reconnus[2], et Bernard de Weimar n'a pas été le seul qui ait songé à s'emparer de Brisach et à la prendre comme point d'appui dans une vigoureuse offensive contre la Bavière et les duchés autrichiens[3]. Le cardinal aussi désire la paix, mais une paix avantageuse pour son pays, et il compte sur la possession de l'Alsace et de Brisach pour l'obtenir et établir ainsi en Europe un équilibre nouveau. Par le traité de Paris du 1er novembre 1634, les confédérés de Heilbronn lui ont cédé, avec l'Alsace, les places fortes entre Brisach et Constance. D'un autre côté, il a bien deviné les visées ambitieuses du duc de Weimar, et se doute que si celui-ci s'empare de Brisach, il ne

1. *Theatrum Europæum*, III, p. 366, 417, 419, 435, 510, 570, 583; Reuss, I, p. 87-90; Droysen, II, p. 89-113, 207-419, *passim*.

2. Avenel, IV, p. 614, 618; V, p. 134, 351, 484; Richelieu, *Mémoires*, VI, p. 403; VIII, p. 197; Le Laboureur, p. 103.

3. Avenel, IV, p. 490; Gallois, I, p. 58; *Mémoires*, VIII, p. 41.

montrera aucun empressement à le remettre au roi de France. Il songea alors à faire assiéger la ville par une armée purement française[1]. Erlach cependant devina ses projets et les communiqua à son maître[2]. Celui-ci ne poussa que plus activement le siège de Brisach. Maintenant que la ville s'était rendue, qui en sera le maître ? Le duc de Weimar la gardera-t-il pour lui ? La remettra-t-il au roi de France ? Ou y mettra-t-il une garnison mixte ? Nous savons comment Bernard résolut la question, en faisant occuper la ville par deux régiments allemands qui lui étaient dévoués, et en y installant comme gouverneur son lieutenant, le baron d'Erlach.

A la cour, on avait attendu avec impatience la nouvelle de la prise de Brisach, et ce fut par une explosion de joie qu'elle fut accueillie, quand le gouverneur de Saverne, M. d'Ozeroi, put enfin l'annoncer[3]. Quelques jours après, le 23 décembre, M. de Wickeforth arriva à Paris avec le rapport officiel. La capitulation de Brisach fut soumise au roi, qui apprit en même temps que le duc de Weimar avait fait occuper la ville par ses régiments[4]. Les soupçons de Richelieu étaient ainsi confirmés. Fermement résolu à réclamer Brisach pour la France, il voulait cependant agir avec prudence, et pour ne pas froisser Bernard, connaître avant tout ses dispositions et ses projets. Il commença par interroger les représentants weimariens à Paris, Wickeforth, Meusnier et Hoeufft, et essaya de les faire parler, sans succès du reste; car aucun des trois ne le renseigna sur les intentions du duc[5]. En même temps, il délégua Melchior de l'Isle auprès de Bernard, avec la mission officielle de lui présenter les félicitations du roi et les siennes propres. De l'Isle reçut du gouvernement des ins-

1. Gonzenbach, *Urkundenbuch*, p. 51; I, p. 86; Droysen, II, p. 395.
2. *Id.*, *ibid.*, p. 51.
3. *Id.*, I, p. 170.
4. Droysen, II, p. 506; Gonzenbach, I, p. 196.
5. Avenel, VI, p. 269; Droysen, II, p. 507.

tructions pour le comte de Guébriant, commandant les régiments français dans l'armée weimarienne, qui fut chargé des négociations avec le duc de Weimar[1].

## VII.

Le comte de Guébriant était un des meilleurs généraux de l'armée française[2]; dans plusieurs campagnes il s'était signalé par son courage, son énergie et son esprit d'initiative. C'était un homme très instruit, très intelligent, d'une grande sagacité. Son caractère aimable, mais ferme, et son éloquence le désignaient pour des missions diplomatiques. Comme homme de guerre, il était l'égal de Bernard; comme diplomate, il lui était bien supérieur. Le duc avait un tempérament sanguin; il manquait de calme, de souplesse et de sang-froid. Guébriant au contraire possédait ces qualités au plus haut degré. Bernard avait pour lui la plus haute estime et avait demandé lui-même qu'on le lui envoyât[3]. Guébriant connaissait à fond le caractère du duc, il était le mieux placé pour savoir ses projets. Il reçut l'ordre de sonder avant tout Bernard de Weimar et de reconnaître ses intentions[4]. « La première chose qu'il aura à faire, après avoir assisté le sieur de l'Isle en ses compliments, sera de découvrir adroitement quel ordre ledit sieur duc a intention d'établir pour la garde de Brisach, quel gouverneur et quelle garnison il y veut mettre[5]. » Il lui exposera ensuite que le roi veut bien se charger des dépenses nécessaires pour mettre Brisach en état de défense, à condition que le duc lui fasse certaines concessions. Il fau-

1. Les instructions pour Guébriant dans Rœse, II, p. 522. Voir encore : Le Laboureur, p. 103; Gonzenbach, I, p. 201; Droysen, II, p. 507; Molitor, p. 20; Alexi, p. 7.

2. Le Laboureur, p. 6; Gonzenbach, II, p. 204-208, 311.

3. *Id.*, p. 46, 51, 56.

4. Sur les négociations, voir : Droysen, II, p. 507 ss.; Gonzenbach, I, p. 201 ss.; Molitor, p. 21; Alexi, p. 7; Reuss, I, p. 92.

5. Rœse, II, p. 522.

dra amener Bernard à mettre des régiments français en garnison dans la ville et à nommer un gouverneur français. Les deux tiers de la garnison, ou au moins la moitié sera composée de troupes françaises, et le reste d'Allemands; ou bien le château sera occupé par un gouverneur et des soldats français. Le gouvernement propose enfin une troisième solution : la moitié de la garnison sera composée de Français et l'autre d'Allemands, chaque détachement commandé par un chef de sa nationalité, avec Guébriant comme gouverneur général. Le roi se chargera en tous les cas des dépenses pour les fortifications de Brisach et pour l'entretien de la garnison. Guébriant reçoit, avec une lettre de change de 100,000 livres pour l'achat des munitions, une « lettre expresse sur lui adressante audit duc touchant la conservation de Brisach, laquelle Sa Majesté se remet à lui de lui présenter selon qu'il l'estimerait à propos[1] ».

En même temps on le charge de « dresser de concert avec ledit sieur duc l'état de la quantité qu'il y faudra de munitions de guerre, et de bouche et de somme qu'il conviendra pour les payer[2] ».

Les demandes du gouvernement français n'étaient pas exagérées. L'armée française ayant pris une part glorieuse au siège de Brisach, elle devait occuper la ville avec les Weimariens par droit de conquête. En outre les Weimariens avaient besoin d'elle et de l'argent français pour pouvoir résister aux Impériaux et se maintenir dans leurs conquêtes; car il était à prévoir que l'empereur ferait de grands efforts pour reprendre Brisach. Toutes ces considérations, Guébriant les fera comprendre au duc de Weimar. Si ce dernier n'accepte pas les offres du roi, le général lui notifiera le refus du roi de payer la garnison de Brisach. La plus grande prudence est recommandée aux deux négociateurs. Aucune objection ne sera faite au nom du gouvernement; Guébriant les fera en son

1. Rœse, II, 523.
2. Le Laboureur, p. 105.

nom personnel, « avec l'adresse convenable, comme de lui-même et par forme d'avis[1]. » Richelieu connaissait le caractère orgueilleux et susceptible du prince allemand, et ne voulait pas lui donner un prétexte de rompre avec la France. Guébriant et de l'Isle se rendirent chez Bernard au mois de janvier et tentèrent de le sonder; mais le duc coupa court à toute conversation sur la question de Brisach et déclara qu'il se rendrait à Paris pour négocier personnellement avec le roi[2]. De l'Isle lui avait remis des lettres du roi et du cardinal, où ils le félicitaient de la campagne victorieuse de 1638[3]. Bernard lui répondit qu'il continuerait à bien servir le roi et protesta de son respect pour lui et pour Richelieu; mais il ne donna aucune explication précise sur la question de Brisach. Dans une conversation avec les deux négociateurs français, il fit cependant la remarque, que « le roi était autant maître de Brisach qu'il était de Paris[4] ».

De l'Isle retourna à la cour et lui annonça la prochaine arrivée du duc de Weimar. Les ministres accueillirent cette nouvelle avec une grande satisfaction. Le cardinal, en effet, savait très bien qu'en traitant directement avec le duc il arriverait plus facilement à une entente. Quelle résolution cependant fallait-il prendre au sujet de Brisach[5]? Fallait-il en exiger la cession pure et simple, ou bien l'abandonner au duc? Beaucoup de raisons militaient pour la première solution, et beaucoup pour la seconde, et les ministres étaient indécis[6]. Au point de vue du droit de conquête, il n'y avait aucun doute. Brisach avait été assiégée par un condottiere dont l'armée était payée par la France, et par des troupes

1. Rœse, II, p. 523; Le Laboureur, p. 105.

2. Droysen, II, p. 500-511; Gonzenbach, I, p. 203; Molitor, p. 21; Alexi, p. 7.

3. *Id.*, II, p. 507; Rœse, II, p. 414, note 122.

4. Gonzenbach, I, p. 206; Droysen, II, p. 510; M. Droysen ne croit pas que Bernard ait tenu ce propos; nous ne pouvons douter de son authenticité.

5. Gonzenbach, I, p. 208; Droysen, II, p. 514.

6. *Id.*, *ibid.*, donne un très bon exposé de la situation.

françaises, par un général qui avait sollicité du roi l'autorisation de faire ce siège, et qui avait reçu de lui 1,100,000 écus, comme subsides extraordinaires[1]. Au moins un tiers des assiégeants avaient été des soldats français, des troupes d'élite commandées par des officiers de valeur[2]. Ils avaient pris d'assaut plusieurs ouvrages avancés[3]. Quand Gœtz avait attaqué le camp weimarien, Guébriant avait sauvé toute l'armée par son sang-froid, son énergie et son courage[4]. Le gouvernement français pouvait donc affirmer que Bernard avait conquis la ville avec une armée placée sous l'autorité du roi de France et payée par lui, et avec des régiments français. Si quelqu'un devait réclamer la possession de Brisach en s'appuyant sur le droit de conquête, c'était bien le roi de France, bien plus qu'un condottiere qui n'existait que par lui. Ensuite le traité de Paris mettait Brisach sous la domination provisoire de la France. Les confédérés de Heilbronn s'étaient engagés à faire prêter le serment au roi par la garnison. Ainsi, pas même comme généralissime de la confédération, le duc de Weimar n'avait le droit de garder Brisach. Il est vrai qu'il la réclamait en vertu des articles secrets du traité de Saint-Germain, par les-

1. ***Mémoires***, d'Erlach, I, p. 29; le *Theatrum Europæum*, III, p. 1002, dit que le siège de Brisach a coûté 110,000 Reichsthaler, près de 350,000 livres; cette somme aurait été insuffisante pour faire un siège de 5 mois; voir III, p. 1002 : la France donna à Bernard les moyens d'assiéger Brisach.

2. Molitor lui-même parle de « *4,000 Mann wohlausgerüsteter Truppen* » (p. 19). Gonzenbach et Droysen louent l'attitude des Français pendant le siège de Brisach.

3. Le Laboureur, p. 85, 87, 93, 94, 98; Richelieu, ***Mémoires***, X, p. 333 et 334; ***Mercure français***, XXII, p. 483-517, 559-561, 563-578.

4. Le Laboureur, p. 90; *Theatrum Europæum*, IV, p. 992, loue Turenne.
D'après Le Laboureur, le roi envoya, en 1638, à Bernard :

| | | | |
|---|---|---|---|
| | 5,400 | hommes | sous Guébriant; |
| | 2,300 | — | sous Turenne; |
| | 2,000 | — | tirés des garnisons des villes alsaciennes; |
| | 2,000 | — | |
| | 2,000 | — | avec Roqueservières. |
| Total. . . | 14,700 | hommes. | |

Ces chiffres sont trop élevés; mais il y avait au moins 6,000 Français devant Brisach.

quels on lui avait, prétendait-il, promis tous les territoires autrichiens dans la vallée du Rhin. Mais nous avons déjà vu que ce traité, très vague, contenait une équivoque; ce n'était pas sur ces articles secrets que Bernard pouvait s'appuyer pour demander la cession des territoires alsaciens. Brisach devait donc appartenir au roi, au moins pour la durée de la guerre[1]. Était-il cependant prudent d'en revendiquer la possession? Le gouvernement français et surtout Richelieu n'avaient jamais eu beaucoup de confiance en Bernard de Weimar. L'attitude du duc après la prise de Brisach n'était pas faite pour en inspirer une plus grande aux ministres; plus que jamais il fallait craindre une rupture. Bernard pouvait former un tiers parti et se rendre indépendant du roi; dans ce cas, la frontière du Rhin serait perdue pour la France. Et même si le duc continuait à observer le traité de Saint-Germain, il fallait compter avec le hasard de la guerre. Bernard pouvait être enlevé par une maladie ou trouver la mort dans une bataille. Comme il n'était pas marié et n'avait pas d'enfants, ses frères étaient ses héritiers naturels, et les forteresses si importantes de Brisach, Fribourg et Rheinfelden reviendraient à des princes qui avaient fait la paix avec l'empereur[2]. Mais, objectait-on, les colonels weimariens garderaient les places pour le roi et pour les confédérés; il s'agissait seulement de savoir quelle confiance on pourrait avoir en ces soldats de fortune. Étaient-ils assez incorruptibles pour ne pas se laisser gagner par l'argent de l'empereur et de l'Espagne? Étaient-

1. Gonzenbach, I, p. 398 : Article 12 du traité de Paris : « Les confédérés consentent, dès à présent, que le roi puisse avoir entre ses mains la ville de Brisach et autres circonvoisines sur le Rhin et de là vers Constance, nécessaires pour les passages des armées, s'il le juge convenable pour le bien des affaires. Sa Majesté et les confédérés employent pour tel effet les forces qu'ils auront conjointes. Et dans lesdites places, qui se prendront à forces communes, les garnisons que Sa Majesté mettra prêteront le serment à Sa Majesté et aussi aux confédérés, et jusqu'à ce que Sa Majesté ait en sa puissance le passage de Brisach, le pont de Strasbourg sera libre à Sa Majesté pour passer et repasser les troupes qu'elle jugera être requises pour le bien commun, la garde du pont demeurant toujours à ceux de la ville. »

2. Le Laboureur, p. 103; *Theatrum Europæum*, III, p. 426, 489, 526; Guillaume de Weimar donna son armée à l'électeur de Saxe; Droysen, II, p. 143; Gonzenbach, I, p. 426.

ils même capables de défendre les places contre une attaque ennemie? Avaient-ils assez d'autorité sur la soldatesque pour maintenir la discipline? Mieux vaudrait une occupation directe de Brisach par une garnison française. Il y avait cependant beaucoup d'objections qui s'opposaient à cette solution. Le duc de Weimar ne pardonnera jamais à la France cette occupation de sa conquête; peut-être se laissera-t-il entraîner à une rupture avec elle, alors que le roi avait toujours besoin de ses services. Ensuite, l'occupation de Brisach pouvait mécontenter les protestants allemands, et leur montrer que Louis XIII était intervenu dans la guerre non seulement pour les soutenir, mais pour conquérir des territoires allemands. A la cour, il y avait des partisans des deux solutions. Richelieu lui-même voulait se renseigner sur les dispositions du duc de Weimar, avant de prendre une décision. Il attendait avec impatience l'arrivée de Bernard à Paris, car en négociant personnellement avec lui il espérait reconnaître ses intentions véritables[1]. Melchior de l'Isle fut délégué une seconde fois auprès du duc et le pria de donner suite à son projet de voyage. Le roi écrivit à Bernard et l'encouragea à venir à la cour[2]. En même temps le ministre des Noyers envoya à Guébriant un mémoire contenant de nouvelles instructions. On y remarque très bien l'indécision du gouvernement et son désir de se renseigner exactement sur toute la question de Brisach. Le général reçoit l'ordre d'envoyer au ministre « de bons mémoires de ce qu'il estime se pouvoir faire avec Son Altesse touchant Brisach et aux quelles conditions, et de plus ce qu'il estime que les ministres en doivent désirer pour le bien du service de leur Maître ». Vaut-il mieux que le roi se charge lui-même de la garde de Brisach, ou qu'il en laisse le soin au duc de Weimar, à qui on donnera dans ce cas des subsides? Voilà la ques-

1. Le Laboureur, p. 117; Gonzenbach, I, p. 217; Molitor, p. 21; Alexi, p. 7; Droysen, II, p. 512.

2. Alexi, p. 7; Molitor, p. 21; Rœse, p. 415, note 125 (lettres du roi et du cardinal); Droysen, II, p. 514; Gonzenbach, I, p. 207.

tion qui est posée à Guébriant; à lui d'indiquer quelle en est la meilleure solution [1].

Ces démarches du gouvernement français étaient inutiles. Le duc de Weimar avait changé d'idée et refusait maintenant de venir à la cour [2]. Il avait toujours supporté avec aigreur sa dépendance de Louis XIII, et n'avait jamais pu comprendre la politique de Richelieu, qui était avant tout une politique nationale, cherchant à défendre les intérêts de la France. Il se méfiait des ministres français et était indigné quand Richelieu ne lui envoyait pas les subsides et les renforts demandés. A son avis, le cardinal aurait dû s'occuper avant tout de la guerre allemande : car il ne comprenait pas l'importance que la guerre contre l'Espagne avait pour la France. Cette ignorance de la politique française envenimait ses rapports avec la cour de Saint-Germain.

Malheureusement, il y avait alors à Paris un personnage qui détestait les ministres français et qui intriguait contre leur politique : l'ambassadeur de Suède, Hugo de Groot, plus connu sous le nom de Grotius, le célèbre savant hollandais [3]. Quels que fussent les talents de Grotius, il n'avait pas cette habileté diplomatique et cette souplesse nécessaires pour négocier avec le cardinal. Lui non plus ne comprenait pas la politique essentiellement nationale et française de Louis XIII et de ses ministres. Autant il était antipathique à Richelieu [4], autant il inspirait confiance à Bernard de Weimar, qui acceptait volontiers son appui et ses conseils [5]. Mais Grotius, au lieu de calmer son ami trop bouillant, l'excita encore davantage contre les ministres français. Il sut acquérir une très grande influence sur son compatriote, M. de Wickeforth, le re-

1. Le Laboureur, p. 105 : Lettre de des Noyers à Guébriant; Gonzenbach, I, p. 209.

2. Le Laboureur, p. 117; Gonzenbach, I, p. 215, blâme Bernard.

3. Fagniez, II, p. 375; Droysen, II, p. 93-95.

4. En 1635, les ministres français avaient même refusé pendant quelque temps de négocier avec Grotius.

5. Droysen, II, p. 254, 271, 302.

présentant du duc à Paris. Wickeforth était un homme intelligent et instruit, d'une grande distinction; mais il n'avait ni les qualités d'un diplomate ni celles d'un homme d'État; il manquait de sagacité et de sang-froid[1]. Cet homme enthousiaste et généreux, cet esprit chimérique ne comprenait pas la politique pratique et réaliste d'un Richelieu. Lui et Grotius écrivirent lettre sur lettre à Bernard pour lui déconseiller le voyage à la cour. Ils ne reculaient même pas devant les calomnies pour l'exciter contre les ministres français. En même temps, ils nouèrent une intrigue avec l'ambassadeur anglais à Paris, lord Leicester; d'après leur combinaison, le roi d'Angleterre devait soutenir Bernard par des subsides, en lieu et place de Louis XIII. Les lettres de Grotius et de Wickeforth amenèrent le duc à ne pas donner suite à son projet de voyage.

## VIII.

Les idées de Bernard étaient alors devenues plus nettes et plus précises. Il était fermement décidé à ne pas remettre Brisach au roi de France. Sa possession le rendit le général le plus puissant de l'Allemagne; l'empereur et le roi d'Espagne cherchaient à le gagner, mais en vain; l'orgueilleux Saxon, le luthérien fervent repoussa leurs avances[2]. Il voulait cependant profiter de sa victoire et réaliser enfin ses rêves ambitieux. Depuis le mois de mars 1638, il négociait avec la veuve du landgrave Guillaume de Hesse-Cassel, Amélie-Élisabeth, qui avait une armée de 10,000 hommes environ. Amélie-Élisabeth avait été obligée par les États du landgraviat de faire avec l'empereur le traité de paix de Mayence (août 1638[3]).

1. Droysen, II, p. 505-506, 511, 513-515; Molitor, *passim*; Alexi, p. 8, sont pleins d'éloges pour Wickeforth et essaient de justifier sa conduite; Gonzenbach, au contraire, I, p. 196-202, 211, 217, reproche à Wickeforth d'avoir rendu impossible une entente entre Bernard et les ministres français.

2. Droysen, II, p. 549 ss.; Molitor, p. 23; Gonzenbach, I, p. 275 ss.

3. Le Laboureur, p. 127; Droysen, II, p. 539-546; Gonzenbach, I, p. 296 ss.

Son armée cependant, composée de soldats aguerris et disciplinés, pouvait être d'un secours précieux pour les Weimariens. Bernard aurait voulu réunir les deux armées et marcher contre l'empereur, sans attendre l'arrivée des Français. M. de Wickeforth négocia à ce sujet avec Amélie-Élisabeth et avec son général Melander; mais Amélie-Élisabeth ne voulut pas rompre avec l'empereur. Melander songea alors à créer un tiers parti allemand, qui devait à la fois défendre la cause des confédérés de Heilbronn et repousser les étrangers du territoire allemand[1]. Il gagna M. de Wickeforth à ses projets, mais non pas Bernard lui-même[2]. Celui-ci était trop perspicace pour ne pas comprendre que ce tiers parti ne pouvait qu'augmenter la confusion et rendre la conclusion de la paix plus difficile[3]. Comment aurait-il pu non seulement se passer du concours des Français et des Suédois, mais encore les chasser de l'empire, alors que l'empereur menaçait toujours les « libertés germaniques » et la religion protestante et qu'il fallait continuer la lutte contre lui?

En même temps, Bernard négociait encore avec le jeune Palatin, le fils du roi de Bohême, Frédéric V, et délégua un de ses officiers auprès de Baner, pour lui proposer un plan de campagne. Baner, repoussant victorieusement les Impériaux, s'avançait à travers l'Allemagne du centre vers la Bavière. Bernard, se jetant sur ce pays, l'y aurait rejoint, et les deux auraient attaqué ensemble les duchés autrichiens et menacé Vienne, la capitale même de l'empereur[4]. Bernard cherchait ainsi à réunir toutes les forces du protestantisme pour une campagne décisive, qui devait amener l'ennemi à une paix prompte et favorable. Tous ces projets, il les avait conçus pour se rendre indépendant de la France.

1. Droysen, II, p. 543; Gonzenbach, I, p. 304.

2. Droysen, II, p. 546.

3. *Id.*, II, p. 547-519; Ranke, III, p. 323; Gonzenbach, I, p. 305, et Reuss, I, p. 94, croient que Bernard songeait à créer un tiers parti.

4. Droysen, II, p. 567 ss.; Gonzenbach, I, p. 31) ss.

Par leurs lettres malveillantes, Grotius et Wickeforth avaient ainsi réussi à l'indisposer contre le gouvernement français. Quand Guébriant et de l'Isle vinrent le trouver à Pontarlier, il leur fit part de son refus d'aller à Paris. De l'Isle retourna seul à la cour[1]. Ce revirement du duc inspira à Richelieu de vives inquiétudes, que la lettre, apportée par de l'Isle, ne fit qu'augmenter. Bernard se plaignait avec amertume de ne pas être assisté par le roi. « Il me faut penser continuellement aux moyens de faire subsister mon armée et de la garantir d'une ruine totale[2]. » Il ne donnait aucune raison pour motiver son refus de venir à la cour; rien qu'une froide excuse. Pas un mot non plus de ses projets, pas un mot de la question de Brisach. La situation était évidemment grave. Bernard allait-il rompre avec la France? Richelieu ne cachait pas son mécontentement[3]. Le banquier Hoeufft, un des représentants weimariens à Paris, en avisa son maître et lui conseilla d'apaiser la colère du puissant cardinal par des lettres très aimables[4]. Cet homme pratique, le financier du duc, ne pouvait oublier que l'armée weimarienne ne subsistait que grâce aux subsides français, et qu'il ne trouverait nulle part ailleurs les sommes nécessaires à son entretien.

Dans l'intervalle, Bernard lui-même avait reconnu qu'il ne pouvait pas encore se passer des secours de la France. Son armée était dans un état lamentable. Les soldats n'avaient plus de vêtements convenables; les fantassins étaient sans chaussures, la cavalerie manquait de chevaux. Les régiments étaient réduits à quelques centaines d'hommes. L'armée avait besoin d'une réorganisation complète[5]. Mais qui en fournirait les moyens, si les subsides de la France venaient à manquer?

1. Molitor, p. 21; Alexi, p. 8; Droysen, II, p. 515; Gonzenbach, I, p. 215.

2. Rœse, II, p. 528-529; Droysen, II, p. 515-516; Gonzenbach, I, p. 219.

3. Avenel, VI, p. 304 (lettre de Richelieu au duc de Weimar); Droysen, II, p. 519; Gonzenbach, I, p. 220.

4. Gonzenbach, I, p. 221; Droysen, II, p. 520.

5. Gonzenbach, I, p. 227; Droysen, II, p. 506, 519; Molitor, p. 21, n'insiste pas du tout sur ce fait.

Les faibles revenus du Brisgau et du Sundgau n'y auraient pas suffi. Et Brisach, comment le mettre en état de défense, si le roi de France ne se chargeait pas des dépenses nécessaires? Par ces réflexions, Bernard arrivait à une plus saine appréciation de la situation. Il fallait reprendre les négociations avec la cour et se procurer l'argent nécessaire pour la réorganisation de l'armée et les fortifications de Brisach. L'armée augmentée par des levées nouvelles, le duc pouvait mener vigoureusement la guerre et la transporter dans le centre de l'Allemagne.

Le général d'Erlach fut chargé des négociations avec la cour[1]. Son instruction contient trois points[2] :

1° Il félicitera le roi et la reine de la naissance du dauphin, et les assurera en même temps de la fidélité de son maître.

2° Il exposera au roi que le duc a besoin de subsides extraordinaires pour réorganiser son armée et pour mettre les places fortes du Brisgau en état de défense. Il faut que le roi lui donne non seulement 2,400,000 livres, mais les 4,000,000 fixés par le traité de Saint-Germain, et en plus les sommes nécessaires pour réorganiser et augmenter l'armée.

3° Il expliquera aux ministres que l'occupation de Brisach par les Français aurait irrité tous les Allemands sans exception; mais il ne fera aucune autre communication sur la question de Brisach.

Il était évident que Bernard ne voulait faire aucune concession au sujet de Brisach et qu'il cherchait à gagner du temps[3]. Richelieu, de son côté, voyait très bien où le duc en voulait venir. Si la France lui accordait des subsides considérables, il pourrait facilement attaquer les duchés autrichiens et se rendre indépendant. Or, ce n'était pas pour créer au duc de Wei-

1. Gonzenbach, I, p. 226 ss.; Droysen, II, p. 520 ss.; Molitor, p. 21-22; Alexi, p. 8-9.

2. Gonzenbach, *Urkundenbuch*, p. 143-148.

3. Le Laboureur, p. 117. Ni Gonzenbach, ni Droysen ne le disent; pourtant, il est évident que Bernard cherchait à obtenir des subsides pour réorganiser son armée et qu'il réservait la question de Brisach pour l'avenir. Après de nouveaux succès sur les Impériaux, il espérait obtenir de la France des conditions avantageuses.



mar une principauté indépendante que la France l'avait soutenu pendant quatre ans. Elle avait droit, elle aussi, à des compensations pour ses sacrifices. Richelieu était bien décidé à réclamer la part de son pays dans les conquêtes d'une armée qu'il payait. Si Bernard voulait éviter toute explication dans l'affaire de Brisach, le cardinal, au contraire, en recherchait une avec ténacité, et pour en amener une occasion, il commençait par ne pas accorder toutes les sommes demandées par le duc[1]. Le roi veut bien payer les subsides ordinaires de 2,400,000 livres et en plus des subsides extraordinaires pour la remonte de la cavalerie et la réorganisation de l'artillerie; quant à Brisach et aux autres forteresses, il n'a pas l'intention de se charger des dépenses pour les fortifier, tant qu'il n'aura pas de droit sur elles. Tel est le sens de la réponse donnée à Erlach[2]. Les ministres avaient essayé de régler avec lui l'affaire de Brisach; mais il ne répondit pas à leurs questions et leur recommanda seulement de s'adresser au duc lui-même. Cependant il les rassura en affirmant qu'en cas de décès de Bernard il garderait Brisach pour le roi, « qu'il savait bien que c'était l'intention de Son Altesse[3]. » Erlach quitta Paris au commencement du mois de mai.

Richelieu avait enfin pris une décision dans cette affaire. Bernard pourra garder la ville, s'il veut déclarer par écrit « qu'il tient ladite place et forteresse de Brisach sous l'autorité de Sa Majesté, sans qu'elle puisse jamais sortir de ses mains ni être admises aucunes forces en icelle que par l'ordre et avec le consentement exprès de Sa Majesté[4] ». Le général d'Erlach, gouverneur de Brisach, donnera lui aussi une déclaration par écrit « portant qu'il jure, s'oblige et promet en cas

1. Droysen, II, p. 525; Gonzenbach, I, p. 232 ss.; Alexi, p. 25.

2. Sur ces négociations : Le Laboureur, p. 119; Gonzenbach, I, p. 232 ss.; Droysen, II, p. 524 ss.; Molitor, p. 21-22; Alexi, p. 8-9; Droysen et Gonzenbach ont nettement établi que d'Erlach n'a pas trahi son maître pendant les négociations.

3. Aubery, *Mémoires*, II, p. 421; *Histoire*, p. 346; Gonzenbach, I, p. 326; Droysen, II, p. 526, note 1.

4. Rœse, II, p. 533 : *Instruction de Guébriant*.

que ledit sieur duc vienne à mourir ou à être pris par les ennemis, il gardera ladite place pour Sa Majesté, et ne la remettra ès-mains de qui que ce soit, n'y admettre aucunes forces que par son ordre et son commandement exprès ». Le cardinal comptait encore, pendant ces nouvelles négociations, compléter le traité de Saint-Germain, qui ne réglait pas le sort des villes prises par les Weimariens. A l'avenir, toutes les villes prises devront, en sa pensée, être mises par le duc « en mains de qui il plaira à Sa Majesté d'ordonner, si ainsi elle le trouve bon pour en disposer, ainsi que bon lui semblera ». Ces conditions pouvaient blesser le duc; le cardinal s'en rendait compte et prit ses précautions. Dans des lettres élogieuses, on promit à Bernard des subsides extraordinaires de 300,000 livres, et approuva son plan de campagne. Guébriant fut de nouveau chargé des négociations[1].

## IX.

Dans l'intervalle, Bernard de Weimar était retourné à Brisach au mois d'avril et y avait organisé l'administration de ses conquêtes. Il s'occupa non seulement des affaires militaires, mais prit encore de nombreuses mesures pour établir une bonne administration[2]. Il nomma des fonctionnaires civils et institua une nouvelle régence de Brisach. Les routes furent améliorées; une bonne police fut établie. Bernard cherchait aussi à relever l'agriculture et le commerce. Toutes ces mesures indiquent clairement qu'il se considérait comme le maître du pays. Pendant ce temps, le colonel weimarien Reinhold de Rosen mit le siège devant Thann, la dernière ville alsacienne qui fût encore au pouvoir des impériaux, et s'en empara le 8 mai 1639[3]. Bernard lui-même se rendit de Brisach à Pontar-

1. Le Laboureur, p. 119; Laguille, III, p. 297; Molitor, p. 23; Alexi, p. 10; Gonzenbach, I, p. 278 ss.; Droysen, II, p. 557 ss.

2. Voir, pour les détails : Droysen, II, p. 258 ss.

3. *Theatrum Europæum*, IV, p. 11; Gonzenbach, I, p. 257; Droysen, II, p. 529, 536; Reuss, I, p. 95; Molitor, p. 22.

lier, et ce fut là qu'il négocia avec Guébriant[1]. Celui-ci développa avec beaucoup d'habileté les propositions du roi et en démontra la modération. Le duc cependant les rejeta avec une vive indignation, et malgré les objections du général français, il rompit brusquement les négociations. « Monsieur, dit-il à la fin, je ne souffrirai jamais que l'on me puisse justement reprocher que j'ai été le premier à démembrer l'empire. » Il avait remis à Guébriant une déclaration contenant ses propositions[2]. Au lieu de 2,400,000 livres il réclame des subsides ordinaires de 3,600,000 livres. Il est prêt à renoncer à ses pensions royales et aux indemnités promises et qu'il n'avait pas encore touchées, et à remettre au roi de France la Franche-Comté, à l'exception de Morteau, Joux, Pontarlier et Saint-Marie. Il a, déclare-t-il, à cœur de servir fidèlement le roi, et promet d'avoir soin que ses gouverneurs et ses héritiers « donnent la même satisfaction à propos des places, laquelle Sa Majesté peut se promettre de lui-même ». Quant à la déclaration écrite demandée par Guébriant, il refuse absolument de la faire. Bien au contraire, il exige de son côté une déclaration formelle de Louis XIII qu' « il lui laissera libres, sans aucunes prétentions, les pays d'Alsace, ceux d'outre-Rhin et d'autres qu'il tient à présent ». Guébriant envoya ces propositions à la cour. On était loin d'une entente, et Bernard s'en rendait bien compte. Il envisagea alors les conséquences d'une rupture avec Louis XIII et chercha à se rapprocher de la Suède. A cet effet, il délégua le colonel Ferentz auprès d'Oxenstierna. Baner lui céderait Erfurt et une partie de la Thuringe, où il pourrait réorganiser son armée, en cas de rupture avec la France. Voilà ce que Ferentz dut proposer au chancelier suédois. Mais ces

1. Sur ces négociations, nous avons le rapport très détaillé de Guébriant : Rœse, II, p. 539; voir encore Le Laboureur, p. 120; Gonzenbach, I, p. 283; Droysen, II, p. 557; Molitor, p. 23. M. Droysen fait des réserves à propos de l'exactitude de ce rapport. Il faut cependant remarquer que Guébriant n'avait aucune raison d'altérer la vérité; l'intérêt du roi, celui de la France et le sien propre exigeaient plutôt une exposition exacte de la situation.

2. Gonzenbach, *Urkundenbuch*, p. 177-184; Rœse, II, p. 536.

négociations furent connues du gouvernement français, grâce à M. de Beauregard, le résident français dans l'armée suédoise[1].

Quand Richelieu reçut le rapport de Guébriant sur les négociations de Pontarlier, il en conçut un vif dépit; il avait conscience d'avoir fait preuve de modération, tandis que le duc avait posé des conditions inacceptables et n'avait pas fait de concessions. A Pontarlier, Bernard avait déclaré que si le roi lui avait donné de l'argent, lui de son côté avait « fourni les braves hommes desquels il avait perdu une bonne partie en lui faisant bon service, qu'ainsi la chose était réciproque[2] ». Bernard de Weimar se trompait: pour le gouvernement français, il ne pouvait pas y avoir réciprocité de services. La France avait sauvé l'armée weimarienne d'une catastrophe certaine, alors qu'elle était refoulée sous les murs de Metz, forteresse française; mais les Weimariens n'avaient jamais sauvé la France. Ils lui étaient très utiles; sans leur concours, elle aurait eu plus de difficultés à faire face aux Espagnols et aux impériaux réunis[3]. Elle avait besoin d'eux pour attaquer ses ennemis, pour faire une guerre offensive; mais eux, sans ses subsides, n'auraient pu subsister. L'orgueilleux duc de Weimar aurait été obligé de renoncer à la lutte, si la France ne l'avait pas secouru. Depuis la conclusion du traité de Saint-Germain, il n'avait à aucun moment pu se passer de l'argent et des troupes du roi. Ses représentants à Paris, Meusnier et Hoeufft, n'avaient cessé de réclamer des secours[4]. En outre, il avait envoyé très souvent des délégués à la cour pour demander de l'argent et des soldats[5]. Lui-même était venu deux fois à Paris

1. Voir surtout Gonzenbach, I, p. 319; Baner refuse d'abandonner Erfurt. Le Laboureur, p. 127; Droysen, II, p. 568; Molitor, p. 23.

2. Rœse, II, p. 540.

3. Les traités avec les confédérés de Heilbronn et avec la Suède obligeaient Louis XIII d'entretenir une armée française en Allemagne. En cas de défection des Weimariens, le roi aurait été forcé d'organiser une armée nouvelle et de faire des levées. Il cherchait naturellement à en éviter les dépenses.

4. Droysen, II, p. 349; Rœse, II, p. 509.

5. Il y a eu quatre missions de Truchsess, une de Betz, une d'Erlach et une de

pour les mêmes raisons[1]. Richelieu avait toujours fait son possible pour le secourir[2]. Si les subsides ne furent pas toujours payés régulièrement, si Bernard n'avait pas reçu les sommes fixées par le traité de Saint-Germain, ce n'avait jamais été par mauvaise volonté ou par calcul, mais à cause de l'état lamentable des finances du royaume. On n'arrivait pas à entretenir convenablement les armées françaises elles-mêmes[3]. Richelieu avait toujours eu à cœur de soutenir les Weimariens avec des régiments français. Mais là non plus il n'avait pu répondre aux désirs du duc Bernard. Le théâtre de la guerre était trop étendu : il était impossible à la France de la faire sur tous les points avec la même vigueur[4]. Ses ennemis les plus dangereux, c'étaient non pas les Impériaux, mais les Espagnols. C'était contre eux qu'on envoyait les principales armées. Le roi n'avait donc pas pu envoyer à Bernard des renforts nombreux ; néanmoins, il y avait toujours des régiments français dans l'armée weimarienne. Elle avait fait les campagnes de 1635 et de 1636 avec l'armée du cardinal de La Valette. Celui-ci n'était certes pas un grand capitaine, mais il avait eu le mérite de reconnaître la supériorité de Bernard de Weimar et de se laisser guider par lui[5]. Bernard n'avait pas ménagé les Français, et ceux-ci, en maintes occasions, avaient fait preuve de beaucoup de valeur[6]. En 1637, les généraux du Hallier et Manicamp avaient amené un détachement français

Wickeforth : Rœse, II, p. 492, 509 ; Gonzenbach, *Urkundenbuch*, p. 27 à 68, 78 à 83 ; le même, I, p. 81, 139, 197 ; Droysen, II, p. 247, 301, 317, 322, 353, 389, 392. — Lettres de Bernard : Rœse, II, p. 493, 509 ; Le Laboureur, p. 47 ; Gonzenbach, *Urkundenbuch*, p. 28 à 68, 78 à 83 ; I, p. 197 ; Droysen, II, p. 301, 322, 375.

1. Avenel, V, p. 444 ; Droysen, II, p. 189, 198 (premier voyage à Paris) ; II, p. 270, (deuxième voyage).

2. Avenel, V, p. 846 ; VI, p. 21, 114, 209 ; Le Laboureur, p. 41, 57, 58 ; Rœse, II, p. 497.

3. Fagniez, II, p. 301 ; Droysen, II, p. 246, 275, 497 ; Gonzenbach, I, p. 186 ; Aubery, *Mémoires*, II, p. 420 ; Le Laboureur, p. 45.

4. Le Laboureur, p. 41 ; Droysen, II, p. 499.

5. Droysen, II, p. 58-250 *passim*.

6. Rœse, II, *Urkunde*, 27 ; Droysen, II, p. 210 (siège de Saverne), p. 262 (siège de Jonville), p. 297 (combat d'Ettenheim).

au duc, qui, grâce à ces renforts, avait pu traverser le Rhin. L'année suivante, les Weimariens avaient remporté la victoire de Rheinfelden, sans le secours direct de l'armée française. Mais au début de la campagne, Guébriant avait été envoyé dans la Franche-Comté pour faire une diversion, qui avait favorisé la prise de Rheinfelden [1]. Ensuite il avait rejoint l'armée weimarienne elle-même avec un corps d'élite de 4,000 hommes. M. de La Motte-Houdancourt avait fait une nouvelle diversion dans la Franche-Comté, et Turenne avait amené un second renfort de 2,300 hommes [2]. Les Français s'étaient signalés dans la bataille de Wittenweyer [3]; nous avons déjà vu quelle part glorieuse ils avaient pris au siège de Brisach. C'était donc la France qui avait fait du vaincu de Nördlingen le héros de Brisach. Le cardinal de Richelieu avait raison de ne pas admettre les prétentions de Weimar. Il ne voulait perdre ni l'armée weimarienne, ni son général, ni surtout ses forteresses; car cette perte aurait pu compromettre le résultat de sa politique extérieure. Mais il ne pouvait non plus abandonner l'Alsace à Bernard en toute souveraineté. Depuis quelques années, une campagne était faite en France par des publicistes, pour gagner l'opinion publique aux projets du cardinal [4]. On avait imposé aux Français de lourdes charges pour payer les soldats et faire la guerre. Voilà trois ans déjà qu'on se bat, sans remporter de succès décisifs; à la fin cependant, Brisach, Rheinfelden, Pontarlier, Thann et d'autres forteresses tombent aux mains des armées royales et des Weimariens payés par le roi; le gouvernement a ainsi un gage précieux pour obtenir des conditions favorables à la paix gé-

1. Le Laboureur, p. 41, 46; Avenel, VI, p. 13; Droysen, II, p. 324, 350, 368; Gonzenbach, I, p. 164.

2. Le Laboureur, p. 50, parle de 5,400 soldats, p. 48, 51, 59; *Mémoires de Richelieu*, X, p. 335; Droysen, II, p. 357, 367, 427; Gonzenbach, p. 130 ss.; Molitor, p. 19.

3. Le Laboureur prétend même que la bataille fut gagnée par une manœuvre de Guébriant, p. 80; le *Theatrum Europæum*, III, p. 963-968, ne fait aucune mention de cette manœuvre.

4. Albert Sorel, *Traditions nationales*, p. 38.

nérale, et tous les sacrifices n'auront pas été inutiles. Que diront les Français, si le roi renonce à la frontière du Rhin, à tous les avantages remportés, qui lui assureraient une paix glorieuse et prochaine, s'il leur demande de nouveaux, de grands sacrifices? L'échec de la politique qu'il a préconisée entraînera forcément la chute du cardinal. Ses ennemis, aussi nombreux qu'acharnés, ne manqueront pas de pousser le roi à renvoyer un ministre encombrant et malheureux. Ainsi, le sort de Richelieu se trouve lié à l'acquisition de Brisach. Autre raison qui l'amène à réclamer la cession de l'Alsace. Si Bernard était le souverain de ce pays, il faudrait craindre continuellement qu'il se moquât « ensuite de toutes les propositions qu'on lui pourrait faire »[1]. Le voisinage d'un prince aussi orgueilleux et aussi bouillant n'est-il pas un danger pour le royaume? Faut-il élever, à la frontière de l'Est, un deuxième duc de Lorraine? « Si ledit duc était voisin de la Lorraine, étant de l'humeur qu'il est, on aurait tous les jours des différends avec lui, plus capables de produire une rupture que la prétention qu'il a ès places d'Alsace, et qu'en tel cas aucun ne désirerait plus que lui que la France restituât la Lorraine, parce qu'il aimerait mieux avoir un petit duc pour voisin, avec lequel il pourrait brouiller, qu'un grand roi qu'il aurait à craindre. »

Céder l'Alsace en toute souveraineté à Bernard de Weimar aurait été une imprudence et un acte de faiblesse, et on ne saurait faire un reproche au gouvernement français, qu'il ne voulût pas s'y prêter.

Cependant il ne fallait pas non plus rompre complètement avec Bernard[2]. Richelieu allait reprendre les négociations, mais cette fois-ci en prenant des mesures énergiques. Un homme le gênait particulièrement dans l'exécution de ses pro-

1. Rœse, II, p. 545 : « Raisons pour lesquelles le roi ne peut donner à M. de Weimar les places que Sa Majesté tient en Alsace », Droysen, II, p. 555.

2. Le roi et les ministres écrivaient des lettres élogieuses au duc de Weimar pour le contenter; voir Rœse, II, p. 552-553.

jets, c'était Grotius, son ennemi personnel, Grotius dont Bernard subissait l'influence, Grotius qui l'excitait contre les ministres français[1]. Le comte d'Avaux, ambassadeur du roi en Allemagne, fut chargé de demander à Oxenstierna le rappel de cet homme. Ensuite, le baron d'Oysonville fut dépêché au duc de Weimar. Son instruction, datée du 18 juillet, porte sur quatre points[2] :

1° Il exposera au duc que le roi a été mécontent de sa réponse aux propositions de Guébriant. Sa Majesté veut le maintenir en Alsace, qui formera une perpétuelle barrière entre la France et ses ennemis ;

2° Si le duc demande que le roi lui remette les places de l'Alsace, « il faut lui faire voir par le traité qu'on n'est point obligé à les lui remettre entre les mains » ;

3° S'il veut « donner assurance par écrit pour les places que lui et ceux qui viendraient après lui ne prétendraient lesdites places que pour s'en servir à l'avantage de Sa Majesté », d'Oysonville lui dira que ses instructions ne parlent pas de cet article, que le roi refuse toujours de donner les places aux Weimariens ;

4° D'Oysonville prouvera au duc que le roi a toujours fidèlement exécuté le traité de Saint-Germain et que, grâce à son concours seulement, le duc a pu remporter ses succès brillants.

Le roi approuve encore le plan de campagne de Bernard de venir au secours de Baner et des Suédois. Il recommande à d'Oysonville de parler à Bernard « avec fermeté et modération », de ne lui donner « aucun sujet de croire qu'on le craigne à la cour », et de ne lui tenir « aucun langage sur lequel il peut prendre prétexte de rupture ». Guébriant se joindra à d'Oysonville dans ses nouvelles négociations.

Bernard de son côté maintenait toujours ses prétentions[3].

1. Avenel, VI, p. 423, 428 ; Rœse, II, p. 452 ; Droysen, II, p. 565.
2. Voir cette instruction dans Rœse, II, p. 550 ; Avenel, VI, p. 410 ; Droysen, II, p. 566 ; Reuss, I, p. 93.
3. Gonzenbach, I, p. 337 ; Reuss, I, p. 93. M. Reuss montre que les prétentions du duc de Weimar étaient exagérées.

Le traité de Saint-Germain le gênait, et il en demandait la revision. Il avait besoin des subsides de la France pour contraindre l'empereur à faire la paix ; mais il voulait être réellement un prince indépendant, et non seulement en avoir le titre. La France ne devait plus être qu'une puissance auxiliaire, comme du temps de Gustave-Adolphe. A cet effet, Bernard demande que le roi le nomme et le reconnaisse landgrave et prince de l'Alsace supérieure et inférieure et lui cède les places fortes occupées par les Français. Ces pays, il les possédera à titre héréditaire. Le roi ne signera pas de traité de paix où cette possession ne lui soit pas expressément garantie. De plus, il veut être l'intermédiaire obligatoire dans toutes les relations de Louis XIII avec les États protestants de l'empire ; comme dernière condition il exige que le roi lui paie 4,000,000 de subsides annuels et qu'il lui confère le titre et le pouvoir effectif de généralissime de toutes les troupes auxiliaires dans l'armée française. Par contre, il se déclare prêt à renoncer à ses pensions royales, à ses conquêtes en Bourgogne, à toutes les indemnités promises et qu'il a encore à toucher pour frais de guerre et de garnison en Alsace[1]. Le fidèle Erlach devait aller une troisième fois à Paris pour négocier avec Richelieu.

Les propositions du cardinal et celles du prince allemand nous montrent qu'on était encore loin d'une entente. Les négociations cependant n'avaient pas encore été reprises et d'Oysonville n'avait même pas quitté Paris, quand Bernard de Weimar mourut subitement à Neuenbourg, le 18 juillet 1639. Il n'avait jamais joui d'une très bonne santé ; les fatigues des dernières campagnes et le séjour prolongé dans la vallée marécageuse du Rhin lui avaient fait contracter la fièvre putride. Il s'apprêtait à pénétrer dans l'Allemagne du Sud, quand un accès de fièvre l'emporta à l'âge de 35 ans[2].

1. Ces instructions pour Erlach et ces propositions de Bernard se trouvent dans Gonzenbach, *Urkundenbuch*, p. 194. Le Laboureur, p. 130, prétend, sans fournir de preuves, que Guébriant était sur le point de s'arranger avec Bernard, quand celui-ci mourut.

2. Voir le récit émouvant de sa mort dans Droysen, II, p. 571, et dans Gonzenbach,

Quelles étaient ses intentions? Nous l'ignorons. Songeait-il sérieusement à fonder une principauté héréditaire en Alsace, dans un pays catholique, voisin de la France et des possessions espagnoles? Cela nous paraît peu probable. Il voulait occuper fortement l'Alsace; mais c'était pour l'échanger contre un pays protestant, situé dans le centre de l'Allemagne, au milieu d'autres États protestants, avec lesquels il aurait pu former une confédération. Nous n'avons aucune indication sur la région qu'il désirait conquérir. Était-ce la Thuringe? Nous ne le saurions affirmer. Il nous paraît peu probable encore que Bernard ait cru pouvoir imposer à Richelieu toutes ses prétentions. Il cherchait évidemment à lui arracher les conditions les plus avantageuses et surtout à obtenir le plus de soldats et le plus de subsides possible, afin de mener la guerre avec la dernière énergie. Tout nous fait supposer qu'il voulait ensuite réunir les armées protestantes sous son commandement, frapper un coup décisif et puis ouvrir les négociations de paix. Aurait-il été de taille à diriger les négociations et à dicter les conditions de la paix à l'empereur, à Oxenstierna et à Richelieu? N'aurait-il pas été obligé par le ministre français, qui lui procurait le moyen essentiel de sa grandeur, de se mettre à la suite de la France, d'en accepter les propositions et de lui abandonner la direction des négociations? Personne ne le sait.

## X

Bernard de Weimar n'avait pas d'enfants. Qui hériterait de son armée et de ses places fortes? Voilà la question qui se posait après sa mort. Avant de mourir, Bernard avait fait venir le général d'Erlach et les colonels Oehm et Rosen et leur avait recommandé de ne pas se séparer, mais de rester unis et

I, p. 348. M. Alexi a établi que le duc n'avait pas été empoisonné, mais qu'il avait été enlevé par la fièvre putride.

de continuer à servir la « cause commune[1] ». Quelques heures avant sa mort, il avait dicté ses dernières volontés à son chancelier, M. Rehlinger[2]. Il ordonne à ses exécuteurs testamentaires de veiller à ce que les provinces conquises restent à l'Empire, et les lègue à ses frères qui doivent s'appuyer sur les Suédois pour s'y maintenir; s'ils refusent l'héritage, celui-ci doit revenir de préférence au roi de France; mais les provinces seront restituées à l'Empire à la fin de la guerre; les garnisons weimariennes seront maintenues dans les places fortes. Le commandement de l'armée est donné à quatre directeurs, au général d'Erlach, aux colonels Oehm, comte de Nassau, et Reinhold de Rosen, et ensuite à tous les autres colonels. Bernard récompensa encore par des legs et des dons ses principaux amis et serviteurs et laissa le reste de sa fortune privée à ses frères.

Bernard de Weimar laissait une armée aguerrie et victorieuse, une des meilleures de l'époque. Cette armée occupait la partie méridionale de l'Alsace, le Brisgau, une grande partie de la Franche-Comté et surtout Brisach, Rheinfelden et Fribourg, les forteresses les plus importantes du Sud-Ouest de l'Allemagne. Nous avons vu comment Bernard en avait disposé dans son testament. Devait-on prendre ce testament en considération? Avait-il une valeur légale? Pouvait-il être exécuté? Bernard avait légué ses conquêtes à un de ses frères. Mais avait-il le droit de disposer de ces territoires en toute souveraineté? Le landgraviat de Haute-Alsace appartenait à la maison d'Autriche; par le traité de Paris, les États protestants, ennemis de l'empereur, l'avaient donné en dépôt au roi

1. Le Laboureur, p. 125; Gonzenbach, I, p. 349; Droysen, II, p. 572; Molitor, p. 24; Alexi, p. 11.

2. Aubery, *Mémoires*, II, p. 419; Gonzenbach, I, p. 350; Droysen, II, p. 572; Alexi, p. 12; Molitor, p. 26. M. Droysen prétend que le testament a été fait pour enlever l'Alsace et l'armée à la France. C'est tout à fait invraisemblable, car Bernard savait mieux que personne que ses frères ne pourraient jamais se maintenir en Alsace, contre la volonté de Louis XIII. S'il a voulu empêcher le roi d'acquérir l'Alsace, pourquoi lui a-t-il donné les places alsaciennes par son testament? M. Droysen oublie en outre que Bernard avait consenti, en 1634, que l'Alsace fût cédée à la France.

de France pour la durée de la guerre; mais aucun traité de paix ne l'avait entièrement enlevé aux Habsbourg. Louis XIII, n'occupant l'Alsace qu'à titre provisoire, ne peut donc la céder définitivement à Bernard de Weimar.

Par le traité de Saint-Germain il la lui a promise, mais par un article secret, et non par un article public. Bernard a caché cet article même à ses frères. « Au cas que l'on vienne à faire un traité de paix, Sa Majesté promet de faire son possible pour faire conserver audit sieur duc la jouissance du pays d'Alsace et de toutes les donations qui lui ont été faites par la couronne de Suède ou lui faire donner une récompense convenable et, autant qu'il se pourra, à son consentement. « Cette clause indique nettement que la cession du landgraviat n'a pas été définitive. En tout cas, elle a été secrète. Ensuite, le traité de Saint-Germain n'a pas indiqué ce que le roi a donné au duc de Weimar, un territoire ou bien des revenus. Nous avons exposé le conflit entre la France et le duc de Weimar à propos de cette question. Nous avons vu qu'elle a été loin d'être résolue à la mort de ce dernier. Ainsi le roi n'a pas pu céder définitivement l'Alsace à Bernard, et il ne l'a pas fait. Il ne l'en a pas investi publiquement et officiellement. Le duc n'a pas été non plus souverain de l'Alsace « par la grâce de Dieu » ; car le pays appartient légalement à la maison d'Autriche. Il l'a bien su; aussi n'a-t-il jamais porté le titre de landgrave d'Alsace. Il n'a donc aucun droit de donner l'Alsace à ses frères; tout au plus peut-il leur léguer ses prétentions sur elle[1].

Quant à son testament militaire, il pouvait être contesté lui aussi. Bernard n'avait pas le droit de désigner lui-même ses successeurs. L'armée ne lui avait pas appartenu; elle était officiellement l'armée de la confédération de Heilbronn;

1. Voir Gonzenbach, Erlach, préface du tome II. M. Droysen prétend que Bernard a été prince souverain de l'Alsace, en vertu du traité de Saint-Germain. M. Gonzenbach admet que Bernard a le droit de réclamer la cession de l'Alsace; mais il démontre très bien que le duc n'a jamais possédé cette province, parce que le roi de France ne l'en a pas investi.

comme généralissime des confédérés, Bernard dépendait des princes de la confédération[1]. Seulement, par le traité de Saint-Germain, l'armée avait été placée secrètement sous l'autorité du roi de France. Le droit de nommer ses généraux ne pouvait donc appartenir qu'aux confédérés ou au roi de France. Le duc de Weimar n'avait pu désigner que des généraux provisoires.

Le testament de Bernard n'a donc aucune valeur juridique, en ce qui concerne ses dispositions politiques et militaires. Maintenant, peut-on l'exécuter pratiquement? Tout le testament a été rédigé en très peu de temps, sous la dictée d'un moribond ; on s'en aperçoit ; il manque de précision et est incomplet. Ce qu'il faut remarquer avant tout, c'est la distinction qu'il fait entre les provinces conquises et l'armée weimarienne; il y a un testament politique et un testament militaire nettement distincts l'un de l'autre. Si les frères du duc Bernard héritent de ses provinces, ils ne deviennent pas les maîtres de l'armée; le testament ne prescrit même pas aux directeurs weimariens de les soutenir. Or, comment pourront-ils se maintenir en Alsace, si les Weimariens ne leur obéissent pas? Bernard leur a recommandé de s'appuyer sur la Suède[2]. S'ils désespèrent de réussir, si aucun d'eux ne veut accepter l'héritage, celui-ci doit revenir à la France. Ces dispositions nous montrent clairement que le défunt a voulu absolument que le landgraviat et les places fortes restent à son parti, aux adversaires de la maison d'Autriche. Or, les ducs de Weimar ont signé le traité de Prague. S'ils veulent accepter l'héritage de leur frère et observer ses dernières volontés, ils seront obligés de rompre avec l'empereur Ferdinand III. Dans ce cas, les Impériaux occuperont leurs pays héréditaires. Comment trou-

1. Voir, Droysen, II, p. 83, les pouvoirs de Bernard comme généralissime des princes et États confédérés.

2. Erlach a très bien démontré pourquoi les ducs de Weimar ne pouvaient pas accepter l'héritage de leur frère, dans une lettre à des Noyers; Gonzenbach, *Urkundenbuch*, p. 203; Molitor, p. 77; voir encore Molitor, p. 34.

veront-ils les moyens de se maintenir dans leurs nouvelles provinces? Ils n'ont pas d'armée, et leurs ressources sont insuffisantes pour en organiser une. L'armée suédoise est trop éloignée pour les secourir. La Suède ne peut non plus leur donner des subsides, car elle a besoin elle-même de subsides français. Il faudrait gagner l'appui de la France. Mais la France réclame elle-même le landgraviat de Haute-Alsace; on ne peut donc pas compter sur elle. Enfin, comme Bernard n'a jamais été le maître incontesté ni le maître légitime des pays conquis, le traité de paix pourra les enlever à ses héritiers. Ces pays ne sont même pas nettement délimités; Bernard n'a indiqué aucune limite, et on ne voit pas de frontières géographiques et naturelles de ses possessions. Les ducs de Weimar doivent donc sacrifier leurs pays héréditaires pour la possession peu sûre de l'Alsace? Il y a cependant, pour eux, un autre moyen d'accepter l'héritage, c'est de s'entendre avec l'empereur. Mais, dans ce cas, l'empereur réclamera la rétrocession de ses possessions dans la vallée du Rhin. Les ducs agiront contrairement aux dernières volontés de leur frère. Leurs pays héréditaires seront occupés et dévastés par les Suédois désireux de les châtier. Enfin, l'armée weimarienne ne livrera jamais aux Impériaux les forteresses qu'elle vient de leur prendre.

Il était donc manifeste que le testament politique ne pouvait être mis à exécution. Restait le testament militaire. Bernard avait donné le commandement de son armée au major-général d'Erlach, aux colonels Oehm, comte de Nassau, Reinhold de Rosen et aux autres colonels. Il leur avait recommandé de rester unis et de continuer à lutter pour la « bonne cause ». Mais, qui paiera l'armée weimarienne? Qui lui fournira les moyens de continuer la guerre? De quelle puissance dépendra-t-elle? Le testament ne le disait pas. La confédération de Heilbronn virtuellement n'existait plus; les princes qui l'avaient formée avaient ou bien signé le traité de Prague, ou bien perdu leur pays. La Suède ne s'était plus occupée de

l'armée weimarienne depuis cinq ans[1]. Il est vrai aussi qu'elle aurait été incapable de l'entretenir. Bernard de Weimar avait placé son armée sous l'autorité du roi de France; mais ses officiers et ses soldats avaient toujours ignoré ce fait. Ils ne savaient donc pas de qui ils dépendaient[2].

En résumé, voici quelle est la situation au lendemain de la mort de Bernard de Weimar. Le Brisgau, la Franche-Comté et une partie de l'Alsace ont été conquis par lui; il a demandé au roi de France de lui laisser ces pays en toute souveraineté; mais le roi n'a pas pu et n'a pas voulu les lui accorder. Pendant les négociations, le duc meurt subitement, sans avoir obtenu la moindre satisfaction. Il a légué ses conquêtes à ses frères, et, si ceux-ci n'en veulent pas, au roi de France. Il n'a cependant pas eu le droit de disposer ainsi de provinces qui ne lui ont pas appartenu légalement. En outre, pratiquement, le testament ne peut pas être mis à exécution. Bernard laisse encore une armée qui ne sait pas de qui elle dépend. Elle est maîtresse d'une grande partie de la vallée supérieure du Rhin et de la Franche-Comté; elle occupe des forteresses très importantes, la clef de l'empire, la meilleure base offensive de l'Allemagne du Sud. Mais cette armée a besoin d'une réorganisation complète; il lui faut de l'argent, beaucoup d'argent même. Le testament de son ancien chef, qui ne résout pas le problème financier, n'a pour elle que peu de valeur. Elle doit s'occuper avant tout de trouver de l'argent. La puissance qui pourra lui en procurer, la puissance qui la gagnera avec ses places fortes aura une influence décisive sur la marche de la guerre. Quoi de plus naturel que presque toutes les puissances belligérantes cherchent à gagner les Weimariens? La France, la Suède, l'électeur palatin, les ducs de Weimar, l'empereur et l'Espagne essaient chacun de les prendre à son service[3]. On ne se soucie que fort peu du testament de son général défunt. Ce

1. Voir Droysen, II, *passim;* Gonzenbach, I, p. 311 ss.
2. Gonzenbach, I, p. 372.
3. Voir Gonzenbach, I, p. 383; Le Laboureur, p. 129; Molitor, p. 42-43.

n'a été qu'une dernière manifestation platonique d'un prince allemand, qui n'a jamais voulu nuire au Saint-Empire, tout en détruisant la puissance de l'empereur, d'un prince qui a toujours affirmé qu'il ne livrerait jamais une province allemande à une puissance étrangère — et il a été sincère dans ses affirmations — alors qu'il s'est placé avec toute son armée sous l'autorité du roi de France.

(*A suivre.*) Émile REYBEL.

# ÉTUDE

SUR

# LE RÈGNE DE CHARLES II

## DUC DE LORRAINE (1390-1431)

*(Novembre 1901)*

---

## BIBLIOGRAPHIE.

A. Sources. — *Documents :* Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, en particulier Série B (Trésor des Chartes de Lorraine ; Cartulaire de Thierry Alix ; Inventaire manuscrit). Cf. Lepage, *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790 ;* Meurthe-et-Moselle. Nancy, 1873-1896, 7 in-4°. — Archives départementales de la Meuse, des Vosges. — Archives du Grand-Duché de Luxembourg. — Archives nationales. — Bibliothèque nationale (Cf. Marichal, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque nationale;* n$^{os}$ 1 à 725 de la collection de Lorraine. Nancy, 1896). Archives communales des départements lorrains, etc., etc.

Huber, *Regesta Caroli IV.* — J. Chmel, *Regesta Ruperti 1400-1410.* Francfort, 1834, in-4°. — *Cartulaire de la famille de Reinach.* Publications luxembourgeoises, 1890. — D$^{r}$ Albrecht, *Rappolsteinisches Urkundenbuch*, 5 vol. in-4°, 1891-1898. — Douet d'Arcq, *Choix de pièces relatives au règne de Charles VI.* — Secousse, *Ordonnances des rois de France,* t. III à XI. — Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc.* S. H. F. Paris, 1841-1849, 5 in-8°. — Documents publiés par la Société d'archéologie lorraine, Nancy. — Documents sur l'histoire des Vosges. — Preuves de l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet. (Cf. Prost, *Table des morceaux accessoires contenus dans l'histoire de Calmet.* Paris, 1877, in-8°.) — *Arrest du Parlement de Paris de 1412.* Paris, Villery, 1634; in-12.

*Chroniques :* a) *françaises :* Froissart, le Bourgeois de Paris, Juvénal des Ursins, Monstrelet, le Religieux de Saint-Denis, Pierre de Fenin, Chronique de Cousinot ; etc. — b) *lorraines :* Chronique du doyen de Saint-Thiébaut de Metz, dans Calmet: *Histoire de Lorraine,* première éd., II, c. 169. — Chronique rimée de Metz, *ibid.*, col. 121. — Les opérations des feus ducs de Loheregne ou Chronique de Lorraine, éd. Marchal, documents lorrains, 1858. — Chronique de Jacomin Husson, 1200-1525, éd. Michelant, Metz, 1870. — Chroniques messines recueillies et publiées par Huguenin, Metz, 1838. — Symphorien Champier, Recueil ou Chroniques des hystoires, 1510, in-4°.

B. Ouvrages. — Bonvalot, *Histoire du droit et des institutions de la Lorraine et des Trois-Évêchés.* Paris, 1895, in-8°. — Dom Bugnon, *Cartes pour l'histoire de Lorraine de Dom Calmet.* — Briquel, *Lunéville jusqu'à sa réunion à la France.* Nancy, 1884. — Dom Calmet, *Histoire... de Lorraine,* première éd., Nancy, 1728, 4 vol. in-f°; deuxième éd., Nancy, 1745-1757 ; 7 vol. in-f°. — Chevrier, *Histoire de Lorraine et de Bar.* Bruxelles, 1758, 5 vol. in-12. — Clouët, *Histoire de Verdun.* 3 v. in-8°, 1867-1870. — Digot, *Histoire de Lorraine.* Nancy, 1854. — Digot, *Essai sur la commune de Neufchâteau.* Nancy, 1847, in-8°. — Dumont, *Histoire de Commercy.* Bar-le-Duc, 1843, 3 vol. in-8°. — Germain, *Ferri Ier de Lorraine, 1393-1415.* Nancy, 1881, in-8°. — Hequet, *Le siège de Toul en 1420.* 1875, in-8°. — Huhn, *Geschichte Lothringens.* Berlin, 1878, 2 in-8°. — Lecoy de La Marche, *Le roi René.* Paris 1875, 2 vol. in-8°. — Leroux, *Recherches sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne, 1378-1415.* — Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy.* Paris, 1886, in-8°. — Lepage, *Les offices des duchés de Lorraine et de Bar.* Nancy, 1869, in-8°. — Lepage, *Quelques questions de géographie du Moyen Age.* Nancy, 1868. — Pfister, *Histoire de Nancy.* T. I, Nancy, 1902. — Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne.* Dijon, 1739-1781, 4 vol. in-f°. — G. Save, *Jeanne des Armoises.* Nancy, 1893, in-8°. — Servais, *Annales historiques du Barrois sous le règne du duc Robert, 1352-1411.* Bar-le-Duc, 1865-1867. — Saint-Mauris, *Études historiques sur l'ancienne Lorraine.* 1861, in-8°. — Dom Tabouillot, *Histoire de Metz.* 6 vol. in-4°, 1769-1790. — Valet de Viriville, *Histoire de Charles VII.* Paris, 1862. — Wallon, *Histoire de Jeanne d'Arc,* deuxième éd. Paris, 1876, in-8°. — Etc.

*Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1853-1900 ; — *Mémoires et Bulletins de la Société d'Archéologie lorraine,* 1849-1900, 50 in-8° ; — *Mémoires de l'Académie de Metz,* 1821-1900 ; — *Annales de l'Est,* 1887-1901, etc.

## INTRODUCTION.

En 1390 le duché de Lorraine quoique très morcelé comprend des territoires étendus qui relèvent plus ou moins directement du duc. Celui-ci a une autorité assez grande : il est indépendant de l'Empire et du royaume de France ; sa lutte contre la Chevalerie est apaisée ; la période communale est presque close. La Lorraine peut donc jouer au dehors un rôle important, ses ducs combattent dans les rangs français pendant la Guerre de Cent Ans ; les événements intérieurs restent au second plan. C'est ainsi que le principal intérêt du règne de Charles II, 1390-1431, est dans la politique extérieure de ce prince. Champion de l'empereur Robert, fidèle allié du duc de Bourgogne, il lutte d'abord contre le roi de France et le parti d'Orléans. Puis par l'heureux mariage de sa fille Isabelle avec René d'Anjou, héritier du Barrois, il prépare l'annexion à son duché d'un vaste domaine.

Charles II était né vers 1364 de Jean I^er^, duc de Lorraine, et de Sophie de Würtemberg et fut baptisé à Toul. Élevé à la cour du roi Charles V, il s'y lia d'amitié avec Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et avec son fils Jean : cette liaison durable devint le point de départ de sa politique à venir. En 1382 il était à côté de ces princes à la bataille de Roosebecke, en 1383 au siège d'Ypres[1]. En 1388 il accompagne le roi dans son expédition de Gueldres ; en 1389 il assiste à l'entrée à Paris de la reine Isabeau. En 1390 enfin, selon dom Calmet[2], il prend part avec Philippe de Bar[3] à la croisade du duc de Bourbon contre Tunis : mais aucun document ne nous confirme nettement la présence de Charles à cette expédition. La même année, il succéda à son père Jean I^er^ comme duc de Lorraine.

---

# PREMIÈRE PARTIE.

## LE RÈGNE DE CHARLES II.

---

### PREMIÈRE PÉRIODE (1390-1400).

Les historiens ne sont pas d'accord sur la date précise où mourut le duc Jean. La vie manuscrite du duc Jean, citée par Calmet, place l'événement en 1383 ; l'histoire de Lorraine de Chevrier en 1387. Nous avons des

1. Pour la jeunesse de Charles II, cf. Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1^re^ éd., t. II, col. 655 et suiv.
2. Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. II, col. 659.
3. *Chroniques messines*, p. 119.

pièces d'archives qui portent avec le nom de Jean Ier la date de 1389. Mais ni Calmet, qui place entre août 1390 et mars 1391 l'avènement de Charles II, ni Digot, qui ne décide pas nettement entre les derniers mois de 1390, ne donnent une solution satisfaisante. Pourtant la date du 22 septembre 1390 est la plus généralement admise : l'obituaire de la collégiale Saint-Georges, qui nous la donne, est une source sûre, puisque cette église située à Nancy, en rapports suivis avec les ducs de Lorraine, renfermait leurs tombeaux.

Nous ne savons rien sur l'entrée solennelle de Charles II à Nancy après son avènement. Mais nous savons que son voyage à Saint-Dié lui valut, de la part des chanoines, une bourse de 300 florins[1], et qu'à Remiremont il prêta serment pour la garde de l'Église et la confirmations de ses privilèges[2]. Ce n'est qu'en 1398 qu'il fit hommage à l'Empire et reçut de Wenceslas l'investiture pour les voueries de Toul et de Remiremont, la monnaie d'Yves, la marchisie[3] ; en 1391 il fit hommage au roi de France pour ses fiefs champenois ou français, en particulier pour Neufchâteau[4]. Quant à la série des hommages qu'il avait à recevoir de ses vassaux, elle se continue de la première à la dernière année du règne, presque sans interruption. Mais des formalités inhérentes à l'avènement d'un nouveau souverain, la plus importante fut celle du partage que fit Charles II avec son frère Ferri des biens qui leur venaient par la mort de leur père. Leur sœur Isabelle, en épousant, le 26 février 1386, Enguerrand VII de Coucy, lui apporta en dot les seigneuries de Flourens et de Pesche dans l'Évêché de Liège avec 8.000 francs destinés à l'achat d'une autre terre. Elle avait renoncé entièrement à la succession paternelle. De cette succession Charles eut le titre et le domaine ducal et laissa à Ferri, par acte du 16 mars 1391[5], les domaines que le duc Jean possédait en France, en Thiérache, Picardie et Hainaut. Ferri prit alors et garda jusqu'à son mariage le titre de seigneur de Rumigny[6]. Ni l'un ni l'autre des deux frères n'était alors marié. Dès 1379, il avait été question de marier Ferri de Lorraine à Bonne, fille de Robert duc de Bar[7]. Mais le projet n'eut pas de suite, malgré l'intervention de Charles II, et Bonne de Bar épousa Walcran de Luxembourg. En 1393, Ferri épousa Marguerite de Joinville, fille aînée du comte Henri V de Vaudémont, que Charles II, selon Wassebourg[8] avait désirée pour lui-même. Enfin le duc de

1. Gravier, *Hist. de Saint-Dié*, p. 175 — Trésor des Chartes, lay. Saint-Dié, B. 902.
2. Trésor des Chartes, B. 851, n° 107.
3. Cartulaire, B. 405, p. 41.
4. Trésor des Chartes, B. 876, nos 90, 91, 92.
5. Trésor des Chartes, B. 400, n° 8. — Dumont, *Corps diplomatique*, II, I, p. 228.
6. Rumigny, canton de l'arrondissement de Rocroy, Ardennes.
7. Servais, *Annales historiques du Barrois*, I, p. 345. Cartulaire B. 414, f° 51.
8. Wassebourg, l. VI, f° 449.

Lorraine à son tour se maria cette même année à Marguerite, fille du palatin de Bavière, Robert. La Chronique de Lorraine, après avoir montré le rôle du roi Sigismond de Hongrie dans cette union, fait un brillant tableau des noces qui eurent lieu et de l'entrée à Nancy de la duchessse Marguerite[1]. Remarquons pour expliquer la politique future de Charles II que Robert le Palatin devint empereur en 1400, et que la maison de Bavière avait fourni des épouses à Charles VI, roi de France, à Jean, duc de Brabant, à Jean sans Peur enfin, l'ami de Charles II. En 1395 ce qu'on peut appeler la période d'avènement du règne est terminé, et Charles II reprend les sceaux aux régents de Lorraine[2].

L'année suivante a lieu la bataille de Nicopolis, 28 septembre 1396, où de nombreux Lorrains, Philippe et Henri, fils du duc de Bar, Enguerrand de Coucy, beau-frère de Charles II, trouvèrent la mort. Le duc de Lorraine songe alors à venger ce désastre et à se mettre au service de Sigismond[3]. L'expédition partit en novembre 1399, comprenant des Lorrains et des Messins, ceux-ci en désaccord fréquent avec Charles II. Mais elle se tourna plus au nord, rejoignant les Teutoniques toujours en lutte contre les Slaves. Le jour des Rameaux 1400, le duc et ses compagnons étaient de retour sans avoir rien fait d'important.

Pour que Charles II allât guerroyer au loin, il fallait que son duché fût en sécurité. Ses bonnes relations avec Philippe de Bourgogne leur avaient permis de régler facilement[4] un différend survenu entre eux pour une chevauchée de Bourguignons sur les terres de Lorraine. Une incursion des Strasbourgeois en Lorraine (1394) fut également repoussée. Charles II mit même le siège devant Strasbourg dont les bourgeois soutenus par Wenceslas obtinrent la paix sous condition de payer tribut[5]. Au nord Charles II s'appliqua à conserver l'alliance de l'évêque de Metz, Raoul de Coucy, prélat toujours besogneux, qui engageait tour à tour à ses voisins ses domaines: le duc de Lorraine, tout en le soutenant contre le comte de la Petite-Pierre ou les Bayer de Boppart[6], acquérait à ses dépens de nombreux domaines. Enfin dans son duché même le duc de Lorraine favorisait le développement des bourgfriede et landfriede destinés à y maintenir l'ordre et la paix[7].

C'est à l'histoire intérieure du duché que se rattache le récit des démêlés entre Charles II et Neufchâteau[8]. Cette commune enrichie par le commerce

1. *Chron. de Lorr.*, éd. Marchal, p. 11.
2. Benoit Picard, *Orig. de la Maison de Lorraine*, p. 371.
3. *Chronique de Saint-Thiébaut*. Calmet, II, Pr., p. 190.
4. Calmet, II, Pr., ss. l'an 1393.
5. Calmet, II, col. 661.
6. Cartul. B. 382, f° 274.
7. Cartul. B. 424, f° 139.
8. Digot, *Essai sur Neufchâteau*, Nancy, 1847.

avait obtenu des ducs Mathieu II en 1251 et Ferri III en 1257 de nombreux privilèges. Or le duc Mathieu ayant dû reconnaître la suzeraineté du comte de Champagne pour Neufchâteau, cette ville devint, en 1284, un fief mouvant de couronne de France. Aussi voit-on les bourgeois entrés en dissentiment avec le duc Jean I[er] en 1389 en appeler au roi de France. Le parlement de Paris était saisi de leurs démêlés quand Jean I[er] mourut; le bruit courut alors, mais à tort, que les bourgeois l'avaient fait empoisonner par un de ses secrétaires. Puis l'apaisement se fit: le parlement par un arrêt donnait raison aux bourgeois et ordonnait de fermer l'issue du château sur la campagne, que le duc avait ouverte pour pouvoir pénétrer dans la forteresse sans passer par la ville. Le roi pardonna [1] au duc Charles et à Ferri les excès commis par leur père à Neufchâteau, et la concorde sembla rétablie.

---

## DEUXIÈME PÉRIODE.

### CHARLES II DANS LE PARTI BOURGUIGNON (1400-1418).

Rentré en Lorraine après l'expédition de Prusse, 1400, Charles II renonçant aux lointaines chevauchées, s'occupe très activement des affaires de son duché. A ce moment l'Europe est troublée : en Allemagne la couronne impériale passe de Wenceslas l'Ivrogne à Robert le Palatin ; en Angleterre Henri de Lancastre détrône Richard ; en France, la guerre étrangère se complique de la rivalité des maisons d'Orléans et de Bourgogne. Or Charles II est le gendre du nouvel empereur, l'ami du duc de Bourgogne. Dès le premier moment, le groupement des partis est très net. Wenceslas est soutenu par le duc d'Orléans auquel il vient d'engager le duché de Luxembourg ; le duc d'Orléans cherche vers l'Est une position équivalente à celle de Jean sans Peur en Bourgogne et aux Pays-Bas. Ils ont contre eux le duc de Bourgogne et Robert de Bavière : c'est à ce dernier parti que se rallie Charles II. Le duc Robert de Bar au contraire et son fils Édouard, marquis de Pont-à-Mousson, s'engagent dans la faction d'Orléans, et deviennent entre la Meuse et le Rhin les ennemis de la Lorraine.

La lutte commence bientôt en Lorraine où l'empereur Robert a chargé Charles II de le faire reconnaître à Toul, Metz et Verdun. En 1401, les envoyés de Robert viennent trouver les Messins. Mais ils ne purent obtenir la reconnaissance expresse de leur maître [2]. Le duc d'Orléans à son tour ne

1. Trésor des Chartes. Inventaire, ms. B. 458, p. 183, n° 42.
2. *Chroniques*, éd. Huguenin, p. 121.

reçut de la cité que de très vagues excuses pour les ravages des seigneurs de Metz sur les terres luxembourgeoises. La ville était forte, et ni le duc d'Orléans ni Charles III, mandataire du roi des Romains, ne pouvaient l'attaquer directement.

Charles II fut plus énergique contre les Toulois qui lui refusaient une pension de 100 livres jusqu'alors payée aux duc de Lorraine. Aidé de son frère, devenu par son mariage comte de Vaudémont, il mit, en avril 1402, le siège devant Toul. Les bourgeois firent alors appel au roi de France qui prit des mesures de rigueur contre Charles II[1]. Mais le siège continue et la ville doit finir par se rendre, sans avoir reçu du roi un secours sérieux. Le comte de Vaudémont reçoit divers avantages ou satisfactions[2]. Quant au duc de Lorraine, le traité signé en avril 1406[3] nous montre qu'il conserva la vouerie de la cité, qu'il en laissa la garde au roi de France, qu'il obtint une rente de 400 fr. que les bourgeois pourraient racheter pour 8,000 fr.

Le duc d'Orléans de son côté tenant à consolider sa situation dans l'est de la France, ne renonçait pas à mettre la main sur la ville de Metz. Groupant autour de lui une nombreuse clientèle politique, où se remarquaient le duc de Bar et son fils, il n'avait pu y attirer les Messins très jaloux de leur indépendance. Faute de pouvoir prendre la ville de vive force, il s'entendit avec Robert de Bar pour susciter contre elle les attaques des seigneurs pillards du voisinage, comme le sire de Belrains[4] — septembre 1403 — espérant que les bourgeois accepteraient plus facilement son alliance et le laisseraient prendre avec Édouard du Pont la ville en pariage.

En 1404 et 1405, les comtes de Sarrewerden, Nassau et Salm, le sire de Boulay[5] continuent à ravager le pays messin. Une révolution démocratique à Metz favorise leur action. Mais le duc Robert, lorsqu'au commencement de 1406, il fait part aux Messins des propositions de Louis d'Orléans, échoue complètement dans sa négociation[6]. Les bourgeois avaient pénétré ses desseins et cherché ailleurs une protection. L'évêque de Metz, Raoul de Coucy, les magistrats de la cité et le duc de Lorraine s'étaient alliés contre les barons pillards[7]. Un coup de surprise tenté, par Édouard du Pont contre Metz, ne réussit pas mieux. Charles II de son côté battait à Champigneulles les Luxembourgeois comme nous le verrons plus loin. Alors

1. Acte publié dans Benoît Picart, *Orig. Maison de Lorraine*, p. 371.
2. Calmet, 1re éd., II, col. 717. — Digot, *Hist de Lorr.*, II, 309.
3. Texte dans Calmet, III, Pr., c. 162. — Cartul. Toul, B. 386, f° 189.
4. *Chronique de Huguenin*, p. 127.
5. *Chronique rimée de Metz*, dom Calmet.
6. *Chroniques*, éd. Huguenin, p. 135.
7. Acte publié dans *Histoire de Metz* des Bénédictins, t. IV, p. 561.

Robert de Bar — 1408 — travaille à réconcilier les Messins avec les seigneurs qui les avaient attaqués, et en juillet 1408[1] tout est terminé de ce côté.

C'est à peu près à ce moment que se termine au désavantage du parti d'Orléans la lutte qu'il avait entreprise contre Charles II et que nous devons raconter.

Au commencement de 1406, Charles II était en démêlés avec Robert de Bar pour le château de l'Avant-Garde, fief que le duc de Lorraine tenait de la France et qu'il avait engagé au duc de Bar. Les seigneurs lorrains s'étaient emparés du château, ils l'avaient détruit, ils avaient maltraité les gens du roi qui le gardaient[2]. Edouard de Bar était alors à Paris et pouvait grâce à l'amitié du duc d'Orléans pénétrer au Conseil des princes. Il courut raconter ce qui se passait en Lorraine, et bientôt Jean de Montaigu, grand maître d'hôtel, et Clugnet de Brabant, amiral de France, se dirigeaient vers la Lorraine avec des troupes françaises. Mais ils ne dépassèrent pas Neufchâteau, l'attitude du duc Charles ne prêtant pas à une action sérieuse et le comte de Vaudémont ayant réussi à réconcilier son frère avec la Cour[3]. Accord d'ailleurs éphémère : le duc d'Orléans considérant l'issue de cette affaire comme un échec personnel la reprenait pour son compte. Il forme avec le duc de Bar et son fils, les comtes de Salm, de Sarrebrück, de Sarrewerden, le damoiseau de Commercy, une Ligue qui, sous prétexte de soutenir Wenceslas, devait faire la guerre à Metz et à la Lorraine. (Traité de Salival, 1406[4].) Charles II rassemble alors ses partisans, l'empereur le soutient[5]. La guerre débute en 1407 par la folle équipée d'Aimé de Sarrebrück, seigneur de Commercy, battu et pris à Condé-sur-Moselle[6]. Puis l'armée luxembourgeoise grossie des contingents alliés s'avance à son tour. Mais le duc de Bar répugne à servir en personne contre Charles II ; il quitte l'armée devant Frouard, prétextant l'imprudence commise par le maréchal de Luxembourg qui néglige de prendre le château[7] pour assurer sa retraite en cas d'échec. Puis les alliés arrivent devant Nancy, juillet 1407. Mais le duc de Lorraine les charge dans la plaine de Champigneulles, enfonce aux cris de : Prény ! Prény ! la première ligne ennemie ; la seconde ligne composée de Luxembourgeois se débande à son tour ; le maréchal de Luxembourg, ses principaux alliés et beaucoup de ses

1. Trésor des Chartes. B. 449, n° 48. Cartul B. 424, f° 29.
2. *Monstrelet*, édit. Douet d'Arcq, I, p. 128.
3. *Chronique du religieux de Saint-Denis*, p. 399.
4. Archives nation., K. 56, n° 14.
5. *Ampliss. Collect.* IV, p. 138, n° 93.
6. Servais, *Ann. hist. du Barrois*, II, p. 399.
7. Servais, II, p. 400 et 409.

soldats sont pris, enfermés dans la tour de la Craffe d'où ils ne sortiront que contre une belle rançon. Charles II est victorieux, la ligue abattue[1].

Bientôt le duc d'Orléans meurt assassiné, et les ennemis de Charles II qui voulaient leur revanche voient leur défaite confirmée au combat de Pont-à-Mousson, 1409. Mais Charles II ne devait jamais oublier le danger que les Français et le parti d'Orléans avaient fait courir à son duché. Fidèle allié de Jean sans Peur, il fait partie de son armée ; la lutte contre Neufchâteau peut passer pour des représailles. En 1409 même, dans son testament[2], il interdit à sa fille aînée tout mariage avec un prince français.

De 1407 à 1418, nous voyons le duc de Lorraine accompagner partout le duc de Bourgogne : il est avec lui en mars 1408 lorsque Jean Petit fait à Paris l'apologie du meurtre ; il se met à sa solde pour 15 fr. par jour et lui amène des hommes d'armes. Il l'accompagne à Liège, septembre 1408. Il assiste, à Paris, en 1410, au mariage de Louis de Bavière avec une princesse de Navarre, à la prise de Rougemont par Jean sans Peur en 1411[3]. Nous le retrouvons en 1412 dans l'armée qui assiège Bourges, la citadelle des Armagnacs, et à l'hôtel Saint-Paul lorsque, sous les yeux du duc de Bourgogne, les Cabochiens, le 28 avril 1413[4], s'emparent des seigneurs armagnacs parmi lesquels figure Édouard, duc de Bar. Et c'est encore pour le parti bourguignon qu'il vient châtier lui-même l'attentat commis par les Lorrains[5] contre les envoyés du concile de Constance au pape Benoît XIII ; Charles II évita aux coupables une punition trop sévère[6].

Le 25 octobre 1415 a lieu la bataille d'Azincourt où le duc de Bar et le comte de Vaudémont tombent au premier rang, mais Charles II pas plus que Jean sans Peur n'y assiste. Aussi, lorsqu'un peu plus tard le duc de Bourgogne et la reine Isabeau réorganisent à leur gré le gouvernement, ils pensent à récompenser le duc de Lorraine et lui donnent l'épée de connétable qu'il ne garde que peu de temps, assez cependant pour qu'il figure à leurs côtés lorsque, le 24 juillet 1418, ils font leur entrée à Paris. A la fin de l'année Charles II rentrait en Lorraine.

C'est encore pendant cette période de 1400 à 1418 que le duc Charles reprit les hostilités contre la commune de Neufchâteau[7], dont nous avons vu le début. Il ne pouvait, après la lutte qu'il soutint de 1405 à 1408 contre les

1. Wassebourg, VI, f° 459.
2. Cartul., mariages, testaments, f° 218.
3. Monstrelet, t. II, p. 2.
4. Monstrelet, Liv. I, Chap. 109.
5. *Histoire de Metz*, t. IV, p. 719-724.
6. *Chronique de Philippe de Vigneulles*. Cf. Noël Valois, *Histoire du Grand Schisme*.
7. Voir pour Neufchâteau, *Arrêt de 1412*, Paris, Villery, 1634, et Digot, *La commune de Neufchâteau*.

Français, laisser cette ville lorraine passer sous la suzeraineté française, suivre ses sympathies pour la domination royale, obéir à ses velléités d'indépendance envers lui-même. Au printemps de 1410, il entre à Neufchâteau avec ses gens d'armes, fait arrêter les principaux bourgeois qu'il envoie dans des forteresses de la Lorraine allemande. La cité, traitée avec la dernière dureté, eut fort à souffrir du duc et de ses soldats. Charles II voulait la tenir très étroitement en sa main; il fit restaurer la communication directe entre le château et la campagne, installa une garnison; les bourgeois s'adressèrent au roi, au parlement, au bailli de Chaumont. Ce dernier intervint, mais sans résultat; les sergents et les huissiers royaux étaient tournés en dérision, les écussons aux fleurs de lis qui marquaient les maisons de la ville traînés dans la boue. Les Neufchâtelois virent leurs biens mis au pillage; un d'entre eux fut noyé dans la Meuse. C'en était trop. Le roi, averti de la gravité de ces « méfaits », intervint sérieusement. Le parlement saisi de l'affaire, et après avoir laissé au duc par des délais successifs le temps de venir à résipiscence, rendit, le 1er août 1412, un arrêt dont les considérants détaillés nous font connaître ces événements. Le duc et ses officiers devaient réparer le mal commis, donner de fortes indemnités, payer de grosses amendes. Les domaines français de Charles II étaient confisqués. En 1412 Charles II, alors à Paris, dut, malgré l'appui de Jean sans Peur et grâce à l'énergie de Juvénal des Ursins, s'humilier et demander au roi une grâce qu'il obtint d'ailleurs peu après. Mais l'affront subi et la sévérité de l'arrêt n'étaient pas pour le rapprocher de la France.

Dans cette période de son règne Charles II n'eut pas ailleurs une politique active. L'appui de l'Empire, ainsi que le montrent de nombreux actes[1], lui restait assuré même après que Sigismond eut remplacé Robert. En 1420 une guerre éclata entre le duc et les Toulois qui avaient reçu chez eux des serfs du duc, fils bâtards d'ecclésiastiques[2]. La ville fut assiégée comme en 1402 et finit par se soumettre; elle dut rendre les bâtards serfs du duché et payer une rente annuelle de 600 fr. Du côté de Metz, Raoul de Coucy, puis Conrad Bayer, évêques de ce siège, continuent à entretenir les meilleures relations avec le duc Charles. Mais les Messins ayant pris Prény, forteresse lorraine, et brûlé le bourg qui en dépendait, le duc de Lorraine, directement ou par ses vassaux, se trouve en état presque continu d'hostilité avec les bourgeois.

La série de ces événements est en somme très secondaire. Les relations du duc avec la France ont emporté tout l'intérêt. En 1418-1420 elles s'orientent différemment. Mais cette fois encore c'est bien la politique de la Lorraine

1. Voir Leroux, *Relations entre la France et l'Allemagne*. 1378-1415.

2. Hequet, *Le siège de Toul en 1420*.

vis-à-vis de la France, et l'action d'un Français, René d'Anjou, dans les duchés de Bar et de Lorraine, qui constituent l'essentiel de l'histoire de Charles II, de 1420 à 1429. Alors vraiment le duché, détaché de l'Empire, se tourne définitivement vers le royaume.

---

## TROISIÈME PÉRIODE.

### René d'Anjou et Charles II (1418-1431).

Le mariage de la fille de Charles II, Isabelle, avec René d'Anjou et la mort du duc Charles marquent le commencement et la fin de la dernière période du règne.

La bataillle de Nicopolis en 1396 et celle d'Azincourt en 1415 avaient été funestes à la descendance directe du duc Robert de Bar. Il ne restait alors de cette belle lignée que des filles mariées à différents seigneurs et qui avaient renoncé à la succession ; et d'autre part, comme héritier mâle ayant droit au duché, un homme d'église intelligent et vertueux, mais sans volonté, le cardinal Louis de Bar. Une des filles de Robert, Yolande, épouse du roi Jean d'Aragon, entama un procès[1] pour disputer le Barrois à son frère et l'accord ne se fit entre les parties que le jour où le cardinal consentit à promettre sa succession à son neveu René, fils du duc Louis d'Anjou et de Yolande fille elle-même de Jean d'Aragon[2].

En Lorraine, Charles II n'avait d'autres héritiers directs que deux filles, Isabelle, l'aînée, et Catherine. Mais Isabelle pouvait lui succéder, l'hérédité féminine étant admise dans le duché. Le jour où Yolande d'Anjou conçut le projet d'assurer à sa maison, par le mariage de René et d'Isabelle, une domination étendue, de gagner en même temps à la cause du dauphin Charles II jusqu'alors rebelle à l'influence française, un grand changement fut imminent dans les destinées du duché de Lorraine. Après diverses négociations, Charles II accepta René pour son gendre et signa, le 20 mars 1419, avec Louis de Bar le traité de Foug[3]. Le mariage des deux enfants eut lieu l'année suivante le 24 octobre 1426 : le cardinal duc de Bar se dépouillait en faveur de son neveu qui devait rester jusqu'à sa majorité sous la tutelle de son beau-père ; la noblesse du Barrois et la Chevalerie lorraine confirmaient ces engagements et promettaient de reconnaître René et Isa-

1. Calmet, II, col. 615.
2. Digot, *Hist. de Lorr.*, II, p. 397.
3. Dumont, *Corps diplomatique*, II, 2e partie, p. 117.

belle chacun en leur duché comme successeurs légitimes de Louis de Bar et de Charles II[1]. Ainsi se préparait la réunion de ces deux duchés, ainsi cessait la longue série de luttes qui en les mettant aux prises avait causé au peuple de Lorraine tant de misère. Ainsi, par le Barrois, la France tenait les ducs lorrains dans une dépendance plus étroite, en attendant qu'elle débordât chez eux.

Mais cette manière de régler les successions de Bar et de Lorraine laissa place quand même à des compétitions. Adolphe X duc de Berg, époux de Yolande de Bar la jeune, après avoir réclamé déjà au cardinal Louis une part dans la succession de Robert, se mit en devoir d'obtenir par les armes ce qu'on lui refusait. Il pénètre dans le Barrois, enlève quelques places, mais finit par se faire prendre par le capitaine lorrain de Longwy[2].

Du côté de la Lorraine une guerre plus sérieuse éclate entre Charles II et son neveu le comte Antoine de Vaudémont qui refusait une renonciation formelle à l'héritage du duché de Lorraine[3]. De juin 1425 jusque dans les dernières années du règne, Antoine de Vaudémont, appuyé sur les Bourguignons, soutient la lutte. Vézelise, sa capitale, tombe aux mains des Lorrains, mais la place de Vaudémont résiste trois ans à René d'Anjou qui finit par en abandonner le siège.

Le temps n'est plus en effet où l'amitié politique des ducs de Bourgogne et de Lorraine ne connaissait que de beaux jours. Les Anglo-Bourguignons ne peuvent pardonner au duc Charles d'avoir préféré pour sa fille, René, prince français, au Bavarois Louis le Bossu ou à l'Anglais Jean, duc de Bedford. Les relations deviennent tendues ; Charles II ne veut pas assister à la conclusion du traité de Troyes, les Bourguignons tiennent le Barrois pour pays ennemi et y font des courses fréquentes[4]. D'un autre côté Charles II et René, obligés de ménager les Anglais alors triomphants, s'attirent l'hostilité du parti français que représentent deux capitaines pillards, La Hire et Raoulet, et le damoiseau de Commercy, Robert de Sarrebrück. Mais Charles II finit par triompher de Robert, qui passe à ce moment au parti bourguignon[5]. C'est le moment où le parti du dauphin est le plus bas ; seul Robert de Baudricourt dans sa châtellenie de Vaucouleurs résiste encore à l'invasion anglaise. Mais déjà Charles II, vieilli et malade, laisse René, proclamé majeur le 12 août 1424, suivre ses sympathies personnelles. Le jeune duc de Bar se rapproche alors de Robert de Baudricourt[6], et, avec

1. Calmet, t. III, Pr., c. 635, 638.
2. Cartul., B. 413, f^os 250, 255.
3. T. d. C., B. 959, n° 9.
4. Archives nation., KK. 1117, f° 743.
5. Cartul., B. 357, f° 205. — Bibl. nat. Coll. de Lorr., t. 291, n° 70.
6. Sim. Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*. Pr., p. 158, p. 169.

lui, il mène la campagne contre les Bourguignons et contre Vaudémont, devenu dans le pays un des chefs du parti de Jean sans Peur. S'il ne peut empêcher Jean de Luxembourg de lui enlever le comté et la ville de Guise[1], il réussit du moins à s'emparer de nombreux châteaux ennemis et à soutenir la lutte. Mais la résistance devient de jour en jour plus difficile : René en est réduit à se soumettre, et, le 29 avril 1429, il rend hommage par l'intermédiaire du cardinal de Bar au roi d'Angleterre[2]. C'est le moment où commence le siège d'Orléans.

Trois mois après, tout change ; Jeanne d'Arc s'est révélée ; de Vaucouleurs elle est venue à Nancy où elle a vu, auprès du duc de Lorraine qui la faisait mander, René son gendre, prince français[3]. Dès les premiers triomphes de la Pucelle, René quittant la Lorraine va la rejoindre à Reims et, tantôt auprès du roi, tantôt en compagnie du brave Barbazan, il prend une part glorieuse aux succès des Français contre Henri VI[4]. La mort seule de son grand-oncle le cardinal et de son beau-père le duc Charles le rappelle en Lorraine.

Deux années avant ces événements, Charles II avait entrepris contre les Messins, pour un motif futile[5], une guerre que les chroniques messines se plaisent à raconter longuement: elle n'eut en réalité qu'une médiocre importance malgré sa longue durée C'est au moment où Charles II venait d'accorder la paix aux bourgeois que la mort vint le surprendre, un jour qu'il faisait grand vent[6], 25 janvier 1431.

---

## DEUXIÈME PARTIE.

## LA LORRAINE SOUS CHARLES II.

*Gouvernement intérieur.* — Il n'y a sous le règne de Charles II de grands changements à signaler, ni dans l'organisation politique, ni dans l'administration du duché, ni dans les institutions juridiques. L'activité intérieure de Charles II est d'ailleurs très moyenne.

Le duc, dont la puissance est limitée par les privilèges de la Chevalerie

1. Monstrelet, t. IV, p. 184.
2. S. Luce, Pr., p. 239.
3. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc.* — S. Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy.* — Pfister, *Histoire de Nancy.*
4. *Monstrelet,* t. IV, p. 339, 358, 624. *Chronique de la Pucelle,* p. 321, 329.
5. *Chronique du doyen de Saint-Thiébaut,* Calmet, II, Pr., c. 196.
6. *Chronique de Saint-Thiébaut,* Calmet, II, Pr., c. 206.

lorraine, possède le pouvoir central. Les grands officiers et les conseillers en assurent l'exercice dans les vastes domaines soumis d'une façon, soit directe, soit médiate, à l'autorité ducale.

A côté du titre ducal, le duc a celui de marquis pour lequel il fait hommage à l'Empire[1] et qui lui donne, entre le Rhin et la Meuse, certaines attributions ; qui lui vaut, comme représentant de l'autorité impériale, une certaine prééminence sur les princes voisins[2]. Puis son alliance, recherchée par le roi d'un côté, et l'empereur de l'autre, lui permet d'obtenir des titres comme celui de vicaire d'Empire ou de connétable de France.

A côté du prince[3], les maréchaux, Jacques d'Amance en 1392, Charlot de Deuilly en 1415, Jean d'Haussonville en 1422, Errard du Châtelet en 1425, exercent des fonctions surtout militaires; les sénéchaux Jean de Parroye en 1390, Jean d'Haussonville en 1425 sont chargés particulièrement de la justice et de l'administration. Les uns et les autres sont pris parmi les membres de la Chevalerie. Le maître d'hôtel du duc et les clercs de Saint-Georges, archivistes et trésoriers du duc, les maîtres des monnaies complètent la liste des agents du pouvoir central.

Le gouvernement local, dans les trois grands bailliages de Nancy, Vosges et Allemagne et leurs subdivisions enchevêtrées, prévôtés, sénéchaussées et châtellenies, mairies et paroisses, jurations et foresteries, a ses fonctionnaires spéciaux aux attributions multiples et complexes.

Tels étaient, et tels restent sous Charles II, les cadres où se déploie l'activité administrative de ces officiers. Tandis que les Assises de la Chevalerie[4] sous la direction du bailli de chaque circonscription jugent toutes les causes féodales et non criminelles, le duc et son conseil au centre, et en dessous d'eux les tribunaux des baillis, des prévôts, des maires connaissent des affaires les plus diverses[5].

Le système du recrutement féodal existe pour l'armée, mais on commence à préférer sous Charles II, au service irrégulier des vassaux du duché, celui plus sûr et plus constant des mercenaires, devenus nombreux avec les guerres continues du xiv[e] siècle[6].

Pour un prince aussi guerrier que Charles II, il faut de bonnes finances. Charles II parvient à suffire, outre son armée, aux dépenses les plus di-

1. Cartul. Empire, B. 405, p. 41.

2. V. Lepage, *Les titres des ducs de Lorraine.*

3. Voir Lepage, *Les offices des duchés de Lorraine et de Bar,* et Bonvalot, *Histoire du droit de la Lorraine.*

4. Tr. des Ch. Invent. B. 458, p. 229, n° 7.

5. Tr. des Ch., B. 854, n° 24. — B. 574, n° 183 et 184, etc.

6. Tr. d. Ch., B. 813, n° 12. — B. 494, n° 12, etc.



verses. Il agrandit son domaine [1] par les gagères qu'on lui fait [2], il rachète celles que son père ou ses vassaux obérés ont dû faire [3].

L'activité administrative du règne de Charles II s'étend encore à d'autres objets: confirmations de privilèges, lettres de garde, arbitrages, lettres d'aveus et de dénombrement se retrouvent nombreux dans les actes de Charles II qui nous sont parvenus [4]. Sans ses nombreuses absences hors du duché, il aurait pu se montrer peut-être aussi bon administrateur que brave soldat.

Quant au droit lorrain, il n'est pas encore rédigé ni fixé. Quelques coutumes particulières, dans le comté de Vaudémont, à Remiremont, à Lunéville datent de cette époque [5]. Le droit ducal s'enrichit peu; le fait à retenir est la fixation par le duc et la Chevalerie de la question de l'hérédité féminine à l'occasion du mariage d'Isabelle de Lorraine. Mais il y a peu à dire de l'œuvre législative de Charles II tant pour le droit criminel que pour le droit privé. Le peu que nous en savons par les coupures de Bournon est suspect.

Vis-à-vis de la Chevalerie, dont Charles II a eu besoin pour régler sa succession, il s'est toujours appliqué à conserver de bonnes relations. Envers le clergé, les grands fiefs épiscopaux de Metz, Toul et Verdun, il a suivi la même politique. Nous l'avons vu être l'allié constant de Raoul de Coucy, évêque de Metz; les évêques de Toul ont été ses créatures; et quant à ceux de Verdun, plutôt amis de la France, ils n'ont eu à souffrir de Charles II qu'au temps où Jean de Sarrebrück prêta son concours à la Ligue de Luxembourg. D'autre part Charles II s'intéressa à la grande querelle qui divisait alors l'Église. Lui, dont les états relevaient de beaucoup d'évêchés différents, a souhaité vivement la fin du schisme, assisté personnellement ou par ses envoyés aux conciles de Pise en 1409, de Constance en 1413 [6].

L'autorité du duc sur l'Église régulière était plus directe, la plupart des abbayes de son domaine dépendant de son patronage. Il les protège, les enrichit par des fondations [7], y défend son autorité [8].

*État de la Lorraine.* — Néanmoins, la Lorraine sous Charles II est misérable. La cour de ce prince, cependant lettré et amateur de musique et de fêtes, n'est pas brillante. A côté de lui la pieuse duchesse Mar-

1. Tr. d. Ch., B. 379, n° 123. — B. 613, n° 28, etc.
2. Tr. d. Ch., B. 601, n° 22. — B. 489, n°s 20 et 21, etc.
3. Tr. d. Ch., B. 644, n° 31. — B. 623, n° 33, etc.
4. Actes très nombreux aux Archives de Meurthe-et-Moselle.
5. Beaupré, *Documents sur les coutumes du comté de Vaudémont.* — Bonvalot, *Droits et coutumes de Remiremont.*
6. Calmet, *Histoire de Lorraine,* II, c. 711.
7. Tr. d. Ch., B. 928, n° 1. — Inv. B. 457, p. 176. — Cartul. B. 418, f° 357, etc.
8. Arch. de la Meurthe, G. 521.



guerite, douce physionomie de sainte de légende, qu'il abandonna ensuite pour Alizon. Il était vieux déjà quand il s'éprit d'Alizon May, une fille de rien, à qui ses amours princiers ne portèrent pas bonheur. Enfin, outre ses cinq bâtards qu'il dota richement, il faut montrer près du duc ses deux filles : Isabelle, qui devait un jour faire preuve d'intelligence et d'énergie ; Catherine, mariée en 1426 au margrave de Bade[1].

Pour la vie du peuple lorrain, le tableau sombre, attristé par la guerre, le brigandage, les mauvaises récoltes et les épidémies, nous est conservé par les chroniques messines, surtout celle du doyen de Saint-Thiébaut qui est contemporaine. La lecture en est navrante et c'est plutôt cette misère générale que les fautes ou les violences de Charles II, qui nous empêche de considérer ce duc comme un grand prince et son règne comme glorieux.

Pierre GÉANT.

1. Arch. de la Meurthe, B. 464, n° 35.

# BIBLIOGRAPHIE

---

*Wörterbuch der elsässischen Mundarten* bearbeitet von E. Martin und H. Lienhart, im Auftrag der Landesverwaltung von Elsass-Lothringen. Band I. (A.E.T.O.U.F.V.G.H.J.K.L.M.N.) Strassburg, Trübner, 1899.

*Wörterbuch der Strasburger Mundart* aus dem Nachlasse von Charles Schmidt (1812-1895), Strassburg, Heitz, 1896.

*Historisches Wörterbuch der elsässischen Mundart mit besonderer Berücksichtigung der früh-neuhochdeutschen Periode,* aus dem Nachlasse von Charles Schmidt, Strassburg, Heitz, 1901.

Le dictionnaire des dialectes alsaciens de MM. Martin et Lienhart, dont le premier volume est actuellement terminé (le second était annoncé pour 1901, mais n'est pas achevé encore), est une œuvre des plus considérables. Les auteurs se sont proposé en première ligne de rassembler et de transcrire phonétiquement le vocabulaire de la langue populaire parlée actuellement en Haute et Basse Alsace. Parfois ils ont accueilli des archaïsmes ou des mots qui tendent à disparaître. D'une manière générale, toutefois, ils ont de propos délibéré renoncé à la tâche de nous donner un dictionnaire historique du dialecte alsacien et ne se sont pas astreints à un dépouillement méthodique et complet des textes anciens. C'est donc essentiellement une description du dialecte contemporain qu'ils ont tentée, et elle vient à son heure. L'alsacien, comme le fait observer M. Henry dans la préface de sa belle étude sur les patois de Colmar, a profité en effet jusqu'en 1870 d'une situation tout à fait exceptionnelle : « La plupart des dialectes du monde entier vivent en contact continuel avec la langue officielle sortie de la même sou-

che qu'eux ; les emprunts inconscients de ceux-ci à celle-là sont de tous les jours, et surtout aujourd'hui, à la faveur de l'école, du régiment et des chemins de fer, on désespère de rencontrer encore un dialecte à peu près pur. Mais l'alsacien a vécu, pendant deux siècles, en contact avec une langue étrangère, et isolé de sa souche primitive. Il nous apprendra ce que devient une langue qui évolue de son propre mouvement, sans aucune cause extérieure qui en entrave ou en modifie le développement. » Grâce au beau travail de MM. Martin et Lienhart, le vocabulaire de l'alsacien est désormais fixé avec une précision scientifique et cela avant qu'il ait eu le temps de s'altérer trop profondément au contact de l'allemand littéraire.

Le dictionnaire alsacien est, nécessairement, une œuvre collective. Les auteurs se sont servis d'abord des travaux antérieurs inédits d'Auguste Stöber et du pasteur Liebich. Ils ont pu s'appuyer ensuite sur une série de monographies développées et consciencieuses, les unes déjà publiées antérieurement comme celle de Mankel (vallée de Munster) ou celle de M. Lienhart (vallée de la Zorn), les autres inédites comme celles de MM. Lamey (Ribeauvillé), Obrecht (Dürrenenzen), Kult (Neufeld), Kassel (Hochfelden), etc. Enfin, ils ont complété et contrôlé les données fournies par ces monographies à l'aide d'une foule de témoignages venus d'un très grand nombre de correspondants éparpillés sur tout le territoire alsacien. MM. Martin et Lienhart se sont réservé plus particulièrement le dépouillement des sources littéraires ainsi que le travail de synthèse et de rédaction finale. Ils ont disposé leur dictionnaire suivant le plan de l'excellent lexique suisse de Tobler (qui était lui-même une imitation du dictionnaire bavarois de Schmeller). Le système de graphie phonétique qu'ils ont adopté pour leurs transcriptions est celui de Kräuter ; il est suffisamment simple pour se lire en somme assez aisément, et suffisamment précis pour pouvoir noter des nuances phonétiques très délicates ; tout au plus pourrait-on regretter que les auteurs n'aient pas cru devoir marquer l'accent tonique dans les cas où sa place diffère de celle que lui assigne la langue littéraire et spécialement dans un assez grand nombre de mots d'origine étrangère. Au total, leur dictionnaire renferme un ensemble remarquablement complet de documents précis, scientifiques et soigneusement contrôlés sur la langue populaire d'Alsace. Et il n'est pas seulement un répertoire de mots, il ne dédaigne pas de noter les exclamations, les cris des rues, il donne à propos de chaque mot les principales locutions où il entre, il nous présente une collection infiniment précieuse — combien touchante aussi par les souvenirs évoqués — de chansons, dictons, devinettes, facéties, coutumes, superstitions, proverbes, etc. Le dictionnaire de MM. Martin et Lienhart pourra être complété et amendé sur des points de détail — c'est ainsi que M. Victor Henry nous a, dans ses articles de la *Revue critique* et dans sa monographie du patois de Colmar, signalé une série

d'additions et de corrections à faire — ; il n'en reste pas moins un travail de première importance et la base solide et scientifique sur laquelle devront s'appuyer dorénavant tous les travaux philologiques sur le dialecte alsacien.

Les deux dictionnaires du regretté Ch. Schmidt sont, eux aussi, une contribution précieuse à l'étude scientifique de l'alsacien. Sans doute l'auteur n'était plus au courant des méthodes rigoureuses en usage parmi les germanistes d'aujourd'hui, de telle sorte que ses transcriptions phonétiques en particulier manquent incontestablement de la précision qu'on exige actuellement d'un ouvrage scientifique. A ce point de vue, son lexique du strasbourgeois ne peut se comparer ni au dictionnaire de MM. Martin et Lienhart ni à la monographie sur le colmarien de M. Henry. Par contre, M. Schmidt est d'une admirable érudition sur tout ce qui concerne l'ancienne littérature d'Alsace. Déjà son lexique du strasbourgeois contient un grand nombre de références empruntées à des actes publics ou à des écrits de l'époque de la Réforme et a été, sur ce point, largement mis à contribution par le dictionnaire de MM. Martin et Lienhart. Plus précieux encore sont les quatre glossaires (de Geiler de Kaisersberg ; de Brant et Murner ; de l'alsacien du moyen âge ; de l'alsacien entre 1500 et 1525) qui ont été fondus ensemble par les soins de M. le pasteur Schmidt et de M. Ch. Andler et publiés sous le titre de *Dictionnaire historique de l'alsacien*. Sans doute ce ne sont là encore, comme le font remarquer avec infiniment de conscience les éditeurs, que des matériaux en vue d'un dictionnaire historique ; la mort a empêché Ch. Schmidt d'achever le dépouillement des sources littéraires anciennes de l'alsacien ; et celles même qu'il a dépouillées, il les a étudiées plutôt en historien qu'en linguiste et en s'intéressant plus au vocabulaire même et aux acceptions des mots qu'aux formes phonétiques ou à la morphologie. Il suffit néanmoins de jeter un coup d'œil sur son ouvrage pour se rendre compte du haut intérêt que présentent les matériaux rassemblés par lui. Ils constituent un supplément des plus importants soit aux dictionnaires généraux de la langue allemande, soit aux glossaires de Scherz et d'Oberlin, soit enfin au dictionnaire de MM. Martin et Lienhart. Ils sont un travail préparatoire de tout premier ordre pour un futur dictionnaire historique de l'alsacien. Enfin ils sont appelés à rendre, sous leur forme présente, les plus notables services aux érudits qui travaillent sur les textes anciens relatifs à l'Alsace. Nul doute que cette œuvre posthume de l'éminent historien de la littérature alsacienne ne soit accueillie, elle aussi, avec reconnaissance par les germanistes et alsatisants.

H. L.

---



Dr Liétard. — *La population des Vosges*. 1 vol. in-8° de 339 pages. Paris, G. Masson et Cie, 1902.

M. le Dr Liétard est bien connu dans nos contrées. Ses nombreuses études sur les eaux de Plombières, sa notice historique sur cette ville qui a paru dans la *Lorraine illustrée,* ses travaux sur la médecine chez les Hindous ont été bien accueillis du public savant et lettré, tandis qu'à la station balnéaire même sa réputation grandissait parmi les malades qui venaient y chercher la guérison. A ses ouvrages antérieurs M. Liétard ajoute un volume considérable, dont les premiers feuillets ont été tirés depuis quelque temps déjà. Il devait paraître pour l'exposition de 1889 ; mais, par suite de diverses circonstances, il n'a été terminé qu'après celle de 1900. Il fait partie de l'important recueil dirigé par M. Léon Louis : *Le département des Vosges,* sur les sept volumes duquel nous aurons à revenir.

L'ouvrage sur la population des Vosges se divise en trois parties de caractère assez différent. La première surtout doit nous arrêter. M. Liétard y recherche quelles sont les races différentes qui ont peuplé le territoire constituant aujourd'hui le département des Vosges. Il remonte aux temps les plus reculés, jusqu'à l'apparition de l'homme dans nos régions, après la période glaciaire. Il signale les découvertes appartenant à l'âge paléolithique et à l'âge néolithique. Il nous donne de très intéressants détails sur les *mortes,* sur les haches polies, sur les fragments de poterie, se montrant du reste en ses conclusions fort prudent. Avec grande raison, il déclare qu'il n'existe plus en ce moment de dolmen sur le territoire vosgien ; on a eu le tort de donner ce nom à quelques grosses pierres en grès qui affectent des formes capricieuses. La tête du Coquin, au sommet de la montagne qui domine Allarmont, n'est pas un dolmen, pas plus que la Roche du Pilier sur la côte de Bourupt, près de Raon-l'Étape, n'est un menhir. Ce sont là simples jeux de la nature. L'âge de bronze et l'âge du fer qui le suit immédiatement ont laissé sur le sol des traces plus nombreuses. M. Liétard nous dit quels *tumuli* ont été fouillés dans le département des Vosges, et il nous décrit le mobilier funéraire qu'ils recouvraient. Il nous signale aussi quelques travaux d'ancienne fortification. Si les montagnes élevées de cette région forment des remparts naturels, si, par suite, on n'y trouve point de retranchements vitrifiés, comme ceux du Hartmannswillerkopf près de Thann ou du camp d'Afrique au-dessus de Ludres, ni de vastes enceintes aux murs appareillés comme celles de Sainte-Odile, du moins faut-il attirer l'attention sur le camp du Répit, près de Rambervillers, ou sur le Châtelet de Bonneval, près de Darney ; et on ne saurait passer sous silence, près de Remiremont, le Pont-des-Fées, en petit appareil grossier, qui relie le Saint-Mont

à la forêt de Frossard. Quels hommes ont fabriqué ces outils, rassemblé ces masses de pierre ou élevé ces remparts en terre? Appartiennent-ils à la race de Néanderthal, à celle de Cro-Magnon, à celle de Furfooz? Il est difficile de le dire et M. Liétard s'abstient de se prononcer. Mais ce qui semble certain c'est que dès lors les races étaient mêlées. Vouloir découvrir une race pure, non croisée, est une chimère. La science ne peut entrer en contact avec de vrais autochtones.

Déjà, avec les hommes qui sont enterrés sous les *tumuli*, nous sommes dans la période historique ; ils vivaient à l'époque où Rome jetait les fondements de sa grandeur future. Vers ce moment, ce semble, deux races très différentes demeuraient sur le sol gaulois. Il y avait d'une part des hommes petits et trapus, de chevelure brune, de complexion sèche et nerveuse ; d'autre part de grands hommes blonds, aux yeux bleus, au teint blanc et frais. Quel nom donner aux uns et aux autres ? A ce sujet les historiens varient. Pour M. d'Arbois de Jubainville, les premiers qui constituent le fond même de la population sont les Ligures[1]. Ils sont répandus sur toute la surface de la Gaule. Ils s'étendent dans le pays qui aujourd'hui est la Lorraine. *Mosa* et son diminutif *Mosella* sont des noms ligures. Il en est de même de ceux de *Vezouse* et d'*Amezule,* ce dernier donné au charmant ruisseau qui baigne du côté nord le plateau de Malzéville. Les seconds sont les Gaulois ou Celtes, conquérants qui envahirent le pays environ 300 années avant notre ère, après qu'ils eurent pris Rome. Ces grands blonds vainquirent les Ligures et imposèrent leur nom à leur conquête. Mais en réalité ce ne sont pas eux, non plus que les envahisseurs du v[e] siècle de l'ère chrétienne, les Francs, qui sont nos ancêtres. « Ni Celte ni Franc, s'écrie le savant professeur, doit être notre dogme généalogique. » Cette thèse est séduisante, mais en somme elle n'est pas prouvée. M. Liétard la combat avec d'excellentes raisons : « C'est souvent d'une simple étymologie, de la présence d'un suffixe, de l'interprétation de quelques mots que M. d'Arbois de Jubainville fait sortir les plus graves conclusions. » Et si par hasard le mot *Amezule* n'était pas ligure !

M. Liétard est fort prudent quand il s'agit de combattre M. d'Arbois ; mais voici qu'à son tour il se lance dans des conjectures. Il va donner des noms aux petits hommes bruns et aux grands hommes blonds. Les premiers, au lieu d'être des Ligures sont des Celtes ; les seconds deviennent les Gaëls ou Galates, en d'autres termes les Gaulois. A l'exemple d'Alexandre Bertrand, il coupe en deux Celtes et Gaulois ; il en fait deux peuples différents. Et en ces Gaulois il voit déjà des Germains. « Ces Galates ou Gaëls, écrit-il, n'étaient en réalité que des Germains ; ils faisaient partie

1. Voir à ce sujet un charmant article de M. Camille Jullian, *Nord et Sud. Gaulois et Ligures* dans la *Revue de Paris*, 1900, p. 381.

de la race germanique septentrionale. » (P. 78.) Et ailleurs, p. 118 : « Apparentés par le sang et fort analogues par le type aux Galates qui étaient depuis des siècles dans le pays, les Germains en augmentèrent le rôle ethnique. » Ici nous pourrions opposer à M. Liétard des raisons analogues à celles qu'il objecte à M. d'Arbois ; nous lui dirons de plus que les écrivains romains ont toujours distingué les Gaulois des Germains ; bien que ces deux peuples se rattachassent au tronc indo-européen, ils formaient des rameaux séparés ; ils ont toujours été ennemis. Comme Müllenhoff l'a établi, les Gaulois ont opprimé longtemps les Germains dans la grande plaine de l'Allemagne du Nord ; un soulèvement général les rejeta vers l'ouest, sur la rive gauche du Rhin, et ils chassèrent eux-mêmes devant eux la population du pays. Nous distinguons pour notre compte dans la population gauloise, non pas seulement deux facteurs, mais quatre : les Ligures dans les Alpes, les Ibères dans les Pyrénées, la population primitive, et les Celtes-Gaulois. Et peut-être ce que nous appelons la population primitive était-elle déjà un composé de peuples divers.

De toutes ces races les conquérants romains ont fait un seul peuple. Rome a donné à la Gaule son unité. Sur l'occupation romaine M. Liétard a écrit d'excellentes pages. Le territoire des Vosges relevait de la cité des Leuques qui fut une *civitas libera* jusqu'au jour où tous les habitants de la Gaule reçurent le titre de citoyens romains. On sait peu de chose sur eux ; ils furent au début de la guerre de Gaule les soutiens de César et ils ne prirent aucune part au soulèvement de Vercingétorix. Ils eurent comme ville principale dans les Vosges *Solimaricia* ou *Solicia :* deux dénominations où nous persistons à voir une même localité, notre Soulosse. Peu de Romains, ce semble, s'établirent dans le pays même ; les légionnaires demeuraient plus à l'Est chez les Rauriques et les Triboques, encadrant de leurs camps la frontière de l'Empire [1]. On peut négliger ce facteur ethnique dans une histoire de la population vosgienne.

Il n'en est pas de même des Germains dont M. Liétard diminue vraiment l'importance. « Les Germains, dit-il, ne se mêlèrent aux Gaulois que dans

1. P. 77. M. Liétard écrit : « La cité des Leuques, dont on fit plus tard le diocèse de Toul, duquel, en 1777, devaient être démembrés ceux de Nancy et de *Verdun.* » Lisez : de Saint-Dié. Verdun a formé une cité romaine de bonne heure, et cette cité donna naissance à un diocèse ecclésiastique, dès l'origine du christianisme. Peut-être la création en remonte-t-elle à l'époque de Galba. Tacite nous apprend que cet empereur donna, en l'honneur de Vindex, le titre de citoyens romains à quelques Gaulois: « *Proximæ tamen germanicis exercitibus Galliarum civitates non eodem honore habitæ ; quædam etiam, finibus ademptis, pari dolore commoda aliena et suas injurias metiebantur* (*Hist.*, I, VIII). Il est possible que l'une de ces cités punies fût celle de Metz, au détriment de laquelle se serait formée la cité de Verdun. Nous pensons aussi qu'il est imprudent de placer les *Vadicasses* dans notre région. Rien ne prouve que leur ville *Noiomagus* doive être identifiée avec *Noviomagus* (Nijon).



une proportion très faible relativement à la population antérieure ; leur intervention, au point de vue ethnique, ne peut avoir quelque influence que dans la région du Nord-Est. » Nous objecterons que des propriétaires germaniques vinrent s'établir dans les Vosges à l'époque mérovingienne et donnèrent leur nom à de grands domaines : Rambervillers (*Ramberti villare*), Remiremont (*Romarici mons*), Girovillers (*Gerardi villare*) et la plupart des villages se terminent en *court*. Puis par les passages des Vosges venaient sans cesse des Alsaciens qui appartiennent, comme on sait, à la race allémanique. M. Liétard termine par quelques mots sur l'élément juif et les anabaptistes qui habitent en petit nombre des fermes perdues au fond des vallées.

Les deux autres parties de ce travail échappent à notre compétence et nous arrêteront moins longtemps. Après avoir fait l'historique de la population vosgienne, M. Liétard nous en décrit les principaux caractères physiques à l'époque actuelle. Il mesure les crânes des Vosgiens qui sont en majorité des brachycéphales et dont l'indice céphalique est très développé ; ce qui, comme chacun sait, est preuve d'intelligence. Il relève canton par canton la taille des conscrits. Des diagrammes qu'il dresse, il tire les conclusions les plus intéressantes ; la taille chez cette belle race vosgienne tend à s'abaisser, du moins dans certains centres industriels, à cause du mépris des règles de l'hygiène et surtout par suite du fléau de l'alcoolisme.

M. Liétard relève ensuite les maladies qui frappent les populations des Vosges ; il en dresse la statistique ; il nous en dit les causes. Ici il est sur un terrain qui lui est tout à fait familier, et nous ne pouvons que nous fier à sa compétence professionnelle. Il ne s'interdit point les incursions dans le passé, et nous décrit les épidémies : pestes, lèpre, mal des ardents, qui jadis ont décimé la population vosgienne. Ne venait-on pas autrefois à l'église Saint-Goëry d'Épinal pour être délivré du feu de Saint-Antoine ? Un dernier chapitre, non point l'un des moins intéressants, est consacré à la langue qu'emploient les habitants du département. Si le français courant est seul parlé dans les villes, s'il est compris même dans toutes les campagnes, les paysans se servent encore de divers patois ; M. Liétard distingue les principaux groupes de ce langage rustique ; il en esquisse une phonétique, une morphologie et une syntaxe. Sans être un spécialiste, il a lu les meilleurs ouvrages sur le sujet ; les travaux de Gaston Paris, Arsène Darmesteter, l'abbé Rousselot, les recherches locales de Lucien Adam, Bonnardot, Haillant ont été mises à profit ; et les conclusions auxquelles il arrive nous paraissent bien établies.

M. Liétard traite en ce livre, qui pourtant forme un ensemble logique, de matières assez différentes. L'auteur a dû être tour à tour médecin, anthropologiste, géographe, historien et linguiste. Il s'est montré supérieur dans certaines parties de sa tâche, et, en aucune, il n'a été inférieur. Il s'est

assimilé avec aisance les sciences qu'il ne possédait pas encore directement, et il les a enrichies de ses observations personnelles. L'ouvrage est l'un des meilleurs qui aient paru en ces derniers temps sur notre région.

Chr. PFISTER.

---

Chr. PFISTER. — *Histoire de Nancy,* tome premier. 1 vol. grand in-8° de xxiv-735 pages avec 153 gravures dans le texte, 30 illustrations hors texte, 3 planches, dont 2 en couleurs, et 3 plans.

Nous reproduisons simplement ici une partie de la préface que nous avons mise en tête de ce volume :

« En 1892, le Conseil municipal de Nancy, avec le concours du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, du Conseil général des Vosges, de la Société des amis de l'Université de Nancy et de l'État, créait, à notre Faculté des lettres, une chaire d'histoire de l'Est de la France, que nous avons été appelé à occuper. Après deux années de cours consacrées à l'histoire de l'Alsace, nous avons abordé, dans l'année scolaire 1894-1895, l'histoire de Nancy que nous avons continuée pendant les années suivantes 1895-1896, 1896-1897, 1897-1898, 1899-1900 et 1900-1901, et que nous avons menée jusqu'à la mort de Stanislas en 1766. Tout en poursuivant le récit des faits, nous avons été obligé de revenir souvent en arrière, nous avons rectifié les erreurs qui nous étaient échappées et complété nos premières recherches. En 1895, cédant à la bienveillante invitation de M. Goutière-Vernolle qui nous offrait, avec son désintéressement et sa générosité ordinaires, l'hospitalité de la *Lorraine-Artiste,* nous avons publié nos premières leçons, et les divers fascicules ont été réunis en un volume in-4° de LXIII-423 pages. Mais il s'est trouvé que notre premier imprimeur ne disposait pas de la variété de caractères nécessaires à un ouvrage, assez compliqué en somme, où sont reproduits des textes en différentes langues, où sans cesse sont cités des documents latins ou romans ; puis notre histoire appelait une autre sorte de documentation : il fallait reproduire par l'image les monuments de la cité, les anciennes chartes qui nous racontent son histoire, les monnaies qui y ont été frappées. Nos amis ont pensé que notre travail devait paraître en une exécution typographique plus soignée et avec de nombreuses illustrations. M. Krantz, doyen de la Faculté des lettres, s'adressa au Conseil municipal, le 23 juin 1897, pour attirer son attention sur la nécessité de publier sous une autre forme l'œuvre entreprise ; et il nous sera permis de citer quelques lignes de cette lettre, quoiqu'il soit question de notre travail en termes vraiment trop favorables : « Nous savons, dit-il, « que nous adressons notre modeste requête à une Assemblée éclairée et

« libérale qui prend un égal souci de la prospérité matérielle et de la gran-
« deur morale de la cité ; et le culte éclairé du passé par l'histoire écrite
« n'est pas moins une attribution du Conseil municipal de Nancy que l'en-
« tretien de nos monuments de fer et de pierre. Cette âme vivante des tra-
« ditions et des souvenirs séculaires, sans laquelle une cité ne serait qu'un
« ouvrage de maçons et de paveurs, c'est l'histoire locale qui la crée, qui
« l'entretient et qui la prolonge en une continuité et une unité victorieuses
« du temps et des vicissitudes contraires. Aussi peut-on dire que l'œuvre
« dont M. Pfister s'est voué à être l'architecte est, elle aussi, parmi nos
« édifices anciens et chers, un édifice nouveau d'une utilité et d'une beauté
« supérieures, destiné non aux yeux mais aux esprits et aux cœurs lorrains ;
« et ce monument historique sera d'un prix et d'une signification qu'il se-
« rait superflu, je pense, d'accentuer davantage devant les représentants
« élus de cette belle et grande cité d'avant-garde, qui a si bien su concilier
« ses fiers souvenirs d'ancienne capitale d'un duché souverain avec ses de-
« voirs actuels de premier chef-lieu des départements français du côté des
« Vosges, et avec son irrévocable attachement à l'unique patrie. »

« Un appel ainsi présenté ne pouvait pas ne pas être entendu. Le Conseil municipal accueillit la demande favorablement ; il décida d'inscrire à son budget, en trois annuités, une somme de 10,000 fr. pour les trois volumes que notre ouvrage doit comprendre ; et, avec cette subvention, la maison Berger-Levrault et Cie a bien voulu se charger, à ses risques et périls, de tous les frais d'impression. Nous remercions la ville de Nancy de sa générosité ; nous remercions aussi nos éditeurs d'avoir eu confiance en notre travail et d'avoir donné tous leurs soins à sa publication.

« Le volume que nous livrons aujourd'hui au public embrasse la même période que celui qui a paru en 1896. Mais c'est presque la seule ressemblance qu'il présente avec lui. Le sujet a été remis à l'étude, les archives ont été consultées ; nous avons découvert de nombreux documents inédits, et le texte a été remanié, surtout dans les premiers chapitres, à peu près complètement. Il a été en outre considérablement augmenté : en réalité, nous offrons à nos lecteurs un ouvrage nouveau.

« L'historien d'une ville a le choix entre deux méthodes. Il peut faire avant tout l'histoire monumentale ; il décrit les édifices et, à propos d'eux, rappelle les faits dont ils ont été les témoins ; il parcourt la cité quartier par quartier, rue par rue : il suit un plan topographique. C'est à cet ordre que s'est arrêté Lionnois ; et peut-être est-ce celui que préféreront les habitants de la ville, pressés d'être renseignés sur les monuments devant lesquels ils passent ; l'histoire devient de la sorte comme un *guide* très complet, très étendu. Mais les vrais historiens s'attacheront toujours à l'ordre chronologique ; ils prennent la cité à sa naissance en suivent les progrès au

jour le jour et, à chaque siècle, mesurent le chemin parcouru. Ils montrent quels liens rattachent la ville à la région et au pays, et aussi comment l'histoire générale réagit sur l'histoire locale et réciproquement. Nous nous sommes tenu à cette dernière méthode, et toujours nous nous sommes efforcé de mettre en lumière le rôle de Nancy dans l'histoire de la Lorraine. Et même comme, à l'époque des guerres bourguignonnes, ce rôle devient tout à fait prépondérant, nous nous sommes peut-être trop attardé, au gré de quelques-uns, à raconter les péripéties de cette lutte. Qu'on nous excuse, à cause de l'intérêt tragique présenté par ces événements, que nous racontons pour la première fois en Lorraine avec l'aide des chroniques suisses et alsaciennes. Pour nous être attaché à l'histoire générale, nous n'avons point négligé les monuments. Chaque fois que nous avons mentionné la construction à Nancy d'un édifice, nous nous sommes arrêté, nous l'avons décrit en toutes ses parties et nous en avons exposé les transformations successives jusqu'à nos jours. Nous avons brisé le cadre chronologique, et souvent, au cours de ce volume qui s'arrête à René II, il sera question de Stanislas et des administrateurs du XIX^e siècle. Nous avons essayé de la sorte de combiner les deux méthodes, de satisfaire tout ensemble la curiosité de celui qui étudie l'enchaînement des faits et de celui qui parcourt la ville en artiste épris des beaux monuments. Cette conciliation ne va pas sans quelques inconvénients que nous n'avons point tenté de dissimuler. Mais le lecteur mettra la chose au point et prendra dans ces pages ce qu'il lui faut ; l'essentiel est qu'il y trouve ce qu'il cherche.

« L'histoire de Nancy jusqu'à la Révolution se partage tout naturellement en trois grandes époques. Nancy n'est pas une ville unique ; elle est en réalité formée de trois villes différentes qui se sont juxtaposées. Avec la création de chacune d'elles commence une période. Nous avons d'abord la Ville-Vieille, avec ses rues étroites, ses maisons encore aujourd'hui mal alignées en dépit des règlements. Elle s'est élevée lentement, un peu au hasard, du XI^e au XIV^e siècle, autour du château des ducs de Lorraine. Ses habitants vivent dans la plus belle harmonie avec les princes. Nous ne trouvons point, dans notre histoire, ces luttes âpres et passionnées entre la bourgeoisie naissante et le seigneur, ces scènes tragiques qui marquent ailleurs, et tout près de nous, à Toul, à Metz, à Strasbourg, l'émancipation communale. Nancy est avant tout une *résidence,* vivant par la cour des princes et vivant de cette cour. Elle n'a point connu de *journée;* elle a réservé toutes ses forces, toute son énergie contre l'ennemi extérieur. Duc et habitants, unis par un même dévouement et par une égale abnégation, ont repoussé et vaincu le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire. La fameuse bataille du 5 janvier 1477 constitue la page la plus glorieuse de notre première période : la période des origines, la période héroïque.

« Vers 1588, le duc Charles III éleva la Ville-Neuve ; elle fut créée d'un bloc, le long de sept rues longitudinales coupées par six rues « traversantes ». Toutes les voies furent tirées au cordeau, excepté l'antique faubourg Saint-Nicolas qu'on respecta, et qui devint la rue Saint-Nicolas. Elle est une création tout artificielle. On y attira les habitants par toutes sortes de moyens. On rasa au nord de Nancy le village de Saint-Dizier qui occupait l'emplacement de notre faubourg des Trois-Maisons et l'on distribua aux habitants des terrains à bâtir dans la nouvelle enceinte, donnant à la principale artère le nom du bourg démoli : la rue Saint-Dizier. Sur cette voie et au centre de la cité s'établirent de braves bourgeois, vivant de leur commerce et demandant au travail le pain quotidien. La création d'un marché dans le voisinage donna encore à ces quartiers une animation plus grande. Plus à l'ouest, s'installèrent les ouvriers qui étaient occupés à bâtir les remparts, et les artisans des industries de luxe (manufacture de soie, batterie de chaudrons, broderie et taille de diamants) que le duc de Lorraine chercha à introduire dans sa cité. Ce fut le quartier des *Artisans*. A l'est, le duc réserva une place pour la grande église, la Primatiale, qu'il fonda, à défaut d'une cathédrale ; vers cette église se tournèrent les demeures des chanoines, construites discrètement entre cour et jardin, tout un quartier clérical bien tranquille. Commerçants, artisans et clercs ne suffirent pas à remplir la cité nouvelle. On y attira les congrégations religieuses. Entre 1592 et 1633, treize couvents s'établirent dans la Ville-Neuve et l'on put dire, en faisant allusion à la création simultanée des trois villes de Livourne, de Charleville et de Nancy, que le duc de Toscane avait créé une cité pour les négociants, le duc de Mantoue pour les banqueroutiers et le duc de Lorraine pour les moines. Charles III se montra pourtant fier de son œuvre, et fit frapper une médaille où le berger Pâris, appelé à se prononcer entre ces trois villes neuves, donne la pomme à Nancy-la-Belle. La ville créée de la sorte connut, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, un degré de prospérité très grand. L'industrie y fut active et les arts y jetèrent un vif éclat. Elle produisit des génies comme Jacques Callot. Mais pourquoi fallut-il que cet essor fût tout d'un coup arrêté ? A cette période de splendeur succéda une période de misères profondes où tous les maux, la peste, la famine la guerre, fondirent sur la malheureuse cité. Les Français l'occupèrent à trois reprises, de 1633 à 1662, de 1670 à 1697 et de 1702 à 1714 ; et ils se montrèrent très durs pour elle, surtout au début. Le XVII<sup>e</sup> siècle, qui nous paraît si grand, fut pour Nancy une période de tristesse. Aucun nouvel édifice ne s'éleva plus dans l'intérieur des remparts ; les maisons, n'étant pas entretenues, tombaient en ruines et des planches pourries séparaient ces décombres de la rue. La ville ne commença à respirer que lorsque, après la guerre de la succession d'Espagne, le duc Léopold fut vraiment le maître dans ses États ; il

s'appliqua à faire cesser les maux et à guérir les plaies. L'architecte Boffrand construisit dans la cité une série d'hôtels en un style très classique, et qu'on peut admirer encore aujourd'hui dans nos rues Saint-Dizier et du Haut-Bourgeois et sur la place de la Carrière [1].

« Bientôt les combinaisons de la politique européenne vont entraîner le représentant de la vieille famille ducale loin de Nancy et de la Lorraine. François III quitta sa capitale pour régner à Florence d'abord, à Vienne ensuite. Le duché échut à un personnage qui lui était entièrement étranger et dont le seul rôle fut de préparer l'annexion définitive à la France. Stanislas Leszczynski essaya de se faire pardonner des Lorrains en multipliant ses bienfaits et en embellissant leurs villes. Il construisit une troisième cité de Nancy. Le traité de Ryswick avait ordonné la démolition des remparts de la Ville-Neuve, qu'on ferma par un simple mur; les remparts de la Ville-Vieille, non réparés, ne tardèrent pas à tomber en ruines. Sur les glacis et les terrains vagues entre les deux villes, le roi de Pologne intercale sa cité. Pour la décorer, il a sous la main une phalange de vaillants artistes : Emmanuel Héré, Barthélemy, Guibal, Jean Lamour, Cyfflé. Ils créent et ornent cette admirable place Royale, aujourd'hui place Stanislas, le joyau de notre ville; en un espace restreint, ils dressent sur un plan unique toute une série de monuments qui se distinguent tout ensemble et par la pureté des lignes et par l'extrême élégance; ils lui donnent comme centre une gracieuse statue de Louis XV, remplacée aujourd'hui par l'image massive de Stanislas; comme entrées, de superbes portes en fer forgé que rehausse le vif éclat de l'or; comme propylées, un magnifique arc de triomphe. Un peu plus loin, ils établissent une seconde place, aujourd'hui place d'Alliance, dont la solitude est d'un charme si discret. Les Nancéiens se réconcilient peu à peu avec un souverain qui leur élève de si beaux édifices. En 1766, Nancy cesse d'être une capitale, pour devenir le simple chef-lieu d'une province; mais elle ne boude pas trop le régime français. Elle accepte comme compensation d'abord l'Université qui végétait à Pont-à-Mousson et à laquelle on espère infuser une vie nouvelle en la transférant en 1768 dans ses murs, puis le nouvel évêché qu'on y crée en 1777 au détriment de celui de Toul. On élargit son enceinte du côté de l'ouest et on bâtit une nouvelle porte monumentale, celle de Stainville, aujourd'hui porte Désilles. On fait en 1778 et en 1784 de magnifiques projets d'embellissements, que le manque de ressources empêche d'exécuter. Mais, plus que tous ces bienfaits, une autre cause cimente l'union de Nancy et de la France. Les cœurs tressaillent de part et d'autre aux mêmes idées de justice et de liberté; on devient concitoyens parce qu'on partage les mêmes pensées et les mêmes

1. L'hôtel de Craon, notre cour d'appel, a été construit par Boffrand.



espérances ; sur les bords de la Meurthe comme sur ceux de la Seine, de la Loire, de la Garonne et du Rhin, on est prêt à acclamer la Révolution.

« Nous avions l'intention, au début, de consacrer un volume spécial à chacune de ces trois périodes : mais, en fait, elles sont d'étendue très inégale ; et la première, qui va du XIe à la fin du XVIe siècle, est de beaucoup la plus longue. Les époques et les tomes ne se superposeront donc pas. Nous nous arrêterons avec le présent volume à la mort de René II, en 1508, et nous renvoyons à plus tard la fin de l'histoire de la Ville-Vieille. Au tome II, nous raconterons cette histoire sous les ducs Antoine et François Ier et la minorité de Charles III, en insistant spécialement sur le palais ducal ; puis, nous dirons la construction de la Ville-Neuve, celle des remparts et des portes qui les percent, la nouvelle constitution donnée à Nancy et aux corporations des arts et métiers par Charles III, les nombreux couvents qui sont fondés ; et, passant plus vite sur les règnes de Henri II et de Charles IV, nous nous arrêterons en 1633, à la première occupation française. Le tome III nous montrera la ville occupée à trois reprises par les Français qui la traitent en ennemie ; nous y exposerons la déplorable décadence de la cité au XVIIe siècle, mais aussi son relèvement avec Léopold, Stanislas et le régime français. Il est possible que, pour traiter cette vaste matière, deux volumes ne suffisent pas ; pourtant nous ferons tous nos efforts pour ne pas dépasser les limites que nous nous sommes imposées. Comme nous avons déjà exposé à nos auditeurs de la Faculté des lettres l'histoire qui fera le sujet des deux volumes suivants, nous espérons que la publication n'en tardera pas trop. Peut-être un jour, si nos forces ne nous trahissent pas, traiterons-nous l'histoire de Nancy sous la Révolution et raconterons-nous les destinées de la ville jusqu'à la fin de l'occupation allemande en 1873.

« Nous demandons à dédier l'ouvrage à la Ville et à l'Université de Nancy. Il appartient à un double titre à la Ville, d'abord parce qu'il décrit son histoire, la beauté de ses édifices et l'héroïsme de ses habitants, ensuite parce qu'il a été publié en partie à ses frais. Il appartient aussi à l'Université où les divers chapitres en ont été exposés, sous forme de leçons hebdomadaires, à un auditoire bienveillant. Dix-sept années de séjour dans la ville, dix-sept années d'enseignement ininterrompu à l'Université nous permettent de nous dire le fils respectueux de l'une et de l'autre. »

---

*Quellen zur lothringischen Geschichte* herausgegeben von der *Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde.* Band I. *Vatikanische Urkunden und Regesten zur Geschichte Lothringens* gesammelt und bearbeitet von H. V. Sauerland. Erste Abteilung : *Vom Anfange des Pontifikats Bonifaz VIII. bis zum Ende des Pontifikats Benedikts XII.* (24 *Dezember* 1294 — 25 *April* 1342). 441 pages. Scriba, Metz, 1901.

L'Avant-propos nous apprend que, dès 1892, la Société d'histoire et d'archéologie lorraine s'était proposé de publier les documents relatifs à l'histoire de la Lorraine. Les fonds nécessaires ayant été fournis par deux généreux donateurs et par d'importantes subventions du *Landesausschuss,* du conseil général (*Bezirkstag*) et du conseil municipal de Metz, il se forma, en décembre 1900, un Comité chargé de la préparation et de la direction de l'entreprise. A sa première séance, ce Comité décida la publication successive des œuvres suivantes :

1. Les documents et régestes lorrains des archives du Vatican. C'est le volume que M. Sauerland nous présente aujourd'hui ; 2. La chronique des empereurs et rois luxembourgeois ; 3. La chronique des évêques de Metz (texte français) ; 4. La chronique des échevins de Metz et celle du doyen de Saint-Thiébault ; 5. Celle de Philippe de Vigneulles ; 6. Celle de Praillon ; 7. Celle des Célestins ; 8. Les rôles du ban de tréfonds (*Schreinsrollen*) messin du XIII^e siècle ; 9. Les régestes des évêques de Metz ; 10. Un dictionnaire du dialecte allemand-lorrain.

On s'étonnera que le tome I^er ait pu paraître si vite. C'est parce que, depuis trois ans déjà, la Société avait chargé M. Sauerland de collectionner les documents lorrains aux archives du Vatican. Son volume, dédié à M. le baron de Hammerstein, ne devait d'abord commencer qu'en 1316 avec l'avènement de Jean XXII, l'impression des registres du Vatican pour la période 1216-1304 ayant déjà été entreprise par des savants français, et les registres du pontificat de Clément V étant publiés par des bénédictins italiens. Mais l'examen de ces éditions montra qu'à l'exception de celle d'Auvray sur Honorius III, elles ne suivaient pas l'ordre chronologique et négligeaient souvent les documents relatifs aux pays de langue allemande[1]. M. Sauerland, en conséquence, s'est décidé et a décidé la Société à reprendre la publication des bulles papales depuis l'avènement de Boniface VIII, c'est-à-dire depuis le moment où s'arrêtaient ses *Vatikanische Regesten zur Geschichte Deutsch-Lothringens* dans le *Jahrbuch* X, 195. Cette dernière publication, on s'en souvient, n'est à son tour que la suite des *Vatikanische Regesten*

1. Voir *Revue historique,* mars-avril 1902, p. 330.

*zur Geschichte der Metzer Kirche* (1216-1264) édités par M. Wiegand dans le même *Jahrbuch* IV, 146 et 214 ; V, 139 ; de sorte qu'à présent toutes les bulles papales relatives à la Lorraine allemande sont imprimées de 1216 à la mort de Benoît XII (1342). Le présent volume renferme 787 pièces, plus 34 ajoutées dans un supplément, total 821. Quelques-unes ne viennent pas du Vatican et sont marquées d'un astérisque, par exemple l'arrêté capitulaire du 23 août 1328 (n° 560) conservé sur un manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris, qui révèle les tristes effets des terribles années de guerre 1324-1326 ; puis le testament du patricien messin Jean de la Court (n° 713), des archives de Metz, qui est l'acte de fondation de l'hôpital de femmes de la Chapellotte, cet admirable monument de la charité chrétienne. La plupart des pièces ne sont que de courtes notices ; il y en a cependant qui couvrent plusieurs pages ; tels les n°s 23 (18 mai 1296, p. 15-17, citation devant le pape de quelques bourgeois de Verdun) ; 62 (29 septembre 1301, p. 36-42, instructions au sujet de la dîme) ; 100 (15 février 1305, p. 68-72, même sujet) ; 774 (16 juillet 1340, p. 345-348, sur l'église de Toul), etc.

L'excellent Index de lieux et de personnes (p. 380-441) qui termine le volume montre que l'historiographie de beaucoup de nos localités françaises trouvera à y glaner. Les rubriques les plus fournies, à ce point de vue, sont celles d'Asperomonte (Apremont, arrond. de Commercy), Aurelianensis (Orléans), Autisiodorensis (Auxerre), Avinio (Avignon), Barro et Barro-ducis (Bar-le-Duc), Bisuntina (Besançon), Cameracensis (Cambrai), Castro novo (Neufchâteau), Cathalaunensis (Châlons), Dalfinatus terra et Dalfinus Viennensis (Dauphiné), Sancti Deodati ecclesia (Saint-Dié), Ebredunensis (Embrun), Lingonensis (Langres), Lugdunensis et Lugdunum (Lyon), Pictavi ou Pictaviensis et Pictavia (Poitiers), Remensis (Reims), Spinallo (Épinal), Tullensis (Toul), Virdunensis (Verdun), Vivariensis (Viviers, arrond. de Privas), etc.

Th. Schœll.

---

L. Champion, capitaine commandant au 5e chasseurs. — *Jeanne d'Arc écuyère*. Préface de Victor Margueritte. Trente illustrations, la plupart inédites, dont six hors texte et une carte. 1 vol. in-12 de 260 pages. Paris, Berger-Levrault et Cie, 1901.

Ce livre est un livre d'enthousiasme. L'auteur a pratiqué toutes les races de nos chevaux et il est fort au courant de tous les problèmes touchant l'équitation. Il s'est aussi épris de la pure figure de Jeanne d'Arc, et il a voulu faire tourner ses connaissances techniques de brillant cavalier à la glorification de la Pucelle. Il a réuni par suite tous les textes où il est question

des chevaux que montait Jeanne ; il discute sur leur prix et sur leurs qualités ; il refait avec un grand soin les étapes de l'héroïne, recherchant quelle espèce de monture la portait, grossier cheval de labour, fougueuse jument, palefroi, haquenée ou noble destrier ? Par-dessus tout, il nous prouve que Jeanne était fort adroite cavalière, « écuyère », comme il dit, pouvant en remontrer aux plus vieux parmi les « gens d'armes ». On lit avec un vif plaisir ce livre prestement écrit où l'auteur a mis toute son âme de vaillant patriote et où il nous laisse deviner son désir d'action et ses belles espérances. Ce n'est pas, que de loin en loin, l'historien n'ait à relever une petite erreur. Il est étonné de ne point trouver dans la bibliographie le nom de Michelet qui nous a laissé les plus belles pages sur Jeanne d'Arc et d'y lire au contraire celui de Hans Erhart Tüsch (on a imprimé Füsch) qui n'a point parlé de l'héroïne. Il doit remplacer, à la page 189, le nom de Syagrius par celui d'Aétius qui remporta la grande victoire sur Attila, et il y a longtemps qu'il est démontré que cette bataille n'eut pas lieu à Châlons. Mais ce sont là des vétilles ; le livre veut nous faire aimer davantage Jeanne d'Arc et nous inspirer de beaux sentiments ; le commandant Champion a atteint ce double but, et c'est l'essentiel. J'ajoute que l'ouvrage est fort bien imprimé et orné de belles gravures. Il fait honneur à l'éditeur comme à l'auteur.

C. P.

---

Le comte M. de Pange. — *Le pays de Jeanne d'Arc. Le fief et l'arrière-fief.* 1 brochure in-8° de 40 pages. Paris, 1902. (Extrait de l'*Annuaire. Bulletin de la Société de l'Histoire de France.*)

Voici encore une brochure qu'a fait naître l'interminable querelle sur la nationalité de Jeanne d'Arc. Jeanne est-elle champenoise ? Est-elle lorraine ? Le comte M. de Pange se prononce pour la seconde thèse, et il a raison, à notre avis. Seulement il faut s'entendre sur le sens du mot Lorraine. S'agit-il du duché de Lorraine ? Jeanne cesse d'être lorraine ; elle ne relevait ni immédiatement ni médiatement du duc Charles II. Mais, si l'on veut parler de la grande région de Lorraine, Jeanne redevient lorraine, que Domremy appartînt du reste à la châtellenie de Vaucouleurs ou à la prévôté de Gondrecourt dans le duché de Bar. Peu importe, en effet, que le village fût rattaché, avec Vaucouleurs, à la prévôté d'Andelot et au bailliage de Chaumont ; Épinal, pendant son annexion à la France, releva des mêmes circonscriptions administratives ; et, quand Charles VII prit sous sa protection les gens de Saint-Nicolas-du-Port, près de Nancy, il les mit sous la

garde des baillis de Vitry et Chaumont en Champagne. Toutes les enclaves acquises par la France à l'Est furent attachées de la sorte *administrativement* aux circonscriptions champenoises; mais il serait bizarre de soutenir qu'elles fussent en Champagne.

M. de Pange va plus loin que nous; il tranche la querelle entre la châtellenie de Vaucouleurs et la prévôté de Gondrecourt en faveur de la dernière ; la vérité nous paraît être qu'il y eut à ce sujet de grandes incertitudes et qu'il y eut souvent des changements. Ce qui nous étonne davantage, c'est que l'auteur nie que Domremy fût en France. Pourtant il nous semble que les pays sur lesquels le roi de France étend sa suzeraineté font partie intégrante du royaume; le Barrois mouvant, depuis 1301, est bien français. Dans la déclaration de Charles VII du 6 février 1640, le mot *royaulme* doit se prendre au sens de *domaine,* comme il arrive assez souvent.

Dans une seconde partie de son travail, le comte de Pange expose avec une certaine complaisance toutes les félonies dont les Champenois se sont rendus coupables entre 1420 et 1429; les habitants de Troyes jurent le fameux traité du 21 mai 1420; Henri VI fait frapper à Troyes des saluts d'or; les baillis de Chaumont nommés par l'Anglais et qui lui sont très dévoués sont originaires du pays : Amé de Choiseul, Jean de Chauffour, Jean de Torcenay; puis Pierre Cauchon n'est-il pas né aux environs de Reims? L'auteur oppose à ces Champenois le capitaine de Vaucouleurs, Robert de Baudricourt. Il en fait un lorrain, seigneur de Baudricourt[1], près de Mirecourt, le village où ont vécu les lointains ancêtres de Victor Hugo. La thèse n'est point prouvée et il pourrait se faire que Baudricourt ne fût pas lorrain. Et, en admettant qu'il le fût, la Lorraine en son ensemble n'a-t-elle pas pris parti, à l'instar de la Champagne, pour Philippe le Bon et pour l'Anglais ? Évitons ces controverses de pays à pays. La vérité est que la Champagne, comme toutes les provinces françaises, se partageait entre les deux camps.

Nous aimons mieux la première partie de la brochure que la seconde. Nous rendons du reste justice à la science de l'auteur ; il nous a apporté quelques documents curieux et intéressants ; et son opuscule marquera dans la fameuse controverse qui a commencé depuis si longtemps et qui n'est pas encore, ce semble, près d'être close.

Chr. Pfister.

1. Baudricourt, annexe de Rouvres-en-Xaintois, canton et arrondissement de Mirecourt. Notons qu'autrefois le nom de Baudricourt s'appliquait plutôt au village appelé aujourd'hui Saint-Mengo.

Louis STOUFF. — *La description de plusieurs forteresses et seigneuries de Charles le Téméraire en Alsace et dans la haute vallée du Rhin par Maître* MONGIN CONTAULT, *Maître des Comptes à Dijon* (*1473*). Bergheim, Brisach, Ensisheim, Hauenstein et la Forêt Noire, Landser, Laufenbourg, Ortemberg, Rheinfelden, Seckingen, Thann, Waldshut, etc. Paris, Larose, 1902, gr. in-8° de 95 pages.

En rendant compte du dernier ouvrage de M. Stouff, nous avions émis le vœu de voir l'auteur continuer à s'occuper de la domination bourguignonne en Alsace[1]. Notre espoir n'a pas été déçu. Il vient en effet de faire paraître intégralement (p. 17-72) le « double de l'information faicte par ordonnance de monseigneur le duc de Bourgoigne, en ses pays de Ferrates et d'Auxay sur plusieurs matières y déclarées » dont Nerlinger avait déjà donné des extraits ici même et ailleurs[2]. L'intérêt de ce document dépasse la Haute-Alsace. L'appellation de « pays de Ferrette et d'Alsace » servait, en effet, à désigner l'ensemble des domaines du duc de Bourgogne « en Alsace et dans la vallée du Rhin, depuis la frontière méridionale de l'évêché de Strasbourg jusqu'au confluent de l'Aar », dont les principales places étaient Thann, Landser, Ortemberg, Ensisheim, Bergheim en Alsace, les villes forestières de Rheinfelden, Seckingen, Laufenbourg, Waldshut, et le château de Hauenstein, chef-lieu du comté de la Forêt Noire.

Dans une rapide introduction, qui est une excellente page d'histoire (p. 1-16), l'auteur nous apprend à quelles difficultés se heurtaient les projets de Charles le Téméraire dans ces *seigneuries-gageries* que Sigismond d'Autriche venait de lui céder par le traité de Saint-Omer (1469) et pourquoi l'Alsace lui échappa si vite. Dans ces pays épuisés par la guerre, les châteaux étaient tombés en ruine entre les mains des engagistes, et pour y implanter sa domination le Bourguignon avait besoin de bonnes forteresses. Il devait enlever la garde des châteaux aux officiers alsaciens et empêcher que ses ennemis, les Suisses et le roi de France, ne missent la main sur les meilleures places que détenaient encore les créanciers des Habsbourg. C'est dans le dessein de pourvoir aux réparations et de rechercher les gageries dont le rachat était nécessaire, de s'enquérir des revenus du duc et d'entendre les comptes des receveurs, que Contault, maître à la Chambre des comptes de Dijon, fut envoyé en Alsace et sur le Rhin au début de 1473.

Sa relation a un intérêt tout particulier. Contault ne se borne pas à nous énumérer les droits de son maître, les redevances en monnaie du pays,

1. *Annales de l'Est*, t. XV, p. 620.
2. *Annales de l'Est*, t. VI, p. 582, et VIII, p. 32; *Revue d'Alsace*, 1896, et *Bibl. de l'École des Chartes*, 1898. Cf. *Annales de l'Est*, t. XIV, p. 95, 96.



l'état des places, celles dont le rachat s'impose; curieux et bavard, ce magistrat s'attarde volontiers à narrer des souvenirs historiques ou à nous faire des descriptions pittoresques des lieux qui l'ont frappé, des coutumes locales qu'il a constatées, et à ce point de vue son rapport a la saveur d'une chronique. Cependant la valeur en est inégale, car le maître des comptes n'a pas tout vu; mais la critique de sa relation est facile, car il mentionne toujours les dépositions auxquelles il a dû recourir. M. Stouff a fait suivre ce procès-verbal de trois annexes (p. 73-86), dont un document de 1390 concernant un comte de Thierstein, seigneur engagiste de Florimont, une description en allemand des droits des ducs de Bourgogne dans le comté de la Forêt Noire, par Wetzel Sneitter, grand bailli du comté, faite en 1469 et l' « avis de la chambre des comptes de Dijon sur les résultats de la mission de maître Mongin Contault ». L'ouvrage se termine par une table onomastique très complète et d'autant plus précieuse que la plupart des noms propres ont été défigurés par Contault, qui ne savait pas l'allemand. Nous signalons cette brochure avec d'autant plus de plaisir que M. Stouff publiera prochainement le complément de cette *description* dans les *Annales de l'Est,* une autre enquête, faite deux années auparavant, par les commissaires Jean Poinsot et Jean Pillet.

Louis Davillé.

---

Heinrich Boos. — *Geschichte der rheinischen Städtekultur von den Anfängen bis zur Gegenwart mit besonderer Berücksichtigung der Stadt Worms.* Mit Zeichnungen von Joseph Sattler. 2 vol. in-4° de xxiii-556 (plus 23*) et 574 pages, parus en 12 livraisons chez J.-A. Stargardt. Berlin, 1re édition, 1896. 2e édition, 1897[1].

Nous signalons la présente histoire de Worms à cause des rapports souvent étroits qui unirent cette ville à Strasbourg et au nord de l'Alsace, puis aussi à cause de ses premiers chapitres, relatifs à la préhistoire et aux Gaulois, Germains, Romains, Alamans, Francs, et dont les données sont généralement applicables à la Basse-Alsace. Ce n'est guère qu'au onzième chapitre (p. 235) que l'ouvrage devient spécialement une histoire de Worms. Le premier a pour sujet la préhistoire, le deuxième la « romanisation », le troisième la défense du Rhin, le quatrième le royaume burgonde dont Worms était la capitale et qui a laissé dans la *Nibelungenlied* un souvenir impérissable, le cinquième la « christianisation », le sixième la civilisation

1. Publiée sous les auspices du baron Heil de Herrnsheim, premier député de Worms au Reichstag.



germanique sur le Rhin, les septième, huitième et neuvième Charlemagne, le dixième l'établissement du pouvoir épiscopal.

Des deux premiers volumes que nous signalons aujourd'hui, le premier va jusqu'à l'interrègne, le deuxième jusqu'en 1500. Ce dernier commence à la neuvième livraison ; il y est beaucoup question des comtes de Linange, dont l'histoire d'Alsace a si souvent à s'occuper. D'autres familles alsaciennes jouèrent encore un rôle à Worms, par exemple les Fleckenstein, dont l'un y fut évêque au temps de Sigismond. Mentionnons aussi la guerre des Armagnacs racontée au trente-septième chapitre.

Le troisième volume, dont nous parlerons prochainement, fournira, par la Réforme, de nombreux points de contact entre Worms et Strasbourg.

Th. Schœll.

---

Heinrich Rocholl. — I. *Studien über den Feldzug des grossen Kurfürsten gegen Frankreich im Elsass 1674-1675*. Auf Grund von archivalischen Dokumenten. Paru dans le *Beiheft* 2/1900 du *Militär-Wochenblatt*, p. 87-110.

II. *Herzog Georg von Würtemberg und die Reformation im Ober-Elsass*. Auf Grund archivalischer Dokumente. Paru dans la *Kirchliche Monatsschrift* de Lassen, 1900, p. 475-482, 512-522, 561-578.

L'auteur, à présent aumônier du X<sup>e</sup> corps et *Konsistorialrath* à Hanovre, était auparavant aumônier militaire à Colmar et a publié comme tel, chez Trübner (1877), *Der grosse Kurfürst von Brandenburg im Elsass*, etc. Depuis, il a complété cette relation de la bataille de Turckheim, d'abord en éditant, dans la *Zeitschrift für preussische Geschichte* (avril 1878, à Berlin, chez Mittler), un pamphlet du xvii<sup>e</sup> siècle intitulé : *Der Götterbote Merkur über die Brandenburgische Kampagne im Elsass*, etc , et en insérant, dans la même revue (octobre 1879), les documents qu'il avait recueillis sur la campagne de 1674 dans les archives d'Alsace (*Der Feldzug der grossen Kurfürsten gegen Frankreich*), puis en publiant, chez Jänecke, à Hanovre, une conférence faite par lui en octobre 1894 sur *Die Braunschweig-Lüneburger im Feldzug des grossen Kurfürsten gegen Frankreich*. Dans la brochure que nous signalons ici (I), il communique le résultat de ses recherches, sur le même sujet, aux archives de Hanovre, où il a trouvé, entre autres choses, la correspondance de l'Électeur avec le duc de Brunswick-Lünebourg au moment de la campagne d'Alsace. Cette correspondance, comme aussi les autres documents utilisés, tend à dégager la responsabilité de l'Électeur quant



au désastre final, et à charger d'autant celle du duc de Bournonville, que M. Rocholl n'est pas éloigné d'accuser de trahison ou au moins du mauvais vouloir le plus évident. C'est surtout la première partie de la campagne qui est traitée en détail ; pour la bataille de Turckheim, l'auteur se contente de renvoyer le lecteur à ses articles précédents.

L'autre étude dont le titre est en tête de ce compte rendu (II) comprend trois chapitres : le premier sert d'introduction générale et retrace à grands traits le développement de la réforme en Alsace, le deuxième se rapproche du sujet en donnant, comme introduction plus spéciale, l'activité réformatrice du duc Ulrich ; le troisième enfin, le plus étendu, traite le sujet lui-même en décrivant l'introduction de la réforme à Riquewihr par le Zurichois Fabricius (Erasmus Schmidt), remplacé bientôt par le Badois Matthias Erb, qui fut le véritable réformateur des territoires wurtembergeois en Alsace, comme Toussaint le fut de Montbéliard. Nous reparlerons de cette intéressante personnalité en rendant compte des *Beiträge zur Landes- und Volkeskunde ;* la biographie d'Erb, également par M. Rocholl, forme le 26e fascicule de ce recueil.

Th. Schœll.

---

Ch. Portal. — *Christophe Moucherel, de Toul, et l'orgue de la cathédrale d'Albi.* Albi, 1901, broch. in-8° de 34 pages.

M. Portal, archiviste du Tarn, s'est intéressé au bel orgue ancien de la cathédrale d'Albi, et il a été ainsi amené à faire des recherches sur le constructeur de cet instrument, qui est un Lorrain, à peu près inconnu maintenant dans son pays, et qu'il convient de remettre en honneur. Christophe Moucherel naquit en 1686 à Toul, où son père était un simple aubergiste. En 1705, il s'engagea dans le régiment de Languedoc et prit part à trois campagnes. Après, il se fit menuisier, puis apprit à tourner, à fabriquer des instruments de musique, à fondre des caractères d'imprimerie ; en un mot, il acquit les talents les plus variés, prouvant ainsi une rare souplesse d'esprit unie à une grande dextérité manuelle. Il s'adonna particulièrement à la fabrication des orgues et, de 1717 à 1727, il en dota nombre de localités de la Lorraine, entre autres les abbayes de Bouzonville, Saint-Vincent et Saint-Symphorien de Metz, de Wadgasse, Saint-Mansuy de Toul, les paroisses d'Étain, Saint-Epvre de Nancy, Saint-Gengoult de Metz. Il voyagea beaucoup, résida successivement à Metz, Paris, Lyon, eut des ennuis et des procès un peu partout, voulut se rendre en Italie, et finit par s'établir à Albi où l'archevêque le chargea, moyennant 30,000 livres, de construire

un orgue pour sa cathédrale. Au moment de commencer ce grand ouvrage, en 1734, il publia une plaquette, aujourd'hui rarissime, d'une soixantaine de pages, intitulée : *Mémoire instructif pour faire les devis, dessins, plans, marchés et réceptions des orgues,* où il raconte sa vie et énumère les ouvrages qu'il a déjà faits, et qui le recommandent à la confiance du public. L'orgue d'Albi fut terminé en 1736 ; il est encore en place ; nous ne savons si la voix en est harmonieuse, mais une belle gravure insérée dans le travail de M. Portal nous permet d'apprécier sa bonne apparence et sa valeur décorative. L'auteur a aussi imprimé à la fin de sa brochure le traité passé pour la construction de cet orgue en 1734 et le procès-verbal de réception en 1736.

Nous ignorons ce qu'est devenu Moucherel après avoir fini l'orgue d'Albi. Il a dû quitter cette ville, où on ne trouve plus trace de sa présence, et mourir vers 1761. L'attention étant ainsi attirée sur cet artiste de valeur, il est à souhaiter qu'on fasse de nouvelles recherches et qu'on complète sa biographie, ainsi que celles d'autres personnages du même nom sur lesquels M. Portal donne tous les renseignements qu'il a pu réunir, sans arriver toujours à déterminer le degré de leur parenté avec le facteur d'orgues Christophe.

E. Duvernoy.

---

A. D. — *Sankt-Morand bei Altkirch.* — Dem Sundgau gewidmet (Mit oberhirtlicher Genehmigung). Brochure in-12° de 100 pages. Rixheim, Sutter, 1901. Avec la vue de l'église Saint-Morand et le buste du saint décédé.

La couverture de la brochure porte le titre que nous venons de transcrire et qui semble annoncer l'histoire de l'église plutôt que celle du saint. Le titre intérieur est plus exact, car il dissipe toute équivoque : *Der heilige Morandus, Apostel des Sundgaues.* Ce livre se compose de deux éléments souvent mêlés, mais que nous avons soin de distinguer ; car les parties historiques seules nous intéressent, les autres, plus nombreuses, sont consacrées à l'édification du lecteur et à la glorification du saint. C'est ainsi que, des seize chapitres, sept seulement donnent une biographie assez sommaire et aride, suivie de l'histoire plus détaillée du culte voué à saint Morand, des miracles opérés par ses reliques, de la construction de l'église qui lui fut consacrée et qui devint un lieu de fréquent pèlerinage, des indulgences qui peuvent être obtenues dans cette église, etc. La biographie elle-même n'est que le résumé d'une Vie du saint écrite par un Jésuite vers 1630 d'après un vieux récit qu'un moine du couvent

de Saint-Morand doit avoir composé cinquante ans après la mort de ce dernier[1]. Il nous suffira de rappeler brièvement les quelques dates historiques de cette biographie. Morand naquit près de Worms vers 1050 ; fit, après son ordination, un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, au retour duquel il s'arrêta à Cluny auprès de l'abbé Hugues le Vénérable, qui l'envoya d'abord en Auvergne, puis dans le prieuré qu'il avait, à la demande du comte de Ferrette, fondé en 1105 sur les bords de l'Ill, à l'entrée de la vallée du Hundsbach, près de l'église Saint-Christophe, qui prit dès lors le nom de vieille église, *Altkirch* (d'où le nom de la ville actuelle). L'ordre de Saint-Benoît comptait alors 10,000 moines et 2,000 couvents. Morand arriva à Altkirch entre 1105 et 1109 et y mourut, d'après une vieille tradition, en 1115. L'année de sa canonisation est encore moins sûre que celle de sa mort. Ce fut probablement avant la fin du siècle. Sa fête se célèbre toujours le 3 juin, date présumée de sa mort. Des reliques qu'on prétend être les siennes sont conservées dans la chapelle de Lichtenstein à Vienne. De nombreux autels, églises et statues lui furent consacrés en Franche-Comté et en Haute-Alsace, où la paroisse de Steinbach fut mise spécialement sous sa protection au XVII[e] siècle et où une chapelle lui est dédiée jusqu'à ce jour sur la route de Walheim à Altkirch. Le prieuré qui portait son nom dura jusqu'à la Révolution après être redevenu propriété de Cluny en 1774 par un arrêt du Conseil des Dépêches. Une nouvelle église du pèlerinage fut inaugurée en 1886 en présence de 15,000 fidèles.

Th. SCHŒLL.

---

Hermann-Ludwig VON JAN, *Erzählungen aus dem Wasgau.* — Bilderschmuck von Max Bernuth. Strasbourg, Le Roux, 1899. Grand in-8° de 175 pages.

C'est la deuxième édition, augmentée de deux récits, d'un recueil de légendes alsaciennes paru en 1888. Voici le titre et le sujet des sept histoires qui le composent : *Der Kreisspiel-Schatz.* Eine Pfingst-Idylle aus dem « Hanauer Ländel ». Description d'un jeu de ce nom, fort pratiqué naguère encore par la jeunesse des deux sexes dans les villages de l'ancien comté de Hanau-Lichtemberg et récit d'une petite nouvelle se rattachant à ce jeu et à la vie intime d'un petit village au pied du Bastberg. — *Der Sankt-Gangolfsbrunnen.* Ein Gottesgericht im Oberelsass. Ce puits miraculeux est situé dans la vallée

1. Il parut à Fribourg, en 1757, un *Kurzer Lebensbegriff des heiligen Morandus,* qui a également un jésuite pour auteur.

de la Lauch, entre Guebwiller et Bergholzzell, près de la route de Schweighausen à Soulzmatt, et est un lieu de pèlerinage fort fréquenté le 11 mai. A côté se trouve une auberge, théâtre, en 1869, de l'histoire tragique que nous raconte fort bien M. von Jan. — *Durch's Wasser ausgeglichen. Eine Begebenheit aus dem Lauchthale.* Il s'agit de l'inondation causée en 1740 par la rupture des digues du lac du Ballon. — *Die Augräfin.* Eine Erzählung vom Oberrhein. L'abbé Schmidlin, de Fribourg, a ressuscité dernièrement[1] l'histoire de ce minuscule comté de l'Au, occupé maintenant par l'établissement de pisciculture d'Huningue. Le bailli Joseph Hell y institua en 1775 la fête de la rosière que raconte ici M. von Jan. — *Die Rose von Mariastein. Eine Weihnachtsgeschichte aus dem Sundgau.* Dans le Jura, entre Landscron et le pèlerinage suisse de Mariastein, s'élève une croix, au pied de laquelle pousse un rosier qui doit provenir de celui sur lequel Marie fit sécher les langes de Jésus pendant la fuite en Égypte. C'est entre cette croix et le hameau de Tannenwald que se dressait la ferme du Kreuzhof qui lui devait son nom et où se passe l'histoire. — *Weihnachtsweben am Ulrichsberg. Eine Erzählung aus dem Oberelsass.* Ceci nous reporte au pied du château de Saint-Ulrich, à Ribeauvillé, sur les bords du Strengbach. — *Pâté de foie gras. Eine küchengeschichtliche Sylvester-Erzählung.* C'est une histoire d'amour dont le héros est le cuisinier du maréchal de Contades à Strasbourg. Date : le dernier jour de 1787.

Toutes ces nouvelles sont gentiment racontées et se lisent avec facilité. D'ailleurs leur auteur est bien connu. Il a écrit une biographie du musicien Kastner (1886, Leipzig), *Strassburg vor hundert Jahren* (Stuttgart, 1888), *Deutsche Kaiser und Kœnige in Strassburg* (Strasbourg, 1889), *Die letzte Huldigung des Hanauer Ländels an seinen Landesherrn*, 1790 (Strasbourg, 1890), *Das Elsass zur Karolingerzeit* (Fribourg, 1892) ; il a aussi traduit deux romans de Louis Spach : *Henri Farel* (1891) et *Rüdiger Manesse,* plus un autre de Coiffier de Noret : *Les Enfants des Vosges,* histoire d'un proscrit de la Terreur réfugié au Hohkönigsbourg, etc.

Th. Schœll.

---

Joseph Gubbber. — *Um den Odilienberg.* Separatabdruck aus der « Hl. Familie ». 1 vol. in-12 de 188 p. Sutter, Rixheim.

C'est un recueil de trente récits se rapportant pour la plupart à la vie d'Herrade de Landsberg et divisés en quatre groupes : I. *Herrad von Landsberg* (4 épisodes de sa jeunesse). II. *Auf Odilienberg.* III. *Am Abend ihres*

1. *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins,* XVI, 331. Voir *Annales de l'Est,* XVI.

*Lebens*. IV. *Truttenhausen*. Toutes ces histoires sont attrayantes et joignent l'utile à l'agréable en faisant connaître les usages du moyen âge alsacien, mieux peut-être que maint livre plus savant. C'est une œuvre de bonne vulgarisation qui familiarisera certainement un vaste cercle de lecteurs charmés, avec l'aimable figure d'Herrade et avec les autres noms historiques qui reviennent souvent sous la plume du narrateur, tels que ceux de Rathsamhausen et de Kagenfels ou ceux plus illustres de Barberousse et de Richard Cœur de Lion. (Voir p. 89 le récit romantique du passage de ce dernier à Saint-Odile.)

Th. SCHŒLL.

---

Comte DE REISET. — *Mes Souvenirs*. Avec une préface de Robinet de Cléry. Tome I : *Les Débuts de l'indépendance italienne*. 1901, 479 pages. II. *La Guerre de Crimée et la cour de Napoléon III*. 1902, 453 pages. Paris, Plon.

Nous parlions récemment ici (XVI, 285) des *Souvenirs du vicomte de Reiset*. Aujourd'hui, il s'agit de son neveu, qui fut aussi pénétrant diplomate que l'oncle avait été brave général. Ses *Souvenirs* méritent une place dans nos *Annales* à cause de leurs attaches colmariennes. Le comte de Reiset fut premier secrétaire d'ambassade à Turin de 1848 à 1852 et assista ainsi à la fin du règne de Charles-Albert, dont les chapitres deux à onze décrivent l'histoire si agitée. Les débuts de Victor-Emmanuel et le ministère de Maximo d'Azeglio remplissent la fin du premier volume, qui s'arrête au 2 décembre et à l'envoi de Reiset à Saint-Pétersbourg, dont il montre avec soin et attrait la situation politique et les sentiments à la veille de la guerre d'Orient. Le caractère de Nicolas est dépeint d'une manière saisissante. Vient ensuite une description non moins captivante de la cour impériale à son apogée et des préliminaires de la guerre d'Italie, auxquels ses relations avec Azeglio mêlèrent activement Reiset. Chemin faisant, on trouvera la silhouette de maints personnages historiques tracée de main de maître; citons, au hasard, celles de Cavour, de l'impératrice, du duc de Saxe-Cobourg-Gotha, du prince Auguste de Wurtemberg, de Bugeaud, de Changarnier, de Pie IX, etc. Mais c'est la société italienne, la société russe et surtout Napoléon III qui occupent le centre du tableau. Ce dernier nous apparaît vivant et humain, avec toutes ses faiblesses et toutes les circonstances atténuantes qui peuvent les excuser dans une certaine mesure. Reiset fut son fidèle serviteur au temps de sa puissance et, tout en reconnaissant et en déplorant ses fautes immenses, fut trop fier pour l'accabler, comme le firent tant d'autres de ses courtisans, après sa chute.

Au reste, ses *Souvenirs* sont une série de causeries aussi aimables que brillantes et forment un livre de délassement dans la meilleure acception du mot.

Th. Schœll.

---

W. Thomas, docteur ès lettres, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Rennes. — *Le Poète Edward Young (1683-1765), Étude sur sa vie et ses œuvres.* — Paris, Hachette, 1901, in-8°.

L'auteur de ce livre a été professeur au lycée de Nancy. Pendant qu'il y enseignait l'anglais, il ajouta à ses titres celui d'agrégé d'allemand ; et le jour où ses services eussent été ici plus précieux encore, il partait à Rennes comme maître de conférences. Il y prépara, en peu de temps, la thèse de doctorat présentée récemment en Sorbonne : la soutenance, dont de si favorables échos nous sont parvenus, était suivie de près par la nomination de M. Thomas comme chargé de cours à la Faculté des lettres de Lille.

La thèse de M. Thomas justifie les espérances que ce bref *curriculum* est bien fait pour susciter. L'étude sur Young, qui, à première vue, apparaît surtout comme une œuvre érudite et grave, se révèle, à la lecture, originale et piquante. Ce dont il faut surtout la louer, c'est d'ajouter — je dis bien ajouter — à l'étude critique et philosophique de l'œuvre un peu austère de Young, le développement ample et harmonieux de ce qui la précède et la suit, c'est-à-dire la biographie de l'auteur d'abord et l'histoire de son époque, puis l'analyse de l'influence contemporaine et postérieure qu'il exerce tant dans son propre pays que sur les littératures étrangères. L'intérêt et la portée générale de l'œuvre s'en trouvent notablement accrus.

La biographie de Young était d'ailleurs à faire, et sur lui nous ne possédions que quelques vagues préfaces ou de courtes notices se répétant avec monotonie. Par de multiples recherches, son dernier biographe a trouvé des faits nouveaux. C'est ainsi que la date de naissance, ou au moins de baptême, est désormais fixée avec précision. Et en même temps il a élevé à Young un véritable monument.

L'enfance peu folâtre et l'existence assombrie de ce pasteur anglican, fils de pasteur, ne promettait certes qu'une bien ingrate matière. Et pourtant, M. Thomas a su animer le tableau, mettre beaucoup de vie et de pittoresque dans la description, par exemple, des années d'étude de son auteur. En fouillant dans les archives des collèges, il a pu reconstituer avec minutie la vie de l'écolier et de l'étudiant, ainsi que tous ses entours. Voici Winchester College « monastère prématuré », avec ses règlements en latin qui rappellent

l'éducation des jésuites : « Sur le mur du fond à droite, en entrant, l'on voyait, peints en groupes symétriques et assez rapprochés : une mitre et une crosse d'évêque, un encrier et une plume auprès d'une épée nue, une verge de bouleau, avec cette inscription laconique aux assonances latines :

« *Aut disce, aut discede; manet sors tertia, cædi.* »

Il suffit, en France, de « se soumettre ou se démettre » ; le troisième genre de contrainte s'exerce encore dans certaines écoles d'Outre-Manche au moyen de la *headmaster's cane*.

Levé avant six heures du matin, même en hiver, le boursier devait, paraît-il, faire son lit lui-même et balayer sa chambre. M. Thomas s'émeut de ces obligations humiliantes pour un *gentleman*. Je suis resté froid, et pousse même le cynisme jusqu'à trouver très bon qu'on apprenne, dès l'enfance, à se servir un peu soi-même.

Après Winchester, c'est Oxford, aux traditions déjà séculaires, pieusement gardées par l'esprit si conservateur de la nation anglaise ; où nous poursuit, aujourd'hui encore, le latin de collège des inscriptions et des règlements, qui interdit par exemple l'usage de la Bibliothèque Bodléienne à l'étranger qu'un *aliquis probatus vir* n'a pas armé d'une lettre de recommandation. Étrange université alors, dont les études, au programme d'ailleurs peu chargé, consistaient surtout en discussions politiques, où les cours chômaient, faute non seulement d'élèves, mais de professeurs. Quant aux exercices physiques, il semble qu'ils aient consisté en pugilats et batailles que se livraient, pour ou contre le gouvernement, jacobistes et orangistes.

D'Oxford, Young aurait collaboré, d'après les conjectures de M. Thomas, à plusieurs périodiques, sous le pseudonyme de *John Lizard*. A moins que le sens n'en soit ironique, il semble que les habitudes paresseuses de l'animal en question — c'est du lézard qu'il s'agit — s'accorderaient assez peu avec ce que la biographie elle-même nous apprend des goûts et de la vie active d'Young à l'Université.

Encore une légère critique : dans le tableau si bien composé de l'état du théâtre à cette époque, pourquoi n'avoir pas dit un mot de la naissance de la tragédie bourgeoise ? Pourtant je vois, cité, le *Joueur*, de Moore. Il faut d'ailleurs que cette nouvelle école soit bien ignorée et, en Angleterre du moins, peu importante pour que des érudits aussi bien informés que M. Thomas ou M. Morel (à propos de Thomson) n'en aient parlé, même en passant.

La très curieuse énigme posée par les *Nuits* d'Young, dont un personnage, *Narcissa*, représenterait une fille (naturelle ?) du poète, enterrée par lui à Montpellier, fait l'objet d'une discussion approfondie. Mais j'ai hâte de met-

tre en lumière le dernier, et non le moindre, mérite du livre. La fin apporte une contribution sérieuse à la littérature comparée.

Ces problèmes d'influence sont parmi les plus délicats et les plus ardus que la critique littéraire ait à résoudre. La tendance est forte, et comme fatale, pour qui compose une monographie, de prêter à l'écrivain ainsi pris pour centre, un rayonnement distinct et autonome, alors que la lumière qu'il jette est plutôt douteuse, et que lui-même ne brille peut-être que d'un éclat emprunté. On est exposé à prendre pour une action particulière et directe ce qui n'est peut-être que l'influence d'un courant général, et de monopoliser au profit d'un seul ce qui est la propriété de toute une époque. Et combien la recherche ne devient-elle pas plus difficile, lorsqu'il s'agit d'auteurs étrangers ; il y faut de grandes qualités de mesure et de discernement — précisément celles qu'y apporte M. Thomas, dont on ne saurait trop apprécier la prudente et modeste attitude. Mais la réserve qu'il s'impose ainsi ne l'empêche point d'arriver à des conclusions très acceptables, et pleines d'intérêt. Tout ce qui concerne, entre autres choses, les méthodes de traduction en faveur au XVIII^e^ siècle est très juste et conforme à ce que nous savions d'autre part de cette époque où si peu de gens (Voltaire, Prévost et Diderot exceptés) connaissaient réellement l'anglais. Il vaut la peine de voir à l'œuvre Letourneur, présentant au public français l'ouvrage principal de Young : le voilà qui taille, rogne, ajoute et rafistole, puis annonce froidement que, grâce à cet indispensable remaniement, des neuf *Nuits* de l'original, il en a tiré vingt-quatre ! Et les lecteurs d'approuver, les lettrés d'applaudir, si bien que la version de Letourneur, mise au-dessus de l'œuvre primitive, arrive à se substituer complètement à elle. Plus tard, l'attitude de Chénier, et de plusieurs *poetæ minores,* mais surtout l'influence subie par notre grand lyrique, Lamartine, donnent lieu à de très curieux rapprochements, en des pages auxquels il faut renvoyer les étudiants de lettres françaises.

Les littératures allemande, italienne et espagnole ont été aussi soigneusement explorées, et les résultats obtenus témoignent de l'étendue de connaissances et de la facilité de travail nécessaires pour mener pareilles recherches à bonne fin. Il n'est pas jusqu'aux caractères russes qui n'aient maintenant obtenu, grâce à M. Thomas, leurs lettres de grande naturalisation en Sorbonne.

G. Camerlynck.



# RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

## 1° Meurthe-et-Moselle.

*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, tome 51ᵉ, 1901. Nancy, Crépin-Leblond, 1901, 1 vol. in-8° de 472-XXVII pages et 5 planches.

M. de Souhesmes, le regretté vice-président de la Société, a retrouvé dans un exemplaire d'une *Pratique criminelle* publiée en 1614 par un magistrat lorrain des notes manuscrites expliquant par quels procédés, à l'aide de quelles drogues les accusés de ce temps-là pouvaient se donner la force de supporter les souffrances de la question, ou même s'en affranchir complètement. Il analyse ces notes dans un travail intitulé : *La torture et les anesthésiques*. En effet, parmi les remèdes qu'elles indiquent, les uns sont de véritables anesthésiques analogues à ceux qu'on emploie aujourd'hui en chirurgie, et pouvaient être assez efficaces ; mais les autres sont des recettes de charlatan, et il fallait être bien crédule pour y recourir.

M. Ch. Guyot retrace l'histoire de *Mirecourt pendant la Révolution*[1], sujet qu'il avait déjà abordé dans une étude partielle, *les fêtes nationales à Mirecourt*, publiée par l'Académie de Stanislas dans ses *Mémoires* de 1899-1900. Ce travail de plus de 300 pages donne au delà de ce que promet le titre ; il ne s'arrête en effet qu'avec la Restauration ; puis, un autre érudit, M. Ch. Laprévôte ayant imprimé dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* en 1877 une *Notice sur Mirecourt* depuis ses origines jusqu'en 1766, M. Guyot a jugé à propos, et avec raison, de remonter à cette date pour

1. Il a paru de cette étude un tirage à part augmenté d'un avant-propos, d'une bibliographie, d'un sommaire détaillé et de portraits.



commencer son récit. On a donc ici les annales de la petite ville vosgienne, non pas pendant dix ans, mais pendant un demi-siècle, le plus agité et le plus tragique à coup sûr de notre histoire. Une introduction de 50 pages nous montre ce qu'était Mirecourt à la fin du XVIIIe siècle, et comment s'y firent les élections aux États-Généraux ; un plan aide à comprendre les indications topographiques ; nous voyons quelle était l'importance relative des diverses classes de la population, quelle grande place la magistrature occupait à Mirecourt, quel était l'état du commerce et de l'industrie, comment étaient organisés les services municipaux, enfin quelle était la vie religieuse à Mirecourt et l'action du clergé. Après ce préambule fort intéressant et détaillé, quatre chapitres retracent les événements qui se sont passés à Mirecourt, ou qui ont eu sur cette ville une répercussion directe de 1789 à 1792, de 1792 à 1795, de 1795 à 1799, de 1799 à 1815. Les actes de l'administration municipale sont analysés, le développement de la ville et de ses institutions marqué avec soin ; la biographie a aussi une large place dans cette étude, et à tous les personnages qui ont joué un rôle est consacrée une notice de quelque étendue.

M. le comte Beaupré esquisse un *Essai de classement des principaux gisements d'objets de bronze préromains en Lorraine.* Il est difficile de résumer ce savant travail basé surtout sur un grand nombre d'observations de détail très minutieuses. Disons seulement que M. Beaupré distingue trois groupes de gisements appartenant tous à l'époque dite de Hallstatt ; les deux derniers seuls de ces trois groupes ont le caractère de sépultures.

M. V. Parisel a donné une *Étude historique et généalogique sur la seigneurie et les seigneurs d'Hacourt,* village qui dépend aujourd'hui de la Haute-Marne, arrondissement de Chaumont, canton de Bourmont, mais qui, avant la Révolution, se rattachait à la province de Lorraine et Barrois, et au diocèse de Toul. Au XVIe siècle, la seigneurie d'Hacourt appartint à la famille de Serocourt ; au XVIIe, à la famille Le Vain, qui prit bien vite le nom d'Hacourt ; au XVIIIe, aux familles de l'Isle et de Bourgogne. Au cours de ces transferts, la seigneurie subit bien des partages et des modifications qui sont rapportés ici.

On trouve enfin dans ce volume la suite de l'*Étude historique* de M. Boyé *sur les Hautes-Chaumes des Vosges,* dont la première partie a paru dans le volume de 1900, et qui se continuera encore dans un ou deux volumes. Les *Annales* attendront que cet important travail soit terminé pour en rendre compte.

E. DUVERNOY.

---



## 2° Vosges.

*Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*. LXXIIe année (1901). 1 vol. in-8°, Épinal, 1901, 554 p.

V. A. BERGEROT, *Remiremont pendant la Révolution d'après les documents officiels*, p. 79 à 209. Retrace les principaux épisodes de l'histoire de Remiremont entre les années 1788 et 1793. Introduction et chap. I : les élections aux États-Généraux pour le bailliage de Remiremont (31 mars 1789). Organisation par l'assemblée municipale d'un comité chargé de veiller au maintien de l'ordre public (1er août); création d'une milice bourgeoise. Empiétements du comité sur les attributions de la municipalité régulière et abdication de cette dernière (2 novembre). Chap. II : Démarches des officiers municipaux et du comité pour obtenir de l'Assemblée nationale la conservation du chapitre de Remiremont, du couvent des Capucines et de l'hôpital abbatial. Le 26 novembre, le comité, conformément à un décret de l'assemblée, remet à la municipalité les pouvoirs qu'il a reçus d'elle. Élection de la nouvelle municipalité (février 1790). Remiremont envoie des délégations aux fêtes civiques d'Épinal, Nancy et Strasbourg (juin-juillet). — Transformation du bailliage de Remiremont en district. — Chap. III : Étude critique des récits relatifs à la suppression du chapitre de Remiremont. Détails biographiques sur la dernière abbesse, princesse Louise de Condé (*à suivre*).

N. HAILLANT, *Essai sur un patois vosgien* (Uriménil près Épinal). Cinquième section. Supplément au *Dictionnaire phonétique et étymologique*, p. 209-234. — L'auteur complète les nombreuses notes insérées sur le même sujet dans les *Annales* de la Société depuis 1882.

Albert DREYFUSS, *Monographie du collège d'Épinal, des origines à 1793*, p. 239-318. — Protégés par le duc de Lorraine Charles IV, les Jésuites installés à Epinal dès 1628, fondèrent une première maison d'éducation transformée en collège (1668-1768). Au XVIIIe siècle plusieurs professeurs étaient payés par la municipalité.

Après l'expulsion des jésuites, des lettres patentes du roi Louis XV (1er août 1768) portèrent confirmation du collège fondé par eux à Épinal, et, de 1768 à 1776 le collège fut géré par des prêtres séculiers. En 1776, Louis XVI substitua aux prêtres séculiers des chanoines de la congrégation du Saint-Sauveur, fondée par Pierre Fourier, curé de Mattaincourt (1776-1793).

Appendices. I. Plans et cartes pour servir à la topographie de l'ancien collège. II. Thèses de philosophie soutenues en 1725 et 1726 par les élèves

de la classe de logique. III. État du personnel en 1763. IV. Liste des religieux prêtres à la veille de la Révolution. V. L'église du collège après 1724.

Paul DECELLE, *Monographie du collège et de l'école industrielle d'Épinal* (*1789-1900*), p. 319-454. — I. Le collège de 1789 à l'École centrale. II. L'École centrale. III. L'École secondaire. IV. Le collège de 1810 à 1839. V. Le collège de 1840 à 1870. VI. Le collège de 1870 à 1901. VII. La question du lycée. En appendice la liste chronologique du personnel du collège et de l'École industrielle de 1789 à 1901[1].

E. CH.

---

## 3° Meuse.

*Mémoires de la Société philomathique de Verdun,* t. XV. 1 vol. in-8°. 1901. Verdun, Ch. Laurent.

M. Chadenet revient à la question des origines de *Chevert;* il a fait paraitre en 1888, en collaboration avec le capitaine Joly, une biographie de son illustre compatriote et, quelques mois après, Mlle Buvignier-Clouet donnait un autre Chevert, un peu différent. Pour Mlle Buvignier-Clouet, Chevert est de très basse origine; sa famille avait longtemps habité Damloup, propriété du Chapitre de la cathédrale; le jeune Chevert grandit sous la protection des chanoines; mais il dut surtout sa fortune à lui-même. — Pour M. Chadenet, au contraire, Chevert est de noble famille, très ancienne même; les Chevert de Lorraine sont apparentés aux Chevert de France, et tous sont originaires de la Biscaye. M. Chadenet appuie sa conviction sur différents Armoriaux et Nobiliaires; mais il ne donne pas de solution définitive, et l'opinion de Mlle Buvignier reste l'opinion la plus vraisemblable.

M. H. Labourasse donne le résultat de ses recherches sur *l'Étendue et les limites du comté de Verdun et des décanats wallons* (1156-1570). L'époque à laquelle les évêques de Verdun devinrent comtes du pays n'est pas bien connue. Cette faveur leur fut-elle accordée en 997 par Frédéric, fils de Godefroy, ou, dans les premières années du XIe siècle, par l'empereur Otton III ? Quoi qu'il en soit, elle fut ratifiée en 1156 par Frédéric Barberousse, au temps de l'évêque Albert de Mercy.

Les limites du comté sont difficiles à fixer, d'autant plus qu'on est tenté

1. La double étude de MM. Dreyfuss et Decelle a été tirée à part. Elle est faite avec une grande conscience, et c'est un modèle de monographie. Il serait à souhaiter qu'on en possédât une semblable sur chacun des établissements scolaires de Lorraine.



de confondre les circonscriptions temporelle et spirituelle, le comté et le diocèse. A l'intérieur du comté, tout n'appartenait pas à l'évêque, qui avait, au dehors, des domaines dispersés. Du jour où les Trois-Évêchés devinrent français, en 1552, le titre de comte ne répondit plus à rien de réel.

Les décanats wallons : Arlon, Juvigny, Bazailles, Longuyon, Ivois, furent d'abord soumis à l'évêque de Verdun ; dans la suite, cette soumission fut purement nominale, et bientôt ils passèrent sous la juridiction de l'archevêque de Trèves. Suit la liste des paroisses et annexes qui en dépendaient au temps de l'évêque Psaume, c'est-à-dire au milieu du XVI[e] siècle.

M. F. Houzelle étudie *l'École et le maître d'école avant 1789, dans le pays montmédien*. Y avait-il partout des écoles primaires ? Comment les maîtres étaient-ils recrutés ? Que devaient-ils enseigner aux enfants ? M. Houzelle nous donne sur ces questions d'abondants renseignements. Il a consulté presque toutes les archives communales de l'arrondissement de Montmédy ; il nous décrit la condition misérable du maître d'école, moins bien payé qu'un valet de ferme, sans cesse menacé par le desservant du village, car il balaie l'église et allume les cierges. Et cet état de choses a duré longtemps, jusqu'au milieu du XIX[e] siècle Pourquoi M. Houzelle cite-t-il à l'appui de ses affirmations les rapports des subdélégués de Darney, de Mirecourt et de Remiremont ? Il y a loin de la haute Moselle ou des rives de la Saône aux bords de la Chiers.

M. Bonnardot, le si actif conservateur de la bibliothèque de Verdun, étudie la *Désinence en « ain » dans la déclinaison de l'ancien français*. C'est un article intéressant, de très vive allure. Nous ne pouvons en donner ici que les idées maîtresses. La désinence en *ain* est d'origine germanique ; elle s'attache exclusivement à des noms de femmes et, par extension, à des noms de cours d'eau personnifiés au genre féminin. Pourquoi cette désinence est-elle passée au genre masculin ? C'est que la confusion était facile « entre la terminaison féminine *ain*, relativement rare dans la langue commune (*faim, main*), et les terminaisons masculines *ain, ein, in, ien*, très nombreuses ». Le changement de genre a parfois altéré la désinence ; *ain* a pris des formes diverses : ain, in, ins, ien, oin, oing.

Après l'histoire, la géographie On peut facilement reconnaître aujourd'hui les *vestiges du grand glaciaire sur le plateau entre Aire-Wadelaincourt*. Ce plateau, nous dit le D[r] Meunier, est formé de terrains kimméridgiens, c'est-à-dire de bancs d'argile superposés, alternant avec des bancs de calcaire marneux ; le fossile caractéristique est l'*Exgyra virgula*, vulgairement appelé *Oreille de souris*. La pente générale est très douce, de l'est à l'ouest, jusqu'à la vallée de l'Aire, tandis que la tranche orientale, celle qui finit à Wadelaincourt, est presque abrupte. A l'ouest de l'Aire apparaissent des couches sédimentaires plus récentes, gault et gaize (Argonne). L'in-

vasion des glaces a-t-elle été unique ? Ou bien y a-t-il eu trois extensions glaciaires ? Il serait téméraire de conclure. Mais, en tout cas, les traces glaciaires sont nettes : terre rouge argileuse, blocs de grès rougeâtre, cailloux roulés de quartz et de granit. Ces traces abondent surtout autour de Juvécourt et de Lavoye, sur le chemin de fer de Beauzée à Clermont. C'est seulement après la fusion des glaces qu'ont commencé à s'excaver les vallées actuelles de la Cousance-Julvécourt et de l'Aire.

C'est une question aujourd'hui très étudiée que celle du *Déversement ancien des eaux des Vosges occidentales dans la vallée de la Meuse*. Le sujet intéressait depuis longtemps M. Victor Raulin; il ne peut résister au désir de nous faire part du fruit de ses recherches. Jusqu'à Pagny, la vallée de la Meuse est creusée presque exclusivement dans les divers étages jurassiques; la rivière reçoit peu d'affluents et tous coulent sur les mêmes terrains. Leurs alluvions sont donc de même nature. Après Pagny apparaissent, dans la vallée, des alluvions bien différentes, sorties de la montagne des Vosges, et apportées par les rivières vosgiennes. C'est que jadis la Moselle, après avoir quitté l'emplacement actuel de Toul, au lieu de tourner à l'est, vers Frouard, continuait sa route vers le nord-ouest et, par le col de Pagny, gagnait la vallée actuelle de la Meuse. L'écoulement des eaux mosellanes dans cette direction se faisait même, avant l'excavation de la vallée meusienne, bien plus loin vers l'ouest, vers l'Aisne. Mais un jour vint où se creusa le passage de Toul à Frouard, et la Moselle abandonna son premier lit pour s'y précipiter. M. V. Raulin ne s'exprime pas toujours avec une parfaite clarté. A-t-il eu connaissance de l'étude de M. Dawis sur le même sujet[1], et d'un article du regretté M. G. Bleicher[2], dont l'opinion différait de celle de M. Dawis ?

L'activité des membres de la Philomathique verdunoise s'étend même à l'histoire des sciences médicales. M. V. Péquart, dans un article sur la *Thérapeutique et matière médicale au* XVI[e] *siècle,* nous édifie sur la thérapeutique d'autrefois. On abusait vraiment des médicaments; les trois règnes, animal, végétal, minéral, fournissaient de quoi remplir les officines des apothicaires. Les instruments de laboratoire n'étaient pas moins nombreux, et combien compliqués! L'article est suivi de planches curieuses, qui nous donnent la forme des récipients et des fourneaux.

C'est un bon essai de statistique médicale que l'étude de M. Ch. Chamouin sur la *Vitalité comparée de l'homme et de la femme.* La femme vit plus longtemps que l'homme. Ce n'est pas qu'elle soit plus forte que lui; mais elle a une meilleure faculté de résistance. Les femmes (et non les dames) supportent mieux la fatigue; le plaisir même les lasse beaucoup

1. *Annales de géographie,* 15 octobre 1895.
2. *Ibid.,* 15 janvier 1901.



moins vite que les hommes; leur organisme n'est pas, aussi facilement que le nôtre, débilité par le manque de sommeil, les privations, la maladie. Elles sont, du reste, plus prudentes et plus sobres.

J. Perron.

## 4° Alsace-Lorraine.

*Bulletin du Musée historique de Mulhouse*, n° XXIV; année 1900. 95 pages. Mulhouse, Bader[1].

Jules Lutz, *Les moulins de Mulhouse*. — Le moulin qui a donné à la ville son existence, ses armes et son nom[2], se trouvait, dit-on, près de la place de la Concorde; mais aucun document n'en parle. Le premier mentionné était voisin de la porte de Bâle, situation qui, dès 1500, le faisait nommer *Baselmühle*[3]. Il fut construit par la ville, qui en donna la moitié à l'ordre Teutonique en 1236 et lui vendit le reste en 1290. En 1408, l'Ordre le loua à Jean Same, d'où le nom de *Samenmühle* qu'il garda assez longtemps. En 1370, il est question d'un second moulin sis devant le *Jungenthor*, ou porte Junge, qu'en 1798 on appela fautivement porte Jeune, et que le Cartulaire confond (I, 511), avec le *Neuenthor* ou porte Haute. Un document de 1473, reproduit à l'Appendice (n° 4, p. 29), appelle le logement du meunier *Mühlhuse;* c'est le nom même de la ville. Un troisième moulin apparaît en 1423 sous le nom de *Spielgelmühle* (à cause du voisinage du *Spiegelthor*). Propriété de l'Ordre, il revient à la ville en 1451 avec la *Baselmühle*. Le quatrième, dit *Walkenmühle* (moulin-foulon), entre l'*Oberthor* et le *Jungenthor*, apparaît en 1429 et n'est acquis qu'en 1641 par la ville qui, dès 1437, avait acheté des comtes de Wurtemberg le moulin de Modenheim en même temps qu'Illzach. Cette introduction historique est suivie de toutes les notes relatives à ces moulins, que M. Lutz a pu trouver.

Edouard Benner, *L'ancienne fontaine monumentale de Mulhouse*, avec un plan des fondations relevées en 1898, lors des fouilles faites pour retrouver l'emplacement de l'ancien *Stockbrunnen*. Cette fontaine de la place de la Réunion remonte à 1572. M. Benner raconte les incidents et négociations qui en précédèrent, accompagnèrent et retardèrent la construction et suit les phases de son existence qui s'acheva avec l'indépendance de la vieille

1. Voir *Annales de l'Est*, XIV, 323.

2. Il est curieux de constater que le nom français de Mulhouse ne fut adopté officiellement par le conseil municipal que le 18 novembre 1847.

3. Nom qu'il porte encore.

république. Le 15 mars 1798, le *Stockbrunnen* fit place à un arbre de la Liberté.

Aug. Thierry-Mieg, *Mulhouse en 1787*. — Mme Roland vint à Mulhouse dans l'été de 1787 pour visiter le Dr Jean Hofer, ancien membre du Grand-Conseil et grand naturaliste, mort le 4 septembre suivant. Il était parrain et tuteur de Mme Théodore Braun, fille du pasteur Mathias Hofer, dont Mme Roland avait fait la connaissance à Villefranche en 1786. Mais, dès 1784, Roland correspondait avec le Dr Hofer, « qui lui avait fourni de précieux documents d'histoire naturelle pour son *Dictionnaire des Manufactures* ». A son retour d'Alsace, Mme Roland écrivit la relation de son voyage, qui figure au tome III (p. 379-383) de ses *Œuvres* parues chez Bidault, Hôtel Serpente, an VIII. M. Thierry nous en communique le passage relatif à Mulhouse, qui fit à l'illustre visiteuse la meilleure impression : « Il n'est guère possible, dit-elle en parlant de l'Alsace qu'elle traversa, venant de Strasbourg, il n'est guère possible de trouver une plaine plus fertile, plus abondante ; les champs ressemblent à un excellent jardin où la fécondité naturelle, favorisée par le travail, donne naissance à la plus grande variété de production..... Un paysage riant et gracieux borde la route de Colmar à Mulhouzen, petite et heureuse république, dont je garderai un aussi cher souvenir que du digne homme qui l'honorait..... On y retrouve la propreté suisse ; elle règne dans les maisons qu'elle rend commodes et attrayantes sans étalage ni somptuosité », etc.

Le fascicule se termine par une notice nécrologique sur Daniel Grumler, l'un des derniers membres fondateurs du Musée historique, par les procès-verbaux des séances, le compte rendu de l'exercice 1899, enfin par la liste des dons et acquisitions, des membres et des sociétés correspondantes.

Th. SCHŒLL.



# CHRONIQUE DE LA FACULTÉ

---

PROMOTION DE CLASSE. — Par arrêté ministériel en date du 19 avril 1902, est promu de la troisième à la deuxième classe M. Pfister, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy.

---

DISTINCTION HONORIFIQUE. — M. Perdrizet, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, a été nommé membre correspondant de l'Institut archéologique allemand.

---

LICENCE ÈS LETTRES. — Les épreuves pour la licence ès lettres ont commencé le mardi, 1er juillet, et se sont terminées le samedi, 5. Les candidats ont composé sur les sujets suivants :

**1° Épreuves communes.**

*Dissertation française.*

A. Victor Hugo, poète épique, à propos d'*Aymerillot,* dont il dit dans sa préface : « *Le Mariage de Roland, Aymerillot* sont des feuillets détachés de la colossale épopée du moyen âge (Charlemagne emperor à la barbe florie). Ces deux poèmes jaillissent directement des livres de gestes de la chevalerie. C'est de l'histoire écoutée aux portes de la légende. »

B. Discutez et critiquez cette assertion de Mme de Staël (chap. XI, *De la littérature*) : « Si l'on n'admet pas que le paganisme et le christianisme, le Nord et le Midi, l'antiquité et le moyen âge, la chevalerie et les institutions grecques et romaines se sont partagé l'empire de la littérature, l'on ne parviendra jamais à juger sous un point de vue philosophique le goût antique et le goût moderne. » Vous montrerez ce qu'il y a d'artificiel *a priori* et aussi ce qu'il y a de juste historiquement et d'exact au point de vue des faits, dans cette division antithétique, qui est l'idée maîtresse du livre de Mme de Staël.

C. Montrez comment Alfred de Vigny a développé dans ses poésies (notamment celles qui sont au programme de licence) cette pensée du *Journal d'un poète :* « La terre est révoltée des injustices de la création. Elle dissimule par frayeur de l'éternité, mais elle s'indigne en secret contre le Dieu qui a créé le mal et la mort. Quand un contempteur des dieux paraît, comme Ajax, fils d'Oïlée, le monde l'adopte et l'aime : tel est Satan, tels sont Oreste et don Juan. Tous ceux qui luttèrent contre le ciel injuste ont eu l'admiration et l'amour secret des hommes. » Après avoir étudié la valeur esthétique de cette thèse, vous déterminerez quelle morale Alfred de Vigny en tire, et si cette morale a de l'originalité et de l'élévation.

### *Dissertation latine.*

A. Perpendentur Horatii de veteribus Romanis poetis judicia.

B. Nec me animi fallit Graiorum obscura reperta
Difficile inlustrare Latinis versibus esse,
Multa novis verbis præsertim cum sit agendum
Propter egestatem linguæ et rerum novitatem.

(*De rer. nat.*, I, 136-139.)

Ita de linguæ latinæ egestate queritur Lucretius, cum contra, eodem fere tempore, contendat M. Tullius Cicero « latinam linguam non modo non inopem... sed locupletiorem esse quam græcam. » (*De fin.*, I, 3, 10.) Utri potius vobis videtur esse consentiendum ?

C. Quid præcipue intersit inter M. Tullii Ciceronis et C. Plinii Cæcilii Secundi epistulas ?

Ou : *Thème latin. Télémaque*, début du second livre. *Depuis :* Ceux qui nous avaient pris dirent au roi *jusqu'à :* de s'être trop confié à un de ses sujets.



### 2° Épreuves spéciales.

1° **Lettres**. — a) *Thème grec.* — Xavier de Maistre, *Voyage autour de ma chambre. Depuis :* C'est un charme toujours nouveau pour moi que de contempler le ciel étoilé..., *jusqu'à :* qu'il existe un rapport entre l'immortalité et lui et qu'il est associé à l'éternité.

*b*) Matières à option. — *Histoire de la littérature grecque.* — A. De la rhétorique chez les tragiques grecs.

B. Aristophane a trois principaux adversaires : Cléon, Euripide, Socrate. Quel est celui des trois qu'il a le plus souvent et le plus vivement attaqué ? Donner les raisons de cet acharnement.

C. Discuter le jugement porté par Platon sur les hommes d'État qui ont fondé la grandeur d'Athènes.

Ou : *Histoire de la littérature latine.* — A. Faire connaître par un exposé précis et succinct les ouvrages composés par les écrivains latins tant en prose qu'en vers sur l'agriculture, l'arboriculture, l'élève des troupeaux et l'apiculture.

On donnera des œuvres importantes une appréciation littéraire plus détaillée.

B. Dans quelle mesure les poètes du siècle d'Auguste se sont-ils inspirés des Alexandrins ?

C. Vous déterminerez les caractères et vous résumerez l'histoire de l'éloquence judiciaire sous l'Empire, d'Auguste à Trajan.

Ou : *Histoire de la littérature française.* — A. Qu'est-ce que la *tragi-comédie ?* Définition. — Exemples. — Évolution.

B. L'éloquence académique au XVIII<sup>e</sup> siècle.

C. Le lyrisme romantique et l'ode au XIX<sup>e</sup> siècle.

2° **Philosophie.** — a) *Philosophie dogmatique.* — A. La matière est-elle divisible à l'infini ?

B. Qu'est-ce que le moi ?

C. Origine et valeur de l'idée de cause.

b) *Histoire de la philosophie.* — A. La liberté humaine d'après Descartes.

B. La liberté humaine d'après Leibnitz.

C. La liberté humaine d'après Spinosa.

3° **Allemand.** — a) *Dissertation allemande.* — **A.** Gœthes Weltanschauung in Werther.

B. Heinrich von Kleist's dramatische Technik.

C. H. Heine's Urteil über die deutsche Romantik.

b) *Version.* — Gottfried Keller, par Friedrich Vischer, *Altes und Neues*, II, 157, depuis : *Sein Geist ist ein echt und gut burgerlicher...*, jusqu'à : *den schliesslich immer wieder siegreichen, im guten Sinne conservativen Menschenverstand und Charakter.*

Et *Thème : Mérimée,* de Filon, *Mérimée et ses amis*, p. 352. *Depuis :* L'impression qui domine, quand on le quitte, c'est celle de l'élégance..., *jusqu'à* : cet homme qui s'est tant moqué des Français demeure le type des Français d'autrefois.

22 candidats se sont fait inscrire, 13 pour la licence littéraire (1 admissible), 3 pour la licence de philosophie, 1 pour la licence d'histoire (déjà admissible), 5 pour la licence d'allemand, dont l'un pour les épreuves communes et un second pour les épreuves spéciales.

7 candidats ont été éliminés à la suite des épreuves écrites, 3 ajournés après les épreuves orales ; 12 ont été admis ; ce sont, par ordre de mérite, MM. Demange, *philosophie,* avec la mention *bien ;* Ludwig, *lettres,* avec la mention *assez bien;* Schwab, Pierrat, Doncœur, *lettres ;* Chevreux, *philosophie ;* Morez, Rivaux, *lettres ;* Peter, *histoire ;* Caron, *lettres*. M. Blum a été reçu aux épreuves communes (*allemand*) et M. Vincent aux épreuves spéciales.

---

## RÉUNION PHILOLOGIQUE.

Les professeurs qui étudient à la Faculté l'antiquité classique, MM. Albert Martin, Collignon, Thiaucourt, Cousin, Perdrizet, Laurent, joints à quelques autres personnes, M. May, professeur à la Faculté de droit, M. L. Germain de Maidy, secrétaire de la Société d'archéologie lorraine, MM. les abbés Marin et Eugène Martin, docteurs ès lettres, MM. Despois, Febvre, Harmand, Job, Lesans, Magrou, professeurs au lycée, ont fondé en février dernier une réunion ayant pour objet l'examen de questions variées touchant l'antiquité. Puisque les études grecques et latines sont menacées, il est bon que ceux qui les aiment se groupent pour affirmer l'affection qu'ils leur portent. Cette réunion, tout intime et amicale, n'a pas cru devoir se donner des règlements. A défaut de règlements, elle a des habitudes : la

réunion a eu lieu régulièrement toutes les trois semaines, le lundi, de 8 heures et demie du soir jusqu'à 10 heures, et souvent plus tard ; le programme des questions qui devaient être traitées dans chaque réunion a été toujours envoyé aux différents membres une semaine environ à l'avance. Du reste, comme l'ἀνομία intégrale est impossible et qu'il fallait que les réunions fussent dirigées, on en a, d'un avis unanime, confié la présidence à M. Albert Martin.

*Réunion du 3 février.*

M. Albert MARTIN ne croit pas que les poètes tragiques Eschyle et Sophocle aient placé le siège de l'empire des Atrides indifféremment à Argos ou à Mycènes. Sophocle conserve les anciennes traditions : Mycènes est la capitale des Atrides quand il s'agit d'Agamemnon et de sa famille ; il n'en est plus ainsi quand il s'agit des Épigones, dans la guerre contre Thèbes, quand Polynice, avec une armée péloponnésienne, vient attaquer Thèbes où règne son frère Étéocle. Quant à Eschyle, il semble ne pas connaître Mycènes ; pour lui, c'est Argos qui a toujours été la capitale des Atrides. M. Martin développe ensuite la conséquence qu'il est permis de tirer de ces deux faits relativement à Eschyle.

Au v. 278 de l'*Électre* de Sophocle, le mot εὑροῦσα est rejeté par la plupart des critiques ; le scholiaste l'explique d'une façon qui montre combien ce mot est difficile à expliquer. Plusieurs corrections ont déjà été proposées ; M. Martin propose la correction σέβουσα ; le sens que donne ce mot est satisfaisant, et, au point de vue paléographique, les deux mots, écrits en onciale, peuvent facilement être pris l'un pour l'autre.

M. l'abbé Eugène MARTIN. — Quelle est la fleur que le texte hébreu appelle *shôshan*, le texte grec κρίνον, et dont la *Vulgate* traduit le nom par *lilium?* Question complexe, résolue d'une manière fort diverse par les interprètes. Les uns tiennent pour la rose, d'autres pour la tulipe, le glaïeul, le nénuphar, la violette, etc. La traduction arménienne adopte le muguet ; mais le débat existe surtout entre ceux qui veulent que ce soit le lis et ceux qui prétendent que c'est l'anémone rouge. Le tort de tous ces exégètes, c'est de vouloir trouver une rigueur scientifique chez des écrivains et des poètes orientaux, lesquels se piquent fort peu de se montrer de grands naturalistes et dont les langues, peu faites pour les exigences des sciences naturelles, ne mettent aucune différence, par exemple, entre le lièvre et le lapin, le crapaud et la grenouille. Il est donc beaucoup plus sage de ne point se borner à une espèce de fleurs et de choisir, selon les besoins de la comparaison, dans ce riche et gracieux parterre que les termes hébreux et

grecs enferment de leur contour élastique et flexible. Celui-là sera certain de rester fidèle aux intentions de l'écrivain sacré qui prendra des fleurs élégantes et simples, aux belles couleurs et au parfum suave.

M. Cousin présente, à propos d'une inscription inédite de l'Asie Mineure, quelques observations sur la divination par l'astragalomancie. Il énumère les diverses localités où ont été découvertes des inscriptions astragalomanciques, et montre que toutes ces inscriptions fragmentaires sont des copies d'une inscription unique qui fut reproduite dans beaucoup de villes de l'Asie Mineure.

*Réunion du 24 février.*

M. Perdrizet examine quelques traductions de morceaux lyriques contenues dans le II[e] volume de l'*Histoire de la littérature grecque* (2[e] éd.) de MM. Croiset. Page 351 (thrène de Simonide, Bergk-Hiller 22), *nacelle* est impropre pour rendre λάρναξ : Danaé fut mise dans un grand coffre — comme Augé, Cypsèle, Tennès et Hémithéa. — Du même Simonide, le fr. I, sur le tombeau des Thermopylomaques (et non, comme le dit C., p. 349, sur le combat des Thermopyles) peut être traduit avec plus de précision :

| *Traduction Croiset.* | *Traduction proposée.* |
|---|---|
| De ceux qui périrent aux Thermopyles, illustre est le sort et glorieux le destin. Pour eux, point de tombeaux, mais des autels ; point de larmes, mais des hymnes ; point de lamentations, mais des éloges : monument que ni la rouille ni le temps dévastateur ne détruiront jamais. L'urne qui contient la cendre de ces braves a pris à la Grèce son lustre le plus éclatant. | De ceux qui sont morts aux Thermopyles, glorieux fut le sort, belle fut la fin. Leur tombe est un autel ; au lieu de gémir tristement sur eux, on parle d'eux ; c'est par des éloges qu'on célèbre leur deuil. Un tombeau comme celui-là, ni la moisissure qui ronge les vieilles pierres, ni le temps qui vient à bout de tout ne l'anéantiront. Dans l'enceinte sacrée où dorment ces braves, la Grèce a enseveli le meilleur de sa gloire. |

Le πολυάνδριον des Thermopylomaques était un lieu saint entouré d'une enceinte (σακός), un ἡρῷον où l'on sacrifiait comme à un autel (βῶμος δ' ὁ τάφος). L'importance de ce fragment de Simonide pour l'histoire religieuse, particulièrement pour l'histoire du développement de l'héroïsation après les guerres médiques (cf. Roscher, *Lexicon,* I, 2521), n'est pas saisissable dans la traduction critiquée. — Le fr. 60 d'Archiloque οὐ γὰρ ἐσθλὰ κατθανοῦσι κερτομεῖν ἐπ' ἀνδράσιν est ainsi commenté p. 192 : « Une dernière citation pour finir et qui pourra surprendre : le terrible Archiloque a quelque part vanté la pitié ; lui qui a tant attaqué les vivants, il veut qu'on fasse grâce aux morts : *Il n'est pas bien,* dit-il, *de lancer l'insulte à un homme qui n'est plus.* C'est un curieux trait de plus à ajouter à cette vivante et complexe figure. »

Il ne s'agit pas de cela ; et la rubrique même du chapitre de Stobée (Ὅτι οὐ χρὴ παροινεῖν εἰς τοὺς τετελευτηκότας) où ce vers se trouve cité peut nous aider à trouver le sens du passage. Au vrai, Archiloque a exprimé la même idée superstitieuse que les Latins dans leur adage *De mortuis nil nisi bene*. L'âme du mort peut se trouver invisible près du vivant, et comprendre ce qu'on dit d'elle de méchant ; pour aider à la faiblesse des mânes, ou, au contraire, peut-être, pour préserver les vivants de la vengeance terrible des mânes, une loi de Solon défendait de diffamer un mort ; les descendants d'une personne décédée avaient le devoir de poursuivre en justice son calomniateur. Cf. Rohde, *Psyche*, p. 224 ; Meier-Schömann, *Att. Process*, p. 630. Ces idées superstitieuses se rencontrent naturellement ailleurs qu'en Grèce ; par exemple, « si l'Allemand médit d'un défunt, il ajoute : *Ich meine die Wand* (je pense au mur), pour ne pas être importuné par le mort. » (Schwab, *Vocabulaire de l'angélologie*, dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr.*)

M. Cousin étudie le sens de divers mots du *Pater noster*. Spécialement, il s'attache à démontrer que le sens de *quotidien* donné au mot ἐπιούσιος dérive d'une erreur étymologique. Le mot grec devrait se diviser non en ἐπί + οὔσιος, mais en ἐπί + ἰούσιος, et signifie : « pour le lendemain ».

*Réunion du 17 mars.*

M. Thiaucourt étudie les diverses leçons et interprétations proposées pour deux passages des livres I (20,69) et II (24, 78) du *De Finibus* de Cicéron. Elles sont importantes et curieuses, parce que ces deux passages se rapportent à la théorie épicurienne de l'amitié. Après un court exposé de cette théorie, M. Thiaucourt essaye de prouver que la leçon : *si ludicra exercendi aut venandi consuetudine adamare solemus*, donnée par Madvig et M. Guyau dans le premier de ces passages, est bonne. Il faut adopter ici l'interprétation de Madvig et lui donner la préférence sur celle de M. Guyau. Le mot *consuetudine* doit être isolé et rester sans complément d'aucune sorte, parce qu'il est le mot important de la phrase : l'habitude sert aux Épicuriens à transformer l'égoïsme en désintéressement et à expliquer la genèse de l'amitié.

Dans le second des deux passages cités, il faut aussi adopter la leçon de Madvig : *esse enim, nisi eris, non potes*, « Pour être, il faut être ». C'est ici une naïveté. Mais on peut en trouver plusieurs autres dans les traités philosophiques de Cicéron. Il semble qu'il n'ait pas toujours bien compris, ou du moins rigoureusement exposé les doctrines qu'il a la prétention de faire connaître.

M. l'abbé **Marin**. — Quelques remarques sur le texte grec du *Pater* (τὸν ἄρτον τὸν ἐπιούσιον), pour faire suite aux remarques présentées par M. Cousin.

1. Si l'on fait de ἐπιούσιος un synonyme ou un dérivé de ἐπ-ιοῦσα (ἐπιοῦσα ἡμέρα = le jour de demain), τὸν ἄρτον τὸν ἐπιούσιον signifie : « le pain du lendemain. » Mais cette traduction, outre qu'elle renferme une antithèse qui paraît peu naturelle : « donnez-nous *aujourd'hui* notre pain *pour demain* », semble bien contredire la recommandation par où se termine le même discours (Matth. vi, 24) de n'avoir pas d'inquiétude pour le lendemain.

2. Peut-être serait-il préférable d'expliquer le mot ἐπιούσιος d'après l'étymologie ἐπί + οὐσία : « ce qui est nécessaire à l'existence ou subsistance corporelle », et par extension, si l'on veut : « notre pain *quotidien* ». Dans les deux seuls passages du Nouveau Testament où l'on rencontre l'expression οὐσία (Luc, xv, 12 et 13), elle a la même signification purement matérielle.

3. Si saint Jérôme, trouvant dans le texte grec ἐπιούσιον (Matth. vi, 11 ; Luc. xi, 3), dans l'hébreu *mahar* (quod dicitur crastinum), dans la *Vetus Itala*, là *supersubstantialem* (Matth.), ici *quotidianum* (Luc), laisse subsister dans la revision qu'il a faite de l'*Itala* ce *supersubstantialem* qui nous semble aujourd'hui ne correspondre ni à *crastinus* ni à *quotidianus*, ne serait-ce point que ce terme signifiait alors, comme ἐπιούσιος, « nécessaire pour l'entretien de la vie » et non pas « au-dessus de toute substance, immatériel, surnaturel » ? Pendant la plus grande partie du iv[e] siècle, catholiques et ariens discutent sur l'essence et la substance divine et s'accordent à reconnaître que l'Écriture ne se sert pas du mot οὐσία dans le sens d'essence ou de substance. Le mot οὐσία, dans saint Luc, a donc bien l'acception matérielle de « vie, vivre, moyen d'existence », et le terme de ἐπιούσιος, pas plus que celui de *supersubstantialis*, ne signifiait « au-dessus de toute substance, de toute essence ».

4. Toutefois, à la suite précisément de ces longues et subtiles discussions, comme aussi du triomphe final des expressions théologiques d'*essence*, de *substance* et de *consubstantiel*, οὐσία, ὁμοούσιος, il a pu arriver très naturellement que le mot ἐπιούσιος, comme aussi *supersubstantialis*, soit par analogie avec ὁμοούσιος, soit seulement par rapprochement ou ambiance, ait vu modifier peu à peu dans le sens *spirituel* son acception jusque-là toute *matérielle* pour prendre aussi la signification de : « pain surnaturel, au-dessus de toute substance ».

5. Enfin, la *Vetus Itala* ayant été composée en Afrique, peut-être le mot *supersubstantialis*, pour nous obscur et ambigu, est-il un mot de forme populaire africaine, un de ces idiotismes que l'on rencontre dans la langue elle-même des grands docteurs africains ; son sens originel a été peu à peu oublié et remplacé par le sens étymologique ; et par *réflexion* le mot ἐπιούσιος lui-même aurait été détourné de son sens primitif et naturel.



M. Gaston May rend compte de l'article donné par M. Lambert à la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger* (mars-avril 1902), paru depuis en tirage à part (Paris, Larose, 1902, 52 pp.). A la suite de E. Pais dont il adopte les conjectures hardies, l'auteur présente comme légendaire l'histoire du décemvirat législatif et nie l'authenticité de ce qui nous reste de la loi des XII Tables. Sur cette seconde question, qu'on peut à la rigueur isoler de la première, M. Lambert produit une hypothèse assez ingénieuse.

L'auteur des fragments qu'on avait cru jusqu'alors les vestiges de la loi serait le juriste Sextus Aelius Paetus. Celui-ci aurait, comme jadis en France Loysel dans ses *Institutes coutumières*, collectionné les antiques adages, les dictons de droit consacrés par la tradition et les aurait présentés comme ayant la valeur et la force d'un texte légal. Les raisons invoquées par l'auteur à l'appui de sa thèse sont passées en revue. Toutes ne sont pas également concluantes. Quelques-unes ont besoin d'être confirmées par une étude plus approfondie des procédés employés par les anciens pour la conservation des textes officiels. D'autres appellent des rectifications. Il ne semble pas que l'auteur ait tenu assez compte de l'identité que présentent sur plusieurs points les fragments des XII Tables avec diverses lois grecques dont la réalité historique est actuellement hors de doute, depuis des découvertes archéologiques récentes. Or, cette similitude tendrait à démontrer qu'un certain nombre de dispositions, copiées sur des modèles grecs, ont pris place dans un règlement officiel ayant la forme d'un document législatif. Il est difficile de croire, ici du moins, qu'on est en face de maximes coutumières recueillies par un particulier dans les traditions populaires. Les rapports du droit décemviral avec le droit grec seraient, pense-t-on, de nature à jeter quelque lumière dans le débat soulevé par M. Lambert.

Dans l'ensemble des préceptes que l'antiquité nous a présentés comme l'œuvre des Décemvirs, il en est sans doute qui ne sont que des adages coutumiers, les uns écrits dans une langue rajeunie, d'autres, croyons-nous, formulés en style archaïsant pour leur donner une plus grande autorité. Mais tous ne sont pas dans ce cas. La thèse de M. Lambert ne saurait donc être admise sans des atténuations rendues nécessaires par les observations qui précèdent et sur lesquelles l'auteur de la communication se propose de revenir.

*Réunion du 5 mai.*

M. Collignon montre par quelques exemples pris dans le livre XII de l'*Institution oratoire* combien les traductions françaises de Quintilien laissent à désirer pour l'exactitude et la précision. Il relève divers contre-sens,

puis, discutant le sens de la dernière phrase du chapitre 7 (Livre XII) : *denique, ut gratus sit, ad eum magis pertinet, qui debet*, il propose de la traduire ainsi : « Enfin, que ce devoir de reconnaissance soit rempli, c'est surtout l'affaire de l'obligé ».

La difficulté du vers 207 du livre IX de Lucain réside dans le sens des mots : *color* et *imperium*, au sujet desquels les traducteurs ne s'accordent pas. M. Collignon, s'appuyant entre autres sur une phrase de Cicéron : *ad Attic*, IV, 16, 10, traduit ainsi le passage que termine ce vers (v. 204 à 207) :

« Naguère la liberté véritable avec ses garanties avait péri par le retour triomphant de Sylla et de Marius ; aujourd'hui, Pompée ravi au monde, la fiction même de la liberté a disparu. La tyrannie va régner sans pudeur ; il n'y aura plus l'ombre d'autorité légale ; le sénat n'aura même plus l'apparence du pouvoir. »

Sous ce titre : *Jésus et le cœur du fidèle ; observations sur trois monuments mal interprétés*, M. Léon GERMAIN signale deux médailles des XVIe et XVIIe siècles et une sculpture de porte, de même époque, où récemment l'on a cru voir le cœur du Sauveur, alors qu'il s'agit de celui du fidèle. M. Germain saisit cette occasion d'étudier l'histoire du cœur dans l'iconographie symbolique ; il le montre notamment, avec un caractère religieux, sur des objets de l'Afrique chrétienne et, avec un caractère profane, sur des bijoux, dès l'époque gallo-romaine ; il le rencontre ensuite comme emblème ou pièce héraldique, et sur des monuments renfermant le cœur de personnages illustres. Aux XVe et XVIe siècles, la représentation du cœur est particulièrement en faveur. C'est alors que l'on trouve fréquemment le cœur de Jésus dans la figuration des « cinq plaies », et dans les « armoiries de la Passion » ; puis le cœur divin commence à entrer dans de nombreuses armoiries et à être représenté isolément. Mais la dévotion au Sacré-Cœur ne prend réellement son essor que dans le cours du XVIIIe siècle et ne s'est propagée amplement qu'à partir du milieu du XIXe.

Dans l'antiquité aussi bien biblique que profane, le cœur a une autre signification ; on le regarde surtout comme l'organe de l'intelligence. Il en est encore ainsi dans l'Évangile : un soldat ouvre de sa lance le côté (*latus*) du Christ, et non son cœur (Joan., XIX, 34) ; la prophétie de Siméon annonce qu'un glaive transpercera l'âme (*animam*) de Marie, et non son cœur (Luc., II, 35). Pourtant, ce paraît être la loi d'amour apportée par le christianisme qui a transformé la signification symbolique de l'organe cardiaque et en a provoqué la figuration iconographique. En terminant, M. Germain appelle l'attention sur l'intérêt qu'il y aurait à élucider cette question : à quelle époque et sous quelles influences précises le cœur a-t-il commencé à être considéré comme l'organe de la sensibilité et de l'amour ?

M. Perdrizet présente l'empreinte d'une pierre gravée inédite du musée de Constantinople. On y lit cette inscription : Σολωμῶν εἶπε · φύ(λ)αξε. C'était une menace adressée aux démons des maladies pour les mettre en fuite. Nous possédons un grand nombre de phylactères anciens au nom de Salomon. Comme Virgile dans le moyen âge occidental, et bien plus encore que Virgile, Salomon, pour les Orientaux (Juifs, Grecs, Gnostiques, Arabes), a été le magicien par excellence. C'est à lui notamment qu'on attribuait les exorcismes par lesquels on pouvait se préserver des esprits malins, éviter toute maladie. — Le travail de M. Perdrizet paraîtra dans la *Revue des études grecques*.

*Réunion du 26 mai.*

M. Albert Martin donne lecture d'une étude sur les Mercenaires dans l'armée athénienne ; cette étude doit faire partie de l'article *Mercenarii* dans le Dictionnaire des antiquités grecques et romaines publié sous la direction de MM. Saglio et Pottier.

M. Thiaucourt examine la thèse de M. Pascal, professeur à Milan, qui prétend démontrer que ce sont bien les chrétiens, comme le disait Néron, qui ont allumé le grand incendie de Rome en 64. Les historiens jusqu'aujourd'hui avaient cru qu'il fallait accuser le hasard ou Néron. La dernière supposition était celle des historiens anciens ; la première est celle des historiens modernes. M. Thiaucourt cite les passages de Tacite qui ont rapport à l'incendie de Rome et au supplice des chrétiens. Tacite, au commencement de son récit, dit qu'il ne veut pas se prononcer en accusant le hasard ou Néron ; mais la suite du récit montre que l'auteur des *Annales* croit Néron coupable. Une chose certaine, c'est qu'il n'a jamais songé à accuser les chrétiens. Cependant M. Pascal veut faire sortir des paroles mêmes de Tacite la preuve de leur culpabilité. Mais, si l'on examine de près ses arguments, on reconnaît que M. Pascal veut faire dire à Tacite ce qu'il ne dit pas. Non que l'accusation portée par Néron contre les chrétiens ne présente une certaine vraisemblance. Mais si les chrétiens furent certainement des incendiaires de désir, ils ne furent pas des incendiaires de fait. On ne saurait accuser Néron d'avoir allumé le premier incendie de Rome ; mais il semble qu'il n'ait pas été étranger à la reprise du feu. Il dut se dire qu'après tout l'incendie était un bon agent de salubrité publique et un auxiliaire précieux pour faire disparaître des constructions vieillies ou gênantes. Ainsi s'expliquent bien des particularités dont, autrement, on ne saurait rendre compte, et se concilient l'opinion des historiens anciens et celle des historiens modernes.

M. Perdrizet expose, d'après le beau livre de M. Jullian, la question de l'iconographie de Vercingétorix. Il existe une vingtaine de pièces d'électrum (une à Nancy, dans la coll. Bretagne) qui portent au droit une tête de jeune homme imberbe avec la légende VERCINGETORIXS (var. VERCINGETORIXIS). On est d'accord pour y reconnaître l'image, sans doute quelque peu idéalisée, du jeune héros (*adulescens*, Caes., *B. G.*, VII, 4) qui fut le généralissime des Gaules. — D'autre part, sur les deniers de L. Hostilius Saserna, frappés peu après le triomphe de César, on voit d'un côté une tête de femme barbare, à l'expression douloureuse, de l'autre une tête d'homme à figure hâve, osseuse, l'air exalté et souffrant. Eckhel avait proposé d'y reconnaître les têtes de *Pallor* et de *Pavor* ; et cette explication, quoiqu'elle eût contre elle le sexe de l'une des deux figures (*Pallor* et *Pavor,* comme Φόβος et Δεῖμος, sont des démons mâles), est encore suivie dans des ouvrages récents (par ex. Dieterich, *Abraxas,* p. 92). Le mérite de s'être le premier inscrit en faux contre l'interprétation d'Eckhel appartient sans conteste à M. Fröhner (*Philologus,* suppl. Bd 1887). M. Fröhner a montré que les têtes en question sont celles d'un Gaulois et d'une Gauloise. C'est la vérité même ; mais c'est la fausser que de vouloir préciser, et de faire, avec M. Babelon (*Rev. numism.* 1902, p. 1 sq), de la tête du Gaulois, d'un type général et abstrait, un portrait individuel, le portrait même de Vercingétorix. Il serait singulier en effet que des deux types des deniers de Saserna, l'un, la tête de femme, fût général — la Gauloise, ou la Gaule — l'autre, la tête d'homme, individuel ; les deux types se répondent, sont du même ordre. Vercingétorix avait trente ans au plus quand il fut mis à mort ; lui que les pièces frappées en 52 nous montrent comme un jeune dieu imberbe, est-il croyable que quelques années de captivité, même dans le *Tullianum,* aient pu lui donner l'air d'un vieux Celte farouche, de plus de cinquante ans, chauve déjà au haut du front, comme celui que nous montrent les deniers de Saserna ? M. Babelon rappelle avec quelle rapidité Napoléon changea physiquement à Sainte-Hélène ; mais Napoléon, à Sainte-Hélène, avait atteint l'âge où de pareils changements sont possibles, surtout si l'on couve un cancer.

*Réunion du 16 juin.*

M. Albert Martin donne lecture de la partie de l'article sur les *Mercenaires* (cf. séance du 26 mai) qui est relative à l'Égypte des Pharaons. La discussion a surtout porté sur l'inscription d'Abu-Simbel.

M. Gaston May signale l'association assez fréquente dans les auteurs littéraires des deux verbes *solvere, liberare* (cf. par ex. : *Cic. Verr.* II, 2, 75 ;



*Divin.* II, 48 ; *Finib.* I, 10, 33 ; *Pro Rosc. Amer.* 49, 143 ; *ad Quint. frat.* 3, 1 où *vindico* est mis pour *solvo*)[1]. L'emploi simultané de ces expressions pour rendre une idée unique peut passer pour une redondance. Toutefois, en y regardant de près, on aperçoit la raison d'être de cette gémination persistante. Dans les documents d'ordre juridique, le couple *solvo libero* paraît également, au moins jusqu'à une certaine époque (V. *Lex Malacitana* LXIV, col. 4, lin. 31 ; 42 ; 57, 58 ; Table de Bétique, lin. 11 ; Rubrique du titre 3, liv. XLVI, au Digeste ; Mæcian, Dig. XLVI, 3, 104). Or, le langage technique des juristes est trop précis pour qu'on puisse voir là une négligence de style. La répétition de deux mots en apparence identiques est voulue. Elle s'explique par les formes employées jadis pour éteindre une obligation, du moins quand celle-ci était créée *per aes et libram,* par exemple en cas de *nexum.* Le débiteur ne pouvait alors être pleinement dégagé des liens de son obligation que par une cérémonie exactement inverse de celle qui avait servi à le lier. C'est la théorie bien connue du *contrarius actus.* Gaius (III, 174) donne la formule archaïque que prononçait en pareil cas le débiteur qui payait son créancier. Des *verba* et un pesage l'ont lié, ont fait de lui un *nexus* et un *obaeratus* (cf. Varro, *De ling. lat.* VII, 105) ; des *verba,* appelés ici *nomen,* vont délier, *solvere,* sa personne (*me eo nomine a te solvo*), et un pesage solennel par la *libra, liberare,* achève de le dégager de tout lien (*liberoque hoc aere aeneaque libra*). Désormais, le débiteur est *solutus* et *liberatus.* Et ces deux termes qui se complètent correspondent symétriquement aux deux expressions *nexus obaeratus* par lesquelles on aurait pu désigner un débiteur. *Solvere liberare* font donc allusion à deux idées distinctes, groupées dans une seule formule, énumérées dans un ordre traditionnel, presque hiératique. Ce doublet a passé naturellement de l'usage juridique dans la langue littéraire où il n'apparaît plus que comme une sorte de cliché sans portée, alors qu'il est le vestige d'une antique coutume. Ce n'est pas le seul cas qu'on pourrait signaler de ces mots qui se présentent ainsi appariés (par ex. : *jus potestasque*) et dont on peut expliquer la réunion en remontant aux plus vieilles traditions juridiques ou religieuses. Il serait intéressant d'en dresser la liste.

1. *Adde* les exemples donnés, sans renvoi précis aux textes, dans les dictionnaires de Benoist-Gœlzer et de Georges.

---

*Le Gérant,*
Chr. Pfister.

---

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

# LE GÉNÉRAL FABVIER

## SA VIE ET SES ÉCRITS

(*Suite*[1])

---

**Organisation du corps régulier. — Fabvier, le général Roche et l'intrigue orléaniste. — Expédition de Tripolitza. — Les Tacticos à Athènes. — Réguliers et irréguliers. — Campagne de Nègrepont — (juillet 1825 — avril 1826).**

La correspondance de Fabvier, très volumineuse et très touffue à partir de juillet 1825, témoigne de l'activité fougueuse avec laquelle il s'efforça d'organiser l'armée régulière des Grecs. Mais elle dénote aussi à chaque page les difficultés exaspérantes qui, dès le début, l'entravèrent dans son œuvre et d'où devaient résulter pour lui tant de mécomptes, tant de déboires.

Tout en procédant à la création de nouvelles compagnies d'infanterie, à la reconstitution des anciennes et à l'éducation militaire des unes comme des autres (travail dans lequel il fut utilement secondé par quelques hommes sûrs, bien connus de lui, comme le Grec Carpos, les Français Maillet et Robert, l'Ita-

1. Voir les *Annales de l'Est*, numéros de janvier et juillet 1887, d'avril et juillet 1888, d'avril et juillet 1890, de juillet 1892, d'avril 1893, de janvier 1898 et de janvier 1900.

lien Abbati, le Céphalonien Inglessi[1], etc.), il voulut sans plus tarder former un embryon de cavalerie, dont il donna le commandement à son vaillant compatriote Regnault de Saint-Jean-d'Angély, ancien officier d'ordonnance de l'Empereur, récemment arrivé à Nauplie[2]. Quant au corps d'artillerie dont il jugeait aussi indispensable de pourvoir sa petite armée, il le plaça sous les ordres du brave Kalergis, qui revenait de Navarin, où il avait avec distinction servi dans cette arme. Il s'assura aussi, à cette époque, le concours d'un proscrit italien de marque, le comte Porro, dont les aptitudes administratives lui étaient connues, et fit de lui l'intendant militaire du *Tacticon*. Et dans le même temps nous le voyons encore diriger de loin, avec une incessante vigilance, les opérations des agents envoyés par lui dans diverses parties de la Grèce pour le service des fournitures et pour le recrutement du corps régulier. A Nauplie comme dans tout le Péloponèse, pays aux trois quarts ruiné, où tout ce qui n'était pas pris par Ibrahim-pacha l'était par Colocotronis ou ses lieutenants, il ne lui était possible ni de lever des hommes, ni de se procurer ce qui lui était nécessaire pour les armer, les habiller ou les nourrir. L'Attique d'une part, les îles de l'autre, lui offraient plus de ressources. Un ancien officier de la flotte française, Hippolyte de Croze[3], fut

1. Carpos venait de commander avec éclat une compagnie de réguliers au combat des Moulins, livré par Ypsilantis aux Égyptiens, le 25 juin. Robert et Maillet, anciens officiers de la légion de la Meurthe, Lorrains comme Fabvier, s'étaient étroitement attachés à lui lors des complots de 1820 et l'avaient suivi depuis dans toutes ses aventures et ses disgrâces.

2. Regnault de Saint-Jean-d'Angély (Auguste-Michel-Étienne), fils de l'ancien ministre de l'Empire, était né à Paris le 29 juillet 1794. Promu chef d'escadrons par Napoléon sur le champ de bataille de Waterloo, il avait été rayé des cadres de l'armée par la Restauration et avait suivi son père en exil, d'où il était revenu en 1819. C'est en 1825 qu'il alla offrir son épée à la cause de l'indépendance hellénique. Rentré en France l'année suivante (août 1826), il fut réintégré dans l'armée en 1829. Sa belle conduite à Magenta lui valut en 1859 le bâton de maréchal de France.

3. Il y a dans les papiers de Fabvier d'assez nombreuses lettres de cet officier, qui resta étroitement attaché à lui et le seconda de son mieux du mois de juin 1825 à la fin de septembre 1826. Ce de Croze, dont la verve soldatesque dénote un vaillant cœur et une assez mauvaise tête, était né à Pertuis (Vaucluse) en 1787, d'une vieille famille de marins. Après avoir servi comme enseigne de vaisseau dans la marine du royaume d'Italie (1807), puis dans la marine française (1814), il avait été mis, pour

envoyé par lui du côté d'Athènes et, en attendant de pouvoir le seconder comme marin, le servit de son mieux comme pourvoyeur et recruteur, pendant qu'au même titre deux commissaires grecs, Metaxa et Diamantopoulo, parcouraient en son nom les Cyclades.

Les achats exécutés par ces émissaires paraissent s'être réduits à peu de chose. De Croze notamment ne fut pas très heureux. A Égine il déclarait n'avoir trouvé que deux selles; encore n'étaient-elles plus à vendre. Ailleurs il cherchait vainement du drap, des chevaux. Il marchandait de la tôle pour faire des marmites et on voulait la lui faire payer plus cher que du cuivre. Quant aux enrôlements, il n'en obtenait que difficilement à Athènes, où tenaient garnison des bandes régulières pleines de jalousie et de méfiance à l'égard des *tacticos*. Metaxa et Diamantopoulo eurent un peu plus de succès dans les îles, d'où ils purent expédier à Fabvier, en juillet et août, un assez grand nombre de volontaires. Il est vrai que les soldats ainsi engagés n'étaient pas toujours tels que le colonel les eût souhaités. Ce qu'il demandait à ses recruteurs, c'était des fils de famille ayant le sentiment de l'honneur; et si on lui en procura quelques-uns, on lui fournit aussi nombre d'aventuriers de moralité douteuse. A tout le moins recommandait-il qu'on ne lui envoyât pas de jeunes gens habitués déjà au brigandage. Mais on lui fournissait ce qu'on trouvait. Il lui fallait de temps en temps renvoyer du corps des voleurs qui le déshonoraient, donner la chasse aux femmes de mauvaise vie qui l'assiégeaient, tenir tête aux mécontents ou aux turbulents qui fomentaient l'indiscipline et la révolte. Ajoutons que, si les simples soldats le mécontentaient fort, les officiers eux-mêmes ne lui donnaient pas une satisfaction sans mélange. S'il en était de compétents, d'honorables et de dévoués, il y

raisons politiques, à la retraite sous la Restauration (1816). Qu'avait-il fait depuis cette époque jusqu'en 1825? Que fit-il après 1826? Nous l'ignorons. J'ai vainement cherché sa trace dans sa ville natale et plusieurs familles du même nom que lui n'ont pu me fournir à son égard aucun renseignement.



en avait aussi qui étaient tout le contraire. Certains d'entre eux, fort ignorants et peu recommandables, ne devaient leurs grades qu'à la protection de membres du gouvernement ou de personnages que le gouvernement tenait à ménager ; d'autres les avaient obtenus à titre de prime, pour avoir procuré au corps régulier quarante ou cinquante recrues. Tous les chefs indigènes, malgré leur titre et leur costume de *tacticos*, restaient encore quelque peu palikares d'allures et d'habitudes. Quant à ceux de leurs camarades qui, venus de l'étranger, avaient déjà servi dans des armées régulières, il y en avait de dociles et de modestes. Mais il y en avait aussi de fort vaniteux, qui n'obéissaient guère et qui, se jugeant faits pour les plus hauts commandements, ne savaient pas se tenir à la place qui leur était assignée. Sept ou huit d'entre eux, qui avaient été envoyés par le comité philhellénique de Londres, refusèrent, au bout de quelques semaines, d'obéir plus longtemps à Fabvier et résilièrent leur engagement.

Il semblait que ceux qui venaient au nom du comité de Paris dussent donner plus de satisfaction au nouveau chef des *tacticos*. Mais si quelques-uns s'attachèrent étroitement à lui dès les premiers temps, il n'en fut pas ainsi de tous ; et ce fait, qui n'est pas sans importance dans l'histoire générale de l'indépendance hellénique, demande à être assez longuement expliqué.

De tous les comités qui s'étaient constitués en Europe et en Amérique pour l'assistance des Grecs insurgés, celui de Paris était sans nul doute le plus riche, le plus généreux et le plus actif. Ses envois d'hommes, d'argent, de munitions, d'armes, de vêtements, eussent presque suffi à eux seuls pour l'entretien du corps que Fabvier se proposait de former. La plupart de ses membres connaissaient bien cet homme de guerre et avaient pour lui autant d'estime et même d'admiration que de sympathie. Pourtant, durant les premiers mois de son commandement, Fabvier ne reçut de cette association qu'une faible partie des secours qu'il était en droit d'en attendre et fut même contra-

rié par elle dans l'accomplissement de sa tâche, sans qu'elle le sût, à vrai dire, ou qu'elle le voulût. C'est ce qu'on aurait peine à comprendre si sa correspondance ne révélait la mésintelligence profonde qui se produisit dès le début entre lui et le personnage qui représentait alors en Grèce ledit comité.

Cet agent, qui s'appelait le général Roche, résidait à Nauplie depuis le mois d'avril 1825. C'était, à ce qu'il semble, un homme fort ambitieux, remuant, peu circonspect et très désireux de faire parler de lui. Pendant la grande crise de juin, au moment où le gouvernement grec aux abois voyait Ibrahim s'approcher du golfe d'Argos, il avait fait l'important et l'empressé, proposé des plans de défense et sans doute espéré qu'un grand commandement lui serait confié par le corps exécutif. On s'explique donc aisément la déconvenue et la mauvaise humeur que lui fit éprouver la nomination de Fabvier au poste d'honneur et de confiance qu'il avait convoité.

La préférence accordée à ce dernier n'avait pourtant, si l'on va au fond des choses, rien que de naturel et de légitime, non seulement parce que Fabvier, quoique d'un grade inférieur à celui de Roche, avait beaucoup plus de réputation que lui, mais encore parce que les très indiscrètes menées de ce général n'avaient pas tardé à le rendre suspect au gouvernement de Nauplie, ou tout au moins aux membres les plus sérieux de ce gouvernement et particulièrement au secrétaire d'État Mavrocordato, dont l'influence était encore à ce moment prépondérante en Grèce.

Les instructions données à Roche par le comité de Paris lui enjoignaient fort correctement de se borner à assister les Grecs dans leur lutte pour l'indépendance et de s'abstenir avec soin de toute ingérence dans leurs querelles de partis, dans leurs projets d'avenir, en un mot dans toutes les questions de politique intérieure ou extérieure qui pouvaient à ce moment les passionner, les diviser, par suite les affaiblir[1]. Ces recomman-

1. « M. le général Roche, lit-on dans ces instructions, doit avant tout se bien pénétrer de la pensée que le comité grec de Paris, dont il est l'envoyé, n'appartient à



dations fort sages eussent eu pour effet, s'il s'y fût conformé, d'augmenter leur gratitude à l'égard de la France et de ne pas provoquer la jalousie d'autres puissances, qui ne demandaient qu'à intervenir pour leur compte dans les affaires de la Grèce afin de l'inféoder à leur politique. Mais le général Roche, au moment même de son départ, jouait double jeu. S'il n'était en apparence que l'agent d'un comité philhellénique, il était aussi en réalité le représentant d'un prince français fort riche, mais plus ambitieux encore que riche, et qui, depuis longtemps en quête de trônes pour lui ou pour les siens, s'était mis en tête, depuis un an déjà, de faire proclamer son second fils roi des Hellènes. Ce prince n'était autre que le duc d'Orléans[1] et le souverain qu'il voulait donner aux Grecs était le duc de Nemours, alors âgé de onze ans. Plusieurs membres du comité, les Sébastiani, les Gérard, les Rumigny, les Benjamin Constant, etc.[2], qui étaient ses conseillers et ses compères, étaient depuis longtemps dans son secret et, sans en avertir leurs collègues, lui servaient d'intermédiaires auprès de Roche. Ce dernier s'était donc rendu à Nauplie beaucoup moins par sympathie pour les Grecs que par dévouement au duc d'Orléans. Quand il vit le Péloponèse presque submergé par l'invasion, Tripolitza prise par Ibrahim, les hommes de Nauplie près d'être forcés dans leurs derniers

aucun parti et ne s'est formé que dans le but de seconder de tous ses moyens les héroïques efforts des chrétiens d'Orient pour revendiquer une patrie et le libre exercice de leur religion. Il doit donc demeurer étranger aux mouvements de leur politique intérieure et extérieure et se borner, dans toutes les occasions qui s'offrent naturellement, à leur faire voir les dangers des divisions intérieures et les avantages inappréciables de l'union... Un officier français d'un grade élevé dans l'armée et qui emporte avec lui son estime et ses regrets ne doit pas, lorsqu'il se voue noblement à la cause des Grecs, se faire un droit de ce dévouement même pour les importuner de l'excès de son zèle et les forcer à l'acceptation de ses services... Il a trop d'esprit de conduite pour qu'il soit nécessaire de lui recommander de se tenir en garde contre les intrigues et gens à argent entourant d'ordinaire un gouvernement nouveau. Il éloignera également de lui toutes les personnes qui paraîtront ne servir la Grèce que dans des vues d'intérêt personnel... » (Lesur, *Annuaire historique*, 1825, appendice, p. 115-116.)

1. Plus tard roi des Français, sous le nom de Louis-Philippe Ier.

2. Dès le 1er février 1824, un des familiers du duc d'Orléans, Laisné de Villévêque, ancien député du Loiret, avait adressé à Mavrocordato une proposition très nette en faveur du jeune prince. « .... Nous pensons, lui écrivait-il, que pour déjouer les in-

retranchements, il jugea l'heure opportune pour ses desseins et démasqua grossièrement ses batteries. Il s'agita, parla de son prince comme d'un sauveur, promit monts et merveilles, donnant notamment à entendre que, si le duc de Nemours était élu roi, le gouvernement français se prononcerait ouvertement pour la Grèce et lui fournirait non seulement de l'argent, mais un secours de 12000 hommes[1]. Il séduisit ainsi un certain nombre de patriotes qui se réunirent à Mégare et agitèrent la question d'une adresse à Louis-Philippe pour lui demander son fils. C'étaient ou d'anciens partisans de la Russie, comme Ypsilantis, que l'égoïsme et les tergiversations du tsar Alexandre[2] avaient détachés de cette puissance, ou simplement des adversaires personnels de Mavrocordato (les Botassis, les Colettis, les Gouras, etc.) qui, voyant ce dernier enclin à invoquer l'appui de l'Angleterre, se sentaient naturellement portés à réclamer celui de la France. En réalité leur plan, ou plutôt celui de Roche, était d'une parfaite absurdité et ne pouvait être que préjudiciable à la France comme à la Grèce.

A l'époque dont nous parlons, le gouvernement français,

trigues et les prétentions ambitieuses des autres puissances, il faudrait hâter l'élection et proclamer le prince. Vous jugerez s'il ne serait pas avantageux de nommer son père régent ou si un conseil de régence serait préférable... » C'est sans doute cette lettre — et d'autres semblables — que l'armateur zantais Vitali, neveu de Mavrocordato, avait apportées à ce dernier quelque temps après (vers le milieu de 1824, dit Gervinus (*Régénération de la Grèce*, II, p. 141). Le très fin fanariote, sans rebuter les auteurs du projet (apparemment parce qu'en lui laissant prendre quelque consistance, il espérait inquiéter un peu l'Angleterre et, par suite, obtenir d'elle une assistance plus efficace pour la Grèce), n'avait fait qu'une réponse évasive. Vitali qui faisait de fréquents voyages en France, y était retourné un peu plus tard. Il y passa les derniers mois de 1824, encourageant fort les espérances du parti d'Orléans, et repartit pour la Grèce un peu avant Roche (en février 1825). — E. Yéméniz, *Scènes et récits des guerres de l'indépendance*, p. 163-165. — *Archives nationales*.

1. L'indiscrétion du général ne s'était pas seulement manifestée par de propos politiques. « On sut, dit Yéméniz (*op. cit.*, p. 165-166), que sa maison de Nauplie était pleine d'objets précieux destinés à ceux dont il voulait faire ses amis ; il offrit même des sommes d'argent à quelques-uns des chefs les plus influents..... Les capitaines klephtes, malgré l'avidité naturelle à plusieurs d'entre eux et le dénuement réel où les avaient plongés les récentes guerres, repoussèrent les offres qui leur furent faites. »

2. Ce souverain, après avoir encouragé les Grecs au début de l'insurrection (1821), les avait abandonnés au congrès de Vérone (1822) et s'était aliéné leurs sympathies en proposant de faire de la Grèce trois principautés distinctes, vassales de la Turquie comme les principautés danubiennes (janvier 1824).

bien qu'un peu ébranlé déjà par l'opinion publique, ne se montrait pas encore favorable à la cause des Grecs et, fidèle aux principes de la Sainte-Alliance, c'est-à-dire à la politique conservatrice de Metternich, semblait toujours craindre, en les encourageant, d'encourager le parti de la Révolution. Dans la lutte désespérée qu'ils soutenaient alors contre Méhémet-Ali, le cabinet des Tuileries, comme celui de Vienne, n'avait de complaisances que pour le pacha d'Égypte qui, depuis longtemps secondé dans son administration comme dans ses entreprises militaires par des Français[1], faisait maintenant encore construire des navires dans nos ports et usait librement de notre pavillon pour ses envois de vivres et de munitions en Morée. Loin de chercher à diminuer sa puissance, il croyait de bonne politique de l'aider à l'accroître, dans l'espoir chimérique[2] de le voir un jour affranchi de la Porte et vassalisé par la France. Ajoutons que les Bourbons de la branche aînée, alarmés quelque peu par l'ambition tenace et sournoise de la branche cadette, n'éprouvaient nul désir d'augmenter l'influence du duc d'Orléans en procurant une couronne à un de ses fils. Enfin les ministres de Charles X et leur chef Villèle, qui était un politique avisé, n'étaient pas sans comprendre que, si la France devait un jour se prononcer en faveur de la Grèce, elle ne pourrait jamais en assurer l'émancipation (vu l'irréductible opposition de l'Autriche et, par suite, de la Prusse[3]) qu'avec le concours de l'Angleterre et de la Russie, probablement même de ces deux puissances réunies, et que l'une et l'autre, avant tout accord, s'opposeraient sans réserve à ce que la France fournît un roi au nouvel État. Aussi, loin d'encourager

1. Le principal organisateur de son armée était un Français, le colonel Sève (plus connu en Orient sous le nom de Suleyman-bey).

2. Chimérique parce qu'en réalité Méhémet-Ali ne songeait nullement à se séparer de la Porte.

3. On sait que cette dernière puissance, tant par le sentiment de sa faiblesse que par la timidité du roi Frédéric-Guillaume III, était alors tout à fait inféodée à la politique autrichienne, dont elle ne commença à s'affranchir que vers 1830. Quant à la cour de Vienne, non seulement par esprit conservateur, mais aussi et plus encore par crainte de voir la Russie étendre son influence dans la péninsule des Balkans, elle croyait devoir contrecarrer de toutes ses forces la révolution hellénique.

Louis-Philippe dans son entreprise, s'étaient-ils efforcés de l'en détourner. Ce prince ayant persisté dans ses menées, le cabinet des Tuileries n'avait pas dissimulé à ses représentants au dehors qu'il le désapprouvait. L'amiral de Rigny qui, comme chef de l'escadre du Levant, était fréquemment en rapport avec les Grecs, avait reçu des instructions en conséquence. Ces instructions, il s'en était très loyalement inspiré en remontrant avec autant d'énergie que de netteté (dès les premiers jours de juillet 1825) au général Roche et à ses dupes que le gouvernement français ne se prêterait pas à l'intrigue de Nemours et qu'à cet égard il ne fallait attendre de lui aucune complaisance[1].

Les véritables dispositions du gouvernement français ne pouvaient être ignorées en Grèce de quiconque, ayant un peu de sens politique, ne se fermait ni les yeux ni les oreilles. Mavrocordato, par exemple, qui était un vrai diplomate et dont l'esprit rassis répugnait à toute aventure, les discernait

1. « En vérité, écrivait-il le 5 juillet au ministre de la marine, j'éprouve une espèce de honte à rappeler tous ces rêves ; mais, je le dis avec assurance, quand bien même les instructions des ministres du roi m'eussent autorisé à coopérer plus ou moins directement à de pareils projets, j'aurais cru manquer à mon devoir, j'aurais cru compromettre les intérêts de mon pays et le nom de Son Altesse Royale (*le duc d'Orléans*), si je me fusse laissé aller à de vaines espérances dans un tel moment. » — « .... Vous avez parfaitement jugé, lui répondait peu après le ministre, combien étaient imprudentes et prématurées les démarches de ceux qui se donnent comme chefs du parti français et combien peu de foi méritaient les assertions hasardées du sieur Vitalis au sujet d'une prétendue négociation dont la lettre même du général Guilleminot a dû suffire pour faire reconnaître la futilité... Les démarches aventureuses que le général Roche ou d'autres individus isolés et sans caractère politique ont pu tenter auprès des Grecs n'ont été autorisées en aucune manière par le gouvernement du Roi. Vous devez donc les considérer comme l'effet d'intrigues ou de vues particulières, pour le succès desquelles il a pu naturellement paraître avantageux de s'appuyer sur des noms respectés... Je dois vous recommander d'une manière plus formelle de vous abstenir de toute participation aux démarches qu'elle (*la faction française en Grèce*) pourrait faire et de toute espèce d'engagement en faveur des intérêts qu'il lui conviendrait de protéger. » Le général Guilleminot, dont il est question plus haut, était alors ambassadeur de France à Constantinople. Le sieur Vitalis était un armateur de Zante qui, dès 1824, s'était mis en relations avec l'entourage du duc d'Orléans et s'était constitué le courtier de la candidature du duc de Nemours. Quant au duc d'Orléans, si, pour prévenir tout scandale, les ministres de Charles X affectaient de croire qu'on abusait de son nom, ils n'ignoraient pourtant pas que toute l'intrigue, en réalité, partait de lui. Voici ce que ce prince avait écrit à Villèle le 10 mars 1825, c'est-à-dire au moment où Roche allait partir pour la Grèce : « ... Si je n'étais pas encore retenu chez moi,... j'aurais été ce matin chez vous pour causer avec vous du nouvel incident qui survient *dans une affaire dont nous nous sommes*

à merveille. Lui et ses amis se rappelaient que le cabinet des Tuileries n'avait encore rien fait pour la Grèce et comprenaient que ce n'était pas de lui qu'elle devait, pour le moment, attendre une assistance efficace. La Russie, qui jadis les avait encouragés à l'insurrection, les avait abandonnés depuis et avait, en 1824, révélé ses vues égoïstes par la proposition de morceler la Grèce en trois provinces qui, soumises au régime de la Moldavie et de la Valachie, eussent été de nom vassales du sultan et de fait vassales du tsar. Il ne fallait donc pas non plus recourir aux bons offices de cette puissance. Mais il n'en était pas ainsi de l'Angleterre qui, insensible, au début, à l'appel des Grecs insurgés, s'était, depuis la fin de 1822, détachée peu à peu, sous Canning, de la Sainte-Alliance, et qui, ayant trouvé son intérêt à reconnaître l'indépendance des républiques hispano-américaines, commençait à penser qu'elle le trouverait aussi peut-être un jour à reconnaître celui du nouvel État grec. Le cabinet de Saint-James n'avait certes pas souhaité le démembrement de l'empire ottoman. Mais, considérant comme possible, vu la persistance de l'insurrection, le triomphe de la nationalité hellénique, il voulait du moins pouvoir profiter de ce triomphe et, en tout cas, empêcher soit la Russie, soit la France, d'en monopoliser le bénéfice. Aussi avait-il déjà fait aux Grecs des avances très significatives et qui devaient fatalement les amener à invoquer la protection spéciale de la Grande-Bretagne. C'est ainsi que, dès 1823, Canning avait reconnu le blocus des côtes helléniques proclamé par le gouverne-

*souvent entretenus ensemble.* Le comité grec, qui s'est formé ici, a résolu d'envoyer à ses frais plusieurs officiers français en Grèce, et déjà un de ses choix est tombé sur le général Roche. *Comme vous savez aussi bien que moi ce que sait le général Roche et ce dont même il a été instruit le premier de tous ceux qui le savent ici,* j'ai cru devoir vous informer de cette circonstance, afin que vous puissiez soit le faire appeler si vous le jugez à propos, soit lui faire donner des instructions sur la conduite qu'il aura à tenir dans le cas où cela vous paraîtrait opportun. » [*Mém. de Villèle,* V, 167.] D'autres lettres écrites ultérieurement par le général Sébastiani, par le général Gérard, par Benjamin Constant, et dont nous trouvons les copies dans les papiers de Fabvier, prouvent aussi surabondamment que le *nom respecté* du duc d'Orléans n'était point invoqué à tort par ceux qui se donnaient pour ses représentants en Grèce.

ment de Nauplie ; qu'à la fin de l'année suivante (1er décembre 1824) il avait publiquement déclaré que, si la Grèce croyait devoir recourir à la médiation de l'Angleterre, l'Angleterre ne lui refuserait pas ce bon office. Enfin les Grecs ne pouvaient point ne pas lui savoir gré de la complaisance manifeste avec laquelle il s'était prêté aux deux emprunts contractés par eux auprès des banquiers de Londres en 1824 et 1825, emprunts usuraires, il est vrai[1], mais faute desquels, sans conteste, il leur eût été impossible de prolonger la guerre.

Après les explications qui précèdent, on n'a pas de peine à comprendre que le résultat le plus clair des intrigues de Roche fut tout d'abord de resserrer les liens qui unissaient la Grèce à l'Angleterre. Dès que cette puissance eut connaissance de pareilles menées, elle s'en alarma et ses agents les contrecarrèrent énergiquement par des agissements analogues ayant pour but de déterminer les Hellènes à se placer ouvertement sous la tutelle britannique. Le commodore Hamilton, qui commandait l'escadre anglaise du Levant, se vanta d'avoir arrêté Ibrahim-pacha devant Nauplie et de l'avoir réduit par intimidation à se replier sur Tripolitza.

Le gouverneur des îles Ioniennes, Frédérick Adam, fit rédiger un projet d'adresse au gouvernement anglais, qui fut rapidement répandu dans toutes les parties de la Grèce et revêtu de plusieurs milliers de signatures. Bientôt Hamilton reparut dans le port de Nauplie avec plusieurs bâtiments de guerre, donna à entendre que l'argent de Londres, que l'on attendait, ne serait pas délivré si l'on se jetait dans les bras de la France, bref, fit si bien que le gouvernement grec, s'appropriant le projet d'adresse, déclara formellement (le 22 juillet) que *la nation plaçait le dépôt sacré de sa liberté, de son indépendance et de son existence politique sous la défense absolue de la Grande-Bretagne.* Peu de jours après (5 août), un agent spécial, Démétrius

1. Du premier, qui était de 800 000 livres sterling, la Grèce n'avait pas reçu la moitié. Sur le second, qui était nominalement de 2 millions de livres, elle ne reçut guère que 1 100 000 livres (dont 216 000 seulement en argent).



Miaoulis, fut envoyé en Angleterre pour porter à Canning, avec l'expression de ce vœu, les explications diplomatiques qu'il comportait. Certes, des politiques aussi avisés que Mavrocordato se doutaient bien que Canning ne répondrait pas à leur offre par une acceptation pure et simple qui l'eût brouillé avec l'Europe et qu'eux-mêmes, du reste, ne souhaitaient pas. Mais ils espéraient, non sans raison, qu'après un pareil éclat l'Europe finirait bien par faire quelque chose pour la Grèce, ne fût-ce que pour empêcher l'Angleterre de le faire toute seule ou du moins de recueillir tout le bénéfice possible de la protection qui lui était demandée.

Le général Roche, qui s'était déjà fait tant de tort par sa maladroite propagande en faveur du duc de Nemours, s'en fit encore davantage en protestant publiquement, et comme s'il eût été le représentant attitré du gouvernement français, contre l'appel des Grecs à la Grande-Bretagne (28 juillet)[1]. Le seul effet de sa protestation fut de fortifier en Grèce le parti anglais. Le gouvernement hellénique, qui n'avait pas de navires à vapeur, prescrivit à ses agents de lui en faire construire plusieurs sur les chantiers de Londres. C'est aussi à l'Angleterre qu'il crut devoir demander un amiral pour commander en chef toutes ses forces de mer, et l'on apprit bientôt sans étonnement que, dans le courant d'août, lord Cochrane[2], récemment revenu d'Amérique, s'était mis par contrat au service de la Grèce.

Les progrès du parti britannique dans le monde hellénique ne pouvaient être agréables au colonel Fabvier qui, comme tous les anciens soldats de l'Empire, professait une vive aversion pour l'Angleterre et la *poussait même jusqu'au fanatisme*, s'il faut en croire l'amiral de Rigny. Mais il était trop juste et trop généreux pour faire un crime aux Grecs de leur prédilec-

1. Voir dans Lesur (*Annuaire historique*, 1825, appendice, p. 114-115) cette protestation à laquelle s'associa le représentant d'un comité américain nommé Washington.

2. Ce personnage, né en 1775, avait d'abord servi avec éclat dans la marine anglaise, puis, ayant quitté son pays à la suite de grands scandales, s'était rendu populaire dans les deux mondes en contribuant, comme amiral, à l'affranchissement du Chili, du Pérou et du Brésil.

tion momentanée pour cette puissance. Sa mauvaise humeur se tournait tout entière contre le général Roche, dont la politique inconsidérée et brouillonne avait manifestement contribué au mouvement d'opinion que nous venons d'expliquer. Aussi ce personnage, qu'il n'avait sans doute jamais beaucoup aimé, lui devint-il bientôt — sa correspondance le prouve — non seulement suspect, mais véritablement odieux. Par contre, Roche, qui ne pouvait pardonner à Fabvier la faveur dont il jouissait auprès du gouvernement grec, s'attacha bientôt à le desservir, tout à la fois à Nauplie, auprès des ennemis dudit gouvernement comme auprès des philhellènes, et à Paris auprès du comité dont il était l'agent et le correspondant. Les secours en argent et en nature que ce comité expédiait en Grèce sans relâche ne furent, durant plusieurs mois, employés que pour une faible part à l'accroissement et à l'entretien du Tacticon. Les officiers qui venaient en son nom se mettre au service de la cause hellénique cédèrent trop souvent aux suggestions du général, qui les détournait d'obéir à Fabvier. Certains d'entre eux, comme Reybaud, réclamèrent des grades que ce dernier ne les jugeait pas capables d'exercer utilement et, ne pouvant les obtenir, retournèrent en France; d'autres, comme Voutier, n'acceptèrent qu'à contre-cœur de servir sous ses ordres et ne tardèrent pas à le quitter. Ceux que le comité avait chargés de créer à Nauplie une fonderie et un arsenal qui eussent pu lui être d'un si grand secours refusèrent longtemps de lui obéir[1]. Beaucoup de volontaires venus de France ou d'autres pays au secours des Grecs firent bande à part et, au lieu d'entrer dans le Tacticon, voulurent former

1. « M. Raybaud s'est fait présenter à moi et m'a dit que, qualifié lieutenant-colonel par le comité, il ne pouvait servir dans un emploi inférieur à ce grade et que le colonel Fabvier, consulté par le gouvernement, n'ayant pas donné un avis favorable à son admission, il désirait retourner en France. — M. Arnaud... me dit... qu'il était venu, à la sollicitation du comité, pour établir une fonderie, ses accessoires, etc., et pour être chef de sa partie, qu'on voulait le placer sous la direction de M. Fabvier et que cela ne pouvait lui convenir... » Lettre de l'amiral de Rigny au ministre de la marine (3 nov. 1825); *Arch. de la marine*, BB[4], 463. — Il est question dans cette lettre de plusieurs autres philhellènes qui refusaient aussi de servir sous les ordres de Fabvier.



une compagnie indépendante de *Philhellènes*. En résumé, la tâche déjà fort difficile que Fabvier avait assumée en acceptant le commandement du corps régulier lui fut encore rendue plus malaisée et plus pénible par le dissentiment qui l'avait de bonne heure éloigné de Roche et qui, tant que ce général demeura en Grèce, l'empêcha toujours de se rapprocher de lui[1].

Quoi qu'il en soit et malgré tant de difficultés, le corps régulier, grâce à l'énergie de son nouveau chef, avait, en deux mois, tant par l'accroissement de l'effectif, qui atteignait maintenant un millier d'hommes, que par le progrès de l'instruction militaire, l'amélioration de la tenue, de la discipline et le relèvement du moral, acquis une solidité qu'il n'avait jamais eue et commençait à donner de belles espérances. Le gouvernement, qui voyait en lui le noyau d'une armée vraiment nationale, se montrait justement fier de ses progrès. Mais c'était là précisément une raison pour que ses adversaires, les chefs de bandes, ennemis nés de toute autorité centrale et qui n'entendaient pas qu'on pût jamais les empêcher de servir la Grèce à leur guise, c'est-à-dire moitié en patriotes et moitié en brigands, témoignassent de plus en plus de jalousie et de malveillance à l'armée régulière, comme à son chef. Ces chefs, qui tenaient encore partout campagne dans le Péloponèse, étaient gens à ne pas reculer devant de fort odieuses machinations pour la perdre. De fait, il ne dépendit pas de certains d'entre eux, en septembre 1825, que Fabvier, attiré dans un véritable piège, ne pérît avec une bonne partie de sa troupe, victime de sa confiance et de son dévouement.

A cette époque, Ibrahim, qui s'était maintenu victorieuse-

1. Viel-Castel (*Histoire de la Restauration*, XIV, 606) s'est absolument trompé en représentant Fabvier comme associé à Roche pour soutenir la candidature du duc de Nemours. Toute la correspondance du colonel, pendant les années 1825 et 1826, prouve surabondamment qu'il ne cessa pas de désapprouver les agissements du général. C'est ce qu'il rappelait plus tard dans une lettre du 27 avril 1829 au marquis de Caux, ministre de la guerre, lettre où il s'exprimait en ces termes : « V. E. sait qu'il y a quelques années, j'ai refusé de me joindre à de vils intrigants qui, par des manœuvres coupables et vaines, compromettaient un nom illustre..... » (*Papiers de Fabvier*.)

ment dans Tripolitza contre les attaques de Colocotronis (juillet-août), venait de quitter cette ville et s'était engagé à la poursuite de ce vaillant chef (qu'il ne put, du reste, jamais réduire) dans la direction de Monemvasia et de Misitra. Plusieurs capitaines d'irréguliers placés sous ses ordres étaient restés avec leurs bandes aux environs de Tripolitza, pour observer cette place, que ses ressources, son étendue et sa position centrale dans le Péloponèse rendaient si importante aux yeux des Grecs, comme à ceux de leurs ennemis. Deux d'entre eux, Lontos et Tsocris, cantonnés à Tricorpha, informèrent, vers le milieu de septembre, le gouvernement de Nauplie qu'ils la jugeaient pour le moment facile à surprendre. Si on voulait leur envoyer quelques centaines d'hommes du corps régulier, avec Fabvier à leur tête, ils se faisaient forts de s'en emparer en quelques heures. Ils pouvaient disaient-ils, réunir rapidement 3 000 hommes pour ce coup de main, d'autant plus aisé à exécuter que la ville n'en avait guère que 500 de garnison. Ils se chargeraient, affirmaient-ils, du gros de la besogne et n'auraient besoin des baïonnettes des tacticos que pour nettoyer les rues après la prise de la place. Séduit par de telles assurances, le gouvernement fit aussitôt partir Fabvier qui, avec 300 de ses soldats et quelques pièces d'artifice (πυροτεχνάσματά τινα) destinées à faire sauter une des portes de Tripolitza, atteignit dans la journée du 17 le campement de Tricorpha. Là, une première déception lui était réservée. Lontos et Tsocris, au lieu des 3 000 soldats annoncés, n'en avaient que 500 ou 600. Ils ne s'en déclarèrent pas moins décidés à marcher et il fut convenu que le lendemain, avant l'aube, ils feraient eux-mêmes une fausse attaque sur Tripolitza du côté du sud, pour y attirer l'ennemi, tandis que les réguliers iraient tenter l'assaut de la place du côté du nord. Fidèle à cette convention, Fabvier marcha toute la nuit et, à l'heure prescrite, se trouva avec ses échelles et ses pétards à proximité de la porte de Corinthe. Mais l'heure passa, le jour vint et le signal qu'il attendait pour commencer son attaque ne fut pas donné. Lon-

tos et Tsocris n'avaient pas bougé de Tricorpha. Fort aventuré avec sa petite troupe, Fabvier se trouva en grand danger quand il vit déboucher de la place un gros de cavalerie égyptienne et put s'assurer que la garnison était non de 500, mais d'environ 2 000 hommes. Il lui fallut se retirer tant bien que mal sur le mont Ménale, non sans essuyer quelques pertes. Les chefs palikares, qu'il parvint ensuite à rejoindre et qu'il accabla de reproches, lui répondirent tranquillement, pour se disculper, que leurs troupes n'avaient pas voulu les suivre (δὲν ἤθελον νὰ τοὺς ἀκολουθήσωσιν), et il lui fallut bien se contenter de cette mauvaise défaite[1].

De retour à Nauplie, Fabvier, très irrité d'une telle déconvenue et plus désireux que jamais d'avoir ses coudées franches, pressa de plus en plus vivement le gouvernement de le laisser partir pour Athènes, où, depuis longtemps, comme nous l'avons dit, il était convenu qu'il devait aller compléter l'organisation et l'instruction du corps régulier. Il fit de nouveau valoir de son mieux toutes les raisons dont il s'était servi pour justifier d'avance ce déplacement. Il en ajouta une autre qui ne manquait pas de poids. C'est que, si Nauplie venait à être assiégée, le Tacticon serait plus utile dehors que dedans. « Il y a, écrivait-il vers la fin de septembre, un principe reconnu du monde entier : Toute place assiégée qui n'est pas secourue doit être prise. Avec quoi la secourrez-vous ? Les troupes irrégulières..., vous en savez autant que moi là-dessus. Vous savez que le seul moyen est d'avoir au dehors un corps régulier, composé d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, prenant une large et nouvelle base d'opérations, pouvant se grossir, s'entretenir de tous ses besoins, se porter avec vigueur et successivement sur tous les points où se trouve l'assiégeant et le forçant à lever le siège,

1. Cette affaire singulière est racontée à peu près dans les mêmes termes par les historiens grecs comme l'auteur anonyme de la Περίληψις τῶν συμβάντων τοῦ τακτικοῦ σώματος, p. 14, 15 ; Photios Chrysantopoulos (*De la formation de l'armée régulière*) ; Byzantios, p. 39-41 ; — par l'*Observateur autrichien* (*Oesterreicher Beobachter*), journal d'ordinaire très bien informé (numéro du 4 nov. 1825), et par l'auteur anonyme de la *Vie du colonel Fabvier*, que nous avons déjà citée (p. 18-29).

et dès lors tout est sauvé. Pendant ce temps, cette place, qui peut se défendre avec peu de moyens, aura assez avec des hommes bien dirigés, quoique irréguliers. Au lieu de cela, laissez ce corps ici : sa cavalerie périt aussitôt; l'infanterie ne peut se déployer au dehors. Il faut des secours. Un jour ou l'autre vous serez réduits à vous rendre...[1] »

Les membres du gouvernement se laissèrent enfin persuader : les uns, comme Mavrocordato, parce qu'ils trouvaient qu'il avait raison ; les autres, et particulièrement les ennemis de cet homme d'État, parce qu'ils n'étaient pas fâchés d'éloigner de lui un vaillant capitaine qui, à leur sens, lui était trop dévoué. Ajoutons que la majorité jugeait sage de faire contrebalancer à Athènes par l'autorité de Fabvier celle d'un chef palikare, ancien lieutenant d'Odysseus, qui, après avoir fait périr son chef, était demeuré maître de l'Acropole et, comme lui, prenait les allures d'une sorte de dictateur dans toute la Grèce orientale. Cet aventurier, nommé Gouras, personnage brave, ambitieux, rusé, ne témoignait au gouvernement qu'une fidélité douteuse. Il était bon qu'il y eût à côté de lui quelqu'un qui pût le surveiller, le contenir et au besoin l'annihiler. Et comme, à ce moment même, il était absent d'Athènes, battant le pays pour couper les communications entre Reschid-pacha, qui assiégeait Missolonghi, et Omer-Vrione, qui tenait la Thessalie, l'établissement de Fabvier en Attique paraissait devoir être particulièrement opportun et particulièrement facile.

C'est dans la première quinzaine d'octobre que le chef des réguliers put quitter Nauplie. Il y laissa, sous les ordres du commandant Abbati, quatre de ses huit compagnies d'infanterie, qui durent former dès lors le 2[e] bataillon des tacticos, plus quelques canonniers pour former une nouvelle compagnie d'artillerie. Avec le reste de ses fantassins (portant le titre de 1[er] bataillon), le gros de l'artillerie, la cavalerie de Regnault, la musique et l'état-major, il se dirigea par étapes, à travers

1. *Mémoire sur la défense de Nauplie* (Papiers de Fabvier).

l'Argolide, la Corinthie et la Mégaride, vers Athènes, où il fit, le 17 octobre, une entrée quasi-triomphale. Les autorités locales, le clergé, les enfants des écoles, des jeunes filles vêtues de blanc et chargées de fleurs et une partie considérable de la population s'étaient portés au-devant de lui jusqu'à une lieue de la ville. Les plus grands honneurs lui furent rendus. Mais s'il s'en montra justement fier, il tint à affirmer hautement, dans une proclamation publiée peu après (20 octobre), que son dévouement à la Grèce resterait toujours essentiellement désintéressé. Cette pièce, destinée à faire comprendre aux Athéniens les services que le corps régulier pouvait rendre à leur patrie, se terminait en effet par ces lignes : « ...Lorsque j'ai accepté l'organisation de l'armée grecque, je n'ai voulu ni grade ni salaire. Mon seul désir, lorsque la Grèce aura des enfants dignes de diriger ses armées, est de retourner dans mes foyers, emportant avec moi l'amour des Grecs libres et heureux. »

Dans le même temps ou à peu près, Fabvier écrivait à Gouras pour lui demander loyalement son amitié et son concours. Il se montrait accueillant, prévenant, cordial envers d'autres chefs de bandes (les Kryézotis, les Vassos, les Mamouris, etc.) qui, cantonnés dans Athènes ou aux environs, pouvaient être pour lui des alliés précieux ou des adversaires redoutables. Au nom de la patrie et de l'honneur, il s'efforçait de les intéresser à la mission et à l'avenir du corps régulier. Il s'évertuait aussi à dissiper les illusions et les erreurs que Roche et ses émissaires avaient répandues dans l'Attique au sujet de la future royauté du duc de Nemours. Mais, si on lui faisait généralement bon visage, par crainte ou par politique, il ne se dissimulait pas que sa qualité d'étranger et le genre de commandement qu'il exerçait le rendaient suspect à des hommes trop habitués à la libre vie de partisans pour se plier volontiers aux nécessités de la centralisation et de la discipline. On l'écoutait, mais on se tenait vis-à-vis de lui sur la défensive. Tous ces chefs palikares, et Gouras le premier, écrivaient au gouvernement qu'ils admiraient fort les armées régulières ; mais chacun d'eux deman-

dait à en former une pour son compte et à la recruter à sa guise, c'est-à-dire en somme à régulariser et systématiser l'anarchie.

Leurs instances et celles de leurs amis n'étaient pas sans faire impression sur le gouvernement et sur l'assemblée nationale, dont certains membres leur étaient fort dévoués. Les intrigues allaient leur train à Nauplie. Le président Condouriotis, Mavrocordato et les autres chefs du parti civil perdaient du terrain et se voyaient de nouveau débordés ou du moins réduits à l'impuissance par le parti klephte. La commission chargée de faire exécuter dans l'Attique et les provinces voisines la loi de conscription nationale[1] était retenue à Nauplie, malgré les vives et instantes réclamations de Fabvier. Bientôt même, et cela quinze jours à peine après son établissement à Athènes, ses ennemis parvinrent à lui faire donner par le corps exécutif l'ordre de quitter cette ville avec la plus grande partie de ses forces, pour aller défendre l'île de Spetzia, que, disait-on, la flotte turco-égyptienne, récemment sortie d'Alexandrie, allait attaquer sous peu. En réalité, cette flotte, on en eut bientôt la preuve, se dirigeait vers Missolonghi. Fabvier s'empressa d'obéir, au grand désespoir de Mavrocordato, qui put du moins, au bout de quelques jours, démontrer l'inutilité du mouvement et obtenir un contre-ordre. Le chef des réguliers fut donc peu après autorisé à retourner à Athènes, mais non sans avoir été mandé à Nauplie, où il passa deux jours (du 7 au 9 novembre) pour d'importantes affaires qu'il n'est pas inutile de mentionner ici.

D'abord il s'efforça de mettre à la raison (et il semble y avoir réussi en partie) les officiers français de la fonderie et de l'arsenal qui jusque-là ne lui avaient que trop imparfaitement obéi, et dont il put dès lors utiliser les services dans une certaine mesure.

En second lieu il soumit au corps exécutif la proposition que

1. Cette loi, dont nous avons parlé au chapitre précédent, avait été promulguée et déclarée exécutoire le 22 septembre 1825. Elle ne fut jamais, en fait, que très imparfaitement appliquée.



lui avait faite un de ses compatriotes, le commandant Rey, alors au service du pacha d'Égypte, d'ouvrir une négociation entre Méhémet-Ali et le gouvernement grec, et fut autorisé à faire officiellement à cet officier une ouverture, aux termes de laquelle, moyennant l'évacuation de la Morée et de Candie, ledit pacha pourrait compter sur l'alliance de la nation grecque contre les Turcs. La longue lettre qu'il adressa en conséquence au commandant Rey (le 10 novembre) et dont nous trouvons le brouillon dans ses papiers, amena-t-elle une réponse? Quelle fut cette réponse? C'est ce que nous ignorons. En tous cas, les Grecs, comme Fabvier, se trompaient en supposant que Méhémet-Ali songeât à se mettre en révolte ouverte contre la Porte et à s'allier pour la combattre à un État chrétien. La proposition de Fabvier fut sans doute écartée sans examen par le pacha qui, à cette époque, espérait bien garder la Morée et qui, non content de maintenir ses troupes dans cette presqu'île, envoyait à ce moment même des forces considérables au siège de Missolonghi[1].

Un projet moins grandiose, mais d'une exécution plus facile fut, dans ce même temps, présenté par le chef du corps régulier au corps exécutif, qui l'adopta et lui fournit dans une certaine mesure les moyens de le réaliser. Depuis longtemps Fabvier, à l'instigation de son ami de Croze, ex-enseigne de vaisseau dans la marine française, avait conçu le dessein d'acquérir un navire de guerre qui, placé sous ses ordres, pût lui servir soit à assurer ses transports, soit à augmenter ses ressources par les prises qu'il opérerait sur l'ennemi. De Croze devait naturellement, sous sa haute autorité, commander ce bâtiment. L'idée parut bonne au gouvernement et, peu de jours après le départ de Fabvier, cet officier, appelé à son tour à Nauplie, y reçut la patente qui lui donnait le droit de s'armer en course pour le compte de la Grèce, étant bien entendu, d'ailleurs, qu'il n'aurait d'instructions à recevoir que du commandant de l'armée

1. Ibrahim passa lui-même quelque temps après en Acarnanie et prit la direction supérieure du siège (janvier 1826).

régulière. Vers la fin de novembre, de Croze, que ses longues lettres à Fabvier nous permettent de suivre à cette époque d'assez près dans ses opérations, était à Hydra, où se trouvait le président du gouvernement grec, Condouriotis, et où, grâce à l'intervention de ce magistrat, il faisait, au prix de vingt mille piastres, l'acquisition d'une goélette de huit à dix canons, portant le nom d'*Euphrosyne* (ou *Frosinitza*). Puis il revenait à Nauplie, obtenait, non sans peine, de quoi la payer, se faisait à la dérobée fournir par Mavrocordato les pièces d'artillerie qui lui étaient nécessaires, racolait à droite et à gauche quelques aventuriers pour former le noyau de son équipage, les renforçait à l'aide d'un certain nombre de soldats de Fabvier et, vers les derniers jours de décembre, prenait enfin la mer pour faire le plus fructueusement possible à travers l'Archipel son métier de corsaire[1].

Fabvier, lui, après avoir passé quelques jours à Hydra, près de Condouriotis, était rentré, le 17 ou le 18 novembre, à Athènes, où son absence n'avait pas été sans faire quelque peu tort au corps des réguliers. Les soldats qu'il y avait laissés, sous Regnault de Saint-Jean-d'Angély, avaient été insultés et même attaqués par ceux de Gouras. Le recrutement du corps s'était ralenti. Dans l'île d'Égine il y avait eu même opposition formelle aux levées d'hommes que, conformément à la loi de conscription, Fabvier avait prescrit d'opérer. Son retour et l'attitude énergique qu'il sut prendre intimidèrent pour quelque temps les récalcitrants et les malveillants. Une petite promenade militaire, accompagnée d'amendes et de réquisitions, assouplit en peu de jours l'humeur des habitants d'Égine. L'approbation publique donnée aux nouvelles mesures du *Syntagmatarque* augmenta notablement son crédit, et son autorité parut, au

1. On voit, par une lettre qu'il adressait à Fabvier quelque temps auparavant, qu'il entendait faire la guerre non seulement pour nuire à l'ennemi, mais pour procurer un supplément de ressources au corps régulier. « Si, comme nous en sommes menacés, l'argent vient à nous manquer, j'ai la certitude de vivre aux dépens de l'ennemi, de payer mon monde et même de vous aider, peu ou beaucoup, n'importe... Il me semble qu'il y a de bien jolies choses à faire sur les côtes ennemies lorsqu'on peut y débarquer à la tête de 40 ou 50 bons hommes instruits et laborieux.... » (*Papiers de Fabvier.*)



commencement de décembre, si bien établie que le général Roche crut devoir lui faire à cette époque les plus significatives avances.

L'évolution, tout au moins apparente, de ce personnage en faveur de Fabvier lui était, du reste, imposée par le désaveu public dont ses intrigues orléanistes avaient été l'objet de la part du comité grec de Paris[1], qui lui avait enjoint de se rapprocher du chef des réguliers et de lui prêter sans réserve toute l'assistance qu'il lui devait. Aussi, depuis quelque temps, Roche ne parlait-il de Fabvier qu'avec l'accent d'une sympathie qu'il déplorait, disait-il, de voir méconnue. Ce dernier lui avait, à l'en croire, déchiré le cœur[2] en refusant de le voir lors de son dernier séjour à Nauplie. Au commencement de décembre, malgré Mavrocordato, qui persistait à se méfier de lui, il voulut absolument se rendre à Athènes ; mais il semble résulter des correspondances que nous avons sous les yeux qu'il fit inutilement ce voyage, en ce sens du moins que le colonel se déroba encore une fois à ses offres de réconciliation. Si Fabvier se montra

1. Ce désaveu avait paru dans le *Constitutionnel*.

2. De Croze écrivait à Fabvier de Nauplie le 14 novembre : « J'ai vu le général Roche... Il vous aime de tout son cœur. Vous lui avez percé l'âme en partant sans le voir... Des lettres que le général vient de recevoir de Paris lui prescrivent de vous aider de tout son crédit... Il espère que vous l'aimez toujours et je le lui ai bien assuré en ajoutant que vous aviez été sensiblement peiné de ce que la marche qu'il avait prise vous avait forcé de ne plus le voir dans la même intimité, sous peine de paraître partager ses vues et ses sentiments.» Dans une autre lettre, du 16 novembre, il s'exprimait ainsi : « Le général Roche m'a fait prier ce matin de passer chez lui... Le général m'a montré une lettre du général Sébastiani, datée du 16 septembre 1825, dans laquelle il est dit : « Le zèle du comité grec ne se ralentira point, et dans quelques « jours il fera partir un détachement d'officiers et de sous-officiers pour former le « cadre d'un second bataillon qui pourra rejoindre le premier déjà formé. Vous pou- « vez en informer le gouvernement grec, ainsi que le colonel Fabvier, à qui le gé- « néral Gérard vous prie de dire bien des choses de sa part. On joindra à cet envoi « des secours d'argent pour les officiers français qui sont déjà en Grèce. » J'ai copié ce paragraphe sur l'original. Un autre vient après, dans lequel le général Sébastiani annonce que le comité a été instruit de la froideur qui existait entre vous et M. Roche ; qu'il en avait été sensiblement affligé et que le général Gérard s'était chargé de vous écrire pour vous engager à vous rapprocher de lui et vivre autant que possible en bonne intelligence. Je m'abstiens de tout commentaire, mais je ne puis m'empêcher d'observer que notre brave général a certainement reçu des nouvelles plus fraiches qu'il n'a pas jugé à propos de me faire connaître. Le prince (*Mavrocordato*) croit positivement qu'il est rappelé... » (*Papiers de Fabvier.*) On trouve des informations analogues dans les lettres que Mavrocordato adressait à Fabvier en novembre et décembre 1825.

ainsi réfractaire aux conseils que lui envoyaient de loin ses amis de Paris, c'est qu'il jugeait avoir été récemment encore gravement offensé par Roche, qui, par exemple, ayant à lui transmettre des lettres de France, s'était, croyait-il, permis de les ouvrir. C'est aussi qu'il n'ignorait point que le général continuait à jouer double jeu et n'avait nullement renoncé à sa malencontreuse propagande en faveur du duc de Nemours. Effectivement, après le retour d'un agent grec, Vitali, qui était allé en novembre de sa part se concerter en France avec un aide de camp du duc d'Orléans[1], il s'efforçait encore de rallier et de fortifier en Grèce le prétendu parti français. Nous voyons qu'un peu plus tard (12 février 1826) il fit signer aux principaux membres de cette coterie une adresse à Louis-Philippe pour lui demander formellement : 1° si les grandes puissances ne s'opposeraient pas à ce que les Grecs se choisissent un prince « d'une des plus illustres familles de l'Europe » ; 2° par quel moyen ils pourraient s'assurer que l'élection serait acceptée par le prince désigné ; 3° quelle constitution la Grèce devrait présenter à son futur roi ; 4° enfin (et ce n'était pas le point le moins important), si la puissance chez laquelle ce roi aurait été choisi « viendrait le soutenir avec énergie » et « intercéder » auprès des autres « pour faire reconnaître son indépendance[2] ».

1. Vitali était arrivé dans la première quinzaine d'octobre à Toulon, où il resta plusieurs semaines et où il fut très surveillé par ordre du gouvernement français. « Il est envoyé en France, lit-on dans une note de police du 13 de ce mois, par le général Roche... Il est chargé de préparer les esprits en publiant de fausses nouvelles... sur la situation des Grecs, pour gagner un prince de la famille des Bourbons en faveur de ces derniers, que l'on suppose le duc d'Orléans... » Le sous-préfet de Toulon faisait savoir le 15 octobre que Vitali était porteur de lettres pour M. de Rumigny ; le 4 novembre, que ce dernier était arrivé à Toulon, qu'il y était avec Vitali ; le 5 qu'ils étaient allés ensemble à Hyères. Le 9, il écrivait : « M. de Rumigny serait venu à Toulon pour traiter avec lui des affaires de la Grèce... D'après ce qu'on dit, les Grecs demanderaient pour roi un fils de S. A. R. le duc d'Orléans. » Enfin le 15 novembre : « Il (*Vitali*) m'a assuré lui-même qu'en ce moment il était question d'établir un royaume constitutionnel en Grèce et de donner cette couronne au duc de Nemours. » (*Archives nationales*, $F^7$, 6723.)

2. M. C. M. Rados, conservateur du musée historique d'Athènes, que je tiens à remercier ici de son obligeance, a bien voulu me communiquer un double de cette adresse, accompagné du double de deux lettres par lesquelles Sébastiani et Destutt de Tracy, familiers du duc d'Orléans, étaient priés d'en assurer le succès. Ces trois documents rédigés en français portent les signatures suivantes : l'archevêque de Patras Ger-



Peu après (février), il renvoyait encore en France l'intrigant Vitali; et, en mars, une lettre de de Croze nous montre « le gros papa Roche » à Nauplie *donnant toujours des cocardes et des petites images du petit roi sous jambes.*

On voit par ce qui précède que Fabvier n'avait pas tout à fait tort de se montrer méfiant à l'égard de ce personnage. Vers la même époque (décembre-janvier), il lui fallait encore et plus que jamais se tenir en garde contre les chefs des bandes irrégulières d'Athènes qui, toujours jaloux de ses progrès, ne lui faisaient bon visage que pour le tromper. Gouras, inquiet, avait fini par rentrer dans cette ville, où Fabvier l'avait accueilli avec de grands honneurs [1] et, tout en brisant devant lui son sabre de palikare pour lui prouver son humilité, tout en témoignant le désir d'apprendre sous lui l'exercice à l'européenne comme le dernier de ses soldats, n'en persistait pas moins à garder jalousement l'Acropole. Si, par une proclamation enthousiaste (du 22 décembre)[2], il invitait avec éclat les habitants de l'Attique à s'enrôler en foule dans le corps régulier, c'était dans l'espoir, mal dissimulé, qu'une partie de ce corps (en attendant le tout) serait placée bientôt sous ses ordres. Il devenait envahissant et Fabvier fut bientôt obligé de le tenir poliment à distance. Mavrocordato et lui s'entendirent pour lui faire prendre patience par de vagues et dilatoires encouragements qui ne purent longtemps le satisfaire. Quand, au mois de janvier, Gouras vit Fabvier constituer un 3[e] bataillon d'infanterie et en confier le commandement à son compatriote Saunier, au

manos, Pietro Bey Mavromicalis, Gika Botassi, Constantin Mavromicalis, Jean Coletti, Jean Zaïmi, Anastase Loudos, Gika Karacazzani, Constantin Zograffo, Jean Contumas, Georges Ainian, Adam Ducas.

1. « J'ai l'honneur, écrivait Fabvier au corps exécutif (commencement de décembre), de vous rendre compte que le général Goura est arrivé avant-hier ici. J'ai envoyé à la porte la compagnie des grenadiers qui lui a rendu les honneurs qu'on rend en Europe aux personnes les plus élevées. Moi-même ai été le saluer à la porte. Je n'ai pas cru pouvoir témoigner trop d'estime à un homme qui a rendu de grands services à sa patrie, qui peut lui en rendre de plus grands encore... » Le colonel rend compte ensuite de ses premiers entretiens avec Gouras, qui lui faisait à ce moment très bon visage, mais dissimulait mal qu'il désirait se servir de lui, plutôt que le servir. (*Papiers de Fabvier.*)

2. V. cette proclamation dans Byzantios, p. 49-52.

lieu de le lui offrir à lui-même, il ne put plus dissimuler sa mauvaise humeur et se tint dès lors vis-à-vis du colonel presque dans l'attitude d'un ennemi déclaré. Quant aux autres chefs irréguliers, leurs dispositions à l'égard du Tacticon n'étaient également rien moins que rassurantes et ce n'était pas tout à fait sans raison que Mavrocordato recommandait sans cesse à Fabvier de redoubler envers eux de précautions et de méfiance[1].

A vrai dire, toutes ces hostilités, sourdes ou déclarées, n'effrayent guère le chef des réguliers. Peu à peu et malgré toute opposition, le Tacticon s'était grossi par l'appoint de volontaires venus de toutes les parties de la Grèce, si bien qu'il n'était plus de troupe irrégulière qu'il ne pût tenir en respect. Il se composait maintenant (en y comprenant les forces laissées à Nauplie et qui s'étaient aussi notablement grossies) de trois bataillons complets d'infanterie, d'un quatrième bataillon en voie de formation, de deux compagnies d'artillerie, de trois escadrons de cavalerie, dont deux entièrement montés. En tout il atteignait un effectif de 3 700 hommes. Les tacticos étaient bien vêtus, bien armés. Ils manœuvraient avec souplesse et rectitude, commençaient à prendre de bonnes habitudes de discipline et témoignaient à leur chef une confiance, un respect que justifiaient sa grande expérience des choses militaires, sa vigilance infatigable, sa constante sollicitude pour ses soldats, son désintéressement bien connu et son parfait esprit de justice.

Tout cela était bien, mais ce n'était pas encore assez. Pour que le corps régulier pût remplir en Grèce le rôle prépondérant et décisif que Fabvier s'était flatté de lui faire jouer, il aurait fallu que ses forces fussent doublées, et même triplées, c'est-à-dire qu'il prît l'importance d'un véritable corps d'armée.

1. « ... Ne vous fiez pas, lui écrivait-il notamment le 18 janvier 1826, sur les irréguliers et employez-les avec précaution. Tout dépend du premier succès pour les troupes régulières et la jalousie a plus d'une fois poussé au crime même les hommes les plus vertueux. Ce n'est qu'après une ou deux épreuves et lorsque la réputation des tacticos sera déjà assurée que vous vous servirez des irréguliers avec moins de précaution sans beaucoup de risques... » (*Papiers de Fabvier*.)

Il eût donc été nécessaire qu'il pût continuer assez longtemps encore à s'organiser et à se fortifier en paix avant de prendre part aux opérations actives de la guerre. Malheureusement les circonstances si critiques au milieu desquelles se débattait alors la Grèce ne lui permirent pas de rester davantage dans l'inaction. Les Égyptiens étaient presque partout en Morée; Nauplie était toujours menacée de leurs attaques. Dans la Grèce occidentale, Missolonghi, dont l'héroïque résistance faisait l'admiration de l'Europe, tenait seule en respect l'ennemi qui, cette place une fois prise, inonderait bientôt la Grèce orientale elle-même. Le temps pressait. Il fallait que toute troupe organisée, seulement à moitié, se portât sans retard au-devant du Turc ou de l'Égyptien. Les chefs des bandes irrégulières, qui se battaient tous les jours, n'eussent pas pardonné au gouvernement, qu'ils soupçonnaient de réserver le Tacticon pour l'établissement d'une dictature, de ne pas lui fournir enfin l'occasion de prouver sa valeur.

Il fallait donc à tout prix que, sans plus tarder, le corps régulier tentât quelque chose. Mais quoi? Une expédition dans le Péloponèse l'eût mis certainement en conflit avec l'intraitable Colocotronis, qui prétendait commander seul dans cette partie de la Grèce. Le plus grand service qu'il eût pu rendre en ce moment à la cause hellénique eût consisté sans doute à marcher au secours de Missolonghi, dont le siège se resserrait à cette époque même par l'union formidable des troupes d'Ibrahim avec celles de Reschid (janvier 1826). Les amiraux grecs, Miaoulis, Tombazis, allaient faire des prodiges pour introduire quelques secours dans la place, malgré la flotte turco-égyptienne qui la bloquait par mer. Mais cela ne pouvait suffire pour la sauver. Une forte attaque tentée par terre, sur les derrières de l'armée assiégeante, par Salona et les montagnes de l'Étolie, eût seule pu opérer un tel résultat.

La pensée de marcher au secours de Missolonghi était venue sans nul doute et plus d'une fois à l'esprit de Fabvier[1]. Cette

1. L'auteur anonyme de la *Vie du colonel Fabvier*, publiée en 1826, raconte que le

expédition lui avait été aussi formellement conseillée dès la fin de novembre par l'hydriote Skouffo, dont nous retrouvons la lettre dans ses papiers[1]. Quant au gouvernement, il ne se dissimulait pas combien il était urgent d'employer toutes les ressources dont il pouvait disposer à la délivrance de Missolonghi. Par malheur, une expédition de ce genre était parfaitement impossible. Tout le pauvre et triste pays de montagnes compris entre l'Attique et Missolonghi était horriblement ravagé, dépeuplé. Il y avait là 25 à 30 lieues de désert, où la guerre avait depuis longtemps fait son œuvre de désolation et où, en plein hiver, une armée de plusieurs milliers d'hommes fût morte de faim, à moins de se faire suivre d'un énorme convoi de vivres. Or, outre que la nature du pays, si prodigieusement accidenté et totalement privé de routes, ne se prêtait pas à de pareils transports, le gouvernement grec, réduit à la dernière misère, était absolument hors d'état de fournir à ladite armée les moyens de subsistance qui lui étaient indispensables. Il ne tirait plus rien, ou quasi rien, des territoires où s'étendait son autorité. Les dernières sommes provenant de l'emprunt anglais étaient épuisées depuis la fin d'octobre. La mise en vente des domaines nationaux, autorisée par le corps législatif en novembre, et dont le produit devait être principalement affecté à l'entretien du corps régulier, n'avait procuré que des ressources insignifiantes. Les souscriptions nationales, l'emprunt forcé, décrété en janvier, ne devaient pas produire de résultats plus satisfaisants. Jamais la Grèce, on peut le dire, depuis le commencement de l'insurrection, ne s'était trouvée dans un pareil dénûment.

17 décembre 1825 il était parti à la tête de 17 000 hommes pour se porter au secours de Missolonghi et qu'après avoir taillé en pièces plusieurs corps d'armée turcs, il était parvenu à ravitailler la place. — Il n'y a du reste pas un mot de vrai dans ce récit.

1. « ... Je crois qu'il est essentiel pour l'honneur et la prospérité de votre corps qu'il fît une petite campagne pour aller au secours de Missolonghi... Il est probable qu'on vous réponde (*sic*) que ce corps n'est pas encore assez fort, mais, Monsieur le Colonel, vous savez mieux que personne que ce sont les succès qui grossissent les corps, du moins c'était l'opinion de votre chef, de ce grand maître en fait de guerre... » (*Papiers de Fabvier.*)



La marche sur Missolonghi étant impossible, le seul moyen d'utiliser activement le corps régulier parut à cette époque de tenter une diversion du côté de l'île d'Eubée, pays où la guerre, croyait-on, pouvait encore nourrir la guerre et où, n'obtînt-on qu'un demi-succès, on pouvait du moins attirer et retenir une partie des forces turques, par conséquent soulager indirectement quelque peu les patriotes de la Grèce occidentale. Cette grande île, terrorisée par Omer-pacha qui, de là, tenait la Béotie et l'Attique sous la menace, pouvait, pensait-on, être délivrée sans trop de peine de l'oppression ottomane, grâce à la connivence de ses habitants, sur le concours desquels on fondait de grandes espérances. En décembre, un chef de bandes, nommé Catzouris, qui la connaissait à merveille, était venu proposer à Mavrocordato un plan d'attaque que cet homme d'État avait jugé fort réalisable, si bien que ce capitaine avait été envoyé à Athènes, où il s'était mis à la disposition de Fabvier pour l'aider à l'exécuter. Des délégués eubéens avaient aussi apporté au corps exécutif des propositions de même nature. Il s'agissait d'abord d'enlever par surprise le fort de Karababa, qui commandait l'Euripe et par conséquent la ville de Chalcis ou Négrepont, capitale de l'île située de l'autre côté de cet étroit canal. Cette ville une fois occupée, les habitants du plat pays se soulèveraient; il deviendrait alors aisé de bloquer et de prendre la forte place de Carysto qui, du sud de l'île, était une menace pour l'Attique et pour l'Archipel. Dès lors la conquête de l'Eubée serait virtuellement achevée.

L'imagination ardente et aventureuse de Fabvier avait accueilli avec empressement un pareil projet, et, dès la fin de décembre, l'expédition de Négrepont, décidée en principe par le corps exécutif, était devenue son grand objectif. Mais, à supposer que cette entreprise fût réalisable, il eût fallu qu'elle fût tentée sur-le-champ et que l'ennemi n'eût pas le temps de se mettre sur ses gardes. Or c'est ce qui, malheureusement, n'eut pas lieu, car deux longs mois s'écoulèrent avant que le corps régulier pût seulement se mettre en marche.

Ce retard eut principalement pour cause la misère chaque jour croissante du gouvernement grec et, par suite, l'impossibilité où Fabvier demeura longtemps de se procurer les ressources de tout genre que nécessitait une pareille expédition. A partir de janvier l'argent, qui n'avait jamais été abondant en sa caisse, lui fit presque absolument défaut. Les secours encore faibles qui lui arrivaient de Paris, de Genève ou de Londres ne pouvaient lui suffire pour l'entretien d'un corps dont l'effectif, rien qu'à Athènes, dépassait déjà 2 300 hommes. Au commencement de février, sa misère était telle qu'il ne pouvait plus ni payer la solde, ni continuer à faire confectionner des vêtements et des chaussures, ni même nourrir ses hommes. Il signalait ce triste état de choses à l'héparque d'Athènes et annonçait l'intention d'*exiger par la force* ce qui lui était nécessaire pour l'entretien de ses réguliers[1]. Je ne sais ce que put répondre l'héparque. Mais on comprend que Fabvier fût résolu à prendre ce dont il avait besoin quand à côté de lui les chefs des bandes irrégulières mettaient impunément au pillage et la ville d'Athènes et tout le territoire avoisinant. Il eût fallu depuis longtemps pouvoir mettre ces brigands à la raison, et le chef des tacticos, qui n'était guère endurant, en eut maintes fois envie. Mais encore eût-il fallu que le gouvernement, qui souffrait comme lui de voir ruiner ainsi une province dont les ressources, bien ménagées, eussent peut-être suffi aux besoins des réguliers, osât lui donner l'ordre de faire quelques exemples. Or c'est ce dont il n'avait pas le courage et Fabvier recevait seu-

1. « .... Aujourd'hui, Monsieur, tous les moyens individuels sont épuisés ; les besoins s'accroissent chaque jour. 2 300 hommes sont ici sous les armes, leur solde est arriérée, habits, chaussures, etc., la confection en est arrêtée, le crédit étant épuisé. Plus que cela, je n'ai aucun moyen de donner les vivres en argent, et le jour où ces fonds manquent, le corps est dissous. Au moment d'entrer en campagne, je me vois retenu par le manque absolu de moyens... Telles n'étaient pas les promesses du gouvernement... Il est de mon devoir envers la nation grecque de ne pas laisser périr sa dernière espérance. Je prends donc sous ma responsabilité, Monsieur, de m'adresser à vous et exiger par la force même, s'il est nécessaire, que vous tiriez de la province sous votre administration les moyens suffisants pour remplir les engagements envers le corps existant et même l'accroître. Je perds ici un temps précieux pour l'organisation de la guerre... » (Lettre du 1er février 1826.) [*Papiers de Fabvier.*]

lement de lui force lettres où, tout en souhaitant qu'il pût agir ainsi, on lui déclarait piteusement qu'on ne pouvait lui en donner l'ordre et qu'il faudrait qu'il agît sous sa responsabilité personnelle[1].

Les chefs des bandes irrégulières dont il dénonçait les brigandages ne tenaient guère, on le comprend, à se placer sous ses ordres et à coopérer à son entreprise sur Négrepont. Gouras ne voulait ni dégarnir l'Acropole ni s'en éloigner, de peur que cette précieuse position ne lui fût enlevée. Kryézotis et Vassos se trouvaient bien dans l'Attique et n'entendaient se mettre en campagne que pour leur propre compte. Fabvier ne tenait pas, du reste, outre mesure, et on le conçoit bien, à emmener comme lieutenants ces mal intentionnés, qu'il croyait parfaitement capables de le trahir ou tout au moins de l'abandonner en présence de l'ennemi, et le gouvernement, qui les connaissait bien, ne le lui conseillait pas. Un seul de ces condottieri d'Athènes, Mamouris, qui commandait 300 hommes, se montra disposé à le suivre et lui inspira suffisamment de confiance pour qu'il se décidât à accepter ses services. Un autre aventurier, nommé Stepho, qui lui fut envoyé de Nauplie par Mavrocordato, lui amena 100 soldats avec lesquels il forma le noyau d'un corps à demi régulier qu'on appela les *Philotactes* ou (à cause de la croix qui leur fut donnée comme signe distinctif) les *Staurophores*. Le gros du corps expéditionnaire dut, en somme, être

1. Voici par exemple ce que Rheineck, secrétaire d'État par intérim (en l'absence de Mavrocordato), écrivait à Fabvier le 14 janvier 1826 : « ... Quant à Vasso et à Griziotti, je sais bien que je n'aurais pas tant de scrupules que vous à leur égard et que, s'il n'y avait pas d'autre moyen de les réduire à la raison, sûrement je m'emparerais d'eux, et je profiterais des éléments dont leurs bandes sont composées... S'il y avait aussi l'un ou l'autre qui ferait du bruit, il n'y aurait aucun grand mal. Les autorités d'Athènes ne prendront jamais l'initiative. Elles craindront toujours le ressentiment de ces messieurs, et comme la loi ne leur offre aucune sûreté, elles ne voudront pas s'exposer à être maltraitées quand quelque jour vous ne seriez pas si près pour les prendre sous votre égide. Le gouvernement ne peut donner aucun ordre pour vous faire agir contre ces brigands, car vous concevez que ceux-ci en seront informés avant vous-même. Mais pourra-t-il jamais désapprouver ce que vous ferez pour lui donner de la force, lui qui n'a pas la force de désapprouver hautement la dévastation de cette canaille ? Cependant ce n'est qu'une idée. Je ne puis pas croire que Goura est de bonne foi, malgré toutes ses démonstrations amicales. Gardez-vous bien, ces Albanais sont plus fins que nous ne le pensons... » (*Papiers de Fabvier*.)

formé de tacticos. Mais il s'en fallut de beaucoup que Fabvier pût emmener tous ses réguliers. Les trois compagnies de renfort qu'il demanda à Nauplie ne lui furent pas envoyées, parce que le gouvernement jugea nécessaire de garder dans cette ville le premier bataillon tout entier pour tenir tête à Colocotronis et à ses amis, qui recommençaient à s'agiter et à menacer[1]. De plus, il lui fallut laisser à Athènes, avec Saunier et Porro, à peu près la moitié des forces dont il disposait directement, pour tenir Gouras en respect et conserver sa base d'opérations. Bref, quand les circonstances lui permirent enfin de se mettre en route (et ce fut seulement le 24 février), il ne put emmener que son premier bataillon d'infanterie, son artillerie, sa cavalerie, la troupe de Mamouris et celle de Stepho, en tout à peu près 1 600 hommes. Ce n'était pas assez pour aller attaquer un ennemi qui disposait de forces six ou sept fois plus considérables. De plus, cette entreprise, dont il était question depuis si longtemps, débutait beaucoup trop tard. Les Turcs, qui eussent peut-être été surpris à la fin de décembre ou au commencement de janvier, étaient maintenant sur leurs gardes et les chances de succès de l'expédition se réduisaient à fort peu de chose.

Quand, après plusieurs jours de marche, Fabvier parvint aux environs de Karababa et eut pu faire reconnaître la place, il se convainquit aisément que la surprise qu'il avait projetée était devenue tout à fait impossible. Pour une attaque en règle, il n'y fallait pas songer, parce qu'il ne pouvait bloquer la forteresse et n'avait pas de pièces de siège à mettre en batterie. Il lui fallut donc retourner aussitôt sur ses pas. Le plus sage, après cette déconvenue, eût été sans doute de rentrer à Athènes. Mais son orgueil militaire se révoltait à l'idée qu'on

1. Ajoutons que l'esprit de ce bataillon, depuis le départ de Fabvier, était devenu fort mauvais, par suite des intrigues de quelques officiers et aussi de celles de Rhodios, qui regrettait son commandement d'autrefois. Le chef de l'artillerie à Nauplie, Valiano, se montra aussi turbulent ; il fallut le destituer (février). Il est probable que le général Roche n'était pas tout à fait étranger à cette agitation. V. pour les détails, les lettres de Mavrocordato et de Rheineck. (*Papiers de Fabvier.*)



qualifierait de simple reculade cette mesure de prudence. Il résolut donc de poursuivre coûte que coûte l'exécution de son plan de campagne et d'aller attaquer Carysto. C'était là, il faut le reconnaître, une détermination fort irréfléchie et fort téméraire. Il lui fallait en effet traverser à tous risques de guerre un bras de mer de plusieurs lieues et pour cela se procurer des bâtiments de transport qu'il n'avait pas. Il lui fallait après cela se porter contre une place bien fortifiée et bien défendue, sans être certain d'avoir en temps utile le matériel de siège nécessaire pour la réduire. Mais cet homme de cœur, une fois engagé dans une entreprise même très hasardée, n'avait pas l'habitude de revenir en arrière. Comme le grand capitaine dont il se plaisait à se proclamer l'élève, il aimait quelque peu à jouer avec la fortune. Donc, au lieu de reprendre le chemin d'Athènes, il se dirigea, sur la fin de février, vers la côte orientale de l'Attique, où il avait l'intention de s'embarquer sans retard pour la partie méridionale de l'Eubée.

Mais, arrivé dans la plaine de Marathon, il lui fallut bien s'arrêter et attendre encore. Les vivres lui faisaient absolument défaut. Plusieurs jours furent employés à courir le pays pour s'en procurer. Puis, les embarcations qu'il avait prescrit à un de ses lieutenants (Inglessi) de recueillir le long de la côte, furent longues à venir. Entre temps, les intempéries et les privations donnèrent naissance à des maladies qui firent un assez grand nombre de victimes et affaiblirent le moral de la troupe. Bref, l'embarquement ne fut possible que le 14 mars. Et, à ce moment même, Fabvier se trouva-t-il encore privé de la grosse artillerie qui lui était indispensable pour battre les murailles de Carysto. Cette artillerie, c'était de Croze, son « amiral », qui devait la lui amener. Mais par un singulier surcroît de malechance, le capitaine de l'*Euphrosyne* était depuis plusieurs semaines immobilisé à Nauplie, où il se faisait, disait-il, « du sang de tigre », tant il enrageait du contre-temps qui l'empêchait d'aller rejoindre son chef. Fort désireux de procurer à ce dernier l'argent que le gouvernement ne pouvait lui fournir,

ce zélé corsaire s'était mis depuis quelque temps en campagne et, ayant capturé dans l'archipel un navire autrichien (le *Tagliaferro*), chargé de contrebande de guerre, il l'avait conduit à Nauplie pour le faire juger par le tribunal des prises et en vendre la cargaison. Mais contre tout droit le gouvernement, trouvant l'aubaine excellente, avait élevé la prétention de se l'attribuer et de n'allouer au capteur qu'un quart ou un tiers du produit de la vente. De Croze avait crié, protesté, fait agir Mavrocordato, essayé d'employer la force. Tout avait été inutile. On avait soulevé contre lui son équipage; on avait menacé de couler bas l'*Euphrosyne*. Bref, le corps exécutif n'avait pas lâché sa proie; et tant pour pouvoir envoyer quelque argent à Missolonghi que pour satisfaire dans une certaine mesure quelques-uns des créanciers qui hurlaient autour de lui, il avait fini par retenir la presque totalité de la valeur du *Tagliaferro*. Ce débat s'était prolongé six semaines. Tant qu'il avait duré, de Croze n'avait pas voulu quitter Nauplie, bien persuadé que, s'il y laissait sa prise, il la perdrait en entier. C'était en somme de sa part une grosse faute ; car pendant ce temps Fabvier, las d'attendre en vain les canons de l'*Euphrosyne*, marchait sur Carysto. Et quand de Croze reprit enfin la mer (aux derniers jours de mars), l'expédition des réguliers, comme on va le voir, avait déjà lamentablement échoué[1].

A peine débarqué sur le littoral de l'Eubée, à la hauteur de Stura, Fabvier avait envoyé une partie de ses forces à travers les campagnes pour essayer de révolutionner le pays et s'était porté rapidement avec le reste devant Carysto (17 mars), dont il s'était efforcé d'enfoncer une des portes au moyen de deux canons de fort calibre qu'un navire lui avait prêtés. Mais les affûts de ces pièces ayant été bientôt brisés, il avait dû cesser le feu et renoncer à cette tentative. Il ne lui restait plus que quatre petits canons de montagne pour faire le siège en règle d'une place vaste, bien pourvue d'artillerie et que défendait une

1. V. sur cette curieuse affaire les lettres de Mavrocordato et surtout de de Croze. (*Papiers de Fabvier*.)





garnison de 1 500 à 2 000 hommes. Pour surcroît de malheur, les compagnies qu'il avait envoyées en exploration revinrent sans avoir trouvé de vivres et sans avoir pu déterminer les habitants de l'île, terrorisés par les Turcs, à prendre les armes. Le 24 mars, Fabvier, pour resserrer le blocus qu'il avait entrepris et procurer à ses troupes un bon abri, essaya d'enlever par surprise le faubourg de Carysto situé au pied de la citadelle. Mais le signal de l'attaque, qu'il avait prescrit de donner deux heures avant le jour, ne put être donné qu'à l'aube. L'ennemi ne fut pas surpris et les troupes grecques, après avoir subi de grosses pertes, durent encore renoncer à leur entreprise. Sur ces entrefaites, le colonel fut informé de l'approche d'Omer-pacha qui, à la tête de cinq à six mille hommes, s'avançait contre lui à marches forcées. Sous peine d'être pris entre deux feux et de faire entièrement et inutilement exterminer sa petite troupe, il lui fallut se hâter de lever le siège et se retirer à Lykorrena, sur le bord de la mer, où il se retrancha de son mieux, en attendant la possibilité de se rembarquer. On était alors aux derniers jours de mars. Bientôt le pacha vint bloquer les Grecs par terre très étroitement, pendant que du côté de la mer onze navires turcs leur coupaient également toute communication avec le dehors. Leur situation devint alors tout à fait critique, presque désespérée. Un combat violent, dans lequel leur cavalerie, sous Regnault de Saint-Jean-d'Angely, fit inutilement des prodiges de bravoure, tourna encore à leur désavantage. Beaucoup d'entre eux étaient blessés ou malades. Les autres, démoralisés par leurs insuccès, par les privations, les fatigues et la crainte de ne pouvoir briser le cercle de fer qui les étreignait, n'étaient plus soutenus que par l'énergie imperturbable de Fabvier qui, partageant toutes leurs souffrances, allait de l'un à l'autre, distribuant à tous de bonnes paroles et affectant à leurs yeux la plus robuste confiance dans l'avenir. L'eau potable et le pain manquaient. On dut commencer à manger le peu de chevaux que l'on avait encore. Bref, Fabvier et tout ce qui restait du corps expéditionnaire eussent infailli-

blement péri au bout de peu de jours ou eussent été réduits à se rendre, si de diverses parties de la Grèce, où le bruit de leurs malheurs n'avait pas tardé à se répandre, de nombreux navires n'eussent été envoyés à leur secours. Le comte Porro en fit partir plusieurs; d'autres leur furent expédiés par les primats d'Hydra et de Spetzia. Kryézotis et Vassos eux-mêmes, très honorablement, dirigèrent vers l'Eubée quelques bâtiments chargés de vivres qu'ils ramenaient de Syra. La réunion de toutes ces forces effraya la petite escadre turque qui jusque-là barrait la mer au corps de Fabvier, et le 6 avril ce dernier, délivré, put enfin se rembarquer avec les débris de ses troupes, qu'il conduisit tout d'abord dans l'île d'Andros et ensuite dans celle de Tinos[1]. Il avait perdu plus d'un tiers de son effectif et sa petite artillerie de campagne. Sa cavalerie, ou ce qui en restait, était presque entièrement démontée. C'étaient là des pertes matérielles bien graves pour ce corps régulier qu'il avait eu tant de peine à porter à l'effectif de trois mille et quelques cents hommes. Mais ce qu'il y avait de plus grave, c'est que le Tacticon, que lui et ses amis avaient tant de fois représenté comme seul capable de sauver la Grèce, avait échoué dans la première expédition vraiment importante qu'il eût tentée et que son autorité, déjà contestée par tant de malveillants et de jaloux, allait être singulièrement diminuée aux yeux des Grecs par ce funeste début.

(*A suivre.*) A. DEBIDOUR.

1. L'expédition de Négrepont est racontée en détail dans Byzantios, p. 57-72. On trouve aussi dans l'*Observateur Autrichien* des 4 et 17 mai 1826 des détails intéressants sur cette affaire, à propos de laquelle le contre-amiral de Rigny, pour sa part, s'exprime en ces termes (dans une lettre du 25 avril 1826 au ministre de la marine) : « .... Le corps régulier et organisé, sous les ordres du colonel Fabvier, était parti d'Athènes pour attaquer Négrepont. Cet officier comptait que sa persévérance pour discipliner une troupe grecque et l'exemple de quelques officiers européens lui donneraient à la première rencontre quelque avantage sur le peu de troupes que le pacha pourrait lui opposer. Son erreur a été cruelle. Lâchement abandonné par les tacticos, qu'épouvanta le premier bruit du canon, enveloppé bientôt par quelque cavalerie turque, il fut obligé, malgré ses efforts et ceux de quelques officiers qui l'accompagnaient, de se rembarquer et de se réfugier d'abord à l'île d'Andros, après avoir perdu ses canons et trois officiers français qui s'étaient vainement fait tuer pour encourager les Grecs. Depuis, Fabvier vient de donner sa démission d'un service où chaque étranger, trompé par les illusions du jour, viendra éprouver le même sort. Triste et nouvel exemple de la catastrophe de Peta !... » (*Archives de la marine*, BB[4], 473.)

# ÉTUDE

SUR

# LA CRIMINALITÉ EN LORRAINE

D'APRÈS

## LES LETTRES DE RÉMISSION

(1473-1737)

(*Suite et fin*[1].)

---

### VIII. — Meurtre et homicide par imprudence (*suite*).

7° *Armée.* — Simon Woery était, en 1593, caporal d'une escouade, à Damblain[2]. Un soir, vers six heures, il posa en faction à une barrière de cette localité un nommé François Lorrain, avec ordre d'y rester jusqu'à ce qu'on vînt le relever. Lorrain abandonna son poste; Woery lui ordonna d'y retourner, et, sur son refus, le frappa et le renversa. En tombant, Lorrain se blessa mortellement avec « ung long bois ferré » dont il était armé[3].

Vers 1593, Daniel Cachedenier[4], soldat en la garnison de Jamets, sous les ordres du Sr de Lémont, avait fait condamner Martin Pasquet et son fils Jean à lui verser six cents francs

1. Cf. *Annales de l'Est*, numéros de juillet 1901, p. 337; d'octobre 1901, p. 497; d'avril 1902, p. 168; de juillet 1902, p. 327.

2. Cant. de La Marche, arrond. de Neufchâteau (Vosges).

3. Lettres du 8 avril 1594. (B. 65, fol. 52.)

4. Il appartenait probablement à une famille qui fut réhabilitée dans sa noblesse, le 10 mars 1632, en la personne d'Abraham Cachedenier, peut-être son neveu. Le 18 novembre 1594, Daniel avait renoncé en son nom à la succession de ses parents. Cette famille, originaire de Dole suivant les uns, de Toul suivant d'autres, a pris dans la suite le nom de Vassimon et paraît éteinte. (D. Calmet, *Bibl. lorr.*, p. 174 et 10 du Suppl.; *D. Pelletier*, p. 98.)



de dommages-intérêts, pour l'assassinat de sa belle-mère, Dlle Marguerite Haruyer[1] : c'était un gendre pratique. Les coupables avaient été condamnés à mort et exécutés en effigie; ils jurèrent de se venger et Martin Pasquet dit même : — « J'ay tué voyrement la couvresse; j'en porte les plumes sans honte, et feray de mesme des poussins s'ilz me faschent! » Une autre fois, il s'écria en tirant à demi son épée : — « Par la mort Dieu! l'on dit que Cachedenier me fera pendre; voyla qui luy fera passer l'envye. Je renye Dieu! voilà qui luy en fera passer la raison où je le trouveray! » Pasquet était un homme dangereux; il avait sur la conscience un grand nombre de vols et plusieurs assassinats, notamment celui d'un soldat albanais; aussi Cachedenier, le rencontrant dans la rue le 1er janvier 1594, lui passa son épée au travers du corps. Charles III estima que la vie de ce malfaiteur ne valait pas plus de cinquante francs, et Cachedenier versa la somme à l'hôpital Saint-Julien de Nancy[2].

On sait que dans certains villages lorrains, Châteauvoué et Deuxville, par exemple, les nouveaux mariés étaient tenus de payer un droit à leur seigneur; à Haudonville, ils devaient verser un gros au seigneur de Gerbéviller et délivrer du pain, du vin, de la viande et deux chandelles aux jeunes gens de cette localité. Enfin, au Val d'Ajol et dans plusieurs autres villages des Vosges, quand une jeune fille épousait un garçon d'une autre paroisse, les gars du village tendaient un long ruban qui barrait le chemin et ne s'abaissait qu'après le paiement d'une légère rétribution[3]. — Le même usage devait exister à Pargny-sur-Meuse[4], dans la prévôté de Gondrecourt. Un

1. Sur une famille Harvier, voir Michel, *Biogr. du Parlem.*, p. 219.

2. Lettres du 6 février 1594. (B. 65, fol. 12 v°.) L'hôpital Saint-Julien, fondé en 1336, venait d'être déplacé et reconstruit par Charles III. L'inauguration avait eu lieu en 1593. On sait qu'on vient de déplacer à nouveau cet hôpital. (Voir Chap. IV, § IV.)

3. Voir Richard, *Traditions pop. de l'anc. Lorr.*, p. 215; Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, I, p. 233 et 280; *Journ. Soc. Arch. lorr.*, 1854, p. 131 et 1892, p. 5.

4. Aujourd'hui Pagny-la-Blanche-Côte, cant. de Vaucouleurs, arrond. de Commercy (Meuse).



jeune homme de Chalain[1], près de Vaucouleurs, y avait épousé, dans les premiers jours du mois de février 1624, la fille de Henri Huin. Peu de temps après, les nouveaux époux étant venus à Pargny pour rendre visite à leurs parents, les jeunes gens de ce village exigèrent une redevance et commirent ainsi une véritable « exaction » ; car, le mariage n'ayant pas été célébré à Pargny, il ne leur était rien dû. Didier Poirot[2], dit des Hazards, brigadier de la compagnie du prince de Phalsbourg, prit la défense des nouveaux mariés : on en vint aux coups ; le brigadier, se voyant blessé, dégaina et tua l'un des assaillants, nommé Geoffroy Raison. Henri II le gracia, parce que sa qualité de soldat l'empêchait de « se laisser tuer comme un coquin[3] », et ce fut seulement le 17 janvier 1715 qu'un règlement de la Cour souveraine défendit d'exiger aucun droit des nouveaux mariés[4].

George Colas, dit La Fleur, archer des Gardes nouvelles, pouvait invoquer la même raison que Didier Poirot. Au mois de juillet 1632, les Français, qui venaient, sans déclaration de guerre, d'occuper Nomeny et Pont-à-Mousson, se présentèrent devant Nancy[5]. L'invasion avait été si brusque, que l'on n'avait pas eu le temps de rentrer du fourrage et il fallut rationner le foin. La Fleur crut pouvoir faire comme ses camarades, et il envoya son valet couper de l'herbe dans les prés qui entouraient la ville. Le propriétaire de la prairie était sur ses gardes ; il bâtonna le valet et lui prit même son chapeau. La Fleur se rendit sur les lieux et trouva le bourgeois fauchant son pré ; on devine la suite : des injures on passa vite aux voies de fait ; l'un brandit sa faux ; l'autre tira son pistolet et brûla la cervelle au propriétaire qui défendait son bien.

1. Il se rattachait peut-être à la famille des Hazards, anoblie en 1571 par Pierre du Châtelet, évêque de Toul. A cette famille avait appartenu le célèbre évêque Hugues des Hazards, qui régna de 1507 à 1517.

2. Lettres du 5 avril 1624. (B. 96, fol. 77 v°.)

3. Moucherel, *Prat. crim.*, p. 293.

4. Digot, *Hist. de Lorr.*, V, p. 194.

5. Chalaines, *idem*.

Comme le meurtrier s'était distingué, quelques jours auparavant, au combat de Pfaffenhoven, Charles IV lui accorda sa grâce, le 17 août 1633[1].

Les conflits incessants entre la Lorraine et la France, pendant tout le règne de Charles IV, les rapports mal définis qui existaient entre les deux armées vivant souvent côte à côte, sans savoir au juste si elles devaient se battre ou fraterniser, amenaient des rencontres parfois sanglantes. Le 20 juillet 1633, cinq chevau-légers lorrains étaient logés à Marzéville[2] : c'étaient Jean Mengeot dit La Violette, George du Hesel dit du Seau, Claude du Houzel, Paul Jobal[3] dit La Honerie-sur-Mozelle et George La Bar, de Metz. Un autre Messin, nommé Montauban, revenant de l'armée avec un soldat surnommé La Verdure, provoqua en duel La Bar, pour l'attirer hors du village, dans une embuscade. La Bar se méfie et prend le chemin de Nancy; mais une balle siffle à son oreille: c'est La Verdure qui vient de tirer sur lui. Les chevau-légers demandent en vain justice au maire de Marzéville et finissent par tuer l'agresseur. Cet acte, « bien que hors de chastoy et sans blasme », fit l'objet de Lettres d'abolition, délivrées par Charles IV et renouvelées par Nicole[4].

Un garde du corps de S. A. se conduisit un jour en galant chevalier. Il s'appelait Dominique Charpentier et habitait Saint-Nicolas; dans la nuit du 10 mai 1666, il fut réveillé en sursaut par les appels désespérés d'une femme : c'était une voisine qui s'était sauvée en chemise pour échapper aux violences d'un soldat trop entreprenant. Le garde du corps se lève et va ouvrir; le soldat exige qu'on lui rende la femme et tente d'enfoncer la porte, si bien que Charpentier, décrochant

1. B. 109, fol. 135.

2. Malzéville, cant. de Nancy-Est (M.-et-M.).

3. Il appartenait peut-être à une famille de ce nom qui fut anoblie le 25 mars 1600. (Voir *D. Pelletier*, p. 416; Michel, *Biogr. du Parlem.*, p. 245; abbé Poirier, *Metz, doc. gén.*, p. 347.)

4. Lettres du 14 avril 1634. (B. 110, fol. 36.)

son mousqueton, lui envoie une balle dans le corps[1]. L'histoire ne dit pas si la belle récompensa le dévouement du garde du corps, mais Charles IV fit classer l'affaire.

Pendant l'occupation de notre pays par les Français au XVII<sup>e</sup> siècle, le vainqueur, se croyant définitivement maître du pays, n'attendit pas la reconnaissance de son droit pour se comporter en véritable souverain, levant des troupes et organisant les milices. En 1696, un paysan de Maidières, nommé Claude Vaugin, étant tombé au sort, traita avec Norbert Liegeaut, de Villers-sous-Prény[2], qui, moyennant quarante-huit écus[3], s'engagea à le remplacer au régiment de milice de M. de Nettancourt[4]. Le 1er mars 1697, Liegeaut alla réclamer son argent à Vaugin et rencontra chez lui Nicolas Charles, de Pont-à-Mousson, dragon au régiment de Vartigny, avec François Fleuremont, milicien au régiment de Nettancourt, pour le service du R. T. C. En l'absence de Claude Vaugin, ils furent reçus par son frère Nicolas, pauvre garçon « étique et poulmonique », gardant presque toujours le lit. La dépense payée, le dragon prétendit que Nicolas, ayant accepté son argent, était par le fait même engagé au service du Roi[5]. Le malade proteste; le dragon dégaine et lui porte deux coups de sabre, dont Vaugin meurt le 20 mars suivant. La prévôté de Pont-à-Mousson condamna par contumace les trois militaires à trois années de galères et cent livres d'amende; deux ans plus tard, ils bénéficiaient des nombreuses grâces que Léopold répandit à son retour dans ses États[6].

1. Lettres du 18 mai 1666. (B. 116, fol. 30.)
2. Cant. de Pont-à-Mousson, arrond. de Nancy (M.-et-M.).
3. Environ 264 fr. (*Riocour*).
4. Probablement François-Nicolas, comte de Nettancourt-Passavant, Sr de Neuville-sur-Orne, fils de François et de Henriette-Charlotte des Armoises, sa seconde femme. Baptisé à Aubréville le 30 septembre 1659, il avait épousé, le 21 janvier 1686, sa cousine germaine Charlotte-Françoise de Nettancourt-Bettancourt. Capitaine de cavalerie au Régiment de Tilladet, il devint colonel d'un régiment d'infanterie pour le service du R. T. C., et mourut, le 21 juin 1709, à Neuville. (*D. Pelletier annoté*, IV, p. 287; et *Communication du comte de Nettancourt*.)
5. Certains recruteurs prétendaient qu'il suffisait d'avoir bu avec eux à la santé du roi pour être valablement engagé à son service. (A. Babeau, *La vie militaire sous l'ancien régime*, 1890, I, p. 52.)
6. Lettres du 26 avril 1699. (B. 120, fol. 280.)

Volontairement ou non, de nombreux Lorrains avaient pris du service, au XVII<sup>e</sup> siècle, dans les troupes françaises. Ils furent licenciés à la paix de Ryswick et rentrèrent dans leurs foyers; loin d'y être inquiétés, ils étaient entourés de la considération qui s'attache toujours aux anciens militaires et on leur conféra des grades dans les compagnies bourgeoises. C'est ainsi que Jean Jacquemin, dit Chaumont, ex-cavalier au régiment de Rose, pour le service du R. T. C., s'étant retiré à Souilly[1], fut nommé enseigne d'une compagnie de garçons. Cette compagnie prit les armes, le 2 mars 1698, pour fêter le rétablissement de Léopold et, à cette occasion, un bal fut organisé. A deux lieues de Souilly, un régiment français, Bourbon-cavalerie, était cantonné à Bonza[2]; les cavaliers avaient reçu défense, sous peine de mort, de quitter leur cantonnement; trois d'entre eux, cependant, se rendirent à Souilly et improvisèrent un bal de leur côté. Comme il est facile de le prévoir, une querelle ne tarde pas à éclater : les cavaliers dégainent; Chaumont intervient pour rétablir la paix; mais, blessé par ces furieux, il en tue un d'un coup de fusil[3].

8° *Bourgeoisie.* — Toute charrette de fagots entrant à Nancy, au XVI<sup>e</sup> siècle, devait acquitter un droit de deux fagots par char, au profit du portier. Le jeudi veille de la Saint-Michel (28 septembre) 1533, deux bûcherons de Malleloy, Jehan Thiébaut et son fils, conduisaient en ville des voitures de fagots; arrivés à la Porte de la Craffe, les gardes réclamèrent les fagots du portier; et, comme les Thiébaut refusaient de les délivrer, le portier nommé Pierron les déchargea lui-même. Vers cinq heures du soir, le jeune Thiébaut, repassant sous la Porte, reprocha au portier de lui avoir pris ses fagots et, refusant de circuler, il s'obstina à encombrer le pont, « entre ses deux barrières ». Pierron finit par le bâtonner; mais il avait la

1. Arrond. de Verdun (Meuse).

2. Peut-être Beauzée, cant. de Triaucourt, arrond. de Bar-le-Duc (Meuse).

3. Lettres du 26 juin 1699. (B. 120, fol. 365 v°.)

main tellement lourde que le jeune homme mourut deux jours après[1].

En l'an de grâce 1556, la ville de Saint-Nicolas-de-Port fut le théâtre d'une bataille homérique entre deux apothicaires. Les combattants délaissèrent l'arme légendaire et inoffensive de leur profession, et le sang coula. Jehan Pillard, ayant appris que son confrère, Jehan Le Duc, avait, en son absence, embauché son serviteur, le fit citer devant le maire de la ville : la guerre était déclarée. Un jour, les deux apothicaires se rencontrèrent et Pillard, s'armant d'« ung baston de bois de gayac[2] qu'il avait souldainement pris en sa bouticle », rossa d'importance Jehan Le Duc. Le 30 janvier 1556 (n. st.), celui-ci prit sa revanche; il attendit au passage son adversaire et, sortant brusquement de sa « bouticle » avec deux pillons en fer, il lui en lança un, le blessa au bras, et il allait lui jeter l'autre, lorsque Pillard tirant sa dague le frappa en plein cœur. Après cet exploit, l'apothicaire prit la fuite et se réfugia à Warangéville[3], où le lieutenant du maire de Saint-Nicolas vint l'arrêter; le maire de Warangéville réclama le prisonnier, et le prévôt les mit d'accord en faisant écrouer le meurtrier dans les cachots de Nancy, où le régent Nicolas le gracia quelques semaines après[4].

On pourrait multiplier les exemples de ces rixes suivies de mort, extrêmement fréquentes à cette époque; souvent elles se produisaient entre gens de qualité inégale. La femme de Maître Nicolas Lambert, notaire à Conflans[5], avait été insultée par celle de Jean Clerget, cordonnier au même lieu, qui la traita de « ribaude et paillarde » ; la querelle ayant repris le 10 mai 1591, « Vostre marit est ung cocu, couchot[6] et bas-

1. Lettres du 10 novembre 1533. (B. 21. fol. 145.)

2. Le gaïac officinal est un bois très dur, dont la pharmacie extrait une teinture utilisée comme sudorifique; on l'emploie aussi comme dentifrice.

3. Varangéville, cant. de Saint-Nicolas, arrond. de Nancy (M.-et-M.).

4. Lettres du 20 février 1556, n. st. (B. 30, fol. 66 v°.)

5. Il y avait, en Lorraine, deux bourgs de ce nom : Conflans-en-Bassigny et Conflans-en-Jarnisy.

6. Peut-être diminutif du terme précédent.

tard ! » répéta la femme Clerget. Le notaire ne put en entendre davantage; il se prit aux cheveux avec le cordonnier, mais celui-ci, plus robuste, ayant le dessus, Maître Lambert tira son couteau et tua son adversaire[1].

C'est encore à Conflans qu'habitait Jean Thomas qui exerçait les fonctions de lieutenant en la prévôté. Le 30 avril 1601, il rencontra, à Étain, le capitaine La Waurelle, qui faisait une levée de soldats. — « Qu'estre, Monsieur le Lieutenant, voulez-vous venir à la guerre avec moy ? » lui demanda le capitaine. Le lieutenant protesta de ses goûts pacifiques, en ajoutant toutefois qu'il se réservait d'actionner en justice Ancel Le Labriet, qui avait blessé son père, Thoussaint Thomas, le mardi gras précédent. Ancel riposta en appelant Thomas « fils de putain[2] » et en ajoutant « que les grand'père et mère dudit Thomas étaient aussy des filz de putain, et sa mère une putain » : ce qu'elle ne fut jamais, croit devoir ajouter le bon Thomas. Ancel, traité de sot, lui porte un coup de poing sur le nez « et le gratigne si rudement que le sang en saillit » ; des amis du lieutenant surviennent; Ancel est désarmé et bâtonné si vertement qu'il ne tarde pas à en mourir; quant à Jean Thomas, blessé à la tête, il fallut le « trépanner[3] ».

La milice au XVIIe siècle offrait plus d'une ressemblance avec la garde nationale, et ses prises d'armes servaient de prétexte à des stations dans tous les cabarets de la route. Après avoir été successivement commis-greffier, notaire, sergent, et enfin chevaucheur des salines, Jacques Le Febvre avait pris du service dans les troupes lorraines pendant les guerres de la Ligue. Il avait assisté aux combats livrés devant Villefranche, Marsal et Stenay[4], et il avait même été fait trois

1. Lettres du 31 mai 1591. (B. 61, fol. 163 v°.)

2. Cette injure était déjà en usage en 1403. (Voir Doüet d'Arcq. *Pièces inédites*, II, p. 49.)

3. Lettres du 25 juin 1601. (B. 72, fol. 76 v°.)

4. Charles III prit Marsal en 1590 et Villefranche, petite place située près de Stenay, au mois de janvier 1592; mais il échoua devant Stenay, que le duc de Bouillon avait surpris, la première nuit de ses noces, en 1591, et ce fut seulement en 1593 que les Lorrains reprirent cette place. (Digot, *Hist. de Lorr.*, IV, p. 276 à 288.)

fois prisonnier. Licencié à la paix, il était rentré à Habencourt[1] et avait reçu le commandement des hommes habitant les terres de l'abbaye de La Challade. Le lundi « devant l'emmy caresme 1610 », le Sr de Fresnel[2], gouverneur de Clermont, lui ordonna de rassembler ses hommes et de les amener en armes, à Clermont. La revue terminée, la troupe regagnait son village, quand on décida de s'arrêter à Nevilly et de souper à l'auberge de Pierre Chappelle[3]. Le repas fut gai et se prolongea jusqu'à la nuit; la plupart des convives étaient gris et l'un d'eux, Gérard Huraud, plus ivre que les autres, attaqua sans motif son commandant. Le Febvre le repousse avec son épée, monte à cheval et, laissant là ses hommes, rentre chez lui et se couche. Deux heures après, on venait l'arrêter en lui apprenant la mort d'Huraud[4].

L'église de Condé, aujourd'hui Custines[5], est une des plus intéressantes des environs de Nancy; la sacristie était autrefois une chapelle seigneuriale et ses colonnes torses, sa charmante petite porte armoriée d'un gothique à la fois si riche et si délicat, témoignent de son ancienne splendeur. En 1619, cette chapelle appartenant pour un tiers à la mère de Pierre Le Comte, échevin en la justice et tabellion à Condé, celui-ci y prenait place pendant les offices. Il était mal avec Claude Paris, contrôleur et clerc-juré du village, qui, à diverses reprises, l'avait menacé de mort. Le dimanche 8 septembre 1619, Le Comte était dans la chapelle et le curé procédait à la bénédiction de l'eau bénite, quand on entendit frapper à grands coups à la petite porte. Le Comte défendit à ses gens d'ouvrir, mais Paris finit par pénétrer l'épée au poing; il

1. Abancourt, comm. de Neuvilly, cant. de Clermont, arrond. de Verdun (Meuse).

2. Jean-Philippe de Fresnel, fils de Lucion et d'Adrienne de Grammont, était gentilhomme ordinaire de la Chambre quand il fut nommé, le 10 avril 1600, bailli de Clermont. Le 8 septembre 1607, Henri II le nomma capitaine de ses gardes. Il avait épousé N. de Reinach. (Callot, *Hérault d'Armes*, fol. 562; *D. Pelletier annoté*, III, fol. 82 v°; *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1869, p. 124, 409.)

3. Neuvilly, cant. de Clermont, arrond. de Verdun (Meuse).

4. Lettres du 20 octobre 1610. (B. 80, fol. 197 v°.)

5. Cant. de Nancy-Est (M.et-M.). Voir *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1899, p. 86.

attendit la fin de la messe pour provoquer son adversaire, et il l'eût probablement frappé sans l'intervention de Charles de Pullenoy[1], capitaine, gruyer et receveur de Condé. — Le lendemain, 9 septembre, il y avait audience; Paris y fit son office, en bottes éperonnées, et Le Comte, qui siégeait au tribunal, sortit, avant la fin, pour se rendre à Armaucourt[2], où il avait affaire. Paris le rejoint sur la route et, le pistolet d'une main, un nerf de bœuf de l'autre : — « Mort Dieu! s'écrie-t-il, ne te souvient-il pas de l'affront que tu me fis hier en l'église? Il fault que tu meures! » En ce péril extrême, Le Comte tira son pistolet et tua le contrôleur[3].

La profession d'avocat a ses dangers et l'on voit encore, de nos jours, des plaideurs avoir le mauvais goût de réprimer les écarts de langage de la partie adverse. Il en était de même il y a trois siècles : Maître Jean Portier, avocat, demeurant à Villers-le-Sec, plaidait contre un nommé Didier Nicolas, devant la justice de Dammarie[4]. Dès l'exorde, Nicolas se mit à interrompre, en disant que Portier était « un hault advocat et qu'il ne sçavait plaider ». Le juge parvint à le faire taire; mais, quand l'avocat s'assit : — « Vous estes une beste »! déclara Nicolas pour toute réplique. Il fut pour cette parole condamné à dix francs d'amende, et il est probable qu'en outre il perdit son procès, car, de retour à Villers-le-Sec, il se présenta chez l'avocat, tellement menaçant que la servante de Maître Portier dut s'armer d'une hachette pour le dégager. Nicolas se jette alors sur elle; l'avocat vient au secours de sa domestique, tire son épée et tue l'irascible plaideur[5].

1. Charles de Pullenoy, S[r] en partie dudit lieu, était fils de Mengin de Pullenoy, anobli le 20 mars 1567, premier valet de chambre de Charles III et maitre-châtreur de Lorraine en 1578. Charles de Pullenoy et sa mère, Louise de L'Isle, le remplacèrent en cette qualité, en 1611. (Voir *Arm. de D. Richier*, p. 33; *D. Pelletier*, p. 672; Lepage et Germain, *Complément*, p. 270, 275, 284, 351; *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1869, p. 321.)

2. Cant. de Nomeny, arrond. de Nancy (M.-et-M.).

3. Lettres du 29 janvier 1620. (B. 91, fol. 11 v°.)

4. Dammarie-sur-Saulx, cant. de Montiers-sur-Saulx, arrond. de Bar-le-Duc (Meuse).

5. Lettres du 30 octobre 1625. (B. 99, fol. 48 v°.)

Nous avons vu que certains fourriers peu scrupuleux se faisaient remettre de l'argent pour exempter les villages du logement des gens de guerre[1]. D'autres soldats, moins scrupuleux encore, usurpaient la qualité de maréchal des logis ou de « commissaire des quartiers », précédaient les colonnes, et, sous le même prétexte, « se faisaient garnir les mains de pistolles ». Aussi, les paysans étaient-ils sur leurs gardes, lorsque, en 1633, les troupes françaises envahirent la Lorraine[2]. Un jour, arrivèrent à Einvaux[3] deux cavaliers qui réquisitionnèrent des voitures pour transporter des munitions à Saint-Nicolas; les habitants demandèrent à voir leur commission; les cavaliers se fâchèrent et donnèrent un soufflet à Jean Meline *alias* Joly. Celui-ci, les prenant pour des Français, saisit une arquebuse et abattit un des cavaliers, tandis que l'autre s'enfuyait à toute bride. Les gens d'Einvaux, croyant avoir affaire à des ennemis, achevèrent le blessé, dépouillèrent son cadavre, et Claudin d'Erlanges, sergent en la Justice du lieu, s'empara ainsi d'une partie de ses effets. Quelques jours après, on apprit que les deux cavaliers étaient lorrains, et que le défunt, soldat de la compagnie du capitaine Philippe, était le fils d'un bourgeois de Nancy, nommé Jacques Marcoult[4].

L'usage de donner un charivari aux veufs qui convolent en secondes noces paraît fort ancien, et il était assez répandu pour que Léopold ait cru devoir le proscrire, par l'ordonnance du 17 janvier 1715[5]. Malgré la défense, la coutume se maintint, et, le 9 février 1720, la population de Herbéviller[6] fit un charivari à Simon Thouvenin qui, trois jours auparavant, avait épousé, étant veuf, Anne Raymond, fille au lieutenant du prévôt de Blainville[7]. Il y avait, paraît-il, plus de cent

1. Voir Chap. V, § VII.
2. Voir Digot, *Hist. de Lorr.*, V, p. 224.
3. Cant. de Bayon, arrond. de Lunéville (M.-et-M.).
4. Lettres du 17 février 1634. (B. 110, fol. 11 v°.)
5. *Recueil des ord.*, II, p. 49; Mouchcrel, *Prat. crim.*, p. 293.
6. Cant. de Blâmont, arrond. de Lunéville (M.-et-M.).
7. Cant. de Bayon, *idem*.

personnes devant sa maison, et les manifestants allèrent jusqu'à briser ses carreaux. Thouvenin, qui était un peu gris, prit un pistolet et tira dans la foule; c'est un gamin, nommé François Jacquot, apprenti chapelier, qui reçut le projectile, et la blessure, bien que légère, entraîna la mort quelques jours plus tard[1].

9° *Étudiants.* — Nous avons déjà signalé un véritable assassinat, commis par un étudiant de l'Université de Pont-à-Mousson en 1587[2]; les rixes fréquentes qui éclataient entre la jeunesse universitaire et les bourgeois motivèrent l'ordonnance du 3 (ou 23) mars 1584, défendant à tous de porter aucune arme après la sonnerie de la retraite. Une amende de vingt francs frappait les bourgeois contrevenants, et les étudiants étaient passibles de prison, avec confiscation des armes. La mesure ne fut pas, sans doute, suffisante; car un nouvel édit, daté du 15 février 1587, fit défense aux étudiants de porter aucune arme, le jour ou la nuit, et cette disposition fut confirmée par les ordonnances des 26 novembre et 27 décembre 1595.

Les étudiants étaient justiciables, tant au civil qu'au criminel, du conservateur des privilèges de l'Université[3], qui jugeait, conjointement avec le magistrat ordinaire de Pont-à-Mousson, les causes civiles ou criminelles, entre bourgeois et étudiants; mais l'ordonnance du 25 juin 1609 donna aux étudiants, condamnés par le conservateur à une peine corporelle, le droit de faire appel à la Cour des Grands Jours de Saint-Mihiel. La juridiction du conservateur fut encore restreinte par l'ordonnance du 14 novembre 1613, et, en 1680, son office fut uni à celui du bailli de Pont-à-Mousson, nouvellement créé par Louis XIV, pendant l'occupation française. Enfin, l'ordonnance du 18 février 1702 renouvela l'interdiction faite

1. Lettres du 11 mars 1720. (B. 149, fol. 64.)
2. Voir Chap. V, § I.
3. Voir Chap. V, § I.

aux étudiants de porter l'épée et rappela le règlement les obligeant à rentrer chez eux à huit heures et demie en hiver, et une heure plus tard en été. Les étudiants en droit et en médecine perdaient un trimestre à la première contravention, deux à la seconde, et ils étaient exclus à la troisième; quant aux étudiants des autres facultés, ils encouraient huit jours de prison, puis quinze, puis l'exclusion définitive [1]. Nous allons voir comment ces sages règlements étaient observés.

On sait quelle fut la fin de l'Université de Pont-à-Mousson. Dès l'année 1721, le Procureur Général Mathieu avait adressé à Léopold une remontrance[2] réclamant la translation des Facultés de droit et de médecine à Nancy. A l'appui de sa demande, il invoquait l'inconduite de la jeunesse de Pont-à-Mousson, dont les mœurs déréglées éloignaient les étudiants étrangers. Toutefois, ce fut seulement sous le règne nominal de Stanislas que l'Université fut transférée à Nancy, le 21 juillet 1768; et les anciennes mesures de police concernant les étudiants furent renouvelées par l'arrêt du 17 mars 1775[3].

En 1582, vivait à Pont-à-Mousson un cordonnier nommé Nicolas George, dit Grascol, qui avait des difficultés avec les « escolliers ». Le 30 août, vers minuit, il alla frapper à l'auberge du *Lièvre* où logeaient trois étudiants, Jacques Clerget, Balahan et Prévost, et il les provoqua en les insultant. Le jeudi 6 septembre 1582, Grascol s'arma d'une longue dague et s'en fut « au trippot qui est assis sur la Grande place »; il y rencontra Clerget, et, malgré le mystère dont sa mort resta entourée, il paraît qu'il fut tué dans une rixe. Moyennant deux cents francs que les parents de l'étudiant versèrent pour l'entretien des bâtiments de la Faculté de droit, Charles III fit sortir Clerget des prisons du Pont[4].

1. *Anc. ord. de Lorr.*, ms. 116-119 (189), II, p. 147, 322, 377, 383; Rogéville, *Dict. des ord.*, II, p. 513, 543, 565, 568, 610; *Recueil des ord.*, I, p. 345; *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1878, p. 332, 340.

2. D. Calmet, *Bibl. lorr.*, col. 648.

3. Krug-Basse, *Hist. du Parl. de Lorr.*, p. 293.

4. Lettres du 26 septembre 1582. (B. 51, fol. 143.)

Un autre bourgeois, Antoine Niclus, n'aimait pas davantage les « escolliers ». En 1628, un soir, vers neuf ou dix heures, il allait chercher de l'eau à la fontaine, quand il fut abordé par un étudiant, nommé Modeste Cosckar, qui lui reprocha de lui avoir jeté une pierre. On en vient aux coups; Cosckar soufflette Niclus, qui le coiffe avec son seau et le blesse à la tête. L'étudiant porta plainte; le promoteur de l'Université[1] s'en mêla, et le bourgeois fut arrêté; mais l'affaire n'eut pas de suite pour lui, bien que Cosckar fût mort de sa blessure[2].

L'obligeance était, semble-t-il, de tradition dans la famille Maujean. En 1620 et en 1624, nous avons vu le capitaine Maujean, nouveau Don Quichotte doublé d'un gendarme, arrêter voleurs et assassins; en 1630, son fils, Gérard Mauljean, se fit tuer en voulant séparer deux ivrognes. Le 5 janvier 1630, veille des Rois, Jean Le Noir, étudiant en rhétorique, fils d'un tabellion de Gironcourt, avait soupé joyeusement et il reconduisait un ami, quand, vers dix heures du soir, il rencontra, sur le pont, son condisciple Gérard Mauljean qu'il pria de l'accompagner. Mauljean, s'apercevant que Le Noir avait un peu bu, y consentit ; mais, en arrivant à la petite rue qui est à la sortie du pont, vers Sainte-Croix[3], Le Noir se prit de querelle avec un passant; Mauljean, « poulcé d'ung esprit bonace », voulut les séparer, reçut un coup d'épée, et fut tué sur place[4].

Les étudiants de Pont-à-Mousson se souciaient peu, comme on voit, des règlements de police; ils pratiquaient l'escrime

1. Le promoteur était chargé du maintien de l'ordre et de la publication des ordonnances ducales ou des arrêtés du recteur. Il était secondé par deux sergents armés, porteurs d'une verge blanche et d'un manteau aux armes de Lorraine. C'était eux qui avaient la garde des étudiants emprisonnés à la tour Guéraudel, placée à l'entrée du pont, sur la rive droite.

2. Lettres du 15 décembre 1628. (B. 104, fol. 14 v°.)

3. La ruelle longeant Sainte-Croix passait entre cette église et deux petites maisons que les chanoines de la collégiale avaient fait construire pour le sacristain et le sonneur. Après la Révolution, l'église et les deux petites maisons furent vendues et démolies; on ouvrit une rue partant du pont et donnant accès à la place du Marché-au-Blé, dite de Saint-Antoine. (*Communication de M. Charaux.*)

4. Lettres du 4 mars 1630. (B. 106, fol. 39.)





avec ardeur et fréquentaient la salle d'armes au moins autant que les cours de l'Université. En voici un dernier exemple : le 21 avril 1720, un étudiant en droit, Dominique Gravel, avait à souper son condisciple Joseph Maurice[1]; pendant le repas, on parla philosophie, médecine, et naturellement la conversation tomba sur l'escrime. Un des convives avança que les « jurites » allemands étaient faciles à toucher parce qu'ils levaient le bras trop haut. « A propos, dit Maurice à Gravel, tu disais que tu parerais bien la botte dont je t'ay parlé; je parie que tu ne le feras pas avec ton épée. » Gravel soutient le contraire ; les deux amis dégainent et bientôt Gravel, s'enferrant sur l'épée de Maurice, tombe raide mort. Maurice s'enfuit, effrayé de son action ; mais Léopold, en considération de sa noblesse et des services de son aïeul, le Sr Arnould[2], qui avait été conseiller d'État et intendant du duc François, le rappela en Lorraine, le 8 juillet suivant[3].

10° *Artisans.* — La veillée est une coutume qui tend à se perdre ; jadis elle était de tradition dans tous les villages. Le jeudi 2 mars 1600, plusieurs jeunes filles de Vignot[4] s'étaient réunies pour filer dans la maison de la veuve George. Vers dix heures du soir, elles regagnaient leurs demeures et s'amusaient à « bucquer avec leurs quenoilles » aux portes de leurs amies, quand une vieille femme, Françoise Goubin, veuve de Didier du Pont, trouvant la plaisanterie mauvaise, leur lança des pierres et blessa Bastienne Thouvenot. A ses cris, Anthoine Thouvenot, son père, accourt avec sa femme; il lève son bâton

1. Fils de Nicolas Maurice, avocat à la Cour souveraine, anobli le 10 mai 1711, et de Antoinette-Louise Arnoult. (*D. Pelletier*, p. 553.)

2. Il s'agit sans doute de son bisaïeul Adam Arnoult, qui fut, en effet, conseiller d'État du duc Henri II et intendant de la maison du duc Nicolas-François. Il fut anobli le 18 septembre 1609, épousa Françoise Clerc, dont il eut Jean Arnoult, conseiller d'État du duc Charles IV. Jean Arnoult épousa N. Willermy, dont il eut Antoinette-Louise, mariée à Nicolas Maurice, avocat à la Cour souveraine. (Voir *D. Pelletier*, p. 12.)

3. B. 150, fol. 98 v°.

4. Cant. et arrond. de Commercy (Meuse).

sur la veuve du Pont ; sa femme veut s'interposer, reçoit le coup et meurt trois jours après. Thouvenot, « privé de sa partie conjugale et de la chose qu'il aymait le plus », fut tellement désolé que Charles III le gracia, à condition qu'il verserait une aumône de cinquante francs, pour la construction de la grande église de la ville neuve de Nancy [1].

Si, au XVIII[e] siècle, les tambours étaient des enfants de troupe, par contre, au siècle précédent, on prenait des invalides pour battre la caisse, et leurs baguettes devaient être une arme véritable, à en juger par l'anecdote suivante. Au mois de juillet 1617, un manouvrier de Marsal, nommé Claude Klopstain, jouait « au mereilz [2] » sous la halle de la ville, avec un camarade; une dispute s'éleva, et Thouvenin Ferquel, tambour d'une compagnie d'infanterie, intervint en traitant Klopstain de « beste, fol et sot ». Klopstain riposta sur le même ton et Ferquel alla chercher « les battons dont il bat son tambour », pour en frapper le manouvrier; celui-ci se défendit à coups de pierre, et le tambour, « homme ja vieil et fortusé », souffrant même d'un catarrhe, mourut de ses blessures [3].

On sait qu'en 1652, Charles IV n'ayant pas su profiter des troubles de la Fronde pour prendre sa revanche [4], le Barrois fut envahi par les troupes françaises, et des bandes de voleurs marchaient à leur suite pour piller les campagnes. Un soir, au mois de décembre 1652, un parti de coupeurs de bourses fut signalé vers Rancourt [5], et le capitaine du château de Vaubecourt [6] réunit en toute hâte une demi-douzaine de paysans qui, sous les ordres de Nicolas Aubert, commandant la garde du château, allèrent s'embusquer derrière l'église de Rancourt. La nuit était obscure; dans le lointain, on entend

1. Lettres du 14 mars 1600. (B. 71, fol. 18 v°.)
2. La marelle, jeu populaire encore en usage.
3. Lettres du 16 décembre 1617. (B. 89, fol. 334.)
4. Digot, *Hist. de Lorr.*, V, p. 336.
5. Cant. de Revigny-aux-Vaches, arrond. de Bar-le-Duc (Meuse).
6. Chef-lieu de canton, *idem*.

venir une troupe de cavalerie: pas de doute, ce sont les voleurs attendus; on les laisse approcher; puis, quand ils sont à bonne portée, une décharge en couche deux sur le sol, tandis que les autres s'enfuient au galop. Les gens de Vaubecourt s'approchent pour relever les morts; hélas! ce sont des cavaliers lorrains, et parmi eux le lieutenant-colonel Cornil Farel [1].

Lorsque, en 1698, les Français durent évacuer notre pays, après trente années d'occupation, il fallut procéder à une liquidation qui paraît avoir été laborieuse. Avant de se retirer, les troupes françaises pillèrent la Lorraine, et l'anecdote suivante est l'un des mille épisodes qui marquèrent cette époque de transition. Sauf Nancy que l'on démantelait, le pays fut délivré des envahisseurs vers la fin du mois de janvier 1698 [2]; cependant, le 4 février, Claude Rollet, maréchal des logis au régiment de Dragons Peisat, pour le service du R. T. C., enleva de vive force deux chevaux à Saint-Mange [3]. C'était, disait-il, pour assurer le paiement d'une somme de treize livres tournois réclamée à la commune pour arrérage de quartiers d'hiver, et l'exécution avait lieu en vertu d'un ordre signé du S^r^ de Vaubourg [4], intendant de Lorraine, et daté du 20 janvier. Cependant, à cette date, les troupes françaises avaient évacué le duché, et le S^r^ de Vaubourg n'était plus en fonctions; toutefois, le maire de Saint-Mange, Charles le Val, accompagné d'un notable nommé Claude Bourgeois, se rendit à Houécourt [5] pour payer les treize livres et reprendre les chevaux. En le voyant d'aussi bonne composition, le maréchal des logis éleva ses prétentions : il réclama en sus, non seulement onze livres six sols pour les frais, mais encore douze livres pour l'indemniser

1. Lettres du 2 février 1665. (B. 115, fol. 15 v°.)
2. Digot, *Hist. de Lorr.*, VI, p. 12.
3. Ou Bassompierre, cant. et arrond. de Mirecourt (Vosges).
4. M. Desmarest de Vaubourg, baron de Cramaille, nommé par Louis XIV intendant de Lorraine en 1691, pendant l'occupation française. Il était chargé de la levée des impositions et de l'administration des troupes françaises; la dureté de ses procédés a rendu son nom odieux en Lorraine. (Voir d'Haussonville, *Réunion de la Lorr.*, IV, p. 12.)
5. Cant. de Châtenois, arrond. de Neufchâteau (Vosges).

de sa course. Le maire refuse; le dragon menace; les habitants interviennent et Le Val finit par emmener ses chevaux. Cela ne faisait pas l'affaire du maréchal des logis; il alla s'embusquer sur le chemin de Saint-Mange, et quand le maire et son compagnon passèrent il leur tira un coup de pistolet. Les deux Lorrains avaient la poigne solide; laissant là leurs chevaux, ils se jetèrent sur le dragon et le tuèrent avec ses propres armes[1].

C'est une bien singulière mésaventure qui arriva, en 1699, à Jean Garend, dit Bourguignon. Il avait abandonné une jeune fille de Martigny[2], nommée Marguerite Bequet, dont il avait eu un enfant. Sur le conseil du curé, la fille-mère fit satisfaction publique dans l'église paroissiale de Martigny et elle vivait honnêtement dans sa famille, lorsque Bourguignon revint dans le pays, au mois de mai 1699. « Ne s'estonnant point de son fait », il tenta de reprendre ses relations avec son ancienne maîtresse; mais, celle-ci s'y étant refusée, il profita de la procession du 17 mai, qui avait attiré toute la population, pour pénétrer chez Marguerite Bequet et essayer de la violer. La jeune fille se défend vigoureusement, saisit Bourguignon à la cravate et lui jette de la chaux dans les yeux et la bouche. Sur les entrefaites rentre la mère Bequet; elle saisit un bâton et met le galant à la porte. Le pauvre Bourguignon, tout meurtri et honteux, alla se coucher dans une chenevière voisine et demanda à boire; on lui apporta de l'eau; mais, au contact du liquide la chaux qu'il avait dans la bouche entra en ébullition, et il mourut dans des souffrances atroces[3].

La superstition conduit quelquefois au meurtre, et, quand un villageois croit qu'on lui a « jeté un sort », malheur à la vieille femme sur qui portent ses soupçons. Est-il bien nécessaire de remonter pour cela jusqu'au XVIe siècle ? — En 1564, un habitant de Boulay, Nicolas de Breichlingen, avait perdu

1. Lettres du 28 janvier 1699. (B. 120, fol. 151.)
2. Cant. de La Marche, arrond. de Neufchâteau (Vosges).
3. Lettres du 20 juin 1700. (B. 121, fol. 284.)

une partie de son bétail ; ses voisins lui signalèrent une vieille mendiante qui passait pour sorcière et pouvait bien être l'auteur du désastre. La vieille, interrogée par Breichlingen, répondit ironiquement, reçut un coup de bâton et mourut peu de temps après[1]. La sorcellerie était trop en honneur à cette époque pour que le meurtrier fût sérieusement inquiété ; il s'en fut tiré à moins bon compte au siècle suivant.

Un cultivateur de Rouvre-la-Chétive[2] venait de perdre coup sur coup neuf bêtes ; ses fils Joseph Bourlier, tailleur à Neufchâteau, et Nicolas Bourlier, voiturier à Lunéville, pensèrent qu'une vieille femme de plus de quatre-vingts ans, Ève La Fontaine, veuve de Remy Grosdidier, avait jeté un sort sur le bétail du village. Dans la nuit du 19 janvier 1689, étant pris de vin, ils enfoncèrent la porte de la vieille et tuèrent celle-ci à coups de hache. Condamnés par contumace à être pendus, ils obtinrent que la sentence ne fût pas exécutée, « au moyen d'une somme considérable qu'ils payèrent au seigneur du lieu » ; puis leur famille obtint du roi de France, en 1690, des Lettres de rémission, délivrées par la chancellerie du parlement de Metz. Les frères Bourlier les firent publier à l'issue de la messe paroissiale de Rouvre, mais ils négligèrent de les faire entériner, et, la prescription de vingt ans n'étant pas encore atteinte, ils se virent arrêtés, en 1708. Léopold ne voulut pas que l'on reprît cette vieille affaire et il gracia les deux Bourlier, le 25 juin suivant[3].

Il en fit de même pour un meurtre remontant à vingt-trois ans et commis dans des circonstances analogues. En 1685, Nicolas Ceintrey, natif de Saint-Remimont[4], dans le marquisat de Haroué, allait épouser une fille de Mangonville[5], lorsque sa mère tomba gravement malade. On lui fit croire que c'était

1. Lettres du 31 mars 1564. (B. 36, fol. 25 v°.)

2. Cant. de Châtenois, arrond. de Neufchâteau (Vosges).

3. B. 127, fol. 68.

4. Cant. d'Haroué, arrond. de Nancy (M.-et-M.).

5. *Idem*.

une vieille femme septuagénaire, Mangeotte Granddidier, qui lui avait jeté un sortilège. Ceintrey la bâtonna jusqu'à ce qu'elle eût promis de guérir la malade; on ne dit pas si elle tint promesse, mais ce fut elle qui mourut quelques jours plus tard[1].

Pour terminer, voici le récit d'un accident qui se produisit à Épinal, le 9 décembre 1718, lorsqu'on refondit les cloches de l'église. Ce fut un maître fondeur de Saint-Dié, Charles Oger, qui fut chargé de cette opération, et il engagea comme compagnon un ouvrier nommé Joseph Didelot. Pour éviter la foule « dont le nombre est toujours grand et la curiosité très nuisible aux ouvriers dans ces occasions », on résolut de faire la coulée à onze heures du soir et à une demi-lieue de la ville. Malgré cette précaution, le public fut nombreux, et il renversa « l'abryvent » ainsi que la toiture qui couvrait les moules. Didelot s'arma d'un bâton pour faire reculer les spectateurs, et l'un d'eux, Charles Petitjean, huissier au Bailliage, en reçut un coup dont il mourut le lendemain. Sa veuve toucha six cents francs de dommages-intérêts, et Didelot ne fut pas inquiété davantage[2].

Passons maintenant à l'homicide par imprudence et au meurtre excusé par la légitime défense.

L'homicide par imprudence, à peine poursuivi de nos jours, donnait lieu jadis à une information criminelle, dont les intéressés préféraient attendre la solution de l'autre côté de la frontière.

Le 10 novembre 1534, maître Nicole de Gondrecourt[3],

1. Lettres du 20 novembre 1708. (B. 128, fol. 20 v°.)

2. Lettres du 27 décembre 1719. (B. 146, fol. 133 v°.)

3. Il appartenait à une famille anoblie, le 23 avril 1363, en la personne de Humblet de Gondrecourt, receveur général du Barrois, qui était probablement son quatrième aïeul. Nicole avait obtenu, en 1534, des lettres de rémission du roi François Ier; nommé enquêteur au Bailliage de Gondrecourt en 1537, conseiller à celui du Bassigny en 1548, il devint lieutenant particulier au Bailliage de Chaumont, et mourut avant 1575.
La famille de Gondrecourt a reçu le titre de comte en 1727 et elle subsiste encore. (Voir *Arm. de D. Richier*, p. 84 et 86; Dufourny, *Table des personnes*, p. 366; *D. Pelletier*, p. 313; Lepage et Germain, *Complément*, p. 240, 364, 365; Dumont, *Nob. de Saint-Mihiel*, p. 61.)



« licencié en loix et enquesteur au bailliage de Chaulmont », revenait à cheval de Pagny-sur-Meuse[1] à Gondrecourt[2], précédé de son domestique, Nicolas Gaillard, quand il aperçut celui-ci aux prises avec un nommé Mengin Bricquet, « ayant ung verdun[3] d'esgryme et son menteau enveloppé à l'entour de son bras ». Maître Nicole sépara les combattants; mais Briquet, grièvement blessé, mourait quelques jours après; Gaillard s'empressa de passer en France, et Maître Nicole, lui-même, « soubz coulleur qu'il avait certain procès », le rejoignit bientôt. C'est le 14 septembre 1535 seulement que le duc Antoine lui accorda des Lettres de rémission[4].

Le 11 juin 1559, un jeune gentilhomme, âgé de quatorze ans, Nicolas de Pouilly[5], fils de Gérard de Pouilly, écuyer, seigneur en partie d'Esne[6], faisait de la « dragée de plomb » avec un nommé Nicolas Broquet; croyant sa « hacquebutte » déchargée, il atteignit Broquet « aux fesses », et, le blessé étant mort peu de temps après, le jeune homme passa à l'étranger[7].

Le jour de la Toussaint 1563, messire Girard Cottenot, prêtre, vicaire de Maidières[8], avait invité à souper au presbytère quelques jeunes gens de Maidières et de Montauville[9]. Après le repas, les invités se disposaient à se retirer quand l'un d'eux, Regnauld Gigoult, pria messire Girard de lui prêter un pistolet pour rentrer chez lui. Le vicaire, voulant essayer l'arme, tua par accident le fils de son ami, et, malgré son inno-

1. Probablement Pagny-la-Blanche-Côte, cant. de Vaucouleurs, arrond. de Commercy (Meuse).
2. Arrond. de Commercy (Meuse).
3. Épée longue et étroite à quatre arêtes, ainsi nommée du lieu de sa fabrication. (*Godefroy*.)
4. B. 21, fol. 359.
5. Nicolas-François de Pouilly, baron d'Esne et de Louppy, seigneur de Hugnes, Malaucourt, etc., appartenait à une famille de la chevalerie lorraine remontant à l'année 1291. Il devint conseiller d'État et chambellan de Charles III, mestre de camp du régiment d'Esne et gouverneur de Stenay. Il épousa Anne de Montureux-Ferrette. (*Généalogie de Pouilly*.) Voir aussi *Arm. de D. Richier*, p. 74, 75, 78 et 80; *D. Pelletier annoté*, VII, p. 54.
6. Cant. de Varennes, arrond. de Verdun (Meuse).
7. Lettres du 8 août 1559. (B. 33, fol. 55.)
8. Cant. de Pont-à-Mousson, arrond. de Nancy (M.-et-M.).
9. *Idem*.

cence évidente, il jugea prudent d'attendre, à l'étranger, les Lettres que Charles III signa le 17 janvier 1564 (n. st.)[1].

Les accidents de chasse nous apportent aussi leur contingent; les engins ont été perfectionnés, mais les procédés n'ont pas sensiblement changé depuis le XVIe siècle. Le lundi 6 septembre 1563, Jehan Touppet[2], trilleur aux salines de Dieuze[3], averti qu'on avait vu des canards sur le ruisseau venant de l'étang de Lindre, s'embusqua dans « une petite loge de roseaulx pour soy cacher, afin d'avoir moyen de plus commodément tirer ». Par malheur, un plomb, ricochant sur l'eau, alla tuer un gamin qui se promenait au bord de la rivière[4].

Pendant l'automne 1576, la peste désolait le Verdunois, et Collignon Gode[5], demeurant à Rauvre[6], dans la prévôté d'Étain, se réfugia à Longwy chez un de ses beaux-frères. Le lundi 10 septembre, jour de la fête de la ville, on donnait un assaut d'armes, dans la salle du donjon, en présence des autorités. Gode, invité à y prendre part, emprunta l'épée et la dague mouchetées du maître d'escrime et fit assaut avec un nommé Demenge Jardinier qui, blessé à l'œil, ne tarda pas à expirer. Gode sortit du pays, pour attendre les Lettres de rémission que Charles III lui accorda le 31 octobre 1576[7].

Voici deux autres accidents de salle d'armes : le 17 juillet 1579, Jean André, secrétaire de Pierre du Châtelet[8], évêque de Toul, se trouvait à Sorcy, « en une garde robe de la maison »

1. B. 35, fol. 75.

2. Jean Touppet, Sr du Touppet et de Lissey, était petit-fils de Jacquemin Touppet, trilleur des salines, anobli par le duc Antoine, le 24 avril 1540. Il épousa en secondes noces Anstienne Meusler, dont postérité. (*D. Pelletier*, p. 794; *Journ. Soc. Arch. lorr.*, 1895, p. 147.)

3. Le trilleur présidait au transport des sels dans les magasins, vérifiait le nombre des muids et tenait registre des délivrances.

4. Lettres du 6 novembre 1563. (B. 35, fol. 34.)

5. Une famille de ce nom fut réhabilitée dans sa noblesse le 30 mars 1655. (Voir *D. Pelletier*, p. 310; *Journ. Soc. Arch. lorr.*, 1894, p. 108.)

6. Rouvres, cant. d'Étain, arrond. de Verdun (Meuse).

7. B. 46, fol. 103.

8. Pierre du Châtelet appartenait à une branche collatérale (dite de Sorcy) de cette illustre Maison, issue de Ferri de Bitche, duc de Lorraine. Fils de Jacques et de Françoise de Bauveau, il fut élu évêque de Toul en 1565, et mourut le 25 janvier 1580, à l'âge de 64 ans. (D. Calmet, *Maison du Châtelet*, p. 192.)

de son maître, avec quelques domestiques du prélat. On vint à parler d'escrime, et André raconta qu'un maître d'armes de Sorcy lui avait enseigné le moyen de se défendre, avec une simple dague et un manteau, contre un homme armé d'une épée. Le boulanger de l'évêque, Jean Loys, voulant connaître cette botte secrète, s'arma d'un bâton, tandis qu'André enroulait son manteau autour du bras gauche et tirait sa dague. Après avoir paré le coup de pointe que Loys lui portait avec son bâton, André, lui jetant brusquement son manteau à la figure, riposta sans réfléchir par un coup de dague qui tua son ami[1].

Le 18 octobre 1586, Abraham du Hautoy[2], gentilhomme servant de l'évêque de Metz[3], se trouvant à Chambley[4], chez le seigneur du lieu, y rencontra Jan Prevost, surnommé le capitaine Reistre. Après le dîner, ils s'amusèrent à faire des armes avec des épées et des poignards « rabattus »; malgré cette précaution, le capitaine, atteint au-dessus de l'œil droit, tomba mortellement blessé et Abraham du Hautoy s'empressa de passer la frontière[5].

On prenait la fuite, alors même qu'on pouvait invoquer la légitime défense. Henry Lheureux, archer sous la garde du S^r d'Aultrey[6], était, le 30 janvier 1540, dans sa maison, à Mousson[7], quand il entendit fracturer une de ses fenêtres; il tua le voleur d'un coup de javeline; puis, peu rassuré sur le sort qui l'attendait, il prit le large, jusqu'au jour où furent expédiées les Lettres du 26 juillet 1541[8].

1. Lettres du 9 novembre 1579. (B. 48, fol. 194.)

2. Appartenant à une famille de la chevalerie, Abraham du Hautoy, S^r de Récicourt, était fils de François, gentilhomme de la chambre du R. T. C., et de Nicole de Beauvau. Il épousa Marguerite de Plaine en 1603. (P. Hugo, *Maison des Salles*, preuves, p. XXIV.)

3. Charles de Lorraine, second fils de Charles III, né en 1567; évêque de Metz, à sept ans, en 1573; cardinal à onze ans, en 1578; évêque de Strasbourg en 1592.

4. Arrond. de Briey (M.-et-M.).

5. Lettres du 26 octobre 1586. (B. 55, fol. 195.)

6. Louis des Armoises, S^r d'Aultrey, commandait les vingt lances, composées de vingt hommes d'armes et de quarante archers, données par le roi Louis XII au duc Antoine. (Lepage, *Inst. mil.*, p. 153.)

7. Cant. de Pont-à-Mousson, arrond. de Nancy (M.-et-M.).

8. B. 22, fol. 40.

François de Belchamps[1], demeurant à Dieppes[2], dans la prévôté d'Étain et Charny, s'était rendu, le 8 mai 1551, à la foire de Verdun. Il revenait chez lui, à cheval, en compagnie d'un homme de son village, nommé Collot Le Couraileux, quand, à l'endroit dit les Ormecels[3], il aperçu un nommé Husson La Haulst[4] qui se dirigeait de son côté, « à pointe d'esperons ». La Haulst paraissait fort animé et était armé d'une hache d'armes: — « Chair Dieu, mon compère, cria-t-il, l'on m'a dict que vous n'avez osé retourner avecq moi de paour que je ne voud battisse! » Belchamps répondit qu'il ne voulait battre personne, mais ne craignait pas d'être battu. La Haulst, poussant alors sa monture vers Belchamps, lui porta un coup de hache d'armes qui blessa son cheval à l'épaule; Belchamps mit vivement l'épée à la main et, d'un seul coup, tua son agresseur. La légitime défense était parfaitement établie; néanmoins Belchamps crut devoir passer en France[5].

Dix ans après, Pierre de Triconville[6] montra la même prudence, dans une circonstance analogue. Il était qualifié d'écuyer et habitait Besonval[7]; le 16 février 1561 (n. st.), il en partit avec sa femme et son petit-fils, pour aller voir sa fille, au monastère de Marienthal[8]. Ils dînèrent à Petit-Fayen[9];

1. François (II) de Belchamps appartenait à une famille d'écuyers du Barrois, dont le premier auteur connu, Baudouin de Belchamps, vivait à la fin du xiv[e] siècle. François était lieutenant en la prévôté de Tilly; il épousa, en 1551, Jacqueline de Dieuwe, fille du prévôt de Tilly, Adrien de Dieuwe, dont il écartela les armes avec les siennes. Il parut, en 1581, à la Recherche de Didier Richier et mourut avant 1584. Sa famille est encore représentée. (*Arm. de D. Richier*, p. 62 et 76; Germain, *Arm. des Écuyers du Barrois* [*Callot*], Saint-Mihiel, p. 6 et 15; *D. Pelletier annoté*, I, p. 155; Michel, *Biogr. du Parl. de Metz*, p. 22; abbé Poirier, *Metz, doc. gén.*, p. 56.)

2. Dieppe, cant. d'Étain, arrond. de Verdun (Meuse).

3. Pièce de vigne, près de la côte Saint-Michel.

4. Sur une famille de la Haulze, ou La Haulse, voir *Arm. de D. Richier*, p. 67, 100 et 104; Germain, *Arm. des Écuyers du Barrois* (*Callot*), Saint-Mihiel, p. 24; etc.

5. Lettres du 29 mai 1551. (B. 26, fol. 182 v°.)

6. Voir Did. Richier, *Baill. de Saint-Mihiel*, fol. 80 et *Armorial*, p. 79 et 109; Germain, *Arm. des Écuyers du Barrois* (*Callot*), Saint-Mihiel, p. 49; etc.

7. Bezonvaux, cant. de Charny, arrond. de Verdun (Meuse).

8. Couvent de filles nobles, situé dans la vallée de l'Ahr, entre Bonn et Coblence. Fondé en 1236, incendié par Turenne en 1646, il fut démoli seulement en 1811. — Ou Marienthal dans le Luxembourg.

9. Peut-être Petit-Failly, cant. de Longuyon, arrond. de Briey (M.-et-M.).

puis, ayant mis sa famille « en chariot », il s'apprêtait à monter à cheval, quand arriva un nommé Gérard Channy, du Chesne-Pouilleux[1], qui le provoqua à l'épée. Triconville, dont l'épée était sur la voiture, pris le pistolet pendu à l'arçon de sa selle et invita Channy à le laisser passer; mais, se voyant chargé à grands coups d'épée, il recula jusqu'à la porte de la cuisine et finit par faire feu. Channy fut tué sur place, et Triconville s'empressa de se réfugier à l'étranger[2].

Des citoyens chargés d'un service public, des fonctionnaires même, ne se croyaient pas en sûreté quand ils avaient été contraints de faire usage de leurs armes, dans l'exercice de leurs fonctions. Le jour de la fête du Saint-Sacrement, en 1581, Ydoulf La Burlotte[3], bourgeois de Saint-Mihiel, faisait patrouille, avec un autre bourgeois nommé Pierre Châlon, suivant les ordres qu'ils avaient reçus du prévôt. Après le couvre-feu, vers neuf ou dix heures du soir, ils rencontrèrent, dans la rue, le jeune Nicolas Le Clerc, qui portait une épée. Ils saisirent cette arme et invitèrent Le Clerc à rentrer chez ses parents. Le jeune homme suivit leur conseil, prit une autre épée, se mit à la recherche de nos deux bourgeois et, sur leur refus de restituer l'arme qu'ils lui avaient confisquée, il les chargea vigoureusement. La Burlotte se contenta d'abord de parer les coups, avec sa hallebarde, puis il finit par riposter, tua le jeune Le Clerc et « s'absenta » jusqu'au 29 août 1581[4].

Clode du Hou[5], Sr de Viomesnil, était lieutenant du capitaine

1. Le Chesne-Populeux, arrond. de Vouziers (Ardennes).
2. Lettres du 4 avril 1561. (B. 33, fol. 281 v°.)
3. Ydulphe La Burlotte était frère du célèbre Claude de la Bourlotte, un des plus rudes batailleurs du xvie siècle, tué le 24 juillet 1600, au siège d'Hulst, où il commandait les troupes wallonnes au service d'Espagne. M. Dumont (*Hist. de Saint-Mihiel*, III, p. 243) fait mention des lettres de rémission accordées à Ydulphe La Bourlotte, qui devint capitaine de la milice bourgeoise, et fut accusé d'assassinat en 1585. Charles III l'anoblit cependant en 1589 et La Bourlotte mourut en 1617, après avoir épousé Henriette de Sponville, puis Claudine de Metz, dont il n'eut pas d'enfant. (Voir *D. Pelletier*, p. 77; Lepage et Germain, *Complément*, p. 357; *Mém. Soc. arch. lorr.*, 1883, p. 6, et 1885, p. 31; Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, II, p. 2 et IV, p. 98; *Nobil. de Saint-Mihiel*, I, p. 96 et 489; *Les ruines de la Meuse*, III, p. 162. L. Germain, *La famille de la Bourlotte*, dans *Journ. Soc. d'archéol. lorr.*, 1885, p. 31.)
4. B. 50, fol. 120. — Voir Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, III, p. 243.
5. Fils de François (I) du Houx, Sr du Hautbois et de Vioménil, et de Yolande de

de Darney[1]; au mois de septembre de l'année 1587, il reçut du bailli de Vosges[2] l'ordre de se transporter à Attigny[3], avec quelques soldats, pour faire restituer à un nommé Deschamps un cheval qu'il avait volé. — « Par la mort Dieu ! répond Deschamps, vous estes trop mal habile homme pour m'oster mon cheval »; et, en disant ces mots, il arme son pistolet. Le lieutenant fait de même; la femme du voleur se jette entre eux pour les séparer; un coup de pistolet part on ne sait comment, et la femme tombe morte. A tout hasard, Claude du Hou jugea prudent de quitter le pays[4].

On connaît le mot célèbre de Lamoignon : « Si l'on m'accusait d'avoir volé les tours de Notre-Dame, je commencerais par gagner au large. » L'avis était sage, et les Lorrains, gens avisés, n'avaient pas attendu le conseil de l'illustre Premier Président pour le mettre en pratique.

## IX. — Subornation de témoin.

Je n'ai trouvé qu'une seule Lettre relative à ce délit et j'ignore la peine dont il était passible. Vers 1555, un boucher de Saint-Nicolas, Gérard Michel, versa de l'argent à deux « jeunes compaignons drappiers » pour obtenir leur témoignage en faveur de Didier de Thaon. Celui-ci était drapier à Saint-Nicolas, et son frère Antoine lui réclamait le prix d'un cheval, par-devant le lieutenant du maître des courtiers. Les

Hennezel, Claude du Houx appartenait à une famille de gentilshommes verriers, fixée partie dans les Vosges, partie dans le Clermontois. Il avait épousé : 1° Philippe du Houx; 2° Catherine de Raincourt, et devint capitaine du château de Darney. — En 1736, Jean-François du Houx reçut des Lettres de gentillesse, et, en 1775, la famille du Houx d'Hennecourt et de Dombasle fit rendre, par la Chambre des comptes, trois arrêts lui reconnaissant le titre de chevalier et enregistrant une généalogie qu'il faudrait vérifier. Le maréchal de Vioménil fut le dernier mâle de cette branche. (*Arm. de D. Richier*, p. 94, 95; Callot, *Le Hérault d'armes*, fol. 449; *D. Pelletier annoté*, IV, p. 287; Lepage et Germain, *Complément*, p. 229, 354, 358, 362; etc.)

1. Arrond. de Mirecourt (Vosges).
2. Jacques de Ligniville, Sr de Tumejus, conseiller et chambellan de S. A.
3. Cant. de Darney, arrond. de Mirecourt (Vosges).
4. Lettres du 26 novembre 1587. (B. 56, fol. 311 v°.)



faux témoins furent poursuivis; Gérard Michel passa la frontière, et Charles III, à l'occasion de son mariage avec Claude de France, gracia le boucher, après cinq ans de bannissement[1].

## X. — Usurpation de fonctions.

En 1728, un bourgeois de Vézelise, Joseph La Cour, prit frauduleusement la qualité d'huissier, et procura *ad lites;* il acquit même des droits litigieux et se vit condamner par la Cour souveraine, le 21 février 1729, au bannissement perpétuel avec confiscation des biens. Le duc François lui fit grâce de la première peine, le 9 juin 1730[2].

Prendre une qualité que l'on n'a pas, cela se voit tous les jours; exercer des fonctions usurpées, est déjà plus rare; mais, s'improviser ingénieur, tracer des routes et exproprier des terrains, voilà qui n'est pas ordinaire. En 1731, Joseph Le Clerc, fils du brigadier de la maréchaussée en résidence à La Marche[3], estima qu'une chaussée publique serait utile entre Ligny et Neufchâteau; en conséquence, et de son propre chef, il en fit le tracé, commença les travaux, traita avec les communes, réquisitionna la force publique, etc. Le Bailliage de Neufchâteau le fit assigner à sa barre; mais la régente Élisabeth-Charlotte, appréciant l'esprit d'initiative de l'ingénieur improvisé, lui accorda sa grâce, à condition qu'il garderait la prison jusqu'à parfait remboursement aux communautés des sommes avancées par elles, « tant en présents, nourriture, loyer de chevaux, payements d'archers, qu'autres choses[4] ».

1. Lettres du 22 novembre 1559. (B. 33, fol. 135.)
2. B. 171, fol. 148.
3. Arrond. de Neufchâteau (Vosges).
4. Lettres du 28 mai 1734. (B. 173, fol. 153.)

## XI. — Violences.

A une époque où l'on aimait se faire justice soi-même, les violences étaient fréquentes et dégénéraient souvent en meurtres. Il était rare qu'un homme eût assez de modération pour ne pas tuer son adversaire, et les simples violences auraient dû être considérées comme un bien petit délit.

Vers 1555, Olivier de Dyesse, Sr dudit lieu, passant à Phelin[1], dans la prévôté d'Azerailles, intervint pour séparer des gens qui se battaient; mal lui en prit: comme d'habitude, les combattants, soudainement réconciliés, se jetèrent sur lui avec ensemble et lui coupèrent la moitié de l'oreille. Dyesse jura de se venger; il réunit quelques gentilshommes du voisinage, revint à Phelin, se mit à la recherche du paysan qui l'avait blessé et lui arracha à son tour une oreille: œil pour œil, dent pour dent. Non content de s'être ainsi vengé, le Sr de Dyesse coupa encore les oreilles à une douzaine d'habitants; puis, tenant sans doute à prouver qu'il n'y avait rien de commun entre lui et l'*Homme à l'oreille coupée,* il viola, peu de temps après, la femme d'un maçon de Vaudemont. Ce n'est qu'après vingt ans que Charles III lui permit de rentrer en Lorraine[2].

En 1705, un paysan d'Essey-en-Woëvre[3], Joseph Pinot, eut le malheur d'emprunter deux cents francs à un juif de Metz[4], nommé Jacob Grosval. Ne pouvant se faire payer, celui-ci poursuivit son débiteur qui, étant gris, maltraita le juif. Sur

1. Flin, cant. et arrond. de Lunéville (M.-et-M.).

2. Lettres du 24 décembre 1575. (B. 45, fol. 120.)

3. Essey-Maizerais, cant. de Thiaucourt, arrond. de Toul (M.-et-M.)

4. L'établissement des juifs en Lorraine date de 1567. Quatre familles israélites furent autorisées par les autorités françaises à se fixer à Metz, où elles ne tardèrent pas à croître en nombre et en richesses; de là, elles se répandirent dans les pays voisins. Dès 1603, les juifs de Metz formèrent une véritable communauté, et, en 1610, ils construisirent une synagogue. (*Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1875, p. 154.)

sa plainte, le malheureux Pinot fut condamné, le 2 avril, par la prévôté de Mandres[1], au bannissement perpétuel hors de la prévôté. Léopold n'avait pas encore confié à un banquier israélite le soin de rétablir ses finances et il gracia Pinot.

S'il en coûtait peu de bâtonner un juif, frapper le lieutenant du gouverneur était bien autrement grave. Un jour, en 1729, le jeune Gaspard de Rocourt s'avisa de tirer des hirondelles dans la première cour du château de Bar. Attiré par le bruit, le Sr de Léviston[2], lieutenant au gouvernement de la ville, accourut et fit conduire le délinquant en prison. Rocourt, ayant dû traverser toute la ville entre deux archers, ne pardonna pas cette humiliation au Sr de Léviston, et, au mois de janvier 1730, le rencontrant dans la rue, il lui demanda raison, le frappa du plat de son épée, puis se réfugia en France. Le Bailliage de Bar le condamna à mort par contumace, mais François III réduisit sa peine à une année d'emprisonnement[3].

La violence prenait un caractère de gravité exceptionnelle quand elle atteignait un officier ministériel et on croit lire, en voyant l'aventure arrivée à Jean de Bricey, le chapitre de *Pantagruel* où Rabelais montre les « chicqanous » gagnant leur vie à être battus[4]. Au mois de septembre 1613, Jean-Christophe de Bricey[5], Sr de Gibomel, étant allé voir, à Doncourt-aux-Templiers[6], son parent le commandeur de Marbotte[7],

1. Mandre-aux-Quatre-Tours, cant. de Domèvre, arrond. de Toul (M.-et-M.).

2. En 1789, Jean-Louis de Leviston, chevalier, ancien capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, parut à l'assemblée de la Noblesse du Bailliage de Toul, où il prit la qualité de « des comtes de la maison de Leviston ».

3. Lettres du 6 juillet 1730. (B. 171, fol. 141.)

4. *Pantagruel*, livre IV, chap. XII à XVI.

5. Il appartenait à une famille de la Chevalerie lorraine, originaire de Toul.

6. Cant. de Fresnes-en-Woëvre, arrond. de Verdun (Meuse).

7. Cant. de Saint-Mihiel, arrond. de Commercy (Meuse). — Doncourt et Marbotte, d'abord prieurés de Bénédictins, devinrent des commanderies du Temple, à la fin du XIIe siècle. Lors de la suppression des Templiers, en 1312, Doncourt passa à l'ordre de Malte et fut uni à la commanderie de Marbotte. En 1613, le commandeur était Jean-François de Faulquière de Chauvirey; pendant les guerres des Pays-Bas, il avait suivi le parti du comte d'Egmont; emprisonné à Bruxelles, durant quatre mois, il avait été appliqué plusieurs fois à la torture, avant d'être gracié par Philippe II. (Voir Dumont, *Les ruines de la Meuse*, II, p. 149; *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1868, p. 277 et 278.)

qui était malade, rencontra chez lui un sergent au Bailliage de Saint-Mihiel, nommé Claude Gilquin, qui venait saisir les biens du commandeur. Bricey demande à voir ses papiers et déchire la commission du sergent en la prenant pour une pièce de procédure; le sergent menace Bricey de poursuites et devient si insolent que le gentilhomme le frappe d'une baguette légère qu'il porte à la main. « Joyeux et allegre au possible », Gilquin fait immédiatement une plainte au Lieutenant-Général du Bailliage, et le Procureur-Général requiert la saisie des biens de Bricey, qui dut indemniser le sergent[1].

Les violences reprochées à François de Choyseux[2], baron de Meuze, devaient être plus graves, car, le 24 décembre 1624, il fut condamné, par la Cour de Saint-Mihiel, à avoir la tête tranchée, pour avoir commis « quelques excès » sur Phillippe La Forge, huissier en ladite Cour. La condamnation était naturellement prononcée par contumace; l'exécution eut lieu en effigie; mais les biens du jeune baron furent très réellement confisqués, jusqu'au jour où Charles IV et Nicole lui accordèrent sa grâce[3].

La peine était moins grave quand le coupable était de la partie, je veux dire de la basoche. Ainsi, un procureur en la prévôté d'Amance, Nicolas Le Duc, se voyant assigné et saisi par un huissier, malmena cet officier ministériel. La Cour souveraine le condamna à l'amende, le 23 août 1717, et le déclara déchu de ses fonctions; mais Léopold le réhabilita, pour lui permettre d'acheter un office de tabellion[4].

Nicolas Chauchard, charron à Mallaincourt[5], s'en tira à

1. Lettres du 20 octobre 1613. (B. 85, fol. 241.)

2. Peut-être fils de Maximilien de Choiseul, baron de Meuvy, Meuse, Beaupré, etc., et de Christine du Châtelet. Il était neveu de François de Choiseul dont il a été parlé plus haut. Il devint colonel d'infanterie et mestre de camp de cavalerie, pour le service de S. A., et mourut, en 1669, ayant épousé Catherine-Marguerite de Florainville. (Callot, *Le Hérault d'armes*, fol. 546; Husson l'Escossois, *Simple Crayon*, exempl. de la Bibl. de Nancy, fol. 289; *D. Pelletier annoté*, II, fol. 291; D. Calmet, *Maison du Châtelet*, p. 190; etc.)

3. Lettres du 17 février 1625. (B. 97, fol. 132 v° et B. 98, fol. 63.)

4. Lettres du 27 mai 1718. (B. 143, fol. 135.)

5. Il existe en Lorraine deux localités de ce nom, l'une dans la Haute-Marne, l'autre dans les Vosges.

moins bon compte. Lui aussi avait malmené l'huissier chargé de le saisir, au mois d'octobre 1733. Par arrêt du 3 février 1734, la Cour souveraine le condamna au bannissement perpétuel, et le pauvre charron dut s'estimer heureux de voir commuer sa peine en six mois de prison[1].

Le 31 août 1736, le petit village de Longeville-devant-Bar[2] fut le théâtre d'une véritable émeute. Les habitants, conduits par un nommé Pierre Gobin, s'opposèrent à l'exécution d'une sentence rendue « en la prévôté de la police de la ville de Bar ». L'huissier porteur de la sentence avait été prévenu de l'état des esprits, car il s'était fait accompagner par deux recors et deux cavaliers de la maréchaussée. Malgré ce déploiement de forces, huissier, recors et gendarmes furent injuriés, maltraités et chassés du village. L'affaire était grave; elle fut appelée, le 29 octobre, devant le Bailliage de Bar, qui prononça contre les coupables diverses peines variant de trois mois à six semaines de prison, avec amendes et dommages-intérêts. La Lorraine venait d'être démembrée, et déjà François III, abandonnant ses États héréditaires, avait transféré le Barrois à Stanislas, lorsque la régente Élisabeth-Charlotte gracia les habitants de Longeville, le 30 janvier 1737[3].

---

## CHAPITRE VI

### ATTENTATS CONTRE LA RELIGION

**Blasphème. — Hérésie. — Sacrilège.**

Ce n'est pas ici le lieu de discuter la question souvent controversée des causes et des origines de la Réforme. Il suffira de rappeler que le relâchement des mœurs, au xv[e] siècle, devait

1. Lettres du 25 février 1734. (B. 175, fol. 127.)
2. Longeville-lès-Bar, cant. et arrond. de Bar-le-Duc (Meuse).
3. B. 177, fol. 60.

fatalement influer sur les idées. Le moment était bien choisi : en Lorraine, le bas clergé était si dissolu que la question de l'état civil des « fils de prêtres » avait suscité une guerre entre le duc de Lorraine et la ville de Toul[1] ; il était tellement ignorant qu'il avait fallu traduire en français les statuts synodaux[2]. A ce spectacle attristant, a dit l'abbé depuis cardinal Mathieu, les pharisiens se récrient et s'indignent, les sceptiques s'amusent, ce sont les âmes croyantes qui s'affligent le plus et qui s'étonnent le moins[3]. La noblesse n'a gardé de l'ancienne foi qu'une vague superstition, partagée par un peuple incrédule ayant perdu le respect de toute autorité. Les nombreux vols sacrilèges commis à cette époque en sont la preuve indiscutable. A la voix de Luther, une portion de ce monde perverti va tomber dans le schisme, entraînée par ses passions, par la cupidité, ou simplement par l'indignation réelle que lui inspire la corruption du sanctuaire; l'autre se réformera non dans sa foi, mais dans ses mœurs, et le XVIe siècle, épris de l'antiquité que lui font connaître les savants chassés de Constantinople, verra surgir une troisième armée, celle des athées et des sceptiques : c'est la Renaissance, élégante et payenne.

Voyez avec quelle rapidité le mouvement se propage : Luther paraît en 1520; moins de trois ans après, ses doctrines menacent la Lorraine et on voit, le 11 décembre 1523, le duc Antoine interdire les prêches, ordonner le dépôt des livres hérétiques, l'arrestation des prédicants et celle de leurs adhérents. En 1525, eut lieu l'invasion des Rustauds, mouvement politique autant que religieux, qui aboutit aux sanglantes journées de Saverne et de Scherwiller, les 17 et 20 mai 1525. Les protestants allemands écrasés par le duc Antoine, la Lorraine était sauvée de l'invasion : restait à la préserver de

1. D. Calmet, *Hist. de Lorr.* (1748), III, col. 508; Digot, *Hist. de Lorr.*, II, p. 304; abbé Martin, *Hist. du diocèse de Toul*, I, p. 390. Voir aussi les ordonnances des 12 janvier 1583 et 14 février 1600. (Rogéville, *Dict. des ord.*, I, p. 506.)

2. D. Calmet, *Bibl. lorr.*, col. 516; Lionnois, *Hist. de Nancy*, II, p. 368; abbé Martin, *Hist. du diocèse de Toul*, I, p. 571.

3. Abbé Mathieu, *L'anc. régime en Lorr.*, p. 82.

l'hérésie. Le 13 octobre 1539, une nouvelle ordonnance punit du bûcher ceux qui prêcheraient la religion nouvelle, « soit en publicq ou privé »; elle ordonna de brûler les livres hérétiques, sous peine de punition corporelle; enfin, elle défendit aux adhérents de se réunir « en lieu privé ou aultre » pour lire, réciter ou disputer sur des questions théologiques.

Le duc François confirma ces deux ordonnances le 24 septembre 1544, et, l'année suivante, Chrétienne de Danemark, sa veuve, prescrivit aux luthériens de sortir de Lorraine dans les deux mois. Passé ce délai, ils ne pourraient plus vendre leurs biens; ceux-ci seraient confisqués et eux-mêmes seraient remis aux tribunaux ecclésiastiques. La même année, nouvelle ordonnance datée du 24 septembre 1545; elle vise seulement l'interdiction de prêcher et ordonne la saisie des livres luthériens.

Malgré sa sévérité, la législation lorraine en matière religieuse était plus humaine que celle des pays protestants, et l'on montra chez nous moins de rigueur pour maintenir l'ancien culte qu'on n'en déploya ailleurs pour établir le nouveau. De toutes les contrées de l'Europe, la Lorraine est celle où il y eut le moins d'exécutions contre les réformés, et la plupart des condamnations dont parlent les historiens furent réellement motivées par des faits de haute trahison[1]. Peu de pays cependant furent plus souvent et plus cruellement ravagés par les huguenots, qui avaient appelé l'étranger à leur aide. De 1562 à 1567, d'Andelot, frère de Coligny, et Jean-Casimir[2], fils de l'Électeur palatin, sillonnent la Lorraine avec des bandes de pillards allemands; aussi, le 14 septembre 1572, Charles III enjoint aux partisans de la religion « prétendue

1. Digot, *Hist. de Lorr.*, IV, p. 206.

2. En 1567, Jean-Casimir, second fils de l'Électeur palatin Othon, rhingraff de Kirbourg, s'engagea à fournir aux protestants français un secours de 16 000 reitres et Suisses. Les Trois Évêchés, livrés au prince allemand par leurs garnisons huguenotes, devaient lui servir d'indemnité. Le duc d'Aumale fit échouer cette entreprise, mais ne put empêcher les reitres de Jean-Casimir d'opérer leur jonction avec Condé et Coligny, et de ravager la Lorraine à plusieurs reprises. (Voir Digot, *Hist. de Lorr.*, IV, p. 191, 196, 198 : comte de Ludres, *Hist. d'une fam. de la chev. lorr.*, I, p. 318; etc.

réformée » de sortir immédiatement du pays; ils ont un an pour vendre leurs biens, qui seront confisqués passé ce délai.

En 1575, Jean-Casimir ravage de nouveau la Lorraine; cependant Charles III atténue légèrement la rigueur de l'ordonnance de 1572, et celle du 17 décembre 1585 accorde aux luthériens vingt jours pour quitter le pays, mais réduit à deux mois le délai pour la vente des biens. Malgré les succès militaires de la Ligue, l'hérésie fait des progrès, et, le 22 mars 1587, Charles III rend une nouvelle ordonnance prescrivant aux luthériens de sortir immédiatement du duché; il leur est accordé un délai de quarante jours pour vendre leurs meubles; quant aux immeubles, ils seront saisis et administrés provisoirement par des commissaires, en attendant que S. A. statue sur leur confiscation éventuelle. Les protestants allemands répondent à ces mesures en accourant au secours de leurs coreligionnaires; le 21 août 1587, ils envahissent la Lorraine et c'est au mois de décembre seulement qu'on parvient à les rejeter en Suisse. Un mois plus tard, le 4 janvier 1588, Charles III confirmait l'ordonnance du 22 mars 1587 et, bientôt après, l'assassinat de Henri III allait donner de nouvelles armes aux réformés. En 1589, le 6 septembre, un corps français tente un coup de main sur Bar-le-Duc, et, au mois de novembre, Charles III est forcé de passer en Alsace pour disperser un rassemblement de protestants français et allemands qui, sous les ordres de Sancy et de Dommartin, menacent d'envahir la Lorraine[1]. Charles III n'est pas cependant un intransigeant: en 1590, il essaie de faire épouser à l'un de ses fils une riche héritière protestante, Charlotte de La Marck, pendant que ses troupes guerroient contre celles de Henri IV jusqu'en 1593.

En 1595, les soldats licenciés à la paix se mettent à piller les campagnes; les réformés saisissent sans doute cette occasion de désordre, car un mandement, daté du 23 octobre,

1. Voir *Journ. Soc. Arch. lorr.*, 1897, p. 100; 1899, p. 263.

rappelle aux baillis les mesures prises antérieurement contre eux. Cependant, le 22 janvier 1599, Charles III fit épouser à son fils aîné une princesse protestante, Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, et à partir de ce moment il laissa les réformés tranquilles.

Henri II succéda à son père en 1608 ; veuf de Catherine de Bourbon depuis 1604, il s'était remarié, deux ans après, avec une princesse catholique, Marguerite de Gonzague ; aussi, le 12 février 1617, il renouvela les ordonnances de 1572 et de 1587, interdit les prêches et enjoignit aux hérétiques de sortir de ses États avant le jour de Pâques. Toutefois, il leur accorda jusqu'à la Saint-Jean pour vendre leurs meubles, et jusqu'à la fin de l'année pour se défaire de leurs immeubles.

En 1622, les bandes protestantes de Mansfeld traversent la Lorraine en la ravageant, et Charles IV, à peine monté sur le trône, prend de nouvelles mesures contre les réformés. Le 5 octobre 1624, il interdit d'envoyer les enfants résider dans les pays où la religion catholique n'est pas libre, et, deux ans plus tard, le 26 octobre 1626, il ordonne la saisie de tous les livres hérétiques.

Charles IV, chassé de ses États depuis 1633 jusqu'en 1663, n'eut pas plutôt repris la couronne qu'il rendit, le 28 septembre 1664, une ordonnance interdisant les prédications qui, pendant l'invasion française, s'étaient multipliées en Lorraine. De 1670 à 1698, notre pays subit de nouveau l'occupation étrangère, et la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, dut y faire sentir son contre-coup. A peine Léopold est-il monté sur le trône que les arrêts des 6 juin 1698 et 5 août 1700, rappelant les anciennes ordonnances, prescrivent aux luthériens et calvinistes de sortir du pays, dans les quarante jours ; mais ces arrêts ne paraissent pas avoir été exécutés plus sévèrement que les nombreuses dispositions législatives auxquelles ils se réfèrent. Nous verrons par les Lettres de rémission que, même au début de la Réforme, malgré les ravages causés par les religionnaires et les intelligences que les protestants lor-

rains entretenaient avec l'ennemi, les ducs n'hésitaient pas à tempérer la rigueur de leurs ordonnances et toléraient en dessous-main l'exercice d'un culte qu'ils proscrivaient officiellement[1].

## I. — Blasphème.

Le blasphème était cruellement puni en Lorraine, et Rogéville fait observer qu'il devait être autrefois très fréquent, car il fut l'objet d'un grand nombre d'ordonnances. Dumont assure, d'après Bournon, qu'au XIIe siècle, le blasphémateur était jeté à la rivière[2]. Le 5 février 1289, défense fut faite de « prendre et jurer lou nom de Dieu[3] » sous peine d'avoir « le fer chaut au front ». Le 1er août 1429 (Rogéville dit le 21 août 1459), nouvelle ordonnance, portant que le blasphème sera puni pour la première fois d'une amende arbitraire, pour la seconde d'une amende double ou triple, pour la troisième du pilori, enfin, la quatrième fois, le blasphémateur aura la lanque percée d'un fer chaud.

Le 10 avril 1510, le duc Antoine aggrava encore ces pénalités : le blasphémateur récidiviste pour la cinquième fois sera puni du carcan pendant cinq heures ; pour la sixième fois, il sera mis au pilori et aura « la lèvre de dessus coupée d'un fer chaud » ; pour la septième fois, enfin, il aura la langue coupée « tout jus ».

Dumont rapporte que les seigneurs justiciers, ne pouvant s'abaisser à rechercher les blasphémateurs, avaient mis en ferme le produit des amendes. Le procédé, en usage dans le Barrois dès le commencement du XVIe siècle, engendra de nom-

1. *Anc. ord. de Lorr.*, ms. 116-119 (189), I, p. 132, 136, 192, 206, 208, 211, 372, 378; II, p. 128, 323 v°, 374; IV, p. 75; ms. 113-114 (144), p. 1022; Rogéville, *Dict. des ord.*, I, p. 560, 562, 565, 569, 570, 573 et 575; *Recueil des ord.*, I, p. 245; Krug-Basse, *Hist. du Parl. de Lorr.*, p. 164, etc.

2. L'on sait à présent que l'authenticité du prétendu livre de Bournon doit être tenue pour très suspecte.

3. En France, le blasphème était appelé le « vilain serrement de Dieu » en 1388. (Douët d'Arcq, *Pièces inéd.*, II, p. 173.)



breux abus et provoqua tellement de dénonciations calomnieuses qu'il fallut y renoncer. L'ordonnance de 1537 vint confirmer celle de 1510; et, plus tard, l'ordonnance du 7 mai 1576 redoubla encore de sévérité : un premier blasphème fut puni de vingt francs d'amende ou vingt jours de prison, le second de cent francs d'amende ou un mois de prison, le troisième du pilori pendant quatre heures; la quatrième fois, le blasphémateur était banni pour deux ans; la cinquième, il avait la langue percée d'un fer chaud et était banni pour quatre ans; enfin, la sixième fois, il avait la langue coupée. L'ordonnance du 4 septembre 1596 atténua légèrement la précédente : le blasphémateur encourait pour la première fois dix francs d'amende, ou, s'il était insolvable, la prison au pain et à l'eau; la seconde fois, il encourait vingt francs d'amende, cinquante la troisième, soixante la quatrième, cent francs la cinquième et la sixième. La septième fois, il était passible du carcan pendant une heure; la huitième, on lui coupait la lèvre supérieure; la neuvième fois, enfin, on lui perçait la langue. Ces peines ne furent probablement pas jugées assez sévères, puisque l'ordonnance du 21 janvier 1611 revint aux prescriptions de 1576[1].

Le blasphème ne devait pas être considéré comme rémissible, car je n'ai trouvé qu'une seule Lettre visant ce crime. En 1728, un bourgeois nommé Grégoire François, greffier en la justice de Val[2], fut poursuivi devant le Bailliage d'Allemagne, pour avoir « blasphémé contre la sainte Vierge, saint Pierre, saint Paul, proféré des injures atroces contre notre Saint-Père le Pape et autres ministres de l'Église », ainsi que contre S. A. R. — François devait être coutumier du fait, car il fut

1. Cette ordonnance fut confirmée par Charles IV le 11 novembre 1624. — Voir *Coupures de Bournon* (éd. Cayon), p. 6, 14, 24; *Anc. ord. de Lorr.*, ms. 116-119 (189), I, p. 10, 12, 58, 76, 116 et 170; II, p. 17; III, p. 19 et 258; Rogéville, *Dict. des ord.*, I, p. 103; *Rec. des ord.*, I, p. 248; Mouchercl, *Prat. crim.*, p. 290; Dumont, *Just. crim.*, II, p. 11 et 15.

2. Wallen ou Wal, aujourd'hui Wahlen, cant. de Faulquemont, arrond. de Boulay (Alsace-Lorraine).

condamné, le 15 décembre 1728, à faire amende honorable, puis à avoir la langue percée d'un fer chaud, et enfin à être banni à perpétuité. La Cour souveraine confirma cette condamnation, le 20 décembre; mais, le 29, Léopold réduisit la peine au bannissement, après trois mois de prison « ez tours Notre-Dame de Nancy, au pain et à l'eau[1] ».

## II. — Hérésie.

1° *Gentilshommes.* — Nous savons qu'une grande partie de la noblesse lorraine avait embrassé la Réforme. En 1559, un seigneur protestant, Nicolas de Haraucourt[2], qui s'était déjà signalé en 1553 par une tentative de rébellion, invita un gentilhomme catholique, Jacques de Clémery[3], écuyer, au baptême de son enfant. La cérémonie eut lieu à Dalheim[4], dans le bailliage d'Allemagne, et fut célébrée en français, suivant le rite luthérien. A son retour, Clémery fut inquiété par la justice; il vit saisir ses biens et dut se retirer à l'étranger. Heureusement pour lui, il avait de hautes relations : le comte palatin du Rhin[5], les ducs de Deux-Ponts[6] et de Wurtemberg[7], enfin le raugraff de Hesse[8] obtinrent sa grâce, à condition qu'il continuerait à vivre dans la religion catholique[9].

Les discussions religieuses amenaient des disputes et parfois

1. B. 169, fol. 140 v°.
2. Voir Chap. V, § VII.
3. Jacques de Clémery était petit-fils d'Antoine Warin, receveur général de Lorraine, anobli le 11 septembre 1474, qui avait construit le château de Clémery, dont il avait pris le nom. Antoine eut pour fils René de Clémery, qui entra aux assises par son mariage avec Françoise de Gournay. De leur union naquit Jacques, qui épousa Anne de Haranges, fille du S^r^ de Murauvaulx. Étienne de Clémery reçut des Lettres de baron le 23 novembre 1724. (Voir Husson-l'Escossois, *Simple Crayon*, exemplaire de la Bibl. de Nancy, p. 285; *D. Pelletier*, p. 837; Lepage et Germain, *Complément*, p. 361.)
4. Cant. de Bouzonville, arrond. de Boulay (Alsace-Lorraine).
5. Frédéric III le Pieux (1559-1576).
6. Wolfgang de Bavière (1532-1569).
7. Christophe le Pacifique (1550-1568).
8. Philippe le Magnanime (1509-1567).
9. Lettres du 18 septembre 1560. (B. 33, fol. 191.)

des duels, comme il advint, en 1611, aux Srs de Houdbran[1] et de Saint-Remy[2] dans les circonstances suivantes. Le Sr de Nixéville[3], demeurant à Villers-en-Haye, avait prié deux de ses amis, Charles de Saint-Remy, maréchal des logis en l'hôtel du duc Charles III, et maître Arnould Maujean[4], avocat à Pont-à-Mousson, de se transporter à Rogéville[5] et de demander pour lui la main de la fille du Sr du Puix[6]. En attendant son retour, Saint-Remy alla rendre visite à un gentilhomme huguenot qu'il connaissait à Rogéville, le Sr de Houdbran; puis il retourna chez le Sr du Puix, et, sa demande ayant été agréée, ils furent tous trois retenus à souper. Les convives montèrent ensuite à cheval pour porter la bonne réponse au Sr de Nixéville qui, dans sa joie, leur offrit encore à boire; là une dispute faillit éclater entre Houdbran et Maujean. Saint-Remy prit la défense de celui-ci : — « Mort Dieu ! lui dit Houdbran, je ne scay larder et scay bien quant on me larde. » — « Monsieur, on ne vous larde poinct et n'ay pas intention de vous offenser. » On finit cependant par arranger l'affaire; on monte à cheval et tous ensemble se dirigent vers Rogéville. En approchant du village, du Puix prit les devants, avec

1. Probablement Joachim (II) Houdebrant, Sr de Rogéville, Villers-en-Haye et Imonville, né vers 1574, marié avant 1559 à Ide de Saint-Beaussant. Il appartenait à une famille protestante, originaire de Metz, où Jean Houdebrant avait été amant dès 1484. (Voir Dufourny, *Table des personnes*, p. 447; *D. Pelletier*, p. 605; baron d'Hannoncelles, *Metz ancien*, p. 138; abbé Poirier, *Metz, doc. gén.*, p. 327.)

2. Charles de Saint-Remy, écuyer, Sr de Villers-en-Haye et de Rogéville en partie, était fils de François de Saint-Remy, maréchal des logis en l'hôtel du duc Charles III : il épousa Nicolle de Nixéville, cousine de Claude. (Dufourny, *Table des personnes*, p. 716; *Arm. de D. Richier*, p. 87; Germain, *Arm. des Écuyers du Barrois* [*Callot*], Saint-Mihiel, p. 47, 48; Dumont, *Nob. de Saint-Mihiel*, I, p. 473; *Journ. Soc. Arch. lorr.*, 1894, p. 104; etc.)

3. Claude de Nixéville, fils de Jacques, écuyer, Sr en partie de Villers-en-Haye et de Rogéville, et de Claude de Monthairon, épousa, le 22 octobre 1612, Bastienne du Puix. (Voir Chap. V, § III.)

4. Probablement frère du capitaine Jacob (voir Chap. V, § VIII) et fils de Gérard Mauljean, écuyer, Sr voué de Dieulouart en partie, contrôleur en la gruerie et maître échevin de Pont-à-Mousson. Arnould Mauljean devint juré en la justice de Pont-à-Mousson, et maréchal des logis du cardinal Charles de Lorraine. Il épousa, pense-t-on, Suzanne Maillot, et mourut en 1633. (*D. Pelletier*, p. 550.)

5. Cant. de Domèvre, arrond. de Toul (M.-et-M.).

6. Jean-Clément de La Brye, *dit* du Puix, avait été anobli, le 25 janvier 1605, par Charles III. (*D. Pelletier*, p. 430.)

Nixéville, « pour faire tirer à boire », laissant ensemble Saint-Remy, Maujean et Houdbran ; les deux premiers, en passant devant une croix, tirèrent leur chapeau ; Houdbran se moqua fort de leur dévotion, en disant à Saint-Remy : « Je scay bien que vous estes bon catholicque, apostolicque et romain, et que vous vous asseurez fort en l'absolution des prebtres. » Là-dessus, on se met à parler religion ; puis, changeant de conversation, les voilà racontant leurs campagnes. « Il m'est arrivé, dit Saint-Remy, de rencontrer des cavaliers portant double escharpe [1]; mais ils n'étaient pas bien vus de leurs compagnons ». — « Mort Dieu ! répond Houdbran, c'est pour ma religion que vous le dictes ! » — « Pardonnez-moi ! » — « Je m'en sens offencé. » — « Monsieur, reprend Saint-Remy, je vous prie de croire que ce n'est pour votre religion que j'ai dict cela, et vous prie de ne vous poinct formaliser. » Cependant on arrive à Rogéville; on met pied à terre, et Houdbran tire son épée en provoquant Saint-Remy. Celui-ci, embarrassé dans son manteau, prend son pistolet et blesse au bras l'assaillant, qui le charge de plus belle ; dégainant alors son épée, il touche Houdbran, qui a encore la force de rentrer chez lui et meurt quelques jours après [2].

2° *Anoblis.* — Antoine de Saulsure [3], Sr de Dompmartin-sous-Amance, fut arrêté, en 1547, pour avoir « désobéi aux

1. Les huguenots portaient l'écharpe blanche et les ligueurs arboraient la rouge (Espagne), la jaune (Empire) ou la verte (Lorraine). Les cavaliers portant la double écharpe réalisaient le type décrit par La Fontaine :

> Plusieurs se sont trouvés qui d'écharpe changeans
> Aux dangers, ainsi qu'elle, ont souvent fait la figue,
> Le sage dit, selon les gens,
> Vive le Roi, vive la Ligue.

2. Lettres du 1er septembre 1611. (B. 81, fol. 145.)

3. Fils de Mengin Schouel, *dit* de Saulxures, anobli par René II le 22 janvier 1503, et de Catherine Warin, *dite* de Clemery. Antoine de Saulxures épousa Antoinette d'Augy (ou Augiez), dont il eut plusieurs enfants. Ses armes se voient encore sur un vitrail de l'église de Dommartin-sous-Amance. (Voir *D. Pelletier*, p. 740; L. Germain, *Recherches général. sur la famille d'Augy*, Nancy 1885, p. 31; *Mém. Soc. Arch. lorr.*, 1899, p. 86.)



ordonnances sur le faict de la religion ». Sur la promesse « de faire mieulx et de les observer et garder » à l'avenir, Chrétienne de Danemark le gracia, à condition qu'il donnerait caution entre les mains du bailli de Nancy et ne s'éloignerait pas des États du duc[1]. Suivant M. le pasteur Dannreuther[2], Antoine de Saulxures ne tint pas sa promesse; arrêté de nouveau, en 1550, il s'échappa, passa à Metz puis en Suisse et mourut à Genève, en 1569. Sa famille y est encore établie : les illustres physiciens Horace-Benedict et Théodore de Saussure sont ses descendants directs.

3° *Artisans*. — Le régent Nicolas de Lorraine réhabilita un nommé Martin Payen, demeurant à Ville-sur-Saulx[3], qui avait été cité devant le prévôt de Bar, vers 1542, « sur aucunes parolles malsonantes qu'on disait avoir par luy proférées contre les statuz et ordonnances de notre Mère sainte Église ». Condamné pour ce fait au carcan avec amende honorable, Payen fut relevé, dix ans après, de la « notte d'infamie » qu'il avait encourue[4].

Le 24 juin 1564, Andreu, de Cuttingen[5], dans la châtellenie de Dieuze, revenait de Saint-Jean de Bassel[6], où il avait été en pèlerinage, avec deux jeunes garçons « servans audit Cutting », quand, près d'Angwiller[7], il dut s'arrêter « pour quelque nécessité ». Les deux jeunes gens, continuant à marcher, rencontrèrent « ung quidam portant ung enffant dedans une hotte, accompaigné d'une femme ou concubine ». — « D'où venez-vous? » leur demande-t-il. — « De Saint-Jean de Bas-

1. Lettres du 2 juillet 1547. (B. 24, fol. 86.)
2. *Ligier Richier et la Réforme à Saint-Mihiel*. (*Mém. Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, 1883, p. 9 du tirage à part.)
3. Cant. d'Ancerville, arrond. de Bar-le-Duc (Meuse).
4. Lettres du 10 novembre 1553. (B. 27, fol. 220.)
5. Cant. de Dieuze, arrond. de Château-Salins (Als.-Lorr.).
6. Cant. de Fénétrange, arrond. de Sarrebourg (Als.-Lorr.). Depuis 1446, il y avait là une commanderie de Saint-Jean, qui avait remplacé un couvent de religieuses Augustines fondé au XIII[e] siècle.
7. Cant. de Fénétrange, arrond. de Sarrebourg (Als.-Lorr.).

sel. » — « Qu'avez-vous esté faire vers cette idole ? » Et, subitement devenu furieux, il tire l'épée et met en fuite les deux garçons. Survient Andreu; le « quidam » le charge à son tour; mais le paysan est robuste; il saisit l'inconnu à bras le corps, le désarme et le renverse. Dans la lutte, Andreu est blessé, mais il tue le « quidam »; on l'arrête, et il faut que Charles III le fasse mettre en liberté[1].

Au siècle dernier, on réprimait encore sévèrement l'outrage à la morale religieuse; un nommé Claude Jeandin, demeurant à Ban-Saint-Pierre[2], écart de Grémifontaine, dans l'office d'Arches, fut condamné, le 14 janvier 1735, à être blâmé et banni pendant trois ans, pour avoir proféré des paroles injurieuses pour la religion et les cérémonies du culte. Afin d'obtenir sa grâce, il invoqua l'excuse du délire causé par une fièvre chaude, et la régente Élisabeth-Charlotte commua la peine en une amende de cinq cents livres[3], applicable à l'hôpital de Bain[4].

## III. — Sacrilège.

Nous avons déjà signalé (chap. III, § VIII) plusieurs vols sacrilèges commis dans les églises, crime qui était sévèrement réprimé. M. Dumont[5] rapporte qu'en 1525, deux ivrognes mutilèrent des statues dans un cimetière : l'un eut les oreilles coupées; l'autre fut exécuté purement et simplement. Vingt-cinq ans plus tard, on se montrait moins sévère : en 1553, vers la Saint-Martin d'hiver (11 novembre), plusieurs « jeusnes filz » de Saint-Dié, Daly, Chardol, Noël Pageay, Diey Guerre et autres, allèrent, un dimanche soir, après souper, voir des jeunes filles, mais « sans aulcun mal, et comme font jeunes gens ». Arrivés à la maison d'une jeune personne, dont l'un

1. Lettres du 20 avril 1565. (B. 27, fol. 9.)
2. Commune de Chapelle-aux-Bois, cant. de Xertigny, arrond. d'Épinal (Vosges).
3. Lettres du 13 août 1735. (B. 176, fol. 115 v°.)
4. Arrond. d'Épinal (Vosges).
5. *Just. crim.*, II, p. 21.

d'eux était épris, ils descendirent « une petite ymaige de sainct Anthoine » qui était placée au-dessus de la porte, l'emportèrent à l'auberge de Nicolas Wannyer, « sans aulcun mal faire », puis la replacèrent là où ils l'avaient prise. Deux jours après, ils étaient arrêtés par le prévôt, qui requit même le sonrier[1] du chapitre de faire emprisonner ceux qui étaient ses sujets ; heureusement pour eux, le régent Nicolas de Lorraine intervint en leur faveur, le 23 mars 1554 (n. st.)[2].

---

## CHAPITRE VII

### BOURREAU ET GEOLIER

Pour terminer, je crois devoir dire un mot de ces deux modestes auxiliaires de la justice. Le bourreau, que l'on qualifiait de maître des hautes et basses œuvres, habitait généralement en un lieu retiré : souvent sa maison était adossée au rempart[3]. Le mystère qui entourait sa vie inspirait l'épouvante, autant que l'atrocité de ses fonctions. Un peu sorcier, un peu chirurgien, le bourreau ajoutait aux maigres émoluments de sa charge quelques petits profits : la graisse de pendu jadis si renommée est tombée dans l'oubli, mais la corde légendaire n'a rien perdu de son prestige.

Nous avons vu, en 1614[4], un maître des hautes œuvres, qui avait été condamné pour malversation dans l'exercice de sa charge, obtenir grâce et continuer ses sinistres fonctions. Elles étaient tellement notées d'infamie qu'après les avoir résignées, on se faisait réhabiliter.

1. Un des quatre grands officiers chargés de l'administration du temporel du chapitre.
2. B. 28, fol. 52.
3. Dumont, *Just. crim.*, II, p. 214.
4. Voir Chap. III, § VII.

Georges-Frédéric Schild avait été bourreau dans la prévôté de Boucquenom [1]; ayant pris sa retraite, en 1726, il recherchа en mariage la fille d'un marchand de cette ville. La famille rejeta sa demande, sous prétexte qu'il avait exercé « un état vil ». Que fit notre amoureux ? Il demanda à Léopold de lui accorder des lettres de réhabilitation [2], interdisant à toute personne de lui reprocher son ancienne profession, et il put devenir ainsi l'heureux époux de celle qu'il aimait.

L'ancien maître des hautes et basses œuvres de Bar, Martin Castagné, était habile chirurgien. A force de disséquer ses pendus, l'anatomie n'avait plus pour lui de secrets; il résolut, dès lors, de se consacrer exclusivement à ses nouveaux clients, et il céda sa charge à son gendre, Jean Renne. Ses confrères, craignant peut-être la concurrence et peu flattés certainement de compter un ancien bourreau dans leur corporation, s'empressèrent de le discréditer auprès des malades. Castagné supplia la régente Élisabeth-Charlotte de le réhabiliter de « l'état vil dans lequel il était tombé », afin, dit-il, que les blessés aient moins de répugnance à recevoir ses soins [3]. Sa requête fut agréée et, comme il avait déjà l'habitude de faire passer les gens dans l'autre monde, il dut se faire rapidement une belle clientèle.

Les fonctions de geôlier étaient moins discréditées; nous venons de voir qu'au xv<sup>e</sup> siècle c'étaient les doyens de la justice qui avaient la garde des prisonniers. A la différence des officialités, qui remplaçaient ordinairement la peine de mort par la détention perpétuelle, les tribunaux laïques prononçaient peu de condamnations à l'emprisonnement, et c'était presque toujours pour un temps restreint. La nourriture des prisonniers se composait exclusivement de pain et d'eau [4], ré-

1. Bockenheim ou Saarunion, arrond. de Saverne (Als.-Lorr.).

2. Lettres du 1er août 1726. (B. 167, fol. 40.)

3. Lettres du 2 juillet 1733. (B. 175, fol. 59 v°.)

4. Sur le régime des prisons, voir Munier-Jolain, *L'ancien régime dans une bourgeoisie lorraine*, p. 254.

gime moins attrayant que celui qui rappelle actuellement sous les verrous, comme dans une hôtellerie, tous les vagabonds à l'entrée de l'hiver[1]. Un arrêt de la Cour du 12 mai 1699[2] interdit aux détenus de communiquer avec le dehors et de recevoir des lettres ; les prisonniers pour crimes étaient seuls mis au régime du pain et de l'eau; ils n'avaient droit ni au feu, ni à la chandelle, et ne pouvaient fumer. Les autres détenus pouvaient louer au gardien un lit, lui acheter des aliments, et le métier de geôlier devint ainsi un véritable commerce. On devine les abus qu'engendrait un tel système ; la Cour souveraine essaya à plusieurs reprises d'y porter remède, et le titre VI de l'Ordonnance de 1707, confirmant les dispositions de l'Ordonnance criminelle de 1701, dut réglementer le régime des prisons. En résumé, le métier n'avait rien de déshonorant, et jamais geôlier ne songea à demander sa réhabilitation.

---

Quelles conclusions tirer de cette étude déjà trop longue sur la criminalité en Lorraine, de 1473 à 1737 ? Certes les lois étaient terriblement sévères, les magistrats étaient impitoyables et les supplices variés dont ils disposaient étaient bien de nature à frapper l'imagination, en inspirant une terreur salutaire. Nous n'avons pas lieu de regretter la roue, le fer chaud, la marque, la question et le carcan; mais, à côté de ces supplices effrayants, combien de lois utiles et véritablement libérales dont nous pouvons déplorer la disparition !

La statistique permet de constater que, de nos jours, les attentats contre les biens sont plus fréquents qu'à l'époque dont nous venons de nous occuper. L'industrie et le commerce, encore peu développés, ne permettaient pas les scandaleuses banqueroutes qui jettent la ruine dans les familles. Les faux,

1. Dumont, *Just. crim.*, II, p. 240 et 245.

2. *Recueil des ord.*, I, p. 176 et *passim;* Moucherel, *Pratique criminelle*, p. 142.

les malversations, l'usure, étaient assez rares, et les procédés primitifs employés par les voleurs témoignaient d'une naïveté dont rougirait aujourd'hui un novice. Par contre, le vol à main armée a disparu presque complètement de notre civilisation : il a été avantageusement remplacé par des méthodes plus modernes, plus élégantes et infiniment moins dangereuses.

Les attentats contre les mœurs semblent aussi avoir été moins fréquents ; l'autorité du juge, venant en aide à la morale, faisait sévèrement respecter l'honneur du foyer et l'autorité paternelle. N'avons-nous pas vu qualifier d'inceste et punir comme tel une amourette entre cousin et cousine ?

Par contre, les attentats contre les personnes étaient certainement plus répandus ; on mettait facilement l'épée ou la dague à la main, et la vie humaine n'avait pas encore atteint le prix que nous lui attribuons. Le duel, très fréquent, en dépit des prescriptions de l'Église et des ordonnances ducales, était souvent mortel, et il ne ressemblait guère à l'inoffensive comédie que l'on décore aujourd'hui de ce nom. Le sentiment religieux, non moins que la sévérité de la répression, rendait assez rares l'infanticide, l'avortement et la suppression de part, crimes dont la fréquence effraie le moraliste et inquiète le législateur. Enfin, le crime de lèse-majesté a été remplacé de nos jours par celui de lèse-patrie.

Avec la liberté de conscience, proclamée officiellement mais souvent menacée, les attentats contre la religion ne tombent plus sous le coup de la loi, et, si l'outrage à la morale religieuse est encore inscrit dans le Code pénal, on peut dire qu'il n'est plus réprimé.

Une impression qui se dégage de cette incursion dans le passé, c'est que rien à cette époque n'avait la précision mathématique à laquelle nous sommes accoutumés aujourd'hui. En matière administrative, comme en matière judiciaire, il régnait toujours un certain vague et, avec tant soit peu d'adresse, on pouvait, sans trop de peine, glisser entre deux autorités et échapper à la loi. Quand on avait discuté la question de com-

pétence, récusé telle juridiction, invoqué tel privilège personnel, épuisé toutes les arguties de la procédure et gravi les nombreux degrés de juridiction, il restait encore le recours en grâce, et nous venons de voir que le duc accueillait la supplique du plus humble artisan. C'était encore un des nombreux avantages des petits États, où le souverain, vivant au milieu de ses sujets, était accessible à tous, et se laissait aisément toucher par des considérations où la clémence avait plus de part que la stricte application de la loi.

Enfin, cette étude rétrospective a encore un côté consolant; elle nous montre l'humanité à peu près telle que nous la voyons aujourd'hui, avec ses défaillances, ses petitesses et ses lâchetés. Les pessimistes, qui regardent avec effroi les trahisons et les dangers de l'heure présente, peuvent se rassurer en constatant qu'il en fut toujours ainsi : l'homme sera toujours l'homme; et ce n'est pas un des moindres bienfaits de l'archéologie, cette philosophie douce, un peu sceptique et pleine d'indulgence qui excuse le présent en souvenir du passé.

Souhesmes.

**Errata.** — Dans le fascicule précédent, p. 383, ligne 27, et p. 384, lignes 4 et 5, au lieu de *Escrobes*, lire *Esrobes*.

# LES
# RELATIONS DES DUCS DE LORRAINE
## AVEC LES ROIS DE FRANCE
### PENDANT LA GUERRE DE CENT ANS JUSQU'A LA MORT DE CHARLES II (1328-1431)

*(Novembre 1901)*

---

## BIBLIOGRAPHIE

### A. — SOURCES

I. Manuscrites. — Bibliothèque nationale, Collection de Lorraine. — Archives nationales, KK. JJ. 68 et KK. 1125. — Archives de Meurthe-et-Moselle, Série B.

II. Imprimées. — Clerx, *Bibliothèque de Metz. Manuscrits relatifs à l'histoire de Lorraine,* Metz, 1856, in-8°. — Coyecque, *Manuscrits de la Bibliothèque de Neufchâteau,* Paris, 1894, in-8°. — Dannreuther, *Manuscrits de la Bibliothèque de Bar-le-Duc,* Paris, 1894, in-8°. — Favier, *Manuscrits de la Bibliothèque de Nancy,* Nancy, 1886, in-8°. — Guéry, *Nouvel inventaire des archives du département des Vosges,* Épinal, 1856, in-8°. — Lepage, *Trésor des Chartes Lorraines,* Nancy, 1857, in-8°; *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790,* Nancy, 1873-1896, 7 vol. in-8°. — Marchal, *Chambre des comptes de Bar. Inventaire,* Paris, 1875, in-4°. — Marichal, *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, nos 1-725 de la Collection Lorraine,* Paris, 1896, in-8°. — Quicherat, *Manuscrits de la Bibliothèque de Metz,* Metz, 1868, in-8°.



Documents. — Achery (d'), *Spicilegium*, 2ᵉ éd., Paris, 1723, 3 vol. in-f°. — Albrecht, *Rappolsteinisches Urkundenbuch*, Colmar, 1891-98, 5 vol. in-8°. — *Arrest du Parlement de Paris de 1412*, Paris, 1634, in-12. — Besle, *Recueil de pièces diverses servant à l'histoire de Charles VI*, Paris, 1868, in-4°. — Böhmer, *Fontes rerum germanicarum*, Berlin, 1843-1868, 4 vol. in-8°. — Dom Bouquet, *Historiens des Gaules et de la France*, 1738-1876, 23 vol. in-f°. — Canal, *Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne*, Chalon-sur-Saône, 1863, 2 vol. in-8°. — Champollion, *Lettres des rois, reines des cours de France et d'Angleterre, de Louis VII à Henri IV*, tirées des archives de Londres par Bréquigny, Paris, 1839-1847, 2 vol. in-4° (Collection des Documents inédits). — Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V*, Paris, 1877, in-4° (même collection). — Delpit, *Collection générale des Documents français qui se trouvent en Angleterre*, Paris, 1847, in-4°. — Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, Paris, 1863-64, 2 vol. in-8° (Société de l'histoire de France). — Duhamel, Chapellier, Leglay, *Documents rares ou inédits de l'Histoire des Vosges*, Épinal, 1868-1889, 10 vol. in-8°. — Dumont, *Corps universel diplomatique du droit des gens*, Amsterdam, 1726-1731, 8 vol. in-f°. — Leroux de Lincy, *Chants historiques et populaires du temps de Charles VII et Louis XI*, Paris, 1857, in-8°. — Kreutzinger (de), *Documents relatifs à l'Histoire de France tirés des archives de Strasbourg*, Strasbourg, 1818-19, 2 vol. in-8°. — Rymer, *Fœdera, conventiones... inter reges Angliæ et alios habita*, Londres, 1704, 20 vol. in-f°. — Secousse, *Ordonnances des rois de France*, Paris, 1723-1847, 22 vol. in-f°. — Winckelmann, *Acta Imperii inedita*, 1881-1885.

Chroniques. — Pour **Raoul** : Avesbury (Robert de), *De mirabilibus gestis Edwardi III, regis Anglorum*, éd. Hearne, Oxford, 1720, in-4°. — Bel (Jean le), *Chronique*, éd. Polain, Liège, 1850, in-8°. — Cabaret d'Orville (Jean), *Chronique du bon duc Louis II de Bourbon*, éd. Chazaud, Paris, 1876, in-8°. — *Chroniques de Flandre* (*Recueil des*), éd. de Smet, Bruxelles, 1837-1865, 4 vol. in-4°. — *Chronique des quatre premiers Valois* (*1327-1393*), éd. S. Luce, Paris, 1862, in-8° (Société d'Histoire de France). — *Chroniques de Saint-Denis*, éd. Paulin, Paris, in-8°. — *Chroniques messines*, édictées par Huguenin, 900-1552, Metz, 1870, in-8°. — *Chronique normande du* XIVᵉ *siècle* (1298-1370), éd. A. et E. Molinier, Paris, 1882 (Société d'Histoire de France). — Cuvelier, *Chronique de Duguesclin*, éd. Charrière, Paris, 1839, 2 vol. in-4° (Collection des Documents inédits). — Froissart, *Chroniques*, éd. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 20 vol. in-8°. — Mineur de Gand (le), *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. XVI. — *Poème sur la bataille de Crécy*, Buchon, Collec-

tion, t. XIV. — *Récits d'un bourgeois de Valenciennes*, éd. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1879, 2 vol. in-4°. — Venette (Jean de), *Continuatio posterior Guill. de Nangiaco,* 1340-1368, éd. Géraud, Paris, 1843 (Société d'Histoire de France). — *Vitæ paparum Avenionensium,* éd. Baluze, Paris, 1893, 2 vol. in-4°.

Pour **Jean** : Outre les chroniques déjà citées et qui s'étendent au delà de 1356 : Boucicaut (*Mémoires ou livre des faits du maréchal de*), Michaud et Poujoulat. Nouvelle Collection, t. II. — *Chronique du religieux de Saint-Denis* (1380-1422), éd. Belluguet, Paris, 1839-1852, 6 vol. in-4° (Collection des Documents inédits). Texte et traduction. — *Chronique du mont Saint-Michel,* éd. S. Luce, Paris, 1878, 2 vol. in-8° (Société des anciens textes). — Faber, *Expositio rerum in Gallia tunc gestarum, 1379-1399,* éd. Du Boulay, Hist. Univ., Paris, IV, in-8°. — Pisan (Christine de), *Le livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V,* Michaud et Poujoulat, Nouvelle Collection, t. II.

Pour **Charles** : Capgrave, *Chronicle of England, rerum britannicarum Scriptores,* t. I. — *Chronique anonyme* (*Extraits d'une*), 1400-1422, éd. Douët d'Arcq, dans l'édition de Monstrelet, t. VI. — Fénin (Pierre de), *Mémoires,* éd. Mlle Dupont, Paris, 1887 (Société d'Histoire de France). — *Historia vitæ et regni Richardi II a monacho quodam de Evesham consignata,* éd. Hearne, Oxford, 1729, in-8°. — Monstrelet (Enguerrand de), *Chronique,* éd. Douët d'Arcq, Paris, 1857-1861, 6 vol. (Société d'Histoire de France). — Ursins (Juvénal des), *Histoire de Charles VI,* Michaud et Poujoulat. Nouvelle Collection, t. II.

En outre, de nombreuses pièces, chroniques et fragments de chroniques sont insérés dans des ouvrages. Voir surtout les preuves de l'*Histoire de Lorraine* de dom Calmet, et de l'*Histoire de Bourgogne* de dom Plancher.

## B. — OUVRAGES.

Aubert, *Le Parlement de Paris de Philippe le Bel à Charles VII,* Paris, 1887-89, 2 vol. in-8°. — Barante (de), *Histoire des ducs de Bourgogne,* Paris, 1824-1826, 12 vol. in-8°. — Bégin, *Histoire des duchés de Lorraine et de Bar et des Trois-Évêchés,* Nancy, 1833, 1 vol. in-8°. — Benoît Picard, *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul,* Toul, 1707, in-4°. — Bonamy, *Réflexions sur l'auteur et l'époque de l'érection du comté de Bar en duché.* (Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XX.) — Broverii *Antiquitatum et annalium Treverensium Libri XXV,* edidit Masenius, Liège, 1670, in-f°. — Bugnon, quatre *Cartes*

*de Lorraine pour l'histoire de Lorraine de dom Calmet,* Nancy, 1724-25. — *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine,* Nancy, 1849-58, 8 vol. in-8°, continué par : les *Mémoires,* 2e série, Nancy, 1859-72, 14 vol. in-8°. 3e série, Nancy, 1873-1900, 28 vol. in-8°. — Calmet (dom), *Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine,* Nancy, 1728, 3 vol. in-f°; Deuxième édition, Nancy, 1745-1767, 7 vol. in-f°. — Chauvelays (J. de la), *Guerres des Anglais et des Français du* xie *au* xve *siècle,* Paris, 1875, 2 vol. in-8°. — Chevrier, *Histoire de Lorraine et de Bar,* Bruxelles, 1758, 7 vol. in-12. — Choisy, *Histoire de Philippe de Valois et du roi Jean,* Paris, 1750, in-12. — Clouët, *Histoire de Verdun et du Verdunois,* Verdun, 1867-1870, 3 vol. in-8°. — Digot, *Histoire de Lorraine,* Nancy, 1856, 6 vol. in-8°; *Essai sur l'histoire de la commune de Neufchâteau,* Nancy, 1847, in-8°. — Dumont, *Histoire de Commercy,* Bar-le-Duc, 1847, 3 vol. in-8°. — Duval-Pineu, *Histoire de la France sous le règne de Charles VI,* Paris, 1842, 2 vol. in-8°. — (François et Tabouillot), *Histoire de Metz par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne,* Metz, 1767-1790, 6 vol. in-4°. — Gaillard, *Histoire de la querelle de Philippe de Valois et d'Édouard III d'Angleterre,* Paris, 1774, 4 vol. in-12. — Gabriel, *Notice historique sur Verdun,* 1888, in-12. — Germain, *Ferri Ier de Lorraine, comte de Vaudémont,* Nancy, 1881, in-8°; — *Les époux de Marguerite de Joinville,* Nancy, 1879, in-8°. — Guibal, *Histoire du sentiment national en France pendant la guerre de Cent ans,* Paris, 1875, in-8°. — Huhn, *Geschichte Lothringens,* Berlin, 1877, 2 vol. in-8°. — Hugo, *Traité historique et critique sur l'origine et la généalogie de la maison de Lorraine,* Berlin, 1711, 2 vol. in-8°. — *Journal de la Société d'archéologie et du comité du musée lorrain,* Nancy, 1853-1900, 49 vol. in-8°. — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de la Flandre,* Bruxelles, 1847-1850, 6 vol. in-8°. — Lecoy de la Marche, *Le roi René,* Paris, 1875, 2 vol. in-8°. — Lepage, *Quelques questions de géographie du moyen âge,* Nancy, s. d., in-8°. — Leroux, *Recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne, de 1292 à 1378,* Paris, 1882, in-8°; *Nouvelles recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne, de 1378 à 1461,* Paris, 1892, in-8°. — Lévêque, *La France sous les cinq premiers Valois,* Paris, 1797, 4 vol. in-12. — Longnon, *Atlas historique; Les limites de la France à l'époque de Jeanne d'Arc,* dans la Revue des questions historiques, XVIII. — Luce (Siméon), *Histoire de la Jacquerie,* Paris, 1859, in-8°; *Histoire de Bertrand Du Guesclin,* t. I, Paris, 1876, in-8°; *Jeanne d'Arc à Domrémy,* Paris, 1886, in-8°. — Mardigny (de), *Dénombrement des villes et gagnages des environs de Metz au commencement du* xve *siècle,* Metz, 1855, in-8°. — Mauris (St), *Études historiques,* Nancy, 1861, in-8°. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* Nancy, 1853-1900, 47 vol. in-8°. — *Mémoires de la Société philomathique de Verdun,* Verdun, 1840-1900,

18 vol. in-8°. — MENESTRIER, *La cour du roi Charles V surnommé le Sage et celle de la reine Jeanne de Bourbon, son épouse,* Paris, 1683, in-f°. — NICOLAS, *Tables synchroniques de l'histoire de Lorraine,* Saint-Nicolas-du-Port, 1844, in-4°. — PANGE (de), *Le patriotisme français en Lorraine avant Jeanne d'Arc,* Paris, 1890, in-12. — PLANCHER (dom), *Histoire de Bourgogne,* Dijon, 1739-1781, 4 vol. in-4°. — PFISTER, *Histoire de Nancy,* t. I, Nancy, 1902, in-8°. — SECOUSSE, *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles le Mauvais,* Paris, 1755, in-4°; *Mémoires sur les troubles qui suivirent la bataille de Poitiers,* dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. XVI, 1734, in-4°. — SERVAIS, *Annales historiques du Barrois de 1352 à 1411,* Bar-le-Duc, 1865-67, 2 vol. in-8°. — VALLET DE VIRIVILLE, *Histoire de Charles VII et de son époque,* Paris, 1862-63, 3 vol. in-8°. — VIGNIER, *La véritable origine de la maison de Lorraine,* Paris, 1649, in-f°. — WASSEBOURG, *Premier volume (et second) des antiquités de la Gaule Belgique, royaulme de France, Austrasie et Lorraine,* Paris, 1549, in-f°. — ZURLAUBEN (de), *Histoire d'Arnaut de Cervolle* (Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. XXV).

---

## I. — INTRODUCTION.

Pendant la guerre de Cent ans, on voit les ducs de Lorraine accourir sans relâche dans les armées françaises, prendre leur part des dangers, s'immoler à la cause des Valois. Raoul I[er] meurt à Crécy ; Jean I[er], élevé à la cour de France, combat les Anglais avec acharnement ; si Charles II est un partisan dévoué des Bourguignons, il n'en accepte pas moins le mariage de sa fille avec René d'Anjou, qui, devenu duc de Lorraine, sera, sur la frontière, le représentant le plus autorisé de la cause de Charles VII. Il n'est pas inutile, au point de vue de l'histoire générale, de rechercher les causes qui ont motivé cette fidélité à la France des ducs de Lorraine. Les quelques fiefs qu'ils tenaient des Valois leur semblaient-ils une raison suffisante pour oublier leurs devoirs envers l'Empire ? ou bien estimaient-ils que leur intérêt leur dictait une politique tout à fait française ? Songeaient-ils à relâcher de plus en plus les liens qui les rattachaient encore à l'Allemagne, et, pour y mieux réussir, à chercher contre elle un allié puissant ? ou leur politique n'est-elle déterminée que par des raisons de convenances personnelles et de sentiments, sans obéir à des principes, sans être nécessitée par l'intelligence de la situation redoutable que leur créait le voisinage de la France et de l'Allemagne ? Ce sont autant de questions qui méritent d'être posées, et qu'on ne peut résoudre que par l'exposé des faits.

Si le peu de chroniques lorraines contemporaines nous laisse parfois embarrassé dans l'explication de la conduite de nos ducs, l'abondance des chroniques françaises nous permet en revanche de suivre pas à pas les progrès de la politique française sur les marches orientales du royaume.

## II. — La Lorraine et la France au début de la guerre de cent ans.

Avec ses trois bailliages de Nancy, Vosges, Allemagne, qui, assis dans les bassins de la Moselle, de la Meuse, de la Saône [1], formaient des divisions plus administratives que naturelles, la Lorraine manquait d'unité géographique. Elle était exposée, sans pouvoir leur opposer de barrière, à toutes les attaques qui lui venaient du nord et du sud, de l'est et de l'ouest. Le duc de Lorraine était un veilleur forcé de surveiller tous les coins de l'horizon. La France l'enveloppait par la Champagne ; l'Empire, par le duché de Deux-Ponts, le comté de Sarrebrück, l'archevêché de Trêves, les duchés de Luxembourg et de Bouillon, et les Trois-Évêchés. Un autre fait frappe l'œil à l'examen de la carte : la Lorraine ainsi délimitée n'appartient pas toute à ses ducs ; elle est désorganisée par des enclaves étrangères : le comté de Blamont, les forteresses messines de Nomeny, Saint-Avold, Baccarat, Épinal, les forteresses touloises de Liverdun, Void, Vichery. Un autre désavantage venait aux ducs de ce que quelques-unes de leurs possessions étaient enclavées dans le royaume de France ou les Pays-Bas, sans lien direct avec le duché : Rumigny dans le Rethelois, Florennes dans le Hainaut : c'était pour eux une source continuelle de guerre et de tracas, et pour le roi de France une occasion toujours offerte d'intervenir.

A l'intérieur de ces limites, les ducs ne jouissent pas d'une autorité uniforme. Tour à tour suzerains et vassaux des comtes de Bar et des évêques de Metz [2] pour une série de petits fiefs, ils sont vassaux de l'empereur pour le duché, marchis ou surveillants de la frontière allemande contre la France, et présidents des duels qui ont lieu entre le Rhin et la Meuse. L'avouerie de Remiremont leur est encore un lien avec l'Empire. Mais la suzeraineté des empereurs tend à disparaître au XIVe siècle : à partir de la Bulle d'or (1356), on peut dire que les ducs, mécontents du rôle humble que la prédominance des sept Électeurs leur fait jouer dans le monde germanique, s'abstiennent de paraître aux diètes. Ils prennent peu à peu l'habitude de regarder la Lorraine comme ne relevant que d'eux seuls.

Le lien féodal qui allait déterminer leur rôle politique dans la guerre de

1. Cf. Longnon, Atlas historique.

2. Dom Calmet, II. Pr., col. 578.

Cent ans, c'est la suzeraineté française, restreinte, il est vrai, à un petit nombre de fiefs. Philippe le Bel, qui avait épousé l'unique héritière de la Champagne, et ses fils, étaient devenus suzerains des ducs de Lorraine pour les fiefs de Neufchâteau, Châtenois, Montfort et Grand, qui relevaient auparavant de la Champagne. Le fait présentait d'autant plus de gravité — et les ducs de Lorraine ne tardèrent pas à s'en rendre compte — que les rois de France visaient à changer les limites bâtardes que le traité de Verdun leur avait assignées, et ne se faisaient pas faute d'afficher leurs prétentions. Ils laissaient s'accréditer la légende qui voulait qu'à l'entrevue de Quatrevaux, près de Vaucouleurs, en 1299, l'empereur Albert eût accordé à Philippe le Bel les limites du Rhin [1]. Ils revendiquaient comme un de leurs privilèges le droit de garde avec toutes ses charges dans les évêchés de Toul et de Verdun [2]. Ils exigeaient des ducs de Lorraine leur aide constante et l'envoi d'hommes d'armes pour les guerres de Bar et de Flandre [3] ; et si l'on songe que Ferri IV, père de Jean Ier, donna vaillamment de sa personne à Cassel (1328), l'on peut dire que au moment où s'ouvre la guerre de Cent ans, la politique des ducs est presque déjà déterminée par leurs rapports antérieurs avec le roi de France. Des précédents sont créés, qu'ils se garderont de contredire ; ils marcheront dans la voie tracée, sans se rendre compte qu'il leur est nuisible de s'engager si avant dans les affaires intérieures de la France ; qu'ils ont dans les environs immédiats des ennemis toujours aux aguets; qu'il faudrait parer avant tout à ce danger, et profiter même des embarras des rois de France et des empereurs pour chercher à s'arrondir dans la Lorraine propre, ou tout au moins s'annexer, par une série de lents progrès, les enclaves étrangères qui découpent leur duché et l'affaiblissent. Au lieu de la politique prudente et mesurée que leur dictent les circonstances et leur peu de force, ils vont en adopter une, toute de fidélité aux intérêts français, qui les mêlera aux événements généraux et leur fera perdre le sens de leurs propres intérêts ; s'ils espèrent tirer bénéfice et profit de cette espèce de rapports avec leur puissant voisin, ils ont assumé un rôle qui n'est pas fait à leur taille.

## III. — Raoul Ier (1328-1346).

Raoul Ier, encore mineur quand il fut appelé à prendre la succession de son père [4], était habitué déjà, on peut le dire, à ne voir aucun événement

1. Dom Bouquet, XXI, p. 17, 18, 581.
2. Dom Calmet, II. Pr., col. 561. — Jean de Venette, II, p. 12.
3. *Chronique normande*, p. 4-8.
4. Benoît, *Origine de la très illustre maison de Lorraine*, p. 335.

important se conclure dans son duché, sans l'intervention du roi de France ; et c'est peut-être l'impression la plus vivace qu'il ait gardée de son enfance, qu'une admiration reconnaissante pour son puissant voisin. S'il se référait à l'acte de son premier mariage, conclu le 3 juillet 1323[1], il y pouvait constater l'influence française : la dot de sa fiancée, Aliénor de Bar, était garantie par Charles le Bel. Philippe VI intervient plus directement encore : il semble vouloir imposer la paix aux pays voisins, qui n'y sont guère habitués ; il fait conclure des trêves aux Barrisiens, aux Lorrains et aux Messins[2] ; il les engage à faire cesser les courses réciproques de leurs vassaux, à punir les pillages et les saisies de corps et de biens, à protéger les marchands. En juin 1331, il prend sous sa garde l'église de Verdun et toute sa temporalité[3]. Il donne l'exemple de la conciliation en défendant à ses sergents de « sergenter » à Poussay et dans d'autres possessions lorraines qui n'avaient jamais été des fiefs ni des arrière-fiefs de la couronne ; mais il réclame l'hommage qui lui est dû pour Neufchâteau, Montfort, Châtenois et Grand, en même temps qu'il accorde à Raoul bénéfice d'âge et lui supplée le défaut de deux ans et demi[4]. Le duc manifeste sa reconnaissance en accomplissant avec scrupule, dans le courant de 1332, ses devoirs de vassal. Il assiste, en compagnie des grands féodaux, aux fêtes de Paris, qui illustrent la chevalerie du duc Jean, héritier de la couronne, et qui se célèbrent « au milieu d'un grand concours de peuple, avec une grande solennité, et la joie universelle[5] ». Il est permis de croire que l'imagination du duc de Lorraine fut vivement frappée par l'éclat d'une cour dont Froissart dit qu'il était « grans et renommés en tous pays » et qu'il croissait « tous dis sans amenrir[6] ». Les fêtes, les joutes, les tournois, les « esbatements » de toutes sortes s'y succédaient sans interruption, et Philippe VI en faisait les honneurs avec sa bonne grâce et sa « bachelerie ». Le chroniqueur nous rapporte les noms des seigneurs que le roi aimait spécialement et retenait le plus volontiers auprès de lui, et Raoul figure dans la liste en compagnie des rois de Bohême et de Navarre, des ducs de Bourbon et de Bourgogne, des comtes de Flandre, de Blois et de Bar. C'est à cette époque de sa vie, où l'âme encore jeune et impressionnable de Raoul ne devait pas rester indifférente à tant de fêtes et à l'intimité du roi, que nous voyons naître la séduction que Philippe VI exerça toujours sur elle.

Le duc, qui avait gardé de la cour de France un souvenir de fêtes et de

1. Dumont, *Corps diplomatique*. T. I. P. II, p. 344.
2. *Cart. de Bar*. Coll. Lorr., 718, folio 205°.
3. Dom Calmet, II. Pr., col. 586-87.
4. *Inventaire des titres enlevés de la Motte*, p. 98.
5. Jean de Venette, p. 133-134.
6. Froissart, II, 338.

chevalerie, songe à s'unir à elle par des liens plus intimes. Sa première femme, Aliénor de Bar, était morte en 1332 sans avoir eu d'enfant. Il demande et obtient, des mains de Philippe VI qui y voit un accroissement d'influence pour la France dans les régions de l'est, Marie de Blois, fille de Guy de Châtillon et de Marie de Valois. Le roi garantit le paiement de la dot de sa nièce, si même il n'en solde pas une partie avec ses propres deniers[1]. Il profite des circonstances pour acheter, dans le courant de la même année 1334, au sénéchal de Champagne, Anselm de Joinville, la ville de Vaucouleurs sur la Meuse, qui devient sa forteresse la plus avancée, et qui lui permet de surveiller de près la Lorraine et le Barrois, d'y maintenir son autorité et son souvenir toujours présents[2].

Dès lors, Raoul n'allait plus que faire acte de vassal dévoué. Sorti de mainburnie à la fin de 1334, il ne reste guère dans son duché que lorsque la guerre contre les Barrisiens ou les Messins l'y force. Il vit le plus souvent à Paris, où le roi lui fait don d'un hôtel situé dans la rue Pavée[3]; et lorsque la lutte est ouverte entre la France et l'Angleterre, il n'a plus qu'un désir : combattre dans les rangs des barons français. Il ne fait aucune difficulté de conclure, sous les auspices du roi, une trêve, bientôt transformée en paix définitive, avec le comte de Bar[4] (juillet 1338). Il obtient du reste, ainsi que son rival, un certificat de loyalisme : Philippe VI se déclare sûr de leur appui, car « il estoient bon Franchois et loyal ». Cette affirmation montre tous les progrès accomplis par les rois de France sur leur frontière de l'est. Elle est d'autant plus caractéristique que, en tant que duc de Lorraine, Raoul eût plutôt été tenu de répondre aux semonces d'Édouard III, devenu vicaire de l'Empire[5]. Prince de l'empire, il devait assistance au vicaire impérial. Mais il lui semblait qu'il n'avait pas à hésiter sur le parti à prendre, et que des distinctions juridiques n'avaient pas à prévaloir sur les sentiments d'amitié et les liens de famille qui l'attachaient à Philippe VI. Il ne songeait plus qu'à figurer avec honneur dans la chevalerie française.

Son attente ne fut pas déçue ; nous lui voyons souvent jouer un rôle prédominant : de Saint-Quentin il envoie, de concert avec le roi de Bohême et le connétable de France, des lettres de défi au roi d'Angleterre (17 octobre 1339)[6]. L'année suivante (25 septembre), il est choisi par le roi de France pour négocier la trêve d'Esplechin[7]. Il fait des prouesses en Bre-

1. Arch. Nat., JJ. 66, n° 1366.
2. Calmet, *Notice*, t. II, c. 724.
3. Viard. *Documents parisiens*, n° 175.
4. Copie arch. M.-et-M., B. 424.
5. Jean de Venette, II, 160, 161.
6. Rymer, *Fœdera*, II, P. II, p. 1093; Froissart, XVIII, p. 86-95.
7. D'Achery, *Spicilegium*, III, 102.

tagne, où il défend les droits de son beau-frère, Charles de Blois, et où il peut étudier de près, au milieu des périls journaliers, l'amabilité du prince et sa grâce tempérée de piété et de bravoure. Il est aux sièges de Chantoceaux et de Valgarnier; il s'honore de figurer parmi les deux cents chevaliers français qui combattent contre les deux cents Bretons (février 1341)[1]. Si des difficultés nombreuses avec les évêques de Metz et de Toul, avec le comte de Bar, l'immobilisent en Lorraine de 1342 à 1344, il va jusqu'en Guyenne en 1345, à la poursuite du comte de Derby, et il réunit encore 400 lances, augmentées des Barrisiens et du comte de Sarrebrück, à la nouvelle du débarquement de l'armée anglaise à Saint-Waast de la Hougue (juillet 1346). A Crécy, il obtient le commandement de la quatrième bataille. Au milieu du désordre que cause dans l'armée française l'artillerie des Anglais, aidée par les averses, puis par un soleil aveuglant, le duc de Lorraine combat avec rage. Il voit succomber, dans la bataille voisine, le roi de Bohême ; le noble héroïsme de son parent anime son courage ; il est parmi « li vaillant homme et li bon chevalier » qui « pour leur honneur, chevauçoient toutdés avant, et avoient plus chier à morir, que fuite villainne leur fust reprocée »[2]. Il serre de si près le prince de Galles, que celui-ci est forcé d'appeler à son aide la bataille des comtes de Northampton et d'Arundel. Il est bientôt victime de son ardeur : tandis qu'on arrachait Philippe VI au combat, le duc de Lorraine tombait sous les coups de l'ennemi. Il fut pleuré du roi et des barons, et les chroniques françaises lui accordent toutes un souvenir, ainsi qu'aux victimes lorraines de cette journée, le comte de Salm et les bourgeois de Metz.

La soumission sans bornes de Raoul à Philippe VI, l'habitude qu'il avait prise de lui faire régler ses affaires particulières, ont créé un fâcheux précédent. Les rois de France, dorénavant, se mêlent de plus près aux affaires de Lorraine, exercent sur elles une espèce de haute surveillance. Les appels si fréquents faits par Raoul à Philippe VI amèneront l'arrêt de 1412, en même temps que sa mort sur le champ de bataille de Crécy sera un modèle de fidélité que les Valois mettront toujours sous les yeux des ducs lorrains.

## IV. — Jean Ier (1346-1390).

La minorité du duc Jean, âgé seulement de 6 ou 7 mois à l'époque de la bataille de Crécy, faisait, de la protection de la France, une nécessité pour la Lorraine. Sous la régence, qui dure jusqu'en 1360, le duché est en proie à des luttes intestines, qui nécessitent souvent l'intervention fran-

1. *Chronique normande*, p. 52.
2. Froissart, V, 54.



çaise. Philippe VI permit à la première régente, Marie de Blois, qui trouvait toutes ses ressources financières auprès des Neufchâtelois, de lever toutes espèces de tailles et subsides dans les fiefs français de Lorraine[1]. Il la fait comprendre, avec ses enfants, dans les trêves qu'il conclut avec l'Angleterre, et spécifie que les gens de guerre ne pourront rien entreprendre contre eux. Quand il est remplacé sur le trône par le duc de Normandie, dont les Lorrains avaient déjà pu apprécier la loyauté et l'esprit chevaleresque, les bons rapports continuèrent. Le roi Jean s'entremit auprès des Messins pour leur faire conclure une trêve avec la Lorraine (août 1351)[2]. Il suggère l'idée d'un tribunal arbitral établi au-dessus des Barrisiens et des Lorrains, et destiné à prévenir les conflits[3]. Il fait venir de la Lorraine allemande le jeune duc et son deuxième régent, le comte de Wurtemberg[4], et les garde auprès de lui pendant le mois d'août 1353.

Il lui était d'autant plus nécessaire de faire des avances à la Lorraine, que Charles de Luxembourg, roi des Romains et successeur de Louis de Bavière, en faisait au Barrois. Charles IV était à Metz en 1354. Il déclarait que les droits de garde et de protection, établis en Lorraine et au Barrois à son insu, et sans l'autorité impériale, étaient révoqués. Il érigeait la ville de Pont-à-Mousson en marquisat, les comtés de Bar et de Luxembourg en duchés. Voulant jouer le rôle de médiateur qu'avait jusqu'alors assumé le roi de France, il engageait ses vassaux de la Moselle et de la Meuse à ne rien entreprendre les uns contre les autres[5]. Le roi Jean pouvait craindre de perdre sur sa frontière orientale l'influence que lui avaient acquise ses prédécesseurs. Il se hâta de reconnaître au jeune duc de Bar son nouveau titre et le droit de battre monnaie à Clermont[6]. Il put bientôt constater que l'un et l'autre duchés lui étaient toujours dévoués : à Poitiers figuraient Henri de Bar avec les Barrisiens, les comtes de Sarrebrück et de Vaudémont avec les Lorrains.

La captivité du roi Jean allait du reste être l'occasion de rapprocher de la France la majorité des provinces allemandes de la frontière. Avec sagacité et sang-froid, le dauphin Charles jugea qu'il lui fallait avant tout un allié. Il le trouva dans son oncle, le prosaïque et mou Charles IV, empereur. Il lui fit conclure, à l'entrevue de Metz (Noël 1356), une alliance offensive et défensive[7]. L'empereur engageait ses feudataires d'Allemagne, et nommément le duc de Lorraine et le comte de Bourgogne, à mettre le

1. Arch. M.-et-M. B. 438. N° 186.
2. Calmet, II, 535.
3. Id. Pr., c. 617.
4. Vignier, p. 107.
5. Calmet, II, Pr., c. 129, 623-625.
6. *Inv. des titres enlevés de la Mothe,* p. 47.
7. S. Luce, *Bertrand Du Guesclin,* P. J. N° 10.

service de leurs armes au secours de la France. Les Lorrains recommencent à jouer un rôle actif dans la guerre. Ils composent, avec les soudoyers de l'empire et de la Bohême, la plus grande partie de l'armée qui, en juillet 1358, fait, sous les ordres du dauphin, le siège de Paris révolté, et qui étouffe les dernières révoltes des Jacques [1]. Ils sont commandés par le délégué du régent, que Froissart appelle « uns appers et hardis chevaliers durement », mais qui, mécontent de ne pas recevoir la solde promise, se met à ravager la Champagne [2]. Burckard de Fénétrange est, dans la guerre de Cent ans, un des premiers exemples de ces chevaliers arrogants et pillards qui feront plus tard comparer les Lorrains aux pires Bretons. Nous sommes loin de la vassalité fidèle et du dévouement presque chevaleresque dont avait fait preuve le duc Raoul, et que montrera Jean I[er].

Majeur en 1360, à 14 ans, et marié à une princesse allemande, Sophie de Wurtemberg, Jean ne se laisse pas entraîner par ce lien de famille : s'il combat dans les rangs des chevaliers teutoniques, il les quitte bientôt pour prendre part aux événements français. Il envoie le comte de Sarrebrück à l'armée royale qui, rassemblée contre les « robeurs et murtreurs », se fait battre à Brignais par la grande Compagnie [3]. A partir de 1364, il se laisse aller aux sentiments français que n'avaient pas manqué de déterminer en lui les exploits de son père et les preuves de confiance des Valois. Il ne veut pas non plus laisser accaparer le rôle de représentant de la France sur la frontière par le duc de Bar, qui vient de se marier avec Marie de France. Il s'empresse de faire acte de vassalité ; il remplit, au sacre de Charles V, l'office d'un des pairs laïcs, le comte de Champagne, et suit le roi à Paris (mai 1364). Son ardeur belliqueuse l'entraîne en Bretagne, aux côtés de du Guesclin, pour qui il devait dès lors concevoir une haute estime. Il est fait prisonnier à Auray, et délivré bientôt sur les instances de la comtesse de Penthièvre [4] (1364-1365). Il se gagne ainsi la bienveillance de Charles V, qui l'aide contre les routiers nombreux en Lorraine. L'Archiprêtre et ses bandes, qui ajoutaient les malheurs du pillage à ceux de la peste et de la famine, sont dispersés [5]. Le duc Jean avait du reste à la cour un représentant officiel, le bouteillier Jean de Sarrebrück, qui, relevant à la fois de la Lorraine et de la France, était dévoué à l'une et à l'autre, et qui, de 1365 à 1373, ne manqua pas une occasion d'intéresser le roi au sort malheureux du duc attaqué par Wenceslas de Bohême, par les Messins, les Luxembourgeois et les Barrisiens [6].

1. *Chr. des quatre premiers Valois*, p. 81.
2. Froissart, VI, p. 192-193.
3. *Chr. normande*, p. 140-141.
4. Id., p. 167.
5. Calmet, II. Pr., 644, 647.
6. *Chr. des quatre premiers Valois*, p. 242-243.

Ces querelles intérieures empêchèrent le duc de paraître aux armées royales lors des chevauchées du prince de Galles, du duc de Lancastre et de Robert Knolles. Mais il accourt au siège de Saint-Sauveur-le-Vicomte [1], et fait la campagne de Normandie. Il permet au roi, que pressaient des nécessités financières, de frapper le commerce de la Lorraine [2]. Il accompagne à Paris l'empereur Charles IV (janvier 1378), et promet de mener tous ses hommes d'armes contre les Anglais. Nous le retrouvons à l'armée que le duc de Bourgogne réunissait sur les confins de la Picardie pour attaquer Calais. Nous le retrouvons aux funérailles du connétable du Guesclin : il tient la bride du quatrième cheval de bataille du fameux Breton [3].

Malgré sa fidélité à la France, Jean n'éprouvait pour Charles V qu'une sympathie mitigée. Son esprit aventureux, nourri de légendes de chevalerie, ne pouvait s'accommoder de tant de sagesse et de calculs. A partir de 1380, on constate en lui une tendance plus accusée à se mêler aux affaires de France ; il espérait sans doute, pendant la minorité de Charles VI, jouer un rôle à côté des régents qu'il considérait comme ses pairs. Il fut déçu ; malgré sa présence à tous les osts et son dévouement, il se vit desservi par le duc de Bourgogne dans l'exécution du projet qu'il avait formé de marier sa fille Isabelle au jeune roi de France et qu'il dut abandonner [4]. Froissé, il se retira, et le rôle brillant qu'il joua dans l'expédition de Gueldre, ne put le consoler ni le faire revenir à la cour.

Il montra combien il était aigri, en traitant avec dureté les Neufchâtelois, qui s'empressèrent de recourir au roi de France. Un arrêt du Parlement fit droit à leurs plaintes (1389) ; Jean dénia la souveraineté de ce corps, malgré une deuxième assignation royale ; mais il mourut avant la conclusion de l'affaire et l'arrêt de 1391, qui ordonnait de poursuivre le duc de Lorraine aux grands-jours de Troyes en cas de défaut de droit ou de mauvais jugement [5].

Malgré ce conflit de la dernière heure, le duc Jean n'a fait que continuer dans ses rapports avec la France la politique de Raoul. Son mariage avec une princesse allemande ne l'empêche pas de remplir les devoirs féodaux qu'il considère comme un legs de son père, et son âme amoureuse de chevalerie l'entraîne à ne pas marchander ses services contre les Anglais.

1. *Chr. des quatre premiers Valois*, p. 253-254.
2. Secousse, VI, p. 209.
3. Martène, *Thesaurus*, III, p. 1504.
4. Froissart, X, p. 347.
5. *Arrest du Parlement de Paris* de 1412, p. 44-59.

## V. — CHARLES II (1390-1431).

Les rapports amicaux que les ducs de Lorraine et les rois de France avaient entretenus depuis la fin du XIIIe siècle cessent sous le règne de Charles II. Agé de 26 ans lorsqu'il succède à son père, Charles donne d'abord libre carrière à son caractère aventureux et fait des expéditions lointaines qui ne le compromettent pas avec la France. Mais certains faits qui datent de cette époque l'éloignent déjà de l'alliance française. A partir de 1405 surtout, il manifeste nettement son inimitié pour Charles VI, lui fait opposition, refuse sa suzeraineté sur Neufchâteau, sert de lieutenant au duc de Bourgogne. Cette guerre, tantôt sourde, tantôt ouverte, se poursuit jusqu'en 1419, où le mariage de René d'Anjou et d'Isabelle de Lorraine vient la transformer en une alliance effective.

Charles est forcé de céder dans l'affaire des Neufchâtelois, d'accepter des lettres de rémission pour les excès commis par son père [1]. Il n'est pas moins froissé de voir qu'après une enquête, Charles VI revendique le droit de souveraineté sur la rive gauche de la Meuse, sur Neufchâteau, Verdun et Commercy, et qu'il n'abandonne rien de ses droits de protection sur Toul et même sur Metz [2]. Craignant de voir son autorité compromise dans ses propres Etats, Charles II a dès lors une tendance à se constituer le champion de la cause allemande.

Il reçoit du roi de France un autre témoignage de mauvais vouloir : il sollicitait la main de la fille du duc de Berry ; les instances de Charles VI firent réussir les prétentions de Philippe d'Artois [3]. Il manifeste sa rancune en refusant de prendre part à la Croisade contre les Turcs, que dirige Jean sans Peur. Son isolement, qui eût été, en somme, la meilleure politique à suivre, ne lui réussit pas : assigné au Châtelet de Paris par des créanciers, il refuse de paraître ; ses fiefs sont déclarés confisqués ; il doit faire amende honorable à Paris (1398) [4].

Pendant ce séjour à Paris, il apprend à mépriser les gouvernants, et surtout Louis d'Orléans. La prodigalité et le luxe de Louis, son affabilité et sa douceur de manières, formaient un vif contraste avec la simplicité et la brusquerie qui faisaient aux yeux de Charles le propre d'un bon guerrier. Le duc de Lorraine, de retour dans ses États, se tourne franchement vers l'Allemagne. Il sollicite et obtient de Wenceslas la reconnaissance des

1. Arch. M.-et-M., B. 438-42.
2. Clouet, *Hist. de Verdun*, III, p. 45-49.
3. Froissart, XV, p. 231.
4. *Arrest*, p. 58.

titres qu'il tient de l'empire : il est investi de la vouerie de Toul, de celle de Remiremont, de la monnaie de la ville d'Yves, de la présidence des duels d'entre Rhin et Meuse, des droits seigneuriaux sur les bâtards des clercs [1] (1398). Lorsque son beau-père, l'électeur palatin, devint roi des Romains, Charles fut chargé de défendre les intérêts de l'empire au delà du Rhin. Il accepta ce rôle avec plaisir: c'était faire pièce au roi de France. Il représenta les intérêts impériaux dans sa guerre contre Toul (1402), et les lettres royales qui le menacèrent de la saisie de tous ses fiefs ne purent le détourner de son entreprise. Il fut obligé, il est vrai, après sa victoire, de reconnaître le droit de garde de la France.

Les années 1402, 1403, 1404 sont décisives pour la politique ultérieure de Charles II. Ce sont les années où il se rencontre en Allemagne et dans l'alliance allemande avec le duc de Bourgogne. Philippe, qui a uni fortement sa maison à celle de Bavière dans l'espérance d'hériter du Hainaut et de la Hollande, englobe Charles II dans sa politique. Il fait épouser à Isabelle de Lorraine, sœur du duc, Étienne de Bavière-Ingolstadt, frère de la reine Isabeau. Charles II se trouve ainsi enserré dans un réseau d'alliances qui déterminent sa politique dans la querelle d'Orléans et de Bourgogne, et dont Jean sans Peur tire tout le profit.

Dès lors, il n'hésite plus à faire des courses en territoire français ; il détruit la place de l'Avant-garde, qu'il avait inféodée au duc de Bar, et qui avait reçu une garnison française [2] ; l'armée envoyée contre lui put lui arracher des promesses qu'il se garda bien de tenir. Il refuse au duc d'Orléans de présenter sa justification. Il l'empêche même de réaliser ses projets. Louis voulait fonder entre la Marne et la Meuse un État qui séparerait les possessions du duc de Bourgogne. Il gagne le duc de Bar, le comte de Saint-Pol, devient gagiste du Luxembourg, organise une ligue contre Metz et la Lorraine. Mais Charles II n'a pas de peine à battre à Champigneulles les Luxembourgeois mal disciplinés, à faire ainsi échec à la politique française, à garantir les possessions de l'empereur et du duc de Bourgogne [3]. Il sortait grandi de la lutte (1407).

Son aversion pour le duc d'Orléans, son ressentiment contre Charles VI, décident le duc de Lorraine à s'attacher à la fortune de Jean sans Peur. La physionomie réfléchie et volontaire du meurtrier n'était pas faite pour lui déplaire. Il admire son activité, son audace, son intention de rentrer à Paris quelques mois après le crime. Il fournit un contingent à son armée,

1. Arch. M.-et-M. B. 482-51.

2. Monstrelet, p. 128. — *Chr. du Religieux de Saint-Denis*, III, p. 399-401.

3. Martène, *Amplissima Collectio*, IV, p. 138. — Leroux, *Rapports de la France et de l'Allemagne*, p. 105.

le suit à Saint-Denis, puis à Paris, marie sa nièce avec Philippe de Bourgogne, comte de Nevers[1].

D'autres actes nous montrent bien que sa haine contre la France était profonde. Son premier testament, en date du 4 février 1409, déclare que s'il ne laisse que des filles en mariage, elles ne pourront jamais épouser aucun prince ni aucun autre sujet du royaume de France[2]. Il songeait aussi à se venger du Parlement et des Neufchâtelois. Il arrête les habitants de la ville, met tout au pillage, lie à la queue de son cheval les panonceaux et les écussons aux armes du roi de France. Assigné devant le Parlement, il fit défaut par sept fois. Il escomptait l'appui du duc de Bourgogne. Le Parlement n'osa prendre, en effet, une mesure énergique que lorsque Jean sans Peur se fut rendu au siège de Bourges. Son arrêt de 1412 sommait le duc de restituer leurs biens et leur liberté à tous les Neufchâtelois, le condamnait à 400 000 livres de dommages-intérêts aux sujets champenois victimes des courses lorraines, confisquait ses fiefs, le bannissait du royaume. Charles dut s'incliner : il avoua ses torts, assura le roi qu'il le servirait loyalement et obtint des lettres de rémission (février 1413)[3].

Il n'en resta pas moins fidèle au duc de Bourgogne. Il assista, en sa compagnie, aux principales journées de 1413 ; comme lui, il refuse de paraître à Azincourt (1415). Il ne renoue de rapports avec la France que quand Jean sans Peur s'est emparé d'Isabeau de Bavière et organise le gouvernement de Troyes. Il obtient même l'épée de connétable de France, qu'il garde jusqu'à la fin de l'année 1418.

Brusquement, il accomplit une volte-face ; et non seulement il consent à devenir le partisan du dauphin, mais encore à préparer un prince français à l'héritage de la couronne ducale. Il n'avait comme enfants légitimes que des filles. L'aînée, Isabelle, avait droit à la succession. A la même époque, le cardinal Louis de Bar avait choisi pour héritier René de Guise, fils du roi de Sicile et d'Yolande d'Aragon. Yolande rêvait de ramener la Lorraine à la cause française par le mariage de René avec Isabelle. Charles II fit longtemps la sourde oreille, mais la perspective de voir réunis les deux duchés, plutôt qu'un retour sincère à la cause de la France, le décidèrent enfin à agréer les propositions de la maison de Bar. Le 20 mars 1419, le traité de mariage était passé à Foug, et l'intervention du roi d'Angleterre n'empêcha pas le mariage de se célébrer le 14 octobre 1420[4]. A cette date, c'en est fait, sinon de la haine, du moins des preuves de ressentiment si longtemps données à la France par Charles II. Il vient de perdre, le 10 sep-

1. Monstrelet, I, p. 177-198.
2. Vignier, *O. C.*, p. 174.
3. *Arrest du Parlement de Paris* de 1412. — Arch. de M.-et-M. B. 458. N° 49.
4. Calmet III. Pr., col. 182. — Lecoy de la Marche, *Le roi René*, p. 54-60.

tembre 1419, son conseiller et son guide, le duc de Bourgogne ; il ne trouvera plus plaisir ni intérêt à rester d'accord avec ses anciens alliés, et s'unira même franchement à René contre les Anglais.

La lutte était difficile : les Anglais et les Bourguignons occupaient la Champagne, et faisaient des courses fréquentes en territoire lorrain. Les seuls tenants de la France dans nos régions étaient le sire de Beaudricourt, châtelain de Vaucouleurs, les capitaines La Hire et Raoulet, et Robert de Sarrebrück, damoiseau de Commercy [1]. Charles II semble avoir hésité quelque temps sur le parti à prendre. Après une lutte assez vive contre son neveu, Antoine de Vaudémont, et le duc de Berg, qui refusaient de souscrire au traité de Foug et revendiquaient leurs droits à la succession de Lorraine [2], il répond aux messages du duc de Bedford et finit par reconnaître la suzeraineté de Henri VI [3]. Fatigué, malade, on dirait bientôt qu'il se désintéresse de la question pour ne plus s'occuper que de ses voisins immédiats, traiter avec le sire de Ribeaupierre [4], entamer avec les Messins une guerre de trois ans dont le prétexte n'était qu'une hottée de pommes [5]. Il laisse du moins les coudées franches à son gendre qui, fidèle au malheureux dauphin, le soutient, s'allie à Robert de Baudricourt, fait, de concert avec lui, la chasse aux Anglais. Ils reprennent un bon nombre de châteaux, notamment ceux de Norroy-le-Sec et de Mainville [6], mais ils ne peuvent sauver le comté de Guise, fief de la maison de Bar, qui est occupé par Jean de Luxembourg et les troupes anglaises (1424) [7]. Tout l'effort de René tend dès lors à recouvrer le pays de Guise ; ses expéditions nombreuses n'y aboutissent pas, et, découragé, il autorise le cardinal de Bar à traiter en son nom avec le roi d'Angleterre. Le cardinal de Bar outrepasse sa procuration et rend hommage à l'Anglais pour lui et pour son neveu [8].

René ne voulait pas pourtant se ranger sous la bannière anglaise. Voyant qu'on l'a compromis, sa loyauté se révolte : Jeanne d'Arc, qui de Vaucouleurs s'est rendue à Nancy, le rappelle aux sentiments de fidélité. Son parti est vite pris. Au début de juillet 1429, il se trouve encore sous les murs de Metz avec Charles II ; le 16, malgré les avis de son beau-père, qui a besoin de son aide, il a rejoint l'armée royale à Reims, accompagné du sire de Commercy et des troupes barroises. Le 17, il assiste au sacre. Quinze jours après, il fait à Bedford un désaveu formel de l'acte d'hommage passé en son

1. S. Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. 72-76.
2. Arch. M.-et-M., B. 468, f° 14. — B. 413, f°s 250 et 255.
3. Rymer, *Fœd.*, t. IV. P. III, p. 176.
4. Arch. M.-et-M., B. 433, f°s 372, 373.
5. *Chr. Messines*, p. 151 et ss.
6. Arch. M.-et-M., B. 458, f° 315.
7. Monstrelet, t. IV, p. 184.
8. S. Luce, Pr., p. 239.

nom ; il combat dans l'armée royale, il se lie avec Barbazan et le bâtard d'Orléans, qui font aux Anglais si rude campagne ; il ne revient en Lorraine que rappelé par la mort de Charles II, qui lui permet de consacrer au relèvement de la France et au service de Charles VII les ressources des deux duchés [1].

## VI. — Conclusion.

Ainsi, de 1328 à 1431, les ducs de Lorraine nous apparaissent, sous leur aspect le plus constant, comme des princes engagés assez avant dans la cause française. Ils font figure parmi la série des feudataires du roi. Ils répondent aux semonces royales qui les convoquent à l'armée, bien que leur vassalité ne résulte que de leurs fiefs de Châtenois, de Montfort, de Grand et surtout de Neufchâteau, et qu'elle ne les force pas à fournir au suzerain le concours effectif qu'ils lui ont prêté pendant la majeure partie de notre période. Le duc Raoul, à peine émancipé, combat pour les fleurs de lys et le triomphe de Charles de Blois ; il figure, malgré les guerres nombreuses qui l'occupent dans son duché, à tous les engagements de quelque importance qui marquent le début de la lutte anglo-française ; et c'est encore la défense des intérêts français qui lui procure l'occasion d'une mort héroïque sur le champ de bataille de Crécy, aux côtés du roi de Bohême. Son fils Jean, quoique élevé dans la Lorraine allemande, professe le culte des exploits et du dévouement paternels ; il se plaît à se rencontrer avec les barons français, à rivaliser avec eux de luxe et de bravoure, à les imiter dans leur soumission aux volontés royales. Ce n'est qu'à la fin de sa vie que, pour ses procédés rigoureux à l'égard des Neufchâtelois, il s'attire les menaces du Parlement, d'une juridiction qu'en droit strict il pouvait dénier. — Charles II tranche par une physionomie plus personnelle dans cette galerie des feudataires français. Il ne prend aucune part à la croisade contre les Turcs, bien qu'elle soit conduite par un prince qu'il aime ; il se fait le représentant de la cause allemande, de son beau-frère, Robert le Palatin, de la souveraineté impériale entre la Meuse et le Rhin ; il veut remplir avec scrupule ses devoirs de marchis et en défend les droits contre le roi de France avec un soin jaloux. Il s'oppose à la réalisation des projets de conquête que Louis d'Orléans formait sur la frontière orientale ; il s'attache bientôt à la cause bourguignonne avec un exclusivisme qu'on pourrait dire de l'aveuglement. A la suite de Jean sans Terre, il combat les Armagnacs, joue un rôle dans les événements de 1413, peut se croire assez puissant pour dénier la suzeraineté française sur Neufchâteau. Il refuse de

1. Monstrelet, t. IV, p. 300-360.

paraître à Azincourt. Mais l'arrêt de 1412 l'a quelque peu assagi, et il voit que les troubles dont la France est la victime ne lui ont servi de rien; l'alliance de l'empereur et du roi de France, la mort de Jean sans Peur, et surtout la perspective d'un accroissement considérable de ses domaines, le rejettent dans le parti français et lui font adopter un prince français pour héritier de la Lorraine, aux dépens de son propre neveu.

Si l'on recherche les motifs qui déterminent cette soumission presque ininterrompue des ducs de Lorraine aux Valois, on voit qu'ils ne résultent pas d'une politique suivie, ni d'un sens bien net du but à atteindre. Raoul est dévoué au roi pour des raisons de sentiment : il est son neveu, il a été séduit par l'éclat de la cour de France, qui lui semble le modèle des cours de chevalerie ; il ne conçoit pas de meilleure politique que d'y vivre le plus possible et de mettre les ressources de son pays au secours du prince, ami des fêtes et du luxe. Son type d'élection, c'est le roi de Bohême qui, aveugle, se fait conduire dans la furie de la mêlée. C'est un prince chevaleresque aussi que le duc Jean. Son tuteur lui a maintes fois narré la bataille de Crécy, et dit les belles prouesses qu'un vaillant homme d'armes, en ce temps de guerre et de troubles, pouvait réaliser. Il aime le roi Jean qui, à pied, combat vaillamment contre la foule d'Anglais qui le presse; il l'admire qui retourne en captivité, pour ne pas manquer à la parole donnée. L'ardeur de son tempérament s'accommode moins de la sagacité froide de Charles V; mais il ne peut que s'incliner devant l'énergie dont l'homme d'études fait preuve et l'esprit de justice qui l'anime en toute occasion. Il se laisse, lui aussi, dominer par ce courant de sympathie qui l'allie à la cause royale. De même, Charles II n'agit guère que par antipathie ou sympathie. Les mauvais services que lui rend le roi de France dans sa querelle contre les Neufchâtelois, les secours et les encouragements officiels qu'il accorde à Louis d'Orléans, le lui font haïr au point qu'il ne garde plus aucune réserve. Sa haine l'entraîne à des actes qui lui valent les rigueurs de la juridiction royale, en même temps qu'ils fournissent le prétexte de ces paroles hautaines et tranchantes que les procureurs du roi n'oublieront plus désormais dans leurs rapports avec les ducs lorrains. Pourtant il nous semble que parfois le duc Charles a une vue, confuse il est vrai, de la politique à suivre. S'il se pose en champion de Robert ou de Sigismond, il n'oublie pas que ce rôle est plus d'apparat que de rapport, et il cherche à grouper autour de lui, dans une ligue commune dont il serait le chef, ses voisins plus faibles. Mais ses sympathies pour le duc de Bourgogne lui font bientôt abandonner cette voie, et lorsque finalement il se détache de la cause bourguignonne, l'appât d'un accroissement de domaine, qui aurait pu donner à la Lorraine une plus grande unité et une plus grande force de résistance, lui fait adopter René d'Anjou, entre les mains de qui la Lorraine et le Barrois

n'allaient bientôt être que des moyens de soutenir Charles VII et le point de départ de la conquête de Naples et de la Sicile. L'indépendance d'esprit dont parfois Charles avait fait preuve n'était plus d'aucun secours à la Lorraine.

Esclaves de leurs sentiments, et ne suivant pas une ligne politique ferme, il n'est pas étonnant que les ducs de Lorraine ne soient pas arrivés, dans le courant de notre période, à d'autre résultat positif que la réunion, par un mariage, de leur patrimoine et du Barrois. Dans les limites mêmes de leur domaine, ils ont plutôt reculé : ils ne possèdent plus le droit de garde à Toul ni à Verdun ; ils n'ont pas avancé d'un pouce sur les enclaves que Metz projette en leur territoire. Lorsqu'ils sont à l'extérieur, la Lorraine est la proie de seigneurs de second ordre, comme le comte de Sarrewerden ou le damoiseau de Commercy. Si l'on met en regard les résultats acquis par la France, on voit que la guerre de Cent ans ne lui a pas beaucoup nui sur la frontière orientale. Le roi a violemment fait sentir aux ducs de Lorraine qu'il était leur suzerain pour Neufchâteau et ses dépendances ; au milieu des guerres civiles, le Parlement n'oublie pas de frapper un coup rude sur Charles II, et de le forcer à l'humiliation. La France n'a pas non plus détourné les yeux de la rive gauche de la Meuse ; en même temps qu'elle obtient Vaucouleurs, elle revendique ses droits de souveraineté sur Verdun. Les efforts de l'empereur sont impuissants à lui faire perdre les positions acquises, et si l'on songe qu'à la fin de notre période, c'est un prince français de cœur et d'alliances qui se trouve être l'héritier du duché de Lorraine, on voit que la France a fait de grands progrès sur sa frontière de l'est, et que ni la guerre de Cent ans ni les guerres civiles n'ont rien pu lui faire abandonner de ses prétentions ni des résultats auxquels elle est arrivée depuis Philippe le Bel.

Emile DANTZER.

# BIBLIOGRAPHIE

Hermann Derichsweiler. — *Geschichte Lothringens.* (*Der tausendjährige Kampf um die Westmark*). 2 vol. in-8°. Wiesbaden, 1901. C. H. Kunzes Nachfolger (W. Jacoby).

L'auteur de cette nouvelle histoire de Lorraine ne pouvait avoir la prétention de nous donner en ces deux volumes de 538 et 650 pages une œuvre bien originale. Il s'est contenté d'écrire un manuel; mais ce manuel, il faut lui rendre cette justice, est bien supérieur à tous ceux que nous possédons jusqu'ici sur ce sujet. Le sous-titre nous indique comment l'auteur a entendu la question. M. H. Derichsweiler est allemand ; pour lui l'histoire de la Lorraine n'est qu'une page de l'histoire d'Allemagne, un des aspects de l'activité politique que le « Deutschthum » a déployée au dehors, et des rapports si souvent troublés qu'il a entretenus avec la France. La Lorraine, c'est « la marche de l'Ouest », colonisée par la race germanique, victorieusement défendue par elle, aux époques de grandeur et de puissance, contre les appétits des Latins de l'Ouest, puis perdue, et enfin reconquise. C'est un point de vue qui peut se défendre... quand on est allemand. En envisageant notre histoire sous cet aspect, l'auteur s'exposait au double danger de rester confiné dans les généralités et de manquer d'impartialité, et de fait son livre n'échappe pas à ces deux reproches. Il donne peut-être trop de place à l'histoire générale. Les rois de France et les empereurs d'Allemagne font un peu pâlir nos ducs, qui tendent à s'effacer entre leurs deux gros voisins. Toutefois, je n'en ferai pas un trop grand crime à M. Derichsweiler; car, en élargissant ainsi son sujet et en le rattachant étroitement à l'histoire générale, il a le mérite, trop rare chez nos historiens locaux, de rendre son livre beaucoup plus intéressant et plus accessible aux profanes et au gros public. C'est la qualité essentielle d'un bon manuel.

On se trouve, du reste, avec M. Derichsweiler, en présence d'un esprit très large et parfaitement formé aux études historiques. S'il s'est contenté de compiler les livres antérieurs au sien, il le fait avec beaucoup de critique, quoique non pas toujours assez complètement : ainsi on est très étonné de ne pas voir citer des livres comme ceux de M. Parisot sur la période antérieure à 1048, ou celui de M. Bonvalot sur le Tiers-État d'après la charte de Beaumont.

Pour un manuel, c'est presque une qualité de n'avoir d'autre originalité que celle de la forme et de la mise en œuvre. Aussi je ne ferai aucun reproche à M. Derichsweiler de tout ce qu'il ignore ou passe systématiquement sous silence. L'histoire de Lorraine a été encore trop incomplètement étudiée dans ses détails pour qu'il ne soit pas encore un peu prématuré de vouloir déjà en faire des abrégés. Si, par exemple, M. Derichsweiler ignore pourquoi, entre 1510 et 1522, le duc Antoine a été si dévoué à l'alliance française, c'est que personne, jusqu'ici, n'a encore mis au jour cette curieuse négociation matrimoniale qui faillit, en 1510, faire une duchesse de Lorraine de cette romanesque Éléonore, sœur de Charles-Quint, future reine de Portugal, puis reine de France, négociation qui échoua, par la faute de Maximilien, et dont le résultat fut de rejeter la Lorraine dans l'alliance française.

S'il y a de ces lacunes, volontaires ou très pardonnables, dans l'exposé des faits, par contre les chapitres consacrés aux institutions ne méritent que des compliments. Voir notamment les chapitres 3 et 8 du 1er volume, où l'auteur analyse la constitution politique du duché.

Quant aux jugements, ils sont ce qu'on peut espérer d'un historien allemand. La politique française, depuis le XVIe siècle jusqu'à la Révolution, est appréciée de la façon la plus injuste, comme on le fait dans toutes les écoles allemandes. On admire Frédéric II qui a volé la Silésie et détruit la Pologne, tandis qu'on ne pardonne pas à Richelieu d'avoir voulu conquérir la Lorraine, pays plus qu'aux trois quarts français. Et puis on glisse rapidement sur la Révolution française et sur un siècle tout entier d'ardent patriotisme et d'inébranlable fidélité à la grande patrie de l'ouest : ce sont souvenirs gênants, malencontreux; on aime mieux parler de la grande époque de Hugues Capet, de Othon et des Barberousse. Heureusement pour son livre, le patriotisme allemand de M. Derichsweiler est grandement tempéré par ses sympathies pour la Lorraine, et son histoire s'achève par une véhémente philippique à l'adresse de l'administration dont les bureaux de Berlin ont doté l'Alsace-Lorraine. Il en veut à ce régime de méconnaître profondément l'histoire et les aspirations du « Reichsland ». En quoi il a bien raison On se demande toutefois ce que viennent faire ces doléances dans un ouvrage comme celui-là ; depuis 1766 il n'y a plus d'his-

toire de Lorraine, et depuis 1789 il ne peut plus y en avoir; M. Derichsweiler a peut-être voulu prouver qu'elle recommence en 1870-71.

Quoi qu'il en soit, son livre, écrit d'ailleurs dans une langue très claire et agréable à la lecture, conserve la valeur d'un très bon manuel de vulgarisation, et mériterait, à ce point de vue, les honneurs d'une traduction française[1].

F. H.

---

*Oberrheinische Stadtrechte*. Dritte Abteilung : *Elsässische Rechte,* veröffentlicht von der Kommission zur Herausgabe elsässischer Geschichtsquellen. I. *Schlettstadter Stadtrechte,* bearbeitet von Joseph Gény, 1 vol. in-4° de xxviii-1172 p. Heidelberg. 1902. Carl Winters Universitätsbuchhandlung.

La première *Abteilung* de ces *Oberrheinische Stadtrechte* comprend 5 volumes de *Fränkische Rechte ;* la deuxième s'occupera des *Schwäbische Rechte;* la troisième, qui seule nous intéresse, débute par le beau recueil de M. Gény, qui a paru en deux demi-tomes. Le premier (erste Hälfte, xxviii-403 p.) donne d'abord 212 chartes impériales ou royales, puis les statuts ou ordonnances du magistrat, tels qu'ils se trouvent notamment dans les *Statutenbücher* de 1374, 1401, 1420 et 1538, dans les Urbaires, procès-verbaux du conseil, etc. La plus ancienne des chartes est octroyée par Frédéric II à Haguenau en 1217 ; la dernière est de l'intendant de Blair (1777); huit seulement sont en français, depuis 1685 ; le latin prédomine d'abord presque exclusivement, mais l'allemand apparaît dès la quatrième pièce (1258) et son emploi se généralise si vite qu'à partir de 1350, c'est le latin qui devient l'exception. Il est inutile de dire que les inédits seuls figurent *in extenso*. Quant aux statuts, ils sont tous en allemand. Le deuxième demi-tome (zweite Hälfte) réunit toutes les *Ordnungen,* c'est-à-dire les règlements des différentes corporations groupées par ordre alphabétique : *Ackerbau, Ackerleute, Adelige,* etc. Ici, par la force des choses, on ne trouvera que peu de pièces en français ; il n'y a guère à citer que les conditions d'admission au droit de bourgeoisie de 1747 et 1764 (p. 518-520), le remplacement du *Schultheiss* par un préteur royal en 1747 et son acte d'installation (p. 824-826), la nomination du maître d'école français « Babillon, natif d'Épinal, » en 1686 (p. 935), le long tarif douanier de 1768 (p. 1096-1107), enfin la *Feuerordnung* de 1766 (534-541) qui figure dans les deux langues. Le volume finit par un registre détaillé qui commence page 1121.

1. Cf. le compte rendu de Wolfram dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde,* t. XII, 1900, p. 417.



A présent que nous avons pris une rapide vue d'ensemble sur tout le recueil, examinons de plus près les documents particulièrement intéressants. L'introduction discute l'étymologie du nom de la ville, qui devrait s'écrire *Schlettstatt* et non Schlettstadt, comme provenant non de *Stadt,* mais de *Statt,* Stätte, lieu. La première syllabe, dont la forme primitive est Scladi ou Sclezi, indique un lieu marécageux, riche en roseaux, tel que l'est éminemment le Ried. M. Gény remarque, fort justement, que l'adjectif *Schlettstadter* (et non Schlettstädter) vient confirmer avec évidence l'exactitude de son étymologie. — Cette même introduction rappelle à grands traits les origines de la ville : une ferme royale, où Charlemagne passa la Noël de 775 et dont il donna la chapelle à l'église de Coire. L'histoire proprement dite ne commence qu'au XI[e] siècle, où l'on peut constater l'existence de deux colonges qui se partageaient la population et les droits fonciers. La colonge septentrionale appartenait aux Bénédictins de Hugshofen (Val-de-Villé), institués vers l'an 1000 par le comte Werner d'Ortemberg, et dont l'abbaye, avec toutes ses dépendances, fut rattachée, en 1061, à la cathédrale de Strasbourg. L'autre colonge fut cédée (1094) aux Bénédictins de Conques[1] par Hildegarde, épouse de Frédéric de Büren, le chef de la famille de Hohenstaufen, et donna naissance au prieuré de Sainte-Foi. — L'année 1217 marque une date mémorable pour Schlestadt. Après avoir fortifié cette localité et l'avoir élevée au rang de ville, Frédéric II conclut avec le prieur un accord en vertu duquel les deux principaux fonctionnaires locaux, le *Schultheiss,* ou maire ou prévôt, et le *Zoller,* ou maître-péager, devaient être nommés conjointement par les deux contractants. En même temps les habitants sont délivrés de tout servage personnel, leur nombre croît par l'affluence de nouveaux citoyens, et la ville s'étend vers l'ouest. Sa prospérité s'accentue d'autant plus vite qu'elle a le bonheur d'être administrée par une série d'hommes intègres, intelligents et animés de zèle pour le bien public. Son autonomie s'affermit et se compléta par l'institution du Conseil (1292, réorganisé en 1358 après le triomphe des tribus), par l'octroi de la justice criminelle (1402) et le complet achat de la fonction de *Schultheiss* (1404). Une des grosses difficultés de la municipalité fut la fixation de ses rapports avec les nombreuses congrégations qu'abritait la ville : les Dominicaines venues en 1258, les Johannites (1265), les Franciscains (1280) et les Dominicains (1294)[2], associations plus ambitieuses et turbulentes les unes que

1. Il y a deux chefs-lieux de canton de ce nom, dans l'Aude et dans l'Aveyron. C'est de ce dernier, près de Decazeville, qu'il s'agit. Son nom latin est *Conchis.*

2. Les Capucins ne furent autorisés qu'en 1656. Quant aux Jésuites, qui occupèrent le cloître de Sainte-Foi de 1615 à 1765 et dirigèrent un collège florissant, voir leurs *Jahrbücher* édités par M. Gény et signalés ici (X, 579 et XI, 127) aussi bien que les autres publications de l'érudit et actif bibliothécaire (III, 445 et XIV, 455).

les autres, et dont il fallait constamment réprimer les empiétements et les intrigues. Le magistrat s'acquitta de cette tâche délicate et ingrate à la fois avec tact et fermeté. En même temps, il se faisait céder, peu à peu, par le prieuré de Sainte-Foi, tous les droits de marché et de péage. Il acquérait aussi, l'une après l'autre, toutes les colonges de couvents qui se trouvaient dans la ville, à l'exception de celles des abbayes d'Hugshofen et d'Ebersheimmünster. La chapelle de la léproserie Saint-Léonard fut bâtie en 1295, et l'hôtel municipal vers 1300. — La guerre de Trente ans vint, avec ses suites, porter un coup mortel à la petite république, à laquelle le préteur royal arracha le dernier lambeau d'indépendance en 1747. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, éclatèrent à Schlestadt comme ailleurs de véritables scandales financiers.

Après l'introduction que nous venons de paraphraser, M. Gény énumère ses vingt-sept sources manuscrites, en première ligne les inventaires d'archives, notamment de celles des Jésuites, puis les registres des traitements des fonctionnaires (année 1555 et 1594), quatre *Eidbücher* ou recueils des formules de serment[1] ; deux *Gerichtsbücher* ou Annales judiciaires, de 1448-1476 et de 1634 ; quatre *Ratsbücher* ou procès-verbaux des séances du conseil avec les règlements de ces séances et les modes d'élection ; les livres des comptes municipaux ; deux *Stadtbücher* (appelés primitivement *Aechterbücher*) contenant les *Urfehden* ou accords judiciaires de 1364 à 1440, des arrêtés du conseil, des copies ou brouillons de chartes, des listes de bourgeois, etc. ; enfin les cinq *Statutenbücher*. M. Gény a soin d'indiquer ce qui, de ces différents recueils, reste encore inédit. Les autres documents utilisés sont suffisamment caractérisés — en tant qu'ils proviennent des archives de Schlestadt — par leurs vieux numéros ou par ceux de l'*Inventaire sommaire*[2] dressé encore par l'administration française et dont les séries AA et BB ont seules été publiées[3].

Nous avons dit au début que le premier demi-tome donnait d'abord 212 chartes. Les plus considérables sont les numéros 4[4], 7: le roi Adolphe

1. Le premier fut rédigé en 1498-1500, d'après un recueil plus ancien et disparu depuis, par le greffier Ulrich Scheffel, qui venait de succéder à André Boner et qui eut pour successeurs Jacques Wolff, puis Gervaise Gebwiller. Ces deux derniers y firent de nombreuses additions et rectifications. Gebwiller cessa ses fonctions en 1542 et c'est bientôt après que fut écrit le second *Eidbuch* ; le troisième est l'œuvre d'un aide du greffier Jean Fabri, en 1555-1556, et le quatrième n'est que la copie d'un recueil écrit en 1608 et perdu aujourd'hui, copie faite par l'archiviste municipal F. M. Kentzinger, peu après l'institution du préteur royal, ainsi vers 1750.

2. Voir *Annales de l'Est*, t. III, p. 446.

3. Des quatre volumes manuscrits, le dernier fut perdu en 1870.

4. Le prieur de Sainte-Foi et les prévôts Dietmar et Hartman dit Schnell établissent leurs droits et ceux des bourgeois sur les champs situés dans la forêt de l'Ill. 1258. C'est le premier texte allemand.

étend et confirme les franchises de la ville, Haguenau, 1292; 11 : le prieur Miron de Sainte-Foi s'entend avec la ville au sujet de leurs droits réciproques de gabelle, 1303; 13 : Henri VII cède à la ville le village de Burner[1], Mulhouse, 1310; 17 : le roi Frédéric confirme et augmente les libertés et les droits de la ville, en lui octroyant l'*Ungeld* à perpétuité, Schlestadt, 1315; 33 : même confirmation et augmentation, par le roi Charles IV, Haguenau, 1347; 34 : traduction amplifiée de cette confirmation ou *Handfeste;* 40 : les prêtres Jean Heimburge et Dietter Rappenkopf renoncent à toutes les revendications qu'ils pourraient avoir à adresser à la ville par suite de la guerre civile, Benfeld, 1352[2], en allemand; 46 : Charles IV confirme la possession de Burner et de Kintzheim, Nuremberg, 1355, all.; 54 : les députés des dix villes libres fixent les droits réciproques de la ville et de l'abbesse d'Andlau à Kintzheim, 1362, all.; 56, 61, 63, 82 et 84 : autorisations données à la ville de prélever un impôt sur toutes les marchandises (notamment le vin), qui passeront sur l'Ill; 60, 72 et 85 : traité d'amitié entre Colmar et Schlestadt, 1367; 67 et 68 : accord entre la ville et le prieuré qui se disputaient de nouveau quelques taxes, 1375; 89 : le roi Robert accorde à la ville le droit de creuser de l'argile à la *Schultheissenmatte* et d'exercer la justice criminelle et lui confirme la possession de Burner et de Kintzheim, Heidelberg, 1402; 91 et 93 : il engage à la ville la fonction de *Schultheiss* pour 3 500 florins de Florence, Heidelberg, 1404; 98 : Sigismond confirme cet engagement, Méran, 1413; 103, 104 et 112 : traité entre le prieuré et la ville; 114 : l'*Unterlandvogt* règle un différend entre la ville et les Johannites, 1425; 115 : arbitrage entre la ville et Jean de Rathsamhausen, 1428; 120 : Henri de Fleckenstein règle un différend soulevé entre la ville et le comte de Lützelstein au sujet d'un droit à Châtenois, 1434; 121 : l'évêque Guillaume de Strasbourg promet sa protection à la ville pour dix ans moyennant une redevance annuelle de 100 florins rhénans, 1438; 132 : règlement d'un différend entre la ville et Étienne

1. Cette localité disparue était au nord de la ville, sur la rive gauche du Giessen, à la place du cimetière israélite. On trouvera l'histoire de ce village dans Claus, *Hist.-topographisches Wörterbuch*, livre III, p. 190. Le landvogt Otton d'Ochsenstein prétendait avoir des droits sur Burner; il y renonça en 1315, comme il appert du numéro 16. D'autre part, le numéro 20 nous apprend que l'empereur Louis confirma à Bâle, en 1330, la cession de ce village; de même les numéros 24 à 27 et 35 nous montrent comment la ville racheta, avec l'aide de ce même empereur, le village de Kintzheim, qui était fortement hypothéqué.

2. Cette guerre civile est celle que provoquèrent les familles rivales de Botzheim et Heimburge de Plobsheim. Le numéro 43 apporte l'écho d'un autre incident de cette guerre, l'incendie du village de Schœnau, et 47 fixe certains dommages-intérêts alloués aux veuves, orphelins et sinistrés. La principale conséquence des troubles de 1352 fut l'exclusion des nobles de toutes les fonctions publiques, exclusion reconnue par l'empereur en 1358, lorsqu'il octroya à la ville un nouveau mode d'élection du conseil (n° 52).

d'Udenheim de Ramstein, 1469; 133: l'empereur Frédéric donne la charge de *Schultheiss* à Conrad Thierry de Rathsamhausen, Vienne, 1477; 140: Jean de Hattstatt vend à la ville le château de Kintzheim pour 200 florins rhénans, 1492; 143 : le pape Pie III réunit le prieuré à la mense (*Tischgut*) de l'évêque de Strasbourg, 1503; 151 : le chevalier Jean-Jacques de Bergheim arrange le différend survenu entre la ville et l'abbesse d'Andlau au sujet de la charge d'*Oberschultheiss* de Kintzheim, 1519; 152-159 et 162-168 : une série de décrets de Charles-Quint en faveur de Schlestadt; 169 : arbitrage de Guillaume de Ribeaupierre entre la ville et les communes de Saint-Hyppolite et d'Orschwiller, 1531; 170 : Cunégonde de Reinach, abbesse d'Andlau, vend à la ville pour 1 500 florins la charge d'*Oberschultheiss* de Kintzheim, 1534; 171 : les Franciscains cèdent à la ville leur cloître appauvri et délabré, 1535; 175 : Guillaume de Honstein, évêque de Strasbourg, vend à la ville les biens et les droits du prieuré, pour 26 000 florins, 1536; 176 : arbitrage de l'*Unterlandvogt,* comte Georges d'Erbach, entre la ville et le duc de Lorraine, suzerain de Saint-Hyppolite, 1536; 180 : la ville et le couvent de Saint-Léonard près Boersch, patrons de la paroisse de Kintzheim, s'accordent au sujet de la « pastoration » de cette paroisse, 1554; 199 : Louis XIV permet au magistrat de juger en dernière instance toutes les causes dont l'enjeu ne dépasserait pas 100 livres, Versailles, 1685[1]; 201 : accord entre la ville et l'abbaye d'Ebersheimmünster sur l'indemnité revendiquée par cette dernière pour chacun de ses vassaux qui devient bourgeois de Schlestadt, 1687 (en français); 203 : accord entre la ville et le village voisin de Mussig au sujet d'une corvée à laquelle les habitants de ce village sont soumis depuis 1300, 1729, en français; 204 : jugement de l'intendant d'Alsace contre les « bourguemaistres et syndic », Strasbourg, 1740; 205 : nouveau règlement royal pour l'administration municipale, Versailles, 1756; 206 : réduction du nombre des conseillers de dix-neuf à dix, Versailles, 1760. — Un appendice comprend encore quatre pièces : une charte apocryphe qui aurait été octroyée au prieuré, nouvellement fondé, par le duc Frédéric II le Borgne, père de Barberousse; un arrêté forestier de 1401; le jugement d'un procès entre la ville et le prieuré, vers 1420; un inventaire des droits du prieuré, dressé vers 1530.

Ces sèches indications suffisent à donner une idée de l'image vivante que l'historien pourra se faire de la croissance lente et sûre, des luttes incessantes et du déclin fatal de la petite république. M. Gény a lui-même en partie développé cette image dans sa belle étude : *Die Reichsstadt Schlettstadt und ihr Anteil an den socialpolitischen und religiösen Bewegungen der*

1. C'est la première pièce française, d'ailleurs seulement signalée, mais non reproduite, comme toutes celles qui sont déjà imprimées. Elle se trouve dans les *Ordonnances d'Alsace,* t. I, 145, et chez Dorlan, *Histoire de Schlettstadt,* I, 169.



*Jahre 1490-1536* (Cf. *Annales de l'Est,* XIV, p. 455). Elle sera encore précisée et agrandie par la lecture des *Statuten* qui remplissent la seconde et plus petite moitié du premier demi-tome. Ces *Statuten* ressuscitent tous les menus faits journaliers de la vie publique et même privée de la cité : serments, élections, devoirs du *Stadtmeister,* police des mœurs, devoirs des témoins judiciaires, perte des droits de bourgeoisie, cas de parjure ou de vol, droit de gage, amendes, interdiction de jurer ou de jouer, ou de commettre des excès en temps de guerre, ou même d'entretenir des toits de chaume, de mettre de l'eau dans le vin, défense de percer des fenêtres dans les murs de la ville, de prendre du service militaire à l'étranger, de pêcher dans les fossés de la cité, etc., etc. Nous pourrions continuer cette énumération encore quelques pages, mais le lecteur y suppléera aisément, et nous n'ajouterons plus que quelques lignes sur le deuxième demi-tome avec ses règlements de métiers. Ces métiers sont au nombre de 125 : pharmacien, arbalétrier, médecin, architecte, brasseur, armurier, gardien des canaux (voir son amusant serment p. 526), le *Frauenwirt* (p. 569), geôlier, tanneur, sage-femme, bûcheron, chapelier, cuisinier (son serment p. 736), épicier (défense de vendre du tabac en 1650, p. 746), bourreau, organiste, saunier, tailleur, *Schülerwärterin* (p. 930, la ménagère de l'internat du collège), tailleur de pierres, fossoyeur, horloger (son serment, p. 984), oiseleur, changeur (curieux règlement en 1528, page 1013), gourmet (défense de soufrer), etc. Toute la procession des déguisements variés que les hasards et les nécessités de la vie imposent aux hommes, toute la comédie humaine, en un mot, défile ici ingénument sous nos yeux, mêlant le plaisant au grave, d'une manière souvent bien inattendue, au point de produire parfois des effets presque bouffons.

Th. Schœll.

---

Heinrich Boos. — *Geschichte der rheinischen Städtekultur von den Anfängen bis zur Gegenwart mit besonderer Berücksichtigung der Stadt Worms.* Mit Zeichnungen von Joseph Sattler. T. III et IV. 2 vol. de 483 et 541 p. 2e édition, Stargardt, Berlin, 1899.

Nous signalions récemment les deux premiers tomes de cet ouvrage[1]. Voyons ce qui peut nous intéresser dans les suivants :

Le tome III ne comprend que deux chapitres (XXXVIII et XXXIX), et encore le dernier, qui traite l'épiscopat et l'époque de Jean de Dalberg, est-il relativement court; cependant son début mérite d'être signalé par la

1. *Annales de l'Est*, t. XVI, p. 466. Cf. le compte rendu de M. Blondel dans la *Revue historique* de juillet 1902, p. 338.

manière réellement originale dont il peint en quelques traits le rôle de l'Église au moyen âge. Le chapitre XXXVIII donne un tableau détaillé de la vie municipale et bourgeoise au moyen âge et complète bien l'ouvrage, paru presque en même temps, de Georg von Below, *Das ältere deutsche Städtewesen und Bürgertum,* et qui marque si bien, dit M. Blondel, « la tendance essentiellement anticapitaliste des corporations », « les procédés employés pour empêcher les variations des prix » et le but constant « de favoriser le petit commerce et les artisans au détriment de la grande industrie ». M. Boos esquisse d'abord une vue générale de la cité en tant que forteresse et organisme guerrier, puis trace l'échelle sociale de sa population. Et d'abord, la force de cette population, comme celle de la *polis* grecque, se mesurait bien plus au degré de dévouement et de patriotisme de ses membres qu'à leur nombre. De ce que certaines villes libres ont joué un rôle considérable au moyen âge, nous sommes portés tout de suite par nos idées modernes à conclure qu'elles étaient populeuses. C'est ainsi que naguère on estimait qu'au XIIIe siècle Cologne comptait 120 000 habitants, Strasbourg 90 000, Spire, Worms et Ulm 60 000, Bâle 45 000, etc. Mais lorsque R. Hegel eût prouvé d'une façon irréfutable que Nuremberg ne comptait en 1449 que 20 155 âmes, on examina les chiffres de plus près et l'on finit par conclure que Strasbourg ne devait pas non plus avoir plus de 20 000 habitants, Zurich, Bâle et Francfort au plus 10 000, Dresde et Leyde environ 5 000 ; Mayence en comptait 5 750 vers l'an 1450, et Worms devait en avoir un nombre à peu près égal. Sans doute, ces chiffres sont bien humiliants pour nous, si l'on compare l'influence, l'activité, la dépense d'énergie et de courage, le nombre d'hommes éminents d'une de nos préfectures moyennes avec la somme de vitalité fournie à n'importe quelle époque du moyen âge par Strasbourg, Metz ou Colmar.

Dans tout l'ouvrage de M. Boos, c'est ce chapitre XXXVIII qui se rattache le plus à l'histoire générale, tout en fournissant le moins de données douteuses, et tous ceux qui s'occuperont de l'histoire de nos villes alsaciennes ou lorraines au moyen âge trouveront dans ce chapitre d'intéressants et suggestifs points de rapprochement. Le tome IV devient plus spécial. On y trouvera la description des nombreuses diètes qui siégèrent à Worms depuis 1495. Nous en comptons 6 jusqu'en 1545, sans parler du colloque de 1540. Puis viennent les horreurs de la guerre de Trente ans, la dévastation du Palatinat en 1689 et la destruction de Worms le 31 mai (p. 464), les guerres de la Révolution, la domination française, l'invasion en décembre 1813, la mort du préfet du Mont-Tonnerre, Jean-Bon-Saint-André, auquel M. Lévy-Schneider a récemment consacré un gros ouvrage[1]. Après

1. Voir notre compte rendu dans le numéro de septembre 1901 du *Bulletin de l'histoire du Protestantisme*.



avoir suivi la destinée de sa ville jusqu'en 1870, M. Boos a essayé, dans un épilogue intitulé; *An die Leser der Städtekultur* (p. 668-688) de faire, en quelque sorte, la philosophie de l'histoire de la bourgeoisie rhénane, et cet essai consciencieux peut se lire avec intérêt et avec fruit. C'est une véritable apologie de la bourgeoisie, dirigée contre son ennemie de droite, la réaction, aussi bien que contre son ennemi de gauche, le socialisme.

Th. SCHŒLL.

---

*Euphormio, satirischer Roman des Johann Barclay nebst Euphormios Selbstverteidigung und dem Spiegel des menschlichen Geistes,* aus dem Lateinischen übersetzt von Dr Gustav WALTZ, mit dem Bildnis Barclays. 1 vol. in-8° de 607 pages. Heidelberg, 1902. Carl Winter's Universitätsbuchhandlung.

M. le Dr G. Waltz vient de mener à bonne fin la tâche qu'il s'était proposée, de rendre par la traduction accessible à un plus grand nombre de ses compatriotes la lecture des deux romans latins de J. Barclay. Après la traduction de l'*Argenis,* publiée en 1891, il nous donne cette année celle de l'*Euphormion,* en y joignant celle de l'*Apologia* et de l'*Icon animorum*. Cette dernière œuvre est la seule dont on eût jusqu'ici une version allemande. Pour l'*Argenis,* au contraire, M. Waltz avait en Allemagne plusieurs devanciers : Martin Opitz, Talander (August Bohse), un anonyme d'Augsbourg, et J. C. L. Haken. Il est vrai que, pour la fidélité de l'interprétation, ils laissaient beaucoup à faire après eux. M. Waltz n'a pas relevé moins de 107 contresens chez Talander et 270 dans Haken. Cette fois les ouvrages de Barclay ont rencontré un traducteur très consciencieux et très exact qui a, dans l'exécution de son travail, apporté le scrupule le plus louable. — Ce travail même, il l'a entrepris avec un grand désintéressement et par un goût particulier pour l'auteur, auquel il s'est efforcé de rendre un peu de la vogue qu'il eut au temps passé. Je n'ai pas qualité pour apprécier au point de vue du style le mérite de sa traduction et m'en réfère sur ce point au jugement élogieux des critiques compétents [1].

En tête du volume paru cette année est le portrait de Barclay gravé par Mellan d'après Du Monstier, qui se trouve dans l'édition II de l'*Argenis* de 1622 et qui depuis a été souvent reproduit. La traduction de l'*Euphormion* est précédée d'une courte préface contenant quelques notions succinctes sur

1. Voir en particulier l'article du Dr P. Sakmann de Stuttgart sur la traduction de l'*Euphormion* dans la *Deutsche Litteraturzeitung* du 15 mars 1902.

la vie de Barclay et sur son ouvrage. M. G. Waltz n'a pas eu l'intention d'approfondir toutes les questions que soulève ce roman ni d'en étudier la bibliographie. Il paraît même n'avoir pas eu connaissance du travail de M. Dukas sur le *Satiricon* de Barclay. Néanmoins, il a su s'entourer des renseignements essentiels qui lui étaient nécessaires pour une bonne interprétation du texte. C'est ce que prouvent un certain nombre de notes substantielles et précises qui éclaircissent plusieurs passages obscurs ou établissent d'utiles rapprochements.

Je vais profiter de quelques-unes de ces notes, ainsi que de la traduction, pour compléter ou rectifier ce que j'ai écrit ici même au sujet de l'*Euphormion*[1].

P. 32, note 4. Comme M. Dukas, j'avais expliqué le nom de Tessaranactus donné par Barclay à Jacques Ier en le dérivant des mots : τέσσαρα et ἄναξ, c'est-à-dire qui règne sur quatre royaumes : l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande et la France. Mais cette étymologie doit être inexacte. Barclay, toujours si politique, n'aurait pas commis la grave maladresse d'appeler Jacques Ier roi de France et d'offenser ainsi Henri IV. Rien ne pouvait être plus loin de sa pensée dans l'*Euphormion* où il loue si fort Protagon. Cette faute serait vraiment inexcusable puisque, à ce moment, Barclay cherche à se concilier la faveur de Henri IV et que son père Guillaume occupe un emploi en France. Enfin le mot serait mal formé. Au lieu de *Tessaranactus* nous devrions avoir *Tessaranax*.

M. Waltz propose une étymologie plus satisfaisante en tirant ce nom composé de *tessara* (τέσσαρες) et de *nactus*, participe passé de *nanciscor*. *Tessera* signifie entre autres choses : le mot d'ordre, le commandement — Tessaranactus serait donc celui qui a obtenu le droit de commander à la Grande-Bretagne, ou encore d'être l'arbitre respecté de l'Europe. Cette explication concorderait avec les louanges que Barclay décerne au roi Jacques dans les vers qui terminent le livre II de l'*Euphormion*[2] :

Medius sol temperat astra :
Tu medius Reges, tu magni fœdera mundi
Certo jure ligas...

P. 44, note 2. Ajouter une autre variante du conte narré par Barclay, *Das Trompeterschlösschen zu Dresden* von Theodor Hell (Karl Gottfried Theodor Winkler 1775-1856) [note de M. Waltz, p. 37].

P. 55, l. 9 et 10. La phrase suivante a été traduite comme s'il y avait

1. *Annales de l'Est*, numéros d'octobre 1900 et de janvier 1901. Les renvois se rapportent au tirage à part. Je me servirai aussi de diverses indications contenues dans une lettre que M. le Dr Waltz a bien voulu m'adresser.

2. P. 285, éd. de Hack. Leyde, 1674.





*nisi* au lieu de *si* : « ... Moriendi..., quod procul dubio solvisset hominem tantis malis, si aliquid gustasset de Callionis potu ».

Il faut rétablir le vrai sens : « la mort à coup sûr aurait délivré notre homme de tous ses maux s'il avait quelque peu goûté au breuvage de Callion ».

Barclay nous apprend que le perfide Ambrax s'était arrangé de telle sorte que la santé de Fibullius, déjà fortement ébranlée, n'aurait pu résister au breuvage de Callion, s'il y avait seulement goûté. C'est Euphormion qui, en médecin habile, grâce à la vertu de la *virga aurea,* sauvera Fibullius.

Page 61, l. 11... « le luxe de son palais d'Ostende (*Ilium*) ». M. Waltz pense qu'il ne peut être ici question du palais d'Ostende. Cette ville venait seulement d'être prise par Spinola en 1604. Il croit qu'il faut placer la scène à Vienne où l'archiduc Albert a sans doute tenu aussi sa cour. Les termes qu'emploie Barclay : « le plus magnifique de tous les palais » conviennent au palais impérial de Vienne qui a longtemps passé pour la plus belle habitation princière de l'Europe. On doit remarquer en outre que, de Vienne, Euphormion pouvait aisément atteindre la Suisse en huit jours[1], tandis qu'il lui eût fallu un temps beaucoup plus long pour y parvenir en partant des Pays-Bas. Enfin la galerie d'antiques pouvait aisément être amenée à Vienne par voitures[2]; pour la transporter sur les côtes des Pays-Bas on se serait servi plutôt de la voie de mer.

P. 62, l. 22. Ce n'est pas le Louvre qui est désigné dans les vers suivants que Barclay prête à la reine Marguerite de Valois :

> O patria, o arces, o dulcia tecta parentum,
> Unde avus, unde pater, tres unde ex ordine fratres
> Sceptra tulere mei, mene o agnoscitis, arces ?
> Illa ego sum, cui vos cunabula cara dedistis, sq.[3].

Le château dont il est ici question est celui de Saint-Germain-en-Laye, où sont nés Henri II et Charles IV, et où Marguerite passa une enfance heureuse, ayant pour compagnes de ses jeux ses sœurs et Marie Stuart (Note de M. Waltz, p. 247).

P. 64, l. 27. Le mot *imago* ne serait pas exactement traduit par : statue. Il s'agirait plutôt d'une pièce de monnaie ou mieux d'une médaille portant l'effigie de Protagon. C'est ce qu'indiqueraient les mots « decies-millies »[4].

1. P. 106. Nam cum octiduum consumpsissem inter gentes utcumque non barbaras, tandem confragosis exceptus montibus, sq.

2. P. 87. Est... nobilissima porticus et omni antiquitatum referta genere, quam ex media Italia pæne curribus junctis sublimem transtulit in has terras Labetrus.

3. P. 214.

4. P. 209.

P. 73, l. 5-6. Le prologue de la tragédie à la représentation de laquelle assiste Euphormion fait apparaître l'ombre de Juste Lipse. Il raconte qu'après sa mort il fut élevé jusqu'aux astres, mais que, n'ayant rencontré là-haut aucun des Espagnols qu'il avait connus, il avait demandé au ciel qu'il lui fût permis de descendre avec eux en je ne sais quel lieu : « Exorasse itaque cœlum, ut cum illis *nescio quo* descendere liceret » (p. 228). M. Waltz traduit ainsi cette phrase : « Er habe deshalb den Himmel angefleht, ihn zu diesen in die Hölle hinabsteigen zu lassen. » (p. 267). C'est là le sens exact : *nescio quo* désigne l'enfer, d'où Juste Lipse va revenir à la lumière ; « nunc vero ad lucem rediisse ».

Voici enfin quelques rapprochements de détail avec Pétrone qui m'avaient échappé :

*Euph.* p. 109 (Éd. Hack) «... cumque severissimis verbis diu *detonasset* ».
*Pétr.* 17. « Ut ergo tam ambitiosus *detonuit* imber » (anciennes éditions).
*Euph. ibid.* « *Traduxisti* apud familiares tuos meum nomen ».
*Pétr.* 87. « Se derisum *traductumque* inter condiscipulos ».
*Euph.* p. 212. « *cum effudissem* hæc in Eleutheriam probra.
*Pétr.* 124. « Cum hæc Eumolpus... *effudisset* ».
*Euph.* p. 249. « Ille *deorum et hominum* honor Socrates ».
*Pétr.* 140. « Socrates, *deorum hominumque...* »

Tel est le petit *erratum* que me fournit la traduction de M. le D[r] Waltz. Je me persuade qu'on pourrait l'allonger encore ; car cet *Euphormion* demeure en plus d'une de ses parties obscur et énigmatique, et on ne saurait se flatter d'en avoir saisi toutes les intentions. On peut d'ailleurs l'aborder par plus d'un côté. M. Dukas a surtout traité la question bibliographique. Pour moi, je me suis attaché à démêler dans ce roman l'autobiographie de Barclay et les allusions aux contemporains. Mais on s'est peu occupé de l'*Apologia* et je ne sache pas que l'*Icon animorum* ait été étudié comme il mérite de l'être.

Il est à remarquer que nombre de critiques ont parlé de l'*Euphormion* d'une manière très vague ou même très inexacte. On est surpris de voir que Kœrting, le savant auteur de l'Histoire du roman français au XVII[e] siècle [1], ignore l'existence du deuxième *Euphormion,* bien plus intéressant que le premier. Il croit que le roman s'arrête avec le livre I et semble bien ne le connaître que par la traduction française de Nau [2], qu'il se borne à analyser.

1. *Geschichte des französischen Roman im XVII. Jahrhundert.* 2[er] Band. Oppeln und Leipsick, 1885-1887.

2. *L'œil clairvoyant d'Euphormion dans les actions des hommes et de son Règne parmi les plus grands et signalés de la cour.* Satire de nostre temps..., par Jean Barclay et mis en nostre langage par M. Nau, advocat au Parlement. A Paris, chez Anthoine Estoct, 1626.

Une recherche qui ne paraît pas encore avoir été faite au sujet de l'*Euphormion,* c'est celle de l'influence qu'il a pu exercer sur le genre romanesque et des jugements dont il a été l'objet. Ce roman a eu de nombreuses éditions au XVIIe siècle et on le traduisait encore au commencement du XVIIIe. M. E. Roy (thèse sur *Charles Sorel,* p. 17, note 1 de la page 22) relève plusieurs imitations de Barclay dans *Francion;* il signale aussi (p. 225) un rapprochement entre l'*Euphormion* et le *Fragment d'une Histoire comique* de Théophile. Gui Patin fait cas de Barclay et le cite plus d'une fois[1]. En 1696, Vigneul-Marville écrit[2] : « Quoique l'*Euphormion* de Barclée (*sic*) « ne touche les vices des cours de l'Europe qu'en passant et assez légère- « ment, on a lu ce livre avec avidité et on le lit encore tous les jours. »

On trouve des extraits de l'*Euphormion* dans la *Bibliothèque universelle des romans,* avril 1776, 2e vol., p. 8. Ils sont précédés de cet avertissement : « C'est une satyre contre les Jésuites. Elle causa des chagrins « à son auteur; ses adversaires eurent le crédit de faire brûler son livre par « la main du bourreau à Dijon; mais cela n'empêche pas Barclay d'être « généralement estimé. » L'auteur de cet avertissement commet ici une confusion. Il attribue à l'*Euphormion* ce qui n'est vrai que de la suite qu'en a donnée Morisot sous le titre : *Alitophili veritatis lacrymæ,* 1625. « Les Jésuites, dit le *Menagiana*[3], obtinrent arrêt du Parlement de Dijon pour faire brûler l'*Alitophili* de Morisot par la main du bourreau. » Quant à l'*Euphormion,* il avait été en 1609 condamné par la congrégation de l'Index, mais non brûlé.

Rappelons enfin que Diderot place le nom de Barclay à côté de ceux de Bayle, de Montaigne, de Voltaire, de Swift, de Montesquieu, etc., parmi « les auteurs qui doivent durer[4] ».

La traduction de M. le Dr Waltz réussira-t-elle, en ce XXe siècle, à ramener des lecteurs à cet auteur jadis célèbre, aujourd'hui si oublié ? Je ne sais; mais, quoi qu'il arrive, le traducteur n'aura rien à se reprocher, car il a, comme je le disais en commençant, rempli son devoir en toute conscience et de la manière la plus satisfaisante.

A. COLLIGNON.

1. Cf. par exemple : *Lettre du 1er mars 1661 à Falconet,* éd. Réveillé-Parise, t. III, p. 330.

2. *Mélanges d'histoire et de littérature,* p. 339.

3. T. 3, p. 39.

4. *Discours préliminaire de la Promenade d'un Sceptique.* Éd. Assézat, t. I, p. 185.

Ezéchiel SPANHEIM. — *Relation de la Cour de France en 1690.* Nouvelle édition... suivie de la *Relation de la Cour d'Angleterre en 1704..* publiée... par Emile BOURGEOIS. — *Annales de l'Université de Lyon,* Paris chez Picard et Lyon chez Rey, 1900, in-8°, 663 pages.

La *Relation de la Cour de France* par Ezéchiel, baron de Spanheim, envoyé de l'électeur de Brandebourg auprès de Louis XIV, a été publiée d'abord par Dohm en 1781, dans une revue allemande, puis en 1872 par Schefer pour la Société de l'Histoire de France. M. Emile Bourgeois, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, vient d'en donner une troisième édition dans les *Annales de l'Université de Lyon.* Pour la première fois le texte a été établi d'une manière critique, sur les trois manuscrits connus de la *Relation* (dont deux sont à Berlin et un à Paris). M. Bourgeois démontre que les deux éditions précédentes n'ont été publiées « que sur des copies de secrétaires, incomplètes », tandis qu'il a pu remonter à la minute et au texte original de Spanheim lui-même. Sa discussion est un modèle de critique. L'introduction est complétée par une biographie de Spanheim (il n'y manque que la reproduction d'un portrait du diplomate), et par une étude qui paraît définitive sur la *Relation de la Cour de France,* la date, le mode et l'esprit de sa rédaction. Au vrai, les variantes recueillies par M. Bourgeois ne portent pour la plupart que sur des détails de style et le texte nouveau ne diffère pas beaucoup, pour le fond, de la rédaction publiée par Schefer, Mais, en revanche, la *Relation* a été annotée par l'éditeur avec une abondance, une clarté et une sûreté vraiment remarquables. Le « commentaire perpétuel » de M. Bourgeois constitue, avec le texte même de Spanheim, comme un manuel, précis et commode au mieux possible, de la cour de Louis XIV et du gouvernement français à la fin du XVII[e] siècle. « J'ai bien vite constaté à l'étude, dit M. Bourgeois dans son introduction, que les moyens d'informations de cet observateur sagace de la monarchie de Louis XIV n'avaient pas été appréciés à leur vraie valeur, qu'il fallait un nouvel effort pour mettre ses jugements à leur place, presque à la première dans l'historiographie du XVII[e] siècle ». L'éloge n'est pas mince, et encore convient-il d'ajouter que l'annotation est digne du texte. En appendice, M. Bourgeois a publié une *Relation de la Cour d'Angleterre* qui fut commandée en 1704 à Spanheim par le roi de Prusse sur le modèle de la *Relation de la Cour de France.* Quant aux *Remarques sur l'état de la France* et aux notes sur les *Personnages de la Cour de France,* que Schefer attribuait à tort à Spanheim et qui ont, en réalité, été rédigées par Frédéric Bonet, un neveu du diplomate, M. Bourgeois s'est, avec raison, abstenu de les reproduire. Une table alphabétique (qu'on aurait

voulu moins incomplète en ce qui concerne le commentaire de l'éditeur) facilite le maniement du volume. Il suffit d'y jeter un coup d'œil pour constater, par exemple, que presque tous les ducs et princes de la maison de Lorraine, et vivant dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, ont chacun leur notice. Rien d'étonnant. Tout ce qu'il est utile de savoir a été mentionné par Spanheim ou par M. Bourgeois ; et la *Relation de la Cour de France,* dans son édition actuelle, doit être désormais classée comme le texte le plus sûr et le plus accessible, sinon même le plus important de ceux qui servent à l'histoire de Louis XIV.

G. P.

---

Le Père BLIARD, de la Compagnie de Jésus. — *Dubois cardinal et premier ministre* (*1656-1723*). Paris, Lethielleux, 1901, 2 volumes in-8° de VI-428 et 488 pages.

L'auteur a dépouillé à peu près tous les documents et les ouvrages imprimés tant en France qu'en Angleterre, et qui se rapportent, de près ou de loin, à Dubois. Il s'est mis en quête de pièces inédites, et il en a trouvé à Paris à la Bibliothèque nationale, à la Mazarine, à l'Arsenal, et en province aux bibliothèques de Chartres, de Lille, de Rennes, ainsi qu'au Musée britannique à Londres. Il s'est livré à de longues recherches d'archives, d'abord et surtout au Ministère des Affaires étrangères à Paris et au Record Office à Londres, mais aussi à la Guerre, à la Marine, aux Archives nationales, aux archives du château de Chantilly et aux archives départementales de la Corrèze. Finalement, il a réuni ainsi un abondant amas de documents de toute sorte : dépêches diplomatiques, lettres privées, confidentielles et administratives, mémoires, journaux, chansons, discussions, jugements et anecdotes. Une annotation, précise et sûre, donne à chaque fait sa référence. Peut-être un aperçu bibliographique général n'aurait-il pas été inutile. Il aurait permis de constater, de prime abord, que M. Bliard n'a guère cité des travaux allemands que l'ouvrage de Weber sur la quadruple alliance, et qu'ici, tout au moins, son information aurait pu être plus complète. Il en résulte que pour la diplomatie des puissances de l'Est et du Nord, son exposé paraît un peu trop simplifié. De même pour le livre de M. Baudrillart, dont il était possible de tirer mieux profit, et pour l'Espagne. Dans le détail, les renseignements critiques sont parfois mesurés avec une excessive parcimonie. On aurait par exemple désiré quelques indications complémentaires sur le recueil intitulé : *Anecdotes sur l'élévation de Dubois,* qui est conservé à la « Bibliothèque de l'École Sainte Geneviève », et que M. Bliard a largement utilisé. Néanmoins,

dans l'ensemble, la documentation de l'ouvrage est à la fois très solide et très étendue. Par une conséquence naturelle, l'exactitude matérielle ne laisse presque rien à désirer pour les faits, les noms et les dates. Les menues défectuosités sont très rares. Et il est vraiment regrettable que M. Bliard n'ait pas cru devoir dresser un index alphabétique. Un ouvrage comme le sien n'est pas seulement la biographie d'un personnage ; c'est un recueil de contributions particulières à l'histoire générale que, faute de tables, il faudra chercher, sans qu'on soit toujours assuré de les trouver, précisément à cause ou en dépit de l'abondance des faits et des références, des acteurs et des questions. Mais M. Bliard n'a prétendu écrire qu'une biographie. Il n'a d'autre but que de raconter la vie de Dubois. Il porte avec aisance le fardeau de ses nombreux matériaux. Son récit est limpide, mené avec tact et avec finesse. Trop bien mené, peut-être. Car derrière le récit se cache une thèse, bien que l'auteur s'en défende. « Ce n'est écrit-il, ni un panégyrique, ni même une réhabilitation que nous venons offrir au public ; c'est purement et simplement quelques pages d'histoire, écrites sans parti pris, comme sans prétention ». Rien de mieux ; mais il se trouve que presque toujours les savantes recherches de M. Bliard aboutissent à des résultats favorables à Dubois. Là est la nouveauté et le principal intérêt de l'ouvrage : son défaut sans doute aussi. Dubois a jusqu'à présent été fort malmené. Beaucoup d'historiens en sont restés au jugement de Saint-Simon, qui a résumé « d'un mot brûlant comme un fer rouge » les inculpations éparses contre Dubois (II, 249) : « tous les vices combattaient en lui à qui en demeurerait le maître ». Il ne rentre pas dans le cadre des *Annales de l'Est,* ni de cet article, que l'on discute ici, une à une, les conclusions de M. Bliard. Beaucoup nous ont paru solidement établies ; non pas toutes, il est vrai. Le rapprochement de la France avec l'Angleterre, et, d'une façon plus générale, le rôle diplomatique de Dubois ont été étudiés, semble-t-il, par rapport à Dubois lui-même, plutôt qu'au point de vue des intérêts de la France ou des conditions de la politique européenne. De là, une certaine incertitude, qu'augmente encore l'insuffisance de l'information, dont nous avons déjà parlé. Les remarques de M. Bliard devront être prises en sérieuse considération, mais on ne saurait les admettre toutes comme définitives. Par contre, sur la personne même de Dubois, M. Bliard n'omet aucun des éléments à étudier, et ses démonstrations sont probantes. Il est bien évident que M. Bliard n'est pas le premier à avoir mis en doute la véracité des chroniqueurs de la Régence, mais ce n'est que par des recherches spécialisées, minutieusement poussées avec méthode et critique, qu'on arrivera à élaguer définitivement les racontars et les anas, dont les colporteurs de « nouvelles à la main » ont été, du vivant même de Dubois, les premiers éditeurs. M. Bliard a fait ici œuvre utile et féconde. Il lui arrive

même d'expliquer plus nettement ce que Dubois n'a pas été, que ce qu'il a été. La partie négative de la discussion critique est le plus souvent mieux venue que la partie positive et de reconstitution. Si, par exemple, il semble bien que Dubois n'a pas été l'homme immoral et vicieux qu'on se représente généralement, nous avouons n'avoir pas été convaincu, aux faits qu'allègue M. Bliard (II, 261, ss.), qu'il ait eu vraiment une âme religieuse. Des formules épistolaires, même très nombreuses, ne suffisent pas à la preuve ; il faudrait d'autres présomptions, moins verbales. La secrète sympathie de M. Bliard pour Dubois se manifeste indirectement d'une manière assez curieuse : l'auteur n'aime pas les ennemis de son héros. C'est ainsi que M. Bliard met au compte de « quelques historiens » (que, contrairement à ses habitudes de précision, il omet de nommer), une insinuation des plus fâcheuses contre la Palatine (I, 43[4]). Il serait aisé de noter d'autres traces de subjectivisme. Mais, malgré ses lacunes et ses tendances systématiques, le *Dubois* de M. Bliard constitue un apport précieux pour l'histoire de la Régence, qui durera, et dont on ne pourra se dispenser désormais de faire état.

G. Pariset.

---

L. Ehrhard. — *L'ambassade du prince-coadjuteur Louis de Rohan à la cour de Vienne (1771-1774).* Wissenschaftliche Beilage zum Jahresbericht des bischœflichen Gymnasiums zu Strassburg i. E., 1901. Strasbourg, imprimerie de l'*Elsässer,* 1901, in-8°, 100 pages.

Du même. — *La Question d'Alsace-Lorraine et Frédéric le Grand.* Extrait de la *Revue d'Alsace.* Strasbourg, chez Schlesier et Schweikhardt, 1901, in-8°, 29 pages.

Une douzaine d'années avant l'affaire du Collier, Rohan était diplomate. Arrivé à Vienne comme ambassadeur de France le 10 janvier 1772, il obtint son audience de congé le 30 juin 1774. De Lacretelle à Arneth et Geffroi, de Flassan au duc de Broglie, tous les historiens sont unanimes à juger très sévèrement son ambassade. Frivole, vaniteux et léger, dupé à Vienne et dupeur de Versailles, Rohan aurait, par son incapacité, contribué à la funeste inaction du gouvernement français, lors du premier partage de la Pologne (1772-1773). Or, M. le D[r] L. Ehrhard, professeur au gymnase épiscopal de Strasbourg, a pris copie, aux Archives des Affaires étrangères à Paris, des dépêches du prélat diplomate, et il se propose de les publier. « En les lisant, dit-il page 40, on n'aura pas de peine à se convaincre que cet homme a été l'objet d'une odieuse calomnie de la part de ceux qui lui reprochent de n'avoir pas été à la hauteur de sa mission, et qui rejettent

les torts du gouvernement français, c'est-à-dire du roi Louis XV et du ministre, le duc d'Aiguillon, sur leur envoyé, le prince-coadjuteur Louis de Rohan. »

Tel est le problème. Dès l'abord, il faut remercier M. Ehrhard de l'avoir posé. En histoire, la réaction contre le consentement universel marque presque toujours un progrès qui commence. Et nous sommes assurés qu'avec M. Ehrhard, dont les *Annales de l'Est* ont déjà eu occasion de signaler à maintes reprises les intéressants travaux, la question sera étudiée à souhait. En guise d'introduction aux dépêches de Rohan, M. Ehrhard a rédigé un historique exact et consciencieux, peut-être pas très pénétrant ni très nouveau, mais bien documenté, malgré quelques lacunes — on s'étonne, par exemple, que Rulhière n'ait pas été utilisé — sur les rapports de la France et de l'Autriche de 1756 à 1774, depuis le renversement des alliances jusqu'à la fin de l'ambassade du prince Louis. Au vrai, la réhabilitation annoncée manque. Tout au plus a-t-on à noter l'extrait d'une dépêche où Rohan présente lui-même sa propre justification (p. 29 et suiv.), ce qui ne constitue pas, il faut l'avouer, un argument péremptoire. M. Ehrhard donne de nombreux détails sur les relations de Rohan avec le duc d'Aiguillon et avec Marie-Thérèse, de Marie-Thérèse avec la Du Barry, sur l'abbé Georgel, le secrétaire de Rohan, sur les moyens d'informations de l'ambassadeur, sur la découverte qu'il fit un jour du « secret du roi », et sur d'autres incidents particuliers. Mais si l'auteur tourne ainsi autour de la question, c'est apparemment que la démonstration promise sera faite avec les dépêches mêmes du prince Louis. D'ici là, il convient d'attendre.

Non peut-être sans quelque défiance. Même si tous les historiens s'étaient trompés jusqu'à présent sur l'ambassade de Rohan, même si l'absence de tout argument dans le long mémoire de M. Ehrhard ne constituait pas déjà un commencement de présomption, il nous sera permis de constater, dès maintenant, que l'auteur semble avoir une estime excessive pour son héros. Nous en trouvons la preuve, très intéressante et inattendue, dans la *Question d'Alsace-Lorraine et Frédéric le Grand*.

Voilà un titre bien fait pour exciter la curiosité. Du temps de Frédéric II, il n'existait pas de question d'Alsace-Lorraine, au sens usuel du mot au XIX[e] siècle. Il a fallu la Révolution pour soulever le conflit, très différent, des princes possessionnés d'Alsace. Il est vrai qu'on pouvait regretter à Vienne les droits anciens des Habsbourg en Alsace, et la souveraineté perdue de Lorraine ; il est possible que ces regrets aient transpiré ; mais la question d'Alsace-Lorraine, ainsi entendue, était autrichienne et non allemande. Et Frédéric II eût été le dernier à soutenir les revendications viennoises, comme à concevoir une question d'Alsace-Lorraine au point de vue

allemand. Néanmoins, M. Ehrhard croit pouvoir affirmer (p. 28) « qu'à Stockholm comme à Vienne et à Versailles, on croyait en 1772 à un accord conclu entre l'empereur Joseph II et le roi Frédéric le Grand pour détacher l'Alsace et la Lorraine de la France et les rendre à la maison de Habsbourg-Lorraine »; et il tire ses preuves des dépêches du prince Louis, dont il publie de longues citations.

Les faits sont de résumé facile. Depuis longtemps, la Suède était en « anarchie ». « Bonnets » contre « chapeaux ». Le coup d'État du 19 août 1772 assura la victoire du roi (soutenu par la France) contre la noblesse (soutenue par la Russie). Le chapeau remplaça désormais les bonnets. Or, la Prusse s'était mis d'accord avec la Russie pour le maintien de l'anarchie en Suède comme en Pologne, dont on préparait le premier partage en coopération avec l'Autriche. Le rétablissement du pouvoir monarchique en Suède était donc un grave échec pour la Prusse, et Frédéric II se montra furieux contre le gouvernement de Louis XV. C'est alors qu'il aurait proposé d'enlever à la France l'Alsace et la Lorraine. Les textes essentiels sont au nombre de trois, qu'il faut citer dans leur ordre chronologique, tandis que M. Ehrhard brouille les dates.

1° Le 30 septembre 1772, Vergennes, ambassadeur de France à Stockholm, écrivait à Versailles: « Le dévouement de l'Empereur pour le roi de Prusse est aujourd'hui si absolu et si entier que ce dernier a réussi... à insinuer à l'autre la plus grande indifférence pour la Silésie et le désir de recouvrer la Lorraine: cette vue doit faire le nœud de l'alliance monstrueuse qu'on voit aujourd'hui régner entre ces deux princes » (p. 24). Le 20 octobre, d'Aiguillon communiquait ce renseignement à Rohan (cf. p. 24, l. 13, et p. 25, l. 8).

2° Le 3 novembre 1772, Rohan mandait à d'Aiguillon « quelques confidences qui m'ont été faites il y a près de trois semaines et dont je n'ai jamais voulu vous parler, tant les faits m'ont paru extraordinaires et absurdes... On m'a donc dit que l'Empereur avait le désir le plus vif de recouvrer la Lorraine et de s'emparer de l'Alsace, que le plan tracé... avait été communiqué au roi de Prusse, que ce monarque l'avait goûté et avait promis à l'Empereur de l'aider de toutes ses forces, que l'impératrice l'ignorait, que M. le prince de Kaunitz l'ayant désapprouvé, on avait exigé de lui le secret et qu'il n'y apporterait point d'obstacle. Tel est le récit qui m'a été fait. On ne m'a point donné de preuves. On m'a seulement dit : Croyez-moi » (p. 22-23).

3° Le 10 décembre 1772, Rohan a vu Joseph II. « Je désire, mande-t-il aussitôt à Versailles, que le roi [Louis XV] soit satisfait de la conversation que j'ai eue avec l'Empereur..... Elle détruit..... tous les bruits de Berlin concernant ce projet supposé d'invasion de la Lorraine et de l'Al-

sace, dont vous me faites part d'après une dépêche de M. de Vergennes » (p. 25).

M. Ehrhard accepte sans les discuter toutes les affirmations de Rohan. Cependant, il est nécessaire de remarquer que Rohan dément le 10 décembre non pas seulement la dépêche de Vergennes du 30 septembre, mais sa propre dépêche du 3 novembre. Il les annule en rapportant une conversation avec l'Empereur; mais nous n'avons, pour le moment, d'autre garantie des déclarations de Joseph II que Rohan lui-même. Est-ce suffisant? Quelle pouvait d'ailleurs être la portée réelle d'un projet auquel l'impératrice-mère Marie-Thérèse, qui était la véritable souveraine, serait demeurée complètement étrangère, au témoignage de Rohan lui-même? Et quelle étrange attitude que celle du ministre Kaunitz! Relisons la dépêche du 3 novembre. Rohan déclare qu'il connaît le projet depuis trois semaines. Pourquoi ne l'a-t-il pas signalé, dès qu'il en a eu vent? A-t-il dans l'intervalle trouvé quelque preuve que le bruit était justifié? Pas la moindre. « On ne m'a point donné de preuves. » Alors pourquoi se décide-t-il, le 3 novembre, à informer enfin son gouvernement? Ne serait-ce pas qu'il venait justement de recevoir la dépêche du 20 octobre, qui contenait l'extrait du rapport envoyé de Stockholm par Vergennes? On constatera que Vergennes et Rohan emploient exactement les mêmes expressions et qu'ils parlent tous deux du « désir » qu'avait « l'Empereur » de « recouvrer la Lorraine »: la coïncidence est singulière. Du 20 octobre au 3 novembre, il y a quinze jours, c'est-à-dire plus qu'il n'en fallait au courrier diplomatique pour se rendre de Versailles à Vienne. On voit d'ailleurs Rohan répondre le 10 décembre à une dépêche du 29 novembre (p. 24): l'intervalle n'est que de onze jours.

Donc, Rohan n'a pas été renseigné à Vienne, mais de Stockholm par Versailles; lui-même ne sait rien. Pourtant, il faut qu'il sache quelque chose. Il le doit, puisqu'il est ambassadeur, et comme il est très vaniteux, qu'il n'a de la vérité objective qu'un médiocre respect (il ne l'a que trop prouvé plus tard), rien ne lui serait plus cuisant que d'avouer son ignorance. Alors il brode, et ce sera le renseignement même qu'il a reçu de Versailles qui lui servira, après qu'il l'aura dénaturé et amplifié, à renseigner Versailles. La comparaison entre la dépêche de Vergennes du 30 septembre et celle de Rohan du 3 novembre est instructive. Pour Vergennes, l'initiative serait venue du roi de Prusse; pour Rohan, de l'Empereur, et ainsi la nouvelle est aggravée, puisque c'est à l'Empereur que doivent revenir les provinces convoitées. Et ce n'est pas seulement la Lorraine qui est visée, mais l'Alsace aussi. Un « plan » a déjà été « tracé ». En critique, c'est un fait bien connu que les légendes sont presque toujours d'autant plus fausses qu'elles sont plus détaillées. La fable a comme la vérité be-

soin de faits précis. Beaucoup d'enfants qui mentent n'ont pas le caractère fourbe, mais simplement de la précision d'esprit. Après tout, pourquoi la psychologie enfantine n'aiderait-elle pas à comprendre l'âme d'un Rohan? On peut naître prince et devenir cardinal avec une cervelle d'oiseau.

Il n'est pas question ici de la dépêche de Vergennes, dont l'affirmation reste entière, jusqu'à plus ample informé. Peut-être Vergennes, lui aussi, a-t-il été trompé. Car le « nœud de l'alliance monstrueuse », qu'il dénonçait à Versailles, c'était une action commune de la Prusse et de l'Autriche contre la Pologne, et non pas contre la France. Mais, des textes mêmes que cite M. Ehrhard, résulte pour nous cette impression qu'en l'espèce, Rohan n'a été qu'un hâbleur. M. Ehrhard ne s'en doute pas, car il ne doute pas de la parole du prélat diplomate, et il transcrit ses révélations telles quelles, en lettres majuscules, comme si leur autorité était évidente. Peut-être nous trompons-nous. Mais, même alors, il est certain que M. Ehrhard fera bien de contrôler soigneusement, avant de formuler ses conclusions définitives, qu'il nous promet et que nous attendons, toutes les assertions du prince Louis.

G. Pariset.

---

Louis Madelin. — *Fouché (1759-1820)*. Paris, Plon, 1901, 2 volumes in-8° de xxxiv-529 et 568 pages.

La carrière scientifique de M. Louis Madelin promet d'être brillante et féconde. Elle aura eu ses commencements dans les salles de notre Faculté, et c'est pour nous un plaisir de rappeler que M. Madelin a été étudiant d'histoire à l'Université de Nancy, qu'il y a été reçu licencié (en mars 1890, voy. les *Annales de l'Est,* t. IV, p. 490) et qu'il y a préparé son agrégation. Reçu d'emblée au concours de 1891 (*Annales de l'Est,* t. V, p. 634), M. Madelin est devenu ensuite membre de l'École française de Rome, et il vient maintenant de recevoir à la Sorbonne, dans les conditions les plus honorables, le titre de docteur ès lettres.

Sa thèse française est un travail considérable. L'entreprise était audacieuse. A écrire la biographie de Fouché, M. Madelin s'exposait à deux difficultés, aussi graves l'une que l'autre. Il est très rare que les sources d'une biographie soient commodément utilisables. Un homme n'est pas une institution ; il ne laisse pas derrière lui un « fonds d'archives » homogène et comme préparé d'avance au travail de l'historien. Il faut qu'on le suive à la piste, pas à pas, dans les correspondances, les mémoires, dans les archives qui ne sont pas toujours inventoriées, ni aisément ouvertes. C'est ainsi que M. Madelin a dû faire de longues recherches aux Archives

nationales, et notamment dans cette fameuse série « F. 7. » (fonds de la police) qui réserve encore tant de surprises aux chercheurs; à la Bibliothèque nationale, aux affaires étrangères, aux archives départementales de la Loire inférieure, de l'Allier, de la Nièvre, du Rhône, aux archives et aux bibliothèques de Trieste, Laybach et Milan, dans plusieurs collections particulières, outre le dépouillement auquel il s'est livré de la masse énorme des textes imprimés. D'autre part, le personnage dont il reconstituait la vie était jusqu'à présent plus célèbre que connu. « Les temps étaient changés, et tout change avec eux », disait Fouché à Molé en 1819. Et Fouché a été le changement même. Au service du maître présent, il se préparait déjà à servir le maître du lendemain, et il avait soin, quand il le pouvait, de détruire les papiers qui auraient nui à ses intérêts futurs, en attestant trop clairement son activité de la veille. Donc si toute biographie est difficile, la biographie de Fouché était plus difficile encore qu'aucune autre.

M. Madelin n'a pas reculé, et il faut l'en féliciter. Il a réussi. Il écrit avec talent, il sait choisir le détail caractéristique et trouver le mot spirituel et juste qui résume tout un développement; ses explications semblent il est vrai parfois trop lentes, et l'on sacrifierait volontiers quelques-unes d'entre elles pour un peu plus de précision ou d'exactitude dans les dates et le menu détail des faits, mais le récit est vivant et rapide, et pour tout dire d'un mot, la lecture est charmante. Pourtant, si docile qu'il soit, le lecteur n'est pas toujours convaincu. Il est arrivé à M. Madelin un accident fréquent aux biographes : il s'est épris de son héros, quoi qu'il fasse pour rester impartial. Fouché lui apparaît comme un homme d'État qui a su comprendre, prévoir et diriger les événements. Ne disons pas qu'il ait jamais trahi personne. Il n'est qu'un « mystificateur », le « modèle des politiciens du siècle qui suivit, et le plus grand de tous ». Il ne lui « manqua jamais qu'une qualité : le désintéressement ». Ne lui a-t-il pas manqué aussi une conviction, un minimum de croyances autres que la croyance en soi-même ? Mais c'est au lecteur à faire ces réserves, s'il le juge à propos ; et ainsi le livre de M. Madelin ne lui aura pas seulement donné plaisir et profit : il l'aura fait réfléchir, ce qui vaut mieux encore que tout le reste.

G. P.

---

Comte DE LA BÉDOYÈRE. — *Le Maréchal Ney*, 1 vol. in-8° de 506 p. Paris, Calmann-Lévy, 1901.

« Mon intention n'est pas », dit l'auteur, « d'écrire la vie du maréchal Ney; mais ayant trouvé dans les papiers de mon beau-père[1] des documents

1. Edgard Ney, quatrième fils du maréchal (1812-1882), député de la Charente en



si intéressants et si curieux, se rapportant au procès de son père, à sa famille et à quelques-uns de ses faits d'armes les plus discutés, j'ai entrepris... de les publier. J'y ai ajouté quelques lettres de famille et des notes écrites par le général Béchet, baron de Léocourt, qui fut aide de camp et chef d'état-major du maréchal pendant de longues années[1]. »

On sait que Ney épousa, le 8 thermidor an VIII, au château de Grignon, près Versailles, une nièce de Mme Campan, dont les *Mémoires* donnent d'abondants détails sur la famille de la future maréchale. On trouvera ces détails reproduits p. 5-26 ; ils sont suivis d'un extrait des *Souvenirs* de Mlle Cochelet[2], amie de pension et puis lectrice de la reine Hortense, extrait relatif à la fin tragique de la générale de Broc[3], sœur de la maréchale Ney. Cette dernière était alors aux Coudreaux, propriété près de Châteaudun qui seule resta au maréchal après la retraite de Russie.

Les notes sur 1814 (p. 38) excusent Ney de n'avoir pas défendu Nancy en janvier et discutent son rôle dans l'abdication de Fontainebleau (Cf. Henry Houssaye, *1815*) ; de même, celles sur 1815 (p. 48) donnent la justification de la conduite de Ney à Waterloo, conduite que Gourgaud avait vivement critiquée et que Gamot[4], beau-frère du maréchal, essaya d'expliquer dans une brochure imprimée en 1818 et dont les parties essentielles sont reproduites ici. Les lecteurs de M. Houssaye auront pourtant de la peine à s'expliquer complètement les lenteurs de Ney les 16 et 17 et sa précipitation le 18 juin[5]. Puis vient l'Arrestation (p. 85) et (p. 110) le chapitre — un des plus importants — des Interrogatoires, qui englobe un certain nombre de pièces y relatives : le récit de l'arrivée du maréchal à Lons-le-Saunier, le 12 mars, par le bibliothécaire Guillermet (*Souvenirs et croquis*), p. 120-127 ; lettres écrites par Ney, de Lons-le-Saunier, au ministre de la guerre, au duc de Reggio et au préfet du Jura, et prouvant que « Ney était parti de Paris avec la ferme résolution de faire son devoir ;

1849, aide de camp de Napoléon III, épousa en 1869 la veuve du comte de la Bédoyère et devint ainsi le beau-père de l'auteur.

1. « Ces notes, empruntées à ses Souvenirs encore inédits, forment... un journal. » La partie communiquée ici (p. 412-485) va du retour de Saint-Domingue (1799) à la retraite de Ciudad-Rodrigo (mars 1811), où s'arrêtent ces Souvenirs, dont « la suite a été probablement égarée ». C'est regrettable, car le général Béchet fit encore avec le maréchal la campagne de 1813. Il commanda à Sedan pendant les Cent-Jours.

2. Qui épousa M. Parquin, le partisan dévoué du fils d'Hortense.

3. Elle se noya à Aix-les-Bains, sous les yeux de la reine, à 25 ans, le 18 (et non le 10, p. 27) juin 1813. Elle était veuve depuis quatre ans.

4. Gamot, mari de la sœur aînée de la maréchale Ney, était préfet à Auxerre, quand Napoléon revint d'Elbe, resta auprès de Ney jusqu'à sa mort et rendit à ses restes les derniers devoirs. Sa femme était filleule de Marie-Antoinette.

5. Une faute d'impression obstinément répétée a fait mettre : Journée du 16 avril (p. 51), du 17 avril (p. 64), du 18 avril (p. 71).

qu'il ne reçut ni instructions ni concours, qu'il fut entraîné par les dispositions dans lesquelles il croyait ses troupes; qu'il ne céda que devant une crainte, celle d'allumer la guerre civile »; la lettre de Moncey, refusant de présider le conseil de guerre ; différents documents concernant la brouille entre Ney et Masséna, à propos de la lettre de récusation de ce dernier au moment du procès (p. 174-190); la déclaration d'incompétence du conseil de guerre et le renvoi de l'accusé devant la chambre des pairs, etc. Enfin (p. 217) on trouve le texte de la condamnation avec les commentaires (p. 287) et les frais (p. 296) du jugement, et quelques chapitres complémentaires sur les séances de la Chambre relatives à la mémoire de Ney (12 novembre 1831 et 28 février 1837), sur le mémoire en revision par Dupin, la requête au roi par la veuve et les fils (23 novembre 1831) et son rejet, la réception du prince de la Moskowa[1] à la chambre des pairs (6 mars 1841), des lettres de la maréchale à son fils Edgard pour l'inauguration de la statue de son mari (7 décembre 1853) et de la reine Hortense ou de son fils à la maréchale.

Après les pièces inédites de l'Appendice, on trouvera encore un tableau généalogique de la famille Ney qui nous rappelle entre autres choses que le pasteur Edouard Monnier de Saint-Quentin (1830-1900) était le petit-fils de la sœur du maréchal et le fils de la fille de Molitor, et que le père de Ney, né à Enstroff en 1738, mourut en 1826[2] à la Malgrange auprès de sa fille (morte en 1855). A la page 286 on pourra voir le fac-simile de la dernière lettre écrite par Ney, le matin même de son exécution (7 décembre), à son beau-frère Léon-Claude Monnier (1772-1819), receveur général des finances de la Meurthe de 1807 à 1815[3].

Th. Schœll.

---

Henri Bardy. — *Miscellanées.* 11e série, Saint-Dié, C. Cuny, brochure de 83 pages in-8°.

Les premiers articles de cette nouvelle série sont datés de Saint-Dié, les derniers de Fesches-le-Châtel, dans le Doubs. Dans l'intervalle de la publication, l'auteur a quitté la coquette petite ville des Vosges où il a fondé la Société philomatique et où il a restauré les traditions du gymnase de Vautrin

1. Fils aîné du maréchal (1803-1857), officier suédois en 1824, pair de France en 1831, sénateur en 1852, avait épousé en 1828 la fille de Jacques Laffite ; sa fille fut duchesse de Persigny, puis comtesse de Sombreuil. Quand il mourut, son titre de prince passa à son dernier frère Edgard, le beau-père du comte de La Bédoyère.

2. Ignorant que son fils n'avait pas eu une mort naturelle.

3. Cette lettre a été publiée pour la première fois par M. A. Collignon dans les *Annales de l'Est*, t. II, p. 240.



à Lud ; et il s'est établi non loin de Belfort, qui a été son premier centre d'études et où nos vœux l'accompagnent. Les articles qu'il publie dans ce volume sont les suivants : 1° *A propos d'étymologie. Le Haut-de-Fête*. On écrit à tort *Haut-de-Faîte* le nom de cet endroit qui domine le col entre Saint-Dié et Sainte-Marie-aux-Mines ; c'est un véritable pléonasme ; il faut écrire, comme jadis, *Haut-de-Fête,* et sans doute il y a dans ce mot une allusion aux ébats que prenaient jadis ici les jeunes gens, venus des deux versants de la montagne. N'a-t-on pas aussi vu dans ce nom une corruption de *Haut de Défaite* et une allusion à la résistance malheureuse que le comte de Bourlémont opposa, en décembre 1674, aux Impériaux ? — 2° *Les sires de Parroy au chapitre de Saint-Dié*. M. Bardy nous énumère tous les membres de cette famille qui ont fait partie du chapitre de Saint-Dié, depuis le début du XIII[e] siècle jusqu'à la fin du XV[e]. Il ajoute quelques détails à ceux qu'il avait précédemment donnés sur le chantre Burnequin de Parroy dont on restaure en ce moment le tombeau, retrouvé dans le transept nord de la cathédrale. — 3° *Candidatures excentriques dans les Vosges*. M. Bardy rappelle quelques professions de foi bizarres dont les auteurs sont Docteur, imprimeur à Raon-l'Étape, aux élections de 22 avril 1848 et 13 mai 1849 ; Jardel-Chevalier, de Saint-Dié, aux mêmes élections de 1849 ; Robert, opticien de Tignicourt, dans le canton de Lamarche ; Jean-Baptiste Villaumé, ancien géomètre, demeurant à Laveline, etc. — 4° *Les représentants du peuple dans les Vosges en l'an II*. C'est le début d'une série de biographies. M. Bardy commence par André Foussedoire. Foussedoire fut élu à la Convention nationale par le département de Loir-et-Cher ; en octobre 1793, il fut nommé commissaire pour hâter une levée extraordinaire de chevaux dans les départements du Haut et Bas-Rhin, de la Haute-Saône et du Mont-Terrible ; le 29 décembre 1793, il était chargé d'aller dans les Vosges et le Haut-Rhin exécuter les mesures de salut public pour l'établissement du gouvernement révolutionnaire. Nous le suivons à Épinal, Remiremont, Saint-Dié qui s'appelait alors Ormont, Belfort, Colmar ; il laissa presque partout le souvenir d'un homme calme, juste et modéré. Il fut arrêté après thermidor, mais rendu à la liberté par l'amnistie du 4 brumaire an IV. Exilé de France lors de la Restauration comme régicide, il se retira à Lausanne où il mourut en 1825, sous le faux nom de M. de la Martinière.

C. P.



# CHRONIQUE DE LA FACULTÉ

---

**Fêtes d'Oxford.** — L'Université d'Oxford avait convié l'Université de Nancy aux fêtes par lesquelles elle a célébré, les 8 et 9 octobre 1902, le trois centième anniversaire de la fondation par Bodley de la célèbre bibliothèque appelée bodléienne. M. le Recteur et le Conseil de l'Université se sont fait représenter par M. Huchon, maître de conférences d'anglais, qui a remis en leur nom l'adresse suivante :

« *Vice-Cancellario et honoratissimis*
*Professoribus Universitatis Oxoniensis.*

« Ornatissimi viri,

« Pro liberali vestra invitatione, quam libentissime accepit, vobis Universitas Nanceiensis grates ex animo habet. Juvit igitur unum e societate nostra eligere quem ad vos mitteremus ut particeps hodie fiat festorum dierum qui, post trecentos annos exactos, in honorem venerandi Thomæ Bodley aguntur.

« Non enim ex memoria nostra exciderunt præstantissima beneficia quæ vir ille publicæ utilitati deditus in vestram civitatem et in universum orbem contulit, cum, privatarum rerum ratione neglecta, majus aliquid appeteret, nempe ut de universitate vestra optime mereretur. Quod ita est assecutus ut ei liceret simul a majoribus tradita priorumque temporum egregie excogitata retinere et clariora illa lumina speculari quæ ventura ætas prælatura erat. Quia enim mirandum in modum auguratus est quales scientiæ fructus ab omnibus percipiendi essent, cuilibet studere volenti magnæ et locupletis bibliothecæ aditum aperuit.





« Quod insigne exemplum vobiscum miramur, quo comprobatur quid valeat efficere generosæ et eruditæ mentis constantia.

« Vobis, ornatissimi viri, plurimam salutem reverenter dicimus.

« Rector et Professores Universitatis Nanceiensis. »

---

« *To the Vice-Chancellor and honourable Members of the University of Oxford.*

« Gentlemen,

« The University of Nancy has received as a favour your kind invitation, for which we wish to convey our most sincere thanks. We have much pleasure in sending one of our Members as our delegate, to take part in the tercentenary commemoration of the respected Sir Thomas Bodley's memory.

« We have not forgotten the eminent services which this public-spirited man has rendered to Oxford and to the world at large. All considerations of private interest were dropped in his higher aim of becoming the benefactor of his University. He enabled her to combine with a disinterested attachment to the traditions and ideals of a venerable past, the strenuous search for the clearer light which the future was to bring. And with an admirable prescience of the universal beneficence of learning, he was the first to open the stores of a rich library to all students.

« Such a glorious instance of high purpose and enlightened endeavour, we all of us greatly admire, and join you in commemorating.

« We beg leave to remain, Gentlemen,
Your obedient servants,

« The Rector and Members of the University of Nancy. »

---

Nominations. — Par décret du 26 septembre 1902, M. Gasquet, recteur de l'Académie de Nancy, est nommé Directeur de l'enseignement primaire au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en remplacement de M. Bayet, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté ministériel du 24 juillet 1902, M. Monod (Gabriel), maître de conférences à l'École normale supérieure, est autorisé à se faire suppléer, pendant l'année scolaire 1902-1903, par M. Pfister, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy.

M. Parisot, docteur ès lettres, professeur au lycée de Nancy, est chargé, pour l'année scolaire 1902-1903, d'un cours d'histoire de l'Est de la France, à l'Université de Nancy.

Par arrêté en date du même jour, est chargé de cours complémentaires près de la Faculté des lettres de l'Université de Paris, pour l'année 1902-1903, M. Diehl, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy. — *Histoire byzantine.*

Sont nommés maîtres de conférences près la Faculté des lettres de l'Université de Nancy pour la même année scolaire :

MM. Bahon, agrégé d'allemand. — *Langue et littérature allemandes.*
Cousin, agrégé de grammaire. — *Grammaire.*
Laurent, agrégé d'histoire. — *Histoire ancienne.*
Perdrizet, agrégé des lettres. — *Langue et littérature grecques.*

Sont chargés, pour la même année scolaire, d'enseignements complémentaires :

MM. Krantz, professeur à la Faculté. — *Littérature française* (1 heure).
Étienne, docteur ès lettres, professeur au lycée. — *Littérature française du moyen âge* (2 heures).
Harmand, docteur ès lettres, professeur au lycée. — *Français* (1 heure).

---

Lecteur d'allemand. — Par arrêté de M. le Recteur de l'Académie de Nancy en date du 11 juillet 1902, M. Haag (Hans) est chargé, pendant l'année scolaire 1902-1903, des fonctions de lecteur de langue allemande à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, en remplacement de M. Küchler.

---

Licence de langues vivantes. — Par arrêté ministériel du 30 juillet 1902, la Faculté des lettres de l'Université de Nancy est autorisée à délivrer, pendant l'année scolaire 1902-1903, le certificat d'aptitude à la licence ès lettres avec mention *langues vivantes* pour l'allemand et l'anglais.

---

Agrégations. — Ont été reçus agrégés de l'enseignement classique les

étudiants ou anciens étudiants de la Faculté des lettres dont les noms suivent :

Dans l'ordre de la *grammaire :* MM. Lebrun, professeur au collège de Lunéville (n° 5); Grenier (n° 7); Lachiche, professeur au collège de Mirecourt (n° 9); Cope (n° 13). Un autre candidat, M. Legouge, a été sous-admissible.

Dans l'ordre de l'*histoire,* M. Girard, professeur au collège de Toul (n° 7). M. Dantzer (André), étudiant libre, a été admissible et MM. Mazure et Gæchner sous-admissibles.

Pour l'enseignement de la *langue allemande :* MM. Bossanne (n° 2); Roudil (n° 3); Le Forestier, ancien boursier de la Faculté (n° 4). Trois autres candidats, MM. Bauer, Berthet et Muret, ont été admissibles.

*Certificat d'aptitude à l'enseignement de la langue allemande.* — Ont été reçus : MM. Dussaud (n° 1); Fraye, maître répétiteur au lycée (n° 2); Bieth (n° 5).

---

Cours et conférences. — Les conférences du 1er semestre de l'année scolaire 1902-1903 s'ouvriront le lundi 3 novembre; les cours publics le lundi 1er décembre. Nous en publions ci-dessous le programme :

*Philosophie :* M. Paul Souriau, professeur. — Le *mardi,* à 4 heures. — Cours public. — Les problèmes de la morale.

Le *vendredi,* à 2 heures 1/4. — Cours de psychologie; exercices pratiques.

Le *samedi,* à 2 heures 1/4. — Explication critique d'auteurs philosophiques.

*Langue et littérature grecques :* M. Albert Martin, professeur. — Le *lundi,* à 2 heures. — Étude sur l'*Agamemnon* d'Eschyle.

Le *lundi,* à 3 heures 1/4. — Étude sur l'armée dans la Grèce antique. (Cours fermé).

Le *jeudi,* à 11 heures. — Grammaire grecque et exercices pratiques. (Agrégation.)

*Archéologie et philologie grecques :* M. Perdrizet, maître de conférences. — Le *mercredi,* à 9 heures 1/2. — Explication des harangues de Démosthène sur les *Symmories* et sur *La liberté des Rhodiens.* (Agrégation.)

Le *jeudi,* à 9 heures 1/2. — Explication du *Panégyrique d'Athènes* d'Isocrate. (Licence.)

Le *samedi,* à 4 heures. — Cours public. — La Grèce avant Homère.

*Langue et littérature latines :* M. THIAUCOURT, professeur. — Le *mercredi*, à 2 heures. — Leçons sur les principaux systèmes philosophiques à Rome au temps de Cicéron. Explication du livre I du *de Officiis*. Correction de dissertations latines. (Licence.)

Le *jeudi*, à 2 heures. — Correction de thèmes latins (tous les 15 jours). Explication d'un auteur latin du programme d'agrégation de grammaire (tous les 15 jours).

Le *samedi*, à 9 heures 1/2. — Explication d'un auteur latin du programme d'agrégation de grammaire.

*Histoire de la littérature latine :* M. Albert COLLIGNON, professeur. — Le *lundi*, à 10 heures 1/2. — Explication de Lucrèce. *De rerum natura*, livre V. Correction de thèmes latins. (Licence.)

Le *mercredi*, à 10 heures 3/4. — Cours d'histoire de la littérature latine. Les écoles littéraires et la critique à Rome sous l'Empire. (Licence.)

Le *jeudi*, à 10 heures. — Explication de l'*Ætna*. Correction de versions latines. (Agrégation de grammaire.)

*Langue et littérature françaises :* M. Émile KRANTZ, professeur. — Le *mardi*, à 2 heures 1/4. — Explication de textes inscrits au programme (Les poètes : V. Hugo ; A. de Musset ; A. de Vigny). Leçons d'élèves. Correction de dissertations françaises. (Licence.)

Le *jeudi*, à 3 heures. — Cours de littérature française. Histoire des doctrines et des théories littéraires en France pendant la première moitié du XIX[e] siècle.

Le *vendredi*, à 2 heures 1/4. — Explication des textes de français moderne inscrits au programme. (Agrégation.)

Le *vendredi*, à 3 heures 1/2. — Leçons d'élèves : Correction et exercices de dissertation française pour l'agrégation de grammaire.

*Langue française du moyen âge :* M. ETIENNE, docteur ès lettres, chargé de cours complémentaires. — Le *mardi*, à 10 heures 1/4. — Ancien français. (Licence.)

Le *jeudi*, à 8 heures 1/2. — Auteurs français anciens du programme. (Agrégation.)

*Langue et littérature françaises :* M. R. HARMAND, docteur ès lettres, chargé de conférences complémentaires. — Le *samedi*, à 9 heures. — Ronsard : *Amours de Marie ; Sonnets pour Hélène ; Odes*, livre II ; *Discours des misères de ce temps ;* Corneille : *Le Menteur*. — La Fontaine : *Œuvres diverses*. — Correction de dissertations. Exercices pratiques.



*Grammaire des langues classiques :* M. G. Cousin, maître de conférences. — Le *mercredi,* à 10 heures 3/4. — Explication d'un auteur grec du programme d'agrégation.

Le *vendredi,* à 10 heures 3/4. — Polybe, livre III. (Licence.)

Le *samedi,* à 10 heures 3/4. — Les conditions matérielles du théâtre antique (2e partie). (Agrégation et Licence.)

*Langues et littératures étrangères :* M. H. Lichtenberger, professeur. — Le *jeudi,* à 8 heures 1/4. — Explication des auteurs du programme d'agrégation.

Le *jeudi,* à 2 heures. — Friedrich Nietzsche ; sa vie et son œuvre.

Le *vendredi,* à 8 heures 1/4. — Exercices pratiques. (Agrégation et Licence.)

*Philologie allemande :* M. C. Bahon, maître de conférences. — Le *lundi* à 8 heures 1/2. — Exercices pratiques. (Licence et Agrégation.)

Le *mercredi,* à 4 heures. — Cours public. — Gœthe à Weimar (1re période).

Le *vendredi,* à 10 heures 3/4. — Étude des auteurs inscrits au programme d'agrégation.

*Exercices pratiques d'allemand.* — M. H. Haag, lecteur. — Le *lundi,* à 9 heures 1/2. — Exercices pratiques. (Agrégation.)

Le *lundi,* à 4 heures. — Cours public. — *Modernes deutsches Geistesleben im Spiegel der Werke Sudermanns und Hauptmanns.*

Le *mercredi,* à 8 heures 1/4. — Exercices pratiques. (Licence.)

*Conférence d'anglais et de littératures modernes comparées :* M. Huchon, maître de conférences. — Le *jeudi,* à 10 heures 3/4. — Conférence d'anglais : traductions, dissertations et leçons. (Licence et Agrégation.)

Le *jeudi,* à 9 heures 3/4. — Exercices pratiques. (Agrégation.)

Le *jeudi,* à 4 heures. — Cours public. — Littérature anglaise : La poésie romantique en Angleterre : Thomson, Burns, Cowper, Wordsworth, Byron, Shelley, Keats, etc.

Le *vendredi,* à 9 heures 1/4. — Explication d'un auteur anglais pour l'Agrégation d'allemand.

*Histoire ancienne :* M. Ch. Diehl, professeur. — M. Laurent, maître de conférences, chargé du cours. — Le *mercredi,* à 3 heures 1/4. — Les Institutions de la République romaine.

Le *jeudi,* à 10 heures 3/4. — Exercices pratiques.

Le *vendredi,* à 9 heures. — Épigraphie grecque.

*Histoire du moyen âge. — Histoire de l'Est de la France :* M. Pfister, professeur. — M. Robert Parisot, docteur ès lettres, chargé du cours. — Le *mercredi,* à 9 heures 1/2. — Questions générales d'histoire du moyen âge.

Le *jeudi,* à 3 heures 1/2. — Exercices pratiques. (Agrégation et Licence.)

Le *samedi,* à 4 heures. — Cours public. — Les origines et les premiers temps du royaume de Lorraine.

*Histoire moderne :* M. G. Pariset, professeur. — Le *lundi,* à 4 heures. — Cours public. — La France et l'Europe de 1802 à 1815.

Le *mardi,* à 10 heures 1/2. — Exercices pratiques. (Licence et Agrégation.)

Le *jeudi,* à 2 heures. — Questions d'histoire moderne et contemporaine.

*Géographie :* M. Auerbach, professeur. — Le *mercredi,* à 8 heures 1/2 du soir. — Cours public. — L'Indo-Chine.

Le *vendredi,* à 10 heures 1/2. — La Mer du Nord et les régions riveraines.

Le *samedi,* à 10 heures 3/4. — Questions de géographie physique.

Le *samedi,* à 2 heures. — Exercices pratiques, l'Amérique du Nord.

*Géographie physique :* M. J. Thoulet, professeur à la Faculté des sciences. — Le *vendredi,* à 5 heures. — Cours public. — La Mer.

---

Baccalauréat. — La session du baccalauréat s'est ouverte devant la Faculté des lettres le mercredi 16 juillet. Les candidats ont composé en une série unique, dans les galeries Poirel, ceux du baccalauréat classique 1re partie le 16, ceux du baccalauréat classique 2e partie et des deux baccalauréats modernes le jeudi 17. Les sujets suivants ont été proposés :

### Baccalauréat classique : 2e *partie.*

#### 1° Dissertation philosophique.

A. Peut-on assigner à l'art et à la poésie une fonction sociale ?

B. La société a-t-elle le droit de punir ? De l'efficacité des peines, considérées comme procédé d'intimidation ou comme moyen d'amélioration.

C. Quelles sont nos principales obligations sociales ?



### 2° Composition de sciences.

*Sciences mathématiques.* — A. Réduction d'une fraction. Fraction irréductible. Condition nécessaire et suffisante pour qu'une fraction soit irréductible.

Réduction de plusieurs fractions au même dénominateur.

B. Définition et détermination de l'aire : 1° d'un secteur polygonal régulier ; 2° d'un polygone régulier ; 3° d'un secteur circulaire ; 4° d'un cercle ; 5° d'un segment de cercle.

Calculer en kilomètres carrés la surface d'un grand cercle de la sphère terrestre, sachant que la circonférence de ce grand cercle est égale à quarante millions de mètres.

C. Volume du tronc de pyramide à bases triangulaires, du tronc de pyramide à bases polygonales, du tronc de cône.

Ou *Sciences physiques.* — A. Propriétés des miroirs sphériques concaves. Foyer principal. — Foyer conjugué d'un point lumineux situé sur l'axe principal. Foyer conjugué d'un point lumineux situé en dehors de l'axe principal.

B. Loi de Mariotte.

C. Expériences d'Œrsted. — Galvanomètre.

## Baccalauréat classique (*1re partie*).

### 1° Composition française.

A. *Doux* et *tendre,* voilà les épithètes dont on a souvent qualifié Racine. Est-ce à dire qu'il manque de *force ?*

B. Vous supposerez qu'un élève de rhétorique a été délégué par ses camarades pour les représenter à la cérémonie du centenaire de Victor Hugo et y rendre hommage au grand poète national au nom de la jeunesse des écoles. Vous ferez le discours du rhétoricien.

C. Pline le Jeune écrit à son ami Tacite pour lui apprendre et lui raconter la mort tragique de son oncle et père adoptif, Pline l'Ancien. On sait que

ce grand naturaliste périt victime de son amour pour la science, à l'âge de 57 ans, en voulant aller observer de trop près la grande éruption du Vésuve qui, en l'année 79, engloutit Herculanum et Pompéi.

Vous ferez la lettre de Pline le Jeune.

### 2° Version latine.

#### *Révolte contre Vitellius.*

Prima Vitellio tertiæ legionis defectio nuntiatur, missis ab Aponio Saturnino epistulis, antequam is quoque Vespasiani partibus aggregaretur; sed neque Aponius cuncta, ut trepidans re subita, perscripserat, et amici adulantes mollius interpretabantur : « unius legionis eam seditionem, ceteris exercitibus constare fidem ». In hunc modum etiam Vitellius apud milites disseruit, prætorianos nuper exauctoratos insectatus, a quibus falsos rumores dispergi, nec ullum civilis belli metum asseverabat, suppresso Vespasiani nomine.

Auxilia tamen e Germania Britanniaque et Hispaniis excivit segniter et necessitatem dissimulans. Perinde legati provinciæque cunctabantur. In Africa legio cohortesque delectæ a Clodio Macro, mox a Galba dimissæ, rursus jussu Vitellii militiam cepere ; simul cetera juventus dabat impigre nomina. Quippe integrum illic ac favorabilem proconsulatum Vitellius, famosum invisumque Vespasianus egerat. Ac primo Valerius Festus legatus studia provincialium cum fide juvit ; mox nutabat, palam epistulis edictisque Vitellium, occultis muntiis Vespasianum fovens et hæc illave defensurus, prout invaluissent.

Tandem irruptione hostium atrocibus undique nuntiis exterritus Cæcinam ac Valentem expediri ad bellum jubet. Præmissus Cæcina : Valentem e gravi corporis morbo tum primum assurgentem infirmitas tardabat. Longe alia proficiscentis ex Urbe germanici exercitus species : non vigor corporibus, non ardor animis ; lentum et rarum agmen, fluxa arma, segnes equi ; impatiens solis, pulveris, tempestatum, quantumque hebes ad sustinendum laborem miles, tanto ad discordias promptior.

(Tacite, *Histoires*, II, 96, sq.)

### Baccalauréat moderne : 2° *partie.*

#### Dissertation philosophique.

Mêmes sujets que pour le baccalauréat classique : 2° partie.

**Baccalauréat moderne : *1re partie.***

1° Composition française.

A. Prévost-Paradol a dit : « L'histoire antique est un *art* bien plutôt qu'une *science*, un *récit* plutôt qu'une *explication*, une *leçon* plus encore qu'un *récit*. »

En commentant et en précisant par des exemples cette définition, vous vous attacherez à montrer les principales différences qui existent entre les historiens anciens (grecs et romains) et les historiens modernes (notamment les historiens français).

B. On ne peut s'empêcher d'être frappé de l'inégalité avec laquelle la France entretient la mémoire de ses deux plus grands poètes du XIXe siècle, *Lamartine* et *Victor Hugo* : à celui-ci la popularité, les honneurs posthumes, une sorte de culte national ; pour celui-là l'indifférence et presque l'oubli.

Et pourtant, en admettant, si l'on veut, la parité de leurs titres littéraires, *Lamartine* n'a-t-il pas été plus grand orateur et plus grand homme politique républicain que Victor Hugo ?

Vous vous demanderez pourquoi cette différence. — Vous en chercherez les raisons partout où vous pourrez les trouver : dans la biographie des deux poètes, dans leur tempérament, dans les circonstances extérieures qui ont coïncidé avec leur mort, et aussi dans la nature, la portée de leurs œuvres et le sens du développement de leur génie.

C. Expliquer et justifier par des exemples bien choisis ce vers de Gresset passé en proverbe :

L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a.

(*Le Méchant*, acte V, sc. 7.)

2° Langues vivantes.

*Thème anglais ou allemand.*

*Conséquences de la découverte de l'Amérique.* — Les conséquences de ces découvertes et de l'établissement de ces colonies furent importantes et durables. Elles ouvrirent une nouvelle carrière à l'activité de l'Europe, en

même temps qu'elles ouvraient de nouveaux continents à la civilisation. Les esprits subirent l'influence de cet élargissement de l'ancien monde ; la patrie, l'Europe même ne limitèrent plus les espérances et les ambitions des hommes ; un instinct de voyage, un désir de changement se répandirent parmi les peuples, de moins en moins attachés au sol. La marine, ce puissant instrument de civilisation, se développa chez tous les peuples occidentaux aussi rapidement que leur commerce, et l'on put voir dès lors comment la Méditerranée serait un jour déshéritée au profit de l'Océan, comment à Venise succéderaient un jour la Hollande et l'Angleterre.

### *Version anglaise.*

*Une tempête sur le lac de Genève.* — The lake appeared somewhat calmer as we left Meillerie, sailing close to the banks, whose magnificence augmented with the turn of every promontory. But we congratulated ourselves too soon : the wind gradually increased in violence, until it blew tremendously ; and, as it came from the remotest extremity of the lake, produced waves of a frightful height, and covered the whole surface with a chaos of foam. One of our boatmen, who was a dreadfully stupid fellow, persisted in holding the sail at a time when the boat was on the point of being driven under water by the wind. On discovering his error, he let it (the sail) entirely go, and the boat for a moment refused to obey the helm... My companion, an excellent swimmer, took off his coat ; I did the same, and we sat with our arms crossed, every instant expecting to be drowned. The sail was, however, again held, the boat obeyed the helm ; and we arrived in a few minutes at a sheltered port, in the village of Saint-Gingoux.

### *Version allemande.*

*Le canal de Kiel.* — Als ein wichtiges Ereignis für Deutschland muss die Eröffnung des Nord-Ostsee-Kanals bezeichnet werden, denn derselbe bietet der Kriegsflotte eine weite grössere Leichtigkeit für die Küstenverteidigung, als dies bisher der Fall war, wo eine Verbindung der Nord- und Ostseeflotten nur mittelst der Durchfahrt durch Meeresteile, welche von fremden Mächten beherrscht werden, geschehen konnte. So alt der Gedanke auch war, und obgleich die Anregung zu seiner Ausführung immer wieder auf's neue auftauchte, war die Vollbringung des grossen Werkes doch in Wirklichkeit das Produkt des siegreichen Krieges, welcher der Wiederherstellung des Deutschen Reiches voranging. Er wurde am 20. Juni 1895 eröffnet und erhielt den Namen « Nord-Ostsee-Kaiser-Wilhelm-Kanal ».



**Nous publions ci-dessous la statistique de l'examen :**

| PROPORTION POUR 100 DES ADMIS AU GRADE. | BACCALAURÉAT. | NOMBRE des candidats | | | RÉSULTATS des examens. | | | MENTIONS. | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Inscrits. | Défaillants. | Présents à l'examen. | Éliminés après l'épreuve écrite. | Ajournés après l'épreuve orale. | Admis au grade. | Très bien. | Bien. | Assez bien. | Passablement. | TOTAL. |
| 41,57 | Classique (1re partie) . . . . . . . . . . | 281 | 2 | 279 | 110 | 53 | 116 | 2 | 3 | 29 | 82 | 116 |
| 75,39 | — (2e partie) lettres-philosophie. | 126 | » | 126 | 17 | 14 | 95 | » | 7 | 33 | 55 | 95 |
| 34,65 | Moderne (1re partie) . . . . . . . . . . | 177 | 1 | 176 | 100 | 15 | 61 | » | » | 24 | 37 | 61 |
| 65 » | — (2e partie) lettres-philosophie. | 20 | » | 20 | 6 | 1 | 13 | » | » | 4 | 9 | 13 |
| | TOTAUX. . . . . . | 604 | 3 | 601 | 233 | 83 | 285 | 2 | 10 | 90 | 183 | 285 |

**Les deux candidats reçus avec mention *très bien* à la première partie du baccalauréat classique sont MM. Daum (Léon), élève du lycée de Nancy, et Greiner (Émile-Charles), élève au petit séminaire de Pont-à-Mousson.**

***Le Gérant,***

**Chr. PFISTER.**

# TABLE DES MATIÈRES

## ARTICLES DE FOND



## DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE



## NÉCROLOGIE

## BIBLIOGRAPHIE

## RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et C<sup>ie</sup>

